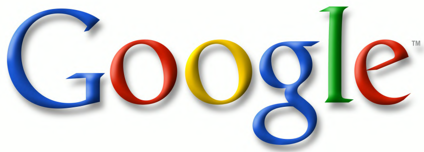


Revue des bibliothèques

Association des bibliothécaires français


ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV. ANG. SIGILLVM
VE RI TAS

REVUE

DRS

BIBLIOTHÈQUES

REVUE
DES
BIBLIOTHÈQUES

PUBLICATION MENSUELLE

Directeurs : ÉMILE CHATELAIN et LÉON DOREZ

SEIZIÈME ANNÉE — 1906

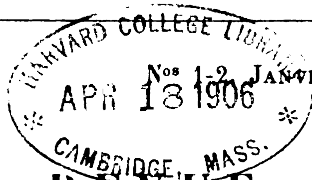


PARIS (VIe)
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

PUBLICATION MENSUELLE

Title Page

16e Année. Nos 1-2. Janvier-Février 1906



REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

Directeurs : ÉMILE CHATELAIN et LÉON DOREZ

SOMMAIRE

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1906

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris : 15 fr. — Départements et Union postale : 17 fr.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en un **mandat-poste** *ou* **chèque** *au nom de M. HONORÉ CHAMPION.*

La bibliothèque du marquis de Santillane, par MARIO SCHIFF, archiviste-paléographe, 1905. Fort vol. in-8. — Prix .... 15 fr.

La vie de D. Iñigo Lopez de Mendoza. — Le marquis de Santillane a-t-il su le latin? — L'œuvre littéraire d'Iñigo Lopez de Mendoza. — La bibliothèque de Guadalajara. — Homère. — Platon. — Thucydide. — Aristote. — Polybe. — Eusèbe. — Saint Jean Chrysostome. — *Historia de Praeliis* — Cicéron. — Jules César. — Salluste. — Ovide. — Virgile. — Trogue Pompée. — Tite-Live. — Sénèque. — Valère Maxime. — Flavius Josèphe. — Lucain. — Frontin. — Quintilien. — Pline (l'Ancien). — Quinte-Curce. — Suétone. — Palladius. — Jean Cassien. — Saint Ambroise. — Saint Augustin. — Paul Orose. — Boèce. — Justinien. — Saint Grégoire. — Papias. — *Historia Hierosolymitana*. — Pierre le Mangeur. — Innocent III. — Guibert de Tournai. — Saint Raymond de Pennafort. — Lanfranc. — Gilles de Rome. — Bernard Gui. — Nicolas de Lire. — Barthole. — Bible. — *Legenda aurea*. — Histoire de Troie. — Dante. — Pétrarque. — Boccace. — Armannico Giudice. — Cecco d'Ascoli. — Matteo Palmieri. — Leonardo Bruni. — Giannozzo Manetti. — La Mappemonde. — Le Roman de la Rose. — Alain Chartier. — Honoré Bonnet. — *Roman de Liesse et Cardenois*. — Matfre Ermengaud. — Raymond Lull. — Libro de Alexandre. — Libro del Caballero de Dios. — Chroniques générales et particulières d'Espagne. — Alphonse le Savant. — Ordonnances. — Gil de Zamora. — Francesh Eximenis. — Juan de Fuent Sauco. — Maïmonide. — *Ymagen de la Vida*. — Appendice I : Nuño de Guzman. Appendice II : Diego de Burgos ; Préface du *Triunfo del Marqués*. Appendice III : Iñigo Lopez de Mendoza, quatrième duc de l'Infantado ; Préface du *Memorial de cosas notables*. Appendice IV : Vers latins sur la mort du marquis de Santillane.

Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XIVe siècle, par ERNEST COYECQUE. I : 1498-1545, n°s 1-3688. In-4°. XL-922 p., *planches* et *plans*. Importante table des noms. — Prix .... 20 fr.

Certains de ces actes intéressent l'histoire littéraire, celle du Théâtre en particulier. Un bon nombre de testaments mentionnent des legs de livres et de ms.

Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité Celtique, par GEORGES DOTTIN. In-12, 407 p. — Prix .... 5 fr.

Manuel de Bibliographie et d'iconographie des femmes célèbres, par un VIEUX BIBLIOPHILE. 3 vol. in-8. — Prix. 80 fr.

Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française. 1905. Fort vol. in-8°. — Prix...... 10 fr.

Le français en Alsace-Lorraine, en Allemagne, en Belgique, en Suisse, au Canada, dans l'Amérique du Sud, dans le grand-duché du Luxembourg, etc.. — L'universalité de la langue française : accroissement, décroissance. — Le vers français. — Le style. — La critique. — La question de l'enseignement du français en France et hors de France. — N'y a-t-il pas lieu de substituer dans l'enseignement de la langue française la lecture des prosateurs du XVIIIe siècle à celle des prosateurs du XVIIe. — Patois, dialectes, vocabulaire : 2 000 mots inconnus à Cotgrave..., etc. Quarante mémoires.

Suppliques de Clément VI (1342-1352). Textes et analyses publ. par D. URSMER BERLIÈRE. Gr. in-8°, XXXVIII-953 p. — Prix .... 15 fr.

Mélanges linguistiques, par G. PARIS. Fasc. I. Latin vulgaire et langues romanes. In-8°. — Prix. 6 fr.

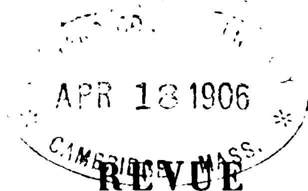
Les rapports de la France avec l'Italie *du XIIe siècle à la fin du premier Empire*, par EUGÈNE SOL. In-8. — Prix... .... 7 fr. 50

Inventaire des papiers manuscrits du cabinet de Robert de Cotte, premier architecte du Roi (1656-1735) et de J. R. de Cotte conservé à la B. N. par PIERRE MARCEL. In-8. — Prix .... 10 fr.

Nouvelles notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Niort et dans les Deux-Sèvres, par H. CLOUZOT. In-8. — Prix. 2 fr.

— Ouvrage complet (*Notes et Nouvelles notes*). — Prix.................. 5 fr.

La papyrologie grecque. Bibliographie raisonnée, par NICOLAS HOHLWEIN. In-8. — Prix....... 3 fr.



REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

INVENTAIRE ANALYTIQUE ET EXTRAITS DES MANUSCRITS DU FONDO GESUITICO DE LA « BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE » DE ROME CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCE

(XVIe-XIXe SIÈCLES)

Rome 1903-1904

13. « Constitutions et règles de la congrégation des frères de Notre-Dame » (XIXe siècle). — 93 p.

Il s'agit vraisemblablement d'une congrégation issue de la compagnie de Jésus, car une note en tête du manuscrit dit qu'il fut « déposé chez le R. P. Pierling, assistant de l'Allemagne, pour être approuvé par le Saint-Siège, si l'occasion s'en présente. » — L'auteur est le P. Frenhop, de la province néerlandaise, et l'œuvre est approuvée par Mgr Belgrado, internonce à la Haye.

48. « Instruction pour le travail des verres de lunettes d'approches pour monseigneur de Rome. » Petit ms. du XVIIIe siècle. — 28 p.

Règles d'optique et de technique verrière.

57. « Histoire de la persécution et de l'émigration des religieuses de la Providence (1789-1802). ». — XIXe siècle.

Ce ms., dont l'introduction dans le *Fondo Gesuitico* est mal explicable, a été publié par l'abbé Surrel de Saint-Julien, dans les *Annales de Saint-Louis-des-Français*, 1899, t. VI.

106. Miscellanea (XVIIIe-XIXe siècle) :

F. 176. Note sur la suppression des Carmélites de Termonde (1783) (français).

F. 202. Relation du même évènement (déc. 1783) (français).

F. 209. Relations des missions orientales. Lettres reçues par les directeurs des séminaires des Missions étrangères (fin 1796) (traduction).

F. 321. Examen de la doctrine des deux amours exposée au synode de Pistoie, et sur la théorie de Quesnel (français).

107. Miscellanea (XVIIIe-XIXe siècle) :

F. 25. Annotations sur le « Giornale della Legazione della Cina scritto dal Prē Urani servita » (italien).

F. 80. Traité de paix entre Louis XIV et l'empereur (1714). (Sommaire italien).

F. 150. Mémoire sur la fièvre putride à Rome en 1801 (italien).

F. 154. Lettre du roi d'Espagne à l'empereur de Russie, 9 sept. 1779 (copie : français).

F. 181-191. Oraison funèbre de Pie VI, célébrée à Guastalla le 14 déc. 1799 par Mgr Francisco Scutellari, évêque de Joppe. Belle copie du temps avec corrections marginales. Je note les passages suivants qui concernent la France :

Après une allusion à l'hérésie de Scipion de Ricci, il traite des affaires de France (f° 185) :

« Qual maraviglia poi se con forte petto, ed imperterrito fà argine al precipitoso torrente, con cui un Popolo numeroso, posposto ogni divino ed umano diritto nullameno erasi fitto nell'animo che di cancellar di sopra la faccia della terra non solo i giorni tutti consacrati al Signore, ma (se l'empietà tanto potesse) il santo nome stesso di Dio. Inganno, menzogna, violenza, spavento, orrore, confusione, disordine erano i mezzi usati per arrivare al conseguimento del nefando disegno. — E Pio VI? Pio VI, custode d'Israello, nel vedere entrate nel Santuario genti, alle quali il Signore con rigoroso divieto proibito avea l'ingresso, tutto mette in opera per arrestare il male, e quanto possibile sia, ripararlo. Con sapienti-

tissime istruzioni, ammaestra gli uni con fervorose esortazioni, incoraggisce gli altri, e a tutti raccomanda la cristiana morale e la purità della fede. Neppur nascondonsi alle zelanti sue cure gli empi profanatori; anzi, volgendo ad essi l'aspro ciglio, loro minaccia i fulmini tremendi del Vaticano, forieri dell' ira sterminatrice di un Dio vindice, qualora persistano nelle scellerate intraprese... »

Il y a eu pis, et le pape a eu l'occasion de montrer sa force d'âme quand la France s'établit à Rome.

« Siamo a quell'epoca infaustissima, in cui avveratosi per nostro inexprimibil duolo il divin vaticinio per bocca di Geremia annunziatoci: « Venient et ponent solium suum in introitu postarum Jerusalem, » straniere genti, e rimote verranno ad ergere il loro trono, il trono cioè dell' empietà, e della indipendenza sulle porte della città santa. Sovvengavi (se pur regge il vostro spirito a si luttuosa rimembranza), sovvengavi di quell' escrabie giorno, giorno che scancellar dovrebbessi dal numero dei giorni, e non giammai annoverarsi fra i mesi del anno, quando la gran Città sacerdotale vide inalberare nelle sue piazze lo stendardo della ribellione e dell'apostasia. All'abbominevol comparsa, quale da fulmine distruggitore percossa, ecco cadere infranta ed atterrarsi tutta la grandiosa pompa e maestà del solio Pontificio. Precipitato, ed involto nelle sue rovine, Pio VII altro non fà vedere al nudo occhio de' mortali, fra la multitudine de' quali resta confuso, ed indisinto, che un uomo sommamente infelice, umiliato, dispregiato. In vano cerchereste i Porporati consiglieri, i numerosi cortigiani, le militari scorte, vestigio in somma alcuno di quella grandezza, che giustamente circondava la persona di Lui che alla Sovranità temporale d'un cospicuo stato univa il divin carattere di Vicario del Re dei Regi. Tutto disparve quale polve, che si dilegua in faccia al vento.

« In tal orribile stato di abjezione e desolazione Pio VI conservò sempre uguale l'inalterabil tempra della sua fortezza..... », mais ces jours en furent abrégés. Il fut obligé de quitter Rome, laissant navrés les habitants des États Pontificaux... « Tenerissimo spettacolo, veder prostese in terra smunte e squallide in viso, scarmigliato il crine, lacera e mal acconcia la bruna veste, tremanti, sbigottite, assordando l'aria coi gemiti, e Ravenna, ed Umbria, et Perugia, e Urbino, e Sabina, e Orvieto con la Campagna, e il Patrimonio, inconsolabili tutte per la partenza di Pio VI, cui non erano per rivedere mai più. »

Récit de la tentative de l'évêque intrus à Grenoble lui demandant une lettre qui aurait été comme un pardon ; du passage de Pie VI dans le midi de la France.

... « Intieri popoli avidi di vederi l'universal Padre de' Fedeli ingombrano le strade, che con lagrime miste di compassione e di giubilo copiosamente irrigano. Eserciti di più fanciulli impediscono il corso a destrieri. Numerose schiere di tenere figliette vestite di bianco ammanto, indice del candor de' loro costumi e della purità della loro fede, inondano le vie, e a larga mano spargono il cocchio del Santo Padre di vaghi fiori odorosi... » — Il les bénit. — Il meurt quand l'annonce de son retour est annoncée.

F. 245 et v° : copie du temps, difficile à lire.

PER MESSA NUOVA

Voltaire, chiedo una grazia,
E vuo' mi sia concessa,
Venite in oggi, pregovi,
La prima volta a messa.
Quest' è un' usanza vecchia
Che al pubblico si deve;
Venite pur che giurovi
Farsi la messa breve.
Ecco l'altare e il tempio,
Ed eccovi uno scanno,
Sedete, e con voi seggasi
Il nonagesim' anno.
Si non giunti all' evangelio,
E il Prete a voi si volta
Di farvi oggi la predica,
Quest' occasione ha colta.
Io sono, ei dice, giovane,
Ho idee vivaci e liete;
Io amo genj e lettere,
Pur mi son fatto Prete.
Dunque non è materia
Coll' uomo letterato,
Materia eterogenea
Il santo celibato.
Son Prete, e a somma gloria
Son Prete, che so vivere,
Son Prete, che so leggere,
Son Prete, che so scrivere.
Si con la penna pungere
Io so talora il tristo,
Per Dio che ho per giudizio,
E lascio stare Cristo.
Io credo al suo evangelio.
Nulla credete voi ;
Vero o non ver che siasi,
Che arrischia più di noi?
Io pur sovente critico
Le ree canzoni e jozze,
Ma non postillo il cantico
Fatto da Dio per nozze.
Deh, Monsieur, il vostro eretico
Furore omai si calmi,
Lasciate andar le antifone,
Non inquietate i salmi,
Poichè qual prode svizzero,
In far la guardia dotto,
In lor difesa veglia
Il salmo cento ed otto.
Io dico ben di Davide,
Rispetto Solomone,
E lascio in paceprendere
Le volpi al buon Sansone.
Amo pur io i miei simili,
Di schietto amor sincero,
Nè bado s'essi vestano
Di bigio, ovver di nero.

Anch'elle sagge femine
Ho di trattare in uso,
Ma i dogmi teologici
Io non condanno al uso.
E Roma ed il suo principe
Spesso per me si arma;
A Roma scrivo lettere,
Ma non già contro Roma.
Una rea lingua ed empia,
Che da *Cicero* (?) giunga
In fin sul Campidoglio,
È lingua troppo lunga.
Io temo ognora pavido
I fulmini papali;
La porpora non lacero
Ai saggi Cardinali.
E ben sul mar d'Arimino
Ebbi propizi i venti,
Chè alle mie vele arridere
Io vidi il buon Valenti.
Valenti cui non ultima
Parte de' pregi suoi
Fu l'alto nome ed inclito
Aver comun con voi.
Con voi, signor magnifico,
Che avete fatta lieta
Di vostra alma presenzia
La messa d'un poeta.
Con voi, che ai molti pregi
Un *nuovo* (?) ora accrescete
Che non più siete a un cherico,
Ma Mecenate a un Prete.
Con voi, del cui altissimo
Favore assai contento...
Ohimè! m'avveggo d'essere
Uscito d'argomento.
Signor, se i vosti meriti
Ho in oggi apostrofati,
Almen l'ho fatto meglio,
Meglio di Don Fiorati.

F. 247. Inscription sur Voltaire, 1770 (copie):
En tibi... (cf. **207**).

136. Miscellanea (XVIIIe siècle):

F. 2. Copie de factums touchant la Sorbonne, 1749 (latin).

F. 70. Lettre de D. Thierry de Vianes, janséniste, Amsterdam, 12 août 1722 (copie française).

F. 198. Procès-verbaux ou relation des consistoires de 1561 à 1761 (incomplet; copie XVIIe siècle : latin).

148. Miscellanea (XVIIIe siècle) :

F. 75, 89, 117, 125. Lettres de l'abbé de Verneuil sur la doctrine de la pure foi (copie : français).

150. « Relationes variae et diarij Sixti pp quarti » (XVIe siècle), 360 ff. avec table en tête. Copies à signaler :

F. 199. Discorso che li rè di Francia e di Spagna si muovano guerra l'un l'altro. »

F. 203. État de l'Extrême-Orient en 1583.

151. « Sixti quarti Instructiones » (XVIe siècle), 305 ff. (latin : copie à signaler).

F. 26. Instructions au nonce envoyé auprès du duc de Bourgogne, 25 février 1476.

F. 68. Discours des ambassadeurs français à Sixte IV.

F. 147 v° (Comme ci-dessus).

F. 171. Instructiones trium statuum Francie.

F. 195. Instructions données à Jean-André Grimaldi, référendaire de Sixte IV, envoyé en ambassade auprès de Louis XII.

F. 211. Instructions d'Alexandre VI à l'archevêque de Raguse et à deux protonotaires envoyés auprès de Louis XII.

F. 267 v°. Instructions de Jules II à Charles de *Carceto* envoyé auprès du roi de France.

152. Miscellanea comprenant 36 petits manuscrits reliés ensemble dont plusieurs intéressent l'histoire religieuse et économique de la Hongrie (XVIII[e] siècle) :

N° 3. ff. 30-90. Lettres à M. Tiraboschi, bibliothécaire de Modène, pour répondre à la critique qu'il a faite des mémoires pour la vie de Pétrarque, par l'abbé de Sade (copie : italien).

N° 8. ff. 168-287. Catalogo delle promozioni dei cardinali fatte a istanza de' Principi da Innocenzo X fine a Clemente XII per spiegazione della tavola annessa, ricavata dai dispacci esistenti nell' Archivio segreto vaticano (italien).

N° 12. ff. 275-282. Extrait des Registres du Conseil d'état sur la supplique présentée au Conseil du roi par l'évêque d'Orléans, au sujet de la bulle *Unigenitus* (trad. ital.; XVIII[e] siècle).

N° 13. ff. 285-290. Riflessione contra l'autore francese incognito e condennato del Biglietto scritto in risposta della memoria data a sua Santità da Mons. da Thun, maestro della regina di Ungaria (italien).

Sans n°. ff. 415-420. Mesures prophylactiques prises par le gouvernement de Rome en 1720 pour éviter la contagion de la peste de Marseille (italien).

155. Miscellanea (XVIII[e] siècle) :

F. 101. Extraits des registres du Parlement, sur la publication d'une bulle, 29 juillet 1665 (copie : français).

F. 105. Édit de l'évêque d'Alet au sujet de la signature d'un formulaire, 1[er] juillet 1665 (trad. ital.).

F. 139. Relaccion verdadera de el ayuste de las paces que se

han hecho entre el Rey Christianissimo de Francia y el Catolico Rey de España, 7 nov. 1659 (copie : espagnol).

F. 147. « A quei monarchi dell' Europa che ne abbisognano, un amico della Pubblica felicità. » Écrit d'un anonyme invitant les rois d'Europe, à l'imitation du roi de France, à être plus libéraux.

F. 149. Mémoire de la Cour de Toscane en réponse au mémoire de lord Hervey, ministre de la Cour de Londres, touchant les affaires d'Italie, non daté [1793] (copie : italien).

F. 151. Mémoire adressé au sénateur Serristori, secrétaire d'état pour les affaires étrangères en Toscane, par lord Hervey (19 août 1793) (copie : italien).

F. 153. Réponse à lord Fitz-Gerald, sur sa note du 3 novembre 1793, par les cantons suisses (copie : italien).

F. 155. Manifeste de lord Drake, plénipotentiaire anglais près la République de Gênes, non daté (copie : italien).

F. 159. Réflexions à la suite du manifeste de lord Drake (copie : italien). — Elles sont certainement l'œuvre d'un révolutionnaire.

F. 171. Manifeste de la République de Gênes touchant les inquiétudes de son chargé d'affaires auprès de la République française, non daté (copie : italien).

F. 174. Déclaration du ministre anglais à la cour de Toscane sur la guerre de France, 8 octobre 1793, et réponse de Serristori (copie : italien).

F. 197. Mémoire adressé à la République de Gênes par les représentants de la République française près l'armée d'Italie, 26 octobre 1793 (copie d'après l'imprimé).

F. 199. Note de lord Drake, 21 octobre 1793 (copie : français).

F. 203. Adresse de l'amiral et des commissaires anglais au peuple de Toulon, 28 novembre 1793 (copie : français).

F. 204. Réponse des officiers espagnols à l'amiral et aux commissaires anglais, 27 novembre 1793 (copie : français). — Voici cette réponse :

« C'est avec autant de plaisir que de satisfaction que j'ai vu par la lettre, que vous avés bien voulu m'adresser, les loyaux sentiments que manifestent les Toulonnois dans leurs sections, de reconnoitre pour Régent du royaume de France M. le Comte de Provence, et de lui envoyer une députation pour le supplier de venir à la ville de Toulon. Non seulement cette invitation donnera une avantageuse idée de la façon de penser de ces habitans, mais je la crois

utile au prompt rétablissement du gouvernement monarchique, et favorable à la cause de Louis XVII, à laquele s'intéresse sincerement mon auguste monarque. Mais ayant déjà rendu compte à Sa M. des louables intentions de vos seigneuries, je crois que sur cet objet, il conviendroit savoir sa volonté Royale, sans que cela empêche que vos SS. envoyent la députation à Monsieur pour lui témoigner plutôt, et lui prouver le zèle de fidelité, et l'amour, dont sont animés tous les Toulonnois pour la personne aimée de leur légitime souverain, et leur entière subordination à ce Prince qui doit gouverner le Royaume pendant la minorité du Roi.

Je suis bien sincèrement, JEAN DE LAGAVE HUARDE. »

Au bord du Vaisseau *la Conception*,
en rade à Toulon, le 27 novembre 1793.

F. 205. Note de lord Drake aux Cantons Suisses, contre l'œuvre de la Convention, 30 novembre 1793 (copie : italien).

F. 207. Lettre de M. Trevor au comte de Vintimille sur la création à Toulon d'un corps d'émigrés, 11 décembre 1793 (copie : français). — Voici cette lettre :

Turin, 11 décembre 1793.

« M. Trevor a l'honneur d'assurer M. le Comte de Vintimille de ses respects, et de lui faire part, qu'il vient d'apprendre par des Lettres de M. Le Chevr Elliot, qu'on a pris la résolution de recevoir à Toulon Mrs Les Emigrés qui désirent de s'y rendre, et de servir d'après les principes de la dernière déclaration de Sa M. Britannique et sous les ordres d'un commandant anglais, comme à la solde de l'Angleterre.

« On sent bien, qu'on ne pourra employer, surtout dans le commencement, et avant que cette force se développe en campagne, qu'un petit nombre en qualité d'officiers ; il faudra nécessairement qu'on forme un corps d'émigrés à peu près semblable à celui qui servit dans l'armée autrichienne.

« M. Trevor aura le plaisir de donner des passeports à toutes les personnes qui désireront se rendre à Toulon sous ces conditions : il écrira, par ce courrier, en Toscane. Mrs les Emigrés, qui s'y trouvent, pourroient s'embarquer à Livourne, où M. Trevor fera envoyer un bâtiment, quand il sera instruit du nombre à peu

près qui pourrait se présenter. Ceux qui sont de ce coté-cy pourroient se rendre à Oneille, où on les chargera pareillement.

« M. Trevor sera redevable au comte de Vintimille pour toutes les informations, qu'il voudra bien lui donner relativement au rang, l'ancienneté, et qualités personnelles de Mrs les officiers en question. »

F. 209. Discours de l'amiral et des commissaires anglais aux sections de Toulon, 20 novembre 1793 (copie : français).

F. 211. Lettre du comte de Provence à Pie VI sur la promotion au cardinalat de l'archevêque de Nicée ; bref de Pie VI du 26 février 1794 (copie : français).

156. Miscellanea. xviie siècle, 235 ff. Copies de textes concernant surtout la guerre contre les Turcs et la guerre de Sienne (xvie siècle) :

F. 70. Discours sur les moyens d'amener l'empereur et le roi de France à entrer dans la ligue contre les Turcs.

157. Miscellanea (xixe siècle) :

Ff. 177-180. Lettre du cardinal Gerdil à un évêque, sur un mémoire de l'évêque de Toulon concernant le sort de l'église, 15 octobre 1793 (copie : français). Il est question dans ce mémoire de la réunion d'un concile universel, et de l'établissement d'un bref du pape contre les prévaricateurs, — non contre les intrus, pour lesquels la question est claire.

Ff. 171-192. Instructions pastorales de l'évêque de Blois, 15 février 1793 (copie : français). — Sur la mort de Louis XVI ; jugement sur le roi et sur son règne.

158. Miscellanea (xviiie siècle) :

Ff. 68-109. « Vita dell' Eminentissimo Cardinale Mazzarino del di de suoi natali sino al 1657. »

161. « Varie scritture sopra affari di guerra ... e più specialmente le cose della Francia nella prima metà del sec. xviio ». xviie siècle, 200 ff.

Voici la copie de l'index en tête :

1. Avisi di Parnaso delli 20 dicembre con altri delli 15 geno 1634-1635.

2. Umiliss^a, veriss^a ed importantissima rimostranza al Rè [di Francia]. Ff. 16-83.

3. Carta a Luis XIII, di D. Francesco di Quevedo Villegar (copie d'un imprimé de 1636 contre l'action des huguenots de Châtillon à Tillemon (?) en Flandre).

4. Scrittura spagnuola del Conde delle Rocca, 16 octobre 1631.

5. Relazione fatta da S. R.

6. Lettera del P. de Chantelaure al Card^e Richelieu.

7. Risposta del cardinale al d^to Padre.

8. A quelli che vogliono conservare la loro libertà overo acquistarla.

9. Esame del Libro intitolato : Difesa del Rè, di Francesco Fedele.

10. Al Rè Christianissimo il gran Luigi (lettre de Placido Achilli. Parme, 2 mai 1629).

11. Come si siano incaminati li danni che patisce la Relig^ne cattolica in Allemagna.

12. Proposizioni fatte à sig^ri Svizzeri nella dieta di Bada a nome del Rè di Svezia.

13. Copia dè capitoli della Lega fatta per anni 30 a Parigi a 13 agosto 1624.

14. Due scritture sopra negozii di guerra, una in forma di lettera, a 6 dicembre 1625.

15. Lettera di mon^r di Servien al Sig. Baron Gallosso, s. d. (sur les affaires d'Italie).

16. Riposta del medes^o (Milan, 5 novembre 1631).

17. Al Beatiss^o Padre Urbano VIII, Lodovico Zambecari.

195. Miscellanea (xixe siècle). Ce manuscrit a été employé par A. Dufourcq, *Le régime jacobin en Italie*, Paris, 1900, in-8, aux p. 13 et 568) :

F. 113. Déclaration des membres de l'Assemblée nationale touchant la religion, 19 avril 1790 (copie : français).

F. 116. Mémoire distribué à tous les ministres étrangers, le 26 novembre 1791, sur l'occupation d'Avignon et du Comtat-Venaissin (copie : français).

F. 124. Extrait d'une lettre de Maury, archevêque de Nicée, sur le second serment, à l'abbé Émery, Rome, 30 janvier 1793 (français).

F. Lettre de l'ambassadeur de France, J. Bonaparte, sur les

évènements survenus à Rome, Florence, 11 nivôse VI (copie : français).

F. 131. Lettre du cardinal secrétaire d'état au M[ir] Massimi, à Paris, Rome, 28 décembre 1797 (traduction).

F. 132. Lettre du chevalier d'Azara, ambassadeur d'Espagne à Rome, à J. Bonaparte (copie) :

Rome, le 29 décembre 1797.

« L'état dans lequel vous m'avez laissé ce matin est plus facile de le sentir que de l'exprimer (*sic*). De toute la nuit je n'ai point dormi et avant le jour j'ai sçu votre départ. Votre homme d'affaires est venu me trouver et il m'a consigné votre billet, lequel au milieu du plaisir qui m'a causé, m'a en même temps bien affligé en songeant à la perte [que] je faisais d'un ami comme vous. Je n'avais pas besoin de ce souvenir, mais je le garderai comme un gage précieux de votre amitié. Le citoyen Tourette est venu chez moi pour m'apporter les effets du malheureux général qu'on a cacheté. J'en ai fait faire un petit inventaire, que je ferai garder jusqu'au terme que les héritiers puissent en disposer. J'ai dit à votre homme d'affaires, le directeur de la poste, que tous les Français qui viendront recourir à moi pourront avoir la même confiance qu'ils avaient en vous-même. Cependant il y a l'inconvénient de ne pas savoir jusqu'à quel point je puis être sûr de moi-même à Rome, puisque je vois le peuple qui n'est pas tranquille encore, et qu'il y a des mouvements en Transtevere. Dans le moment que j'écris, je viens de recevoir un message du Card. Secrétaire d'État au nom du Pape, qui me prie de me porter à Florence pour vous reconduire à Rome : quoique la proposition n'ait pas le sens commun, je me suis contenté de répondre qu'on m'avait défendu de me mêler dans les affaires de Rome. En attendant je suis V.

Signé : AZARA. »

F. 136. Plaintes du clergé de Dijon au pape contre l'évêque constitutionnel (s. d. : italien).

F. 140. Conditions d'un armistice entre la France et le Pape, par l'intermédiaire de Bonaparte, des commissaires Garreau et Saliceti et d'A. Guidi, avec la médiation d'Azara, 5 messidor VI (copie : français).

F. 142. Liste des statues et tableaux cédés par le pape aux Français (copie : français).

Ff. 144-155. Lettres diverses sur la paix entre le pape et la France.

F. 157. Lettre de Bonaparte permettant au cardinal Mattei de retourner à Ferrare, 28 septembre an V (copie : italien).

F. 158. Bref de Pie VI aux fidèles de France, 5 juillet 1796 (copie : italien).

Ff. 160-161. Prétendu bref de Pie VI aux évêques émigrés en Angleterre, 1798 :

« A tous les Fidèles Catholiques en J.-C. unis de Communion avec le Siège Apostolique demeurant en France,

Pie VI Pape.

Nos chers Fils, Salut et Bénédiction.

« La sollicitude pastorale, nos très chers Fils, qui a été confiée à notre indignité par N.-S. J.-C. par un effet de sa grande Miséricorde, nous fait un devoir de secourir tous les Fidèles et principalement ceux qui sont exposés à de plus grands dangers, de peur qu'ils ne se laissent séduire par une sagesse charnelle. C'est à Nous comme au Prophète Isaïe qu'il a été dit : « Criés et ne cessés point, élevés votre voix comme le son d'une trompette, annoncés à mon Peuple ses crimes. » Nous manquerions donc à notre devoir, si nous ne saisissions pas avec empressement toutes les occasions qui se présentent de vous exhorter à la paix, et de vous empêcher la soumission due aux Puissances constituées.

« Car comme c'est un Dogme Catholique, qu'il est de la divine Sagesse qu'il existe des Gouvernements, afin que les choses ne se fassent pas au hasard et avec témérité parmi les Peuples agités dans tous les sens comme les flots de la mer. De là vient que Saint Paul parlant non de chaque Prince en particulier, mais de l'autorité en elle-même, dit, qu'il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et que celui qui y résiste, résiste à l'ordre de Dieu. Ne vous trompés pas, Nos très chers Fils, et sous un voile de pitié ne donnés pas aux auteurs des nouveautés occasion de mépriser la Religion Catholique, car vous vous chargeriés d'un grand crime, et qui non seulement seroit puni par la Puissance Séculière, mais, ce qui est encore plus terrible, recevroit de la part de Dieu de grands chatiments : ceux en effet, qui résistent à la Puissance, s'attirent à eux-mêmes la Damnation. Nous vous exhortons donc, Nos très chers Fils, par N.-S. J.-C., d'obéir avec zèle, avec joye et avec ponctua-

lité à ceux qui vous commandent. En leur obéissant vous obéirés à Dieu, et ceux-là comprenant toujours mieux que la Religion orthodoxe n'a point été établie pour détruire les lois civiles, seront portés à la favoriser et à la soutenir par l'accomplissement des préceptes divins, et l'observance de la Discipline Ecclésiastique. Enfin notre dessein est de vous avertir, que vous n'ajoutiés aucune foi à toute doctrine contraire que l'on pourrait répandre comme émanée de ce Siège; et nous vous accordons avec prédilection Notre Bénédiction Apostolique et paternelle.

Donné à Rome auprès de Sainte-Marie-Majeure sous l'anneau du Pécheur, le 5 juillet 1796, l'an XXII de notre pontificat.

Le Cardinal BRASCHI ONESTI. »

[A la suite :]

« Observation des émigrés dans le Bref.

On doute de la vérité du Bref.

I° On n'y retrouve pas le stile et la forme des Brefs de la Cour de Rome.

II° Il n'est adressé qu'aux Fidèles de France; pourquoi ne l'est-il pas en même temps aux prêtres François, qui ont montré plus d'opposition aux nouveautés, et qui avoient pour le moins autant de besoin d'instruction que les autres?

III° Le texte d'Isaïe n'a aucun rapport avec ce qui est contenu dans ledit Bref, et si l'on veut y en trouver, il faudra que les Catholiques François qui ont été Royalistes se soient rendus coupables de bien de crimes, ce qui est contre la vérité.

IV° On donne à entendre que les textes de S. Paul qui regardent l'obéissance due aux Souverain n'ont pour objet que la Puissance Souveraine en elle-même et comme l'on dit dans l'Ecole *in abstracto* sans pouvoir être appliquée à ceux qui sont revenus de cette puissance : ce qui ne paroit pas *exact*.

V° Il règne dans tout ce Bref un certain air d'embarras, un vague et une obscurité refléchie, qui n'est pas conforme à la pratique de la Cour de Rome, qui s'applique toujours avec clarté et précision sur ce qu'il faut croire et sur les devoirs de la morale. Rien n'y annonce la majesté du Siège apostolique. »

Ff. 165-169. Bref de Pie VI « Constantiam vestram, » du 10 novembre 1798, adressé aux archevêques de Narbonne et d'Aix, et

aux évêques d'Arras, Montpellier, Saint-Pol-de-Léon, Périgueux, Avranches, Uzès, Tréguier, Rodez, Nantes, Angoulême, Comminges, Troyes (copie).

F. 171. Bulle de Pie VI pour régulariser le conclave, 1797 (copie : latin).

F. 195. Discours de Portalis en faveur des prêtres émigrés. Extr. du *Moniteur* du 1er septembre 1796 (copie : français).

F. 105. Note sur la bataille d'Aboukir (italien).

F. 207. Réponse du cardinal Mattei au commissaire du pouvoir exécutif à Ferrare, 19 janvier 1798 (copie : italien).

F. 211. Mandement du gouvernement de la République cisalpine à l'archevêque de Ferrare, 29 nivôse VI (copie : italien).

F. 213. Deux brefs de Pie VI à l'archevêque de Naziance sur le serment prêté par les professeurs du collège Romain, 16 et 30 janvier 1799 (copie : italien).

F. 216. Édit de François-Marie d'Este sur le serment civil, 16 mai 1799 (copie : italien).

F. 217. Lettres du P. Contarini à Louis de Gonzague, évêque d'Albano, 1798-99 (originaux : italien).

Ff. 223, 230, 234, 238, 241, 243. Notes sur la question du serment, s. d.

F. 247. Note sur la question de savoir si le pape pourrait s'allier aux Français contre l'empereur, s. d. — Réponse négative (italien).

F. 251. Note sur la question de savoir si le Sacré Collège doit suivre le pape, s. d. (italien).

F. 263. Lettre de Paul 1er, empereur de Russie, aux cardinaux Albani, Caraffa et Doria, 21 décembre 1798 (copie : français).

F. 265. Discours de Bonaparte à Milan, 17 prairial VIII (copie : italien).

F. 267. Mémoire présenté par Tatischeff à Talleyrand, 1er mai 1801 (copie : français).

Ff. 271-272. Lettre des évêques émigrés en Angleterre en réponse au bref du 15 août 1801 (copie : latin).

Ff. 273-278. Réponse de quelques évêques français au bref du 15 août 1801 (copie : français).

F. 279. Lettre du cardinal Consalvi à Murat, 31 janvier 1801 (copie).

196. Miscellanea (XIXe siècle) :

Ff. 272-282. Notice sur les affaires entre Rome, la Toscane et la France, 20 avril 1793 (italien). — Œuvre d'un diplomate, intéressante, dont on trouve un autre exemplaire à la Vallicellane, cod. Falzacappa, Z 36 (cf. G. del Pinto, dans l'*Archivio della Società romana di Storia patria*, t. XVII, p. 262).

F. 286. Plan d'articles concernant l'introduction du pape dans la ligue contre la France, pour y rétablir la religion (copie : italien).

Ff. 290-299. Caractère des prélats et évêques de France dans la Révolution, 1793 (copie : italien).

197. Miscellanea (XVIIIe siècle) :

F. 34. Lettre du Conseil de Soleure à l'ambassadeur de France sur une plainte contre le Secrétaire de l'ambassade, 22 janvier 1766 (copie : français).

F. 36. Réponse de l'ambassadeur, 4 février 1766 (copie : français).

Ff. 40 et 44. Lettres de l'ambassadeur de France au Conseil de Zug, 18 janvier et 15 mars 1766 (copie : français).

F. 50. Lettre de MM. de Zug à l'ambassadeur de France, 31 janvier 1766 (traduction).

F. 90. Discours de l'ambassadeur de France aux 24 commissaires, du 25 décembre 1766, à Genève (copie : français).

F. 90 v°. Déclaration remise à M. le résident par les citoyens et bourgeois représentés, 30 janvier 1767 (copie : français).

F. 141. *L'enterrement de Paris*, poésie satirique (copie : français).

F. 143. Mémoire du Clergé de France sur l'impression des mauvais livres (trad. italienne).

F. 159. Lettres du chevalier de Beauteville au canton de Fribourg, 1770 (copie : français).

F. 175. Mémoire adressé au Régent au sujet des pairs (copie : français).

F. 185. Lettre du nonce de Pologne, Mgr Durini, au cardinal de Bernis, 30 janvier 1775 (copie : français). — Autre copie, f. 187.

F. 225. « Observations impartiales sur le bref de sécularisation de la Congrégation de Saint-Ruf » [bref du 1er juillet 1771] (copie : français).

F. 235. Mémoire sur la question de Gex et son historique en France et en Savoie (copie : français).

F. 306. Lettre de l'ambassadeur de France au Conseil helvétique, 10 avril 1768 (copie : français).

F. 340. Lettre du chevalier de Beauteville en réponse à la lettre des députés de la diète de Travensfeld, 15 août 1767 (copie : français).

F. 342. Discours d'un conseiller du Parlement de Toulouse sur l'expulsion des Jésuites d'Espagne, août 1767 (copie : français).

198. Miscellanea (XIXe siècle) :

F. 59. « Mémoire sur les missions étrangères dont le séminaire étoit établi à Paris. »

F. 65. Relation de l'évêque de Caradu, vicaire apostolique de la mission de Sutchen en Chine, aux directeurs du Séminaire des Missions étrangères à Paris, 14 octobre 1792 (copie : français).

F. 76. Nouvelles des missions de Chine, Tonkin et Cochinchine, 1796 (copie : français).

199. Miscellanea (XVIIIe siècle), contenant un certain nombre de sonnets politiques pour le règne de Clément XIII :

F. 9. Ode sur la prise de Berg-op-Zoom.

202. Miscellanea (XVIIIe siècle) :

F. 378. Lettre originale (les deux dernières lignes seules autographes) de l'archevêque d'Embrun à un cardinal romain :

« A Embrun, le 18 décembre 1730.

Monseigneur,

Je suis en possession de déposer, dans le sein de votre Éminence, toutes les démarches que je crois être obligé de faire pour la défense de la Religion et de l'Épiscopat. J'ai l'honneur de mettre sous ces (*sic*) yeux la lettre que j'ai eu celui d'écrire au Roi. Elle sera vrai-semblablement sans effet; je viens d'apprendre que l'affaire étoit finie, et d'une manière aussi facheuse pour l'Église, que peu digne du Gouvernement. Je n'en demeurerai cependant pas à ma lettre; je travaille sans relâche à une Censure en forme de la Consultation, que je publierai incessemment.

Je ne cesserai jamais d'être avec le plus profond respect et le plus inviolable attachement.

Monseigneur,

De Votre Éminence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

« † P. arch. P. d'Embrun. »

Ff. 379-380. Copie de la lettre de l'archevêque d'Embrun au roi de France, 20 novembre 1730, concernant la juridiction des évêques, attaquée par 40 avocats au Parlement de Paris, et critiquant l'interprétation canonique des Parlements.

Ff. 380-420. Traduction italienne sur l'imprimé de l'arrêt du Parlement, concernant la bulle pontificale qui traite des franchises de Rome (26 octobre 1687).

204. Miscellanea (XVIIIe siècle).

F. 15. Poème de Voltaire sur la bataille de Fontenoy, 1745 (copie).

F. 33. Mémoire de plusieurs clercs du diocèse d'Orléans sur l'application des arrêts du Parlement en matière d'appels comme d'abus contre l'évêque d'Orléans, 1730 (copie d'après l'imprimé).

F. 49. Arrêt du Conseil d'État contre le précédent mémoire, 1730 (copie d'après l'imprimé).

F. 55. Arrêt du Conseil d'État au sujet d'une déclaration donnée par 40 avocats du Parlement de Paris, 25 novembre 1730 (copie d'après l'imprimé).

F. 60. Mémoire au sujet des pairs, présenté au Régent, 1716 (copie : français).

F. 93. Lettre de Benoît XIV au roi de France au sujet de l'attentat de Damiens, 19 janvier 1753 (copie : italien).

F. 94. Sentiment de la Sorbonne sur le silence imposé autour de la constitution *Unigenitus* (copie : latin).

F. 96. Discours du Roi de France pour la réunion des membres du Parlement de Paris, 4 septembre 17.. (extraits).

F. 99. Discours de Bernis au roi en recevant la barrette (copie du temps).

F. 101. Lettre du clergé de France aux évêques, 1755 (copie : français).

Ff. 103, 113, 114, 115. Lettre de l'évêque d'Amiens (copie : français).

Ff. 145 sq. Lettres d'envoyés du duc de Mantoue (principalement Giuseppe Trussi), concernant des affaires d'argent, 1708 (Orig., en partie chiffré : italien).

207. Miscellanea (xviii[e] siècle) :

F. 72. Analyse de l'*Antifebronius*.

F. 116. Sonnet italien sur l'expulsion des Jésuites (copie) :

I tre Monarchi della Casa Borbone figurati in tre Venti, che agitano la Nave di S. Pietro.

SONETTO

Minaccioso, crudel, triplice è il Vento,
Ch' urta fischiando il Navicel di Piero,
Ch' ondeggia per l'instabil 'Elemento
Lacero tutto e fuor d'ogni sentiero.
Chi'l crederebbe? al periglioso evento,
Alle querule voci del nocchiero,
Il furibondo raddoppiar' io sento
Gl' urti, le scosse, e il sibilar' altero.
M' a suo talento pur soffj il tiranno;
Che mai sazio vedrà l'empio desio
Di darle in alto Mar l'ultimo affanno.
Anzir cos' avverrà, che mai s'udìo :
L'Oppresso all' Oppressor farà più danno;
Se un Vento è l'oppressor, l'oppresso è un Dio.

F. 123 v°. Inscription satirique pour la statue de Voltaire :

INSCRIZIONE PER LA STATUA DI VOLTAIRE ERETTA NUOVAMENTE IN PARIGI.

En tibi dignum lapide Volterium
Qui
In Poesi magnus
In Historia parvus
In Philosophia minimus
In Religione nihil,
Cujus
Ingenium acre
Iudicium praeceps
Audacia praepotens
Impietas summa,
Cui

Arrisere mulierculae
Plausere scituli
Favere profani.
Hunc
Irrisorem hominumque deumque
Senatus, populusque physiotheus
Aere collato
Statua mactavit.
1770.

F. 207. Lettre du duc de Choiseul au Corps helvétique, 17 mars 1769 (copie : français).

208. Miscellanea (xviii[e] siècle). — 236 ff. :

N° 4. ff. 30-47. Description des fêtes célébrées à Rome en l'honneur du duc de Nivernais, ambassadeur du roi de France auprès de Benoît XIV, au sujet de la naissance du duc de Bourgogne, 22-24 novembre 1751 (copie : italien). Joindre ff. 217-218, récit des fêtes au Collège romain.

N° 12. ff. 180-195. Copie de divers textes de Voltaire (Idée... de la personne du roi de Prusse, 1752 [se retrouve ff. 172 et 179]; déclaration de M. de Voltaire détenu à Francfort; lettres à M[me] XXX, 9 juillet 1753).

209. « Miscellanea ad cardinales spectantia » (xvii[e]-xviii[e] siècle). — Intéresse surtout le pontificat d'Innocent X et renferme des matières concernant le concile :

F. 67. Lettre du roi de France au sujet de l'élection d'Innocent X, Fontainebleau, 2 octobre 1644 (copie : italien).

210. Miscellanea (xviii[e] siècle) :

Ff. 34-35. Adresse aux cardinaux de Choiseul, de Rohan, de Bernis sur la suppression des Jésuites (copie du temps : latin).

Ff. 70-73. Bref de Clément XIII aux évêques de France sur les Jésuites (copie : italien).

F. 189. Sur les troubles amenés en France par le jansénisme (copie : italien).

260. Miscellanea (d'époques diverses, principalement xviii[e] siècle). — 227 ff. :

F. 118. « Series regum Francorum, » jusqu'à Louis XV. Notes d'histoire.

261. Miscellanea (xviiie siècle) :

F. 133. État religieux et politique de la France par l'abbé Cecchetti, de Venise, 1754 (copie : italien).

269. Miscellanea (xviie-xviiie siècle). — 308 ff. :

Ff. 12-48. « Dialogue entre un Anglais et un Français sur les richesses, les forces et le gouvernement de la Grande-Bretagne » (copie du xviiie siècle : français). — De la même main. f° 69 sq., « protestation des seigneurs contre la convention » de l'Angleterre avec l'Espagne, 1739).

Ff. 73-74. Lettre du P. Seedorft à un cardinal en lui offrant son ouvrage (original) :

« Monseigneur,

Le zèle de votre Éminence pour le bien de nôtre Sainte Religion et son attachement pour la maison Palatine me font espérer qu'Elle ne désapprouvera pas la liberté que je prends de Lui présenter un petit ouvrage de ma façon qui n'a d'autre mérite que celui d'avoir contribué à la conversion de Monseigneur le duc Frédéric des Deux-Ponts. Ce Prince parlait eternellement des abus que les Protestans attribuent aux catholiques ; il s'agissoit donc presque uniquement de réfuter ces fausses imputations : pour le faire avec succès, j'ai pris pour base de mes lettres l'Exposition de la foi Catholique par M. de Meaux, j'espere que je ne me serai pas egaré en suivant la methode et les principes de ce grand homme ; si néansmoins il m'éloit echappée quelque expression qui ne fut pas assez châtiée, je supplie votre Éminence de prendre l'auteur et le livre sous sa protection, et de m'indiquer les endroits qui auroient pû déplaire. Je les corrigerai avec toute la docilité possible.

Vous jugés bien, Monseigneur, que je n'oserois pas m'approcher du throne de Sa Sainteté avec un si petit ouvrage : je prens seulement la liberté de lui baiser très respectueusement les pieds, et d'offrir à son digne Ministre, à Votre Eminence, ces deux exemplaires, comme une marque de mon attachement inviolable pour le Saint-Siège, et du très profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Éminence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

François Seedorft. »

Manheim, ce 29 octob. 1747.

F. 75. Discours de La Molle, avocat général du Roi au Parlement de Provence, sur la réunion d'Avignon et du Comtat-Venaissin à la couronne (copie : français).

F. 79. « Les raisons pour et contre l'élection du cardinal-archevêque de Cologne. » Mémoire de 1688 (copie : français).

F. 83. Lettre de Louis XIV au pape, 17 février 1689, touchant les affaires d'Angleterre (copie : français).

F. 84. Actes de l'assemblée du clergé de Paris, 5-7 octobre 1688 (copie : français).

F. 104. Décret d'Innocent XI, interdisant l'église Saint-Louis des Français de Rome et excommuniant le marquis de Lavardin (copie : français).

F. 106. « Réfutation d'un libelle italien en forme de réponse à la protestation du marquis de Lavardin, » 1688 (copie : français).

F. 138. Lettre du roi au cardinal d'Estrées sur cette affaire (imprimé).

F. 146. Lettre de Lavardin aux princes d'Italie, accompagnant la lettre précédente, 6 sept. 1688 (copie : italien).

277. Miscellanea (xviie-xviiie siècle). — 476 ff. :

Ff. 248-268. Instructions à Mgr Corsini, archevêque de Tarse, nonce en France, par Grégoire XV (1621) (copie : français).

Ff. 259-273. Instructions à Mgr Spada, archevêque de Damiette, nonce en France sous Louis XIII (copie : français).

F. 378. Instructions au cardinal Ginetti, 1636, légat *a latere* envoyé à Cologne pour la paix.

288. Miscellanea (xviiie siècle). — Recueil d'écrits de formats divers, 359 ff., intéressant surtout les conclaves de Clément XIII et de Benoît XIV :

F. 106 et v°. Lettre d'un certain Coullot (?) au prince de ... (original) :

« Monseigneur,

« J'ay déjà eu l'honneur d'informer plusieurs fois V. A. S. du mauvais proceddé de M[r] le Co. de Foix contre mon frere et contre moy, et des discours indignes qu'il tient en public et en particulier pour tâcher de nous deshonorer. Ils sont enfant (*sic*) venus à un point, et à un tel excès que ne pouvant plus les soutenir sans

nous perdre d'honneur et de reputation, j'ay pris la resolution de partir incessamment comme en effet je parts pour m'aller jetter aux pieds de V. A. S. et luy en demander justice appres luy avoir fait connoitre la fausseté des accusations dud. s[r] Co. de Foix, notre innocence et qu'elle n'a point de serviteurs plus zelez et plus fidelles que nous.

« Et comme je souhaitte de nous justiffier devant le tribunal de la justice de V. A. S. et qu'il me semble qu'il seroit bon que notre accusateur y fut present, Elle me feroit une sensible grace, et je l'en supplie très humblement, d'ordonner aud. s[r] Co. de Foix de s'y rendre aussy incessamment, et d'apporter avec luy touttes les pieces et papiers qu'il croira pouvoir avoir a produire contre nous, qui graces au Seigneur ne craignons aucune de ses calomnies.

« Je supplie très humblement V. A. S. de me permettre de luy souhaitter par avance ses bonnes festes. Je suis avec un tres profond respect,

Monseigneur,

De Votre Altesse Serenissime,

Le très humble très obeissant et tres fidelle serviteur et sujet,

De Paris, le 16e décembre 1707.

COULLOT. »

F. 206. Inscription pour la statue de Voltaire (copie : latin). Cf. **207**.

F. 206 v°. Lettre de M. de Brancas, à son lit de mort, au Parlement d'Aix, sur les Jésuites (copie : français).

Ff. 211-215. Vers français : « Epitre au Roy de la Chine sur son recueil de vers qu'il a fait imprimer » :

Inc. Reçois mes complimens, charmant Roy de la Chine.
Ton trône est donc placé sur la double colline...
Expl. Et puisse en corrigeant trente ans d'extravagances,
Monsieur l'abbé Terrai corriger nos finances !

Ff. 219-226. Testament de la duchesse de Noailles, 16 février 1700 (original, sceau enlevé).

Ff. 283-289. Remontrances du Parlement sur la bulle Unigenitus, 17 avril 1752, et réponse du roi (copie : français).

289. Miscellanea (surtout copies de documents du XVIIIe siècle concernant la République de Venise, et de documents officiels émanés de Marie-Thérèse d'Autriche, et sur le conclave de 1769).

F. 144. Discours de Le Tonellier de Breteuil, ambassadeur extraordinaire au Conclave, 26 février 1769, et réponse du cardinal Serbelloni (copie : italien).

290. Miscellanea (XVIIIe siècle). — Concernant principalement la suppression des Jésuites.

F. 53. Lettre du roi de France au pape Clément XIII sur son bref concernant les Jésuites. s. d. (copie : italien).

F. 89. Mémoire du Saint-Siège aux trois cours des Bourbons (copie : italien).

F. 91. Bref du pape au roi de France sur l'occupation d'Avignon, 23 juin 1768 (copie : italien).

F. 140. Lettre du père de Neuville, de la Compagnie de Jésus, à un autre Jésuite (copie) :

« La Société n'est plus. La bulle [de] destruction a été prononcée. Permettez que sur cette tragique révolution qui fera l'étonnement de la postérité, je vous parle en père et en ami. Pas un mot, un air, un ton de plainte et de murmure. Respect incapable de se démentir à l'égard du siège apostolique, et du pontife qui l'occupe; soumission parfaite aux volontés rigoureuses, mais toujours adorables de la Providence, et à l'autorité qu'elle emploie à l'exécution de ses desseins, dont il ne nous convient point de sonder les profondeurs. N'épanchons nos regrets, nos gémissements, nos larmes que devant le Seigneur et dans son sanctuaire; que notre juste douleur ne s'exprime devant les hommes que par un silence de paix, de modestie, d'obéissance. N'oublions ni ses instructions ni ses exemples de piété dont nous sommes redevables à la Société; montrons par notre conduite qu'elle étoit digne d'une autre destinée, que les discours et les procédés des enfans passent l'apologie de la mère. Cette manière de la justifier sera la plus éloquente, la plus persuasive; elle est la seule convenable, la seule permise et légitime. Nous avons désiré de servir la religion par notre zèle et par nos talens, tachons de la servir par notre chute même et par nos malheurs. Vous ne doutez point, mon cher confrère, de la situation pénible de mon esprit et de mon cœur au spectacle de la destruction

humiliante de la Société, à laquelle je dois tout, vertus, talens, réputation. Je puis dire qu'à chaque instant je bois le calice d'amertume et d'opprobre, que je l'épuise jusqu'à la lie, mais en jettant un coup d'œil sur Jésus-Christ crucifié, oseroit-on se plaindre! Le Dieu de miséricorde, qui n'afflige ici-bas que pour éprouver le juste. pour ramener le pécheur, pour purifier le pénitent, ce Dieu de bonté m'afflige d'un autre chagrin personnel. J'ai perdu mon cher et respectable frère le P. de Frey. Une réflexion m'adoucit cette perte : il a rempli de vertus sa longue carrière, et le Seigneur lui a épargné le triste spectacle de la Société écrasée. Je le re[c]om[ma]nde à vos prières et à celles de nos Pères dispersés.

Je suis... »

F. 148. Vers français. « Enterrement du Parlement » (copie) :

On fait dire à toute personne
Que demain douze du courant
Dans l'Église de la Sorbonne
L'on enterre le Parlement,
Suivi des Plaideurs, des Plaideuses,
Du grand Conseil, des Gens du Roi.
Les Jésuites en pleureuses
Accompagneront le Convoi.
Beaumont fera les funérailles
Malgré sa profonde douleur,
Et la musique de Versailles
Chantera la messe à grand chœur.
Le dévôt Poncet, si célèbre
Par son zèle pour le Sénat,
Publiera l'éloge funèbre
Avec l'air humble d'un Prélat;
Colonne sonnera la cloche,
Beaupeau sera le Fossoyeur,
Lui, qui plus ferme qu'une roche,
Pour mériter le doux honneur
D'établir l'heureux despotisme,
Enterreroit de tout son cœur
Les lois et le patriotisme.
Le pacifique D'Aiguillon,
Dont l'âme est tout à fait bien née,
Présentera le Goupillon

A la vénérable Assemblée,
Et le Clergé couvert de deuil
Jettera des flots d'eau bénite
Sur le trop funèbre cercueil.
Après quoi sortant de leur gîte
Avec un minois compassé,
Billard et Grizet viendront dire
Le Requiescat in pace.
Et puis le duc qui feroit rire
S'il n'etoit toujours escorté
D'ordres émanés du tonnerre,
Signifiera dans le Parquet
Au Sénat, quoi qu'il soit en terre,
Nouvelle lettre de cachet,
Par laquelle on lui fait défense
De paroitre chez les vivans,
Meaupou craignant à toute outrance
Le retour des honnêtes gens.
En outre on fera le partage
Des effets de nos magistrats,
Offices, emplois, et leurs gages :
Aux Jésuites, leurs Rabats,
Aux Sorbonistes leur Science,
Aux traitans leur intégrité,
Aux Évêques leur éloquence,
Aux Ministres, leur équité.
Ainsi le Parlement de France
Qu'on vient déjà d'ensevelir,
N'a de son ancienne existence
Que l'honneur, qui ne peut périr.
Mais, Chrétiens, ce qui nous console,
C'est que la Résurrection
Est suivant la Foi du Simbole
Un dogme de la Religion.

F. 154. Lettre de l'évêque d'Apt au marquis de Brantès sur les sentiments de M. Riper de Monclar, procureur général au Parlement de Provence concernant la bulle Unigenitus (copie : italien).

F. 170. Bref de Clément XII au roi de France contre la sécularisation par le Parlement, 9 juin 1762 (copie : latin).

F. 189. Sur une lettre de l'archevêque de Paris au pape, concernant la suppression des Jésuites, 14 septembre 1774 (copie : italien).

F. 198. Mémoire du clergé de France au roi sur les mauvais livres, s. d. (copie : italien). [En particulier contre le « Règne de la Nature ».]

F. 200. Lettre de l'archevêque de Paris au pape sur la suppression des Jésuites, s. d. (copie : italien).

F. 202. Lettre de l'archevêque de Vienne au même (copie : italien).

F. 203. Lettre de l'archevêque d'Arles au même (copie : italien).

291. Miscellanea (XIXe siècle). — 364 ff. Surtout des vers latins, français et italiens, intéressant l'histoire de la satire politique.

F. 27. « Epigramma in Gallos. » (copie : latin) :

Impia, crudelis, Gallorum natio prava,
    Regem mactasti? Crimina pande sua?
Perfida! Borbonus preclaro sanguine natus
    Inclamat vindictam, horrida terra tremit,
Jupiter omnipotens Reges Gentesque movebit
    Contra omnes Gallos. Gallia sola rides.
Cernite miseram, nec pravus rector Averni
    Cumque suis stigibus dexter adesse potest.
Per mare, per terras jurant, per barbara Averni
    Anglus et Hispanus tollere classe viros,
Et Gallos curtos infensos orbique deoque
    Pudere fert animus, sic cupit ipse Deus,
Sic Germanus orat, sic Prussia corde peroptat
    Et omnes gentes, sic Pius ipse Pater.
Pone modum gestis, Christum, sanctosque precare
    Veris cum lacrimis, pectore regnet amor,
Maximus ipse deus tantarum pondere pressus
    Culparum veniam forsitan ipse dabit.

F. 78 et v° *Canzone* sur la dispersion de la flotte française, 1793 (copie : italien) :

Viva ognun Giorgio, e Carlotta,
    Viva ognun dell' Angla Flotta,
    Viva dica l'alto onor.

Vivan tutti i Regi invitti,
    E Cocito oggi tragitti
    Ogni infame traditor.

Viva Pio grand' alma, e prode,
Cuor sincero e senza frode,
De perigli sprezzator,

Sprezzator d'ogni minaccia
In tempesta, ed in bonaccia
A se stesso eguale ognor.

Viva Cesare, et le schiere
Sempre intrepide e guerriere,
De Nemici altro terror !

Viva il prode, viva il forte
Federico, eddi via sorte
Il grand Bransuik vincitor!

Viva il Sardo Re, il Sovrano
Giusto, Pio, Saggio, ed umano,
Pien di fede, eddi valor !

Viva il Veneto Senato,
Ogni Regno, ed ogni stato
Che i Ribelli ebbe in orror !

Ff. 79-80. Autre *canzone* sur le même sujet (copie : italien) :

Ah ! del Mare o gran Figli sorgete,
Il coraggio nell' alme accendete.
Ah ! di nuovo l'antico Inimico
Combattete, o gran Figli del Mar !

Ei già schiavo, or ribelle, e tiranno
Odia il libero, il fido Britanno,
Ei n'invidia il sì florido Regno,
Ei lo sdegno non teme irritar.

Coro di Nocchieri.

Cuor di quercia hanno gli Angli Navigli,
Cuor di quercia è dell' Anglia ne' Figli,
Su la mano alle vele, ai timoni,
Su garzoni, su pronti a salpar.

Dice il cuore : valore in me provo,
A conquiste si andremo di nuovo,
L'Alma in petto nò dice, non temo,
Sì che andremo di nuovo a pugnar.

La di Marte sull' orrido piano
Solo mirasi il forte Germano,
Al periglio onde cinto si vede
Pur non cede, pur l'osa affrontar.

Ah! volate a soccorrelo, o prodi,
Dividetene il merto, e le lodi
Della Francia l'infame Colosso
Dovrà scosso a quest' urto crollar.

Coro come sopra.

Dei Nemici che addosso si è tratti,
Son maggiori i suoi atroci misfatti,
Il momento onde paghine il fio
Col desio già vi veggo affrettar.

Ite pur, la Vittoria vi attende,
Tutta Europa le braccia a voi tende,
Certa al fin che il Brittanno coraggio
Il suo oltraggio saprà vendicar.

Coro come sopra.

Quanto in noi vi è di Sacro si tutto
Vorria il Franco disperso, distrutto,
Usa ogn'arte, onde debba una volta
Anche l'Anglia sconvolta restar.

Alto omai da Brittannici lidi
Contro i Perfidi all' arme si gridi,
Religion da chi estinta la brama,
Leggi, Fama sapremo salvar.

Coro come sopra.

Va si lunge dell' Empia l'orgoglio
Che i Monarchi minaccia sul soglio,
Mentre in noi un Monarca diletto
Sà il rispetto, e l'amore destar.

Ch' ella dunque scornata rimanga
Rotta alfin le sue perdite pianga,
Che sien lunghi, o grand Re, i giorni tuoi!
Chi di noi può più lieto cantar?

F. 82. Sonnet italien sur Bolzeni et Spedalieri, disciples de Rousseau (copie : italien) :

Li Romani

Al Signor Abbate Bolzeni, il quale dopo aver riprovato come Anticristiano, e contrario alla decisiva dottrina de SS. Apostoli Pietro e Paolo il Contratto sociale di Rosseau nelle sua opera *Del Vescovado* ai numeri 120-198, ha avuto il temerario e scandaloso ardire di promoverlo ed addottarlo, approvando l'opera dell' Ab. Spedalieri intitolata : *I dirilli dell' uomo.*

SONETTO

Dal' cenomano suol scrittor bifronte
  Che su 'l Tebro scendesti a ñri danni,
  Che il Contratto social, quel nero fonte
  Di sedizione, or lodi ed or condanni.
Accoppiator di verità e d'inganni
  Soffri del tua rossor il peso e l'onte,
  Temi una volta che sciogliendo i vanni
  L'ira del Cielo ti colpisca in fronte.
Tu atterri, è ver, l'imaginario ed empio
  Idolo di Rosseau; ma il tuo consiglio
  Gli alza poi di nascosto altare e tempio.
    Impudente censor! Da la suprema
  Region dei astri minaccioso il ciglio
  Pietro, ti volge, impallidisci e trema.

F. 88. Bouts rimés, concernant les cardinaux romains sous Pie VI (copie : italien) :

Una volpe raminga e mal sicura — Maury.
Un asino di razza portentosa — Rinuccini.
Un avoltojo ingordo per natura — De Pretis.
Un Aquila a gran voli ardimentosa. — Noverella.
Un Scimiotto, che vive d'impostura — Ruffo.
Un Delfin Sacro a Deità nascosta — Vincenti.
Un Leon ver di nome e di natura — Pignatelli.
Un placido Coniglio, che riposa — Bellitomi.
Un Sorcio Moscarolo che ancor trema — Dugnani.
Un Pappagallo muto, che s' attrista — Lancellotti.
  Ecco de Pio la promozion estrema :
Monsignori non più; l'ira calmate;
Si sà, già disse Monsignor Sagrista
Che anche in Roma si fan le Bugiarate.

F. 106. Sonnet sur la mort de Hugon de Basseville, le janvier 1793 (copie : italien) :

Storia veridica dell'insurgenza del Popolo
Romano contro Basville e della morte
Del medesimo preceduta dalla sua
Declarazione.

SONETTO

Volo quã un gallo, e fè chicchirichì
Che di far pianger Pietro ei si pensò :
Mà se Pietro in Giudea già barcolò
Qui tenne soldo, e non se ne pentì.
E si forte tuonò = Voglio così =
Che il papal'di Quirin fuori saltò
E, addosso, addosso al Gallo ognun gridò :
Che per spavento subitò arrochì.
Fuggiva lo sfiatato or sù, e or giù,
Mà in van ; che un buco al ventre ecco un gli fà.
Mentre ei fioco dicea, nol farò più...
Senza mission a cantar venni io quà...
Son Gallo avventurier... Sono un monsù...
Son... voleva dir, ma al Mondo andò di là.

F. 125. Sonnet sur la dispersion de la flotte française (copie : italien) :

Sopra la prodigiosa dispersione dell'armata
Navale Francese che veniva contro l'Italia,
Accaduta per un turbine.
« Est Deus in Israël. »

SONETTO

Ove son ? Ove son gli empi ? gli alteri ?
Che, mille ostili abeti a Italia volti,
Venian poc'anzi minacciosi e fieri,
Furor, terror spiranti il petto, i volti ?
Chi più non sono ! in van veder ne speri
La spoglia pure : già dissipati e sciolti,
Pasto giaccion de'mostri ingordi e feri
Del mar negli ampi gorghi, oimè, sepolti.
Di tante prore appena or tu potrai
Scerner l'avanzo in qualche rostro infranto,
Che sul lito dal mar spinto apparìo.

Oh ciel! Ma quai guerrier?... Qual forza mai?...
Un soffio, un soffio sol poteo cotanto,
Franchi, tremate = in Israël v'è Dio =

F. 174. « Épitaphe de M. de Mirabeau » (copie : français) :

L'Éternel fatigué des crimes de ce monde,
Et voulant les punir par un cruel fléau,
Recueillit un moment sa sagesse profonde,
Puis dit à Lucifer : engendre Mirabeau !
Le diable le fit à son image,
D'une peau dégoûtante enveloppa ses traits,
Dans son esprit mit l'infernale rage,
Et dans son cœur tous les forfaits ;
Il lui donna l'éloquence en partage ;
Mais par les charmes du langage,
Sur les mortels il prit tant de pouvoir,
Que le Démon, dont il poussa l'espoir,
Devint jaloux de son ouvrage ;
Il ne vit plus en lui qu'un rival odieux,
Dont il crut devoir s'en défaire (*sic*).
Il eut raison. Le monstre audacieux
Auroit fini par détrôner son père,
Envahir le sceptre des Dieux,
Et placer l'Enfer sur la terre.

F. 176. Épître en vers au Cardinal Fleury (copie : français) :

Expl. : Grave et prudent prélat, achevé politique...
Inc. : Nos neveux frémiront de voir qu'un tel rocher
Ait caché sous ses plis un fourbe si parfait. »

Ff. 178-179. « A la France » (copie : français). Je respecte fautes de prosodie et fautes d'orthographe :

Peuple jadis si fier, aujourd'hui si servile,
Des Princes malheureux vous n'êtes plus l'azyle.
Vos ennemis vaincus aux champs de Fontenoy
A leurs propres vainqueurs ont imposé la loy,
Et cette indigne paix, qu'Arragon vous procure,
Est pour eux un triomphe et pour vous une injure.
Vils duppes ! vous avez donc couru tant de hazards,
Pour mettre une femelle au throne des Cesars !
C'étoit bien à sa place, puisque malgré ta gloire

A prendre ses villes tu luy cède la victoire
Et cousens que l'Anglois, Dominateur de l'onde,
Voyture dans ses ports tout l'or du nouveau monde,
Et qu'au seul bruit des Russes traversant l'Allemagne
Tu sacrifie gayment ton unique amie, l'Espagne,
Et abandonnes le Prince, par toy-même appellé,
Aux frayeurs des Brunswiks lachement immolé;
Qu'importe que ses liens fussent des cordes de soye
N'a-t-il pas tout perdu, et tout perdu pour toy?
Et toy, que tes Flatteurs ont paré d'un vain titre,
De l'Europe en ce jour te dira[s] -tu l'arbitre?
Lorsque dans tes États tu ne peux conserver
Un Héros, que le sort n'est pas las d'éprouver,
Mais qui, dans les horreurs d'une vie agitée
Au sein de l'Angleterre, à sa perte excitée,
Abandonné des siens, fugitif, mis à prix,
Se vit toujours plus sûr et plus libre qu'à Paris,
Est-ce pour venger ton Roy jadis fait prisonnier
Par un autre Edoüard dans les vignes de Poitiers?
O reste des Stuarts, héritiers de Guyenne!
Combien plus d'honneur eut Londre, que Vincennes?
Prince! des faveurs de Roys exemple mémorable!
Et de leurs intérêts Victime déplorable.
Tu triomphes de ton sort au milieu de tes fers.
Sur toy, dans ce moment, tous les yeux sont ouverts.
Un peu généreux, et juge du mérite,
Va revoquer l'arrêt de votre race proscrite.
Tes malheurs ont changé les Esprits prevenus,
Dans le cœur des Anglois les Droits sont reconnus;
Plus surs et plus flatteurs que ceux de la naissance,
Ces Droits vont doublement affermir ta Puissance.
Mais, sur le Throne assis, du Prince, souviens-toy,
Que ce Peuple superbe et jaloux de sa Foy,
N'a jamais honoré du titre de Grand Homme
Un lache complaisant de France et de Rome.

[A la suite :]

« My Dr Friend et Fr

« It seems yu forget yt we have been friends but, no matter. I have not so bad a memory, therefore send yu the following Copy of verses I had in Print from France, because I know they'll

suit your Genius & y^r way of thinking. I spent so much time in transcribeing am for y^u & have so many Letters to write by this post, y^r I must bid y^u adieu. Y^r sincere friend & ser^r. »

F. 180. Épitre en vers de Voltaire au président Hénault (copie : français) :

Inc. Hainaut, fameux par vos soupers.

F. 181. Réponse en vers du duc de Richelieu à Voltaire (copie : français) :

Inc. Il est passé, cet heureux âge,

F. 182. Vers français (copie : français) :

Inc. Pourquoy de ma sage indolence...

F. 200. Lettre de Pie VI au cardinal de Loménie sur les affaires de France, 23 février 1791 (copie : latin).

F. 208. Lettre du cardinal de Loménie à Pie VI, 25 novembre 1790 (copie : latin).

F. 214. Lettre du même au même, 31 janvier 1791 (copie : latin).

F. 220. Lettre de Pie VI à Louis XVI pour le réconforter, 6 juillet 1791 (copie : latin).

F. 224. Lettre du même au même, sur la constitution civile du clergé, 10 mars 1791 (copie : italien).

F. 228. Discours de Castelan à la séance du 16 juin 1791 de l'Assemblée nationale (résumé français).

F. 232. Observations sur la conduite des curés intrus et des curés légitimes et jureurs (copie : français).

F. 234. Proclamation de Brunswick aux Français, 25 juillet 1792 (copie : français).

F. 240. Mémoire communiqué par la cour de Rome aux puissances sur la réunion du Comtat à la France (copie : italien).

F. 242. Autre mémoire (copie : italien).

F. 254. Lettre de l'abbé Bettinelli, ex-jésuite, à l'abbé de Janson, touchant les œuvres de Berruyer, Mantoue, 20 janvier 1792 (copie : français).

F. 256. Mémoire de l'évêque de Saintes touchant le sacre de l'évêque de Mirepoix, s. d. (copie : français).

F. 276. Satire latine contre les Français (copie d'ap. le P. Michel Randau, *Orator extemporaneus*, Venise, 1683, p. 460).

F. 285. Lettre de Pie VI à l'impératrice de Russie sur l'occupation d'Avignon, 25 février 1792 (copie : latin).

F. 289. Lettre de Pie VI à l'empereur Léopold sur le même fait, 3 mars 1792 (copie : latin).

F. 293. Lettre de l'impératrice de Russie au maréchal de Broglie, en réponse à l'adresse de la noblesse française du 20 septembre, 20 octobre 1791 (copie : français).

F. 327. Mémoire de l'évêque de Pistoie, Scipion de Ricci, sur la révolution française (copie : italien. — Suivi de la traduction d'un article de la *Gazette de Paris* du 18 juillet 1791 sur l'évêque de Pistoie).

292. Miscellanea (XVIIe-XVIIIe siècles) :

F. 17. « Réflections pour servir de réponse sur la lettre en forme de manifeste que M^{r} le cardinal d'Estrées distribue », sur la question gallicane (copie : traduction de l'italien).

F. 115. Notice de l'état de la France en 1743 (copie : français). Relation de provenance assez difficile à déterminer.

294. Miscellanea (1722-1760). — Copies et imprimés :

F. 24. Gravure franco-italienne sur l'attentat de Damiens.

Estampe tirée « A Paris chez le Jeune, rûe St Jacques », représentant Pierre Damiens un couteau à la main; sur le côté droit, réduite, la scène de son arrestation.

Dans le haut :

Pierre Robert François Damiens Darras âgé de 42 ans.	Pietro Roberto Francesco Damiano Darras di anni 42.

Au bas :

Assassin du meilleur des Rois	Con empietade d'assassino indigno
Monstre plus redouté qu'un lion en furie	Toglier l'aorta al Rè sentai spietato ;
Je devois voir le jour au sein de la Libye	Nella Libia era ben ch' io fussi nato
Et non au milieu de l'Artois.	Non della Francia nel grazioso Regno.

F. 273. Impr. : Bref du 19 septembre 1759 de Clément XIII sur les affaires de Corse : « Sanctissimi Domini nostri papae XIII litterae in forma brevis quibus R. P. Caesar Crescentius de Angelis Episcopus Signinus in visitatorem apostolicum in quibusdam locis

Dioecesium Aleriensis, Marianensis, et Accensis atque Nebiensis in Insula Corsicae deputatus. Romae. MDCCLX. »

F. 276. Impr. : Bref du 15 mai 1760 de Clément XIII sur les affaires de Corse.

« ... Quibus abrogatus Edictum in Civitate Genuensi nomine ducis, & Gubernatorum illius Reipublicae promulgatum contra R. P. Caesarem Crescentium de Angelis Episcopum Signinum Visitatorem Apostolicum in quibusdam Corsicae Dioecesibus a Sanctitate Sua deputatum. Roma. MDCCLX. »

F. 283. Documents divers sur la Corse au XVIIIe siècle. Copies de plusieurs *pro memoria* du gouvernement de Gênes au pape Clément XIII.

295. Miscellanea (XVIIIe siècle). — Copies et imprimés :

F. 153. Bref de Clément XIV au roi d'Espagne sur la restitution des États d'Avignon, Bénévent, etc., 30 décembre 1773 (copie : latin).

F. 155. « Il conclave del 1774. Dramma per musica da recitarsi nel teatro delle dame nel Carnevale del 1775... per il Chracas al insegna del silenzio (copie : italien). — Cf. f. 197, relation sur la mort de Clément XIV par son médecin Saliceti (id.), et f. 200, par les chirurgiens de l'ouverture de son corps (id.).

F. 324. « Lettres écrites au cardinal de Tencin à l'occasion d'une lettre de cachet qu'il obtint le 9 mai 1742 contre M. l'abbé Booke, docteur de la maison et société de Sorbonne et professeur en théologie » (copie: français).

296. Miscellanea (XVIIIe siècle). — Documents intéressant l'histoire du pape Urbain VIII (ff. 260-342 : « li sinceri racconti della vita del Gran Pontifice Urbano VIII della sua pueritia all' assuntione al Pontificato »), des finances pontificales au XVIIIe siècle et de l'Espagne (copies) :

F. 369. « Piano per Monsr Nunzio in Francia nel trasmettergli copia delle clausole da inscrivirsi nella Bolla del Giubileo e de' motivi », copie du 19 septembre 1740. — Concerne la bulle Unigenitus.

303. Miscellanea (XVIIIe siècle) :

F. 40. Lettre de l'évêque de Montpellier à l'occasion d'un écrit

retrouvé dans son diocèse, 24 sept. 1740, « nella quale si scuoprono le frodi e le male arti de' Giansenisti... (trad. ital.).

F. 48. « Segreto del Giansenismo, lettere circolari a signor discepoli di sant' Agostino per far loro conoscere l'ignoranza di coloro chi abbracciano una dottrina diversa da quella che la Chiesa professa » (même main).

Ff. 62-88. Relation des controverses entre le Parlement et le clergé sur la question janséniste (Italien).

314. Miscellanea (XVIIe-XVIIIe siècle) :

Ff. 76-96. Relation du voyage du cardinal Henri Caetani, partant pour sa légation de France, de Rome à Turin, adressée au duc de Sermoneta. (minute orig. : italien). — Diaire intéressant.

Ff. 108-112. Discours du duc de Nevers sur les desseins de la maison de Guise (copie : italien).

F. 338. Relation de l'entrevue entre le nonce pontifical, Mgr di Bagno, et le roi de France touchant le cardinal de Retz (copie : italien).

F. 342. « Récit d'un profète pèlerin à Dijon en Bourgogue » (copie d'après l'imprimé, Paris, 1699).

323. Miscellanea (XVIIe siècle) (à noter ff. 1-43 une relation du conclave qui élut Alexandre VII) :

Ff. 79-133. Relation au doge de Venise par un ambassadeur auprès du roi de France Louis XIV (copie : italien).

F. 136. Instructions du Bailli de Valence à son successeur à l'ambassade de France à Rome (copie XVIIe siècle : italien). — Cf. ff. 158-170 : Réponse d'un cardinal à la relation de l'ambassadeur de France (copie : français).

327. « Compendio historico de la persecution... del Clero de Francia desde la revolucion. » T. II d'une « Historia del Clero de Francia, » dont le premier concernait l'église de France au XVIIIe siècle, car il y a à la fin du t. II des notes correspondantes à ce sujet. Non paginé. — A la fin, « lista de los ecclesiasticos muertos en al Carmen, en la Abadia, en el seminario de S. Fermin, y en la Fuorza del 2 al 4 de setiembre 1792 ». On trouve dans ce volume des détails intéressants sur l'émigration, particulièrement dans les États du pape (pag. 265-268) et en Espagne. — A ce sujet,

à noter un petit imprimé de 8 p. contenu dans le feuillet de garde, intitulé : « Lettera di monsignor Pietro Quevedo y Quinsano vescovo di Orense in Spagna nella Gallizia in risposta a Cesare Scipione di Villanova vicario generale, decano della chiesa d'Angers nella Guienna, col altra lettera scritta da un'ecclesiastico Francese alloggiato dal suddetto Monsign. vescovo, » montrant la charité de cet évêque à l'égard des émigrés. La 1re est du 21 octobre 1792; la 2e, sans signature, du 23 novembre 1792. Je la reproduis :

« Amico carissimo,

Io già mi trovo presso Monsignor Vescovo di Orense. É egli stimato il più Santo, il più Dotto, ed il più Amabile di tutti i Prelati di Spagna; e tutto quanto si è mai detto del suo merito è infinitamente inferiore a lui stesso. Presentemente siamo in cinquanta Ecclesiastici nel suo Palazzo. Tosto ch'Egli intese il nostro sbarco nella Corogna, scrisse subito al Capitan Generale della Provincia, Residente in quella Città, pregandolo a mandarci da Lui senza indugio, ed assicurandolo nel tempo stesso : Che in qualunque numero noi fossimo, tutto era preparato pel nostro recivimento. Aggiungeva di più in quella sua Lettera : Che quando le sue Entrate non fossero sufficienti pel mantenimento di tutti (non ha egli dal suo Vescovato di più 30 m. Franchi di rendito), comincierebbe a vendere i suoi Mobili, e partirebbe con noi altri per fino all'ultimo boccone di pane, che gli fosse rimasto. Non a Egli perciò diminuito punto le sue ordinarie Elemosine. Mantiene Egli solo più di 2. mila Famiglie di questa Città Vescovile, che è la più povera della Gallizia. Manda in oltre Elemosine in tutti i Luoghi della Campagna, in cui i Parochi non hanno abbastanza, onde sovvenire ai bisogni de'loro Poveri. Il suo Palazzo è continuamente pieno d'infelici, che da ogni parte concorrono ad implorare la sua assistenza: Tutti sono ricevuti con bontà, e neppur un solo è rimandato senza aver ottenuto la sua richiesta. Non sono limitati questi sussidj alla sola sua Diocesi: Da ogni parte se gli scrive, chiedendo Elemosina, ed Egli la fa sempre. Ultimamente un povero Prete occulto nella Diocesi di Bordeaux, scrisse a questo Prelato, dal fondo del suo ritiro, esponendogli i sui bisogni : Egli spedì subito allo stesso per l'immediato Corriere 500 Franchi.

Mai si è veduto un Prelato nè più zelante per la salute delle Anime, che sono affidate alla sua cura, nè più penetrato dallo

spirito del suo Ministero. Fa Egli la Predica nella Cattedrale tutte le Feste, e Dominiche dell' Anno, senza aver lasciato di ciò fare una sol volta, nel corso di 15. Anni, che è Vescovo di Orense ; con tutto che siasi trovato frequentemente incomodato, ed eziandio colla febbre. É egli soltanto costretto ad interrompere questo suo Apostolico Ministero in Città, allorche trovasi alla visita della sua Diocesi : Tali visite le fa quasi sempre a piedi con in mano un bastone. Il suo treno tutto consiste in un Caretto tirato de due Bovi, sù cui v'è il suo materazzo, ed un picciolo bagaglio. Mangia al piede di un albero, e passa la notte nella prima Capanna che gli si presenta alla sera. Il Popolo sta sempre prostrato qualora lo vede, per la grande venerazione che gl' ispira. Egli sà l'Ebreo, il Greco, il Latino, l'Italiano, e l'Inglese.

Dal momento del nostro arrivo in Ispagna, non abbianio trascurato, di sempre recitare le Preci, che ci furono mandate da Roma, ed alle quali Sua Santità si degnò di concedere molte Indulgenze. Noi le cantiamo ogni giorno nella Cappella di Monsignore sul terminare della solenne Messa, che noi celebriamo quotidianamente alle 10. ore pei bisogni della Francia ; e lo facciam pure alla sera, terminato il Vespro, ed altri Esercizj di divozione, che da noi stessi ci siamo prescritti. I buoni Fedeli vengono tutti i giorni ad unirsi con noi nella detta Cappella, oppure le recitano nelle loro Case colle proprie Famiglie. »

330. Miscellanea (XVIIe-XVIIIe siècle) :

Ff. 97-140. « Compendio di quanto è seguito nell' affare della constituzione Unigenitus sino alla morte di Luigi XIV. » (Petit cahier au net : italien).

F. 226. Lettre de Guillaume du Tilloy (?) (traduction en italien).

371. Miscellanea (XVIe-XVIIIe siècle) :

Ff. 11-16. Relation de l'arrivée à Rome du maréchal de Tessé, 13 octobre 1708, et des événements consécutifs jusqu'au 20 février 1709 (copie du temps : italien).

Ff. 31. Relation de la rixe du 5 novembre 1700 (même main).

Ff. 91-102. Relation curieuse de la guerre de Flandre par le capitaine Alessandro Torelli de Fano, 1586 (copie cursive du temps : italien). — Il y a jusqu'au f. 130 des documents intéressant cette campagne (f. 106, liste des troupes italiennes au service du roi d'Espagne).

F. 138. Serment du roi François 1er au sultan Soliman, sous le titre de : « esecrando giuramto » (copie; italien).

Ff. 180-193. Discours d'Esperit Sabatier sur la cité d'Avignon, le Comtat-Venaissin et la principauté d'Orange (copie : italien).

F. 194. Sommaire de la ligue entre la France, l'Angleterre, Venise et la Savoie (copie ; italien).

Ff. 206-209. Relation des principaux faits de l'ordre de Jérusalem sous le grand-maître de Wignacourt (1601-1620) (copie : italien).

381. T. II d'une copie d'un ouvrage, intitulée : « Rivoluzione religionaria e civile de' Francesi incominciata l'anno 1789, opera del sig. Vanders Pahour, diretta al C. S. C. D. T. B. Volume II, In *Foligno* (barré) 1795, per Giovanni Tomassini stamp. vescovile con approvazioni. » — Ce sont les pièces justificatives du t. II, groupées sous diverses rubriques, surtout des jugements sur Choiseul, Burke, Spedalieri, la révolution, le quiétisme, le jansénisme, la maçonnerie. C'est la maçonnerie qui occupe la majeure partie du volume, analogue ainsi à l'ouvrage de l'abbé Barruel. — A noter à ce sujet : doc. XV = « unione de' filosofi e degli acatholici della Francia co' francmasoni, ed il loro comune progetto »; XVII = état des loges en France en 1784; XVIII = livres et documents originaux publiés en 1787 sur l'ordre de l'électeur de Bavière contre les Illuminés; XIX = notice sur Balsamo et les loges de Naples. — Non paginé, dans une chemise qui renferme une lettre originale d'un prêtre émigré, Gênes, 11 mars 1797. et une lettre (copie) de M. Savreh d'Orudnap (double anagramme évident) à l'auteur de la *Rivoluzione,* sur la révolution, faite par les francs-maçons, avec certains détails concernant les loges napolitaines.

388. « Traicté de l'authorité et indépendance des roys de France avec leurs prérogatives infiniment au-dessus de celles de tous les roys de l'Europe et la généalogie de la maison royale de Bourbon, des Princes du Sang et des ducs et pairs de France, 1673 » (copie du xviie siècle, de deux mains).

391. « Historia della Rivolutione di Francia e delle cose memorabili occorse ne' gli anni turbulenti del regno del Christianissimo Henrico III di Vallois Rè di Francia e di Polonia divisa in quattro libri et ornata di varii discorsi politici, dedicato all' Illmo Sigr

Vuolfango Teodorico di Towno, barone del Sacro Romano Imperio, camariere hereditario de'vescovadi di Trento e Bressenone, signore di Castel Fondi e della Rocca. » L'adresse est datée de Venise, 1614, et dit que l'ouvrage est une traduction du français de Mattei (copie du XVIIe siècle : italien).

393-395. « Miscellanea di relazioni politiche Venete del secolo XVI » — (XVIe siècle).

398. « Miscellanea di relazioni politiche del secolo XVI » — (XVIe siècle).

399-403, 417, 418. « Miscellanea... venete e d'altri paesi del secolo XVI » — (XVIe siècle).

420. Copies et minutes, presque illisibles, de documents concernant l'affaire du duc de Créquy et des Corses à Rome. Relations et documents officiels, latins et italiens. — Proviennent peut-être des papiers du cardinal Rasponi.

431. « Selva di D. Giov. Ventimiglia per la genealogia della Famiglia ».

432. Miscellanea — (XVIe siècle) :

F. 1. Instructions à D. Antonio di Toledo, ambassadeur d'Espagne en France (copie : italien).

F. 239. Instructions au cardinal Caraffa (d°).

F. 374. Relazioni di Francia del Cardinal di Nicastro, 1540 (d°).

F. 505. Lettre du Roi de France à Pierre Strozzi après sa défaite par le marquis de Marignan, 1554 (d°).

F. 509. Instructions diverses de Jules III (d°).

444. Chemise contenant des écrits originaux du P. A.-F. Zaccaria (italien).

Fasc. I. Extraits tirés des Mémoires sur l'histoire des sciences de Trévoux.

Fasc. II. Notes sur l'Université de Paris.

447-448. Jean Krukowiecki. « Historia de origine, controversia et progressu jansenismi. » — XVIIIe siècle (copie).

455. Petit ms. in-4 contenant la copie d'après l'imprimé de la « Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Sisteron au sujet de la contagion, » Rome, 1720, et de divers écrits philosophiques français, latins et italiens, en prose et en vers, sans intérêt.

480. « Constitutions de l'abaye de la Trinité de Poityers », petit ms. relié en parchemin souple, non paginé, sans indication de provenance (XVII[e] siècle).

481. « Dubbi proposti nella circostanza della bolla di dichiarazione di scommunica pubblicata il di 10 guigno 1809... » — Texte de la bulle en tête et à la fin (cf. aussi **540**, f. 21), avec divers documents concernant les relations de l'Église et de Napoléon I[er], la déclaration de 1682, et le décret imprimé de Napoléon I[er] sur cette déclaration (petit ms. non paginé : italien).

486. « Status et constitutions de la Congrégation du Verbe Incarné approuvée par N. S. P. Urbain VIII l'an X de son pontificat ». — Voici la table des matières, que je dresse, de ces statuts, dont le détail est fort curieux.

« Préface [sur l'utilité de l'existence d'ordres variés].

Première Partie. Des statuts et constitutions de la congrégation du Verbe incarné, de la fin de cette Congrégation, des personnes qui y doivent estre reçues et de la manière de les recevoir et dresser iusques à la Profession. — Chap. I. Du nom et de la fin de cette congrégation et de la Règle soubs laquelle elle milite. — Chap. II. Des personnes qui seront réunies en cette congrégation. — Chap. III. De la façon de recevoir, elever, instruire, exercer et disposer à la profession celles qui auront esté trouvées propres pour la Congrégation. = Seconde partie concernant ce que toutes doivent sçavoir et practiquer. — Chap. I. Des Exercices spirituels et de ce qui appartient au service de Dieu. — Chap. II. De ce qu'appartient aux vœux. — Chap. III. De la Charité, modestie et humilité. — Chap. IV. De la clôture et de la communication avec ceux du dehors. — Chap. V. De l'ordre du jour. — Chap. VI. Du rang que les sœurs garderont et de la façon dont elles s'appelleront entre elles. — Chap. VII. Du uiure, du uestement et du logement des s̃rs. — Chap. VIII. Du silence, du parler et des récréations. — Chap. IX. Des pénitences, mortifications et corrections. — Chap. X.

Des infirmes et des malades. — Chap. XI. Des suffrages que les srs sont obligées de faire tant pour les uiuantz que les Trépassez. — Chap. XII. Des sœurs domestiques. — Chap. XIII. Des Pensionnaires. — Chap. XIV. Du gouvernement tant extérieur qu'intérieur de la congrégation. — Chap. XV. De la lecture de la Règle. Des constitutions & du coustumier. = Troisième Partie. Des offices en particulier. — Chap. I. De la mère ou supérieure. — Chap. II. De l'assistance. — Chap. III. De la maistresse des novices. — Chap. IV. De l'œconome. — Chap. V. Des maistresses des pensionnaires. »

Le texte de ce dernier chapitre (p. 90-92) est le suivant :

« 1. Les maistresses des pensionnaires considereront souvent à part elles l'estat que Nr̄e seigneur a faict de l'Instruction des enfans et combien en effet il importe qu'ils soient bien eslevés attendu que pour l'ordinaire de la bonne ou mauvaise éducation qu'on leur donne depend le reste de leur vie, mais beaucoup plus que la noble occupation que c'est de preparer des Espouses au Sauueur en instruisant celles qui sont destinées à son service particulier.

2. Elles se persuaderont qu'autant qu'elles auront de pensionnaires, ce seront autant de sindics de leurs actions qui les publieront après qu'elles seront sorties de la maison. Soit qu'elles demeurent dans le monde soit qu'elles entrent Religieuses ailleurs, et que d'elles en bonne partie depend la bonne ou mauvaise odeur du monastère.

3. Le propre des enfans de bas aage estant de s'attacher facilement par imitation à tout ce qu'ils voyent, aux personnes qu'ils fréquentent ou qui les gouvernent, elles tacheront de compasser tellement leurs mouvements parolles & actions qu'elles leur puissent servir de modelle et de ne faire ou dire chose aucune dont elles puissent estre mal edifiées.

4. Elles s'efforceront de les gagner par douceur & par amitié plus tost que les gouverner par rigueur ; toutefois leur douceur devra estre grave et sérieuse sans aucune mignardise ou affectation.

5. Elle s'abstiendra (*sic*) de toutes parolles d'injure, de mespris et de mocquerie et de tous propos qui ressentent la legereté.

6. Elles auront un grand soing de les faire tenir nettes et propres et tousjours bien composées à l'extérieur, de leur apprendre la ciuilité et bien seance autant que leur aage et leur condition le permettront.

7. Elles auront pareillement soing de les bien instruire en tout ce qui sera de leur devoir, de leur faire apprendre le Catechisme, la façon de se bien confesser et cōmunier et generalement tout ce qu'appartient au devoir d'une fille chrétienne qui a esté eslevée dans une maison religieuse cōme la nostre.

8. Elles traicteront auec de temps en temps des choses [de] dévotion surtout auec celles qui sont desjà destinées à la Religion, le goust de laquelle elles tacheront de leur entretenir par discours, s'asseurant neanmoins que le bon exemple qu'elles leur donneront seruira dauantage à cet effect que toutes les paroles du monde.

9. Elles leur fairont soigneusement observer l'ordre qui leur aura esté prescrit par la Mere et n'introduiront aucune nouveauté sans son expresse permission.

10. Elles ne descouuriront leurs imperfections aux autres si non qu'elles fussent cōmandées par la mere de dire ce qu'elles y auront remarquées lorsqu'il s'agiroit de les recevoir à la Religion.

11. Elles ne leur parleront en aucune façon des choses particulieres qui se font à la maison, et surtout, pour empescher diuers desordres, elles ne se rendront pas trop familières à aucune ny attireront l'affection particulière d'aucune, nommément de celles qui seront appellées à la Religion, mais elles ne se contenteront de le porter à honnorer la mere et les sœurs et de les nourrir à l'obéissance, à l'indifference de tous changemens de maistresses et à toute sorte de vertu.

12. S'il y en auoit quelqu'une principalement de celles qui sont destinées à la Religion qui fut desja capable de l'oraison mentale, elles tacheront de leur en donner quelque cōmencement et de l'instruire peu à peu aux exercices spirituels, elles leur laisront totalement libre le choix de la Religion, quoy qu'en cela elles leur puissent donner des regles et advis pour faire un bon choix quand elles en seront requises.

A joindre IIe partie. Chap. XIII, p. 59 :

1. Il leur sera loysible de tenir des pensionaires qui demeureront dans la maison et n'en sortiront que fort rarement. On leur enseignera tout ce qui est necessaire pour uiure dans la crainte de Dieu. On leur apprendra à lire et à trauailler en diuers ouvrages sortables à leur condition et aura bon soing de les tenir nettes, et de les façonner à la bienseance et à la modestie chrestienne.

2. Les filles ne seront reçües à la maison pour y estre pensio-

naires qu'elles ne soyent pour le moins dans leur cinquiesme année.

3. On pouruoyra qu'il y ait autant de srs qu'il en faudra pour l'instruction et service des Jeunes filles, et on aduisera de les changer de temps en temps tant afin qu'elles soyent soulagées au corps et en l'esprit, qu'afin que le trop d'occupation extérieure ne retarde leur avancement spirituel. »

500-503. Recueils de critiques diverses contre des livres jansénistes parus surtout en Belgique (XVIIe siècle).

515. « Scritture diverse » — (XVIIIe siècle). Non folioté. — Contient surtout des traités politiques.

En tête relation de la fuite des ducs de Lorraine du château de Nancy, 1634 (copie : italien).

540. Miscellanea (XIXe siècle). — Série de manuscrits d'histoire et de théologie sans pagination continue :

« Relation de l'interrogatoire de M. l'abbé d'Asfeld devant M. Baudry, lieutenant-général de police, appelant au Conseil contre la déclaration royale du 4 avril 1720 » (copie de 6 ff. : français).

« Notizie storiche appartenenti alle 4 proposizioni dell' Assemblea del clero di Francia 1682 » (2 petits mss. dont le second est incomplet).

« Dubbi proposti e risoluzioni prese da una Congregazione particolare approvata da sua Stà nelle circostanza della Bolla di scomunica pubblicata li 10 giugno 1809, » concernant les rapports avec les excommuniés. — Le seul serment licite est celui que le Pape a autorisé pour les Marches :

« Prometto e giuro di non aver parte in qualsivoglia congiura, comblotto, o sedizione contro il governo attuale, come pure d'essergli sottomesso ed obbediente in tutto cio che non sia contrario alle leggi di Dio e della Chiesa. »

Ce texte est repris une seconde fois, mais précédé d'une résolution de Pie VII défendant aux curés de donner la liste de leurs paroissiens à l'effet d'être enregistrés comme volontaires actifs ou comme contribuant en argent, pour la constitution de la légion civique. — A la suite : « Dichiarazioni autentiche per ben intendere le istruzioni del Santo Padre e ben regorlarsi nelle circostanze. »

626. Sept petits cahiers sous une bande.

N° 2. « Lettera contro el cardinal de Brienne detto di Lomennie, tradotta dal francese da D[n] Fran[o] Ortiz da Ocampo sul fine del anno 1791 » (copie, 20 ff: espagnol).

N° 3. « Oratio habita ab Henrico iij. Galliae et Poloniae Christianissimo rege, in Comitiis trium ordinum Galliae, Blesii, die. xvj. octobris 1588. » (copie du XVII[e] siècle: latin).

630. Miscellanea (XVI[e] siècle). — Théologie :

F. 132. Lainez, « de adoratione imaginum. » — Assemblée de Poissy (copie: latin).

644. « Dei principi secolari et ecclesiastici di tutta la Europa. » — Ms. du XVII[e] siècle, reliure moderne, petit format, 88 ff. Sur le feuillet de garde : « Ludovici de Thouars et amicorum, anni 78. » — Notes informes sur l'histoire et l'état de la cour des maisons princières. Pour la France, ff 26-29.

676-682. Documents sur le molinisme (copies) (XVII[e] siècle).

691. Chemise contenant divers papiers de théologie (XVII[e]-XIX[e] siècle). — A noter la copie d'un procès-verbal du miracle survenu le 8 septembre 1828, à Marseille, sur la personne d'Élisabeth Fluchacri, donneuse des chaises à l'église du Calvaire, guérie par une neuvaine à saint Alphonse de Liguori, 2 octobre 1828; adressé au pape, signé par l'évêque de Marseille.

696. Documents sur le jansénisme (copies) (XVIII[e] siècle).

698. Miscellanea, contenant plusieurs cahiers, sans pagination continue, reliure moderne :

N° 2. « Gemitus Salamanticenses Innocentii XII pro lachrymali contemptu ecclesię clavium, quibus animam suam intercludi non posse manifestum facere non erubuit Henricus Carolus Lavardinensis Marchio apud Curiam Romanam Gallię Christianissimi vulgo nuncupati regis assertus legatus » (latin : 12 ff.).

N° 4 « Responsa data a SS[mo] Dño ñro PP. Pio VI Gallorum obside antistiti Regiensi in brevi mora facta in ędibus cannonicalibus archipresbyteralis ecclesie Mutilene ad Hesperas Regii Lepidi

Kalendis aprilis anno V. 1799. » — Copie d'un imprimé touchant la validité des sacrements conférés par des assermentés. — A la suite : « Monumenta jussu R. D. archiepi. Mutilene locis citatis post parentalia rite persoluta. A. P. R. M. P. A. V. 1799. »

N° 5. Décret d'interdit de Louis Gaston, évêque d'Orléans, touchant le prêtre Louis de Saussaye qui refusait de signer le formulaire d'Alexandre VII, 17 décembre 1707. — A la suite, sentence comme d'abus contre cette décision, 4 janvier 1708.

N° 8. « Catechismo francese ». Traduction ital. (12 ff.) d'un catéchisme républicain : « Che siete voi ? — 1° Un uomo libero francese, repubblicano per scielta... »

708. P. Boni Pietro, « Confutazione di un libello francese che hà per titolo : du Pape et des Jésuites del sigr. Tabanet. » — xviiie siècle (italien).

713. Chemise contenant des papiers du xviiie siècle, dont plusieurs concernent Saint-Jean de Latran. — A noter :

Réclamation de l'assemblée générale du clergé de France, 12 juillet 1760 (copie du temps : français).

727. Chemise contenant des documents provenant du cardinal Caprara et des copies de bulles :

1° Bulle d'excommunication contre les usurpateurs des États du Pape (copie sans date : latin. — 13 ff.) ;

2° Allocution à la congrégation consistoriale par Pie VII, 16 mars 1808 (d°. — 23 ff.).

[**731**. « Regulae cancellariae. » — 263 ff., papier, xviie siècle ; additions marginales et dans le corps. — En tout 51 règles de la chancellerie.]

749. « Constitutions et règles de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame ». — Congrégation d'enseignement, approuvée par C. Belgrado, internonce, et vice-supérieur de la mission de Hollande, 20 septembre 1850. — Petit ms. de 61 ff., dont les 49 premiers seuls sont écrits.

753. « Catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'empire français. » — C'est le catéchisme impérial de 1806, découpé de

façon à insérer entre les pages des observations et corrections manuscrites en français, dans un esprit antinapoléonien assez vif. En particulier on attaque la traduction, très fautive, du décret du légat Caprara, et on note les rapports de ce catéchisme impérial avec le catéchisme de Meaux, éd. 1764. — 144 ff. de tous formats, en deux mains.

758. « Commentaires sur l'amour divin » (XVIIe siècle). — (copie : français).

[**794**. « Notabilia Cancellariae seu Datariæ. » — XVIIe siècle, 386 ff. — Solution des principaux cas soumis à la Daterie. En tête, index alphabétique assez commode.]

[**805-826**. Décisions du tribunal de la Rote, certaines avec les noms des compilateurs G.-B. Coccini, Marcomonzio, Lotta, S. Lancellotti, G. Cavalieri, Manzanedi, Ludovisi, Vesali.]

900. « [Dis]corsi et minute diverse. » — Miscellanea contenant des documents et copies de diverses natures (surtout sur les Gonzague et les affaires de Ferrare et de Venise), dont la moitié environ est foliotée, l'autre moitié étant formée de notes informes d'histoire, de généalogie et théologie.(A noter, ff. 70 sq. une dissertation : E più utile al Prencipe haver; sudditti ignoranti che litterati.) (XVIIe siècle). — A noter quelques originaux espagnols :

F. 115. Proclamation du marquis de Marignan aux soldats de l'infanterie italienne qui ont servi l'empereur au siège de Metz, février 1553 (impr. : italien).

F. 119. Discours sur la défaite de Pierre Strozzi par le maréchal de Marignan, 1554 (copie du temps : italien). — Cf. autre relation ff. 126-129, avec une lettre du marquis de Marignan à son frère le cardinal de Médicis.

F. 130. Déclaration du pape sur la suspension d'armes entre les Impériaux et les Français dans l'État de Sienne, 1553 (copie : italien).

F. 131. Autre document sur Sienne (copie : italien).

974. « Gazette 1715 ». — Petit ms. non folioté, contenant des copies du temps d'*avvisi*, de diverses mains et de divers formats, pour la fin du règne de Louis XIV (1704-1715). — Avis de Paris du

9 sept. 1705. 30 avril et 18 nov. 1715. — Je donne un type italien et un type français de ces *avvisi* :

« Parigi, 30 nov. [1715].

Vi sono avisi essere stato ritenuto il Pretendente sopra le coste di Francia da venti (3 mots illisibles) alle 187, essendo (mot illisible) alle vela, de modo che non sia dubito che non sy arrivato in Scozia dove l'armata dei malcontenti si au(u)mentarà giornalmente, già forse da 32 in 34 hōi tra qual, ce erano Truppe regolate benissimo armate et in stato d'intraprendere » etc.

« Paris, le 21 avril 1716.

M. Chevalier part pour porter au Pape le corps des doctrines des Évêques opposans. M. le cardinal de Bissy le desauouë publiquement.

M. Vitane escrivoit actuellement contre le Pape lorsqu'il est mort d'apoplexie, et tombant dans le feu, il le brula toute la main droite qui ecrivoit de si belles choses.

Il paroit un livre euidemment heretique contre la Censure des Hexaples ; il paroit plusieurs lettres d'un abbé à un Évêque qui contiennent plusieurs raisons pour interdire tous les Jésuites de France.

Les Filles de la Congrégation des Accoules refuserent le mardi de Pâques d'obéir à l'évêque de Marseille, leur prelat. Elles voulurent garder leur Directeur Janséniste nommé M. Surle et refuserent les ornemens à leur Évêque, ce scandale se passa dans l'église à la vüe de toute la ville.

On fait courir le bruit qu'on donnera l'évêché de Rodez à M. de Tressan, l'évêché de Saint-Papoul au Père Massillon, oratorien, que le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois sera confesseur du Roy, celuy de Saint-Eustache confesseur du Prince de Charolois, et que le Père Robbe, oratorien, s'offre d'accompagner à Rome M. Chevalier pour apuyer les interets du cardinal de Noailles. »

« De Paris, le 30 mars 1711.

L'évêque de Vannes est mort.

Le corps de doctrine des évêques opposans est achevé. On a choisi M. Chevalier, grand-vicaire du cardinal de Bissi, pour le porter au Pape. Mais cet abbé refuse la Commission de peur de paraître reculer.

Le parti du jansénisme est fort allarmé dans la persuasion où l'on est que les prélats opposans se rendent.

Le crédit du cardinal de Noailles diminue fort à la Cour, et celuy du cardinal de Rohan augmente.....

On écrit d'Abbeville du 19 mars que la nuit du 11e au 18e du courant il y avoit paru en l'air des bancs, des flèches, des drapeaux, des nuages et quantité de croix de feu, le prodige dura toute la nuit : il fut vu de la ville, et on écrit que ce même phénomène fut vu de Saint-Valery encore plus lumineux qu'à Abbeville et qu'il paraissoit sur les côtes d'Angleterre. »

A noter encore un sonnet d'argument historique se rapportant à la même période :

« In occasion della rotta data dell' esercito Cesareo a gli undici di settembre del 1709 all' esercito francese nella Fiandra dotto la gloriosa condotta del seren^{mo} Principe Eugenio di Savoia : »

SONETTO

Vive Luigi ! a cosi duro evento
Anco hà l'alena nel sen, spirti ne core !
Rotto è' l più forte nerbo, e pur non muore !
Estinto è il suo uigore, e i non è spento !
A così raro, innatural Portento
Di ghiaccio ne divien fin lo stupore :
La meraviglia ne concepe orrore,
E la natura istessa alto spavento.
Esser da mortal colpo il cor ferito,
E di morte eccitar l'ultimo passo ;
Nè vide il Mondo mai, nè mai s'è udito.
Quindi, mentr' ei non è di vita casso,
Anzi via più la dura audace, e ardito:
Se divin no' l direi, direi, ch'è un sasso[1].

Arcip^{te} Ant^{o} Cutrona, Cappellan d'onore della S. Ces. R. M.

1005. Miscellanea (XVIIe siècle) : — ff. 415 ; presque d'une seule main.

F. 260. Monsr de la Houssay, secrétaire d'ambassade de France

1. Var. : dirollo, un tasso.

à Venise : « Del patriarcato ed patriarca di Venezia » (Notes en français).

F. 353. Notes biographiques sur Mabillon (français).

1023. Dossier de papiers espagnols, appartenant à D. Lorenzo Huercar, au Gesù, sur la famille de Montemar :

Proyecto hecho por mì para entrar las tropas del Rey en Cathaluña el año 1713 (copie) ; lettres de Berwick, 1706, 1707, 1714 (copies : espagnol) ; décret du roi d'Espagne concernant le Cte de Montemar ; lettres d'Emmanuel d'Ormea et de Villars, 1735 (copies), etc...

1031. « Controversie nella bulla Unigenitus » — XVIIIe siècle.

1046. Id.

1053. Miscellanea — (XVIIIe siècle) :

F. 110. « Memoria sulla spedizione delle fasce fatta da Innocenzo XI al Duca di Borgogna. Da Clemente XI al Duca di Bretagna » (copie). — Autre copie f. 118.

Ff. 149-150. Lettre originale, dont suit le texte :

« Carissimo Sig^r^ Padre.

Lodato Iddio, alfine con mio sommo contento intendo dalla lettera di V. E. che è per ritornare da Venetia, doppo haver fatta là tanto dilata ambasciata, e come mi è riferito con tutti li vantagi desiderati, benche quiai qualch 'ano de nemici della ser^ma^ Casa di Mantova, si sforzi dar ad intendere che l'E. V. son sij stato trattato egualmente a quel di Savoia, apportando queste differenze : P° che il S. Ambr° di Savoia fa incontralo da tollobili (*sic*) di pregado, ma che V. E. fù solamente incontralo da 40 di sotto pregadi. 2° che quello subito che fù dismontato di gondola, sen' andó, senza aspettare chè la gondola del Savio partisse, che V. E. dimorò sula riva fin tanto chè si partì il sudetto nobile. 3° che V. E. fù visitata da alcuno de Ministri de Prencipi, a causa del titolo d'Eccel^za^ che non volevano darli ; il che non successe con il Savoiardo. 4° che essendo stati missi dagli Hebrei che pararono il palazzo, li gradini sotto il baldachino furono d'ordine del Senato levati ; il che non intervenne al sudetto. 5° Che il march^e^ del Borgo fù allogiato dal

publico 6 giorni e mezo, che V. E. fù solamente trattato 3 e mezo. 7° et ultimo, che quello in parlando al doge fùlli sempre dato del V. E., e che V. E. fù sempre dato del lei; inoltre che il premiero, subito che entrò nella sala si levò in piedi tutto il senato, e che a V. E. solamente quando fù presso cinque o sei passi al Doge. Quanto e quanto questi maligni sforzanosi di dare credenza, che gli Ambri de Mantova e Savoia sijno trattati disugualmente. In quanto al nostro Sr Ambre fù l'altro hieri all'udienza del Sr duca d'Anghien figlio del Sr Prencipe di Condé, che si ritrova a quest' hora in Borgogna, suo governo. Fummo ricevuti da suoi gentilhuomini del cortile; indi montati le scale, fù il Sr Ambre incontrato dal Sr Duca, che li dette la man dritta, dandoli sempre dell'Eccza, e cosi osservò nel accompagnarlo, che fu fino alla carozza, nella quale subito che fù entrato il Sr Ambre egli si partì. Questa mattina siamo stati all'udienza secretta, usando il Rè dalla sua solita benignità. Non m'occore altro di novo, onde stimo bene finire col supplicarla a soccorermi, colla sua solita liberalità, la quale mi darà a cognoscere, che V. E. mi ama.

Parigi, 16 Aprile 1663.

Obdmo figlio e Sero
Carlo Valenti Gonzaga. »

F. 166. Lettres du cardinal de Tencin, à un cardinal et au roi de France, 11 déc. et 20 nov. 1730 (copie : français).

F. 180. « Relazione delle cose d'Europa verso il 1735, in quanto esse interessano la Corte di Roma, » adressée à un cardinal (copie : italien).

F. 255. Lettre d'un Jésuite, sans date ni adresse, intéressant l'histoire du jansénisme (copie du XVIIIe s.) :

« L'on ne prend pas assez garde aux livres qu'on imprime à Rome, et qu'on y débite. L'on y a imprimé des ouvrages du P. Berelli, Augustin, dans lesquels il y a des choses très reprehensibles, et condamnées dans Bajus, Jansenius et Arnalud (*sic*). M. l'Archevêque de Paris m'en a parlé cette semaine très amerement. Ce qui est vrai, ou jugé irreprehensible à Rome, le doit estre partout. Ce qui est censurable ailleurs ne doit estre permis à Rome. Tant que l'inspection des livres sera confiée aux Peres Dominicains, ce sera toujours la mesme chose. On n'est pas assez au fait du Jansenisme, le manteau du Thomisme sert à lui donner

du cours dans la Capitale du Monde Chretien, ce qui est très fâcheux. Je me crois obligé en conscience de vous en parler. Nos meilleurs Eveques se plaignent amerement des Dominiquains, qui presque dans tous les dioceses de France enseignent l'erreur. Aucun de ceux qui sont en licence ne s'explique nettement contre le Jansénisme; ils se disent soumis à la Constitution, et ils enseignent la doctrine qu'elle condamne. Ils refusent hautement de parler contre le Jansénisme, et de l'attaquer. Quand on les presse de le faire, ils disent que le general le leur defend. Il sera bon qu'on parle au general; si cela continue, nos bons Eveques se leveront contre eux.

Les Jansenistes qui avoient parü triompher de l'élection de toute la terre, commencent à parler differement. »

Ff. 257-258. Comme plus haut :

« Je vous ai parlé dans ma derniere lettre des Dominicains; je me trouve obligé de vous en parler aujourd'hui de nouveau. Le Promoteur de M. l'Eveque de Marseille vient de lui denoncer les cahiers d'un Professeur Jacobin de Marseille, dans lesquels il y a des propositions tres censurables. Le Prieur de ce Religieux l'a mis en penitence, mais il ne veut pas desavouer, ou retracter ses sentiments. En verité, nos bons Eveques eclateront contre ces Religieux. Il est triste qu'un ordre qui a fait, et est en estat de faire tant de bien dans l'Eglise de Dieu, se livre à l'erreur aujourd'huy. Le R. P. General n'y fait pas assez d'attention. Le Pere Bremont son assistant est tres dangereux; je vous le dis dans la plus exacte verité. Il protege ceux qui pensent, et parlent mal; il est intimement lié icy avec le Pere Massal son confrere, qui est tres mauvais; il perd son Ordre, et Dieu veuille qu'il ne parvienne pas à une place, ou il lui pourroit faire encore plus de mal, et mesme à la Religion.

Le livre du Pere Berelli, dont je vous ai parlé, fait icy du bruit de plus en plus. Si vous voyez quelquefois le Pere Barrin, demandez-lui en son sentiment.

Nos bons catholiques sont très affligés en Bretagne du changement qu'on leur mande de toute part estre fait par rapport au concours. On m'en écrit : on apprehende que la Religion n'en reçoive un gran[d] prejudice. Vous avez encore parmy les Eveques de cette Province quelques-uns qui sont très mauvais. Si les eveques

nomment les Commissaires pour le concours, il est sür que les Jansenistes seront placez preferablement aux autres. On ne doit pas croire qu'on sera toujours Maître à Rome de refuser les provisions. Ceux à qui on les refusera, et qui auront été admis par les Evesques appelleront comme d'abus au Parlement qui les maintiendra dans les Cures. Mais quand tous les Eveques de Bretagne seroient bons, ils le seront pendant un tems; ils peuvent devenir mauvais, comme nous en avons vü plus de la moitié, alors il est évident que ceux qu'ils choisiront seront mauvais. Les Curez de cette Province qu'on nomme Romipetes ont contribué plus que les autres à conserver la pureté de la foy dans cette grande Province. Si on se relâche à Rome sur le concours, sans doute on tiendra ferme pour les premieres dignitez des Cathedrales, les Canonicats, les Prieurez, et les Chappellenies.

On dit l'Eveque de Vannes malade. Si le Seigneur le retire, la perte ne sera pas grande. Il a eü l'audace de dispenser au second degré de consanguinité inter nobiles in contrahendo. »

Aux ff. 59-60, de la même écriture, trois lettres non datées, l'une à l'évêque de Boulogne, les 2 autres au C[te] de Glines, les remerciant de leurs félicitations à l'occasion d'une nomination à un emploi par le pape.

1062. Gorio Urbano. « Ragguaglio di quanto fù trattato e scritto per impedire da prima e per componere di poi le differenze indotte frà le due corti di Roma e di Francia. Opera di cui fù l'autore Mons. Urbano Gorio, divisa in tre tempi, della venuta, della dimora, della partita del marchese di Lavardino, ne' quali sono comprese ancora le cose succedute dianzi, dedicata alla Santità di N. S. Papa Innocenzo undecimo e data in luce li 29 giugno 1698. » — XVII[e] siècle.

1063. Grand manuscrit non folioté contenant :

1° Lettre escrite à Mons[r] le cardinal de Retz par un de ses confidens de Paris, dont la copie a esté envoyée de Rome (belle copie: français).

2° Lettre || d'un bon || François || sur le sujet de celle du cardinal || de Retz à leurs majestez || M.DC.LV. || Imp. s. l. 16 p. grand in-8.

3° Seconde lettre || d'un bon || François || où est examinée celle de M. le Cardinal || de Retz aux archevesques || et evesques de France || . M.DC.LV || . Impr. s. l. 38 p. grand in-8.

1073. « Progressi dell' empia Filosofia moderna dall' anno 1715 all' anno 1753. » — xviiie siècle; reliure moderne, avec de nombreuses erreurs.

Deux paragraphes :

1. « Definizione e dottrina della moderna setta filosofica e breve impugnazione del puro deismo » (athéisme et métempsychose, matérialisme; coryphée de l'athéisme, Bayle). — Non folioté.

2. (ff. 5, 8, 18-31). « In Francia il calvinismo e il giansenismo sono state le sette le quali hanno somministrata le principali massime della filosofia dell'empietà. » — Note après le P. Maudit [*Traité de la religion contre les athées, déistes*, etc... p. le P... père de l'Oratoire. Paris, 1698, in-8], qu'il y a beaucoup d'athées qui continuent les manifestations actuelles du catholicisme; recherche les raisons du développement de l'athéisme au xviiie siècle, surtout parmi les lettrés et hommes de cour, les ministres mêmes : hérésies luthérienne et calviniste. Sur le développement de l'athéisme au début du xviie siècle, renvois au capucin Z. Boverio (*Demonstrationes... adversus præcipuos ac vigentes catholicę religionis hostes, atheistæ, judeos*... etc. Lyon, 1617, f°). Rôle énorme de Bayle. — Jansénisme (lacunes); maçonnerie (lacunes), d'origine celtique comme dénomination, fondée par Cromwell, en 1644 (d'après G. Leti), ou en rapport avec les manichéens et gnostiques (Caccagni, *Dissertatione dell' ab. C. nella quale si prova che i liberi muratori sono una diramazione de' manichei.* Roma, 1791, in-8). Renvois à *L'esprit de la franc-maçonnerie dévoilée* (Rome, 1790, in-8), et à Mercier (*Realtà del progetto filosofico dell' anarchia e deismo*, Roma, 1791, 8°). — Au f° 207 et v°, bibliographie janséniste. — Au f° 131 (qui suit), sqq. 7 extraits du *carteggio* d'un catéchumène janséniste, Zamiani, vicaire général d'Arezzo, d'après le supplément du *Giornale ecclesiastico di Roma*, 1793.

1085. « Raccolta di documenti relativi alle controversie suscitate dalla pubblicazione della Bolla *Unigenitus*. » — xviiie siècle.

1086. Fragments français et flamands sur le jansénisme, provenant des PP. J. Pien et J. de La Fontaine. — XVIIIe siècle.

1087. Écrits variés, de la même provenance, sur la bulle *Unigenitus*. — XVIIIe siècle.

1088. Recueil et lettres épiscopales touchant la bulle *Unigenitus*. — XVIIIe siècle.

1089. Écrits sur le jansénisme, provenant du P. J. de La Fontaine ; latin, français, flamand. — XVIIe-XVIIIe siècles.

1090. Censures théologiques sur les écrits et livres jansénistes. — XVIIIe siècle.

1092. J. de La Fontaine et J. Pien, jésuites, « Bulla Unigenitus propugnata : » — recueil de fragments divers sur le jansénisme, avec notes sur la vie du P. de La Fontaine. — XVIIe-XVIIIe siècles.

[**1093-1095.** Écrits sur le jansénisme en Belgique. — XVIIIe siècle. — Cf. **1330, 1343-1346, 1361**.]

1096. Traité contre le Jansénisme (latin). Ff. 384. — XVIIIe siècle.

[**1103.** « Brevis enarratio de statu Jansenismi in Hollandia ab anno 1684 ad annum 1697, » avec des documents polémiques. — XVIIIe siècle. — Cf. **1091, 1104, 1110**.]

[**1116.** « Extrait de mémoires de la Chine » (fragments de lettres de missionnaires jésuites. — Français). — XVIIIe siècle.]

1117. « Regulae Societatis Jesu. » MDLXXXII. — Petit ms. non folioté (copie : latin).

1158. « Anecdote interessanti di storia e di critica sulla memoria catolica » MDCCLXXXVII. — Ff. 427. Dédié à Pie VII. — Ce ms. a été possédé par Mme Adèle Terray.

1166. Écrits divers concernant les affaires de la Corse et de la République de Gênes. — 1760 (copie : italien).

[**1172**. nº 2. Dossier : « Cataloghi diversi delle carte conservate negli archivi della Compagnia di Gesù. » — XVIIIe-XIXe siècles. — Notes intéressantes sur l'organisation et le contenu des archives des Jésuites.]

1179. St. Branieri, « Storia del Giansenismo. » — XVIIIe siècle.

1182. « Constitutio Unigenitus Historico-Theologica propugnata. Pars tertia. » — XVIIIe siècle.

1184. « Memoriali del P. Provana e risposte del procuratore del Card. di Tournon sulla questione di missionari nella China, » =1709.

1186. Chemise contenant 13 dossiers :

Nº 5. Note du Cardinal Doria-Pamfili aux cardinaux devant sortir de Rome sur l'ordre du gouvernement français, 23 mars 1808 (copie du temps : français).

Nº 8. Extraits d'une lettre écrite de Lyon à un Père de la Compagnie de Jésus à Rome (XIXe siècle, 2 feuillets) :

« Les jeunes ouvrières congréganistes de N.-D. de Fourvières, désirant selon leurs faibles moyens, alléger le poids des charges de plus en plus lourdes qui pèsent sur le trésor Pontifical, et adoucir un peu l'amertume du calice que les ennemis de notre Saint-Père ne cessent de lui présenter, se sont imposé des sacrifices qui pour *plusieurs* ont été héroïques.

« Une quête faite sur leur demande dans une réunion de la Congrégation a produit une somme de 763 fr. 50, ce qui est une somme énorme pour elles, en ce temps où l'ouvrage est peu abondant et peu lucratif.

« L'une d'entre elles avait voulu, quelques mois auparavant, pourvoir toute seule à l'entretien d'un zouave pontifical, en sacrifiant la somme de 500 francs qu'elle était parvenue à économiser (cette somme a été portée à Rome). La pauvre enfant, qui est presque toujours malade, me disait en me remettant cet argent : « J'avais « pensé m'en servir pour aller aux eaux, mais j'aime mieux me « priver de ce soulagement pour le bien de l'Église. Le Bon Dieu « fera de moi ce qu'il voudra. »

« Une autre Congréganiste, ouvrière tisseuse, me remit de son

côté la somme de 100 francs en me disant : « J'ai retiré cet argent « de la caisse d'épargne et je vous l'apporte pour notre Saint-Père ; « pour moi, je puis m'en passer, je gagne ma vie en travaillant, et « si je tombe malade, j'irai à l'hôpital. »

« Plusieurs dons moins importants ont été faits avec la même générosité. Une ouvrière tisseuse, en m'apportant 20 francs, me dit : « J'avais l'intention d'acheter une robe pour l'hyver, mais puisque « notre Saint-Père a tant besoin d'argent, je m'en priverai de bon « cœur. Je regrette de ne pouvoir lui envoyer davantage. »

« Une autre ouvrière dévideuse m'apporte pour le trésor Pontifical la même somme de 20 francs, qu'elle avait économisée sur sa toilette.

« Je pourrais vous raconter d'autres traits de dévouement des Congréganistes de Fourvières envers notre S[t]-Père ; mais pour abréger, je me borne au suivant, lequel m'a paru bien extraordinaire. N'ayant pas d'argent à envoyer au Souverain Pontife, une Congréganiste se fit quêteuse et Dieu bénit sa charité ; toutefois son cœur n'était pas encore satisfait ; alors que fit-elle ? elle s'imposa un sacrifice des plus méritoires pour une jeune fille : elle vendit ses cheveux à un coiffeur et vint toute joyeuse m'en apporter le prix. Ce dernier trait m'a été révélé par sa maîtresse. »

N° 11. Panégyrique de saint Vincent de Paule. — XVII[e] siècle (copie : latin. — Au dernier f°, nom de P. Curti).

1194-1195. Documents sur la promulgation de la Bulle *Unigenitus* (copie : latin et italien). — XVIII[e] siècle.

1196. Chemise contenant 18 dossiers de papiers privés, dont plusieurs intéressent la famille Aldobrandini. — XVIII[e] siècle :

N° 3. Testament du cardinal Charles d'Angennes, 1608 (copie d'après l'original et collationnée : latin).

1211. Chemise contenant des papiers du P. Vandevivere (français, latin), en particulier des extraits de divers martyrologes, des extraits des archives de Subiaco, des bibliothèques du collège Capranica, Barberini, Colonna (liber Censuum), un dictionnaire épigraphique de Saint-Paul via Ostiensis.

[N° 1]. Lettre à Monsieur le chanoine Belli sur l'origine des

peuples en général et sur celle du système féodal dans les Gaules et en Italie en particulier, Rome, 7 sept. 1825 (minute).

[N. 3]. Extraits sur les *Celtae* et *Galli*.

1216. Chemise contenant divers dossiers ;

N° 1. « Breve giornale delle cose fatte e avvenute in persona de' novizi... in occasione dell'assistenza prestata nell'ospedale detto degl' Incurabili nella città di Napoli, l'anno 1805. » Ff. 8. (original).

N° 6. Proclamation de Murat aux Italiens, Rimini, 30 mars 1815 (copie : italien). Ff. 2.

1217. Chemise contenant des papiers extrêmement divers, dont plusieurs intéressent les relations entre le Saint-Siège et l'empereur Napoléon Ier :

N° 1. Note du cardinal Gabrielli en réponse à une proposition d'entrer dans une ligue offensive et défensive faite par M. de Champagny, 3 avril 18.. (copie : italien). Ff. 4.

N° 2. Extrait de la *Gazette de Milan* sur la première session du Concile national (copie : italien). Ff. 2.

N° 3. « I popoli liberi dell' Italia al popolo delle due Sicilie, » proclamation révolutionnaire, s. d. (copie : italien). Ff. 4.

1218. Chemise contenant 21 dossiers de copies intéressantes :

N° 2 Estratto de varî giornali 1807-1808 (non numérotés). Documents divers :

1. Formule de serment de déprêtrisation exigé en France : « Je... natif de... faisant le métier de prêtre depuis l'an..., convaincu des erreurs par moi trop longtems professées, je déclare en présence de la municipalité, y renoncer à jamais, déclare également renoncer, abdiquer, et regarder comme fausseté, illusion et imposture tout prétendu caractère de fonction de prêtrise, dont je dépose sur le bureau tous tiltres et lettres. Je jure en conséquence, en face des magistrats du peuple, duquel je reconnais la toute puissance et souveraineté, de ne jamais me prévaloir des abus du métier sacerdotal, auquel je renonce, de maintenir la liberté et l'égalité de toutes mes forces, de vivre et de mourir pour l'affermissement de la république une, indivisible, démocratique, impérissable, sous peine d'être traité comme parjure et ennemi du peuple » (copie).

2. Lettre d'un prêtre français sur l'hospitalité reçue chez l'évêque d'Orense (copie it.), et lettre de l'évêque (copie lat.) (2 p.). — Cf. les imprimés de **327**.

3. Extrait d'une lettre sur le carnaval de Rome en 1809, ordonné par le général Miollis, contrairement aux ordres de Pie VII (3 février) : « Andò il generale con l'uffizialità al Corso, e trovò tutti le finestre chiuse, i portoni de' palazzi, le porte delle case tutte chiuse, e la strada disabitata affatto, senza neppure una carossa, senza altre persone, che qualche spia del papa, e qualche stradaloro. Data la mossa alli Barberi, ne scapò uno, e calpestò un capitano ed un uffiziale e li lasciò morti. » — On fit le sonnet suivant :

Parlasti, è ver, con priggioniero accento,
Santo Pastor, mà il gregge suo ti udìo.
Parlò il Tiranno, mà sue voci il vento
Qual polve, e stoppia vile a sè rapìo.
De solassi al piacer, fù sempre intento
Questo Popolo sibben : ma contro al pio
Voler Sovrano ei non sà aver contento
Ché chi non ode tè, non ode Iddio.
Religione, ubbidienza, amor, rispetto.
Per té nutre il Roman ; vano è l'impegno
Di chi traviar lo tentò a tuo dispetto.
Padre, e di Pietro successor ben degno,
T' amano i Figli tuoi : del loro affetto
Comun n'avesti in un sol giorno il pegno.

3. « Reponse des évêques de Dalmatie à la lettre circulaire de Sa M. I. et R. rapportée dans le Moniteur de Paris du 19 juillet 1809 » (copie, 4 p.). — Contre la persécution à l'égard de Pie VII.

4. Note du Saint-Père à Napoléon Ier, 2 avril 1808, résumant les dommages soufferts par lui et par l'église (copie : it., 1 p.).

5. Questions et solutions de cas de conscience exposés à la Sacrée Pénitencerie : assistance aux prières publiques ; serment de fidélité et d'obéissance (extra Statum pontificium in dominiis jamdiù possessis licet), à la constitution (non), aux quatre articles (non) ; valeur des facultés concédées par le pape (copie : lat., 1 p.).

6. Convocation par Napoléon du Concile national, Saint-Cloud, 25 avril 1811 (copie ; it., 1 p.).

7. « Epoche del principio, dei progressi e della decadenza del

dominio temporale di sommi Pontefici » (copie : it. 2 p.). Résumé tendancieux composé au temps du Premier Empire.

8. Extraits du *Corriere del Ceresio*, n° 51, et du *Corriere Milanese*, n° 33 (1 p.).

9. Supplément au *Journal politique publié à Leyde*, 17 septembre 1805.

10. *Estratto* d'une lettre de Gênes, 19 avril 1809, sur l'arrivée de Pie VII dans un grand enthousiasme. A noter cette phrase : « La casa Degola e altro banchiere gli [au pape] hanno pagate delle somme considerevoli ». (1 p.).

11. Extrait de la *Gazzetta di Genova*, 20 fév. 1808, 16 fév. 1808 (1 p.).

[N° 4. « Catalogo de' novizj scolari della Compagnia di Gesù della Provincia di Napoli e Sicilia » au nombre de 32, avec la patrie, l'âge et le sujet d'étude (1 p.).]

N° 6. Pio VII P. P.— Pacca Bartolomeo — Lettere e carte varie fra le quali molte di Pio VII e del card. Bartolomeo Pacca sulle relazioni fra il Pontifice, il governo di Roma ed i Francesi (non numéroté) :

1. Petit registre de lettres et documents pontificaux pour l'année 1808, avec en-tête : « Lo scrivente mentre ha l'onore di eseguire i comandi del S. P, protesta all'Emza vra la sua più distinta considerazione — Bartolomeo card. Pacca, » fin d'une lettre, ce qui indique que nous n'avons qu'un fragment. — Voici le contenu : Réclamation au général Miollis sur la défense faite par le commandant de Viterbe de donner des passeports pour Rome aux ecclésiastiques de la ville, 2 juil. 1808 ; protestation de Pie VII contre les enrôlements dans la garde civique consentis par ses sujets, 24 août 1808 ; note du secrétaire d'état aux puissances extérieures sur les abus de force contre l'autorité et la personne du Saint-Père, 15 août 1808; lettre du même aux gouverneurs pontificaux accompagnant la déclaration du 24 août 1808 ; lettre du même aux ministres, sur le même sujet, 28 août 1808; concession de facultés diverses aux évêques de province enlevés au pape, 30 août 1808 ; bref de Pie VII aux mêmes, 20 janv. 1809; bref de Pie VII à ses sujets, 6 juin 1809; protestation au général Lemarois contre l'exécution de sujets pontificaux, 6 juil. 1808 ; long bref de Pie VII, du 10 juin 1809 (14 feuillets).

2. Protestation de Pie VII contre les enrôlements dans la garde civique, 24 août 1808 (1 p.) (copie).

3. Bref de Pie VII aux évêques des provinces ecclésiastiques, 30 août 1808, et communication du secrétaire d'état aux ministres étrangers sur les enrôlements, 28 sept. 1808 (copie; 6 feuillets).

4. Allocution du St-Père, le 29 oct. 1804, dans le consistoire secret, relative à son départ pour Paris (trad. du latin en italien. Copie. 2 feuillets).

5. « Rétractation du serment fait par les Trapistes, le 4 mai 1811, de Fidélité à l'empereur et obéisence à ses constitutions de l'empire ». Signé : François de Sales, sup[r]. Dans l'original suivaient les signatures de tous les religieux. A noter cette observation en P. S. : « La plus part assurent d'avoir signé le papier de Mons. Rolland sans savoir même qu'ils faisoient serment » (1 feuillet).

6. Même texte, italien (1 feuillet).

7. Nouveau petit registre de lettres : Pie VII à Napoléon I, 15 sept. 1807; Champagny au C[l] secrétaire, 21 sept. 1807; lettre du Cardinal Légat sur les négociations du Cardinal de Bryanne [Brienne], 1 oct. 1807; Pie VII au vice-roi d'Italie, 11 août 1807; Champagny à Caprara, 21 août 1807 (10 feuillets).

8. Nouvelles copies de lettres : Cardinal Pacca au général Miollis, 22 janv. 1805; le même au trésorier général; — opinion de Gianfrancesco Masdeo contre le serment (4 feuillets).

9. Nouvelles copies de lettres : Ordre de faire imprimer un extrait du *Moniteur* (lettre du commandant-major du 2[e] régiment pontifical au général Lemarois, 11 mai 1808); instruction de Pie VII aux évêques de ses états, communiquée par le Cardinal Gabrielli, 22 mai 1808; nouvelles instructions, 22 mai 1808; note du Card. Gabrielli sur le coup de force du [ ] juin 1808, [ ] juin 1808; autre note, 17 juil. 1808; communication aux ministres de Vienne, Malte, Espagne, Portugal, Bavière, Prusse, Sardaigne, 17 juil. 1808; note du Card. Pacca au général Miollis demandant le désarmement des troupes provinciales, à Foligno en particulier, 30 juin 1808; note du même au même sur l'impossibilité des ecclésiastiques de Viterbe d'obtenir des passeports pour Rome, 2 juil. 1808; autre note, 15 juil. 1808 (8 feuillets).

10. Copie du long bref de Pie du 10 juin de l'année 1809 (6 feuillets).

N° 11. Acte de naissance de Mathurin Guilhaunic, 3 novembre 1819. Extrait authentique du registre de la commune de Baud, dép. du Morbihan (français).

[N° 13. Relation de l'autopsie du corps du pape Grégoire XVI, 1846 (copie : italien).]

[N° 17. Lutte contre l'église en Sicile au xviii° siècle (copie: italien).]

N° 19. Observation sur un manuscrit des Chroniques de Saint-Denis jusqu'à 1350 (copie : italien).

1226. Chemise contenant 16 dossiers :

N° 4. Décret de la Sainte Inquisition, du 17 février 1717, contre diverses œuvres françaises d'inspiration janséniste (copie : latin), — 4 p.

N° 5. Bulles variées de Clément XI sur le jansénisme (copie, même main: latin), 9 p.

N° 7. Lettre pastorale de l'évêque de Montpellier sur un écrit retrouvé, 1740 (copie : italien trad. du français), 12 p. — Cf. n° **303**.

N° 8. Mémoire présenté par l'ambassadeur de France au Sacré Collège, protestant contre la suppression du P. Gagliard, procureur général des Chartreux, s. d. (xviii° siècle) (copie : italien).

[**1246**-**1252**. Documents divers sur les missions de Chine. — xviii° siècle. Cf. **1254**, **1255**, **1256**, **1257**, **1299**, **1300**, **1386**, **1469**, **1482**, **1495**, **1496**, **1498**, **1508**, **1509**, **1510**, **1511**, **1512**, **1513**, **1514**, **1597**, **1616**.]

[**1266**. « Protocollo per l'Archivio. » — Petit ms. relié en parchemin, non folioté, contenant un inventaire par numéros des Archives de la Compagnie de Jésus au Collège romain.]

[**1274**. Visite du Vatican par les élèves du Collège romain, 17 mars 1793. — Petit ms. à couverture de papier, non folioté. — Récit du temps (italien).]

[**1302**. « Consulte tenute dopo la ripristinazione del 1849 ». Ms. non folioté. — Procès-verbaux, du 9 avril 1850 au 5 novembre 1862, des conseils tenus par les consulteurs de la maison professe du Gesù, avec un certain nombre d'indications politiques.]

1331. Chemises contenant 17 dossiers de documents sur la suppression de l'Ordre des Jésuites au XVIIIe siècle :

N° 7. Considérations générales sur la demande de la suppression de l'Ordre faite au pape Clément XIII par plusieurs Cours d'Europe, extraites d'une lettre de Paris, 11 avril 1769 (copie : françaïs).

N° 10. « Notanda quædam. » = Extraits du *Siècle de Louis XIV*, de Voltaire, éd. de Francheville, 1752.

1354. Chemise contenant 20 dossiers.

N° 1. « Carta riguardante le calumnie contro il grand maestro dell' ordine Gerosolimitano Fernandino barone di Hompesch contenute in una lettera stampata (1801) », avec le désaveu du bailli de Belmont, 10 août 1811, déclarant qu'il n'est pas l'auteur de l'opuscule, et attestations de signatures par les baillis de Clugny et d'Auray (copies).

N° 4. « Sonetti italiani di vario argomento. » — Petit cahier de 12 ff., contenant divers sonnets, dont certains de sujet historique ou politique, comme le suivant :

Al Principe Eugenio per lo stocco mandatogli
dal Papa Clement XI.

Illustre Duce, che i trionfi tuoi
Conti cole battaglie, e questa gloria
Hai sovra gli altri bellicosi Eroi
Che dovunque vai tu va la vittoria.
Si ben la tracia abatti, e i furori tuoi,
Che non v' ha tua la prischa ugual memoria;
E l'ampia strage oggi palesi a noi
Toglierà fede alla futura istoria;
Orecco il brando, che dall' alta Roma
Ti manda il Pio Clemente, onda trafitta
Sia l'Asia, e i lauri accresca alla tua chioma.
Stringilo, o Duce, con la destra invitta
E qual diè il nome a Scipio Africa doma
Dia più bel nome a te l'Asia sconfitta.

N° 6. « Risposte dell' avv. C. Fea, presidente delle antichità romane, ad un amico sul giuramento prestato al governo francese, » 6 mars 1814 (copie : italien).

Nº 8. Texte sur la maçonnerie, qui sera prochainement publié par M. G. Bourgin dans la *Revue historique*.

Nº 10. Deux copies italiennes : décret du 17 mai 1809 unissant les États romains à l'Empire ; protestation du cardinal Pacca au nom du pape, 14 mai 1809.

Nº 12. « Relazione de' Montanari Briganti Piacentini discesi a sfamarsi nella città di Bobbio che la chiamavano presa d'assalto, » 1805 (copie du temps : italien). — Texte fort curieux.

Nº 15. Cf. nº 8.

Nº 16. Documents divers sur les relations entre Napoléon Iᵉʳ et le Saint-Siège : I. deux communications de M. Le Fèvre, chargé d'affaires de la France, 9 et 11 avril 1808 (2 copies : italien) ; 2. Notification de février 1808 sur l'entrée des Français à Rome ; 3. Note de Champagny au cardinal Caprara (3 avril 1808), et réponse (2 copies : italien) ; 4. Discours de Pie VII aux cardinaux (2 mars 1808) (copie : italien) ; 5. Proposition de Napoléon à Pie VII (copie : italien) ; 6. Communication du cardinal Pacca aux ministres étrangers près le Saint-Siège touchant les allégations de la *Gazetta romana* (30 nov. 1808) (copie : italien) ; 7. Communications du même à M. Lante, trésorier général du pape, au sujet de la réception, refusée par le pape, de l'état-major français (31 décembre 1808) (copie : italien) ; 8. Autre copie ; 9. Communication du même à M. Allusti (?), chargé d'affaires du royaume d'Italie auprès du pape, touchant l'incorporation au royaume des provinces d'Urbin, Macerata, Ancône, Camerino (19 mai 1808) (copie : italien).

Nº 18. Procès-verbal d'une tenue d'une loge romaine, 1811, texte publié par M. G. Bourgin dans la *Révolution française*, nº du 14 mai 1905.

1356. Chemise contenant 48 dossiers. — On y trouve un certain nombre de sonnets d'argument politique, au sujet de Clément XIII, de Clément XIV, du voyage de Joseph II à Rome, contre les Juifs, certains « alla Trasteverina » :

Nº 2. Liste des ecclésiastiques constituant le cortège du pape au couronnement de l'empereur (19), et des fonds à eux distribués (34 600 l.).

Nº 12. Sonnets politiques pour le pontificat de Clément XIV. Je note le suivant, sur Bernis :

SONETTO

Alusivo al amicizia del Sig[r] Cardinale de Bernis verso la Sig[ra] Principessa S. Croce.

Disse un giorno in Conclave un Cardinale,
Parlando con un altro in confidenza :
S'apigli al mio parer vestra Eminenza
Il più degno a salir nel Quirinale.
E Bernis, e ciò già lo provo, è tale
la politica sua, la convenienza,
la carità, l'ingegno e la prudenza,
che presso tutti mai vi fù l'eguale,
Non una o due, mà ogni i tre fiate
La S. Croce a visitare si posta:
E chi mai fù divoto a questo segno ?
Disse ; mà udì questa risposta : andate,
L'amor verso Bernis vi trasposta.
Quella Croce è di Carne, e non di Segno.

N° 27. « Analyse et réfutation succincte de la bulle du pape Clément XIV abolissant les Jésuites, par l'abbé Cerutti, ex-Jésuite » (copie du temps).

N° 30. « Certificat de MM. les échevins de la ville de Marseille ne faveur des Jésuites, » 5 octobre 1761 (copie).

N° 35. Sonnet sur Pie VII au temps de Napoléon I[er] :

SONETTO.

Vanne felice, o Pio, serba e difendi
Gli eterni dritti del Romuleo soglio ;
L'animoso suo zel freni e emendi,
L'altrui più incauto che ostinato orgoglio.
Destro, minaccia si, ma poi sospendi
L'anatema vibrar dal Campidoglio :
Chè giovar ponno i fulmini tremendi,
Se Augusto dice : io così penso, e voglio ?
Ma chi può creder, ch'egli in cor non senta
L'autorità del gran Pastor Romano,
Che a Lui qual Padre al Figlio or si presenta ;
Deh ! perche teco non arringhi in vano,
Fedelissimo Cesare, rammentà,
Che le chiavi del Ciel Pio solo hà in mano.

1357. Chemise contenant 20 dossiers. A noter n° 11, copie d'une correspondance entre le duc de Popoli et Alberoni, 1717 (italien) :

N° 1. Réflexions sur le serment exigé par le gouvernement français, octobre 1810 (italien). 20 ff. — « Raziocinio » d'allure tout à fait scolastique : il est impossible de prêter ce serment parce que ce serait sanctionner l'usurpation des États romains et la lésion des lois sacrées, dit le bref ; mais la formule de serment, montre l'auteur, n'est pas celle en substance que condamne le pape ; après quoi il examine la lettre pastorale de Mgr Corboli, vicaire général capitulaire de Florence, sur le serment prescrit par l'article 56 de la Constitution du 26 floréal an XII.

1364. Chemise contenant 15 dossiers, dont plusieurs intéressent l'histoire des missions des Jésuites en Chine :

N° 5. « Estratto dal libro dei Sovrani del mondo, stampato a Parigi l'anno 1718, sec. xviii. » 6 ff.

N° 6. Quatre sonnets originaux de l'abbé de Lestache, Romain d'origine française (italien).

N° 14. Critique, dans le sens catholique-romain, du « Catechismo ad uso de tutte le chiese dell'impero francese, Firenze, 1807 », et du « Mandamento di S. E. il sig. card. di Belloy, arcivescovo di Parigi ». (italien).

1387. Miscellanea. — Gros volume de reliure moderne, constitué par 38 dossiers, dont le premier est une introduction à la vie du cardinal Bellarmin, et dont plusieurs renferment de petits traités sur la procédure du conclave :

N° 9. Décret de l'inquisition, du 22 août 1731, condamnant le livre intitulé : « La Vie de M. Pâris, diacre. A Bruxelles chez Foppens..., 1731 » (copie : latin).

N° 10. Bulle de Clément XIII censurant certains écrits du diocèse de Montpellier (copie : latin).

N° 18. Lettre écrite par les religieuses du couvent de la Visitation de Chaillot à l'occasion de la mort du roi Jacques II d'Angleterre, 20 mars 1702 (copie : italien).

N° 25. Censure de certains livres contre les jansénistes, xviiie siècle (copie : italien).

N° 31. « Dissertatio theologica verum liceat tradere appellan-

tibus explicationem bullae Unigenitus. » (Copie : latin et italien).

Nº 32. Lettre d'un curé de Rome à un curé de Paris, contre l'arrêt du Parlement du 14 septembre (11 novembre 1680) (copie : italien).

[**1396**. « Repertorio delle provincie della Cª di Gesù » (XVIᵉ-XVIIᵉ siècles). 20 p. — Catalogue alphabétique des noms de pays, renvoyant à des numéros qu'on ne peut pas interpréter.]

[**1423**. « Raccolta di decreti, regole, lettere, avvisi, etc. da leggersi ogni anno in refettorio » (XIXᵉ siècle), 504 p. (italien). — Ce sont avant tout des lettres dogmatiques sur la morale des Jésuites, des XVIᵉ-XVIIᵉ siècles. – Je note, p. 58. sq., une lettre de saint François Borgia aux pères et frères de la province d'Aquitaine, sur les moyens pour conserver l'esprit de la Compagnie.]

1448. Chemise contenant 12 dossiers :

Nº 2. Résumé du système hiéroglyphique de Champollion : extrait de la seconde partie du livre de Greppo, 1824 (italien).

Nº 3. « Exposizione di fatti e ragioni del popolo di Roma e manifesto alla repubblica d'Italia presentati al generale Bonaparte, anno primo della Italiana regenerazione. » — Exposé sur la nécessité de supprimer le pouvoir temporel du pape, en vingt-trois raisons (surtout à cause de la politique financière de Pie VI), suivi de la proclamation aux Romains, de la proclamation « dei popoli liberi della Italia al popolo del due Sicilie » (copie du temps). — 33 ff.

Nº 10. Relation de D. Giovanni Marchetti, plus tard évêque d'Ancyre *in partibus*, sur le miracle de statues de la Vierge qui remuent les yeux, à Rome, le 9 juillet 1796 (copie : italien), 4 ff.

1450. Chemise contenant 2 dossiers :

Nº 1. Papiers divers sur l'histoire de la Compagnie de Jésus de 1815 à 1852, dont quelques-uns intéressent la France (état de leurs maisons en France).

[Nº 2. « Idea catalogi conficiendi de rebus quae in Archivio servantur », XIXᵉ siècle.]

1453. Antoine de Boulogne, évêque de Troyes. Institution pas-

torale sur l'excellence et l'utilité des missions, 20 septembre 1822 (copie : traduction italienne).

1457. « Istoria dell'Academia reale di Parigi delle Iscrizioni e Belle-Lettere dal suo stabilimento fino al presente, con le memorie di letteratura cavate dal registro di quest 'Accademia, dal suo ristabilimento fino al 1710. Indici dei volumi. » — XVIIIe siècle.

1459. Chemise contenant 11 dossiers.

N° 2. Documents sur l'occupation des États romains par la France sous Napoléon Ier : bref de Pie VII, 10 juin 1809 ; décret d'excommunication contre Napoléon Ier, 10 juin 1809 ; interdiction aux Romains d'entrer dans la garde civique, communiquée par le cardinal pro-vicaire aux curés de Rome, 23 juin 1809 ; instruction du pape pour excommunier les adhérents à l'usurpateur (s. d.) ; résumé sur le caractère illicite du serment, en 6 points (1810) ; instructions de la Pénitencerie touchant la rétractation (italien et latin) ; lettre de Pie VII à Napoléon Ier au sujet de l'invasion de ses États ; lettre du général Radet à P. Savi, directeur de la police du département de Clitumne, 27 juin 1809, l'informant qu'il est chargé de la direction générale de la police dans les États romains, et définissant les attributions de la police, publiée par G. Bourgin dans la *Révolution française* du 14 mai 1905, p. 424, n. 1. — (Copies).

N° 9. Journal du P. Point pendant son séjour sur la terre des Pieds-noirs, 1848 (2 ff. du début de la minute : français).

1460. Cardinal F. Rospigliosi, « Relazione del succeduto sulla causa di Giansenio. » — XVIIIe siècle.

1461. Chemise contenant des documents sur les relations de Napoléon Ier et du Saint-Siège. — Copies arrachées en partie à un registre où elles étaient numérotées, avec en tête, un petit index incomplet :

Billet de M. Alquier au secrétaire d'état, mandant la note de l'itinéraire des troupes qui devaient passer par l'État pontifical (Rome, 29 janvier 1808). — Lettre du même au pape, protestant contre l'accueil qui lui a été fait (1 février 1808). — Notification du cardinal Casoni, secrétaire d'état, sur la tranquillité à observer malgré l'arrivée des troupes impériales (2 février 1808). — Note de M. Alquier demandant une audience pour le général Miollis (2 février 1808). — Note du Secrétaire d'état fixant l'audience au lendemain (2 février 1808). — Accusé de réception de M. Alquier et protestation contre les reproches contenus dans la précédente note (2 février

1808). — Protestation de M. Alquier contre l'affichage de la notification et annonce de son départ (4 février 1808). — Note du cardinal Casoni aux ministres étrangers (2 février 1808). — Note du cardinal Casoni aux cardinaux Trajetto, Saluzzo, Pignatelli, Scilla, Ruffo et Caracciolo, touchant l'ordre à eux donné par le commandant français de partir pour Naples (28 février 1808). — Protestation du pro-secrétaire cardinal Doria-Pamfili à M. Lefebvre, chargé d'affaires de France, contre les attentats de l'armée française (2 mars 1808). — Note du secrétaire d'état au baron Friess, ancien chef des troupes pontificales, lui refusant l'audience demandée, à cause de sa trahison (12 mars 1808). — Protestation contre l'incorporation de troupes pontificales dans l'armée impériale, adressée aux ministres étrangers (16 mars 1808). — De même, au chargé d'affaires (20 mars 1808). — De même, aux ministres étrangers (20 mars 1808). — Note aux « giusdicenti e primarie cariche di Roma, » en prévision de l'occupation des administrations romaines par les Français (30 mars 1808). — Réponse du cardinal Casoni à M. Alquier pour atténuer l'incident soulevé (5 février 1808). — Accusé de réception de l'avis de départ de M. Alquier par le cardinal Doria-Pamfili (25 février 1808). — Lettre de M. Alquier au secrétaire d'état, l'informant des mesures prises contre les « brigands napolitains » (23 février 1808). — Protestation, à ce sujet, du cardinal Doria-Pamfili (s. d.). — Note du cardinal Doria-Pamfili au général Miollis, protestant contre l'arrestation des officiers des troupes pontificales qui ont refusé de continuer leur service dans l'armée française (13 mars 1808). — De même, dans une note à M. Lefebvre (16 mars 1808). — Ordre du jour d'Eugène-Napoléon sur la distribution de cocardes qui servent de ralliement contre les armées impériales (1er avril 1808). — Lettre-circulaire du cardinal Doria-Pamfili, au nom du pape, adressée aux cardinaux obligés de quitter Rome (23 mars 1808). — Protestation du pro-secrétaire cardinal Gabrielli à M. Lefebvre contre l'attentat qu'ont subi les cardinaux natifs du royaume de Naples (27 mars 1808). — Lettre de Pie VII à l'ambassadeur d'Espagne, sorti de Rome et l'invitant à y rentrer « per essere spettatore e testimonio di quanto và ad accadere » (s. d.). — Protestation contre l'entrée des troupes impériales aux palais apostoliques, par le cardinal Gabrielli (4 avril 1808). — Protestation du cardinal Gabrielli à M. Lefebvre contre l'interprétation donnée au changement de cocarde des troupes (11 avril 1808).

— Protestation du même au général Miollis contre l'arrestation et la déportation de Mgr Cavalchini, gouverneur de Rome (20 avril 1808). — Remise par le cardinal Gabrielli de la réponse du Saint-Père aux propositions faites par M. de Champagny, au cardinal Caprara (19 avril 1808). — Refus du pape, communiqué par le cardinal Gabrielli à M. Lefebvre, d'entrer dans une ligue italienne (19 avril 1808). — Protestation du cardinal Gabrielli [à M. Lefebvre] contre l'arrestation et la déportation de Mgr Cavalchini (22 avril 1808). — M. Lefebvre demande ses passeports, le cardinal Caprara ayant demandé les siens (29 avril 1808). — Accusé de réception de cette note (29 avril 1808). — Lettre du général Miollis accusant réception d'une lettre du cardinal Gabrielli (23 avril 1808). — Réponse du cardinal Casoni à M. Alquier, sur le caractère de la marche des troupes françaises (1er février 1808). — Note des articles du Saint-Père à M. Alberti, chargé d'affaires du royaume d'Italie (19 mai 1808). — Note du cardinal Gabrielli aux ministres étrangers, protestant contre diverses destitutions et nominations de fonctionnaires pontificaux (15 juillet 1808). — Envoi d'instructions du Saint-Père aux évêques des États romains, au sujet de l'invasion française (22 mai 1808). — Avis du départ de M. Alquier, M. Lefebvre restant chargé d'affaires (24 février 1808). — Autres instructions aux évêques, en particulier au sujet de la suppression des couvents, l'immunité et la sécularisation (29 mai 1808). — Protestation du cardinal Casoni contre l'entrée des troupes (6 février 1808). — Protestation du cardinal Gabrielli au général Miollis contre l'organisation de la garde civique (12 mai 1808). — Du même, contre l'organisation de la garde civique à Terni (28 mai 1808). — Du même (8 juin 1808). — Protestation adressée par le cardinal Gabrielli aux ministres étrangers, au nom du Saint-Père, contre l'attentat dont ce dernier a été l'objet (12 juin 1808). — Protestation au général Miollis, sur le même sujet (17 juin 1808). — Protestation au général Miollis contre le nombre des arrestations opérées dans la ville et dans les provinces (25 juin 1808). — Protestation au général Miollis contre l'arrestation à Foligno du marquis Giberti, maréchal des troupes provinciales (30 juin 1808). — Protestation au général Miollis contre la défense faite à des ecclésiastiques de Viterbe de passer à Rome (2 juillet 1808). — Note aux ministres étrangers, les informant que la *Gazzetta romana* est publiée sans l'autorisation du

pape (16 juillet 1808). — Protestation adressée par Pie VII à ses sujets contre l'attentat subi (6 juillet 1808). — Instruction de Pie VII sur le serment (Savone, 15 mars 1810). — Autre copie. — Note du cardinal Doria-Pamfili aux cardinaux obligés de quitter Rome (24 mars 1808). — Note au nom du Saint-Père prévenant le destinataire qu'il ne doit pas assister au repas offert par le général Miollis (s. d.). — Interdiction faite par Pie VII à ses sujets d'entrer dans la troupe civique (23 avril 1808). — Relation du cardinal Doria-Pamfili aux ministres étrangers de l'attentat dont il a été l'objet (6 septembre 1808). — Protestations du cardinal Pacca aux ministres étrangers contre des violences exercées contre des sujets espagnols (23 janvier 1809). — Protestation du même au général Miollis, d'un caractère général (22 janvier 1809). — Note du cardinal Pacca au Trésorier général, notifiant la volonté du pape de ne pas permettre les spectacles, bals et festins, dont le général Miollis demandait l'autorisation (23 janvier 1809). — Lettre en latin, sans indication d'origine, d'un caractère général, adressée au pape revenant dans ses États (Rome, 11 des Kal. de mai 1814). — « Roma destinata dalla Provvidenza di Dio per la libertà dei Papi », dissertation écrite après 1814, de 4 ff. — Proclamation de l'archiduc Ferdinand contre Napoléon, adressée aux habitants du duché de Varsovie (5 juin 1809). — Proclamation de l'archiduc Jean aux Italiens (5 juin 1809). — Protestation du cardinal Pacca au général Lemarois sur les sentences de mort prononcées contre divers sujets pontificaux (6 juin 1809). — Note du cardinal Pacca au régent de la Sacrée Pénitencerie en réponse à la question de savoir si les curés pourraient donner dans les 48 heures la liste de leurs paroissiens âgés de 18 à 60 ans : ils ne le peuvent (22 juin 1809). — Avis sur la façon dont on a célébré dans quelques villes l'anniversaire du couronnement de Pie VII : il s'agit de Frascati et de Canino (22 mars 1809). — Texte de deux inscriptions latines sur Pie VII, dont l'une consacre l'érection d'un théâtre, de concert avec le général Miollis : « Sextus Miollius Narbonensis Galliæ... » (1808).

1482. Chemise contenant 35 dossiers, dont certains intéressent les missions au Japon :

Nº 1. « Lettres de Paris et d'ailleurs sur Montgolfier et ses expériences, 1783. » — Gros cahier de 81 ff. d'une seule main, contenant

en copie du temps des lettres qui ont trait à des expériences d'aréostatique de France en Italie ; N° 3. « Prove che Napoleone non è mai esistito. Trad. con note di Francesco Martin » (Trente, 1842), 12 ff. — L'auteur veut démontrer, en employant la méthode de Strauss à l'égard du Christ, que Napoléon Ier est un mythe.

N° 8. Testament de Louis XVI (copie du temps : français). 6 ff.

N° 11. Manifeste du roi de Sardaigne au sujet de l'exclusion du roi Stanislas de Pologne (XVIIIe siècle) (copie : italien). 6 ff.

N° 13. Portraits de Rousseau et de Voltaire par La Harpe, extraits du *Mercure de France*, n° LXXXI. 25 nivôse II. Vers français (copie). 4 ff.

1526. Chemise contenant 33 dossiers :

N° 22. Mémoire présenté au sacré Collège par l'ambassadeur de France sur la conduite du P. Galiard, procureur général des Chartreux (copie : italien). Cf. n° **1226**.

N° 23. Discours du cardinal de Bernis au roi en recevant la barrette (copie : français).

1612. « Apologia pro societate Jesu adversus Arnaldum Gallum qui Senatui parisiensi obtulit libellum contra societatem (ad calam libri ut synopsis operis manu P. Jacobi Sirmondi Soc. Jesu) » — XVIIe siècle.

1613. « Memorie intorno alle controversie giansenistiche ». — XVIIIe siècle.

1654. Chemise contenant 30 dossiers :

N° 7. G. F. Mazdeo. Raisons de refuser de prêter le serment exigé par Napoléon Ier (1809) (copie : italien).

[N° 11. Documents divers sur les Jésuites de Gênes, 1848.]

1668. Bertholon di S. Lazaro. « Della elettricità del corpo umano ». — Trad. du français. Pérouse. XIXe siècle (copie : italien).

Les manuscrits précédents n'offrent pas en général un bien grand intérêt : jansénisme, suppression des Jésuites, franc-maçonnerie, clergé français du XVIIIe siècle, rapports de la France

et du Saint-Siège sous Napoléon Ier, tels sont les grands sujets pour lesquels leur dépouillement peut offrir quelque utilité, en dehors de ceux qui contiennent des satires politiques amusantes [1]. En somme, l'impression du bibliothécaire qui a rédigé, dans *Le Biblioteche governative italiane nel MDCCCCXCVIII* [2], les pages concernant la Bibliothèque Victor-Emmanuel, est assez juste, quoique peut-être un peu trop sévère, quand il dit [3] :

« Gli altri fondi, in ispecie quello dei Gesuiti, han dato un ammasso di volumi e di carte manoscritte, fra le quali sono assai rare le cose di qualche valore, e così grande invece è il numero dei quaterni di scuola, appunti d'uso personale, carta in somma di mediocrissimo valore. »

Il était néanmoins utile de faire connaître ce que renferme ce fonds. J'aurais bien voulu en faire connaître aussi l'histoire, mais ses éléments, s'ils existent, ne sont pas disponibles, et l'on ne trouve pas sur elle une seule ligne dans l'ouvrage signalé plus haut. Et pourtant il semblerait que l'existence de 1668 manuscrits valût qu'on en déterminât l'origine. On s'est contenté, à la Bibliothèque Victor-Emmanuel, d'en donner le catalogue sommaire [4], avec une numérotation arabe double, non continue pour le second chiffre, du 541e au 1651e, une numérotation arabe et romaine, également non continue pour le second chiffre, du 1652e au dernier.

L'inventaire que je donne, complété par une table onomastique, montrera quel parti les historiens français peuvent tirer d'un fonds dont aucun presque ne s'était encore préoccupé [5], et constituera une contribution à l'enquête d'ensemble souhaitable sur les richesses documentaires conservées à Rome [6].

Georges BOURGIN.

---

1. On trouve également dans le *Fondo Gesuitico* beaucoup de mss. espagnols provenant des Jésuites réfugiés à Rome après la suppression de l'ordre en Espagne. J'ai moi-même mis entre crochets les manuscrits qui n'intéressent qu'indirectement la France.

2. Roma, 1900, in-8.

3. P. 44.

4. « Biblioteca Nazionale Centrale Vittorio Emanuele. Catalogo dei manoscritti Gesuitici. »

5. Cf. les nos 57, 1073, 1354, avec les indications bibliographiques.

6. Je me permets de renvoyer à ce point de vue aux dernières pages d'un article publié par moi dans le *Bibliographe moderne*, no de novembre-décembre 1905.

TABLE ONOMASTIQUE

BIBLIOGRAPHIE

Henri Clouzot. *Nouvelles notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Niort et dans les Deux-Sèvres.* — Paris, H. Champion, et Niort, G. Clouzot, 1905, in-8°, 1 p. n. ch. + 49 pp. + 1 p. n. ch.; avec un facsimilé.

Dans un bref *Avertissement*, M. Clouzot prévient ses lecteurs qu'il n'a pas beaucoup d'additions importantes à faire à ses premières *Notes* sur le même sujet, parues il y a une quinzaine d'années, et il invoque, comme excuse, l'excessive rareté des produits des presses niortaises. Disons tout de suite que M. Clouzot est trop modeste. Ne serait-ce que par la série d'éditions, à peu près inconnues jusqu'ici, des *Pseaumes de David, mis en rime françoise* par Clément Marot et Théodore de Bèze qu'il nous fait connaître par de courtes descriptions, son travail est fort intéressant. Ces éditions ont paru à Niort chez Thomas Portau en 1600, chez la veuve Bureau et Philippe Bureau en 1651, chez Philippe Bureau seul en 1666, 1669, 1670, 1677, 1678, 1680, 1682, et elles fournissent une nouvelle preuve de la vogue que cette traduction en vers eut, jusqu'au XVIIIe siècle, dans les centres protestants français. Il est à regretter que M. Clouzot n'ait pas toujours donné le nombre des pages de ces volumes, ce qui aurait permis au lecteur de voir, d'un coup d'œil, si certaines d'entre ces éditions n'étaient nouvelles que par un titre refait. Il peut nous répondre que ce sera l'affaire du bibliographe qui tentera la difficile entreprise d'établir la liste définitive des éditions des œuvres de Clément Marot. Ce n'est pas tout. Dans l'article consacré à Jean Moussat, nous trouvons d'importantes indications sur l'imprimerie particulière d'Agrippa d'Aubigné. A la fin du même article est décrite une *troisième partie* du *Recueil de toutes les pieces que le sieur Theophile* [de Viau] *a mis en lumière pendant sa prison iusques à present, avec quelques autres œuvres à luy envoyées par ses amis*, troisième part imprimée « par la vesve I. Moussat » en 1628 (in-8° de 196 pp.). On voit que non seulement la bibliographie, mais aussi l'histoire littéraire devront faire état des recherches de M. Clouzot. Ce bon petit volume se termine par deux chapitres concernant les libraires-papetiers à Niort, Bressuire et Saint-Maixent, et l'imprimerie à Thouars. — Le facsimilé reproduit le billet d'invitation à l'enterrement de l'imprimeur-libraire Jacques Élies des Aubiers, qui avait fondé à Niort, en 1775, un cabinet littéraire.

Léon Dorez.

Alphonse Farrault. *Bibliographie des livres, revues et pério diques édités par Léon Clouzot*, précédée d'une préface par Maurice Tourneux. — Niort, G. Clouzot, 1905, in-8°, x-164 pp., plus 1 p. n. ch.; portrait.

Cette bibliographie, qui est dressée chronologiquement et qui comprend 545 articles, a été rédigée avec un soin minutieux et digne de tous les éloges. L'éditeur niortais méritait de tous points cet honneur par son activité vraiment extraordinaire, son goût pour les livres anciens qu'il connaissait fort bien, sa tendresse pour les publications historiques, toutes qualités qui, dans nos milieux provinciaux, ne se rencontrent que trop rarement, surtout réunies, comme ici, en un seul homme. C'était donc une généreuse et originale figure que celle de Léon Clouzot, et il n'y avait pas de meilleure manière de perpétuer son souvenir que celle qui a été choisie par M. Farrault. Les travailleurs y trouveront aussi leur compte : que de recherches leur seraient épargnées si l'on prenait soin de publier, après la mort de tous les éditeurs féconds, une monographie aussi bien comprise! Une bonne table des noms de personnes et de lieux termine ce beau volume, que M. Maurice Tourneux a honoré d'une préface simple, nette et pleine, où il a dit, avec son talent habituel, tout ce qu'il fallait dire de la vie et de la carrière de Léon Clouzot. Léon Dorez.

Albert Roux. *Recherches sur l'imprimerie à Montbéliard depuis ses origines (1856) jusqu'à la réunion de Montbéliard à la France en 1793*, suivies d'un Catalogue des impressions montbéliardaises de 1587 à 1793. — Montbéliard, Société anonyme d'imprimerie montbéliardaise, 1905, in-8°, 164 pages, 6 facsim. et 1 planche hors texte (extr. des *Mémoires de la Société d'Émulation de Montbéliard*).

L'imprimerie ne fut définitivement introduite à Montbéliard qu'en 1586; mais M. Roux a trouvé un très intéressant document qui prouve qu'une première tentative avait été faite, dès 1574, par le second fils de Robert Ier Estienne, François II, né à Paris en 1540, imprimeur à Genève après la mort de son père (1562). Ce document, retrouvé aux Archives nationales, est la réponse faite par le Conseil de régence à la requête de François Estienne. Celui-ci refusa de se soumettre à une des conditions qui lui étaient faites : celle d'abjurer le calvinisme pour embrasser le luthéranisme, religion officielle du comté, et il resta à Genève. Douze ans s'écoulèrent avant qu'un lyonnais, Jacques Foillet, vint de Besançon fonder à Montbéliard un établissement qui, après sa mort (1619), passa aux mains de son fils Samuel et y resta jusqu'au décès de ce dernier, en 1633. Toute cette première partie, qui contient une étude sur les papeteries des Foillet aux

Graviers et à Belchamp et que complète une note sur les origines de Jacques Foillet, est très importante et traitée avec grand soin.

Parmi les livres imprimés par J. Foillet, il faut signaler la traduction allemande du XV° livre d'*Amadis de Gaule*, de Jacob Rathgeb de Spire (1590); la traduction métrique des *Psaumes* de Marot et de Th. de Bèze (1591); les *Disputationes de republica* de Machiavel (1588, 1599); la traduction allemande de la *République* de Jean Bodin, par Johann Oswalt, pasteur à Montbéliard (1592); la traduction de l'*Académie françoise* de Pierre de La Primauldaye, par Jacob Rathgeb, secrétaire de la Chambre du duc de Würtemberg à Montbéliard (1593; cf. p. 70, n° 42); divers traités de Jean Bauhin, médecin du duc Frédéric (1593, 1598, 1599, 1600, 1601, 1605, 1606, 1612); le *De Regno* de Francesco Patrizi de Sienne (1594); une traduction allemande « durch M. Ulricum Budrum » des *Stratagèmes* de Guillaume Du Bellay (1594); les œuvres de Rabelais (s. l., 1596); le cinquième livre de Pantagruel, qui porte la date de « Lyon, par Pierre Estiart (et non Estevart), 1596 », mais que feu M. Claudin croyait imprimé par J. Foillet; les *Opera misericordiae ad corpus pertinentia* des frères de Bry (1596); le *De officio viri principis* de Machiavel (1599); les *Vindiciae contra tyrannos* (s. l., 1580, date que M. Roux corrige en 1590); des traductions allemandes, par David Förter, de l'*Historia Trojana* de Guido Colonna (1599), et par J. Rathgeb, de l'*Histoire* de Jean de Serres (1600); les lettres de Cicéron commentées par Jean Sturm (1601); la *Margarita preciosa novella* de Pietro Buono de Ferrare (1602); les *Colloquia latino-gallica* de Mathurin Cordier (1603); l'*Introduction au traité de la conformité*, etc. d'Henri Estienne (1607; avec l'adresse: « Sur les Hasles. L'an M. DC. VII »; mais quelques exemplaires portent en outre: « A Montbéliard Par Iaques Foillet », indication qui paraît ajoutée après coup); une traduction de *La grande chirurgie* de Paracelse, faite sur la version latine de Josquin d'Alhem par Claude Dariot, médecin de Beaune (1608); la *Tragique comédie* du patriarche Abraham, par Jean Georges, jouée sur la place des Halles en 1588 (1609); le *Galateo* de Giovanni Della Casa en italien, français, latin, allemand et espagnol (1615); les *Hymnes* et les *Psaumes* de Luther en allemand et en français (1618); des traductions allemandes de *L'Arte della guerra* de Machiavel par H. C. W. v. B., et de l'*Astrée* de d'Urfé par J. Borstel (partielle; 1609); les *Disticha Catonis* en latin, français et allemand (s. d.). — Avec les successeurs de Jacques Foillet, les ouvrages intéressants pour l'histoire littéraire deviennent de plus en plus rares. Cependant son fils Samuel publia, en 1625, l'*Histoire* de Pierre Matthieu. Claude Hyp donna une traduction française de la Relation d'Angleterre de Marcantonio Correr (1668), un médiocre travail sur Florus, de Karl Römer (1671), et les Lettres d'Arnauld d'Andilly (1676). Des productions de J.-M. Biber, nous ne voyons guère à signaler que les *Psaumes* traduits par Marot et Th. de Bèze (1697), réimprimés ensuite par J.-J. Biber, selon la révision de Genève (1732), puis par Jacques-Michel Becker (1751).

J'ai tâché, par ces indications peut-être un peu longues, de donner une idée de l'intérêt de l'ouvrage de M. Roux. Mais il s'en faut que le savant montbéliardais ait résolu toutes les questions que soulève son travail. On ne peut guère, par exemple, considérer comme close celle de la traduction de l'*Amadis de Gaule* (p. 66, n° 18; p. 67, n° 27; p. 60, n° 30; p. 69, n° 35-37; p. 70, n° 40-41; p. 71, n° 45), ni celle qui a trait au Rabelais de 1596 (cf. P.-P. Plan, *Bibliographie rabelaisienne*, n° 115, p. 212-214). M. Roux aurait bien dû corriger, entre crochets, les erreurs grossières de quelques-uns des titres qu'il emprunte à Duvernoy : dans celui du commentaire de Jean Riolan « in libros fernetie? », il est clair qu'il faut lire « Fernelii » (p. 63, n° 4); de même, le « Briensvicensi? » du n° 11 de la page 64 doit être corrigé en « Brunswicensi ». Mais, somme toute, ce sont là de légères taches qui n'enlèvent rien à la valeur très réelle des recherches de M. Alfred Roux. Léon Dorez.

Ad. van Bever. *Essai de bibliographie d'Agrippa d'Aubigné*, suivi de cinq lettres inédites de Prosper Mérimée. — Paris, 1905, in-8°, 40 pages (extr. du *Bulletin de la Société d'histoire du Protestantisme français*, mai-juin 1905). = *Théodore-Agrippa d'Aubigné. Œuvres poétiques choisies*, publiées sur les éditions originales et les manuscrits, avec une notice biographique, des notes historiques et critiques et des variantes. — Paris, E. Sansot et Cie, 1905, in-18, xlv-231 pages; portrait.

D'Aubigné est un de ces auteurs dont tout le monde parle, que l'on ne connaît guère que par les rares extraits publiés dans les anthologies, et que personne, sauf M. Charles Read, n'avait sérieusement étudié. C'est donc une lacune importante que viennent combler, de très heureuse manière, les deux publications de M. van Bever.

La bibliographie dressée par lui est mieux qu'un « essai ». Je ne crois pas que l'on y pourrait faire beaucoup d'additions. Les manuscrits (originaux et copies) sont brièvement, mais suffisamment décrits. Les imprimés sont plus largement traités, et M. van Bever a eu soin de donner la cote des exemplaires qu'il a pu voir dans les collections publiques et privées. Quelques notes critiques, brèves et substantielles, donnent sur chaque édition des indications bibliographiques, historiques, critiques du plus grand intérêt. Les recueils collectifs où figure d'Aubigné n'ont pas été oubliés, et la seconde partie du travail est consacrée aux « ouvrages et articles à consulter ». Le tout forme une précieuse contribution à l'histoire littéraire du xvie siècle, et je ne vois guère qu'un reproche à adresser à M. van Bever : pourquoi n'a-t-il pas muni les différents articles de son travail d'une numérotation suivie qui eût facilité les renvois aux travailleurs futurs? C'est là

une règle qui, dans les publications de ce genre, doit être absolument respectée et qui seule permet la précision et la clarté, si nécessaires, et encore aujourd'hui trop rares, en matière de bibliographie.

L'introduction du second ouvrage de M. Van Bever est excellente. Il a su renouveler la biographie, arrêtée dès longtemps dans ses lignes principales, d'Agrippa d'Aubigné, dont la figure à la fois naïve, énergique et douloureuse, très impartialement tracée, apparaît plus nette et plus vraie que dans les travaux antérieurs. C'est surtout au point de vue littéraire que M. van Bever nous apporte de piquantes révélations. Grâce à un curieux passage d'un manuscrit de la collection Tronchin, il a pu prouver qu'entre toutes ses admirations poétiques, d'Aubigné avait fait une place à part à Du Bartas. De là cette *Création* en quinze chants qui mérite de rester inédite; de là, dans les *Tragiques*, ces longueurs insupportables, cette recherche perpétuelle du grandiose qui nous a valu quelques très belles pages, mais aussi combien de contorsions, d' « efforts » malheureux, souvent voisins du ridicule et du grotesque même! D'Aubigné se moque bien un peu de Du Bartas, mais il est humain de rapetisser par quelque endroit ceux dont on admire les œuvres. La raillerie, dans certains cas, comme dans celui-ci, n'est qu'un nouvel hommage rendre au talent, faux ou vrai! Le passage si heureusement mis en lumière par M. van Bever permettra en outre de rechercher, avec plus de sûreté, les nombreuses sources de l'œuvre si originale de d'Aubigné, que viennent compléter ici de nouveaux extraits des manuscrits conservés au château de Bessinges. Une bonne reproduction du portrait de d'Aubigné qui fait partie des collections du Musée de Bâle sert de frontispice à ce très intéressant volume, où l'on trouvera aussi une jolie gravure du château de Talcy, la demeure de la belle Diane Salviati, nièce de la Cassandre de Ronsard.

Léon Dorez.

Catalogue of the arabic and persian manuscripts in the library of the Calcutta Madrasah, by Kamalu'd-dîn Ahmad and 'Abdu'l Muqtadir. — (Calcutta, The Bengal secretariat Book Depôt, 1905, in-8°, pp. iv-14-115.

Ce catalogue très concis, qui est plutôt une simple liste, renferme l'énumération de 182 mss. (103 arabes et 79 persans). Ces manuscrits renferment des ouvrages appartenant à toutes les classes de la littérature musulmane : théologie, jurisprudence, histoire, poésie, etc. Ce sont pour la plupart des œuvres connues. Ceux qui méritent d'être particulièrement signalés sont : un commentaire anonyme sur les principes du droit musulman (n° 18); l'histoire de Médine par 'Abdallah ben 'Abd al Mélik ben 'Abdallah el Qoreishi (n° 85); un très ancien ms. du *Kitâbu'l Hammâsah*, recueil d'anciens poèmes arabes (n° 90), et un *Târîkh Gouyarât* ou histoire des dynasties mu-

*

sulmanes du Gouyarat et des autres contrées de l'Inde (n° 86). Ce dernier sera prochainement publié avec une traduction par les soins du Gouvernement de l'Inde. J.-B. CH.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

ALLEMAGNE

PÉRIODIQUES. — On remarque dans le *Zentralblatt für Bibliothekswesen* du Dr Paul Schwenke, les articles suivants :

N° de janvier 1906 : K. KUNZE, *La Bibliothèque de la ville de Stettin*; — J. FLEMMING, *La nouvelle collection de manuscrits abyssins de la Bibliothèque royale de Berlin* (brève relation de voyage de l'auteur, attaché en 1905 à l'ambassade extraordinaire allemande à la cour de Ménélik ; acquisition en Éthiopie de 70 manuscrits et 10 rouleaux qui sont venus s'ajouter aux 87 volumes déjà possédés par la Bibl. royale de Berlin ; inventaire sommaire de ces nouveaux mss.); — Eilhard WIEDEMANN et P. S[CHWENKE], *Sur la photographie des manuscrits et des imprimés* (renseignements pratiques); — O. CLEMEN, *Bibliographica pour l'histoire de la Réforme* (I. Un imprimé perdu de Matthes Maler d'Erfurt : *Der Zutrinker und Prasser*, 16 ff. in-4°, s. d., décrit d'après un exemplaire conservé à Zwickau; — II. Pour la date de quelques impressions de 1521 : lettres de Gaspar Amman à Velt Bild. — Note sur un instrument à mesurer les formats. — *Ilias in nuce* (note sur Pline, *Hist. nat.*, VII, 21,85; il faudrait, d'après M. Anatole Semenov, voir là une déformation de ἐx Καρυῶν (Καρύαι, en Laconie) ou de ἐx Καρίας en ἐx χαρύου ou ἐν χαρύῳ, *in nuce*; de là la légende de cette Iliade minuscule) [R. KLU]. — Annonce de la publication de la nouvelle édition annuelle de la *Minerva* de Trübner; observations. — Compte rendu de l'ouvrage suivant de Konrad HAEBLER : *Typenrepertorium der Wiegendrucke*. Abt. 1. *Deutschland und seine Nachbarländer* (dans la *Sammlung* de K. Dziatzko, n° XXXVII; Halle a. S., in-8°, 293 pp.) [E. VOULLIÈME]. — Acquisitions de la Bibliothèque royale de Berlin : recueil grammatical décrit dans le catalogue de vente Carlo Morbio (1889) sous le n° 379; — deux importants mss. sur papyrus, trouvés à Achmîm (Haute-Égypte); le premier, de 36 feuillets, remonte probablement au IVe siècle et contient la traduction copte de l'épître de Clé-

ment; le second, de 82 feuillets, un peu plus récent, renferme une version, également copte, des Proverbes de Salomon; etc.

Nº de février 1906 : Ch. W. BERGHOEFFER, B. BESS, Walther SCHULTZE, *Catalogue général et impression de cartes unique* (organisation de l'entreprise; huit « thèses » pour le Catalogue général; les « pièces de circonstance » dans le Cat. gén.); — Wilhelm ALTMANN, *La future « Collection musicale allemande » près la Bibliothèque royale de Berlin*; — G. A. CRÜWELL, *Les imprimeries de la Réforme dans la Basse-Autriche* (lettre de Léopold Grabner à Simon Eger, 1577). — Compte rendu des ouvrages suivants : Johannes FICKER und Otto WINCKELMANN, *Handschriftenproben des sechzehnten Jahrhunderts nach Strassburger Originalen*, bd. 2, tafel 47-102 [Karl SCHORBACH]; — *Hundert Kalender-Inkunabeln* hsgg. von Paul HEITZ, mit begleitendem Text von Konrad HAEBLER (Strasbourg, 1905, in-fol.); — *Ettbladstryck från femtonde Århundradet; bidrag till det äldre Boktryckets Historia*... af Isak COLLIJN (Stockholm, in-8º et in-fol.); — *Seltene Drucke in Nachbildungen*, mit einleitendem Text von Karl SCHORBACH (Halle a. S., in-8º et in-4º, nºs IV et V) [Ernst VOULLIÈME]; — Alfred GOETZE, *Die hochdeutschen Drucker der Reformationszeit* (Strasbourg, 1905) [Johannes LUTHER]. — Notes sur le don fait au Somerville College d'Oxford, par miss Helen Taylor, de 2500 volumes provenant de la bibliothèque de son oncle John Stuart Mill, le célèbre philosophe, — et sur la donation de la bibliothèque Thiers à l'Institut de France par Mlle Dosne (cf. *Journal des Savants*, 1905, pp. 683-686); etc.

FRANCE

PÉRIODIQUES. — On remarque dans le *Bulletin du Bibliophile* les articles suivants :

Nº du 15 janvier 1906 : E. JOVY, *Trois documents inédits sur Urbain Grandier et un document peu connu sur le cardinal de Richelieu* (fin); — Henry MARTIN, *Les Miniaturistes à l'Exposition des Primitifs français* (fin); — l'abbé Ch. URBAIN, *Un cousin de Bossuet : Pierre Taisand, trésorier de France* (suite); — Pierre DE LACRETELLE, *Notes sur Claude de Trellon* (suite); — Maurice TOURNEUX, *Léon Sapin* [note nécrologique]; etc.

— Dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (t. LXVI, sixième livraison, novembre-décembre 1905), nous devons signaler les études suivantes : Maurice JUSSELIN, *Monogrammes en tachygraphie syllabique italienne* (facsim.); — Paul GUILHIERMOZ, *Le manuscrit 4472 du fonds français de la Bibliothèque nationale et le Grand Coutumier de France*. — Comptes rendus des ouvrages suivants : l'abbé M. LANGLOIS, *La Bibliothèque municipale de Chartres*; *la Bibliothèque de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*; *renseignements préliminaires* (Chartres, s. d., in-16); le même, *Le « fonds d'État » de la Bibliothèque de Chartres*; *formation, restitutions et aliénations* (Paris, 1904, in-8º; extr. du

Bull. hist. et philol., 1903); le même, *Le Missel de Chartres imprimé en 1482* (Chartres, 1904, in-8°) [L.-H. Labande]; — John W. Bradley, *Illuminated manuscripts* (London, [1905,] in-16, 21 pl.) [A. Boinet]. — Discours prononcés aux obsèques de Gustave Saige par M. Henri Moris, et à celles de Bernard Prost, inspecteur général des bibliothèques et archives, par M. Charles Bayet. — Texte des statuts de l'Association des Archivistes français; vœux adoptés par la même Association. — Lettres de M. Ch.-V. Langlois au directeur du *Temps* sur la réforme des bibliothèques en France. — L. Delisle, *Addition à la Notice sur les Heures de Blanche, duchesse d'Orléans;* etc.

— Saluons l'apparition d'une nouvelle revue bibliographique, le *Bulletin des Bibliothèques populaires*, publié sous les auspices de la Bibliothèque de l'Enseignement public et de l'Inspection générale des Bibliothèques (Paris, Édouard Cornély et Cie, éditeurs, 101, rue Vaugirard; 1re année, nos 1-2, janvier-février 1906). M. Ch.-V. Langlois, qui s'est chargé de rédiger le programme du nouveau périodique et de le présenter au public, a formulé à cette occasion de curieuses observations, parfois d'un tour un peu bien sceptique, sur les bibliothèques populaires, particulièrement sur celles des pays étrangers, qui jouissent à l'heure actuelle d'une renommée peut-être excessive. On lit aux États-Unis, en Angleterre et en Allemagne beaucoup plus qu'en France; c'est un fait qui paraît certain; mais y lit-on mieux? Choisit-on avec plus de discernement les ouvrages destinés aux bibliothèques populaires? Y fait-on un meilleur profit de ses lectures? Et, en fin de compte, l'éducation intellectuelle de l'Américain du Nord, de l'Anglais ou de l'Allemand est-elle supérieure à celle du Français, quel que soit l'étage social auquel appartiennent les lecteurs dans ces différents pays? Sur ce dernier point, on serait presque tenté de faire une réponse « chauvine ». Toujours est-il que l'organisation des bibliothèques populaires est infiniment plus avancée dans les pays en question que chez nous, et qu'il y a là une expérience utile à tenter, un effort à faire qui ne manque pas d'une certaine noblesse. C'est à quoi voudraient aider M. Langlois et ses collaborateurs en indiquant, dans leur *Bulletin*, les ouvrages qui leur paraissent dignes de figurer sur les rayons des bibliothèques populaires, et en donnant brièvement, mais avec le plus de précision possible, les raisons de leur choix. Mais que M. Langlois est donc sceptique! Son « Programme » se termine ainsi : « Il est fort possible, cela va sans dire, que nos efforts se heurtent à une indifférence qui les annule. Le jour viendra, sans aucun doute, où notre pays marchera vers l'horizon et dans les chemins que les États-Unis, l'Angleterre et l'Allemagne, pour ne pas parler ici d'autres nations mineures, lui ont récemment découvertes. Mais il est peut-être encore trop tôt, quoiqu'il soit déjà bien tard. En tout cas, cette éventualité est prévue : la publication du *Bulletin* sera suspendue au bout d'un an, si les résultats du premier exercice ne sont pas satisfaisants. » Ce ne sont pas là de fort encourageantes paroles, et nous espérons que les faits leur don-

neront tort. Mais encore, si les tentatives faites en France pour mieux organiser les bibliothèques populaires venaient à échouer dans l'avenir comme elles ont échoué dans le passé, y aurait-il lieu de s'en tant désespérer? De grands efforts sont tentés en Italie, depuis quelques années, dans la même direction, et il est encore impossible, à l'heure présente, de dire quels en seront les résultats. Mais si, dans un certain laps de temps, on devait constater, en Italie et en France, l'inanité de ces expériences qu'il est bon et généreux d'instituer, que prouverait un tel échec? Tout simplement — à notre avis — que les peuples latins ont des habitudes différentes de celles des peuples auxquels on veut à tout prix les comparer, et que leur manière de concevoir la « culture » est plus libre, plus spontanée, moins « disciplinée », si l'on veut être sévère. Et après? Serait-on par là vraiment autorisé à proclamer l'infériorité de leur valeur intellectuelle et de leurs connaissances acquises? Rien n'est moins sûr. Le problème est très complexe; est-ce une raison pour lui donner en hâte, et sans nulle certitude, une solution qui nous ferait si peu d'honneur?

LES ANTIQUITÉS DES JUIFS DE JOSÈPHE. — M. Léopold DELISLE a fait, à la séance du 23 février 1902 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'importante communication suivante :

« Messieurs, les journaux vous ont appris un évènement auquel l'Académie doit s'intéresser particulièrement. Grâce à la sagacité et à la générosité d'un des plus grands bibliophiles de l'Angleterre, un de ceux qui font l'usage le plus libéral de leurs collections et qui s'est fait connaître par d'excellents travaux sur différents manuscrits à peintures, la Bibliothèque nationale va s'enrichir d'un insigne manuscrit, le tome II d'un ouvrage orné de miniatures de Fouquet, qui va reprendre sa place à côté du tome premier, dont il était séparé depuis que le tome premier était entré, en 1523, dans la librairie de François Ier.

« L'Académie a été tenue au courant des vicissitudes du tome II de l'exemplaire de Josèphe, copié pour le duc de Berry et illustré par Jean Fouquet pour Jacques, duc de Nemours. On n'a pu en suivre la trace depuis la mort du duc de Nemours jusqu'au XVIIIe siècle, époque à laquelle l'existence a pu en être constatée en Angleterre. Il a été reconnu et acquis par M. Thompson, dans une vente faite à Londres, en mars 1903, sans que le catalogue mentionnât aucune particularité qui permît d'en soupçonner l'origine et la valeur. Malheureusement le manuscrit n'avait plus que le frontispice; il y manquait douze miniatures. Tel qu'il était alors, il fut le sujet d'une intéressante et curieuse dissertation que M. Thompson fit paraître, avec des fac-similés, à la fin de l'année 1903.

« Des douze miniatures qui manquaient au manuscrit vendu en 1903, dix ont été tout récemment découvertes dans le palais royal de Windsor. Cette découverte a suggéré à M. Thompson la pensée d'offrir son manuscrit au Roi, qui pourrait le compléter en y faisant insérer les feuillets trouvés à

Windsor, de façon à pouvoir en faire cadeau à la nation française, comme il est dit dans une lettre en date du 21 février, qui mérite d'être portée à la connaissance de l'Académie :

« Cher Monsieur,

« Je pense qu'il vous sera agréable d'apprendre que mon volume II des Antiquités de Josèphe, complété entièrement à l'exception de deux miniatures, par les dix découpures découvertes à Windsor, va être offert à la nation française par le Roi, petite contribution à l'entente cordiale. Ainsi, je donne le volume, et le Roi les dix découpures. C'est lui qui fait le cadeau. »

« A cette lettre était jointe la photographie des dix miniatures de Windsor.

« Le rétablissement du chef-d'œuvre de Fouquet n'est pas le seul acte par lequel M. Thompson se soit signalé comme réparateur des mutilations qu'ont subies plusieurs des plus beaux manuscrits de notre pays. L'an dernier, il s'est fait inscrire le premier, et, pour une somme considérable sur une liste de souscription qui a permis de remettre à leur place, dans un magnifique manuscrit de la bibliothèque de Mâcon, trois grandes miniatures du xv[e] siècle, qui en avaient été distraites, comme il a été démontré dans une lecture faite dans une de nos séances en 1899.

« Il appartient à l'Académie de décider si elle ne croit pas, à propos de la rentrée en France d'une notable partie du chef-d'œuvre de Fouquet, d'adresser des félicitations à M. Thompson et de prier Son Excellence l'ambassadeur d'Angleterre de transmettre au roi d'Angleterre, par la voie diplomatique, ses plus vifs et respectueux remerciements, au nom des amis des lettres et des arts en France. »

Le manuscrit en question a été récemment remis par le Roi lui-même à M. le Président de la République. Celui-ci l'a transmis à la Bibliothèque nationale, où il est exposé dans la vitrine des nouvelles acquisitions du département des manuscrits, à la Galerie Mazarine.

NOUVELLES. — On lit dans le *Journal des Débats* du 26 janvier 1906 : « Le prince de Radolin, ambassadeur d'Allemagne à Paris, s'est rendu hier [24 janvier] chez M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, ancien administrateur général de la Bibliothèque nationale, pour lui remettre au nom de l'empereur Guillaume II les insignes de l'Ordre du Mérite. M. Léopold Delisle a prié l'ambassadeur de transmettre à son souverain ses sentiments de reconnaissance. L'ordre du Mérite est une des plus hautes distinctions allemandes. Elle n'est conférée qu'aux grands savants et aux grands artistes. »

ITALIE

Périodiques. — On remarque, dans le *Bibliofilia* de M. Leo S. Olschki, les articles suivants :

N° de janvier 1906 : Leo S. Olschki, *Les cartes à jouer du XIV° au XX° siècle*, avec 9 facsim. et 6 pl. hors texte [à propos du livre de M. Henri D'Allemagne]; — Leonardo Olschki, *Le contese intorno a Cecco d'Ascoli* ; — C. Castellani, *Documenti circa la persecuzione dei libri ebraici a Venezia* [1553-1554] ; — Hugues Vaganay, *Amadis en français. Essai de bibliographie* (fin), avec 3 facsim. ; etc.

— Le n° 3 de l'*Archivio Muratoriano* contient les études suivantes : Pietro Torelli, *La Cronaca milanese « Flos Florum »* ; — Lodovico Frati, *I Bolognetti e le loro croniche* ; — Pio Pecchiai, *Notizie sull' autore del « Liber Maiorichinus »* ; — Giuseppe Mazzatinti, *I mss. delle Cronache forlivesi* ; — Cesare Foligno, *Per gli « Annali di Padova »* ; — Cesare Foligno, *Di un ms. della Cronaca di Jacopo Malvezzi.*

— M. Carlo Frati, dont on se rappelle le rôle si dévoué et si courageux lors de l'incendie de la Bibliothèque nationale de Turin, a été récemment nommé directeur de la Marcienne de Venise. Il succède à M. Salomone Morpurgo, qui lui-même remplace à la Bibliothèque nationale de Florence le regretté commandeur Chilovi. Nous sommes heureux d'annoncer ces nominations qui sont un gage certain de prospérité pour les deux importantes bibliothèques italiennes. Le gouvernement italien s'honore grandement en faisant de pareils choix et en renonçant décidément à des errements qui avaient amené de très graves désordres.

PAYS-BAS

Périodiques. — La *Tijdschrift voor Boek & Bibliotheekwesen* d'Anvers-La Haye contient les articles suivants :

N° de novembre-décembre 1905 : A. J. van Huffel Jr., *Les bibliothèques populaires hollandaises* ; — G. A. Crüwell, *Les premières productions typographiques de William Caxton* (fin).

Publications diverses. — Nous avons reçu la huitième livraison de l'*Art typographique dans les Pays-Bas*, de M. Wouter Nijhoff (La Haye, Martinus Nijhoff, 1906, in-fol.). Elle contient des facsimilés de titres, gravures, colophons, etc., empruntés à des ouvrages sortis de l'atelier des imprimeurs suivants : Jan Lettersnijder, Nicolas de Grave, Willem Vorsterman, Michiel Hillen van Hoochstraaten, Jan van Doesboerch (Anvers) ; Thomas van der

Noot (Bruxelles); Allaert Gauter (Gouda); Otgier Nachtegael (Schiedam). Une planche consacrée à Hugo Janszoon van Woerden, d'Amsterdam, sera distribuée avec la neuvième livraison. On voit que cette belle publication est continuée avec une régularité digne des plus grands éloges. M. Wouter Nijhoff est maintenant arrivé à la moitié environ de la tâche qu'il s'est imposée avec la plus méritoire initiative.

Le Gérant : Honoré CHAMPION.

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

Le Moyen Age. Bulletin d'histoire et de philologie, paraissant tous les deux mois. Direction : MM. A. MARIGNAN, M. PROU et M. WILMOTTE. Prix d'abonnement annuel. — Paris........ **15 fr.**
Départements et Union postale.................................... **17 fr.**

Recueil *de Travaux relatifs à la Philologie et à l'Archéologie égyptiennes et assyriennes*, pour servir de bulletin à la mission française du Caire, sous la direction de M. G. MASPERO, membre de l'Institut. — Prix d'abonnement au volume complet : Paris .... **30 fr.**
Départements et Union postale.................................... **32 fr.**

Le Tome XXVIII est en cours d'impression.
Index des seize premiers volumes de la Collection.................................... 1 fr.

Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France. Bulletin, Mémoires, Documents. Cotisation annuelle.. **15 fr. 10**

Atlas linguistique de la France, par J. GILLIÉRON *directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes Études*, et par E. EDMONT, auteur du *Lexique Saint-Polois*. 1902-1906, avec une notice in-8 24 livraisons in-fol. parues Chaque livraison, **25** francs.

Il paraît chaque année six livraisons se composant de 50 cartes. L'ouvrage sera complet en 35 livraisons.

L'œuvre gigantesque entreprise par MM. Gilliéron et Edmont est une réponse à l'appel lancé par Gaston Paris : « Il faudrait, disait-il, que chaque commune, d'un côté, chaque forme, chaque mot, de l'autre, eût sa monographie, purement descriptive, faite de première main, et traitée avec toute la rigueur d'observation qu'exigent les sciences naturelles... »
L'*Atlas linguistique* laisse de côté les parler non romans, c'est-à-dire Flamand, le bre on et le basque ; mais il déborde les frontières politiques de la France pour englober non seulement la Belgique wallonne et la suisse romande, mais quelques vallées du Piémont, (notamment Aoste et Oulx), dont la langue est plus rapprochée du franco-provençal que du piémontais, et les iles anglo-normandes de la Manche. Dans cette étendue de territoire 639 stations ont été établies à une distance à peu près égale les unes des autres : M Edmont a relevé dans chacune d'elles les équivalents patois des phrases ou des mots portés sur un questionnaire uniforme préparé par M. Gilliéron. Ces équivalents sont notés d'une manière rigoureusement phonétique et dans un alphabet spécial, différant très peu de l'alphabet courant. Chaque carte comprend l'ensemble du territoire mais est toujours limitée à un mot, à une courte phrase. Les cartes se suivent dans l'ordre alphabétique du mot.

Citons quelques-uns des précieux éloges qui vinrent encourager cette publication.

« ... Nous avons sous les yeux la première livraison de l'*Atlas linguistique de la France*, par MM. J. Gilliéron et E. Edmont, contenant les 50 premières cartes qui composent cet immense ouvrage. Elles justifient tout ce qu'on pouvait en attendre comme méthode et comme résultat. »
GASTON PARIS (*Romania*).

« Souhaitons que rien ne vienne entraver dans sa marche continue et rapide une publication qui, une fois achevée, rendra les plus grands services à la science et qui trouvera bien difficilement sa pareille dans un autre pays. »
ADOLF TOBLER (*Deutsche Literaturzeitung*).

« Lorsque l'ouvrage sera achevé, nous serons en possession d'un incomparable recueil de matériaux pour toute espèce de recherches linguistiques. Qu'il soit donné aux auteurs de l'*Atlas* de terminer sans encombre leur travail pénible et désintéressé : ils ont érigé un *monumentum aere perennius*. »
MEYER-LUBKE (*Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*).

« L'immense trésor que l'*Atlas* présente abondamment, occupera pendant de longues années de nombreux savants qui assimileront, utiliseront et mettront en ordre ses résultats. C'est pourquoi je rappelle de toutes mes forces, comme je l'ai fait déjà dans la *Zeitschrift*, XXVIII, 495, 6, l'importance considérable de l'*Atlas linguistique* des deux Gilliéron et Edmont, non seulement en ce qui touche la Linguistique, la Grammaire, la Lexicologie et la Philologie, mais encore en ce qui concerne l'archéologie et l'histoire de la Civilisation. »
WENDELIN FOERSTER (*Zeitschrift für Romanische Philologie*).

« L'*Atlas* économise le temps du savant en lui apportant à pied d'œuvre les matériaux dont il a besoin pour ses spéculations. N'est-ce rien, que de pouvoir instantanément, grâce à une carte qu'on embrasse d'un coup d'œil, trouver et grouper sous la même idée un millier de formes dont la recherche dans les lexiques spéciaux de chaque région demanderait un loisir énorme ? Mais ce n'est là que son moindre avantage. Le butin scientifique n'y est pas seulement facile à recueillir, il y est infiniment plus riche que partout ailleurs, car beaucoup de faits intéressants y sont, si je ne me trompe, relevés pour la première fois. »
A. THOMAS (*Journal des savants*).

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

PUBLICATION MENSUELLE

16e Année. Nos 3-4. Mars-Avril 1906

REVUE
DES
BIBLIOTHÈQUES

Directeurs : ÉMILE CHATELAIN et LÉON DOREZ

SOMMAIRE

PARIS (VIe)

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1906

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris : 15 fr. — Départements et Union postale : 17 fr.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en un **mandat-poste** *ou* **chèque** *au nom de M. HONORÉ CHAMPION.*

FRANÇOIS VILLON ET JEAN DE MEUN

Le meilleur moyen, à défaut de documents précis, pour se renseigner sur la culture générale d'un écrivain et sur le choix de ses lectures, et pour saisir sur le vif ses habitudes de style, est de chercher à remonter aux sources qu'il a utilisées pour la composition de ses ouvrages. On arrive ainsi avec quelque certitude, à faire le départ de ce qui lui appartient en propre et de ce qu'il doit à autrui. Indépendamment de la langue qu'il parle et des idées qui lui ont été transmises et au milieu desquelles il vit, et qui fatalement doivent se refléter dans son œuvre, il en est d'autres qu'il a acquises dans son commerce avec le passé, et qui exercent également leur action sur l'expression de ses sentiments et de ses pensées. Villon, malgré toute l'originalité et la spontanéité de son heureux génie, n'a pas échappé à cette loi commune ; et l'on relève dans ses vers, d'une inspiration pourtant si primesautière, des influences littéraires certaines Parmi celles-ci, il n'en est pas de plus marquante que celle du *Roman de la Rose,* à la lecture duquel il semble s'être tout particulièrement adonné. L'œuvre de Guillaume de Lorris et de Jean de Meun est celle qu'il connaissait le mieux ; et l'attrait que ce dernier, le principal collaborateur de cette œuvre fameuse, paraît avoir exercé sur lui, l'incita sans doute, malgré son peu d'inclination naturelle pour l'étude[1], à lire ses autres ouvrages, son

1. « Car de lire je suis fetart », dit-il au début du *Grant Testament.* (G. T., v. v. 36). « Plaignant » le temps de sa jeunesse, il constate mélancoliquement que

> Allé s'en est, et je demeure,
> Povre de sens et de savoir. (G. T. xxiii, v. 177-178).

Plus loin, il déplore sa vie dissipée :

> Hé Dieu ! se j'eusse estudié
> Ou temps de ma jeunesse folle...
> Mais quoy ? je fuyoie l'escolle... (G. T. xxvi, v. 201-202, 205).

Trésor, son *Testament* et son *Codicille*[1], de même que sa traduction des *Lettres d'Héloïse et d'Abailard*, celle de *Vegèce* et du livre *de Confort* de Boëce.

L'influence du *Roman de la Rose* sur les écrivains qui se sont succédé, en France, depuis son apparition jusqu'au XVIIe siècle, est incontestable. Ce roman, lu avidement par plusieurs générations, a entraîné toutes les intelligences, souvent à leur insu, dans le courant de sa critique frondeuse et galante, érudite et philosophique, lyrique et didactique, qui caractérise, à des titres divers, la littérature des siècles suivants. Cette influence est particulièrement sensible chez Villon et se manifeste sous deux formes : la première qu'on pourrait appeler une influence d'ensemble et qui se rattache à des idées communes sur l'Amour, la Mort, la Fortune, à des traits de satire contre les moines et les femmes, à des considérations sur le néant de la richesse, de la puissance et de la beauté, à des regrets sur la fuite du temps, mais qui, par leur caractère même, sont plus appréciables à la lecture et à l'exposition orale que démontrables par l'analyse écrite; toutes idées d'ailleurs traitées avant Villon et après lui, mais qu'il a su par son talent essentiellement personnel rendre originales et neuves; — l'autre faite de détails, et qui se décèle par l'expression d'idées similaires, par la structure particulière de la phrase où elles sont exprimées, et par le choix des mots qui la rendent. La juxtaposition des textes, en ce dernier cas, suffit pour faire ressortir soit les réminiscences voulues, soit les coïncidences fortuites, soit l'emprunt direct. Ainsi comprise, cette étude, malgré la simplicité des moyens, conduit à des résultats qui méritent de fixer l'attention. Elle permet de marquer ce dont Villon est redevable, par le moyen du *Roman de la Rose*, à l'antiquité et au moyen âge. A l'antiquité, on verra qu'il doit peu de choses : sa connaissance d'Ovide procède bien moins de l'original latin que du célèbre roman auquel le poète de *l'Art d'aimer*, par la nature même du sujet, fournit l'appoint principal. Quant au moyen âge, les idées confuses que Villon y a puisées proviennent d'autres sources, et émanent presque exclusivement de chansons de geste parvenues jusqu'à lui plus ou moins altérées dans des traductions en prose ou par des traditions orales.

---

1. Comme l'a remarqué Gaston Paris, le titre de *Testament* et *Codicille* qui figure en tête des anciennes éditions de Villon, a très vraisemblablement été mis en imitation du *Testament* et *Codicille* de Jean de Meun. Cf. *Romania*, t. XXX (1901), p. 355, n. 1.

Il doit davantage à son époque, et Alain Chartier, qu'il nomme dans ses vers[1], peut revendiquer l'honneur d'avoir, dans une certaine mesure, influé sur quelques parties de son œuvre, les moins bonnes, à vrai dire[2]. Le théâtre d'alors, avec ses *Mystères* où l'horrible se mêle au bouffon et le grotesque au tragique, a également sa part dans l'expression de sa poésie, tour à tour enjouée et grave, mélancolique et comique, cynique et chaste, toujours humoristique, et frappée à son coin. Mais le plus net de ses emprunts, si l'on peut appeler de ce nom les impressions multiples qu'il a prises dans les différents milieux où il a fréquenté, il les a faits à son propre cœur, et à cette faculté puissante et évocatrice de peindre en traits éclatants et profonds les notations les plus fugitives de sa pensée et de donner une forme concrète et tangible aux conceptions de sa fantaisie. On verra d'ailleurs avec quel tact, et quel sentiment exact de la mesure, Villon s'approprie certains traits de son confrère du XIIIe siècle, et comment il sait presque toujours échapper aux défauts qu'on remarque en ce dernier, à sa prolixité souvent fatigante, à ses énumérations sans mesure, et cela — au milieu de beautés très réelles. D'ailleurs la forme même de sa poésie prémunissait Villon contre ces abus ; mais toutes ces qualités qui portent si haut le mérite de son œuvre ont été jugées ailleurs[3] et appréciées excellemment : il n'y a pas lieu d'y insister ici.

J'ai suivi, dans cette étude, l'édition de Méon pour le *Roman de*

1. G. T. CLV, v. 1805.

2. Tel ce rondeau : *Mort, j'appelle de ta rigueur...* (G. T. v. 978 et sqq), et la *Ballade que Villon donna à un gentilhomme...* G. T. v. 1378 et sqq. — Alain Chartier était également pénétré du *Roman de la Rose*, mais il ne l'a guère imité que dans ses défauts. Très remarquable, lorsqu'il écrit en prose, et vraiment digne alors d'avoir été appelé « le père de l'éloquence française », ses vers, d'un sentiment alambiqué et conventionnel, sont presque toujours d'une lecture fatigante et fastidieuse, malgré l'opinion contraire de Martin le Franc :

> Les aultres d'Alain se dementent,
> Car il a le mieulx baladé.
> (*Le Champion des Dames*. Bibl. nat., fr. 12,476, fol. 114 c).

3. Cf. spécialement l'appréciation d'Anatole de Montaiglon, dans *Les poètes français* (recueil publié sous la direction de Crépet, Paris, 1861, in-8°), t. 1, p. 447 et sqq. et reproduite, en partie, par Gaston Paris, dans son *François Villon* (Paris, 1901, in-8°), dans la *Collection des Grands Écrivains français* (Hachette), p. 179 et sqq. ; et ce dernier ouvrage, où se trouvent la plupart des jugements portés sur Villon, chap. III, pp. 163 et sqq.

la Rose (Paris, 1814, 4 vol. in-8°)[1], et, pour Villon, celle publiée par M. Auguste Longnon, la dernière parue et la meilleure (Paris, 1892, in-8°). J'ai respecté autant que possible l'ordre des pièces où elles sont données dans cette édition, relevant au fur et à mesure qu'ils se présentent les rapprochements avec le *Roman de la Rose*, et incidemment avec d'autres ouvrages de Jean de Meun.

Le petit Testament de maistre Françoys Villon

(1456)

Dans le premier huitain du *Petit Testament*, Villon cite le témoignage de Végèce, et dit

> Qu'on doit ses œuvres conseiller
> Comme Vegece le raconte. (Vers 5, 6.)

Si l'on considère, en ce préambule, l'introduction de ce Vegèce

> Sage rommain, grant conseiller (v. 7)

comme une simple plaisanterie, il n'y a pas lieu à recherche. Mais si l'on interprète, comme je crois qu'on doit faire, l'expression *ses œuvres conseiller* par « soumettre ses œuvres au jugement, au conseil d'autrui », (et le contexte

> Ou autrement on se mesconte (v. 8)

semble donner raison à cette interprétation), cette allégation prêtée à Végèce est bien réelle : on lit, en effet, au début du *Prologue* du *Livre de Chevalerie* traduit par Jean de Meun[2], cette phrase :

---

1. Le numérotage des vers permet de se servir également de l'édition du *Roman de la Rose* donnée par Francisque Michel (Paris, 1864, 2 vol. in-12). — L'édition de Méon est encore la meilleure qui existe, en attendant l'édition critique et définitive à laquelle travaille actuellement M. Ernest Langlois. — Un texte éclectique des œuvres de Villon (sans les variantes des manuscrits et des imprimés) a été donné par M. le Dr Wolfgang von Wurzbach d'après l'édition de M. Longnon, et en mettant à profit les études critiques publiées par Gaston Paris, sur ce dernier ouvrage, dans la *Romania*, t. XXX (1901), pp. 352-392 : *Die Werke Maistre François Villons mit Einleitung und Anmerkungen, herausgegeben von* Dr Wolfgang von Wurzbach (Erlangen, 1903, in-8°).

2. Bibl. nat., fr. 1230, fol. 1 *d*. — Voici l'*explicit* de cet ouvrage : « Cy fine le livre Vegece de l'Art de Chevalerie que nobles princes Jehan conte d'Eu fist translater de latin en françois par maistre Jehan de Meun. En l'an de l'incarnacion nostre Seigneur. M. CC. quatre vins et quatre. » Fol. 45 *b*.

« Li ancien ont esté coustumier de metre en escript les choses qu'il pensoient qui fussent bonnes à savoir et en faisoient livres, puis si les offroient as princes : Car se li empereres ne les eust avant veus et confermez, il ne fussent pas receus ne mis en auctorité. »

Huitain III

Villon voulant briser

La tres amoureuse prison
Qui souloit *son* cuer debriser. (II, v. 15-16.)

déclare qu'il confie aux dieux le soin de sa vengeance.

Je le feis en telle façon,
Voyant Celle devant mes yeulx
Consentant à ma desfaçon,
Sans ce que ja luy en fust mieulx ;
Dont je me deuil et plains aux cieulx,
En requerant d'elle vengence
A tous les dieux venerieux,
Et du grief d'amours allegence (v. 17-24).

De même la nymphe Écho, désespérée des dédains de Narcisse, demande à Jupiter, avant de mourir, de vouloir la venger :

Si en ot tel duel et tel ire,
Et le tint en si grant despit,
Que morte en fu sans lonc respit ;
Mès ainçois qu'ele se morist,
Ele pria Diex et requist
Que Narcisus au cuer ferasche,
Qu'ele ot trové d'amors si flasche,
Fu asproiés encore ung jor,
Et eschaufés d'autel amor
Dont il ne peüst joie atendre ;
Si porroit savoir et entendre
Quel duel ont li loial amant
Que l'en refuse si vilment.
(T. I, p. 59 ; v. 1461-1473.)

HUITAIN IV

Villon, parlant de la perfidie de sa maîtresse, écrit ces vers :

> Ces doulx regars et beaux semblans
> De tres decevante faveur,
> Me transpersent jusques aux flans,
> Bien ilz ont vers moy les piez blans
> Et me faillent au grant besoing[1] (v. 26-30).

D'autre part, dans le *Roman de la Rose*, on voit *Abstinence Contrainte* s'adresser ainsi à l'*Acteur*.

> Sire, dist Contrainte-Astenence,
> Por faire nostre penitence
> De fin cuer net et enterin
> Sommes ci venu pelerin ;
> Presque tous jors à pié alons,
> Moult avons poudreus les talons. (T. II, p. 389, V. 12358-12363.)

Le sens, dans ce dernier cas, n'est pas douteux. Les *talons poudreus* sont pris au propre : au contraire, dans Villon, les *piez blans* sont pris au figuré. Avant de considérer cette expression en elle-même, il faut voir le sens qu'elle emprunte au contexte. Or il est certain que Villon, parlant des sentiments de tendresse qu'affectait d'avoir pour lui sa « fausse » maîtresse, déclare qu'ils étaient simulés, mensongers, hypocrites. Il s'en explique plus à plein dans

---

1. Cette expression « faillir au besoing » se trouve dans *Le Roman de la Rose :*

> Quant li sens au besoing te faut (t. II, p. 127, v. 6810)

et n'a cessé d'être en usage jusqu'au XVIIe siècle. On peut rapprocher du vers de Villon la phrase suivante qu'il avait pu lire à Blois, dans le recueil des poésies du duc Charles d'Orléans. Au cours du « Discours prononcé en presence du Roy Charles VII par Charles, duc d'Orléans, au sujet du procès criminel de Jean II, duc d'Alençon, en l'an M.CCCC.LVI », Charles écrit cette phrase (il avait été fait prisonnier en faisant son devoir) : « En quoy je me confortoye que Dieu m'en sauroit gré, et aussi que tous ceulx de royaume de France estoient par ce obligez à ne me faillir quant besoing seroit. » Bibl. nat., fr. 1104, fol. 49.— On relève également cette expression dans le *Quadriloge invectif* d'Alain Chartier que Villon connaissait bien : « ... si que le pain lui fault au plus grant besoing. » *Œuvres* (Paris, 1489, in-fol.), fol. h 6 *a*. De même, dans Rabelais : « Et donne ordre que ces precieux oeuvres de supererogation, ces beaux pardons au besoing ne nous faillent », dit Homenas, dans *Pantagruel*, IV, 53.

les huitains LV-LIX du *Grand Testament* (V. 673-712), et dans la ballade de *Villon à s'Amye* (V. 942 et sqq.) :

LV

Se celle que jadis servoie
De si bon cueur et loyaument,
Dont tant de maulx et griefz j'avoie,
Et souffroie tant de torment,
Si dist m'eust, au commencement,
Sa voulenté — mais nennil, las —
J'eusse mis paine aucunement,
De moy retraire de ses las.

LVI

Quoy que je luy voulsisse dire,
Elle estoit preste d'escouter,
Sans m'acorder ne contredire;
Qui plus, me souffroit acouter,
Joignant d'elle près s'accouter.
Et ainsi m'aloit amusant,
Et me souffroit tout raconter,
Mais ce n'estoit qu'en m'abusant.

LVII

Abusé m'a et faict entendre
Tousjours d'ung que ce fust ung aultre...

LIX

Ainsi m'ont amours abusé,
Et pourmené de l'uys au pesle... (v. 672 et sqq.)

Enfin, dans la ballade de *Villon à s'amye*, le poète revient sur ce douloureux sujet :

Faulse beaulté, que tant me couste chier,
Rude en effect, ypocrite doulceur,
Amour dure, plus que fer, à mascher... (v. 942 et ssq.)

Prompsault s'est complètement mépris sur le sens, pourtant facile à saisir, de ce vers :

Bien ilz ont vers moy les piez blans,

en l'interprétant par cette phrase : « Ils sont (ces doulx regars et beaux semblans) toujours bien reçus chez-moi ; ce qui n'empêche pas qu'ils me manquent lorsqu'ils me seraient le plus nécessaires[1]. » Paul Lacroix écrit : Ils reviennent de loin comme les voyageurs aux pieds poudreux[2]. » Antoine Campaux ne donne pas une meilleure explication de ce vers ... Ces beaux semblants si doux et si trompeurs, l'objet de mes regrets, à cette heure, reviennent de bien loin aujourd'hui pour moi, c'est-à-dire sont bien loin de moi[3]. » Pierre Jannet se contente de reproduire l'explication de Paul Lacroix[4]. M. Bijvanck[5] renvoie au proverbe cité par Cotgrave : « C'est le cheval aux quatre pieds blancs — such a one as fails his friend at a pinch », comme qui trompe son ami au besoin. — Cette interprétation, pour être meilleure, n'est pas pleinement satisfaisante[6] ; il n'est pourtant pas impossible, sans chercher à rien deviner, de donner le sens vrai de cette phrase.

Il est probable que *blancs* a été substitué par Villon à *poudreus* pour satisfaire à la rime. Or *piedpoudreux*, *pedepulverosus*, au moyen âge, a le sens d'*advena*, d'*extraneus*[7]. Ces doux regards et beaux semblants avec lesquels l'abusait sa maîtresse, Villon les jugeait comme de pures grimaces, comme des manifestations hypocrites, tout extérieures (*extraneae*), où le cœur n'était pour rien, et qui lui faisaient défaut quand il en avait le plus besoin.

Au chapitre XI du livre V, Rabelais met cette phrase dans la bouche de Pantagruel parlant en son nom et en celui de ses compagnons : « Retournans trouvasmes la porte fermée : et nous fut dit que là facilement on y entroit comme en Arverne : à issir estoit la difficulté, et que ne sortirions hors en manière que ce fust sans bulletin et descharge de l'assistance, par ceste seule raison qu'on

---

1. *Œuvre de maîstre François Villon*... (Paris, 1832, in-8), p. 66, n. 29.
2. *Œuvres complètes de François Villon*... (Paris, 1854, in-16), p. 11, n. 6.
3. *François Villon, sa vie et ses œuvres* (Paris, 1859, in-8), p. 86.
4. *Œuvres complètes de François Villon*... (Paris, 1873, in-16, 3e édit.), p. 255 (La 1re édit. est de 1867).
5. *Essai critique sur les œuvres de François Villon* (Leyde, 1883, in-8), p. 24, n. 2. M. Wolfgang von Wurzbach fait de même dans son édition de Villon, p. 39, n. (IV, 29).
6. Bien qu'on ait pu dire. Cf. *Romania*, t. XXX (1901), p. 388.
7. Cf. Du Cange, *Glossarium* à la locution « pede pulverosi » ; et Glasson, *Hist. du droit et des institutions de la France* (Paris, 1887-1894, 7 vol. in-8°), t. VI, p. 481, note. — Pour l'ensemble, P. Huvelin, *Essai historique sur le droit des marchés et des foires* (Paris, 1897, in-8°, chap. XV, pp. 383 et sqq. ; et particulièrement p. 419, n. 4.

ne s'en va pas des foires comme du marché, et qu'avions les pieds pouldreux. » La phrase signifie que Pantagruel et les siens, qui se trouvaient alors dans un lieu appelé *Le Guichet*, séjour de Grippeminaud, archiduc des Chats fourrés, devaient, pour pouvoir en sortir, avoir « un bulletin de descharge de l'assistance », une sorte de passeport, de laisser-passer en leur qualité d'étrangers, de *pied-pouldreux*.

VI

Désespéré de l'indifférence de sa maîtresse, Villon songe à s'éloigner d'elle, et à aller à Angers :

Pour obvier à ces dangiers
Mon mieulx est, ce croy, de fouir.
Adieu ! je m'en vois à Angiers,
Puisqu'ell' ne me veult impartir
Sa grace, il me convient partir.
Par elle meurs, les membres sains;
Au fort, je suis amant martir,
Du nombre des amoureux sains ! (v. 41-48.)

De même l'*Amant*, percé d'une nouvelle flèche par « le diex d'Amors », fait entendre les lamentations suivantes qui ont, avec le passage cité ci-dessus, une corrélation appréciable :

La grant dolor me renovele
De mes plaies de maintenant,
Trois fois me pasme en ung tenant.
Au revenir plains et soupire,
Car ma dolor croist et empire
Si que ge n'ai mès esperance
De garison ne d'alejance.
Miex vosisse estre mors que vis,
Car en la fin, ce m'est avis,
Fera Amors de moi martir :
Ge ne m'en puis par el partir.
(T. I, p. 73, v. 1837-1847.)

IX

En prévision de sa mort, Villon fait « ce present laiz » :

Premierement, ou nom du Pere,
Du Filz et du Saint-Esprit,
Et de sa glorieuse Mere
Par qui grace riens ne perit,
Je laisse, de part Dieu !... (v. 65-69).

De même, dans le *Grant Testament* :

LXX

Ou nom de Dieu, Pere eternel,
Et du Filz que Vierge parit,
Dieu au Pere coeternel,
Ensemble le Saint-Esperit,
Qui sauva ce qu' Adam perit,
Et du pery pare les Cieulx...

Jéan de Meun commence son *Testament* dans des termes à peu près semblables.

Li Testament de maistre Jehan de Meung.

Li Peres et li Filz et li Sains Esperis,
Uns Diex en trois persones aorez et cheris,
Tiengne les bons en grace et recoust les peris,
Et doint que cilz Traitiez soit à m'ame meris !
(T. IV, p. 1, v. 1-4.)

Le grant Testament de maistre Françoys Villon (1461).

I

L'auteur débute ainsi :

En l'an trentiesme de mon aage [1] (v. 1).

---

1. Cf. *Romania*, t. XXX (1601), *Villoniana*, p. 361 ; et t. XVI (1887), p. 573, n. 1.

De même Guillaume de Lorris, après un préambule de vingt vers, poursuit :

Ou vintiesme an de mon aage (t. I, p. 4, v, 20).

XV

Et, comme le noble Rommant
De la Rose dit et confesse
En son premier commencement,
Qu'on doit jeune cuer en jeunesse,
Quand on le voit viel en viellesse,
Excuser; hélas ! il dit voir. (v. 113-118.)

Ce n'est pas au commencement du *Roman de la Rose*, mais au début du *Testament de maistre Jehan de Meung*, que se trouve le passage en question. Villon citait donc de mémoire :

Bien doit estre excusé jone cuer en jonesce
Quant Diex li donne grace d'estre viel en viellesse....
(T. IV, p. 1 ; v. 9-10.)

Villon faisait sans doute confusion avec ce passage du *Roman de la Rose*, passage qui est effectivement au « premier commencement » du poème.

C'est *Raison* qui parle :

Jonesce met homme ès folies,
Ès boules et ès ribaudies,
Ès luxures et ès outrages,
Ès mutacions de corages.....
En tex peris les met jonesce
Qui les cuers à delit adresce....
Mais vieillesce les en rechasce...
Viellesce qui les accompaigne
Qui moult lor est bonne compaigne,
Et les ramaine à droite voie,
Et jusqu'en la fin les convoie....
(T. II, p. 24, v. 4478 et sqq.

XVII

L'anecdote de Diomedès et d'Alexandre, où le roi use de magnanimité et de « largesse » envers le pirate, n'a pas son correspondant

dans le *Roman de la Rose ;* mais, ainsi que dans Villon, Alexandre — dans ce dernier ouvrage — est le roi généreux pris pour type de « largesse » :

> Apres refu Largece assise,
> Qui fut bien duite et bien aprise
> De faire honor, et de despendre :
> El fu du lignage Alexandre.
> (T. I, p. 46, v. 1132-1134.)

La Vieille, faisant l'éloge du *Valés*, assure

> Qu'il est preus et hardis sans faille :
> En cest païs n'a qui le vaille,
> Tant a le cuer plain de noblece ;
> Il surmontoit de largece
> Le roi Artus, voire Alixandre...
> (T. II, p. 411, v. 12864-12868.)

Ces deux citations viennent à l'appui de cette remarque de M. Paul Meyer : « A partir de la seconde moitié du XIIe siècle et jusqu'à la fin du moyen âge, le mérite pour lequel Alexandre est universellement célébré, ce n'est pas son génie pour les choses de la guerre, — au moyen âge, on guerroyait beaucoup, mais la stratégie en France était à peu près perdue, — ce n'est pas même son courage personnel, bien que les éloges ne lui aient pas été négligés à cet égard, c'est surtout et par dessus tout sa largesse. Alexandre est devenu le type idéal du seigneur féodal, ne cherchant point à amasser pour lui, mais distribuant généreusement à ses hommes les terres et les richesses gagnées avec leur aide, et s'élevant, par eux et avec eux, en honneur et en puissance[1]. »

L'emprunt de Villon pour le récit de Diomedès et d'Alexandre ne relevant pas du *Roman de la Rose*, les sources en sont données au SUPPLÉMENT n° 1.

1. Paul MEYER, *Alexandre le Grand et la littérature française au moyen âge* (Paris, 1886, in-8°), t. II, p. 372.

XXII-XXIII, XXVI, CXXIII

Villon « plaint » le temps de sa jeunesse qu'il a si mal employé :

XXII

Je plaings le temps de ma jeunesse,
Ouquel j'ay plus qu'autre gallé,
Jusques à l'entrée de viellesse,
Qui son partement m'a celé.
Il ne s'en est à pié allé,
N'à cheval ; helas ! comment don ?
Soudainement s'en est vollé,
Et ne m'a laissé quelque don.

XXIII

Allé s'en est, et je demeure,
Povre de sens et de savoir,
Triste, failli, plus noir que meure,
Qui n'ay n'escus, rente, n'avoir...

XXVI

Hé Dieu ! se j'eusse estudié
Ou temps de ma jeunesse folle,
Et à bonnes meurs dedié,
J'eusse maison et couche molle !
Mais quoy ? je fuyoie l'escolle,
Comme fait le mauvais enfant..
En escripvant ceste parolle
A peu que le cueur ne me fent.

CXXIII

. . . .
Au fort, triste est le sommeiller
Qui fait aise jeune en jeunesse,
Tant qu'en fin lui faille veiller,
Quant reposer dust en viellesse.

Ces quatre vers ont comme leurs correspondants dans cette déclaration de *Richesse* :

Car par vie oiseuse et fetarde
Puet-l'en à Povreté venir...
(T. 2, p. 284, v. 10233-10234.)

Mais c'est surtout en lisant parallèlement les passages similaires dans Villon et dans le *Roman de la Rose* qu'on peut voir, en dehors des passages topiques, les analogies qui résident bien plus dans l'ensemble que dans les détails.

Raison démontre à l'*Amant* les dangers de l'amour :

Trop sunt à grant meschief livré
Cuers qui d'Amors sunt enivré ;
En la fin encor le sauras
Quant ton tens perdu i auras ;
Et degastée ta jonesce
En ceste dolente leesce.
Se tu pués encore tant vivre
Que d'Amors te voies delivre,
Le tens qu'auras perdu plorras,
Mès recovrer ne le porras...
(T. 2, p. 31, v. 4630-4639.)

Le vers (179) de Villon se retrouve dans celui où Guillaume de Lorris décrit le bois de l'arc du dieu d'amour :

Et si estoit plus noirs que mores (t. 1, p. 38, v. 917.)

mais surtout dans ce passage où Jean de Meun montre l'époux jaloux menaçant sa femme de la corriger d'importance s'il la voit causer avec

ce bacheler
Robichonet au vert chapel,
(t. II, p. 202, v. 65-66.)
. . . .
Se vous jamès parlés à li,
Vous en aures le vis pali,
Voires certes plus noir que more.
(T. II, p. 203, v. 8576-8578.

XXV

Bien est verité qu'ay amé
Et ameroie voulentiers ;
Mais triste cueur, ventre affamé,
Que n'est rassasié au tiers,

M'oste des amoureux sentiers.
Au fort, quelqu'ung s'en recompence,
Qui est remply sur les chantiers ;
Car la dance vient de la pance.

Ce passage se retrouve en deux endroits du *Roman de la Rose*. Guillaume de Lorris termine le portrait de *Tristesse* par ces vers :

La doloreuse, la chetive,
Il ne li tenoit d'envoisier,
Ne d'acoler, ne de baisier :
Car cil qui a le cuer dolent,
Sachiés de voir, il n'a talent
De dancier, ne de karoler,
Ne nus ne se porroit moller
Qui duel eust, a joie faire,
Car duel et joie sont contraire.
(T. I, p. 16, v. 329-337.)

Ailleurs Jean de Meun dans la requête de *Povreté* à *Richesce* met cette pensée dans la bouche de la première :

Ausinc le doiveut cil savoir
Qui d'amors vuelent joie avoir :
Car povre n'a dont s'amor pesse
Si cum Ovide le confesse.
(T. II, p. 179, v. 8020-8023.)

Faisant un retour sur son passé, et songeant à ses « compaings de galle[1] » dont les uns ont réussi à se pousser dans le monde, dont les autres sont dans la misère (XXIX-XXX), Villon poursuit :

XXXI

Aux grans maistres Dieu doint bien faire,
Vivans en paix et en requoy.
En eulx il n'y a que refaire ;
Si s'en fait bon taire tout quoy,
Mais aux povres qui n'ont de quoy,
Comme moy, Dieu doint patience ;
Aux autres ne fault qui ne quoy,
Car assez ont pain et pitance.

---

1. G. T. v. 1720.

XXXII

Bons vins ont, souvent embrochez,
Saulces, brouetz et gros poissons ;
Tartes, flaons, œfz fritz et pochez,
Perduz et en toutes façons.
Pas ne ressemblent les maçons,
Que servir fault à si grant peine ;
Ils ne veulent nulz eschançons :
De soy verser chascun se peine.

Mais, faisant réflexion qu'il parle irrévérencieusement des puissants — matière toujours dangereuse[1] — il revient à son sujet.

XXXIII

En cest incident me suis mis,
Qui de rien ne sert à mon fait.
Je ne suis juge, ne commis,
Pour pugnir n'absoudre mesfait.
De tous suis le plus imparfait.
Loué soit le doulx Jhesucrist !
Ce que j'ay escript est escript.

On peut, dans ce passage, voir une réminiscence d'Ovide :

Pauper amet caute : timeat maledicere pauper ;
Multaque, divitibus non patienda, ferat[2],

mais surtout de Jean de Meun qui a développé la même idée d'après le poète latin.

Povres doit aimer sagement
Et doit soffrir moult humblemennt,
Quanque li voit ou faire ou dire,
Sans semblant de corrous ne d'ire,

---

1. Villon reprend ailleurs la même idée :

Le saige ne veult que contende
Contre puissant, povre homme las !
Affin que ses fillez ne tende,
Et que ne trebuche en ses las. (G. T. v. 1661-1664.)

2. Ovide, *De arte amandi*, II, 167-8.

Meismement plus que li riches
Qui ne donroit espoir deus chiches
En son orguel n'en son dangier;
Si la porroit bien ledengier...
(T. II, p. 256, v. 9798-9800.)

Villon, montrant l'égalité des hommes devant la Mort, évoque un passage de *Raison* sur les jeux de la *Fortune*.

XXXIX

Je cognois que povres et riches,
Sages et folz, prestres et laiz,
Nobles, villains, larges et chiches,
Petiz et grans, et baulx et laiz,
Dames à rebrassez collez,
De quelconque condicion,
Portans atours et bourrelez,
Mort saisit sans exception [1].

CXLIX

Quand je considere ces testes
Entassées en ces charniers,
Tous furent maistres des requestes,
Au moins de la Chambre aux Deniers,
Ou tous furent porte-panniers;
Autant puis l'ung que l'autre dire,
Car d'evesques ou lanterniers,
Je n'y congnois rien à redire.

---

1. Dans la confession de *La Vieille*, où celle-ci rappelle que dans sa jeunesse il n'y avait homme qui ne fût séduit et subjugué par sa beauté, il y a quelques vers qui peuvent être rapprochés de ceux de ce XXXIX huitain:

Je n'en met hors prelaz, ne moines,
Chevaliers, borjeois, ne chanoines,
Ne clerc, ne lai, ne fol, ne sage,
Por qu'il fust de poissant aage
Et de religions saillissent....
Nus n'i gardast condicion..

(T. III, p. 13, v. 14322 et sqq.). (Ce passage est donné plus loin, p. 132.)
Quant aux vers par lesquels Jean de Meun montre que la *Mort* atteint également tous les hommes, cf. même tome III, p. 90, v. 16146 et sqq.

CI

Et icelles qui s'inclinoient
Unes contre autres en leurs vies ;
Desquelles les unes regnoient,
Des autres craintes et servies :
Là les voy toutes assouvies,
Ensemble en ung tas pesle-mesle.
Seigneuries leur sont ravies ;
Clerc ne maistre ne s'y appelle.

CII

Or sont ilz mors, Dieu ait leurs ames !
Quant est des corps, ils sont pourris.
Aient esté seigneurs ou dames,
Souef et trendrement nourriz
De cresme, fromentée ou riz,
Leurs os sont declinez en pouldre,
Auxquels ne chault d'esbatz, ne riz...
Plaise aux doulx Jhesus les absouldre !

Ces vers magnifiques, d'une mélancolie à la fois si poignante et si haute, et d'un réalisme si parfait, se retrouvent, mais bien atténués, chez Jean de Meun, et comme noyés dans l'interminable discours de *Raison* :

Et se tu ne scés bien entendre,
Par ces paroles pués aprendre
Que richesces et reverences,
Dignités, honors et poissances,
Ne nule grace de Fortune,
Car je n'en excepte nesune,
De si grant force pas ne sont,
Qu'il facent bons ceux qui les ont,
Ni dignes d'avoir les richeces,
Ne les honors ne les hauteces...
(T. 2, p. 102, v. 6274-6283.)

Fortune ainsinc le pueple vanche
Des bobans que vous demenés,
Cum orguilleux et forsenés.
Si destruit ele maint prodomme,
Qu'el ne prise pas une pomme

Tricherie, ne loiauté,
Ne vil estat, ne roiauté;
Ainçois s'en joë à la pelote,
Comme pucele nice et sote...
(T. 2, p. 114, v. 6573-6581.)

Le vers suivant du *Testament de Jehan de Meung* est comme le sommaire du huitain XXXIX

Mort est à tous commune, mort est à tous bannière.
(T. 4, p. 2, v. 20.)

Dans son *Tresor*, Jean de Meun revient sur cette idée :

Mort, vielz et jeunes, nous queurt seure,
Mort nous prent, nous ne gardons l'eure;
Mort nous est de necessité,
N'est nulz qui a la mort ne queure,
Ne qui nullement y sequeure...
(T. 3, p. 384, v. 1343-1347.)

Cette citation suffit pour montrer la distance immense qui sépare le poète Villon du versificateur du XIIIe siècle qui, dans ce passage, — il faut en convenir — est particulièrement mauvais.

Le mari jaloux, après avoir accablé sa femme de reproches et d'injures, lui dit qu'il a bien tort de la sermonner ainsi, car elle n'en fera rien :

As ribaus, vous irés clamer
Et me porrés faire entamer
La teste, ou les cuisses brisier,
Ou les espaules encisier,
Se jà poes à eus aler;
Mes se g'en puis oïr parler
Ains que ce me soit avenu,
Et li bras ne me sunt tenu,
Ou le pestel ne m'est ostés,
Je vous briserai les costés.
Ami, ne voisin, ne parent,
Ne vous en seront jà garent...
(T. 2, p. 234, v. 9250-9270.)

Villon, dépeignant les effets horribles de la mort, termine par trois vers qu'on peut rapprocher des deux derniers de la citation

précédente. Il n'y faut voir qu'une corrélation fortuite amenée par des idées analogues.

XL

Et meure Paris et Helaine,
Quiconques meurt, meurt à douleur
Telle qu'il pert vent et alaine ;
Son fiel se creve sur son cuer,
Puis sue, Dieu scet quelle sueur !
Et n'est qui de ses maulx l'alege :
Car enfant n'a, frere ne seur
Qui lors voulsist estre son plege.

Ballade des dames du temps jadis. — Villon a emprunté une partie des éléments de cette ballade, la plus célèbre qu'il ait écrite, au *Roman de la Rose*, comme le cadre, du reste, qui, avant lui, avait servi à maint écrivain. Mais d'un lieu commun si souvent traité et repris, il a su en tirer une œuvre exquise, qui suffirait à elle seule à immortaliser son nom.

Dictes moy où, n'en quel pays,
Est Flora, la belle Rommaine ;
Archipiada, ne Thaïs,
Qui fut sa cousine germaine ;
Echo, parlant quand bruyt on maine
Dessus riviere ou sus estan,
Qui beaulté ot trop plus qu'humaine ?
Mais où sont les neiges d'antan !

Où est la tres sage Helloïs,
Pour qui fut chastré et puis moyne
Pierre Esbaillart à Saint-Denis ?
Pour son amour ot cest essoyne.....

La royne Blanche comme lis
Qui chantoit à voix de seraine...

(G. T. p. 33, v. 329-340 ; 345-346.)

« Archipiada » est un nom qui a fort embarrassé les commentateurs jusqu'au jour où M. Ernest Langlois, dans une piquante dissertation [1], a établi d'une façon indiscutable que l'Archipiada de Villon

1. *Mélanges de philologie romane dédiés à Carl Wahlund* (Macon, 1896, in-8°).

n'était autre qu'Alcibiade qui fut pris communément pour une femme durant le moyen âge. Saint Thomas a prêté l'appui de son nom à la propagation de cette étrange méprise[1] dans le prétendu commentaire sur le *De consolatione philosophiae* de Boëce, qu'on lui a longtemps attribué; et cette erreur, grâce au patronage illustre de l'*Ange de l'École*, se maintint, — malgré la réfutation de Josse Bade, à la fin du xv[e] siècle — jusqu'au milieu du siècle suivant; tant il est vrai que

1. Saint Thomas (qui n'est d'ailleurs qu'un prête-nom), n'est pas l'auteur de cette singulière méprise; en effet, Notker, dans son commentaire de Boëce rédigé en haut allemand à la fin du x[e] siècle ou au commencencement du xi[e], écrit : « Vuir ne vuizén vuer diu scôna Alcibias vuás tóh cnûoge ratiscôen dáz si Herculis mûoter vuare, vuanda er Alcides hiez », dont la traduction littérale est : « Nous ne savons qui était la belle Alcibiade, mais beaucoup conjecturent qu'elle était la mère d'Hercule, car il (ce dernier) était appelé Alcide. » *Althochdeutsche dem Anfange des XI[ten] Jahrhunderts angehörige Uebersetzung und Erlaüterung der von Boetius de Consolatione Philosophiae*, herausgegeben von E. G. Graff (Berlin, 1837, in-8°), p. 127 (ms. 825 de la Stiftsbibliothek de Saint-Gall). J'ignore quel est le premier propagateur de cette erreur qui doit dater du x[e] siècle, car Alfred le Grand, dans sa traduction en anglo-saxon du *De Consolatione* de Boëce (ix[e] siècle), désigne très nettement Alcibiade comme un homme, et comme un homme illustre. *King Alfred's anglo-saxon version of Boetius de Consolatione Philosophiae, with an english translation and notes* by J. S. Cardale (Londres, 1829, in-8°), p. 180 (texte anglo-saxon), p. 181 (traduction anglaise); — de l'édition publiée par Samuel Fox (Londres, 1864, in-8°), pp. 116-117. — Le mot anglo-saxon « Etheling » qu'emploie Alfred le Grand, s'applique aux hommes de haute naissance et est l'attribut particulier des hommes de sang royal (cf. le glossaire anglo-saxon de la 6[e] édition de *Beówulf* publiée par Moritz Heyne, et revue par Adolf Socin, Paderborn, 1896, in-8°, p. 135). Le mot « Etheling » répond aux mots allemands « Edeling » vir nobili genere natus; « Adelung » vir nobilis (Cf. le *Deutsches Wörterbuch* des frères Grimm, Leipzig, 1854, in-8°). — Chaucer, dans sa traduction de Boëce (xiv[e] s.), suit de si près le texte latin qu'on ne peut se prononcer sur le sexe qu'il prête à Alcibiade : « For so as Aristotil telleth that yif that men hadden eyen of a beest that hizt lynx, so that the lokyng of folk myzt[e] percen thoruz the things that withstonden it, who so lokid than in the entrailes of the body of Alcibiades that was ful fayr in the superfice with oute, it shulde seme rygt foule. » *Chaucer's translation of Boetius' de Consolatione Philosophiae* by Richard Harris (Early English Text Society), Londres, 1868, in-8°, p. 81 (même page dans la réimpression de 1886). A rapprocher de cette traduction de Chaucer une traduction anonyme française de la première moitié du xv[e] siècle : « Car, si comme dit Aristote, se les hommes eussent yeux de linx, si que leur regars perçast les choses contrestans, qui regarderoit dedens les entrailles du corps Alchipiades, qui tres bel estoit en la superfice dehors, il apperroit trop lait. » (Bibl. nat., fr. 1098, fol. 52 r°). — On sait que le « noble Geoffroi Chaucier » a traduit en vers anglais des fragments du *Roman de la Rose*, mais pas celui où se trouve le passage d' « Alcipiadès ».

L'homme est de glace aux vérités
Il est de feu pour les mensonges [1].

Mais il s'en faut toutefois que cette confusion ait été générale, ainsi qu'on en aura bientôt la preuve.

Voici le texte de Boëce, le commentaire supposé de saint Thomas, et la rectification de Josse Bade.

Texte de Boëce. — « Quod si, ut Aristoteles ait, linceis oculis homines uterentur, ut eorum visus obtantia penetrarent, nonne introspectis visceribus illud Alcibiadis superficie pulcherrimum corpus, turpissimum videretur ? » III, 8.

Commentaire de saint Thomas. — Nota quod Alcibiades mulier fuit pulcherrima quam videntes quidam discipuli Aristotelis duxerunt eam ad Aristotelem ut ipsam videret : qua visa, dixit : Si homines... [2]

---

1. La Fontaine, *Fables*, ix, 6.

2. *Sancti Thome de Acquino super libris Boetii de consolatione Philosophie commentum cum expositione feliciter incipit* (Toulouse, 1481, in-fol.), fol. h. 5 v°. Ce n'est pas le lieu de discuter ici sur l'attribution de ce commentaire qui a justement été contesté à saint Thomas. Cf. *Scriptores Ordinis Praedicatorum* (Paris, 1719, in-fol.), t. I, p. 509, notice sur Thomas de Jorz auquel il est quelquefois attribué : « Super Boetium *de Consolatione Philosophiae et de doctrina scholarium* an commentarii illi sub nomine S. Thomae falso editi ? », disent Quétif et Échard. Il suffit que ces derniers constatent l'existence de manuscrits du commentaire de Boëce sous le nom de saint Thomas. Ils citent un ms. de la fin du xiv° siècle ; il en est de plus anciens, tel ce ms. de la bibliothèque de l'Arsenal n° 910 (fin du xiii° siècle). On a aussi attribué ce commentaire à Thomas Waleys, dominicain, élevé à Oxford et à Paris, mort en 1350. Cf. le *Dictionary of national Biography*, vol, 59, p. 121. « Thomas Anglicus, auctor commentariorum Boetii », dit l'éditeur du Boëce de la *Patrologie latine* de Migne, t. LXIII, col. 751, n. 2. Dans la version flamande de Boëce, l'éditeur invoque le témoignage de saint Thomas qu'il ne nomme pas, et dont il reproduit le commentaire : « Alcipiades, as commentator seit, was een so schoon wiif... » (*Das weerdich Bouc Boecius de Consolatione Philosophie*, Gand, 1485, in-fol. fol. f. 2*b*).— La Bibliothèque nationale de Paris possède un très beau manuscrit de cette version, avec miniatures : néerland. I. — Le commentaire sous le nom de saint Thomas est donné dans l'édition romaine de ses œuvres publiée en 1571, t. XVIII. Au commencement du xvi° siècle, Niccolò Cresci de Florence, moine cistercien, avait formellement rejeté l'attribution de ce commentaire à saint Thomas : « commentarii qui falso divo Thomae Aquinati ascribuntur », écrit-il à Antonio Lanfredini (Boetii *Opera*, dans Migne, *Patrologia latina*, t. LXIII, col. 870). De nos jours, Charles Jourdain a fait de même. *La philosophie de saint Thomas* (Paris, 1858, in-8°), t. I, p. 96. La question, pour ce qui regarde saint Thomas, se trouve définitivement tranchée ; reste la question d'attribution.

Rectification de Josse Bade. — Hic commentum fecisse superiorem auctorem non dubito : qui quidem ex hystoriis reperire non potuit. Commentus est dicens Alcibiadem fuisse mulierem, cum sexcentis auctoribus constet fuisse virum longe indulgentissimum et famosissimum[1]. »

La plupart des traducteurs et commentateurs de Boëce, sur la foi de saint Thomas, prirent Alcibiade pour une femme, et Jean de Meun comme les autres. D'abord dans *Le Roman de la Rose*. Il est vrai qu'il a suivi de si près le texte de Boëce, qu'une certaine incertitude plane d'abord sur le sexe d' « Alcipiadès », comme il l'appelle[2]; mais, lorsque au lieu de citer isolément ce passage, on le replace dans son cadre naturel, c'est-à-dire avec les vers qui le précèdent et qui le suivent, on acquiert bien vite la conviction que Jean de Meun a considéré Alcibiade comme une femme et non comme un homme. L'auteur veut prouver que les femmes n'ont que leur beauté naturelle, et qu'elles se trompent lorsqu'elles s'imaginent se rendre belles en se parant de belles choses, de belles robes, de beaux bijoux. La beauté des bijoux réside en eux et ne se communique pas à la femme qui s'en pare[3]. Et, à l'appui de cette

1. *Commentum duplex in Boetium de consolatione Philosophiae* (Lyon, Jacques Maillet, 1499, in-fol.), fol. 1 8 r°.

2. « Alcipiadès ». *Roman de la R.*, v. 8980. Le ms. de Stockholm des œuvres de Villon donne « Archipyadès », fol. 42 r° de la reproduction en facsimilé ; celui de la Bibl. nat., fr. 20041, fol. 119 « Arthipiadès » (Longnon, p. 190). Le *Vincent hystorial*, traduit par Jean de Vignay, ms. fr. 50, donne : « Alchibiadès, Althibiadès, Athibiadès », fol. 109 *d* — 110 *a*. La forme « Archipiada » que semble avoir adoptée Villon, avait sans doute, à ses yeux, une terminaison plus féminine.

3. Dante, dans son *Convito*, a emprunté à Boëce (qu'il ne nomme pas) — peut-être même à Jean de Meun (?) — cet argument de la beauté féminine appliquée à l'excellence de la prose italienne. Il prend la prose, pour sa démonstration, et non la poésie, parce que celle-ci emprunte à la rime, au rythme et à la mesure une beauté *extérieure* qui l'empêche de se manifester aussi bien que la prose : « Per questo Comento la gran bontà del Volgare di *Sì* si vedrà, perocchè (siccome per esso altissimi e novissimi concetti convenevolmente, quasi come per esso Latino si exprimono) la sua virtù nelle cose rimate per le accidentali adornezze che quivi sono connesse, cioè la rima e lo ritmo' o'l numero regolato, non si può bene manifestare; siccome la bellezza d'una donna quando gli adornamenti dell'azzimare e delle vestimenta la fanno più ammirare che essa medesima : onde chi vuole bene giudicare d'una donna, guardi quella quando sola sua natural bellezza si sta con lei da tutto accidentale adornamento discompagnata... » *Convito di Dante Alighieri*, trattato 1, cap. x (*Opere minori*, édition Pietro Fraticelli, Florence, 1857, in-8, p. 100). — A rapprocher de ce passage de Dante « Per questo Comento », jusqu'à la fin de ce chapitre x, les quinze derniers vers du chapitre v du

thèse, Jean de Meun cite l'exemple d' « Alcipiadès » dont le corps, très beau au dehors, paraîtrait affreux si on en voyait les entrailles. Il ne peut s'agir, en l'espèce, que d'une femme : toute l'argumentation qui précède s'appliquant exclusivement aux femmes, on ne comprendrait pas que l'auteur prît un homme comme argument final de sa conclusion.

Voici d'ailleurs les vers du *Roman de la Rose*:

Et se nuz homs, pro moi confondre,
Voloit oposer ou respondre
Que les bontés des choses bonnes
Vont bien ès estranges personnes,
Et que biaus garnemens font beles
Les dames et les damoiseles ;
Certes quiconques ce diroit,
Ge diroie qu'il mentiroit :
Car la biautez des beles choses,
Soient violetes ou roses,
Ou dras de soie, ou flors de lis,
Si cum escrit où livres lis,
Sunt en eus et non pas ès dames ;
Car savoir doivent toutes fames
Que ja fame jor quele vive,
N'aura fors sa biauté naïve;
Et tout autant dis de bonté,
Cum de biauté vous ai conté.
Si di, por ma parole ovrir,
Qui vodrait un femier covrir
De dras de soie ou de floretes
Bien colorées et bien netes,
Si seroit certes li femiers,
Qui de puir est coustumiers,

Tesoretto de Brunetto Latino (édit. Gio. Battista Zannoni, Florence, 1824, in-8, p. 35, v. 91-106), où l'argumentation est identique. Ce dernier ouvrage présente d'ailleurs avec le *Roman de la Rose* de sérieuses analogies. Il débute par un songe, cadre habituel de ces sortes de compositions, et offre, dans l'argumentation de *Nature*, des réminiscences notables avec le poème français. — Ce n'est toutefois pas le sentiment de Macette, qui dérive en droite ligne de la *Vieille* du *Roman de la Rose* :

Ma foy, les beaux habits servent bien à la mine,

dit Macette à la jeune fille, amie du poète. Cf. Mathurin Regnier, *Œuvres complètes* (Paris, 1869, in-16) édition de Pierre Jannet, *Satyre* XIII, p. 106.

Tex cum avant estre soloit ;
Et se nus hons dire voloit,
Se li femiers est lait par ens
Defors est il plus biaus parens :
Tout ainsinc les dames se perent,
Por ce que plus beles en perent,
Ou por leur ledure repondre.
Par foi ci ne sai ge respondre,
Fors tant que tel decepcion
Vient de la fole vision
Des yex qui parées les voient,
Par quoi li cuers si se desvoient
Por la plaisant impression
De lor imaginacion,
Qu'il ne sevent aparcevoir
Ne la mençonge, ne le voir,
Ne le sofime devisier
Par defaut de bien avisier.
Mes s'il eüssent yex de lins,
Ja por lor mantiaus sebelins,
Ne por sorcos, ne por coteles,
Ne por guindes, ne por tocles,
Ne por chainses, ne por pelices,
Ne por joiaus, ne por devices,
Ne por lor moës desguisées,
Qui bien les auroit avisées ;
Ne por lor luisans superfices
Dont eus resemblent artefices,
Ne por chapians de flors noveles[1],
Ne lor semblassent estre beles.
Car le cors Alcipiadès,
Qui de biauté avoit adès,

---

1. Martin le Franc, dans son ouvrage *L'estrif de Fortune et Vertu*, s'est vraisemblablement rappelé soit Boëce, soit Jean de Meun. « *Fortune :* — Riche vesture ou bien gente et nouvelle est bien advenant. *Vertu.* — Soies couvert d'escarlate ou de pourpre, d'argent ou d'or, se dedens n'ez aorné de vertu, tu es tres mal vestu. Fay que on parle de toy, non pas de ton habit ; honneur ne te parte du doz, avecques toy le couche, voire en ton cueur enclos. Car se avec ta robe tu le pends à la perce, on te le robera. Quand je voy aucuns hommes tous vermolus de vices, richement habilliez, il me souvient de sepulchres plaisans dehors, puants dedens... Quant tu veulz priser homme, laisse la robe et le manteau, et regarde que de soy mesmes vault. » Bibl. nat., ms. fr. 1150, fol. 218 v°-219.

Et de color et de feture,
Tant l'avoit bien formé nature,
Qui dedans veoir le porroit,
Por trop lait tenir le vorroit.
Ainsinc le raconte Boëce,
Sages hons et plain de proëce,
Et trait à temoing Aristote
Qui la parole ainsinc li note;
Car lins a la regardeure
Si fort, si perçant et si dure,
Qu'il voit tout quanque l'en li moustre,
En dehors et dedans tout outre...

(T. 2, p. 218, v. 8926-8993.)

Tel est le texte donné par Méon. Si l'on ouvre au hasard quelques-uns des manuscrits du *Roman de la Rose* (il y en a plus de trois cents), on trouve plus généralement, cette même forme « Alcipiadès », et aussi des variantes, imputables surtout aux copistes.

« Alcipiadès » Bibl. nat., fr. 799, fol. 50 *a*; 803, fol. 64 *c*; 805, fol. 61 *b*; 806, fol. 59 *d*; 2195, fol. 58 *d*; 2196, fol. 56 *a*; etc...

« Archipiadès » fr. 804, fol. 62 *c*.

« Alicipiadez », fr. 19157, fol. 56 *b*.

« Altipiadès » fr. 801, fol. 54 *a*.

Toutefois, dans le fr. 802, on lit « Alympyadès » (fol. 60 *a*), et dans le 19156 (ms. du XIVe s.) « Alympyatès » pour « Alympyadès » rimant avec « adès » (fol. 56).

Or, ces deux dernières leçons ne sauraient être considérées, ainsi que les variantes précédentes, comme une déformation de « Alcipiadès »; elles sont une véritable correction faite par des scribes plus attentifs ou plus lettrés, « Alympyadès » n'étant que la forme « Olympiade » (du latin *Olimpiadem*), Olympias, la mère d'Alexandre.

Or, la forme « Olympiadès » se rencontre dans quelques mss. du XIVe et du XVe siècles, et, sans exception, dans les imprimés du *Roman de la Rose* et du *Livre de Consolation* de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe.

La suite du *Roman de la Rose* par Jean de Meun était une œuvre de jeunesse qu'il composa vers 1277. Dans la traduction

qu'il donna plus tard du *De consolatione Philosophiae* de Boëce[1], son dernier ouvrage, avant son *Testament*, on remarque que, dans le passage relatif au bel Alcibiade, la forme « Alcipiades », modifiée, ne se rencontre qu'une fois dans les dix-sept manuscrits de la Bibliothèque nationale qui contiennent cette traduction exécutée par Jean de Meun[2] :

1. Déjà dans *Le Roman de la Rose,* Jean de Meun exprimait tout le cas qu'il faisait du *De consolatione Philosophiae* de Boëce qu'il devait traduire plus tard :

Qui Boëce de Confort lisent,
Et les sentences qui là gisent,
Dont grans biens as gens laiz feroit
Qui bien le lor translateroit (t. II, p. 30, v. 5052-5055).

Peu de philosophes d'ailleurs ont été plus lus, en Europe, depuis le moyen âge jusqu'à la fin du xve siècle, que Boëce. On s'en rend compte par le nombre considérable de manuscrits qui en restent, par les traductions nombreuses qui ont été faites, par les citations dont les écrivains ont aimé à en enrichir leurs écrits, et par l'influence considérable que l'ouvrage de Boëce a exercée sur l'esprit de plusieurs générations successives. Jean de Meun en a particulièrement subi l'influence, et en dehors des nombreux endroits où il se l'est rappelé, on peut citer 2100 vers (5558-7643) comme imités par lui d'une façon directe ou indirecte du *De consolatione Philosophiae* (cf. Langlois, *Les origines et les sources du Roman de la Rose*, pp. 136-138, et 95). Aussi s'explique-t-on mal cette parole de Dante dans son *Convito* (composé en 1303), où il prétend que peu de gens connaissent le *De consolatione Philosophiae* : « Misimi a legger quello non conosciuto da molti libro di Boezio. » *Convito,* trattato II, cap. XIII (Florence 1857, in-8), p. 161. — Dante, pour se consoler de la mort de Béatrice, s'était mis à lire le *De Amicitia* de Cicéron et le *De Consolatione Philosophiae* de Boëce. Les manuscrits du *De Consolatione Phylosophiae* de Boëce sont particulièrement nombreux en Italie ; il est vrai qu'ils datent la plupart de la seconde moitié du XIVe siècle ou du XVe siècle. La Bibliothèque nationale de Paris en possède trois de cette dernière époque. Dans deux de ces manuscrits, Alcibiade est pris pour une femme : « ... Certo el corpo di Alcipiades laquale fo donna tanta nominata de belleza... » Ital. 906, fol. 39 r. — Même leçon, avec graphie différente, dans l'Ital. 2021, fol. 41 r. Dans l'Ital. 439, le nom d'Alcibiade est donné dans la glose, mais de telle façon qu'il y a doute sur son sexe (fol. 53 v.). — Dans la traduction catalane du dominicain Antonio Genebreda, Alcibiade est également pris pour une femme « una bella fembre qui era bavol de son cors, appellada Alcipies ». Esp. 474, fol. 63 c (XVe siècle). Cette presque unanimité dans l'erreur résulte, à n'en pas douter, du commentaire de saint Thomas, de celui, du moins, publié sous son nom.

2. Les mss. de la traduction en prose et de celle en vers mêlés de prose du *De consolatione Philosophiae* présentent cette étrange particularité d'en attribuer unanimement dans le *Prologue* la translation à Jean de Meun, alors qu'ils diffèrent entre eux, dans le texte, d'une manière sensible. Cf. L. Delisle, *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. XXXIV (1873), p. 5 ; Paul Meyer, *Romania,* t. II (1873), pp. 271-273 ; P. Paris, *Histoire littéraire de la France*, t. XXVIII (1881), pp. 391 et sqq. Le véri-

Fr. 17,272. « Alcepiade qui avoit la plus belle fourme du monde » (fol. 69 *c*).

Au contraire, la leçon « Olimpiades », ou des variantes de celle-ci, est donnée dans les mss. suivants :

Fr. 1,949. « Qui verroit les entrailles de Olimpiades qui avoit la plus belle forme du monde » (fol. 47 v°).

Fr. 1,541. « ... et veoit les entrailles de Olipiades, la plus belle femme du monde ne sembleroit elle trés laide » (fol. 17 v°, non folioté); fr. 1,099. « Qui verroit dedens les entrailles de Olispiade qui avoit la plus belle forme du monde... » (fol. 246 v°). Même leçon dans les mss. fr. 12,238, fol. 101 ; 17,080, fol. 123 ; 1,092 (fol. 47 v°); 1,110 (fol. 51 v°); « Lespiade » dans fr. 575 (fol. 53 *b*); fr. 1,093 (fol. 45 v°); dans le fr. 1,652 (fol. 37 v°); 25,417 (fol. 68); « Arispiades » dans lat. 6,643 (fol. 147); dans le fr. 1,728 « Elispia » (fol. 246 v°) ; dans le fr. 1,948 « Cloppiades ». Le passage manque dans fr. 1,947 et 24,231.

Ces remarques faites, on est porté à conclure, ou bien que Jean de Meun fut averti de l'erreur qu'il avait commise dans son *Roman de la Rose* en faisant d'Alcibiade une femme, ou bien qu'il se sera lui-même aperçu de sa méprise, et qu'il aura substitué, dans sa traduction de Boëce « Olympiades » à « Alcipiades ». « Alcepiade » figure dans le seul ms. fr. 17,272 ; tous les autres mss. donnent des formes plus ou moins altérées d'« Olympiades » du fr. 1,949. Ainsi donc, du temps même de Jean de Meun, cette correction, qu'elle soit imputable à lui ou à un autre, se trouvait déjà implicitement faite. Elle ne pouvait d'ailleurs tarder à se produire ; et Jean de Vignay, dans sa traduction du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, faisant allusion au présent passage du *De consolatione Philosophiae* de Boëce, ne manque pas d'affirmer le sexe masculin d'Alcibiade. Dans d'autres publications contemporaines, telle que la traduction par Laurent de Premierfait *Des cas des nobles hommes* de Boccace, où sont consacrés un chapitre du livre III au « duc Alcibiade », et le chapitre VIII du livre IV à Olympias, mère d'Alexandre, la même conclusion se dégage. Dans une autre traduction anonyme du même ouvrage, le passage qui concerne

table texte de Jean de Meun, se trouve en dernière analyse, dans les mss. suivants de la Bibliothèque nationale : lat. 6643 ; fr. 575 ; 1092 ; 1093 ; 1099 ; 1110 1 ; 1541 ; 1652; 1728 ; 1947 ; 1948 ; 1949 ; 12238 ; 17080 ; 17272 ; 24231 ; 25417.

Alcibiade se trouve concurremment avec celui qui contient « l'istoire de Olimpiade qui fut royne de Macedoine ».

De même, si l'on prend la traduction anonyme française des *Triumphes de Petrarque*, et qu'on se reporte au passage où Alcibiade est cité, on voit que le traducteur-glossateur non moins que Pétrarque lui-même se sont bien gardés de prendre Alcibiade pour une femme ; pareille constatation s'observe dans la traduction du Valère Maxime de Simon de Hesdin (Bibl. nat., fr. 46, fol. 185 *b*, liv. III, chap. 65), et dans d'autres ouvrages qu'il est inutile de citer.

Voici d'abord le passage de Jean de Vignay. Après avoir parlé de la fuite d'Alcibiade auprès de Darius « à Tisaphernem prevost du roy d'Aires », Jean de Vignay fait la remarque suivante : « Cestuy est Alchibiades duquel Boëce raconte ou livre de Consolation que Aristote avoit dit que se aucun avoit les yeulx si tres clers et si fors qu'il peust clerement veoir et regarder les entrailles de corps humain, et il veist icellui corps de Alchibiades qui estoit tres bel par dehors, il le verroit estre let par dedans. » (Bibl. nat., fr. 50, fol. 109 *d*-110 *a*). Il est fâcheux que Jean de Vignay, que nous retrouverons plus loin à l'occasion d'un passage de Villon, n'ait pas saisi l'occasion qui s'offrait à lui pour redresser l'erreur entretenue par plusieurs de ses contemporains et de ses devanciers, ainsi qu'allait le faire, en Italie, quelques années plus tard, Benvenuto d'Imola[1].

1. Benvenuto d'Imola, dans son célèbre commentaire de Dante, commentaire dont la rédaction est contemporaine de l'année 1379, écrit au sujet du mot « lonza » (*Inferno*, I, 32) :

« *Ed ecco, quasi* (1, 31). — Ista est tertia pars generalis in qua autor ostendit quomodo sibi ascendenti ad montem virtutis occurrunt tres ferae revocantes ipsum a tam bono proposito, scilicet : Lontia, Leo et Lupa. Sed ad aperiendam viam, primo, quaero quae fera sit ista lontia. Ad cujus intelligentiam vel cognitionem est subtiliter praenotandum, quod tria sunt animalia praecipue habentia pellem variis maculis distinctam, scilicet lynx, sive lynceus, qui vulgariter dicitur lupus cerverius, pardus et pauthera. Modo dico quod per lontiam autor potest intelligere lyncem, per quam figurat luxuriam ; unde Virglius in simili describens habitum Veneris dicit

Subcinctam pharetra et maculoso tegmine lyncis.

Per quod dat intelligi quod luxuria consistit in pelle, quia in apparentia pulchritudinis exterioris. Unde et Boetius in tertio loquens de ista pulchritudine superficiali : *si homines lynceis oculis uterentur, illud Alcibiadis corpus superficie pulchrum, turpissimum videretur*. Fuit autem Alcibiadis Atheniensis inclitus dux et philosophus,

La distinction n'est pas moins probante dans la traduction de Laurent de Premierfait. « Le vii[e] chapitre contient le cas de Alcibiades, duc et seigneur d'Athènes, et commence en latin : *Alcibiades*... — Affin que en peu de paroles je compreigne plusieurs tiltres et louenges que nature et fortune donnerent au duc Alcibiades, je dis premièrement qu'il fut nez d'Athenes, et entre ceulx de son païs, il fut noble de lignée, bien façonné de corps. Et devant tous autres hommes de son temps, il fut noble et vaillant guerroieur. » (Liv. III, chap. vii), Bibl. nat. fr. 127, fol. 98*b*. « Le viii[e] chapitre contient le cas de Olimpias, royne de Mecedone et mere du grant Alexandre, et commence en latin : *Non solum*... » (Liv. IV, chap. viii), fr. 127, fol. 130*d*. (Cf. également la traduction anonyme du même ouvrage, fr. 132, fol. 15*d*, 72*d*; fr. 133, fol. 65*a*). Je termine ces citations qu'il serait facile de multiplier, par le passage du *Triumphe de la Renommée*.

L'acteur :

Et Alcibiade che si spesso Athena,
Come fu so piacer, volse et rivolse
Con dolce lingua et con fronte serena.

Comment. :

Alcibiades d'Athenes ne se demontra pas seullement estre très cler orateur, mais insigne philosophe et très prestant capitaine et

---

pulcherrimus corpore, ut patet per Valerium, Justinum, Jeronimum, Augustinum, et alios multos, licet quidam per errorem dicant quod fuerit foemina formosissima meretrix. Sed de hoc non amplius ad praesens, quia impertinens est nostro proposito. » *Benvenuti de Rambaldis de Imola Commentum super Dantis Aldigherii Comoediam, nunc primum integre in lucem editum sumptibus Guilelmi Waren Vernon, curante Philippo* Lacaita (Florence, 1887, 5 vol. in-8°), t. I, p. 33. La Bibliothèque nationale de Paris possède le texte latin de Benvenuto d'Imola dans l'ital. 77 (xv[e] s.), fol. 4 *c*, et la traduction italienne de ce même texte, ital. 78 (xv[e] s.), fol. 4 *b*. L'éditeur, P. Lacaita, n'a pas connu ces deux mss. Cf. Lucien Auvray, *Les manuscrits de Dante des Bibliothèques de France* (Paris, 1892, in-8°), pp. 98 et sqq. (fascicule LVI de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*). — Parlant de la chute du Capitole, Benvenuto écrit cette digression :« Sed pro dolor ! Istud somptuosum opus destructum et prostratum est de anno praesenti M.CCC.LXXIX (1379) per populum romanum. » T. II, p. 8 (cantus XVIII). Il convient de rappeler que M. Paget Toynbee avait publié le passage relatif au bel Alcibiade dans l'*Athenaeum* (december 24) de l'année 1898, p. 898. On doit au même savant une intéressante étude sur Benvenuto d'Imola : *Benvenuto da Imola and his Commentary on the « Divina Commedia »* publiée dans : *An english Miscellany presented to Dr. Furnivall in honor of his seventy-fifth birthday* (Oxford, 1901, in-8°), pp. 436-461.

fort en fait d'armes, lequel par sa grande et singuliere vertu contracta et acquist assez plus d'ennuis que de grace envers la chose publique... » (Bibl. nat., fr. 223, fol. 229*b*).

On le voit, si l'erreur dans laquelle tomba d'abord Jean de Meun fut commune à plusieurs de ses contemporains et de ses successeurs, il y eut de nombreuses exceptions ; mais, comme toutes les erreurs, celle-ci mit un fort long temps à disparaître ; c'est ainsi qu'au XVI[e] siècle le célèbre chanoine de Valenciennes, Jean Molinet, reproduira la fausse allégation qui avait échappé au collaborateur de Guillaume de Lorris.

Si maintenant on ouvre les imprimés du *Roman de la Rose*, on constatera que la forme « Olimpiadès » y figure partout et toujours. Les éditeurs avaient donc implicitement reconnu la méprise qui avait si longtemps prévalu, et contre laquelle venait de protester en dernier lieu, l'illustre érudit et humaniste, le flamand Josse Bade.

En effet, dans l'édition de Nicolas Du Pré (avec la marque de Jean Petit), on lit :

Car le corps Olimpiadès
Qui de beauté avoit adès
Et de couleur et de facture,
Tant l'avoit bien faicte nature,
Qui dedans veoir le porroit
Pour trop lait tenir le vourroit[1].

Vérard, dans son édition parue vers 1500, dit la même chose :

Car le corps Olimpiadès..... [2]

De même Clément Marot ;

Car le corps d'Olimpiadès
Qui de beaulté avoit a dès
Et de couleur et de facture,
Tant l'avoit bien faicte nature,
Qui par dedans veoir la pourroit
Pour laide tenir la vouldroit.
Ainsi (nous) le racompte Boece[3].

---

1. *Le Rommant de la Rose* (s. d. in-fol.), fol. Kc.

2. *Le Rommant de la Rose, codicille et testament de maistre Jehan de Meun* (s. d. vers 1500, in-fol.), fol. l iiii*a*.

3. *Cy est le Rommant de la Rose* (Paris, 1526, in-fol.), fol. 58*c* ; édition de Galliot du Pré (Paris, 1531, in-fol.), fol. 55*a* (charmantes figures sur bois).

Si l'on prend les traductions françaises de Boëce par Jean de Meun imprimées à la fin du xv° siècle, on arrive aux mêmes constatations :

« Se les hommes, si comme dit Aristote, avoyent les yeulx si tres parfaitz comme lins qui voyent les aultres oultre les murs, si que robe ne corps les empeschat, et vissent les entrailles de Olimpiades la plus belle femme du monde, si ne sembleroit elle tres laide[1] ». C'est, on le voit, la reproduction des manuscrits.

Mais Villon connaissait également les traductions en vers du *De consolatione Philosophiae* de Boèce par Renaut de Louhans. Ce qui tend à le faire croire, c'est que Villon, après avoir nommé « Archipiada », cite « Thaïs » qui est mentionnée dans cette traduction, bien que ne figurant pas dans le texte latin. Mais cette translation de Renaut de Louhans est surtout une paraphrase très libre du texte original latin ; il n'y a donc pas à s'étonner de cette interpolation, en même temps qu'elle explique, sans doute, le *cousinage* que Villon établit entre Archipiada et Thaïs.

Voici ce texte :

Une dame fut appellée
Altipiadès, moult aournée
De gentil et plaisant corsage,
Et de grant biauté de visage[2],

et, un feuillet plus haut :

Une dame ot nom Thays,
La plus belle de son pays,
Celle menoit honneste vie ;
Demostenès l'ot convoitie
Et la desira moult avoir...[3]

La grande vogue qu'eut au xiv[e] et au xv[e] siècle la traduction en vers du traité de Boëce par Renaut de Louhans contribua à maintenir la légende qu'« Alcipiadès » était une femme. Au siècle

1. *Le Boece de Consolation translaté de latin en françois par honorable homme maistre Jean de Meun à la requeste du roy Philippe le quart* (Lyon, s. d. in-fol.), fol. diiivo.

2. Bibl. nat., fr. 578, fol. 35 c (ms. du xiv[e] s.), et, dans l'impression incunable (s. l. n. d. in-fol.), fol. f. (Bibl. nat. Rés. R. 89).

3. Bibl. nat., fr. 578, fol. 34 *b*.

suivant, Molinet, dans *Le Roman de la Rose moralisié cler et net, translaté de rime en prose* (Paris, 1521, in-fol.), au chapitre XLII intitulé : « Comment la femme pompeuse d'habitz est comparée à l'ame pecherresse despouillée de son corps », écrivait : « Car se le corps Alcipiadès qui tant avoit de beauté naturelle, de couleur, de facture et de forme se povoit veoir par dedans, il seroit tenu tres lait, comme Boëce le recite. » (Fol. 47[b]). Mais, si peu explicite que soit ce passage pris isolément, il n'est pas douteux, et par le titre du chapitre et par le contexte, que Molinet, influencé par le pseudo-commentaire de saint Thomas, et oublieux de la protestation de son compatriote Josse Bade, prenait « Alcipiadès » pour une femme. Clément Marot était également de cette opinion; car autrement, dans l'édition qu'il donnait en 1533 des œuvres de Villon, il eût accompagné d'une note explicative ou rectificative le nom d' « Archipiada[1] ». Il est vrai qu'il ne reconnaissait sans doute pas cette dernière sous le nom d' « Olimpiadès » qu'il avait imprimé pourtant dans son édition du *Roman de la Rose*.

Echo parlant quand bruyt on maine..

Les amours « d'Equo » et de « Narcisus » sont rapportées tout au long dans le *Roman de la Rose* : c'est là, vraisemblablement, comme aussi dans les *Métamorphoses* d'Ovide, que Villon avait pris pour sa *Ballade des dames du temps jadis*

Equo une haute dame...
(t. II, p. 58, v. 1451)

et dont les aventures lui inspiraient au moins une réminiscence qui a été relevée plus haut. Ailleurs, dans *Le dit de la naissance Marie d'Orleans*, Villon fait de nouveau allusion à la « belle Echo » dans le IX[e] huitain.

Où est la tres sage Helloïs
Pour qui fut chastré et puis moyne

---

1. *Les œuvres de Françoys Villon de Paris, revues et remises en leur entier par Clement* MAROT, *valet de chambre du Roy* (Paris, Galiot du Pré, 1533, in-8°), p. 27 (Bibl. nat. Rés. Ye 1,297). De même Huet, l'ancien possesseur de cet exemplaire, n'a mis en marge aucune annotation à cet endroit. — Indépendamment de ces notes, Huet a rédigé un chapitre sur Villon : *Huetiana, ou pensées diverses de M. Huet, evesque d'Avranches* (Paris, 1722, in-12), pp. 58 et sqq. L'abbé d'Olivet est l'éditeur de cet ouvrage.

Pierre Esbaillart à Saint-Denis?
Pour son amour ot cest essoyne.....

Ces quatre vers sont tirés du récit des amours d'Héloïse et d'Abailard rapportés dans le *Roman de la Rose.*

Après avoir raconté qu'à la suite de leur mariage, Héloïse avait été

D'Argenteil nonain revestue, (t. II, p. 214, v. 8832)

Jean de Meun poursuit, assez cyniquement :

Fu la couille à Pierre tolue
A Paris, en son lit, de nuis,
Dont moult ot travail et ennuis,
Et fu puis ceste mescheance
Moine de saint-Denis en France[1].....
(T. II, p. 214, v. 8833-8837.)

On le voit, ces cinq vers de Jean de Meun sont exactement la matière qui entre dans les quatre vers de Villon.

Quant à l'épithète de « sage » appliquée à Héloïse, elle s'explique suffisamment par les conseils, inutiles d'ailleurs, qu'elle avait donnés à son amant pour le dissuader de l'épouser, prévoyant — comme le prouva l'événement — tous les malheurs et tous les chagrins que cette union entraînerait après elle. L'épithète de « sage », dans les soixante-douze vers où ce récit est rapporté, ne figure qu'une fois, et s'adresse à la femme, en général (vers 8811), mais non à Héloïse. Il est probable que Villon l'avait empruntée à la traduction des lettres d'Héloïse et d'Abailard de Jean de Meun.

1. Dans sa traduction des lettres d'Héloïse et d'Abailard, Jean de Meun s'exprimera avec plus de réserve : « ilz me tolirent icelle partie de mon corps, par les quelz je avoye forfait, et dont ils se plaignoient. » Bibl. nat, fr. 920, p. 21. — Il faut lire dans Molinet les rapprochements insensés que lui suggèrent l'histoire des amours d'Héloïse et d'Abailard. La « moralité », lorsqu'elle n'est pas cynique et obscène, comme dans la symbolisation d'Héloïse, est des plus bouffonnes. Un exemple. Après avoir dit qu' « Heloys se rendit nonnain professe au monastere d'Argentueil », il poursuit : « Or est Argentueil une très grosse abbaye plaine de femmes de toutes tires et sans non sans cause ; car toutes femmes ont l'œil à l'argent, pour ce se nomme l'abbaye d'Argentueil. Vous y trouverez cloistrieres trop trotieres, fort rebelles non trop belles, de soeurrettes non seurettes, et nonnettes trop non nettes... » *Le Romant de la Rose moralisié...*, chap. XLII, fol. 46 *c*. Il était temps que Rabelais vint tenter de remettre dans le droit chemin nos rhétoriqueurs dévoyés.

Dans cette traduction, qui ne nous est conservée que dans un manuscrit du XIVe siècle[1], le nom d'Héloïse, en effet, est presque toujours accompagné de l'épithète « saige ».

« Or conclut son propos la saige Heloys en eschivant le mariage » (page 19). — « Exposé et descent à son propos la saige Heloys et monstre à Abaaelart que c'estoit vraye amour et loiaulx dont elle l'aimoit... » (p. 65). — Or rescript la saige Heloys et dit, » (p. 79). — « Cy apres recommance à parler Abaaelart à la saige Heloys. » (p. 92) etc. — Quant à Jean de Meun, il est tellement gagné à l'excellence des arguments développés par Héloïse pour détourner Abailard de l'épouser, qu'il écrit en note : « Oncques femme ne parla plus saigement[2]. » (p. 90).

Enfin, — dernier trait à noter, — Héloïse était belle. Ce caractère de beauté, dans l'évocation de Villon, est comme l'apanage constant et nécessaire de ses héroïnes ; on verra qu'il ne fait défaut à aucune d'elles (cf. SUPPLÉMENT, II). Pour ce qui est d'Héloïse, Abailard, dans sa première lettre, nous dit que de même qu'elle n'était pas la dernière pour le visage, elle était la première pour la science[3]. Mais il ne faut voir, dans ce style précieux et alambiqué, qu'une litote ; d'ailleurs, dans la traduction des lettres d'Héloïse et d'Abailard, de Jean de Meun, la seule vraisemblablement qu'ait connue Villon, l'épithète de « belle » est attachée à son nom. « Or porte la belle Heloys habit de nonnain pour son mari. » (p. 20).

La royne Blanche comme lis
Qui chantoit à voix de seraine...

Avec un art exquis, Villon évoque une reine : quelle reine ? la reine « blanche comme lis ». A-t-il voulu désigner Blanche de Castille, en jouant, comme il se plaît souvent à le faire, sur le double sens de « blanche » qui, au moyen âge, signifiait à la fois

1. Bibl. nat., fr. 920.

2. Déjà, dans *Le Roman de la Rose*, Jean de Meun avait montré toute son admiration pour « suer Heloïs » :

Mes ge ne croi mie, par m'ame,
C'oncques puis fust une tel fame. (T. 2, p. 216, v. 8862-8863.)

3. « Et comme ceste [Heloys] ne feust pas basse par beauté, par habundance de livres estoit la souveraine. » (fr. 920, p. 10) ; traduction du latin « quae cum per faciem non esset infima, per abundantiam litterarum erat suprema ». (*Epistola prima seu historia calamitatum*, cap. VI, dans Migne, *Patrologia latina*, t. 178, *Abaelardi Opera*, col. 127).

« veuve » (c'était le cas de Blanche de Castille) et « belle »[1], toutes qualités qui s'appliquaient bien à la mère de saint Louis. En effet, le rédacteur des *Grandes chroniques de France* parlant de Thibaud IV, comte de Champagne, dont on connaît l'amour pour la reine Blanche (1234), écrit : « Le conte regarda la royne qui tant estoit sage et tant belle que de la grant biauté d'elle il fu tout esbahi »[2]. — *Qui chantoit à voix de seraine*, viendrait encore donner du poids à l'hypothèse qu'il s'agit de cette princesse. Mais, on ne saurait aller plus loin ; et personnellement, je trouve que c'est mieux entrer dans l'idée de Villon, de laisser cette gracieuse figure de femme glisser dans le vague du souvenir et de la pensée, que de chercher, comme certains commentateurs, à imposer une identification, *a priori* impossible, et fatalement inexacte[3].

Voici, à titre de curiosité, quelques vers du *Roman de la Rose* où l'on trouve comme la matière des deux vers de Villon :

Icele dame ot non Biautés (t. I, p. 41, v. 995).
. . . .
. . . .
Tendre . . . .
Et blanche[4] comme flor de lis.
(T. I, p. 41, v. 1004.)

Et chantés cum une seraine.
(T. II, p. 200, v. 8505.)

dit ailleurs à sa femme le mari jaloux.

---

1. Cf. Du Cange, *Glossarium* au mot « blanca ».

2. *Les grandes Chroniques de France*..., publiées par Paulin Paris (Paris, 1838, in-8°), t. IV, p. 254. Cf. également Élie Berger, *Histoire de Blanche de Castille, reine de France* (Paris, 1895, in-8°), p. 11. Ainsi que Villon, quelques écrivains contemporains de la reine Blanche ont joué sur son nom : tel l'auteur anonyme de l'*Historia regum Francorum* qui, parlant de cette dernière, écrit : « commendabilis pulchritudinis puella, nomine *Candida*... » Cf. *Rerum Gallicarum et Francicarum Scriptores*, t. XVII, p. 426. Semblablement dans le *Carolinus* (même recueil et même tome, p. 292, vers 130).

3. Ceci vise particulièrement le commentaire de Prompsault.

4. Ces deux épithètes évoquent le portrait de « dame Sydoine »

Blanche, tendre, polie et attintée...
Les Contreditz de Franc-Gontier, G. T. v. 1477.

A noter que « Dame Sydoine » se rencontre également dans *Le Champion des Dames* de Martin Le Franc (Bibl. nat., fr. 12,476, fol. 76 *b*) ; mais il n'y a là qu'une simple

Enfin l'*Amant*, introduit dans le verger par *Oiseuse*, entend un chant si délicieux

Qu'il ne sembloit pas chans d'oisiaus,
Ains le peüst l'en aesmer
A chant de seraines de mer,
Qui par lor vois qu'eles ont saines
Et series, ont non seraines.
(T. I, p. 28. v. 673-677.)

La coïncidence avec les vers de Villon était à relever, sans qu'il y ait lieu, semble-t-il, d'en tirer une conclusion ferme. — (Pour les sources des autres figures de femmes évoquées dans la *Ballade des Dames du temps jadis*, cf. le SUPPLÉMENT, n° II).

Dans la *Ballade en viel langage* françois, Villon parle du pape qui prend le diable par le cou :

Car, — ou soit ly sains apostolles,
D'aubes vestuz, d'amy coeffez,
Qui ne saint fors saintes estolles,
Dont par le col prend ly mauffez,
De mal talant tout eschauffez...

L'emploi de « mauffez », pour désigner le diable, est fréquent dans les anciens romans. On le trouve également dans le *Roman de la Rose*, avec les mêmes mots à la rime :

Et sui plus forment eschaufés,
Vous rechigniés comme maufés

dit le jaloux à sa femme (t. II, p. 226, v. 9130-9131).

Dangiers, li orriblez maufes,
Quant il se senti eschaufés.
(T. III, p. 309. v. 21332-21333.)

Malus, en latin du moyen âge, signifie le diable. Le *sed libera nos a malo* de l'oraison dominicale, veut dire, *mais délivre nous du diable*. Cf. les notes de Du Cange à son édition de Joinville, p. 106, et son *Glossarium* au mot *malus*. — Quant au mot « apostolle »

---

coïncidence, Villon — selon toute vraisemblance — n'ayant pas connu le poème de Martin le Franc. Villon a d'ailleurs pu prendre directement ce nom de « Sydoine » au roman d'aventure de *Ponthus et Sidoine* (cf. *Romania*, t. XV, p. 275).

pour « pape », Jean de Meun l'emploie également avec le même sens :

> De l'Apostole en ai la bule
> Qui ne me tient pas pour entule

dit *Faulx-Semblant* (t. 2, p. 358, v. 11770-11771)[1].

Les Regrets de la Belle Heaulmière.

Villon, dans ce poème où il dépeint avec un réalisme si puissant et un art si achevé les splendeurs de la femme en son printemps, et les déchéances lamentables de sa beauté en son hiver, suit de près un passage du *Roman de la Rose* où *La Vieille* rappelle tristement sa jeunesse évanouie, ses malheurs et sa présente décrépitude. Non seulement il emprunte au célèbre *Roman* le fond même du sujet, mais il lui prend encore certains traits, certaines images,— notamment dans le portrait de *Vieillesse*, — qu'il a utilisés au cours de sa description. Dans l'impossibilité de reproduire le discours de *La Vieille*, à cause de sa dimension, je ne citerai que les passages qui appellent surtout la comparaison, ainsi que les traits topiques qu'on relève chez Guillaume de Lorris et chez Jean de Meun. Mais pour avoir le sentiment exact de l'immense supériorité de Villon sur ces derniers, il importe de lire dans le texte même l'interminable discours de *La Vieille* où se rencontrent certes d'excellentes choses, mais qui perdent beaucoup de leur effet, noyées qu'elles sont dans le flux intarissable de paroles de cette dernière : au contraire, dans Villon, le tableau est d'une netteté parfaite, d'un relief saisissant, avec un large fond de sympathie humaine et féminine, le tout délicieusement nuancé de mélancolie :

> Tollu m'as la haulte franchise
> Que beaulté m'avoit ordonné
> Sur clerc, marchans et gens d'Eglise :
> Car lors, il n'estoit homme né
> Qui tout le sien ne m'eust donné,
> Quoy qu'il en fust des repentailles,
> Mais que luy eusse habandonné
> Ce que reffusent truandailles.

1. L'*Apostole* (le pape) est également cité, t. II, 337 v. 11, 291 ; 11, 302 ; t. III, p. 336, v. 11, 268 ; p. 337, v. 11, 291 ; 11, 302, etc.

« A maint homme l'ay reffusé,
Qui n'estoit à moy grant sagesse
Pour l'amour d'ung garson rusé,
Auquel j'en faisoie largesse.
A qui que je feisse finesse,
Par m'ame, je l'amoye bien !
Or ne me faisoit que rudesse,
Et ne m'amoit que pour le mien.

« Si ne me sceut tant de trayner,
Fouler au piez, que ne l'amasse,
Et m'eust il fait les rains trayner,
Si m'eust dit que je le baisasse,
Que tous mes maulx ne l'oubliasse.
Le glouton de mal entechié,
M'embrassoit... J'en suis bien plus grasse !
Que m'en reste il ? Honte et pechié.

« Or il est mort, passé trente ans,
Et je remains vielle, chenue.
Quant je pense, lasse ! au bon temps,
Quelle fus, quelle devenue...
. . . .
. . . .
« Qu'est devenu ce front poly,
Ces cheveux blons, sourcilz voultiz,
Grant entroeil, le regard joly,
Dont prenoie les plus soublitz ;
Ce beau nez droit, grant ne petiz[1] ;
Ces petites joinctes oreilles,
Menton fourchu, cler vis traictiz,
Et ces belles levres vermeilles.

---

1. Gaston Paris, qui n'avait pas remarqué que tout ce passage reproduit presque littéralement les paroles de *La Vieille* du *Roman de la Rose*, a proposé de lire ainsi ce vers :

Ce beau nez droit et bien faitiz,

en suivant la leçon du ms. F (toujours digne, dit-il, d'une attention particulière, — *Romania*, t. XXX, p. 367). Mais le rapprochement avec les vers de Jean de Meun établit que la leçon des trois mss. A C I (Longnon, p. 194) doit lui être préférée :

Ce beau nez droit grant ne petiz

qui est la reproduction visible de celui de Jean de Meun :

le nez tretis,
Qui n'est trop grans ne trop petis.....

(cf. plus loin ce passage, p. 135).

. . . .
Le front ridé, les cheveux gris,
Les sourcilz cheuz, les yeulz estains,
Qui faisoient regars et ris,
Dont mains marchans furent attains;
Nez courbes, de beaulté loingtains;
Oreilles pendans et moussues;
Le vis pally, mort et destains;
Menton froncé, levres peaussues:

C'est d'umaine beaulté l'yssues! »

Voici les rapprochements qui s'imposent plus particulièrement avec le texte du *Roman de la Rose*.

Je n'en met hors prelaz, ne moines,
Chevaliers, borjeois, ne chanoines,
Ne clerc, ne lai, ne fol, ne sage,
Por qu'il fust de poissant aage,
Et de religions saillissent,
S'il ne cuidassent qu'il faillissent,
Quant requise d'amors m'eussent;
Mès se bien mon penser seussent
Et nos condicions tretoutes,
Il n'en fussent pas en tex doutes;
Et croi que se plusors osassent,
Lor mariages en brisassent,
Et de foi ne lor sovenist,
Se nus a privé me tenist.
Nus n'i gardast condicion,
Foi, ne veu, ne religion...

(T. III, p. 13, v. 14322 et sqq.)

Tant les plumasse et tant preïsse
Du lor de tort et de travers,
Que mengier les feisse as vers,
Et gesir tous nuz es fumiers;
Meismement ceus les premiers
Qui de plus loial cueur m'amassent,
Et plus volentiers se penassent
De moi servir et honorer.
Ne lor laissasse demorer
Vaillant ung ail, se ge peüsse,

Que tout en ma borce n'eüsse ;
A povreté tous les meïsse,
Et tous emprès moi les feïsse
Par vive rage tripeter...
(T. II, p. 421, v. 13113-13126.)

N'est hons nés por qui ce feïsse
Por nul don, tant grant le veïsse.
Maint vaillant homme ai refusé
Car moult ont maint à moi musé...
(T. II, p. 455, v. 13890-13893.)

. . . .

Mès quant j'avoie des uns pris,
Foi que doi Diex et saint Tibaut !
Tretout donnoie à ung ribaut
Qui trop de honte me faisoit,
Mès c'iert cis qui plus me plaisoit.
Li autres tous amis clamoie,
Mès li tant solement amoie ;
Mès sachiés qu'il ne me prisoit
Ung pois, et bien me le disoit.
Mauvès iert, onques ne vis pire,
Onc ne me cessa de despire :
Putain commune me clamoit
Li ribaus qui point ne m'amoit.
Fame a trop povre jugement,
Et ge sui fame droitement.
Onc n'aimai homme qui m'amast ;
Mès se cil ribaut m'entamast
L'espaule, ou ma teste eüst quasse,
Sachiès que ge l'en merciasse.
Il ne me seüst ja tant batre,
Que sor moi nel'feïsse embatre,
Qu'il savoit trop bien sa pez faire,
Ja tant m'eüst fait contraire,
Ne ja tant ne m'eust mal menée,
Ne batuë, ne traïnée,
Ne mon vis blecié, ne nerci,
Qu'ainçois ne me criast merci,
Que de la place se meüst,
Ja tant dit honte ne meüst,

Que de pex ne m'amonestast,
Et que lors ne me refaitast,
Si r'avions et pez et concorde...[1]
(T. III, p. 28, v. 14677-14703.)

Dans un autre passage, *Raison* expose à l'*Amant* les désillusions et les regrets de la vieillesse :

A donc li vient en remembrance
En ceste tardive pesance,
Quand el se voit foible et chenuë,
Que malement l'a deceuë
Jonesce, qui tout a gité
Son preterit en vanité,
Et qu'ele a sa vie perduë...
(T. II, p. 27, v. 4544-4550.)

Pour ce qui est des rapprochements topiques, ils portent surtout sur des images ou sur des mots.

Parlant de « dame Oyseuse », Guillaume de Lorris la représente ainsi :

Cheveus ot blons...
Front reluisant, sorcis votis,
Son entr'oil ne fut pas petis,
Ains iert assez grans par mesure ;
Les nés ot bien fait a droiture,
Les yex ot plus vairs c'uns faucons,
Por faire envie à ces bricons.
Douce alene ot et savorée,
La bouche petite et grocete,
S'ot où menton une fossette...
(T. I, p. 23, v. 526-537.)

Quant à *Franchise*, elle était « blanche comme nois » :

Et si n'ot pas nés d'Orlenois,
Ainçois l'avoit lonc et traitis,
Iex vairs rians, sorcis votis :
S'ot les chevous et blons et lons...
(T. I, p. 48, v. 1199-1202.)

---

1. On peut rapprocher de ce passage la *Ballade de Villon et de la Grosse Margot* (G. T. v. 1591-1627), où les situations sont identiques.

Puis paix se fait ..... (V. 1611).

Ailleurs, il nous dépeint *Espérance :*

> Les yex rians, le nez tretis,
> Qui n'est trop grans, ne trop petis,
> Et la bouchete colorée...
> (T. I, p. 107, v. 2642-2644.)
> . . . .
> Si ot le vis cler et alis...,

dit encore Guillaume de Lorris en parlant de « dame Biautés. » (T. I, p. 41, v. 1005).

Les traits du dernier huitain cité se rapportent au personnage de *Vieillesse* :

> Bien estoit sa biauté gastée,
> Et moult ert lede devenuë.
> Toute sa teste estoit chenuë...
> . . . .
> Moult estoit ja ses vis fletris,
> Qui jadis fut soef et plains ;
> Mès or est tous de fronces plains.
> Les oreilles avoit mossues...
> (T. I, p. 16, v. 343-354.)

On relève également, dans la *Ballade de la belle hëaulmiere aux filles de joie*, plusieurs passages qui prêtent à des rapprochements avec le discours de *La Vieille* :

> Or est il temps de vous congnoistre ;
> Prenez à destre et à senestre,
> N'espargnez homme, je vous prie :
> Car vielles n'ont ne cours ne estre,
> Ne que monnoye qu'on descrie.....
>
> Ne meprenez vers vostre maistre,
> Tost vous fauldra clore fenestre,
> Quant deviendrez vielle, flestrie...
>
> N'envoyez plus les hommes paistre :
> Car qui belle n'est, ne perpetre
> Leur bonne[1] grace, mais leur rie.
> L'aide viellesse amour n'empestre.....

1. Leçon du ms. de l'Arsenal (Longnon, A. p. 200). — G. Paris a proposé une lecture différente de ce vers, « male grace » et « rie » subjonctif du verbe *rire*. — *Romania*, t. XXX (1901), p. 389. — *Rie*, ici substantif, est synonyme de *raillerie*, *moquerie*.

De même *La Vieille*, l'aïeule de la « belle Hëaulmiere », avait donné de semblables conseils :

Si doit la dame prendre garde
Que trop à joer ne se tarde ;
Car el porroit tant atendre
Que nus n'y vodroit la main tendre.
Querre doit d'amors le deduit,
Tant cum jonesce la deduit,
Car quant viellesce fame assaut,
D'amors pert la joie et l'assaut.
Le fruit d'amors, se fame est sage,
Coille en la flor de son aage :
Car tant pert de son tens, la lasse !
Cum sans joïr d'amors en passe.
Et s'el ne croit ce mien conseil,
Que por commun profit conseil,
Sache que s'en repentira
Quant viellesce la flatira...

(T. 2, p. 445, v. 13678-13693.)

. . . .

Ainsinc doit fame par tout tendre
Ses raiz por tous les hommes prendre :
Car por ce qu'el ne puet savoir
Des quiex el puist la grace avoir,
Au mains por ung à soi sachier,
A tous doit son croc atachier...

(T. 2, p. 451, v. 13792-13797.)

Les huitains XLVIII, XLIX se ressentent d'un passage où *Raison* explique à l'*Amant* que la femme qui se vend n'est pas digne de l'amour d'un honnête homme :

XLVIII

Si apercoy le grand dangier
Ouquel l'homme amoureux se boute...
Et qui me vouldroit laidangier
De ce mot, en disant : « Escoute !
Se d'amer l'estrange et reboute
Le barat d'icelles nommées,
Tu fais un bien folle doubte,
Car ce sont femmes diffamées.

XLIX

« S'ilz n'ayment fors que pour l'argent,
On ne les ayme que pour l'eure.
Rondement ayment toute gent,
Et rient lors quant bourse pleure[1].
D'icelles si n'est qui ne queure ;
Mais, en femmes d'onneur et nom
Franc homme, se Dieu me sequeure,
Se doit emploier ; ailleurs, non[2]. »

Raison avait dit antérieurement :

Se ne sunt gens qui rien ne vaillent,
Qui por deniers vilment se baillent,
Qu'el ne sont pas des lois liées
Par lor ordes vies soilliées.
Mès ja certes n'iert fame bonne,
Qui por dons prendre s'abandonne :
Nus homs ne se devroit ja prendre
A fame qui sa char vuet vendre.
Pense il que fame ait que son cors chier,
Qui tout vif le soffre escorchier ?
Bien est chetis et defoulés
Hons qui si vilment est boulés,
Qui cuide que tel fame l' ime,
Por ce que son ami le claime,
Et qu'el li rit et li fait feste.
Certainement nule tel beste
Ne doit estre amie clamée,
Ne n'est pas digne d'estre amée.
L'en ne doit riens priser moillier
Qui homme bée à despoillier.....

(T. 2, p. 28, v. 4574-4593.)

---

1. Leçon des mss. C I (Longnon, p. 200) : c'est celle qu'a suivie Pierre Jannet dans son édition (p. 43).

2. A rapprocher la coupe de ces vers de ceux de Nature parlant de « quiconques tend à gentillece » (v. 18880) :

Tex homs doit avoir los et pris,
Sans estre blasmé ne repris,
Et de gentillece le non
Doit recevoir, li autre non. (T. III, p. 203, p. 18892-18895.)

Amis reprenait les mêmes idées en s'adressant à l'*Amant* :

Car moult est digne chose et haute
De bien savoir garder s'amie,
Si que l'en ne la perde mie ;
Meismement, quant Diex la donne
Sage, cortoise, simple et bonne,
Qui s'amor doint et point ne vende.
Car onques Amor marcheande
Ne fu pas fame controvée,
Fors par ribaudie provée ;
N'il n'i a point d'amor sans faille
En fame qui por don se baille.
Tel amor fainte Mal-Feu l'arde!...
(T. II, p. 191, v. 8307-8318.)

Revenant sur le cas de « ces femmes diffamées », Villon constate que.....

Au commencement,
Honnestes furent vraiement ;
(LI.)

Mais cet état dura peu,

Car celle qui n'en amoit qu'un
D'iceluy s'eslonge et despart,
Et aime mieulx amer chascun.

LIII

Qui les meut à ce? j'ymagine,
Sans l'onneur des dames blasmer,
Que c'est nature femenine
Qui tout vivement veult amer.....
. . . .

LIV

Or ont les faulx amans le bont,
Et les dames prins la vollée ;
C'est le droit loyer qu'amours ont ;
Toute foy y est viollée,
Quelque doulx baiser n'acollée...
. . . .
Pour ung plaisir mille doulours.

Dans les paroles suivantes d'*Amis*, on retrouve certains traits des vers précédents :

> ... Juvenaus qui dist du mestier
> Que l'en apele rafetier,
> Que c'est li meindres des pechiés
> Dont cuer de fame est entechiés ;
> Car lor nature lor commande
> Que chascune au pis faire entende...
> (T. II, p. 230, v. 9180-9185.)

Et il poursuit, ou plutôt Jean de Meun, en portant sur les femmes ce jugement qui lui fut tant reproché :

> Toutes estes, serés, ou futes,
> De fait ou de volenté putes ;
> Et qui bien vous encercheroit,
> Toutes putes vous trouveroit...
> (T. II, p. 230, v. 9192-9193.)

Enfin le dernier huitain (LIV) se retrouve comme dans la bouche de *La Vieille*, au souvenir de son passé :

> Quel dolor au cuer me tenoit,
> Quant en pensant me sovenoit
> Des biaus diz, des dous aesiers,
> Des douz deduiz, des douz besiers,
> Et des très douces acolées
> Qui s'en ierent sitost volées.
> Volées ! voire, et sans retor...
> (T. II, p. 419, v. 13064-13070.)

> « Pour ung plaisir mille douleurs. »[1]

Ce vers qui termine si bien, en les résumant, les strophes qui précèdent, était une locution proverbiale au temps de Villon. Elle a toutefois son pendant dans cette pensée de *Raison* à l'*Amant*, parlant de l'amour :

---

1. Regnier fait dire à Macette :

> Celle qui par amour s'engage en ces mal heurs,
> Pour un petit plaisir a cent mille douleurs.
> *Œuvres* (édit. Jannet, Paris, 1869, in-16), p. 109.

La poine en est desmesurée,
Et la joie a corte durée.[1]
(T. I, p. 123, v. 3062-3063.)

Dans sa *Double Ballade sur le mesme propos*, Villon pour prouver que

Folles amours font les gens bestes,

cite un certain nombre d'exemples empruntés à l'ancien Testament et à la Fable :

Salmon en ydolatria ;
Samson en perdit ses lunetes...

Orpheüs le doux menestrier,
Jouant de fleustes et musetes,
En fut en danger de murtrier
Le chien[2] Cerberus à trois testes ;
Et Narcisus, le bel honnestes,
En un parfond puis se noya,
Pour l'amour de ses amouretes...
Bien est heureux qui rien n'y a.
. . . .
David le roy, sage prophetes,
Crainte de Dieu en oublia,
Voyant laver cuisses bien faites...

La Vieille cite à l'*Amant* l'exemple de Samson :

Dalila la malicieuse,
Par flaterie venimeuse,

---

1. Parlant de *Luxure*, Jean de Meun, dans son *Testament*, s'exprime à peu près de même :

La paine en est sans fin, et la joie est petite.
(T. IV, p. 93, v. 1814.)

On connaît la romance de Florian, mise en musique par Martini :

Plaisirs d'amours ne durent qu'un moment,
Chagrins d'amours durent toute la vie...

2. Leçon du ms. I (Longon, p. 202). — Jean de Meun, Renaut de Louhans et Villon emploient toujours la forme latine « Orpheus » ; au contraire, Martin le Franc, dans son *Champion des Dames*, où il imite constamment *Le Roman de la Rose*, emploie la forme « Orphée » soit dans le vers, soit à la rime (fol. 150*b*, 98*a*), et aussi la forme « Orpheus » (fol. 79*a*).

A Sanson qui tant ert vaillans,
Tant preus, tant fors, tant bataillans,
Si cum et le tenoit forment
Soef en son giron dormant,
Copa ses chevex o ses forces,
Dont il perdit toutes ses forces;
Quant de ses crins le depela,
Et tous secrez li revela,
Que li fox contés li avoit,
Qui riens celer ne li savoit...
(T. 3, p. 122, v. 16878-16889.)

Ailleurs, *Amis* raconte à l'*Amant* l'histoire d'Hercule, vainqueur des « douze orribles monstres », qui fut dompté par « Deyanira »; et celle de « Sanson » qui

Fu par Dalila deceüs. (T. 2, p. 233, v. 9245.)

Enfin, dans son *Testament*, Jean de Meun, au chapitre *Du pechié de Luxure* cité l'exemple de David et de Salomon.

David et Salemon en furent deceü ... (T. 4, p. 92, v. 1792.)

« Orpheus » est nommé dans le *Roman de la Rose* (t. 3, p. 241, v. 19850); mais je croirais plutôt que Villon, en écrivant ce passage, se rappelait les vers de Renaut de Louhans, à qui, selon toute vraisemblance, il a emprunté le nom de Thaïs (cf. ci-dessus, p. 124).

Orpheus.....
Un tres gracieux *menestriers* (Bibl. nat, fr. 578, fol. 54*b*).

Car a la porte un chien demeure
Que l'en appelle Cerberus.....
Car cilz mastins avoit trois testes[1]... (*Ibid.* fol. 40c).

---

1. Dans la traduction du *De consolatione Philosophiae* faite par Jean de Meun, on rencontre « le bel *doulx* Orpheus » : ms. fr. 1092, fol. 61r°. — Quant à la traduction du Boëce en vers par Renaut de Louhans du ms. fr. 578, il fournit certains rapprochements avec le texte de Villon qui ne sauraient être fortuits. C'est ainsi dans ce même ms. que Jacques de Cessoles, dans le chapitre VI de son *Livre des Eschacs*, montrant les effets pernicieux de l'ivresse, écrit cette phrase qui est comme le sommaire du début de l'étincelante ballade de Villon à la mémoire « du bon feu maistre Jehan Cotart » : « Noé quant il fu yvre, il se descouvri honteusement devant son fil. Loth qui estoit si preudomme, quant il fu yvre, il fut avec ses filles » (*Le livre du jeu des eschacs* traduit

Ce n'est pas à dire que Villon, poète essentiellement primesautier et de verve spontanée, soit descendu à ce travail de mosaïste (Rabelais pourtant procédait souvent ainsi); mais d'une lecture antérieure, lointaine où ces mots — pour lui des images — l'avaient frappé, le souvenir en avait jailli dans son esprit au moment où il composait, et ceux-ci s'étaient placés, comme à son insu, sous sa plume. Quant au vers :

Chien Cerberus à quatre testes, (*Villon*, Bibl. nat., fr. 12, 490, fol. 86).

leçon suivie dans l'édition de M. Auguste Longnon, je pense qu'on doit lui substituer celle du manuscrit I (Longnon, p. 202) :

Le chien Cerberus à trois testes.

Car malgré le droit concédé par Horace au poète comme au peintre d'obéir à toutes les suggestions de leur fantaisie, on ne voit pas pourquoi Villon, seul de tous ceux qui ont représenté Cerbère, lui attribuerait quatre têtes, alors que partout et particulièrement chez Jean de Meun, aussi bien dans le *Roman de la Rose* que dans le livre *De Confort*, « Cerberus » apparaît avec ses trois têtes légendaires[1].

---

par J. Ferron, ms. fr. 578, fol. 92*d*). Villon, qui prend la chose bien moins au tragique, commence ainsi :

Pere Noé, qui plantastes la vigne,
Vous aussi Loth, qui beustes au rochier,
Par tel party qu'Amours, qui gens engigne
De vos filles si vous feist approuchier
— Pas ne le dy pour vous le reprouchier... (G. T. v. 1238-1242.)

Dans le CXXXV huitain du *Grant Testament*, Villon cite Macrobe :

Tu trouveras là que Macrobes... (v. 1547).

avec un *s* final, licence générale alors, et qu'il se permettait d'autant plus aisément qu'il en trouvait partout des exemples, et dans ce même *Livre des eschacs* : « ...dont Macrobes racompte », fr. 578, fol. 75*a* (Cf., à ce propos, la remarque de G. Paris, *Romania*, t. XXX (1901), p. 368.) — De même, dans *Le Roman de la Rose*, mais à la rime, cette fois, on relève :

Ung acteur qui ot non Macrobes
Qui ne tient pas songes à lobes. (T. 1, p. 2, v. 6-7.)

Sans nier que Villon a pu connaître le commentaire de Macrobe sur le songe de Scipion, je croirais plus volontiers qu'il a pris Macrobe dans *Le Roman de la Rose* où il n'est cité qu'une fois.

1. « Cerberus le ribaut » (t. III, p. 248, v. 20007 et sqq ; p. 269, v. 20558) ; de même « ses trois groins » (p. 248, v. 20018). « Le cruel Cerberus, le portier d'enfer qui a trois testes de chiens horribles... » Jean de Meun, traduction du *De Consolatione*

Quand à « Narcisus, le bel honnestes », Villon en a pris l'histoire peut-être dans Ovide, mais bien plutôt dans Jean de Meun où elle est rapportée tout au long[1]; Villon lui emprunte l'épithète « bel, » « le bel Narcisus », (t. 3, p. 271, v. 20610; « li biaus Narcisus », t. 1, p. 58, v. 1445); mais de cet épisode, il modifie, à sa fantaisie, le dénouement.

En effet, dans Ovide, Narcisse ne se noie pas, il meurt de langueur en se mirant dans la fontaine : de même dans Jean de Meun qui suit de près le poète latin. Quant à l'épithète « honnestes » c'est par ironie que Villon l'applique à Narcisse qu'il jugeait vraisemblablement fort sot d'avoir méprisé les prières de la nymphe. « Le bel honnestes » équivaut vraisemblablement à : le beau niais.

Ci dit l'Aucteur de Narcisus,
Qui fu surpris et deceüs
Pour son ombre qu'il aama
Dedens l'eve où il se mira
En ycele bele fontaine.
Cele amour li fu trop grevaine,
Qu'il en morut à la parfin
A la fontaine sous le pin.
(T. I, p. 58.)

Dans la *Ballade contre les mesdisans de la France*, Villon souhaite une fin cruelle à ces derniers :

Ou soit noyé comme fut Narcisus
. . . .
Qui mal vouldroit au royaulme de France !

L'attribution à Villon, de cette ballade, a été contestée[2].

Philosophiae de Boëce, Bibl. nat. fr. 17,080 fol. 135*vo*. — « Cerberus, le portier à trois testes. » Martin LE FRANC, *L'estrif de Fortune et Vertu*, Bibl. nat., fr. 1150, fol. 182 *vo*, etc.

1. L'histoire de Narcisse est rapportée et par Guillaume de Lorris et par Jean de Meun d'après Ovide. Cf. E. LANGLOIS, *Les origines et les sources du Roman de la Rose* (Paris, 1890, in-8°), pp. 119-127 ; 172 et sqq.

2. *Romania*, t. XXI (1892), p. 427. Toutefois G. Paris estime que l'attribution à Villon de cette ballade contre les « ennemis » de la France « a un fondement assez solide. » *Romania*, t. XXX (1901), p. 355, n. 3.

LXII

. . . .
Qu'est ce à dire ? que Jehanneton
Plus de me tient pour valeton.....

« Valeton » qui a le sens de « serviteur » d' « amoureux » est employé de même par Jean de Meun, et aussi avec la signification d' « adolescent. »

Toutes herbes, toutes floretes
Que valetons et puceletes
Vont en printens es bois coillir...
(T. 3, p. 95, v. 16250-16252).

LXXVI

Item, mon corps je donne et laisse
A nostre grand mere la terre...

De même Deucalion, dans *le Roman de la Rose* :

Nostre grand mere, c'est la terre.
(T. 3, p. 161, v. 17831).

Rabelais se rappelait sans doute le vers de Villon lorsqu'il écrivait cette phrase d'une beauté si haute : « Merveilles donc n'est si [le père] trouvant le ruffian, à la promotion du taulpetier, sa fille subornant, et hors sa maison ravissant, quoy qu'elle en fust consentente,les peut les doibt à mort ignominieuse mettre, et leurs corps jetter en direption des bestes brutes, comme indignes de recevoir le doux, le desiré, le dernier embrassement de l'alme et grande mere la Terre[1], lequel nous appellons Sepulture. » *Pantagruel*, III, 48.

(*A suivre*.) Louis THUASNE.

1. Cette dénomination de « grand mère » appliquée à la terre, se retrouve également dans d'autres littératures. *Our grandam earth; the old beldam earth;* dans Shakespeare. *First part of King Henry IV* (art. III. sc. I), édition A. Dyce, t. IV, p. 247. — Dans Martin le Franc, on trouve « la mere Terre ». *L'Estrif de Fortune et Vertu*, Bibl. nat., fr. 1150, fol. 10 v°. (ms. du xv° s.). — Ailleurs, dans son *Champion des Dames*, il applique à *Nature* le qualificatif de « grande mere » :

Nature sui, la grande mere.
(Bibl. nat., fr. 12,476, fol. 56 *a*), etc.

NOTES

SUR LES

LIBRAIRES, RELIEURS, ENLUMINEURS, PAPETIERS & PARCHEMINIERS JURÉS

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

EXTRAITES DES MÉMORIAUX DE LA FACULTÉ DE DÉCRET

(1504-1524)

Grâce à d'heureuses recherches entreprises dans les archives publiques et privées, l'histoire de l'imprimerie et de la librairie en France au XVIe siècle a fait, dans ces derniers temps, de sérieux progrès. MM. Philippe Renouard[1] et Ernest Coyecque[2] sont rentrés dans une voie qui ne peut être suivie qu'avec profit ; je n'en veux pour preuve que la série de petites trouvailles que je viens de faire dans le troisième volume des Mémoriaux de la Faculté de Décret, et que je suis heureux de publier pour attirer l'attention des érudits sur une source presque entièrement négligée jusqu'ici par ceux qui

---

1. Philippe Renouard, *Imprimeurs parisiens, fondeurs de caractères et correcteurs d'imprimerie depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du XVIe siècle.* Paris, A. Claudin, 1898, petit in-8° ; — *Documents sur les imprimeurs, libraires.... ayant exercé à Paris de 1450 à 1650.* Paris, 1901, in-8° (publication de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*).

2. Ernest Coyecque, *Inventaire sommaire d'un minutier parisien (1498-1600)*, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (1891 et 1893) ; travail repris, d'une manière très ample, dans le *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVIe siècle*, t. I, 1498-1545. Paris, 1905, gr. in-8° (collection de l'*Histoire générale de Paris*).

ont essayé de compléter la biographie des libraires et des imprimeurs parisiens, esquissée par Jean de La Caille [1] et André Chevillier [2]. Ces deux auteurs surtout, avaient, les premiers, semble-t-il, indiqué le parti qu'il y avait à tirer des registres de l'Université en empruntant à un recueil d'*Actes* assez rare des mentions tout à fait caractéristiques [3]. Leur avertissement, peut-être trop discret, ne paraît pas avoir été compris : à moins que l'on ne consulte plus guère, et bien à tort, l'ouvrage de Chevillier, si agréable à lire et si nourri de faits.

Les doyens de la Faculté de Décret, comme ceux des autres Facultés, ont tenu leurs registres avec un soin fort inégal. Certains de ces « journaux » ont été évidemment rédigés après coup, à l'aide des registres, nécessairement très secs, des bedeaux de la Faculté : dès lors, on conçoit qu'ils ne contiennent guère que des mentions qui pouvaient servir à l'établissement des comptes annuels. Mais d'autres doyens, plus consciencieux, plus intelligents ou plus expansifs, ont donné à leur registre un caractère personnel, précis, parfois même pittoresque et qui fait revivre pour nous quelques scènes, bien éloignées de nos mœurs, de la vie universitaire d'autrefois.

Dans le volume grâce auquel nous allons pouvoir ajouter quelques traits à la biographie des libraires parisiens du XVIe siècle (volume III des Archives de la Faculté de Droit), deux doyens ont droit à toute notre reconnaissance : le normand Robert Dugast, si exact malgré sa nature passionnée, et le grave Nicole Musnier, général des Mathurins, c'est-à-dire de l'Ordre de la Trinité ou de la Rédemption des captifs.

1. [Jean de La Caille], *Histoire de l'imprimerie et de la librairie, où l'on voit son origine et son progrès jusqu'en 1689.* Divisée en deux livres (Paris, 1689, in-4°).

2. *L'Origine de l'Imprimerie de Paris.* Paris, Jean de Laulne, 1694, in-4°. — Les chapitres III, IV, V et VI de cet ouvrage m'ont dispensé de donner certaines explications préliminaires sur les rapports de l'Université avec les libraires.

3. *Partie des pièces et actes qui concernent l'estat present et ancien de l'Université de Paris, Monsieur le Recteur qui en est et a tousiours esté le chef. Les trois Facultez de Theologie, de Droit Canon et de Médecine. Les quatre Nations de France, de Picardie, de Normandie et d'Allemagne. Les trois Doyens desdites Facultez et les quatre Procureurs desdites nations.* A Paris, imprimé chez Jean Julien.. ., M. D. C. LIII. — Un exemplaire, qui paraît complet, de ce recueil trop peu consulté est conservé à la Bibliothèque nationale, sous la cote *Inv. Rés.* R. 1,480.

Leurs collègues, Denis Alligret, Nicolas Dorigny, Bernard Roillet, Michel Chartier, Martial Galichier, ne nous ont guère transmis, sur la matière qui nous occupe, que peu d'indications, la plupart sans valeur.

I. — LIBRAIRES.

Une seule mention relative aux offices de libraires remonte au décanat de Denis Alligret :

Veneris XXII ejusdem [martii 1504 n. s.], fuit congregacio Universitatis ad conferendum unum officium librariatus in Sancto Mathurino, presentibus dominis de Conty, Dugast et me [Dionisio Alligret decano]. — (Fol. 30 v°.)

La seconde a été rédigée peu de jours après l'élection du doyen Dorigny au décanat :

Mercurii decima nona ejusdem [martii 1505], fuit congregacio Universitatis in Sancto Mathurino ad conferendum quoddam officium librariatus. — (Fol. 35 v°.)

La troisième a pour auteur le même Dorigny :

Jovis XVIa aprilis quingentesimo sexto, fuit congregatio Universitatis in Sancto Mathurino super collatione duorum parvorum librariorum. — (Fol. 46 v°.)

Sous le même décanat, nous trouvons enfin le nom d'un libraire qui ne devait pas être des plus huppés, car il accepte l'humble charge de bedeau du docteur Pierre Cordier, le futur diplomate et conseiller au Grand Conseil :

1. — Jovis XVIIIa [februarii 1507], fuit missa ordinaria Facultatis; in qua comparuerunt omnes domini doctores, tam antiqui quam novi, et presentaverunt domini novi bidellos suos, videlicet dominus [Bernardus] Rouillet Johannem Fenyon, dominus [Joannes] Dupleys Johannem Gilles sutorem, dominus [Petrus] Cordier *Robertum Cressant librarium*, dominus [Nicolaus] Multoris [Musnier]

Stephanum Gillaut, dominus [Joannes] Nicolai [ ], dominus [Martialis] Galicier [ ], dominus [Robertus] Dugast Johannem Lheritier, et dominus [Michael] Chartier Johannem Damiens. Qui quidem parvi bidelli post juramenta per eos prestita recepti sunt ad onera et emolumenta juxta statuta[1]. — (Fol. 62.)

Petit bedeau, minime libraire ! Si nous ne devions trouver que des mentions sans nom ou des noms aussi obscurs que celui de Robert Cressant[2], il ne vaudrait pas la peine de poursuivre le dépouillement de notre volume.

Mais nous arrivons au registre, extrêmement bien tenu, du premier décanat de Robert Dugast.

2. — XXVIII ejusdem [februarii 1508], fuit congregatio Universitatis super duobus articulis. Primus [articulus fuit] ad providendum de officio unius de numero XXIIII librariorum qui interierat in remotis regionibus... Quoad primum, contulit Universitas predictum officium quantum ad superiores Facultates Joanni Petro Lombardo, Facultas vero artium sola Joanni Barbier qui pretendebat a biennio ante ab Universitate factam sibi promissionem. Pro quo argumento ostendebat litteras scribe Universitatis cum ejusdem scribe chyrographo. Attamen conclusum est pro pluralitate, nec habita est ratio illius de qua nulli meminerant promissionis, que qualitercumque facta a nonnullis credebatur. — (Fol. 72 v°.)

Ce court procès-verbal est intéressant à plus d'un titre. Tout d'abord, il nous montre un des trop nombreux exemples de l'éternelle rivalité qui divisait les trois hautes Facultés (Théologie, Décret, Médecine) et la Faculté des arts, *celeberrima Facultas*, celle qui fournissait les Recteurs et qui était en butte aux soupçons, parfois injustes, parfois trop légitimes, de ses aînées. Le greffier (*scriba*) de la Faculté, qui était à la dévotion du Recteur, reçoit aussi son coup de griffe : qui sait si, sur l'ordre de son supérieur, il n'a pas écrit au dernier moment et faussement daté la fameuse promesse exhibée par le candidat de la Faculté des Arts ? Toujours est-il que Jean Barbier[1] subit un échec au profit Jean-Pierre Lombard, ou plutôt — car alors les doubles prénoms n'étaient pas de commun usage — du lombard Jean Pierre. Qui était ce Jean Pierre ? Nous

---

1. Cf. Ph. Renouard, *Impr.* (1898), p. 17-19.

l'ignorons ; il est en effet difficile de l'identifier avec Jean Pierre, de Tours, qui, selon M. Renouard, exerça à Paris de 1528 à 1532[1]; et de libraire parisien du nom de Lombard, le même historien ne cite que Georges, à la fin du XVI[e] siècle[2] (1597-1610). Quant à Jean Barbier, on croyait jusqu'ici, sur la foi de Lottin, qu'il avait été reçu libraire-juré le ***28 février 1505*** (sic). Cette date du 28 février montre que Lottin avait consulté, directement ou indirectement, les registres de l'Université, qu'il avait mal compris le texte du procès-verbal de cette séance et qu'il en avait inexactement transcrit le millésime (1505 au lieu de 1507). La Caille avait adopté la date du 28 février 1507 en conservant l'ancien style pour la date d'année. — Jean Barbier n'attendit pas longtemps sa revanche. Avait-il appelé de la conclusion donnée par l'Université le 28 février et obtenu gain de cause ? Cela est bien possible ; car on remarquera tout de suite que, dans la mention suivante, l'exact Robert Dugast ne nomme pas le libraire-juré auquel succède le candidat malheureux du 28 février précédent :

3. — Eadem die [XXIII[a] martii 1508], fuit congregatio Universitatis super duobus articulis. Prior ad providendum de officio librariatus, quod collatum est libere et unanimi consensu Joanni Barbier, cujus superius meminimus. — (Fol. 75.)

Après sa mort, comme on le verra plus loin, sous la date du 19 janvier 1515 (**9**), son privilège fut transféré à un de ses confrères dont le nom ne nous est pas donné par le registre du doyen d'alors, Michel Chartier.

Une quinzaine de jours plus tard, autre collation :

4. — Decima ejusdem [aprilis 1508], facta est congregatio Universitatis per rectorem dominum Georgium Cromer natione Anglum super tribus articulis... Secundus erat pro resignatione officii librariatus per maturum annis et bona fama preditum virum Joannem Eschart ad utilitatem Joannis Lambert quondam famuli sui, etiam mercatoris librorum. — (Fol. 75 v°.)

---

1. *Impr.*, p. 299.
2. *Ibid.*, p. 248.

Le « vieux et honnête » Jean Eschart ne doit pas être confondu avec l'un des apothicaires et épiciers du même nom dont la maison fournissait à l'Université (notre registre nous l'apprend) les cierges distribués par elle à ses maîtres, à ses suppôts et à ses protecteurs le jour de la Purification. C'était bien un libraire puisque son commis, en faveur duquel il résigne sa charge, est dit *etiam mercator librorum*. Son nom doit donc être ajouté aux listes de M. Renouard[1]. — Jean Lambert, d'après ce dernier auteur, exerça de 1493 à 1514[2].

La curieuse mention qui va suivre se rapporte sans nul doute au libraire-juré dont la succession avait donné lieu à l'échec, bientôt réparé, de Jean Barbier, et qui était mort *in remotis regionibus*. Il est regrettable que le registre ait tû le nom de ce libraire parisien qui devait être originaire de Cologne ou des environs, puisque l'Université de cette ville prenait tant de soin des intérêts de ses héritiers :

5. — Secunda junii [1508], fuit congregatio Universitatis super tribus articulis. Primus erat ad audiendam lecturam litterarum matri Universitati transmissarum ab inclita Universitate Coloniensi... Quantum ad primum, lecte sunt littere plene humanitatis atque indices amoris illius famigerate Universitatis ad hanc Universitatem ; in quibus commendabantur heredes et procurator sive negotiorum gestor cujusdam olim librarii Parrhisiensis de XXIIII [parvis librariis Universitatis] qui in Alemannia interierat, et quoniam res familiaris, negotia et bona ejusdem erant tunc, cum compertum est de morte ejus, in bibleotheca (*sic*) quadam sita in terra et dominio dominorum canonicorum Sancti Benedicti, ut vocabulo vulgari utar, arrestata fuerant applicanda fisco[3] ; quod tementes predicti heredes, impetratis predictis commendatitiis litteris, petebant adjutorium ab Universitate, presertim cum defunctus dum viveret esset nostre Universitatis officiarius et Coloniensis alumnus et in altero jurium baccalarius. Propterea data est predictis here-

---

1. Renouard, *Impr.*, p. 120, ne cite qu'un libraire de ce nom, André, qui exerça à partir de 1585 ; dans son second ouvrage, il cite le père de cet André, Jean Eschart, qui était mort avant le 7 octobre 1608 (*Doc.*, p. 88).

2. *Impr.*, p. 207.

3. En vertu du droit d'aubaine.

dibus et procuratori adjunctio cum consilio prudentum et consiliariorum Universitatis, expensis tamen heredum, favore defuncti et litterarum Universitatis. — (Fol. 78 v°-79.)

Peut-être ne se tromperait-on pas en supposant qu'il s'agit ici de Jean Ravensberg, originaire de Cologne, et qui, selon M. Renouard, exerçait à Paris en 1507[1].

On se souvient qu'une requête de ce genre avait été favorablement accueillie par Louis XI en 1475, au profit de Pierre Schoiffer, après la mort de son représentant à Paris, Hermann *de Alemania* ou de Stadtborn[2].

Un nom illustre apparaît ici, celui d'Antoine Vérard :

6. — Octava ejusdem [julii 1508), celebrata est congregatio Universitatis super tribus articulis... Secundus erat super admissione resignationis unius officii librariatus de numero viginti quatuor a Verard[3] ad utilitatem Andree Bouchart librarii. — (Fol. 80 v°.)

Il est assez surprenant de voir Antoine Vérard résigner son office en faveur, non pas de son fils Barthélemy, mais d'André Bouchart, plus connu sous le nom de Bocard ou de Boucard[4]. Peut-être Barthélemy, qui n'exerça qu'à partir de 1513[5], était-il encore trop jeune pour aspirer à la succession de son père ; peut-être aussi Antoine avait-il avec Bocard des relations d'affaires ou des liens de parenté que nous ignorons. On sait que Vérard mourut dans le courant de l'année 1513 : c'est alors que son fils Barthélemy lui succéda.

---

1. *Impr.*, p. 310. — On sait qu'il n'a paru, de l'édition des matricules de l'Université de Cologne, que le premier volume, s'arrêtant à l'année 1466.

2. Cf. Renouard, *Impr.*, p. 179, et surtout Léopold Delisle (dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, 1903, p. 159). — Même requête aussi fut présentée en 1476, on ignore avec quel succès, par les Koberger de Nuremberg, après la mort de leur représentant Jean Van den Bruck (Renouard, *Impr.*, p. 202).

3. Cf. Renouard, *Impr.*, p. 361, qui paraît n'avoir pas su que Vérard avait été « petit libraire » de l'Université. — Dans son volume de *Doc.* (p. 275), on trouve un acte, le contrat de mariage de Germaine Vérard avec Pierre de La Court, où Antoine, le grand-père de Germaine, est qualifié de « libraire du Roy. »

4. *Impr.*, p. 33.

5. *Ibid.*, p. 364.

Viennent ensuite des libraires moins célèbres, quoique l'un d'entre eux, Ponce ou Poncet le Preux, soit bien connu :

7. — XXVIa ejusdem [martii 1510], celebravit dominus Rector nuper electus magister Joannes de Ruella, Picardus, bachalarius noster [i. e. Facultatis Decretorum], congregationem Universitatis super tribus articulis. Primus super dispositione officii librariatus vaccantis per obitum nuper defuncti Joannis Belin ; quod contulit Universita(ti)s Pontio le Preux, ejusdem ministerii et vaccationis. — (Fol. 106 v°.)

Jean Belin n'est guère connu que par son édition du Missel et du Bréviaire de l'église de Paris, pour laquelle il s'était associé en 1489, 1490 et 1492 avec Guillaume le Caron et Jean du Pré[1]. La date de sa mort paraissait inconnue jusqu'ici ; on peut désormais la fixer au mois de mars 1510. — Nous retrouverons plus loin (**13**) Poncet le Preux, qui exerçait depuis 1498[2].

Nous rencontrons, vers le milieu de cette même année 1510, deux libraires plus modestes encore :

8. — XXa ejusdem [septembris 1510], facta est congregatio Universitatis super tribus articulis... Secundus fuit ad recipiendam resignationem unius officii XXIIII parvorum librariorum a Gervasio Coignart ad utilitatem Nicolai Vivian, et admissa est. — (Fol. 111-111 v°.)

M. Renouard[3] avait d'abord donné à Coignart, qui était aussi relieur, le prénom de *Germain*, et non pas de *Gervais* ; ce dernier paraît plus sûr, et la lecture n'en est pas douteuse dans le registre de la Faculté de Décret. M. Renouard ajoute que Coignart mourut entre le 29 décembre 1509 et le 17 août 1510 ; il est certain que cette dernière date est inexacte, puisqu'il ne résigna sa charge de « petit libraire », non signalée jusqu'ici, que le 20 août de cette même

1. Renouard, *Impr.*, p. 23.
2. *Ibid.*, p. 236.
3. *Ibid.*, p. 76. — Dans ses *Doc.* (p. 56), il cite un acte de vente, où le bailleur porte bien le nom de *Gervais* Coignart.

année 1510. Quant à Nicolas Vivien ou Vivian[1], on n'a guère de renseignements sur lui, et on avait ignoré jusqu'à la publication de M. Coyecque qu'il avait été (à partir, comme on le voit, du 20 août 1510), l'un des vingt-quatre libraires-jurés de l'Université[1].

Nous avons vu plus haut (3) que Jean Barbier avait été admis en qualité de libraire-juré le 13 mars 1508. On ignorait la date de sa mort, mais on croyait savoir qu'il avait exercé jusqu'en 1516[2]. Le passage suivant du registre du décanat de Michel Chartier prouve qu'il était mort avant le 19 janvier 1515 :

9. — Die decima nona dicti mensis januarii [1515], facta fuit congregatio apud Sanctum Maturinum super tribus articulis. Primus super dispositione unius officii librariatus parvi vacantis per mortem seu decessum Johannis Barbier, ultimi possessoris pacifici ... Que officia fuere distributa secundum supplicationem supplicantium. — (Fol. 160-160 v°.)

Chartier ne donne malheureusement pas le nom du successeur de Jean Barbier; mais nous avons déjà dit qu'il ne fallait pas attendre de ce doyen la précision de Robert Dugast ou de Nicole Musnier:

Au feuillet qui suit, Chartier a droit cependant à un éloge. Voici ce qu'il nous apprend :

10. — Die vero penultima dicti mensis januarii [1515], fuit facta congregatio Universitatis apud Sanctum Maturinum super tribus articulis... Secundus est super resignatione officii librariatus quod obtinebat Philippus Piguochet (*sic*) ad util(l)itatem Jhannot... Super secundo, admissa fuit resignatio, solutis solvendis. — (Fol. 160 v°- 161.)

M. Renouard dit que Philippe Pigouchet exerça de 1488 à 1526, puis il ajoute dans une note : « Nous citons cette date sous toutes réserves, elle est donnée par Desbarreaux-Bernard. Nous ne con-

1. Renouard, *Impr.*, p. 368. — Il était mort avant le mois d'août 1542 (Coyecque, *Recueil*, p. 442, n° 2374) ; sa veuve s'appelait Jeanne Baret (*Ibid.*, p. 501, n° 2720).
2. *Ibid.*, p. 17.

naissons pas d'impression de lui, après 1512 ; cette lacune énorme pourrait peut-être se combler par les impressions de livres d'Heures non datés[1] ». Après avoir lu le passage de Michel Chartier, M. Renouard se félicitera de s'être défié de la date donnée par Desbarreaux-Bernard. Il est évident que, si Pigouchet résignait son office le 30 janvier 1515, c'est qu'il touchait, de son propre aveu, au terme de sa carrière. — Quant à « Jhannot », le successeur de Pigouchet, c'est Jean Jehannot, le père du célèbre Denys ; nous le retrouverons plus loin (**13**).

C'est par acquit de conscience que je relève les deux mentions suivantes, dues à la plume trop pressée de l'incurieux Chartier :

Nona die dicti mensis septembris [1520], congregatio Universitatis ad audiendum que facta fuere in curia Parlamenti super legatione, et super quodam officio librariatus; ubi astiterunt tres de dominis Duplix, Musnier et ego : cuilibet II s. t. — (Fol. 198.)

Decima nona die ejusdem mensis septembris [1520], congregatio Universitatis super provisione librariatus ; ubi astiterunt quatuor de dominis, dominus Dorigny, Duplix, Galicier et ego : cuilibet II s t. — (Fol. 198.)

Par bonheur, nous avons ensuite affaire à un doyen plus précis, Nicole Musnier, le général des Mathurins. En deux pages, il nous fournit de précieux renseignements qui portent sur cinq libraires.

11. — Die veneris nona ejusdem [septembris 1519], fuit congregata Universitas apud Sanctum Maturinum super tribus articulis. Primus super resignatione admittenda unius officii parvi librariatus ex parte Gilberti Hardouyn factoris pro Guillermo Hardouin librario ejus fratre. Super quo magister Arnulphus Monnart, procurator Universitatis, tanquam procurator et procuratoris nomine debite fundatus Gilberti Hardouyn, resignavit in facie Universi-

1. *Impr*, p. 299. — Il était mort, en effet, avant le 12 mars 1518 (Coyecque, *Recueil*, p. 13, n° 79). Il n'est qualifié de « libraire juré » ni par M. Renouard ni dans aucun des actes publiés par M. Coyecque.

tatis pure, libere et simpliciter parvi librariatus officium, supplicando tamen ut dignaretur Universitas dictum parvi librariatus officium Guillermo Hardouyn librario, ejus fratri, conferre. Et illico idem supplicuit dictus Guillermus Hardouyn. Quare Universitas eidem dictum officium parvi librariatus contulit. — (Fol. 226 v°-227.)

Ce procès-verbal soulève plus d'une petite difficulté. Tout d'abord, le résignataire paraît bien avoir porté le prénom de *Gilles* ou de *Gillet*, et non point celui de Gilbert[1].

Quant au bénéficiaire, le témoignage de Nicole Musnier le ressuscite, tout simplement. Voici ce que dit de lui M. Renouard, le perpétuel et presque toujours excellent guide de nos recherches : « HARDOUYN (Guillaume), libr.-juré, cité par La Caille, au lieu de Germain ou de Gilles Hardouyn qu'il ne mentionne ni l'un ni l'autre ; Lottin, qui cite Germain et Gilles, a reproduit l'erreur de La Caille en mentionnant aussi Guillaume[2] ». Ce court article prouve combien les plus avisés et les mieux informés doivent redoubler de prudence et de science lorsqu'il s'agit de s'en prendre au vieux La Caille. Guillaume Hardouyn a parfaitement existé et exercé le métier de libraire, tandis que son frère Gilbert ou Gillet n'était, semble-t-il, qu'un représentant en librairie (*factor*). On comprend, au reste, que ce dernier ait pensé, en 1519, à résigner son office : il était né en 1455.

Le procès-verbal de l'assemblée de l'Université du 19 septembre suivant nous donne le spectacle d'une élection du petit libraire, sérieusement disputée et contestée; mais nous ne savons pas comment ni quand se dénoua la difficulté :

12. — Die lune XIX^a ejusdem [septembris 1519], fuit congregatio Universitatis.... super tribus articulis. Primus erat super dispositione unius officii parvi librariatus vacantis per obitum defuncti Pascasii Lambert; super quo multi librarii supplicuerunt. Tandem

---

1. RENOUARD, *Impr.*, p. 175. — Il n'est nulle autre part qu'ici qualifié de libraire-juré.
2. RENOUARD, *Impr.*, p. 176. — M. Renouard, dans ses *Doc.* (p. 122), cite un Guillaume Hardouyn ; mais c'est un des trois fils de Jean, libraire, doreur et enlumineur (cf. COYECQUE, *Recueil*, p. 389, n° 2051).

duo fuerunt electi, Reginaldus Chaudière, in vico Sancti Jacobi commorans, a Facultatibus Decretorum et Medicine, et alter, scilicet [Claudius] Cheval[l]on nuncupatus, in eodem vico commorans, electus a Facultatibus Theologie et Artium. Et sic nulla fuit vera electio, licet dominus Rector injuste concluserit pro dicto Cheval[l]on. A qua conclusione appellavit idem Reginaldus Chaudière, necnon adherentes prioribus appellationibus pro simili causa factis appellaverunt domini decani Facultatum Decretorum et Medicine. — (Fol. 227 v°.)

M. Renouard n'indique comme libraires-jurés ni Regnault Chaudière[1] ni Claude Chevallon[2]. Leur rivalité fut-elle profitable à un troisième larron[3]? Nous espérions le savoir en continuant notre dépouillement; mais la plume du décanat passe ensuite entre les mains de Martial Galichier, homme qui évidemment n'aimait pas les libraires. Il ne faut cependant pas quitter la dernière mention de Nicole Musnier sans constater que la mort, signalée par lui, de Pasquier Lambert, coïncide assez exactement avec celle que M. Renouard assigne à la fin de l'activité de ce libraire-imprimeur (1518)[4], et que Chevallon semble s'être fixé rue Saint-Jacques un peu avant la date donnée par le même auteur (1520)[5].

Voici maintenant le texte des mentions sans intérêt qui se peuvent glaner dans le registre de Martial Galichier :

Die lune secunda julii [1520], fuit congregatio Universitatis super resignatione officii librariatus et super agendis Universitatis. — (Fol. 235 v°.)

---

1. *Impr.*, p. 65.
2. *Ibid.*, p. 71.
3. C'est assez peu probable : il semble qu'ils n'attendirent pas longtemps la réalisation de leurs vœux et que cette double élection fut, à la suite de l'appel de Chaudière, bientôt régularisée. Car Chaudière et Chevallon sont tous deux, dès le mois de décembre 1521, qualifiés de libraires-jurés dans des actes publiés par M. Coyecque (*Recueil*, p. 46, n°s 227 et 228).
4. *Ibid.*, p. 207. — M. Renouard croit qu'il devait être le fils de Jean Lambert (cf. plus haut, 4). — M. Coyecque (*Recueil*, p. 682, n° 3292) analyse un acte où figure un Pasquier Lambert, *compagnon imprimeur de livres*, peut-être un neveu du libraire (mai 1544).
5. *Ibid.*, p. 71.

Le 6 octobre 1520 : « secundus articulus super provisione officii librariatus ». — (Fol. 237 v°.)

Sabbati secunda marcii [1521], fuit Universitas congregata apud Sanctum Mathurinum super tribus articulis... Secundus super resignatione officii parvi librarii... Conclusum fuit..., ad secundum, quod admitteretur resignatio. ... — (Fol. 239 v°.)

Eadem die [jovis decima tercia junii 1521], fuit convocata Universitas apud Sanctum Mathurinum super tribus articulis... Secundus articulus fuit super resignatione duorum officiariorum, videlicet librariatus et pergamenariatus. Que resignationes fuerunt admisse et dicta officia collata juxta tenorem procuratorii et voluntatem resignantis. — (Fol. 242-242 v°.)

La moisson sera meilleure dans le décanat suivant : c'est Robert Dugast, un doyen éprouvé, qui obtient de nouveau, le 26 novembre 1521, la confiance de ses collègues de la Faculté de Décret.

La première indication qu'il nous donne sur les libraires nous fournit un exemple d'une série d'avancements, pour ainsi dire, hiérarchiques. Un des « petits libraires » obtient un des offices de « grand libraire » :

13. — Quarta januarii [1522], jussu domini Rectoris accita est Universitas in concilium super tribus articulis... Secundus articulus erat ad providendum de officio magno librariatus vacante per mortem defuncti nuper Joannis Jannot, et collatum est Ponceto le Preus parvo librario. Officium vero parvi librariatus prefati Ponceti, libere dimissum Universitati, collatum est Petro Viart qui et exercuerat aliquanto tempore officium ligatoris librorum; quod a se dimissum collatum est Philippo le Noir. — (Fol. 249 v°-250.)

Cet article, comme on le voit, est vraiment intéressant et peut nous consoler du silence du doyen précédent. On savait que Jean Jannot était mort en 1522 [1] ; on peut maintenant assurer que la date de son décès doit être placée soit vers la fin du mois de décembre 1521, soit dans les deux ou trois premiers jours du mois de janvier

1. Renouard, *Impr.*, p. 193.

suivant. — Poncet le Preux, comme on l'a vu plus haut (**7**), était « petit libraire » depuis le 26 mars 1510[1]. — Pierre Viart, d'abord relieur de l'Université, ne jouit pas longtemps de sa promotion, puisqu'il mourut, comme on le verra plus loin (**18**), dans la première semaine du mois d'août 1523, c'est-à-dire un an et demi environ après son admission à la charge de *parvus librarius*[2]. — Quant à Philippe le Noir, on n'ignorait pas qu'il avait été relieur de l'Université, mais on ignorait certainement la date de sa nomination à cette charge[3].

Le 7 avril suivant, nouvelle admission d'un « petit libraire » :

14. — Septima ejusdem [aprilis 1522], congregata est Universitas a Rectore nuncupato [Thoma] Cornet, de collegio Gervasiano, pro decernendo super tribus articulis. Primus erat super provisione duorum officiorum, unius papietariatus Corboliensis, alterius parvi librariatus... Secundum officium vacans per mortem Johannis Trenel (*sic*) collatum est Johanni Frellon. — (Fol. 251 v°.)

Jean Prenel (et non Trenel) et Jean Frellon sont deux libraires voyageurs, comme il y en avait tant eu au XVe siècle et comme il y en eut encore au XVIe. Le premier avait d'abord exercé à Rouen (1510 et 1513), puis il s'établit à Paris de 1507 à 1528 ; on n'avait, semble-t-il, jamais remarqué qu'il avait été libraire-juré[4]. Le second, Jean Frellon, s'établit à Paris en 1508, à Lyon en 1518, et revient à

---

1. On trouve dans le recueil d'actes déjà cité (section 14, p. 29), à l'occasion de l'Assemblée de l'Université du 8 octobre 1542, un passage intéressant sur ce libraire :

« Poncetus le Preux ipsius Universitatis librarius dixit, dudum ipsi et nonnullis aliis, etiam ex supremi Senatus et dictæ Universitatis authoritate visitandi papyrum venalem fuisse delatam et commissam provinciam, quam cum ex officii debito exercuerint quamplurimam papyrum adulterinam compererunt, quam sic emisse et sic culpam tegere mercatores contendunt. Verum ut huic morbo occur[r]atur, eosdem mercatores' pœna debita mulctari ac super hoc negotio provideri supplicuit... Præfatorum Dolet et Ponceti negotia ad Deputatos remittit [Universitas]. » — Dans les nombreux actes publiés par M. Coyecque où se trouve, à différents titres, le nom de Poncet ou Ponce le Preux, gendre de Philippe Pigouchet, le premier en date qui mentionne sa charge de grand-libraire-juré est, semble-t-il, un inventaire des livres de feu Nicole Pichon, greffier civil du Parlement, juillet-septembre 1526 (*Recueil*, p. 117, n° 593).

2. Renouard, *Impr.*, p. 366. — Il avait épousé Denise de Marnef.

3. *Ibid.*, p. 231.

4. *Ibid.*, p. 305.

Paris en 1522; c'est donc bien après son retour en cette dernière ville qu'il obtint le privilège recherché de « petit libraire ». « Il est qualifié, dit M. Renouard, libraire-juré de l'Université de Paris en 1528[1]. » On voit qu'en 1528, il y avait environ six ans qu'il jouissait de cette charge.

Une grande famille apparaît ensuite dans le registre de Robert Dugast :

14. — Decima tertia ejusdem [augusti 1522], congregata est Universitas super tribus articulis. Primus ad conferendum officium librariatus vacans per mortem Joannis de Marnef, et collatum est Gilberto de Marnef, patruo defuncti. — (Fol. 254.)

Il s'agit ici de Jean II de Marnef. M. Renouard dit qu'il « meurt avant le 18 mars 1524[2] »; on peut affirmer maintenant qu'il mourut vers le commencement du mois d'août 1522. — Quant à Gilbert, son oncle, c'est celui que l'on nomme communément Enguilbert ou Englebert Ier[3].

A la fin de cette même année 1522 se présentent deux autres libraires célèbres :

15. — Quarta decembris 1522, fuit congregatio Universitatis super officio librariatus vacante per obitum nuper defuncti Vulcanni (*sic*) Houpil, boni quondam viri; quod collatum est Symoni de Colines, ejusdem ministerii. — (Fol. 256).

Wolfgang Hopyl serait mort, selon M. Renouard, en novembre 1521[4]. Il paraît évident que cette date est erronée et qu'il faut fixer le décès de Hopyl soit à la fin de novembre, soit dans les premiers jours de décembre 1522[5]. — Quant à Simon de Colines, un

1. *Impr.*, p. 138.
2. *Ibid.*, p. 261. (Cf. Coyecque, *Recueil*,, p. 33, n° 156, et p. 47, n° 239.)
3. *Ibid.*, p. 261.
4. *Ibid.*, p. 183.
5. Son inventaire après décès et analysé par M. Coyecque, ouvr. cité, p. 59, n° 266, sous la date des 23-27 février 1524; dans les actes publiés par le même savant, et par M. Renouard (*Doc.*), il est prénommé Vulquin, Goulefan, Ulquin, Volgman, Vulquan, etc.

savant biographe M. Renouard sera heureux de connaître la date exacte de sa nomination à la charge de libraire-juré[1].

Le premier des deux procès-verbaux suivants est très curieux au point de vue des mœurs universitaires ; le second contient le nom d'un libraire-juré d'origine allemande que je n'ai pu identifier :

16. — Octava aprilis [1523], fuit congregatio Universitatis a Rectore novitio Gilbon cognomento, de collegio Becudiano..... Supplicuit et tunc Petrus Gaudous (*sic*) dari sibi officium bibliopole seu librariatus vacans per obitum cujusdam Alemanni hiis diebus defuncti ; quod quidem officium collatum est eidem. Noluit tamen tunc Rector concludere, tametsi esset predictus Gaudous solus supplicans. Rector autem causabatur non esse factam congregationem pro illo articulo ; verumtamen inproperatum est eidem Rectori quod id solum faceret quod pecuniam ab eo extorquere vellet ; quod et tandem fecit, non sine nota et macula. Nec enim alias unquam admisisset eundem Petrum, qui tandem pariut votis Rectoris ad redimendas suas vexationes. Hec ipse et michi et multis bonis viris sepius retulit[2]. — (Fol. 258).

---

1. Un acte analysé par M. Coyecque (*Recueil*, p. 68, n° 304) et daté du *20 août 1522* lui donne déjà la qualification de libraire-juré. Où est l'erreur ?

2. Si l'on veut connaître le détail d'une admission de libraire faite à l'unanimité des Facultés et des nations de l'Université, on le trouvera dans le procès-verbal suivant, emprunté au recueil d'actes cité plus haut (*Partie des pièces et actes*, etc., 14e section de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, p. 45-47) :

« Die domin[i]ca 2. Octobris 1558, apud S. Maturinum solenniter, ut moris est, congregata fuit alma Universitas Studii Parisiensis hora solita super tribus articulis..... Secundus super resignatione officii librariatus Maturini Dupuis in favorem Stephani Grouleau mercatoris librarii et civis Parisiensis... Ibidem quoque comparuit providus vir et honestus Claudius Chaudiere, mercator et civis Parisiensis, procurator et nomine procuratorio honestæ mulieris Chaudiere uxoris prædicti Maturini Dupuis librarii jurati prædictæ Universitatis, literatorie fundatus et constitutus vigore procurationis et potestatis sibi concessæ et attributæ coram Deuets et Lenius notariis Castelleti die 25. Augusti novissime lapsi, resignavit et dimisit huiusmodi officium librariatus in manibus DD. Rectoris et Universitatis in favorem, commodum et utilitatem providi viri et honesti Stephani Grouleau mercatoris librarii et civis Parisiensis, et non alias, et humiliter petiit eandem resignationem admitti. Idem quoque Grouleau supplicavit huiusmodi officium librariatus sic vacans sibi conferri et huiusmodi resignationem admitti.

« D. Rector supplicavit M. Jo. de Malli pro authoritate in traductione litis, alius pro resignatione officii Librariatus...

17. — Vicesima quarta ejusdem [aprilis 1523], fuit rursus accita Universitas..... In eadem congregatione provisionem accepit officii parvi librariatus Petrus Gauldous (*sic*), cujus mentio facta est superius octava aprilis, per obitum Joannis Brumestre, Germani; in qua [congregatione] conquestus est rector de me quod eum insimulassem venalitatis, et tunc me purgavi palam, tametsi purgatione non egerem. — (Fol. 258 v°.)

On voit que le doyen Robert Dugast, curé de Saint-Hilaire de Paris, principal du collège de Coqueret, fondateur du collège Sainte-Barbe, avait la langue longue et la dent dure. La sévérité à l'égard du recteur Gilbon s'explique non seulement par la gravité du fait en question, mais aussi par la sourde animosité des docteurs des trois hautes Facultés contre le Recteur, émanation directe de la Faculté des Arts, la « très célèbre » et très tyrannique sœur cadette. — Quel est ce Jean Brumestre (Baumeister, Burgmeister ?) qui fut libraire-juré avant 1523 ? Je n'ai pas réussi à le retrouver. — Quant à Pierre Gaudoul (et non Gaudous), on paraît avoir ignoré, jusqu'à la publication du *Recueil* de M. Goyecque, qu'il eût été libraire-juré[1]; mais il ne le fut pas gratuitement. Outre qu'il lui fallut payer les droits ordinaires, il dut être aimable avec le Recteur, qui le fit, si j'ose dire, sérieusement « chanter ».

Pierre Vidoue ne fut pas exposé aux mêmes tentatives :

18. — Octava ejusdem [augusti 1523], fuit accita Universitas ad

---

Maturis deliberationibus super adductis in deliberationem per Decanos et Procuratores singularum Facultatum pro more præhabitis :

« Theologorum Facultas... annuit supplicationi resignationis officii Librariatus; adjungit authoritatem suam ei qui supplicavit pro eadem...

« Juris Canonici Collegium... annuit... supplicationi officii Librariatus...

« Medicorum Facultas... admisit resignationem officii Librariatus...

« Procurator Franciæ... admittit resignationem officii Librariatus...

« Procurator Picardiæ... annuit... supplicationi... Stephani Grouleau ..

« Procurator Normaniæ... annuit supplicationi... Stephani Grouleau.

« Procurator Germaniæ... annuit supplicationi pro... resignatione officii Librariatus...

« Ex his maturis deliberationibus retulit D. Rector :

« ... Annuitis... supplicationi Stephani Grouleau... Et ita concludo. »

1. Renouard, *Impr.*, p. 143. — La graphie de notre registre prouve que l'on ne prononçait pas la lettre finale de son nom. Le premier en date des actes publiés par M. Coyecque où Gaudoul soit qualifié de libraire-juré est du 14-19-octobre 1527 (ouvr. cité, p. 120, n° 599).

providendum de officio librariatus per obitum his diebus defuncti vita Petri Vyart; quod una omnium voce collatum est Petro Vidoue, ejusdem artis. — (Fol. 260.)

Pierre Viart n'était libraire-juré que depuis le 4 janvier 1522 (cf. plus haut, **13**). — Pierre Vidoue était maître ès arts[1], ce qui explique l'unanimité avec laquelle fut faite son élection : la Faculté des Arts ne pouvait raisonnablement susciter de difficultés à un de ses suppôts.

Telles sont les indications que renferme le troisième registre de la Faculté de Décret sur l'admission des libraires jurés depuis 1500 jusqu'à 1524. On voit qu'elles ne sont pas sans valeur. Mais il est encore, dans ce même volume, d'autres passages intéressants relatifs aux libraires, à leur rôle dans l'Université, à la surveillance qui était exercée sur eux par l'*alma mater*.

Tout d'abord, l'Université maintenait de tout son pouvoir les privilèges qu'ils tenaient d'elle et les protégeait de son mieux contre les attaques de plus en plus fréquentes des officiers royaux et municipaux. Au commencement du XVI[e] siècle, l'Université de Paris traversait une crise très grave qui l'affaiblit sérieusement et porta à son prestige séculaire d'irréparables atteintes. La première de ses immunités qui fut en butte aux hostilités du pouvoir fut tout naturellement celle dont elle et ses suppôts étaient le plus jaloux : l'exemption des taxes.

Dès le mois de mai 1505, elle doit défendre ses libraires et ses messagers :

A. — Veneris penultima ejusdem mensis [maii 1505], fuit congregatio Universitatis in Sancto Maturino super hiis que facta fuerant pro privilegiis Universitatis occasione *librariorum* et nunciorum Universitatis per consiliarios (in) Universitatis in Sancto Eligio. Ex declarationibus eorum conclusum fuit quod non tenebantur ad nova vectigalia imposita per villam Parisiensem[2]. — (Fol. 38.)

---

1. Renouard, *Impr.*, p. 366. Cf., du même auteur, *Doc.*, où Vidoue est dit libraire-juré dans un acte du 4 déc. 1539 (p. 278).

2. Très probablement à propos de la reconstruction du pont Notre-Dame.

En 1513, les libraires, enlumineurs et relieurs repoussent un nouvel assaut :

B. — Die mercurii XX^a mensis aprilis [1513], fuit congregatio Universitatis super duobus articulis.... Secundus [fuit] super auditione litterarum regiarum impetratarum per dominos *librarios*, *illuminatores* et *ligatores* Universitatis per quas eximuntur ab omni subsidio et exactione ville[1]. — (Fol. 140-140 v°.)

Le 23 mars 1519, Jean Petit[2] porte la parole devant l'Université pour prendre acte d'une nouvelle victoire contre le fisc :

O. — Die martis XXII(I) ejusdem mensis martii [1519], fuit congregatio Universitatis apud Sanctum Maturinum super tribus articulis.... Supplicuit etiam Johannes Petit, civis, mercator et librarius juratus Universitatis Parisiensis, ut deputarentur aliqui pro gratiis agendis domino presidenti et consiliariis curiæ generalium pro bona et brevi expeditione ac sententia data et lata ad utilitatem dictorum librariorum. Et quia nonnulli erant librarii qui non contribuerant expensis processus unde emanavit dicta sententia, dictum fuit et conclusum quod ipsi contribuerent in expensis dicti processus, quoniam in dicta sententia fuerat dictum *expensis compensatis*. — (Fol. 220 v°-221.)

Mais rien ne rebutait les officiers de finances pressés par les exigences du pouvoir royal et qui pensaient bien finir par avoir raison d'une aussi riche proie :

D. — Octava ejusdem [julii 1522], accita est Universitas a domino Rectore Martino Dolet pro tribus articulis. Primus erat ad succurrendum *bibliopolis* seu *librariis* Universitatis, a quibus ediles et cives aut, ut fama erat, magistratus regii exigebant pecuniam multam taxatam per regios magistratus plus equo, et ad occurrendum implorabant prefati librarii auxilium et opem. Propterea delegit Universitas oratores qui eos contra adversarios tutarentur[3]. Placuit

1. Sans doute à l'occasion de l'entreprise des nouvelles fortifications de la ville.
2. Sur l'importance de ce libraire, qui lui donnait le droit de se mettre ainsi en avant, cf. RENOUARD, *Impr.*, p. 291.
3. Cf. DU BOULAY, *Hist. Univ. Paris.*, t. VI, p. 152.

quoque toti scole eos juvari omnibus viis et modis congruis. — (Fol. 253 v°.)

Le 14 novembre suivant, l'Université tenait ses promesses :

E. — Eadem die [decima quarta novembris 1522], pro bedellis et *librariis* Universitatis adivimus prefectum civitatis et ediles dominus de Quercu et dominus Sauvage theologi doctores, ego [Robertus Dugast] decanus nostre classis et Renatus Drouyn medicorum decanus, cum receptore et scriba Universitatis. Orationem habuit dominus Sauvage alienam a nomine suo (orabat quippe egregie), et respondit eidem ballivus Pal(l)atii Morin, unus de quatuor edilibus, et remissi sumus pro finali responsione ad octo dies. — (Fol. 256.)

Nous n'avons pas le procès-verbal de l'audience annoncée et où maître Sauvage retrouva peut-être son éloquence ordinaire.

Le 8 avril 1523, Jean Petit prenait encore la parole dans l'assemblée de l'Université pour enregistrer un nouveau triomphe :

F. — Octava aprilis [1523], fuit congregatio Universitatis a Rectore novitio... Adfuit eidem congregationi vir bonus et *privilegiorum defensor acerrimus* Joannes Parvus, bibliopola magnus Universitatis, petens litteris gratie plenis congratulationem fieri Senatui Rothomagensi pro arresto ut vulgo dicitur pro eodem obtento contra quosdam qui impediebant liberum cursum suarum mercium et librorum; qui damnati erant eidem in expensis, damnis et interesse. — (Fol. 258.)

Mais si l'Université était une bonne mère, elle ne laissait pas d'être parfois sévère pour ses enfants. La plus grave des mesures qu'elle prit à leur égard fut causée par l'apparition des livres de Luther et de ses adhérents plus ou moins avoués.

Le 13 juin 1521, Martial Galichier mentionne dans son registre le fameux arrêt du Parlement enjoignant aux libraires de n'imprimer ni de vendre aucun livre qui n'eût été « visité » :

Eadem die [jovis decima tercia junii 1521], fuit convocata Universitas apud Sanctum Mathurinum super tribus articulis. Primus

super lectura alicujus commissionis emanate a Curia suprema, ne librarii et impressores imprimerent aut venderent libros nisi prius visitarentur. Et quia in dicta commissione cavebatur nisi visitarentur per Facultatem theologie deputatos (*sic*) in hiis que tangunt fidem et litteras sacras, visum fuit Universitati quod debet mutari commissio et debet fieri visitatio per deputatos Universitatis; alias autem faciat Facultas Theologie expensas dicte commissionis[1]. — (Fol. 242.)

La réserve de l'Université est tout à fait caractéristique. Si Noël Béda voulait régenter la librairie et l'imprimerie, elle désirait que ce fût aux frais de la Faculté de Théologie. Il est d'autant moins étonnant que Galichier, doyen de la *consultissima Facultas*, ait enregistré cette fin de non-recevoir dissimulée sous un prétexte financier, que, lorsqu'il s'était agi de répondre aux lettres du duc de Saxe adressées aux deux Facultés de Théologie et de Décret à propos des écrits de Luther, la seconde de ces Facultés avait habilement laissé ce périlleux honneur à la *sacratissima Facultas*.

Mais il y avait d'autres occasions où l'Université n'éprouvait pas moins de peine à se prononcer contre ses libraires pris en défaut. C'est ce qui arriva, le 5 juin 1524, pour un bibliopole du nom de Damien et qui ne peut être que Damien Higman[2].

Citatus erat ad eamdem diem [quintam junii 1524] quidam bibliopola Damianus nomine, qui presserat quemdem (*sic*) libellum, et ut postmodum charius venderet, iterum imprimi curavit et addidit titulo plura quam in priori impressione, licet intus et in corpore codicis nichil de novo esset adjectum, et ita vanus et mendax erat titulus. Et id negocii relictum est theologis, quibus placuit ita fieri titulum, quo omnes ementes intelligerent eundem esse et non alium libellum quam prius, licet diversa veste ornaretur et titulo. — (Fol. 266 v°.)

---

1. Cf. Du Boulay, *Hist. Univ. Paris.*, t. VI, p. 128.
2. Renouard, *Impr.*, p. 182. Higman était libraire-juré dès avant le 20 août 1522 (Coyecque, *Recueil*, p. 68, n° 304). Peut-être avait-on profité de son absence de Paris (*ibid.*, p. 106, n° 542) pour l'inquiéter, ou peut-être avait-il cru devoir quitter momentanément Paris pour échapper aux investigations de Noël Béda.

Il nous reste maintenant à grouper les mentions du registre relatives aux relieurs, enlumineurs, parcheminiers et papetiers de l'Université de 1500 à 1524. Elles sont d'ailleurs assez peu nombreuses et, à quelques-unes près, d'une fort médiocre importance.

II. — RELIEURS.

Les relieurs sont, avec les enlumineurs, les plus mal partagés. Cependant, la première des indications relatives aux relieurs que nous rencontrons dans notre volume ne manque pas d'intérêt :

XII decembris [1509], celebravit dominus Rector congregationem Universitatis super tribus articulis ..... Secundus [fuit] super admissione resignationis alterius duorum officiorum religatorum Universitatis .... Quantum ad secundum articulum, resignavit Laurentius Parvet, ligator librorum, Guilielmo Eustace, fundatis procuratoribus magistris Roberto de Vallibus et Joanne le Denoys; et admissa est resignatio. — (Fol. 100-101.)

Le nom de Laurent Parvet semble nouveau ; quant à Guillaume Eustace, c'est le célèbre imprimeur. On savait d'ailleurs qu'Eustace avait été relieur-juré[1].

La mention qui suit mérite à peine d'être rapportée ; elle est due à Galichier qui, décidément, ne s'intéressait pas à ces sortes de choses :

Die mercurii septima novembris [1520], fuit convocata Universitas apud Sanctum Mathurinum super provisione officii ligatoris librorum. — (Fol. 237 v°.)

La dernière indication intéresse Pierre Viart ; elle a été publiée ci-dessus (**13**).

1. Renouard, *Impr.*, p. 129.

III. — ENLUMINEURS.

Quant aux enlumineurs, ils sont mentionnés, comme on l'a vu, avec les relieurs, à l'occasion des lettres de 1513 (cf. plus haut, B). On ne trouve plus rien sur eux que dans ce passage par trop vague :

Die mercurii XV[a] ejusdem decembris [1518], fuit congregata Universitas super quatuor articulis.. Tertius est super resignatione cujusdam illuminatorie. Et fuit admissa resignatio, dictumque officium fuit collatum illi ad cujus utilitatem. — (Fol. 218.)

L'utilité des enlumineurs, et par conséquent leur importance, disparaissait de jour en jour, surtout à partir du moment où les Estienne, Jean Petit et d'autres firent graver ces belles initiales qui sont une des gloires modestes, mais très réelles, de l'art français du XVI[e] siècle. Il ne faut donc pas s'étonner de trouver des indications aussi vagues sous la plume d'un doyen aussi consciencieux que Nicole Musnier. Le cadre des officiers de l'Université ne comprenait d'ailleurs que deux enlumineurs.

IV. — PAPETIERS.

Passons maintenant aux papetiers de l'Université, qui étaient au nombre de sept, quatre de Corbeil ou d'Essonne, et trois à Troyes, outre, dit une plaidoirie de 1522, « les quatre vendeurs de papier[1] ».

L'exact Robert Dugast nous donne sur eux quelques intéressants renseignements :

a. — Quarta ejusdem decembris [1507], facta est congregatio Universitatis ad decernendum et deliberandum de tribus articulis. ... Secundus [fuit] super resignatione officii papietariatus... Quantum ad secundum, Carolus Loison, civis Parhisiensis[2], papietarius juratus Universitatis, resignavit officium suum in manibus Rectoris et dominorum ad utilitatem Nycolai le Chevalier. Quod concessit et permisit Universitas. — (Fol. 66 v°.)

---

1. Cf. Du Boulay, *Hist. Univ. Paris.*, t. VI, p. 150.
2. Sur plusieurs libraires parisiens de ce nom, voy. Renouard, *Doc.*, 134, 236, 237.

b. — Quinta ejusdem [januarii 1508], facta est congregatio Universitatis super tribus articulis. Primus fuit super resignatione cujusdam officii papietariatus a Joanne Anjorram [Anjorran] bidello nostro ad utilitatem Germani Pinson... Quantum ad primum, admissa est ultro et libere predicta resignatio. — (Fol. 87 v°-88.)

Nous ne pouvons pas attendre du doyen Bernard Roillet, ou plutôt du scribe qui a tardivement rédigé son registre, une pareille exactitude, bien que les mentions suivantes ne soient pas privées de toute précision, surtout la seconde, qui est vraiment curieuse. Voici ce que nous y lisons :

c. — Eadem die [jovis XI^a mensis decembris 1511], fuit congregatio Universitatis super resignatione cujusdam officii papietariatus Trecensis. Et admissa fuit resignatio. — (Fol. 122.)

d. — Die mercurii quarta mensis augusti [1512], fuit congregatio Universitatis ad conferendum officium papiriatus (*sic*) vaccans per mortem Johannis le Maquereau de Corbolio[1]. Et propter humanitatem et servitia defuncti collata dominis oratoribus Universitatis cum essent apud Corbolium, non immemores beneficiorum acceptorum, favore etiam defuncti contulerunt dictum officium Micha[e]li le Maquereau, filio dicti defuncti, unanimiter per quatuor Facultates.— (Fol. 131.)

Les papetiers semblent d'ailleurs n'être pas restés indifférents aux doyens les moins expansifs. Car Michel Chartier lui-même, comme Roillet ou son porte-plume, devient plus précis lorsqu'il a à parler d'eux :

e. — Die decima nona dicti mensis januarii [1515], facta fuit congregatio [Universitatis] apud Sanctum Maturinum super tribus articulis... Secundus [fuit] ad recipiendum resignationem alterius quatuor papietariorum commorantis in villa de Corbolio, videlicet Anthonii Bisson, ad utilitatem filii sui presentis in persona. Que officia [librariatus ; *cf. plus haut*, **9** ; et papietariatus] fuere distributa secundum supplicationem supplicantium, et maxime de Cor-

1. C'est peut-être le second des deux Jean « Marguereau » que cite M. Renouard, *Doc.*, p. 290.

belio (*sic*) officium ad superstitem patris et filii.... — (Fol. 160-160 v°.)

f. — Secunda die dicti mensis julii [1515], fuit facta congregacio [Universitatis] super officio papiratus (*sic*); quod officium fuit collatum cuidam nominato Petrequin[1] per mortem cujusdam de Trecis. — (Fol. 174.)

Le registre de Nicole Musnier ne contient qu'une seule mention relative aux papetiers, mais elle est relative aux grands industriels de Troyes, les Le Bé :

g. — Die sab[b]ati XXIII^{a} ejusdem januarii [1518], fuit congregatio Universitatis super duobus articulis. Priore articulo super resignatione unius trium officiorum papietariorum in civitate Trecensi existentium. Quod quidem officium resignavit Guillelmus Leber (*sic*) ad utilitatem filii sui Johannis Leber (*sic*). Quam resignationem admisit Universitas, et contulit dictum officium dicto ejus filio Johanni Leber (*sic*). — (Fol. 204.)

Quant à Robert Dugast, son second mémorial, toujours précis, renferme ces deux passages :

h. — Septima ejusdem [aprilis 1522], congregata est Universitas a Rectore nuncupato [Thoma] Cornet... pro decernendo super tribus articulis. Primus erat super provisione duorum officiorum, unius papietariatus Corboliensis ..... Primum officium collatum est Johanni le Roux, filio defuncti, favore patris quem fama erat fuisse bonum virum et benevolum Universitati...[2] — (Fol. 251 v°.)

i. — Vicesima octava ejusdem (aprilis 1522], convocata est Universitas ad providendum de officio magno papietariatus de quattuor magnis apud Parisium (*sic*) vacante per obitum Germani Pinson; quod contulerunt medici et nostrates [Decretiste] cum natione

1. Jean Piétrequin, papetier, est cité sous la date de 1490, par MM. le baron Pichon et G. Vicaire dans leurs *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris* (Paris, 1895, in-8°), p. 241 ; c'est sans doute celui-là même qui est nommé ici papetier-juré. Les Piétrequin paraissent avoir été alliés aux Le Bé (cf. Renouard, *Impr.*, p. 217).

2. Dans les *Documents* déjà cités de MM. Pichon et Vicaire (p. 248), on remarque un Claude « Roux », papetier à Essonne en 1578.

Normannie Claudio le Lièvre. A qua conclusione provocavit ad Senatum Guillermus Roulant, dicens Claudium le Lièvre non esse mercatorem papiri ; et ita hac ratione postmodum motus Senatus adjudicavit eidem Roulant predictum officium[1]. — (Fol. 252).

V. — PARCHEMINIERS.

Les parcheminiers, comme les enlumineurs, étaient un legs de l'Université du moyen âge ; car on écrivait et on imprimait de moins en moins sur la matière qu'ils préparaient ou vendaient. Mais l'Université continuait à les protéger, ne fût-ce que pour garder intact l'ensemble de ses anciens privilèges.

Robert Dugast, dans son premier mémorial, nous a conservé le souvenir, d'ailleurs assez peu précis, des démêlés d'un parcheminier de Rouen, son compatriote, avec le Recteur :

j. — XXII[a] decembris [1507], congregata est Universitas super tribus articulis... Secundus [erat] ad audiendas quasdam appellationes ad Universitatem totam a domino nuper Rectore et suis procuratoribus Facultatis Artium interjectas... Ad secundum exposuit idem dominus Rector [nuper electus] inter defunctum id est ab officio nuper demissum Rectorem quem antiquum dicunt, et quendam pergamenarium mercatorem Rothomagensem ortam controversiam de XXIX bottis pergameni, ut vulgaris est sermo. Que questio, comperta illius qui tergiversabatur malivolentia, in promptu sopita est, et ad confusionem delinquentis. — (Fol. 68.)

Le registre de Roillet ne fournit que la mention suivante :

k. — Eodem die [jovis XXI[a] mensis augusti 1511], fuit congregatio Universitatis apud Sanctum Mathurinum super dispositione cujusdam officii pergamenariatus vaccantem per mortem Andree de

1. Sur cette affaire, qui ne fut terminée que le 23 décembre 1524, on trouvera de nombreux documents dans Du Boulay, *Hist. Univ. Paris.*, t. VI, p. 145, 146, 148-151, 171-172.

Loans[1]; et contulit illud officium [*le nom est resté en blanc*], nemine discrepante. — (Fol. 120 v°.)

On ne trouve, sous le décanat de Chartier, qu'une seule et très vague indication :

Vicesima secunda dicti mensis junii [1515], fuit facta congregacio [Universitatis] super resignatione cujusdam capelle et super aliqua tangencia officiarios parchameni (*sic*)... — (Fol. 173 v°.)

Nicole Musnier n'est pas plus riche sur ce sujet :

l. — Eadem die [jovis undecima augusti 1519], fuit congregatio Universitatis super tribus articulis. Primus ad providendum super uno officio quatuor juratorum pergamenariorum Universitatis vacans (*sic*) per obitum defuncti Guillermi Coignet. Pro quo supplicuit solus Nicolaus Lemaire[2] mercator pergamenarius. Cui contulit Universitas, jura[men]tis per eum prestitis et solutis solvendis. — (Fol. 225 v°.)

Nous ne trouvons également qu'une seule mention, très sèche, dans les procès-verbaux du décanat de Martial Galichier (cf. plus haut l'article *Libraires*, sous la date du 13 juin 1521).

Les dernières indications que nous ayons relevées dans le troisième volume des Mémoriaux de la Faculté de Décret sont dues au meilleur de nos informateurs, Robert Dugast. En voici le texte, assez curieux pour l'histoire du « parchemin universitaire » :

m. — XIIII[a] ejusdem [januarii 1524], congregatio Universitatis fuit super pluribus articulis.... Tertius articulus erat supplicationibus accommodus... Supplicuit et procurator noster contra quendam pergamenarium regium cognomento le Gris, quod scilicet

---

1. On trouvera, dans le précieux *Recueil* de M. Coyecque (p. 55, n° 259), la mention et quelques extraits de l'inventaire dressé après le décès de Jeanne Quevresse, veuve d'Andri de Louans, parcheminier et bourgeois de Paris, le 29 octobre 1522.

2. Sous la date du 21 novembre 1547, M. Coyecque (*Recueil*, p. 342, n° 1802) analyse un acte où se trouvent mentionnés Jeanne de La Verdure, veuve de Nicolas Lemaire, parcheminier-juré de l'Université, et son fils Nicolas Lemaire.

nunquam acciperet pergamenum nisi cum authoritate Rectoris... — (Fol. 264 v°.)

n. — Eadem die [tertia martii 1524], fuit congregatio Universitatis... super pluribus articulis... Item renunciatum est eo loci et [h]ore esse apud oppidum Sancti Dionisii membranam vulgo loquendo non rectoriatam. Ideo placuit eo mitti servientem regium qui eandem membranam, si qua esset, occuparet et, ut est peculiaris sermo, arrestaret. — (Fol. **265**.)

o. — XXVI[a] julii [1524], accita est Universitas super pluribus articulis.... Postremus articulus fuit quod, si quando adventaret ad hanc urbem membrana, porrigeretur requesta Senatui, ad nullum alium judicem fieri regressum preter Senatum. — (Fol. 268.)

C'est là, croyons-nous, tout ce que renferment, sur les libraires, relieurs, enlumineurs, papetiers et parcheminiers jurés de l'Université de Paris, les Mémoriaux de la Faculté de Décret pour la période qui s'étend de 1504 à 1524. J'espère pouvoir bientôt continuer ce dépouillement qui, comme on l'a vu, n'est pas inutile[1].

Léon Dorez.

---

1. J'ai copié dans le même registre, et je publierai prochainement, tout ce qui m'a paru digne d'intérêt, c'est-à-dire un tiers environ de cet énorme volume.

OBSERVATIONS

PRÉSENTÉES A LA COMMISSION DES BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES PAR LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

Le titre Ier du « Projet de M. Aulard sur le personnel des archivistes » contient les articles suivants :

1. Nul ne pourra être nommé à un poste d'archiviste, soit aux Archives nationales, soit aux archives départementales, soit à celles des archives communales qui auront été classées par décret, soit aux archives des différents ministères, s'il n'est pourvu du certificat d'aptitude aux fonctions d'archiviste.

2. Pour l'obtention de ce certificat, un concours aura lieu devant un jury nommé pour chaque session par le Ministre de l'instruction publique.

3. On ne sera admis à prendre part à ce concours qu'aux conditions suivantes : ..... 2° être pourvu, ou bien de la licence ès lettres et du diplôme d'études supérieures d'histoire, ou bien du diplôme de l'École des Chartes ; 3° avoir fait un stage de six mois dans un dépôt d'archives.

Ainsi, il y aurait deux catégories de candidats, les licenciés et les élèves diplômés de l'École des Chartes, et le diplôme de l'École des Chartes ne serait plus, par lui-même, suffisant pour l'obtention d'un poste d'archiviste.

Avant d'examiner en détail cette proposition, il importe de rappeler quels sont présentement les droits des anciens élèves de l'École des Chartes pourvus du diplôme d'archiviste paléographe.

Une ordonnance royale du 11 novembre 1829 attribue aux élèves pourvus de ce diplôme, « par préférence à tous autres candidats, la moitié des emplois qui viendront à vaquer dans les bibliothèques publiques (notre Bibliothèque de la rue de Richelieu exceptée), les Archives du royaume et les divers dépôts littéraires » (art. 10).

Il n'est rien spécifié dans cette ordonnance, pour les archives

départementales qui, à cette date, n'étaient point organisées comme elles le furent plus tard. Mais l'ordonnance du 31 décembre 1846, qui réforme le régime et l'organisation de l'École des Chartes, porte que « le diplôme d'archiviste paléographe donne droit... aux fonctions d'archiviste des départements » (art. 19). Cette disposition est confirmée par un décret du 4 février 1850 : « A l'avenir les archivistes des départements devront être choisis parmi les élèves de l'École des Chartes, et, à défaut, parmi les personnes qui auront reçu un certificat d'aptitude délivré, après examen, par une commission que le Ministre de l'intérieur est chargé d'organiser » (art. Ier). Ce décret est visé dans l'art. 45 de la loi du 10 août 1871 sur les Conseils généraux. Enfin, un décret du 14 mai 1887 porte (art. 7) que les archivistes aux Archives nationales devront justifier du diplôme d'archiviste paléographe.

Le projet de M. Aulard abolit ces dispositions. Il considère comme titres équivalents le grade de licencié ès lettres, avec diplôme d'études supérieures d'histoire, et le brevet d'archiviste paléographe, astreignant les candidats munis de ces titres à subir une nouvelle épreuve, en forme de concours, avant d'obtenir un poste d'archiviste.

C'est contre cette proposition que le Directeur de l'École des Chartes croit devoir faire valoir les arguments qui suivent.

Il n'est pas exact que le grade de licencié ès lettres avec diplôme d'études supérieures d'histoire soit à aucun degré comparable au titre d'archiviste paléographe. Ces deux brevets, en effet, sont obtenus à la suite d'études très différentes, qui ne sont en contact que sur quelques points. Les licenciés pourvus du diplôme susindiqué auront assurément justifié d'une connaissance sérieuse de l'histoire générale, et spécialement de l'histoire de notre pays, mais rien ne prouve qu'ils auront étudié la paléographie, la philologie romane, la diplomatique, le droit ancien, etc., sciences dont la connaissance est indispensable à un archiviste[1]. C'est donc après avoir obtenu le diplôme d'études supérieures que les licenciés ès lettres devront acquérir ces connaissances dont les élèves diplômés de l'École des Chartes seront nécessairement pourvus dès la fin de leurs études. On voit par là que les deux diplômes mis en balance ne sont

1. Toutes ces connaissances ne sont pas indispensables aux archivistes des ministères, desquels il semble excessif d'exiger une préparation aussi spéciale.

nullement équivalents, puisqu'ils ne justifient pas de la même préparation.

C'est, dira-t-on, le concours institué en vue du certificat d'aptitude aux fonctions d'archiviste qui permettra de vérifier si les candidats possèdent les connaissances requises.

Sans doute, mais en quoi consistera ce concours? Sur ce point capital aucune information ne nous est fournie. L'auteur du projet trouve évidemment qne le diplôme de l'École des Chartes ne présente pas assez de garanties, puisqu'il propose de lui superposer un nouvel examen qui serait comme une sorte d'agrégation spéciale. Mais, tandis que les examens de l'École des Chartes sont connus jusque dans les détails, nous ne savons rien ni de l'enseignement que les Facultés des lettres se proposent de donner aux futurs archivistes, ni de la façon dont sera conçu le concours final. Des deux séries d'examens que nous avons à comparer, l'une est connue, l'autre ne l'est pas, et c'est à cette dernière qu'on nous demande de donner la préférence!

Il nous faut donc suppléer par des conjectures aux informations qu'on ne nous donne pas. Les matières sur lesquelles seront examinés les concurrents seront, croyons-nous, sensiblement les mêmes que celles qu'on enseigne à l'École des Chartes : paléographie, philologie romane, diplomatique, histoire des institutions, droit ancien, service des archives. C'est le programme de l'École des Chartes, qui contient en plus des cours de bibliographie et d'archéologie et, sous la rubrique « Sources de l'histoire de France », un cours qui porte essentiellement sur les sources narratives (annales, chroniques, lettres historiques, compilations diverses, etc.). A supposer — ce qui est contestable — que toutes ces matières puissent être enseignées dans les Facultés, on peut se demander quelles garanties ce concours peut ajouter à celles qu'offre le diplôme d'archiviste paléographe.

Veut-on insinuer que les examens de l'École des Chartes sont moins sérieux que le concours projeté? La réponse est facile. Les candidats à l'École sont astreints à un examen d'entrée, qui est un véritable concours, puisque le nombre des admissions est limité. L'objet de cet examen est de s'assurer qu'ils ont une bonne connaissance du latin (à cet effet, ils ont à faire, comme épreuves, un thème et une version, sans dictionnaire), de l'histoire et de la géographie historique de la France. Il y a aussi une épreuve faculta-

tive de langues vivantes. Puis, pendant chacune de leurs trois années d'études, ils ont à subir une suite d'épreuves variées à la fin de chaque semestre. La répétition de ces épreuves est une garantie à peu près certaine contre les hasards inévitables qui risquent toujours de vicier, dans une certaine mesure, les résultats d'un examen unique. Ainsi, pour la paléographie, les épreuves sont au nombre de seize, à savoir :

Huit pour la première année :

Pâques, écrit : transcription d'après des fac-similés photographiques, d'un document latin et d'un document français. — Oral : lecture d'un document latin et d'un document français. — Soit quatre épreuves.

Juillet, écrit : transcription d'un document latin et d'un document provençal. — Oral : lecture d'un document latin et d'un document français. — Soit quatre épreuves.

Quatre pour la seconde année :

Pâques, écrit : transcription d'un document latin ou français. — Oral : lecture d'un document latin ou français. — Soit deux épreuves.

Juillet : Mêmes épreuves à l'écrit et à l'oral.

Quatre pour la troisième année, qui sont distribuées à Pâques et en juillet, comme pour la seconde année.

Le nombre de ces épreuves permet d'examiner les élèves sur des écritures très variées. Il y a là des garanties qu'un concours unique ne saurait offrir. La paléographie est la seule matière qui reparaisse dans tous les examens : les autres matières comportent six, quatre ou, au moins, deux épreuves. Les examens de fin d'année sont éliminatoires et — sauf cas exceptionnels dont le Conseil de perfectionnement est juge — les candidats ajournés ne sont pas autorisés à redoubler plus d'une année. Le jury d'examen, à qui on n'a jamais reproché de se montrer trop indulgent, se compose du Conseil de perfectionnement et des professeurs et chargés de cours. Ces derniers sont au nombre de neuf dont quatre sont membres de l'Institut. Quant au Conseil de perfectionnement, il est composé de deux membres de droit, le Directeur des Archives et l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale, et de cinq membres désignés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Croit-on que le jury du concours

pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'archiviste présentera plus de garanties de compétence et d'indépendance?

Mais, objectera-t-on, si les élèves diplômés de l'École des Chartes ont une préparation supérieure, en quoi le concours peut-il les gêner? Ils n'auront qu'à s'y présenter pour occuper les premières places. — Cela est en effet probable, si les conjectures exprimées ci-dessus sont fondées, mais alors il est inutile. D'autre part, les concurrents devant être jugés uniquement sur le résultat de ce concours, il faut toujours craindre ces hasards d'examen qui se produisent souvent dans le système des épreuves uniques. Puis, c'est une complication qui allonge sans utilité la durée des études. Le temps de scolarité de l'École des Chartes est de trois ans et quatre mois. Les examens d'entrée ont lieu en octobre, et les candidats ne reçoivent leur diplôme que dans leur quatrième année d'études, après la thèse, c'est-à-dire au commencement de février. Si l'on ajoute le temps du stage prévu par le projet — et auquel il n'est fait aucune objection, puisque c'est l'extension d'un usage qui existe actuellement — il se sera écoulé à tout le moins trois ans et dix mois avant le moment où les candidats pourront obtenir un emploi. Mais en réalité, la période d'attente sera d'environ six ans, car au temps d'étude il faut ajouter deux ans de service militaire. Il est vraiment excessif de mettre une barrière de plus à l'entrée d'une carrière aussi modeste que celle d'archiviste.

Enfin, il ne faut pas se dissimuler que la mesure proposée aurait, pour le recrutement de l'École des Chartes et pour son existence même, de graves conséquences. Actuellement il se présente, en moyenne, aux examens d'entrée, de 25 à 30 candidats, sur lesquels 16 à 20 sont ordinairement admis. Exceptionnellement, en 1898 et 1899, le nombre des candidats s'est élevé à 40 et 47. Il est à croire que la moyenne diminuera par suite de l'entrée en vigueur, dès cette année, de la nouvelle loi militaire. Si, dorénavant, les jeunes gens qui se proposeraient d'entrer dans le service des archives entrevoient la possibilité d'arriver plus facilement à leur but sans passer par l'École des Chartes — et il n'est pas douteux que la voie de la licence sera plus facile, sinon plus courte — l'École des Chartes ne sera plus qu'une école d'érudition, plus ou moins analogue à l'École des Hautes Études, mais à compétence beaucoup moins étendue, et on pourra se demander, non sans raison, s'il vaut la peine de la conserver. C'est là un argument qui n'a pas un

caractère très objectif. On pardonnera au Directeur de cette École de le faire valoir.

Quels sont donc les motifs qui ont inspiré la proposition faite à l'art. Ier du Projet ? Ces motifs sont de divers genres. Quelques-uns ont été exprimés dans la sous-commission. Examinons-les. On a prétendu que l'École était et devait rester un établissement spécial pour l'étude du moyen âge, particulièrement du moyen âge français. Mais pourquoi ? On ne voit guère l'utilité d'une école à compétence aussi limitée. Sans doute, pendant longtemps, notre enseignement a eu pour objet principal le moyen âge : c'est que jadis on s'occupait assez peu des archives modernes, mais il y a bien des années que l'École, s'appliquant à suivre le mouvement des études historiques, et désireuse de donner à ses élèves la préparation nécessaire, a élargi son programme et institué, de son propre mouvement, dans la mesure où son faible budget le lui permet, des stages dans les dépôts d'archives départementales, ce qui est la seule façon d'exercer les candidats au classement des papiers modernes.

On a fait porter plus particulièrement l'objection sur le cours d'institutions, disant qu'il était impossible à un seul professeur d'enseigner avec compétence toutes les matières que comprend le titre de la chaire. Ici, il faut s'entendre. Assurément, il serait difficile à un seul homme d'étudier à fond avec une égale autorité les institutions de l'époque mérovingienne, et celles de la Révolution, mais on conçoit qu'à l'École des Chartes un cours sur l'histoire des institutions consiste essentiellement en résumés qui ne visent pas à tout dire, mais dont le but est plutôt de mettre les étudiants en état de comprendre les documents qu'ils auront un jour à inventorier et de leur indiquer les recherches qui restent à faire. De sorte que, à la rigueur, le même professeur pourrait exposer la suite des institutions françaises d'une façon conforme à l'état de la science s'il avait le loisir d'étendre son cours sur deux années. Ce qui manque, c'est le temps. Et c'est pourquoi le Directeur de l'École est depuis longtemps persuadé qu'il y aurait tout avantage à confier la partie la plus récente de cet enseignement à la personne très qualifiée, qui est actuellement chargée du cours d'archives, et qui aurait dès lors deux leçons par semaine au lieu d'une. Mais il y a là une question d'ordre budgétaire dont la solution appartient au Ministre et au Parlement.

D'ailleurs la critique qu'on vient d'exposer, en convenant qu'elle contient une part de vérité, est une de ces objections de spécialiste dont il ne faut pas exagérer la portée. Le propre du spécialiste est de ne voir que ce qui l'intéresse et d'ignorer le reste. Le spécialiste demande qu'on fasse la part la plus grande à ses études, et il se soucie peu de savoir ce qui restera de temps pour celles auxquelles il ne s'intéresse pas. Si, par la force des choses, l'histoire des institutions modernes n'occupe pas chez nous autant de place que certains le désireraient, on pourrait, à bien plus forte raison, s'étonner que nous n'ayons pas un cours de numismatique, un cours de géographie historique de la France, un cours d'histoire littéraire. Mais on ne peut pas tout enseigner. Il faut laisser du champ à l'initiative des élèves et du loisir à ceux qui auront à suivre d'autres cours que les nôtres. Ce qui importe surtout, c'est de développer chez eux l'esprit d'initiative, c'est de les mettre en état de se servir de documents qui ne sont point utilisables sans une préparation spéciale, et de leur inculquer une bonne méthode de travail. Et c'est à quoi nous nous appliquons. Nous n'y réussissons pas trop mal, semble-t-il, puisque l'École des Chartes a produit des travaux très importants sur l'histoire de l'Angleterre, de l'Espagne, de Byzance même, sur des questions d'histoire littéraire, tous sujets qui sont en dehors de notre enseignement. Je n'ai pas souvenir qu'on nous ait jamais présenté une thèse de numismatique, et cependant le Conservateur du Cabinet des médailles et plusieurs des employés du même département sont sortis de l'École des Chartes.

Il ne paraît pas d'ailleurs que, en ce qui concerne les documents postérieurs au moyen âge, nos élèves aient été au-dessous de leur tâche. Les collections de manuscrits conservées dans les bibliothèques de Paris et des départements renferment assurément plus de manuscrits modernes (c'est-à-dire des trois derniers siècles) que de livres du moyen âge. Cependant tous les catalogues des manuscrits de Paris ont été faits (mis à part les manuscrits orientaux) par des bibliothécaires sortis de l'École des Chartes, et dans les quarante-trois volumes du *Catalogue général des Manuscrits*, série des départements, on trouverait peu de catalogues qui n'aient pour auteurs d'anciens élèves de la même École. Cette remarque peut s'appliquer aux inventaires sommaires des Archives départementales, communales et hospitalières, en cours de

publication depuis un demi-siècle environ, et qui dépassent maintenant l'année 1790, leur limite primitive. Ces inventaires sont, dans une grande mesure, l'œuvre de l'École des Chartes. Il y a, dans cette immense série, des parties faibles, comme dans toute œuvre collective. A l'origine, le personnel, qui du reste n'était fourni par l'École des Chartes que pour une part restreinte, manquait d'expérience, et il ne faut pas oublier que, jusqu'en 1874[1], la direction imposée aux archivistes avait un caractère peu scientifique. Mais, depuis une trentaine d'années, une amélioration sensible a été apportée à la confection de ces inventaires, et on ne voit pas que les séries modernes soient plus mal inventoriées que les séries anciennes.

On vient nous dire (toujours l'idée du spécialiste !) que nous ne donnons pas une place suffisante à l'histoire des institutions de la Révolution. Cependant il ne manque pas, actuellement, à Paris et en province, d'archivistes qui consacrent à cette branche d'études le meilleur de leur temps et qui, tout en rendant d'incontestables services aux travailleurs, se montrent aptes à faire eux-mêmes des publications originales. Déjà, en 1866, bien longtemps avant la fondation de la chaire d'Histoire de la Révolution à la Sorbonne, lorsque le Directeur actuel de l'École des Chartes fut nommé archiviste aux Archives de l'Empire, il trouva, à la section législative et judiciaire, plusieurs collègues[2] qui s'étaient parfaitement adaptés à leurs fonctions, et que leur préparation antérieure, qui avait principalement pour objet le moyen âge, n'empêchait pas de travailler avec succès sur les documents de l'époque révolutionnaire. Quiconque, en effet, est rompu aux difficultés dont est hérissée l'étude de la période ancienne de notre histoire, abordera sans peine l'histoire des temps modernes. On ne peut pas dire que l'inverse soit également vrai. Sybel avait écrit depuis longtemps l'histoire de la première croisade, lorsqu'il entreprit d'écrire celle de la Révolution française.

En somme, ce qu'il faut enseigner aux futurs archivistes, ce n'est pas l'histoire, mais l'art de comprendre et d'utiliser les documents historiques. L'histoire qu'ils auront besoin de savoir, selon

---

1. C'est à cette date que M. G. Desjardins fut chargé du service des Archives départementales au Ministère de l'intérieur.

2. MM. Campardon, H. Lot, J.-J. Guiffrey, Tuetey.

les pays où ils exerceront leurs fonctions, est généralement l'histoire locale : il l'apprendront par eux-mêmes dans la mesure nécessaire. C'est, en effet, le mérite de notre discipline que les jeunes gens sortis de nos mains sont assez bien dressés pour pouvoir se passer de lisières.

Ayant montré la vanité des critiques adressées à l'enseignement de l'École des Chartes, j'aborde un autre motif qui a été invoqué en faveur de la création de l'examen proposé. Il a paru à quelques personnes éprises de symétrie que, si l'on imposait un concours à tous les futurs bibliothécaires, il serait à propos d'instituer un concours parallèle pour constater l'aptitude des futurs archivistes. Mais les deux cas sont absolument dissemblables. Car il nous faut des bibliothécaires ayant des spécialités diverses, les uns possédant une instruction littéraire et historique, les autres plus particulièrement versés dans les sciences mathématiques, physiques, médicales, etc. C'est à cause de cette diversité, qui est imposée par la nature de la fonction, que l'École des Chartes n'a jamais fourni qu'une partie assez faible du corps des bibliothécaires[1]. Ici donc l'examen commun et obligatoire est parfaitement justifié. Les conditions sont tout autres pour les fonctions d'archiviste aux Archives nationales ou dans les départements, qui exigent partout la même préparation.

A côté des motifs exprimés, il y a les tendances secrètes. En réalité, la tentative qui est faite actuellement pour enlever à l'École des Chartes ce qui a été jusqu'à présent considéré comme son droit, n'est qu'un épisode de la rivalité des Universités et des écoles spéciales. Ce n'est pas ici le lieu de discuter les mérites propres à chacun de ces deux genres d'enseignement. On conçoit que les Facultés des lettres, pourvues de chaires qu'elles n'avaient pas autrefois, et entrant de plus en plus dans la voie de l'érudition, aient le désir d'étendre leur compétence, et on ne saurait leur faire un grief du sentiment louable qui les porte à chercher de nouveaux débouchés pour leurs élèves. Mais cependant, il est des limites qu'il conviendrait de ne pas dépas-

---

1. Sur la proportion des archivistes paléographes dans les Bibliothèques de Paris (Biblioth. nat., Arsenal, Mazarine, Sainte-Geneviève), voir la lettre du Président de la Société de l'École des Chartes dans la *Biblioth. de l'École des Chartes*, année 1905, p. 607. Cette proportion est pour la Bibliothèque nationale de 28 sur 63 fonctionnaires, et pour les trois autres bibliothèques, de 8 sur 29.

ser. Ces limites sont déterminées par la loi et par l'objet même que l'on a en vue. D'une part, l'École des Chartes a des droits, reconnus par la loi, dont elle ne se laissera pas dépouiller sans résistance ; d'autre part, les Facultés des lettres ne sont pas organisées en vue de la préparation aux fonctions d'archiviste. Elles n'ont pas de cours de classement d'archives, de diplomatique générale, de droit ancien. Les cours de philologie romane qu'elles possèdent ne sont pas appropriés aux besoins des archivistes. Sans doute, on peut fonder de nouvelles chaires ; on peut constituer des écoles d'archivistes à Paris et en province ; mais à quoi bon créer ce qui existe déjà? N'y a-t-il pas, dans notre enseignement supérieur, assez de doubles emplois ? Voit-on les Facultés des sciences essayer de se substituer à l'École polytechnique, à l'École centrale, à l'École des ponts et chaussées, à l'École des mines? Et, là où il s'agit d'obtenir un maximum d'efficacité en un temps déterminé, peut-on hésiter à reconnaître que les écoles spéciales, avec leur forte discipline, avec les moyens qu'elles possèdent d'assurer l'assiduité des élèves, de les tenir constamment en haleine par des interrogations et des examens répétés, et d'éliminer en cours d'études les plus faibles, ont des moyens d'action qui leur sont propres et que ne possèdent pas les Facultés ?

Si ces observations paraissent fondées à la Commission, elle repoussera les dispositions contenues dans le titre premier du projet qui est soumis à son examen.[1]

Février 1906.

Paul MEYER,

Membre de l'Institut, Directeur de l'École des Chartes.

---

1. On trouvera dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (nº de janvier-avril 1906, p. 150-157) le texte du *Projet sur le personnel des Archivistes* présenté par M. Aulard à la sous-commission des Archives.

BIBLIOGRAPHIE

Nicolas HOHLWEIN. *La Papyrologie grecque. Bibliographie raisonnée* (ouvrages publiés avant le 1er janvier 1905). — Louvain, Ch. Peeters, 1905, in-8°, 178 p. (extr. du *Musée Belge*, t. VI-IX, années 1902-1905).

La papyrologie grecque est, depuis quelques années, à l'ordre du jour. Les heureuses découvertes des Anglais en Égypte, surtout celle du texte de la *Constitution d'Athènes*, ont donné à cette science jusqu'ici trop dédaignée une notoriété et un nouvel élan qui s'affirment de jour en jour par des publications extrêmement dispersées. C'est aux inconvénients de cette dispersion, si graves pour les commençants, que M. Hohlwein a voulu remédier. Disons tout de suite qu'il paraît bien y avoir réussi. Grâce à lui, on pourra suivre ce mouvement d'érudition resté presque mystérieux pour ceux qui ne font pas des papyrus une étude spéciale.

Le livre de M. Hohlwein est clair, bien ordonné et, chose rare pour un travail de ce genre, d'une lecture intéressante et facile. On commence à comprendre que la bibliographie toute crue est le plus souvent d'une lourde digestion, et que des accumulations de titres, sans aucun jugement sur la valeur des ouvrages, sont d'un secours assez médiocre aux travailleurs. De là ces excellentes tentatives de *Bibliographies critiques*, auxquelles la voie a été tracée par les notices de M. Émile Picot, et qui finissent, à force de soin, par être de véritables études sur les livres et les hommes. Pour l'histoire littéraire, on peut dire qu'il est maintenant reconnu qu'il n'y a pas d'autre méthode à suivre; et il est certain — témoin l'admirable livre d'Auguste Molinier sur les sources de l'histoire de France — que cette méthode, bien appliquée, simplifie singulièrement la tâche de ceux qui s'occupent d'histoire politique. Pour les sciences très spéciales, les exemples à citer sont plus rares : celui de M. Hohlwein est un de ceux que l'on ne devra désormais pas oublier.

Son premier chapitre, *La Papyrologie*, est consacré aux *Revues*, aux *Chroniques sur les Fouilles*, aux *Travaux de vulgarisation*, aux *Introductions à la papyrologie* et aux *Bulletins bibliographiques*. Chaque article est, dans ce chapitre comme dans les suivants, muni d'un numéro qui facilite les renvois et conserve à l'ouvrage un caractère plus spécialement bibliographique.

Voici la liste des chapitres suivants que nous ne pouvons ici examiner en détail : Chapitre II. *Les recueils de papyrus* (dans l'ordre alphabétique des pays où ils ont été publiés). — Chapitre III. *Grammaire.* — Chapitre IV. *Histoire.* — Chapitre V. *Administration et armée.* — Chapitre VI. *La Religion.* — Chapitre VII. *Les impôts.* — Chapitre VIII. *Droit.* — Chapitre IX. *Médecine, mathématiques, astrologie.* — Chapitre X. *Métrologie ; numismatique.* — Chapitre XI. *Curiosités.* — Chapitre XII. *Paléographie.* — Les pages 150-169 contiennent l'indication des travaux parus pendant l'impression de l'ouvrage. Suit un répertoire alphabétique des noms d'auteurs.

Ces indications, si sèches qu'elles soient, peuvent donner une idée de l'économie de la publication, si claire et si judicieuse, de M. Hohlwein. Espérons qu'il pourra dresser, de temps à autre, des suppléments qui grossiront sa récolte dejà abondante (819 articles). Les apprentis papyrologues n'auront plus alors à désirer qu'un instrument de travail dont la réalisation serait peut-être aujourd'hui prématurée : celle d'un dictionnaire des termes qui n'ont été relevés que dans les papyrus ou qui y ont été employés avec un sens particulier. Ce sera l'œuvre d'un avenir prochain ; elle permettra aux historiens de mettre en œuvre les papyrus sans entrer trop avant dans les discussions de détail dont foisonnent les ouvrages et les articles analysés par M. Hohlwein.

Léon DOREZ.

Cantabrigia Illustrata, by David Loggan (first published in 1690). A series of views of the University and colleges and of Eton College edited, with a life of Loggan, an introduction, and historical and descriptive notes, by J. W. CLARK, M. A., Hon. litt. D. (Oxon.), F. S. A., registrary of the University of Cambridge, formerly fellow of Trinity College. — Cambridge, Mac Millan and Bowes, 1905, in-fol. cart. [Cambridge, printed by John Clay, M. A. at the University press].

M. J. W. Clark, qui a déjà tant fait pour l'histoire des bibliothèques d'autrefois, a eu l'heureuse idée de reproduire dans une publication luxueuse la série des planches gravées par David Loggan et publiées en 1690 sous le titre de *Cantabrigia Illustrata.* Dans une introduction informée et précise, M. J. W. Clark nous fait connaître David Loggan et son œuvre. David Loggan était né à Dantzig, en 1635, de parents écossais. Il apprit la gravure en Danemark, de Simon van der Passe, puis en Hollande, de Hendrik Hondius ; avant 1653, il était en Angleterre, où il exécutait des portraits très soignés. En 1665, Loggan s'établissait à Nuffield, près Oxford ; le 30 mars 1669, il devenait graveur de l'Université avec un traitement de 20 L. C'est en cette qualité, qu'en 1675, il publiait un recueil de 60 planches, *Oxonia illustrata.* L'année qui suivit la publication de l'*Oxonia,* Loggan était à Cambridge. A

cette date il dut commencer la série des planches de la *Cantabrigia illustrata*, pour laquelle il recevait, le 1er mai 1690, de l'Université de Cambridge, 50 L. de gratification. Loggan mourut à Londres en 1693.

L'auteur étudie ensuite le plan des Collèges et le précieux plan de Cambridge d'Hamond, daté de 1592, dont l'unique exemplaire est conservé à la Bodléienne d'Oxford ; il expose ensuite les sources d'où il a tiré les notices qui accompagnent les planches de Loggan. Ces notices forment un complément précieux au travail du professeur Willis, *The architectural history of the University of Cambridge, and of the colleges of Cambridge and Eton*, paru en 1886.

Les vues de Loggan sont précises et pittoresques, et c'est un vrai plaisir de parcourir cette incomparable suite de belles facades d'un gothique fleuri et de nobles jardins. Signalons en particulier les planches VIII. *The Public schools and Library* ; X. *King's College Chapel; south view* ; XIII. *Peterhouse* ; XIV. *Clare College*; XVI. *Pembroke College*; XVII. *Corpus Christi College*; XVIII. *Trinity Hall*; XIX. *Gonville and Caius College*; XX. *King's College*; XXI. *Eton College*; XXII. *Queen's College*; XXIV. *Jesus College*; XXV. *Christ's College*; XXVI. *S. John's College*; XXIX. *Trinity College*. P. C.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

ALLEMAGNE

PÉRIODIQUES. — On remarque dans le *Zentralblatt für Bibliothekswesen* du Dr Paul Schwenke les articles suivants :

N° de mars 1906 : P. Schwenke, *L' « état réel » des bibliothèques et les catalogues*; — Carl CURTIUS, *Quelques impressions de Johann Balhorn à la Bibliothèque de la ville de Lübeck* [intéressantes pour Luther, et surtout pour la polémique entre Luther et Érasme en 1528] ; — Otto CLEMEN, *Bibliographica pour l'histoire de la Réforme* : III. *Une lettre de* [*l'imprimeur*] *Peter Braubach à Paul Eber*, 1541 [projet d'éditions d'auteurs grecs, en particulier du traité d'Apollonius *De conicis*] ; IV. *Andreas Epitemius = Hartmann Beyer?* ; *Addition* sur la réplique de Leonhard Beyer à Konrad Wimpina ; — *Un nouvel appareil pour soutenir les livres sur les rayons* (fig.). — Hans LEGRAND, Note sur le livre de prières du bienheureux margrave Bernard, margrave de Bade, renfermé dans son sarcophage, à Moncalieri (K. Dziatzko avait émis l'hypothèse

que c'était peut-être un incunable : c'est un manuscrit). — Note sur la vente de la seconde partie de la collection d'autographes Meyer Cohn (la pièce qui a monté au plus haut prix est une lettre de Rembrandt : 7000 marks). — La Bibliothèque de l'Université de Cambridge ; etc.

N° d'avril : A. KEYSSER, *Un guide à travers les bibliothèques allemandes* ; — Otto GLAUNING, *Pour la question du Catalogue général* ; avec un post-scriptum du Dr SCHWENKE ; — Fritz MILKAU, *Pour l'utilisation complète du magasin d'une bibliothèque* ; — A. HORTZSCHANSKY, *Le projet de réorganisation des écrits scolaires.* — H. C. H., Note sur le cataloguage des bibliothèques des « écoles moyennes » d'Autriche. — Note sur l'encrier d'un calligraphe byzantin conservé au Trésor de la cathédrale de Padoue (d'après un article de Pietro TOESCA paru dans l'*Arte* d'Adolfo Venturi, 9e année, p. 35). — Ivo Schœffer, né vers 1497-1499, qui était le neveu de Pierre Schœffer l'ancien et qui a imprimé à Mayence depuis 1531, a été immatriculé en 1519 à l'Université d'Erfurt et en 1522 à celle de Leipzig (d'après un article de Franz FALK dans le *Mainzer Journal* du 6 févr. 1906). — Compte rendu de l'ouvrage suivant : *Verzeichniss zürcherischer Universitäts-schriften*, 1833-1897 [Fritz MILKAU] ; etc.

ANGLETERRE

La maison Karslake and Co. (35 Pond Street, Hampstead) vient de faire paraître le t. II *Book-Auction records (formerly known as « Sale Records ») a priced and annotated record of London book auctions.* Ce volume nous donne le prix des adjudications de livres en ventes publiques du 1er octobre 1904 au 30 septembre 1905 ; t. III, part I. Octobre à décembre 1905 ; t. III, part II, janvier à mars 1906.

Les listes sont accompagnées de bons index qui facilitent les recherches des bibliophiles.

Le t. II est précédé d'une introduction ; il contient une photographie de l'édition originale de Shakespeare conservée à la Bodléienne d'Oxford (édition décrite dans l'*Athenaeum* du 25 février 1905), et une planche représentant la maison d'Alde Manuce à Venise, gravée par M. Charles Martin en 1879.

FRANCE

PÉRIODIQUES. — On remarque dans le *Bulletin du Bibliophile* les articles suivants :

N° du 15 février : G. HANOTAUX, *Heredia bibliophile et bibliothécaire* ; — G. VICAIRE, *Bibliographie des œuvres de José-Maria de Heredia* ; — l'abbé Ch. URBAIN, *Un cousin de Bossuet, Pierre Taisand, trésorier de France* (fin). — Annonce de la nomination de M. Marcel POËTE, archiviste paléographe,

conservateur-adjoint de la Bibliothèque de la ville de Paris, en qualité d'inspecteur des travaux historiques et conservateur de cette bibliothèque en remplacement de M. P. Le Vayer (à compter du 1er octobre prochain). — Annonce de la mort de M. Anatole CLAUDIN, le savant libraire, décédé le 25 février dernier ; etc.

N° du 15 mars : L.-G. PÉLISSIER, *Lettres de divers écrivains français* (lettres d'Étienne Baluze à Thomas Gale, 1737, et au cardinal de Bouillon, 10 nov. 1705 et 19 mars 1707 ; — de Pierre Bayle à l'abbé Nicaise, 26 février 1699 ; à Thomassin Mazaugues, 3 août 1691 ; — de Joseph Bayle à un anonyme, 16 janv. 1684 ; — de Voltaire au comte de Jounouviel, 28 oct. 1773 ; tirées de la collection Cossilla, à la Bibliothèque municipale de Turin, et de la Bibliothèque Inguimbert de Carpentras) ; — Pierre de LACRETELLE, *Notes sur Claude de Trellon* (fin ; bibliographie, 23 articles, 1587-1618) ; — Ch. OULMONT, *Sur un exemplaire de Paul et Virginie* (offert à Lamartine par Mme Aimé Martin, veuve en premières noces de Bernardin de Saint-Pierre ; avec une curieuse note de Lamartine qui dit que ce livre a été, dès son enfance, « l'évangile de mon imagination ») ; — *Obsèques de M. Anatole Claudin* (discours de MM. Léopold DELISLE et Edouard RAHIR). — Compte rendu du livre suivant de M. Alfred FRANKLIN : *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercées dans Paris depuis le treizième siècle*, Paris, Welter, gr. in-8° [Georges VICAIRE]. — Note sur la notice biographique et la bibliographie du regretté Bernard PROST publiée par M. Maurice PERROD dans la *Revue viticole de Franche-Comté et de Bourgogne ;* etc.

— Le *Bibliographe moderne* de M. Henri Stein contient les études et notes suivantes :

N° de septembre-décembre 1905 : Henri STEIN, *La place de la science dans les bibliothèques françaises* ; — Dr P. DORVEAUX, *Historique de la bibliothèque de l'École de pharmacie de Paris* (fondée en 1570 ; avec un facsimilé) ; — Marius BARROUX, *Analyse du premier registre des archives de l'École de pharmacie* (1577-1645) ; — Georges BOURGIN, *Les Archives pontificales et l'histoire moderne de la France* (excellent guide, copieux et précis, à travers ce magnifique dépôt, encore bien incomplètement connu, surtout dans ses parties modernes) ; — C. OURSEL, *A propos de la réorganisation des Bibliothèques et des Archives* ; — P. ARNAULDET, *Inventaire de la Librairie du château de Blois en 1518* (suite). — Reproduction d'un article de M. AULARD, paru dans la *Dépêche* de Toulouse, au sujet du « privilège » de l'École nationale des Chartes ; avec quelques intéressantes notes de la rédaction du *Bibliographe moderne*. — Comptes rendus des ouvrages suivants : abbé G. DURVILLE, *Catalogue de la Bibliothèque du Musée Dobrée*. Tome I. Manuscrits (Nantes, 1904, in-8°) [H. S.] ; — Marie PELLECHET, *Catalogue général des Incunables des Bibliothèques publiques de France*, tomes I et II, in-8°, 1897-1905 [H. S.] ; — A. CLAUDIN, *Histoire de l'imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle*, t. III (Lyon), Paris, 1904, in-fol. [H. S.] ; etc.

Reproductions de manuscrits. — La collection Berthaud frères (31, rue de Bellefond) vient de s'augmenter de deux importantes publications :

1° Bibliothèque nationale. Département des manuscrits. *Vie et Histoire de saint Denys*. Reproduction des 30 miniatures du manuscrit français n. a. 1098 de la Bibliothèque nationale. — Paris, s. d., 18 pages et 30 planches.

Ce volume, dont la description est donnée dans une préface très précise due à M. Henri Omont, est un de ceux qui ont été offerts à la Bibliothèque par le M. le duc de La Trémoïlle. Il est d'ailleurs bien connu par la description qui en a été publiée par M. Delisle et où l'éminent historien a si heureusement formulé le caractère des trente miniatures qui illustrent la vie de saint Denis : miniatures « d'apparence assez grossière », mais dans lesquelles « l'artiste, avec des moyens très bornés, a parfaitement réussi à faire comprendre sa pensée ». Par la « simplicité des lignes » et « l'éclat des couleurs », elles rappellent en effet, « les vitraux du XIIIe siècle. » Le même savant a en outre démontré que ce volume avait été copié et enluminé à l'abbaye de Saint-Denis en 1250. Les historiens de la peinture y trouveront donc, pour leurs recherches, d'excellents éléments de comparaison, grâce à la certitude de la date établie d'après le contenu même de ce petit mais précieux volume. L'art du temps de saint Louis est déjà là tout entier ; il n'aura plus qu'à se développer, comme il n'a cessé de le faire pendant les dix années suivantes.

2° Bibliothèque nationale. Département des manuscrits. *Livre d'Heures de Henri II*. Reproduction des 17 miniatures du manuscrit latin 1429 de la Bibliothèque nationale. — Paris, s. d., 6 pages et 17 planches.

Ce très beau manuscrit a déjà été plusieurs fois signalé à l'attention des savants, et il est devenu justement célèbre. Ses 17 miniatures, d'une main certainement française, rappellent diverses écoles de l'art italien de la Renaissance. L'art milanais du XVe siècle s'y retrouve en plus d'un détail. L'art florentin se reconnaît dans les paysages et dans quelques personnages : le peintre avait sûrement vu des œuvres de Botticelli (l'ange d'Élie, pl. XIV ; la femme de Job, pl. XV), de Ghirlandajo (pl. V et XV), ou de frà Filippo Lippi. Mais il avait dû surtout séjourner à Rome : peut-être l'influence de Raphaël, mais indubitablement celle de Michel-Ange se font jour dans plus d'une de ses compositions (Jonas, pl. IV ; le serpent d'airain, pl. VII ; La vision de saint Pierre, pl. IX ; Moise faisant jaillir l'eau du rocher, pl. X ; Daniel dans la fosse aux lions, pl. XVI). Le séjour à Rome de cet artiste encore inconnu serait d'ailleurs attesté, s'il en était besoin, par ses architectures et certains de ses paysages (pl. V ; pl. VIII ; pl. XII ; pl. XIII ; pl. XV ; pl. XVI : souvenir du Belvédère de Bramante ?). La dernière peinture (pl. XVII), et la plus curieuse, est celle qui nous montre le roi Henri II touchant les écrouelles dans l'église du prieuré de Saint-Marcoul de Corbeny. — Les planches sont précédées d'une description du manuscrit et de notices des planches qui sont dues à M. Henri Omont.

On voit quels précieux documents MM. Berthaud frères mettent, pour un prix modique, à la disposition de tous ceux qui s'intéressent aux diverses périodes de l'art français.

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS. — Le 22 avril dernier, un certain nombre de bibliothécaires se sont réunis au Musée social, 5, rue Las Cases, sous la présidence de M. Deniker, bibliothécaire du Museum d'histoire naturelle, pour constituer une *Association des Bibliothécaires français.*

Des statuts votés par cette assemblée constitutive, on nous communique les articles suivants :

Art. I. — Il est formé entre les membres adhérents aux présents statuts, conformément à la loi du 1er juillet 1901 (art. 5), une association sous le titre de : *Association des Bibliothécaires français.* Son siège social est à Paris, *6, place du Panthéon.*

Art. II. — L'Association des bibliothécaires français a pour but de s'occuper de toutes les questions concernant les intérêts des bibliothèques et des bibliothécaires.

Art. III. — Peuvent faire partie de l'Association : 1° les personnes ayant exercé, exerçant ou susceptibles d'exercer, d'après les lois et réglements en vigueur, la profession de bibliothécaire ; 2° les personnes s'intéressant aux bibliothèques. L'admission est prononcée par le Comité, à la majorité des voix, sur présentation de deux membres de l'Association.

Art. IV. — La cotisation annuelle, payable en une fois, est de cinq francs ; elle pourra être rachetée par le paiement d'une somme d'au moins cent francs. Le titre de membres fondateurs est accordé aux personnes payant une cotisation d'au moins vingt francs.

Art. V. — L'Association est administrée par un Comité composé de vingt membres élus par l'Assemblée générale à la majorité des suffrages. Le vote par correspondance est admis. Le Comité est renouvelable annuellement par quart ; les membres sortants sont rééligibles.

Le soir, en un banquet cordial et animé, on a bu à la prospérité de la jeune Association, qui compte déjà plus de deux cents adhérents.

Les membres du Comité, élus à cette première assemblée, se sont réunis quelques jours après pour procéder à l'élection du Bureau de l'Association. Ont été élus pour 1906 :

Président : M. Deniker, bibliothécaire du Muséum.

Vice-présidents : M. Michel, conservateur de la Bibliothèque municipale d'Amiens ; M. Martin, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Secrétaire général : M. Sustrac, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Secrétaire-adjoint : M. Gautier, sous-bibliothécaire à la Faculté de Droit de Paris.

Trésorier : M. Poirée, conservateur adjoint à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Le Comité, dans sa dernière séance, a jugé qu'il y avait lieu de procéder, avant tout autre examen, à une étude sur la situation des bibliothèques de tout ordre, de Paris et de province. Un questionnaire sera dressé à cet effet et envoyé à tous les membres de l'Association.

Ému de l'ignorance dans laquelle sont laissés les bibliothécaires en ce qui concerne les créations, vacances ou changements d'emploi et, en général les renseignements divers d'ordre professionnel, le Comité a décidé aussi d'examiner la création d'un office de renseignements à l'usage de tous les bibliothécaires.

Plusieurs autres questions, comme la formation de Comités régionaux et la création d'un Bulletin, ont été réservées et seront mises à l'étude ultérieurement.

Société Française de Bibliographie. — Nous recevons la circulaire suivante :

Paris, le 20 avril 1906.

« Les lacunes de notre organisation bibliographique sont nombreuses et graves. Elles sont dues, en grande partie, à l'état d'isolement où ont vécu jusqu'ici les bibliographes français, au faible developpement parmi eux de l'esprit de travail collectif.

« Les signataires de cet appel se sont proposé de créer une *Société Française de Bibliographie,* analogue à celles qui existent et prospèrent dans d'autres pays. Cette Société aura pour objet de compléter et de perfectionner en France, par tous les moyens en son pouvoir, l'outillage bibliographique, dont les progrès doivent, sous peine d'engorgements et de déperdition de temps et de forces, rester en relation constante avec l'intensité toujours croissante de la production littéraire ou scientifique. Elle sera purement technique. Son programme sera général et comprendra tous les ordres de connaissances.

« Des tâches diverses s'offrent à l'activité de la Société ; il en est trois, parmi elles, qui apparaissent comme essentielles :

« 1° Amélioration des instruments de bibliographie générale courante ;

« 2° Reprise et amélioration du Répertoire des revues françaises publié de 1899 à 1901 par D. Jordell ;

« 3° Établissement avec le concours des pouvoirs publics, d'une bibliographie des publications officielles (publications parlementaires et publications d'État) depuis 1815, bibliographie qui serait tenue au courant par des suppléments réguliers.

« Cette triple besogne suffira largement, dans la période de début, à occuper la Société. Si, dans la suite, l'état des forces et des ressources le permet, d'autres tâches plus spéciales (bibliographie rétrospective de l'his-

toire littéraire ou de l'histoire de l'art, bibliographie cartographique, etc.) pourront être abordées.

« L'organisation de la Société sera très simple : des membres, en nombre illimité et payant une cotisation modique ; un Bureau, et, s'il est nécessaire, une Commission d'études. Des réunions de la Société auront lieu de temps à autre ; des rapports y seront faits sur les travaux en cours, sur les progrès de la science bibliographique en France et à l'étranger ; l'on y discutera aussi les questions de bibliothéconomie, qui sont intimement liées aux questions bibliographiques. La Société s'attachera tout particulièrement à obtenir la réforme, si désirable, de l'organisation actuelle du dépôt légal.

« La Société n'aura pas d'organe périodique ; elle se consacrera exclusivement à la publication de répertoires et instruments bibliographiques formant un tout. Les communications relatives à ses séances et travaux seront insérées dans les revues spéciales existantes.

« Tel est, réduit à ses lignes principales, le programme pour l'exécution duquel il semble possible d'unir, en France, les bibliographes et les amis de la bibliographie. Si l'œuvre ainsi définie vous paraît mériter votre concours, vous êtes prié d'adresser votre adhésion à M. Henri Stein, 38, rue Gay-Lussac, Paris, ou à M. Pierre Caron, 26, rue des Boulangers, Paris. »

L'Assemblée générale constitutive a eu lieu le Vendredi 27 avril, à 4 h. 1/2 précises, au Cercle de la Librairie.

Le bureau de la Société pour l'année 1906 a été ainsi constitué : président, M. Maurice Tourneux ; vice-président, M. Emmanuel de Margerie ; secrétaire, M. Henri Stein ; secrétaire-adjoint, M. G. Brière ; trésorier, M. A. Gauthier-Villars.

Nécrologie. — Le 1er avril 1906 est mort à Paris M. Michel Deprez, conservateur honoraire du département des manuscrits à la Bibliothèque Nationale. Né à Sainte-Geneviève-des-Bois (Loiret) le 30 septembre 1838, il avait fait ses études à l'École des Chartes et conquis le diplôme d'archiviste-paléographe le 12 janvier 1863. Entré bientôt à la Bibliothèque nationale, il devint conservateur-adjoint des manuscrits en 1887, puis conservateur en 1890. Il dut prendre sa retraite en décembre 1899, à la suite d'une atteinte de paralysie. La vie de Deprez peut être proposée en exemple aux bibliothécaires de profession. D'une modestie rare et d'une générosité sans limites il n'a eu d'autre ambition que de servir la science et les savants. Il consacrait aux catalogues de sa chère bibliothèque tout le temps qu'il ne donnait pas aux travaux des autres. Combien de publications n'ont pu aboutir que grâce à l'extrême obligeance de Deprez ? Par exemple, les facilités exceptionnelles qu'il a accordées aux éditeurs du *Chartularium Universitatis Parisiensis*, cet ouvrage serait probablement encore à l'état de projet. Il suffit de parcourir les préfaces d'une foule de livres pour voir quelles dettes de reconnaissance les savants de tout pays avaient contractées

envers Deprez ; sa mémoire vivra longtemps dans leur cœur, et son nom mérite de prendre place parmi ceux qui ont le plus honoré les fonctions si importantes de conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale.

Émile CHATELAIN.

ITALIE

Périodiques. — *La Revista delle Biblioteche e degli Archivi* du Dr Guido Biagi renferme les articles suivants :

Vol. XVI, nos 10-12 (octobre-décembre 1905) : Leontina SOLARI, *La Biblioteca di Grenoble ;* — Ernesto LASINIO, *Ancora della Biblioteca di Settimo* (acte du 28 déc. 1311); — I. MASETTI-BENCINI, *Neri Capponi. Note biografiche tratte da documenti* (fin); — Francesco BALDASSERONI e Paolo D'ANCONA, *La Biblioteca della Basilica fiorentina di San Lorenzo nei secoli* XIV e XV ; etc.

Vol. XVII, n° 1 (janvier 1906) : Arnaldo BONAVENTURA, *Saggio di una bibliografia del violino e dei violinisti ;* etc.

PAYS-BAS

La *Tijdschrift voor Boek-&-Bibliotheekwezen* d'Anvers-La Haye contient les articles suivants :

N° de janvier-février 1906 (n° 1 de la 4e année) : C. P. : BURGER, *In memoriam. H. C. Rogge, bibliographe et bibliothécaire* (avec un portrait); — V. A. DE LA MONTAGNE, (Pseudonymes de l'ancien temps : *Frans van Sterbeeck* ; — Prosper VERHEYDEN, *Reliures en cuir estampé conservées au Musée Plantin-Moretus* (avec 5 facsim.); etc.

Le Gérant : Honoré CHAMPION.

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

En souscription et pour paraître prochainement : **Étude sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes et principalement de Clairvaux**, du XII° au XIII° siècle; Reproduction de l'édition rarissime de 1858, par D'ARBOIS DE JUBAINVILLE et PIGEOTTE. Prix : 10 francs pour les 100 premiers Souscripteurs.

Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française, 1re session tenue à Liège en 1905, in-8. A signaler les articles suivants : Gustave COHEN. L'organisation de la bibliographie dans le domaine de la littérature et de la philologie française (avec cette conclusion : Il y a lieu de nommer une commission internationale pour étudier les moyens dérivés à l'unification bibliographique dans le domaine de la philologie et de l'histoire littéraire française). — Eugène GILBERT. La critique littéraire dans les revues périodiques. — L. PASCHAL. La critique française et l'étranger. — Salomon REINACH. N'y a-t-il pas lieu de substituer, dans l'enseignement de la langue française, la lecture des prosateurs du XVIII° siècle à celle des prosateurs du XVII°. — A. VAGANAY. Le vocabulaire français du XVI° siècle et deux lexicographes flamands du même siècle; 2.000 mots inconnus à Cotgrave. etc. Fort volume in-8..... 10 fr.

Revue celtique, fondée par H. GAIDOZ. Publiée sous la direction de M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, membre de l'Institut, avec le concours de MM. J. LOTH, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, E. ERNAULT, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, et G. DOTTIN, professeur à l'Université de Rennes. — Paris : 20 fr. — Départements et Union postale : 22 fr.

Sommaire du vol. XXVII, *n° 1, 1906*. — SALOMON REINACH. Pourquoi Vercingétorix a renvoyé sa cavalerie d'Alesia. — VICTOR TOURNEUR. Le mystère de saint Crépin et de saint Crépinien. — E. ERNAULT. Sur l'etymologie bretonne (suite). — WALTER, J. PURTON. A note on a passage in the irish version of the Grail Legend. — WHITLEY STOKES. Irish etymologies. — J. LOTH. Le cornique. — D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Chronique. — Périodiques.

Romania. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, fondé par MM. P. MEYER et G. PARIS, membres de l'Institut, publié par MM. Paul MEYER et Antoine THOMAS, membres de l'Institut.

Tome XXXV (*1906*). *N° 137*. — Ed. PHILIPON. Provenç. *-enc* ; ital. *-ingo, -engo*. — P. MEYER. Fragment de manuscrits français. — J.-A. HERBERT. An early manuscript of Gui of Warwick. — A. THOMAS. Jamette de Nesson et Merlin de Cordebeuf.

Le moyen âge, revue d'histoire et de philologie, paraissant tous les deux mois. Direction, MM. A. MARIGNAN, M. PROU et WILMOTTE. — Paris : 15 fr. — Départements et Union postale : 17 fr.

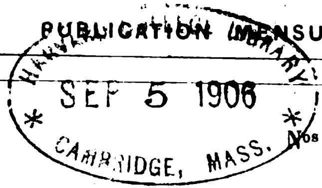
Sommaire du tome XVIII. *Septembre-décembre 1905*. — DIEUDONNÉ. Les variations monétaires sous Philippe le Bel. — N. BARONE. Deux privilèges de Raimond Bérenger IV en faveur de la commune de Seyne. — G. Huet. Déformations de quelques noms propres de chansons de gestes dans les imitations en moyen-néerlandais. Chronique. — Comptes rendus. — Bibliographie spéciale.

Tome XIX. *Janvier-février 1906*.— R. POUPARDIN. Étude sur l'histoire des principautés lombardes de l'Italie méridionale et de leurs rapports avec l'empire franc. I. Les sources. — L. LEVILLAIN. Jugement d'un pape Jean en faveur de Corbie. — Chronique. — Comptes rendus. — Bibliographie spéciale.

Mars-avril. — A. VIDIER. Ermitages orléanais du XII° siècle : le Gué de l'Orme et Chappes. — LEVILLAIN, POUPARDIN, E. CLOUZOT. Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert.

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

PUBLICATION MENSUELLE



16e ANNÉE. Nos 5-6. MAI-JUIN 1906.

REVUE
DES
BIBLIOTHÈQUES

Directeurs : ÉMILE CHATELAIN et LÉON DOREZ

SOMMAIRE

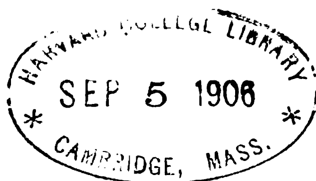
PARIS (VIe)
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1906

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris : 15 fr. — Départements et Union postale : 17 fr.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en un **mandat-poste** *ou* **chèque** *au nom de M. HONORÉ CHAMPION.*



UN NOUVEAU TEXTE

DE

L'*HISTORIA POLITICA CONSTANTINOPOLEOS*

En tête de la *Turco-Graecia* de Martin Crusius figure une histoire politique de Constantinople, pour les années 1391-1578, que Crusius tenait de Théodose Zygomalas, protonotaire du patriarcat œcuménique[1].

Une souscription détaillée nous apprend quelle avait été la part de Zygomalas dans cette publication :

Προσέθηκε Θεοδόσιος ὁ Ζυγομαλᾶς, πατριαρχικὸς ἐν τῇ Κωνσταντίνου πρωτονοτάριος τὸ Θεῷ χάρις.

Ὡς εὗρον μετέγραψα, κυρίου Μαρτίνου τοῦ Κρουσίου χάριν, διορθώσας τὸ κατὰ δύναμιν· ζπζ' ἀπὸ κτίσεως, ἀπὸ Χριστοῦ 1578, μηνὶ Μαΐῳ κ'.

D'après cette indication, il n'y a pas lieu de supposer que le protonotaire ait fait grand effort personnel. Il a copié ce qu'il a trouvé, en faisant, selon son pouvoir, quelques retouches de forme. Cet exercice lui était d'ailleurs familier. Très fréquemment les textes de langue grecque vulgaire sont accompagnés, dans la *Turco-Graecia*, d'une « *purior conversio* », œuvre de Théodose Zygomalas[2]. Le notaire byzantin se complaisait-il déjà aux fictions d'une langue archaïsante, ou l'humaniste allemand avait-il sollicité de son correspondant qu'il voulût parer d'un peu de classi-

---

1. Martin Crusius, *Turco-Graeciae libri octo*. Bâle, 1584, livre I, pp. 1-68.
Le texte de l'*Historia politica* a été réédité par Alter, *en appendice à son édition de Georges Phrantzès* (Vienne, 1796), et par E. Bekker *dans le Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae* (Bonn, 1849).

2. Les 52 lettres qui forment le livre V de la *Turco-Graecia* (pp. 349-370) sont accompagnées d'une traduction en style archaïsant par Zygomalas.

cisme des textes dont le dialecte abâtardi offensait son goût? C'est ce que nous ne saurions affirmer[1]. Mais, ce que l'examen de la souscription d'une part, et d'autre part l'étude des autres versions de Zygomalas nous permettent d'établir avec certitude, c'est que la source de l'*Historia politica* était écrite en grec vulgaire, c'est ensuite que la paraphrase de Zygomalas ne se distinguait de l'original que par un vocabulaire plus archaïque et une syntaxe plus régulière.

Dès lors, il semble relativement aisé d'identifier cet original, si tant est qu'il subsiste.

En fait, une chronique grecque vulgaire se retrouve, qui présente un contenu historique semblable de tous points, avec un ordre d'exposition identique, mais dont la rédaction, c'est-à-dire le tour de phrase, l'allure du récit et parfois même les éléments qui le composent, s'écartent étrangement du texte de l'*Historia politica*.

Cette chronique est contenue dans le manuscrit d'Oxford, Lincoln College n° 10, de l'année 1606[2]. Elle apparaît au folio 40 et se poursuit, sans lacunes, jusqu'au folio 71 v°, après lequel nous trouvons quatre feuillets non numérotés, écrits d'une main différente et contenant un texte sans aucun rapport avec le précédent; le fol. 72 fait suite, sans interruption, au texte du fol. 71 v°, mais la chronique s'arrête inachevée, à ce qu'il semble, fol. 72 v° aux mots... ἐθαύμασαν γὰρ οἱ ἐντόπιοι λέγοντες ὅτι οὐκ εἴδομεν τοιαύτην βροχὴν, οὔτε ἡμεῖς | (= *Historia politica*, p. 76, l. 22).

L'étroite parenté de cet ouvrage avec l'*Historia politica* est manifeste. D'ordinaire les deux récits se correspondent étape par étape, trait pour trait. Leur identité apparaîtra certaine, même à travers les variantes que nous avons relevées; c'est pourquoi nous n'hésiterons pas à examiner celles-ci dès l'abord; ce sont elles, en effet, qui seules peuvent nous permettre de préciser le degré de parenté qui unit les deux chroniques.

Dès le début, les divergences apparaissent profondes.

---

1. Dans la lettre d'envoi, qui accompagnait l'*Historia politica* et qu'Alter a reproduite à la suite du texte, Zygomalas ne donne, à cet égard, aucune indication.

2. Cf. Coxe, *Catalogus codicum mss. qui in collegiis aulisque Oxon. hodie adservantur* (*Lincoln. Coll.*), p. 7. Oxford, 1853.

Ms. Oxon. Lincoln. 10, f° 40.

Ἔκθεσις χρονικὴ συντομωτέρα συντεθεῖσα ἁπλότητι λέξεων κοινῶς διηγουμένη τὰ γεγονότα.

Ἃ μὲν οἰκείοις ὀφθαλμοῖς εἴδομεν, ἃ δὲ ἀκηκόαμεν ἐκ τῶν πατέρων ἡμῶν οὐκ ὀκνύομεν γράψαι.

—

Βασιλεύων κύρις Μανουὴλ ὁ Παλαιολόγος ἔσχεν καὶ ἀδελφὸν τὸν κύριν Ἀνδρόνικον ὅνπερ ἐτύφλωσεν ὁ πατὴρ αὐτοῦ, διὰ τὸ νεωτερίσαι αὐτὸν μετὰ τὸν υἱὸν τοῦ αὐθεντὸς ὀνόματι Μουσὶ τζελεπί[1]. Ἀποδράσαντες γὰρ ἀμφότεροι ἐκ τῶν πατέρων αὐτῶν ἐλεηλάτουν τὰς χώρας. Ὅθεν ποιήσαντες βουλὴν οἱ πατέρες αὐτῶν ἐπίασαν αὐτούς· καὶ ὁ μὲν Τοῦρκος ἀπέκτεινε τὸν ἑαυτοῦ υἱόν, ὁ δὲ βασιλεὺς τυφλώσας τὸν Ἀνδρόνικον ἔβαλλεν αὐτὸν ἐν τοῖς πύργοις τοῖς λεγομένοις Ἀνεμάδες[2], πλησίον Βλαχέρνας. Ἔσχε δὲ ὁ αὐτὸς Ἀνδρόνικος υἱὸν ὀνόματι Ἰωάννην, ὃν καὶ καταλείψας ἐν τῇ πόλει φυλάττειν αὐτήν, ὁ βασιλεύς, ὁ θεῖος αὐτοῦ, αὐτὸς ἐπορεύθη ἐν τῇ Ἰταλίᾳ, ὅπως δώσωσιν αὐτῷ δύναμιν κατὰ τῶν ἀσεβῶν καὶ ἴδωσι καὶ περὶ ἑνώσεως τῶν ἐκκλησιῶν. Ἦν ὁ ἀνεψιὸς αὐτοῦ ἐν πᾶσιν ἐπιτηδειότατος καὶ εὐλαβής. Ὅν, καὶ μετὰ τὸ ἐπανελθεῖν τὸν βασιλέα ἐξ Ἰταλίας, δέδω-

Historia politica éd. Bekker, p. 3.

Ἱστορία πολιτικὴ

Κωνσταντινουπόλεως

ἀπὸ τοῦ ατϚα΄ ἔτους

ἕως τοῦ αφοη΄ ἔτους Χριστοῦ.

—

Βασιλεύοντος τῆς Κωνσταντινουπόλεως τοῦ βασιλέως Ῥωμαίων κυρίου Μανουὴλ τοῦ Παλαιολόγου, κατὰ τὸ ἑξακισχιλιοστὸν ἐνναχοσιοστὸν ἔτος, ἡ μὲν δύναμις τῆς πόλεως ταύτης ἠλάττωτο, ἡ δὲ τῶν Ἀγαρηνῶν ηὔξανε καὶ ἐπληθύνετο κρίμασιν οἷς οἶδε θεός. Ὅθεν ὁ κυριεύων οὗτος βοηθείας δεόμενος δεῖν ἔκρινεν εἰς Ἰταλίαν καταφυγεῖν καὶ δεηθῆναι τοῦ πάπα καὶ τῶν ἐκεῖ ἀρχόντων τοῦ λαβεῖν τινὰ βοήθειαν καὶ ἀποδιῶξαι τὸ ἐλευσόμενον καὶ προορώμενον κακόν. Ἀπελθεῖν δὲ βουλόμενος ἀφῆκε τοποτηρητὴν αὐτοῦ τὸν κύριον Ἰωάννην τὸν ἀνεψιὸν αὐτοῦ, οὗ δὴ τὸν πατέρα Ἀνδρόνικον ὁ πάππος ἐξετύφλωσε διὰ τὸ νεωτερίσαι καὶ τά πέριξ πολλὰ κακοποιῆσαι συνοπαδὸν καὶ σύμψηφον κτησάμενον Μουσᾶν τζελεπῆν υἱὸν τοῦ σουλτάνου Ἀγαρηνῶν, ὃν καὶ ὁμοίως συλληφθέντα, τοῖς αὐτοῖς ἐνεχόμενον, ὁ ἴδιος πατὴρ ἀπέκτεινε, τιμωρησάμενος καὶ οὗτος τὸν τοιοῦτον τῆς τόλμης.

1. *Historia politica*, éd. Bekker, p. 4, l. 2 : Μουσᾶν τζελεπῆν ; Phrantzès, éd. Bekker, p. 50, l. 2 : Μωσῆν τζελεπήν ; Ducas, éd. Bekker, p. 43, l. 23, appelle le même personnage Κουντούζιος.

2. La même forme se retrouve dans un des mss. de Phrantzès, éd. Bekker, p. 51, l. 13, le ms. P ; les autres mss. présentent la forme Ἀδεμανίδες ; Ducas, éd. Bekker, p. 45, l. 1 : τοῦ Ἀνεμᾶ.

κεν αὐτῷ τὴν Θεσσαλονίκην. Ἦν γὰρ ἄκρος τὴν ἀρετήν, | (f° 40 v°) ὡς καὶ ὁ τάφος αὐτοῦ νῦν ἰᾶται ἀσθενείας παντοίας[1].

Πορευθεὶς οὖν ὁ βασιλεὺς ἐν Ἰταλίᾳ... κτλ.

Καταπλεύσαντος δὲ τοῦ βασιλέως τούτου καὶ εἰς Ἰταλίαν... κτλ.

La rédaction des deux textes est à ce point disparate qu'il est impossible de discerner lequel des deux a servi de modèle à l'autre; aussi est-ce plutôt la succession des faits ou leur groupement qui pourra nous apporter, à cet égard, quelque lumière.

Il semble, en effet, que pour donner à son récit un aspect systématique et pour faire coïncider son début avec un fait politique marquant, le rédacteur de l'*Historia politica* ait interverti l'ordre primitif des données. Il a voulu, dès l'abord, mettre en relief le voyage de l'empereur, qui devait être le sujet principal des paragraphes suivants, et, pour cela, il a mis au second plan l'histoire de la révolte d'Andronic, qui ne constituait en somme qu'un fait épisodique.

Au lieu de cet exposé logique, le manuscrit d'Oxford conserve au contraire l'ordre chronologique primitif; il rappelle les faits dans leur succession naturelle, sans aucun souci de cohésion; enfin lui seul nous donne quelques détails, (tels que le nom de la prison des Anemades, la donation de Salonique à Jean Paléologue ou le pouvoir miraculeux du neveu de l'empereur), dont l'authenticité ne semble pas devoir être suspectée, mais que le rédacteur de l'*Historia politica*, soucieux avant tout de la tenue de son exposé, a élagués comme des hors-d'œuvre.

Ce rédacteur ne s'est d'ailleurs point fait faute d'écourter parfois les développements naïfs que nous retrouvons dans le ms. d'Oxford. Le passage suivant en est sans doute une preuve :

Ms. Oxon. f° 41 v°.

Ἔσχε γὰρ ὁ αὐτὸς βασιλεὺς υἱοὺς ἕξ· Ἰωάννην, Θεόδωρον, Κωνσταντῖνον, Ἀνδρόνικον, Δημήτριον καὶ

Hist. polit. p. 6, l. 21-p. 7, l. 6.

... ὅς ἔσχεν υἱοὺς ἕξ, Ἰωάννην, Θεόδωρον, Κωνσταντῖνον, Ἀνδρόνικον, Δημήτριον καὶ Θωμᾶν, πᾶσι δὲ

1. *V. l. Cod. Oxon.* : l. 4 ἴδωμὲν — l. 6 ὀκνύωμεν — l. 13 ἐλειλάτουν — l. 22 καταλάψας — l. 23 φυλάττει αὐτὸν (cf. *Hist. polit.*).

Θωμᾶν. | (f° 42) Ἔδωκε δὲ αὐτοῖς ἅπαντας τόπους εἰς διατροφήν· δέδωκε δὲ καὶ τὸν Ἀνδρόνικον τὴν Θεσσαλονίκην. Οὗτος οὖν ὁ Ἀνδρόνικος περιέπεσε ἐν τῷ πάθει τῆς ἐλεφαντιάσεως· ἐβουλεύσατο γὰρ μετὰ τῶν συνηλικιωτῶν αὐτοῦ ὅπως πωλήσει αὐτήν. Εἰπόντων αὐτῷ ὡς" ὁ πατήρ σου ταύτην τὴν πόλιν δέδωκέ σε κληρονομίαν, ὡς καὶ τοῖς ἄλλοις σοῖς ἀδελφοῖς· πώλησον οὖν αὐτήν, καὶ λαβὼν τὰ φλωρία πορεύθητι ἐν μοναστηρίῳ· " ἐποίησεν οὖν οὕτως καὶ ἐπώλησεν αὐτὴν τοὺς Βενετικούς, διὰ φλωρία χιλιάδας πεντήκοντα, ταύτην τὴν περίφημον καὶ λαμπρὰν πόλιν. Καὶ λαβὼν τὰ φλωρία, τὰ μὲν ἔφθειρε κακὴν κακῶς, τὰ δὲ ἐχαρίσατο τοῖς δαιτυμόσιν αὐτοῦ· καὶ τὰ καταλειφθέντα ἄρας ἀπῆλθεν ἐν τῷ Ἁγίῳ Ὄρει, εἰς ἓν τῶν ἐκεῖσε μοναστηρίων καὶ ἐτελεύτησε[1].

Πορευθεὶς οὖν ὁ σουλτὰν Μουράτης... κτλ.

ἔδωκε τόπους εἰς διατροφήν· ὅθεν καὶ τῷ δυστυχεῖ Ἀνδρονίκῳ τὴν Θεσσαλονίκην, ὃς πεσὼν τῷ πάθει τῆς ἐλεφαντιάσεως ἐπώλησεν αὐτὴν τὴν περιφανῆ Θεσσαλονίκην, διὰ χιλιάδας χρυσίνων πεντήκοντα, ἐξ ὧν τὰ μὲν κόλαξιν ἐδωρήσατο τοῖς μετ' αὐτοῦ, τὰ δὲ μείναντα λαβὼν ἀπῆλθεν ἔν τινι μοναστηρίῳ τοῦ ἁγίου ὄρους, καὶ ἐκεῖ τὸ ζῆν ἐξεμέτρησεν.

Ἀπελθόντος οὖν κατὰ Θεσσαλονίκης τοῦ σουλτὰν Μουράτη... κτλ.

Il est vrai que l'interprétation contraire n'est pas exclue. S'il est plus probable que c'est le rédacteur de l'*Historia politica* qui, dans cet endroit, a écourté un développement inutile, il n'est toutefois pas impossible qu'au contraire le rédacteur naïf du manuscrit d'Oxford ait délayé avec complaisance une anecdote insignifiante. Pour pouvoir choisir entre ces deux hypothèses, il faut connaître, grâce à des exemples plus caractéristiques, les habitudes et les tendances de chacun des rédacteurs.

Le texte suivant nous permettra de les discerner.

---

1. *V. l. Cod. Oxon.* : l. 5 leg. ἅπασι? — l. 10 πωλήσῃ — l. 22 καταληφθέντα.

Ms. Oxon. fº 43.

Ἔφερον ἐκ τῆς Τραπεζοῦντος τῷ βασιλεῖ εἰς γυναῖκα Μαρίαν τὴν Καντακουζηνήν, ἐγγόνην οὖσαν τοῦ πρωτοστάτορος· τὴν γὰρ θυγατέρα τοῦ αὐτοῦ πρωτοστάτορος δέδωκαν εἰς γυναῖκα πρὸς τὸν πρωτοβεστιάριον τοῦ βασιλέως τῆς Τραπεζοῦντος. Ἡ γὰρ Μαρία ἦν ὡραία τῷ κάλλει οἵα οὐχ εὑρίσκετο ἐν τοῖς καιροῖς ἐκείνοις. Λαβὼν γὰρ αὐτὴν ὁ βασιλεὺς ἠγάπα ἐξαισίως ἐκ τοῦ κάλλους καὶ τῆς γνώσεως αὐτῆς.

Συνάξεως οὖν γενομένης, καὶ λειτουργήσαντες ἀρχιερεῖς καὶ κληρικοὶ τὸν ἀριθμὸν τριακόσιοι ἐν τῷ μεγίστῳ ναῷ τῆς τοῦ θεοῦ λόγου Σοφίας, ἀπέπλευσαν χειροτονήσαντες ὅ τε βασιλεὺς καὶ ὁ πατριάρχης ⟨τὸν⟩ Ἐφέσου, κύριον Μάρκον τὸν Εὐγενικόν, ἔξαρχον τῆς συνόδου, ὁ βασιλεὺς γὰρ μετὰ ἰδίου κατέργου λαβὼν καὶ τὸν κύριον Δημήτριον τὸν δεσπότην, ὡς κακότροπον, φοβούμενος αὐτὸν μὴ ποιήσῃ σκάνδαλον, ὡς καὶ ἄλλοτε. Πορευθέντες γὰρ ἐποίησαν διετίαν ὅλην, μηδὲν κατορθώσαντες, ποιήσαντες δὲ ἕνωσιν, οἱ μέν, οἱ δέ. Ἐναντιούμενος γὰρ ὁ Ἐφέσου οὐκ ἤθελεν ὑπογράψαι· ἄνευ γὰρ ἐκείνου | (fº 43 vº) οἱ πάντες ἔστερξαν καὶ ὑπέγραψαν. Ἐλθόντες γὰρ ἐν τῇ πόλει, μετὰ παραδρομὴν ἐτῶν δύο, εὗρε⟨ν ὁ βασιλεὺς⟩ τὴν δέσποιναν Μαρίαν τελευτήσασαν· ὁμοίως

Hist. polit., p. 8, l. 22-p. 10, l. 6.

Καὶ συνάξεως γενομένης μετὰ τοῦ πατριάρχου κυρίου Ἰωσήφ, ὃς καὶ ἐν Φλωρεντίᾳ ἐτελεύτησε, καὶ λειτουργίας γενομένης ἐν τῷ μεγίστῳ ναῷ τῆς τοῦ θεοῦ λόγου σοφίας ἐμελέτησαν καὶ ἐκύρωσαν ἀποπλεῦσαι, χειροτονήσαντες ἔξαρχον τῆς συνόδου Μάρκον τὸν εὐγενικόν, τὸν Ἐφέσου μητροπολίτην. Κατελθόντες οὖν καὶ ἐκεῖ ἀπελθόντες καὶ συνελεύσεις ποιήσαντες καὶ διετίαν ὅλην ἐνδιατρίψαντες ἐποίησαν μὲν ἕνωσιν, ὡς τὰ Πρακτικὰ τῆς ἐν Φλωρεντίᾳ ταύτης λεγομένης ὀγδόης συνόδου λέγει, τέλος δὲ χρηστὸν οὐδέν, ὅλως τοῦ Ἐφέσου μὴ ὑπογράψαντος, ἀλλὰ καὶ λογομαχίας καὶ αὖθις κινησάντων πολλῶν, ὅτε εἰς τὴν Κωνσταντίνου ἐπανῆλθον. Ὅθεν οὐδεμία ἐγένετο βοήθεια, ἀλλὰ τὸν Ὕλαν ἔκραζον καιρὸν τόσον.

Ἐπανελθόντων δὲ ἀπὸ Ἰταλίας κατέλαβεν ὁ βασιλεὺς τὴν ἑαυτοῦ φιλτάτην γυναῖκα Μαρίαν τὴν Καντακουζηνὴν οὐκ ἐν ζῶσιν ἀλλὰ τελευ-

καὶ ὁ δεσπότης τὴν ἑαυτοῦ γυναῖκα, τὴν τοῦ Καταλούζου θυγατέρα, αὐθεντὸς τῆς Αἴνου[1]. Οἱ γὰρ ἐν τῇ πόλει ὄντες κληρικοί τε καὶ μοναχοὶ καὶ ἡγούμενοι οὐκ ἤθελον συλλειτουργῆσαι ἢ μνημονεῦσαι τοὺς ἐλθόντας ἐκεῖθεν, ἀλλ' ἐπεσείοντο αὐτοὺς ὡς ἀσεβεῖς · οἱ πλείονες δὲ παρῃτοῦντο καὶ τὴν ἱερωσύνην. Καὶ γέγονε ἡ ἕνωσις, οὐχ ἕνωσις, ἀλλὰ διαίρεσις. Ταῦτα γέγονεν ἐν τοῖς καίροις ἐκείνοις, μὴ ὄντος δὲ πατριάρχου · οὐδεὶς ἠθέλεσε γενέσθαι ἕνεκεν τῶν σκανδάλων. Ὁ Νικαίας δὲ Βισσαρίων, ὁμοίως καὶ ὁ Ῥωσίας ἔμειναν ἐν τῇ Ῥώμῃ. Ὁ γὰρ Βισσαρίων ἦν πολὺς ἐν τῷ λέγειν καὶ ἄκρος φιλόσοφος · γέγονε καὶ καρδινάλιος, ἔχων τιμὴν καὶ δόξαν τὴν τυχοῦσαν · ἠγάπησε γὰρ τὴν δόξαν τῶν ἀνθρώπων ἢ τοῦ θεοῦ[2].

Ἦν δέ τις ... κτλ.

τήσασαν πρὸ καιροῦ · καὶ οὕτως οὗτος μὲν ἐν λύπῃ ἦν. Οἱ δὲ ἐν τῇ πόλει κληρικοί, ἱερομόναχοι, ἱερεῖς, ἡγούμενοι, πνευματικοὶ καὶ οἱ λοιποὶ οὐκ ἤθελον συλλειτουργῆσαι τοῖς ἐλθοῦσιν ἢ μνημονεῦσαι αὐτούς, ἀλλὰ ἐχωρίζοντο αὐτῶν ὡς ἀσεβῶν εἰπεῖν. Πολλοὶ δὲ παρῃτήσαντο καὶ τὴν ἱερωσύνην. Καὶ γέγονεν ἡ ἕνωσις διαίρεσις. Οὕτω δὴ φερομένων τῶν ἐκκλησιαστικῶν ὡς ἔτυχεν, καὶ μὴ ὄντος πατριάρχου διὰ τὸ τελευτῆσαι ἐκεῖ, ἄλλου δὲ προβιβασθῆναι μὴ θέλοντος διὰ τὸ σκάνδαλον (ἦν γὰρ οὐκ ὀλίγον), οὕτως ἔμενον τεταραγμένοι. Ὁ Νικαίας δὲ Βησσαρίων καὶ ὁ Ῥωσίας ἔμειναν ἐν τῇ Ῥώμῃ. Καὶ ἐγένετο καὶ καρδινάλιος ὁ Βησσαρίων, τιμὴν καὶ δόξαν δεξάμενος καὶ τὸ ἀσκανδάλιστον ἀσπαζόμενος.

Ἦν δέ ..

Chacun des deux récits contient quelques traits qui manquent à l'autre. Nous les avons notés en caractères espacés. Il convient toutefois de remarquer que les éléments négligés par l'auteur de l'*Historia politica* ne sont plus seulement des longueurs inutiles mais des faits précis. Pour s'en convaincre, il suffira de les rappeler ici. Ce sont : 1° le passage relatif au mariage de l'empereur et à la famille de l'impératrice; (le rédacteur de l'*Historia politica* s'est réservé sans doute de nommer plus explicitement l'impératrice. lorsqu'il serait question de sa mort, quelques lignes plus bas); 2° les défiances de l'empereur à l'égard du despote Démétrius; 3° la mort de la femme du despote, fille de Gatilusio.

1. La forme du nom est insolite; cf. Phrantzes, *éd. Bekker*, p. 191, l. 18 : κατελιούτζης. — Ducas, *éd. Bekker*, p. 46, l. 11 ; p. 328, l. 11, etc. : Γατελοῦζος. — Laonicus Chalcondyles, *éd. Bekker*, p. 520, l. 14 : Κατελουίζων. — Au sujet de la possession d'Aenos par les souverains de Lesbos, cf. : Laonicus Chalcondyles, *éd. Bekker*, p. 520, l. 20.

2. *V. l. Cod. Oxon* : l. 3 χαντακουζινὴν — l. 20 <τὸν> *om.* — l. 30 γὰρ : δὲ — l. 54 γαρδινάλιος.

La comparaison des deux textes met une fois de plus en évidence le parti-pris logique du rédacteur de l'*Historia politica*, qui tantôt élague, tantôt transpose les faits, de façon à faire apparaître clairement le fil conducteur du récit. Sa narration se divise en deux étapes bien délimitées : le départ et le séjour à Florence, le retour à Constantinople. Au contraire, le rédacteur du manuscrit d'Oxford présente les faits dans un ordre rigoureusement chronologique, et ce mode d'exposition, non moins que l'intégrité de son récit, nous garantit la pureté de sa tradition.

Le parti-pris d'abrègement chez l'auteur de l'*Historia politica* est d'ailleurs incontestable dans des passages tels que les suivants, où il ne conserve que le fait historique dénué de toutes les précisions qui l'accompagnaient dans la rédaction primitive.

Ms. Oxon. f° 54 v°.

... ἔφερον ἐν Κωνσταντινουπόλει τόν τε Καβαζήτην καὶ πᾶσὰν τὴν γενεὰν αὐτοῦ, τὸν μέγαν μεσάζοντα, τὸν Ἀλταμούριον, τὸν φιλόσοφον Ἀμουρούτζην, τὸν πρωτοβεστιάριον[1]. Οὗτος, γὰρ ὁ πρωτοβεστιάριος ὑπῆρχε ἔγγονος τοῦ Ἰάγαρη, ὁμοίως καὶ ὁ Μαχουμοὺτ πασιὰς ἐκ τῆς ἄλλης θυγατρὸς τοῦ Ἰάγαρι, τῆς οὔσης ἐν τῇ Σερβίᾳ· ὑπῆρχον οὖν πρωτεξάδελφοι. Καὶ μετὰ δόλου καὶ ἀπάτης αὐτοῦ τοῦ πρωτοβεστιαρίου, ἐπορεύθη ὁ αὐθέντης ἐν τῇ Τραπεζοῦντι[1].

Hist. polit. p. 38, l. 1-5.

... ἤνεγκεν εἰς τὴν Κωνσταντίνου, τὸν Καβαζίτην καὶ πᾶσαν τὴν γενεὰν αὐτοῦ, τὸν μέγαν μεσάζοντα, τὸν πρωτοβεστιάριον, τὸν ἔγγονον τοῦ Ἰάγαρι, ὃς διὰ δόλου ταῦτα ἐποίησεν.

Ms. Oxon. f° 61.

Ἔσχε γὰρ ὁ σουλτὰν Μπαγιαζήτης υἱὸν μικρὸν ὀνόματι Κουρχούτζελετιν (?), εὑρεθέντα ἐν τῇ πόλει.

Hist. polit., p, 52, l. 6-9.

Οὗ τὸν υἱὸν νήπιον ὄντα καὶ ἐν τῇ πόλει εὑρεθέντα ἀνηγόρευσαν πρῶτον αὐθέντην, ἐπεὶ στάσις οὐ μικρὰ ἐγέ-

1. Peut-être faut-il conjecturer l'omission d'un nom propre après τὸν πρωτοβεστιάριον.

'Απέκτειναν δὲ καὶ ἕνα βεζύριν ὀνόματι Γιαγοὺμ πασιᾶν· ἰδόντες δὲ οἱ πρωτεύοντες ὅτι οὐ παύεται ὁ διωγμός, ἀνεβίβασαν τὸν παῖδα εἰς τὸν θρόνον πατρὸς αὐτοῦ· καὶ ἔπαυσεν ὁ διωγμός[1].

νετο, ὥστε φονευθῆναι καὶ πασιᾶν ἕνα καὶ ἄλλους πολλούς· καὶ οὕτως ἔπαυσεν ἡ στάσις.

Est-ce à dire toutefois que la chronique du ms. d'Oxford nous représente, dans l'intégrité de sa forme primitive, un ouvrage dont l'*Historia politica* aurait abrégé le contenu et modifié la rédaction? Non certes. Nous avons déjà remarqué plus haut que le récit de l'*Historia politica*, s'il est souvent moins complet que celui du ms. d'Oxford, contient cependant parfois quelques données étrangères à ce dernier, et, de ce fait, l'hypothèse d'une dérivation directe se trouve exclue. La forme littéraire des deux chroniques fournit d'ailleurs un indice concordant. Dans certains endroits du texte les deux rédactions diffèrent complètement, sans qu'il soit possible de discerner le motif pour lequel l'auteur de l'*Historia politica* aurait modifié le texte du manuscrit d'Oxford, ou inversement. Ces divergences ne s'expliquent dès lors que par l'utilisation indépendante d'une source commune. Le petit récit suivant est un des nombreux exemples de ce genre de variantes.

Ms. Oxon. f° 46 v°.

'Ελθόντων (*sic*) γὰρ τῶν νηῶν ἐκωλύοντο διὰ τῆς ἁλύσου τοῦ εἰσελθεῖν ἐντὸς τοῦ λιμένος· ἐποίησαν οὖν κατασκευὴν οἷα εἰκὸς θαυμάσαι καὶ ἐκπλαγῆναι. Πετάσαντες γὰρ αὐτῶν τὰ ἱστία καὶ θέντες τὰς κώπας | (f° 47) ἐν τοῖς τόποις αὐτῶν ἔσυρον αὐτὰ ἐν τῇ χέρσῳ πλῆθος λαοῦ ἀναριθμήτου, ἀναβιβάσαντες αὐτὰ ἐν τοῖς ὑψηλοτάτοις ὄρεσι τοῦ Γαλατᾶ μετὰ τυμπάνων καὶ σαλπίγγων, καὶ σύροντες κατεβίβασαν ἐν τοῖς γλυκέσι νεροῖς· καὶ ἐκυρίευσαν τὸν λιμένα ποιήσαντες

Hist. polit., p. 17, l. 6-18.

Παραγενομένων δὲ τῶν νηῶν, ἐκωλύοντο ὑπὸ τῆς μεγάλης ἁλύσου τῆς ἡπλωμένης ἀπὸ Γαλατᾶ ἄχρι Βυζαντίου εἰσελθεῖν ἐντὸς τοῦ λιμένος. 'Εποίησαν οὖν κατασκευὴν οἵαν εἰκὸς θαυμάσαι καὶ ἐκπλαγῆναι. Πετάσαντες γὰρ αὐτῶν τὰ ἱστία καὶ θέντες ὑποκάτω τρόπας, καὶ ἄλλας ποιήσαντες μηχανάς, ἔσυρον αὐτὰς ἐπάνω τῆς χέρσου, πλήθει λαοῦ πολλοῦ, ἀναβιβάσαντες καὶ διαπεράσαντες ἐπάνω τῶν ὑψωμάτων καὶ τόπων τοῦ Γαλατᾶ, μετὰ τυμπάνων καὶ σαλπίγγων ἕλκον-

1. *V. l. cod. Oxon.* : l. 3, εὑρεθέντος — l. 6, παύετο.

σκάλας μετὰ βουτζίων καὶ σανίδων, ἐκ τῆς ἁγίας Γαλατινῆς ἕως Ξυλοπόρτου[1], καὶ ἔδυσαν τὰ τείχη τῆς πόλεως, μηδενὸς κωλύοντος[2].

Παρακαθημένων οὖν... κτλ.

τες. Κατεβίβασαν δὲ αὐτὰς ἀντίπεραν εἰς τὰ γλυκέα νερά. Καὶ οὕτως ἐκυρίευσαν τοῦ λιμένος· εἶτα ἐποίησαν πάλιν σκάλας μετὰ βουτζίων καὶ σανίδων, καὶ ἔδησαν, ἄχρι ξυλοπόρτας· καὶ οὕτω παντοιοτρόπως περιεκύκλωσαν, ὡς κύνες πολλοί, τὴν θαυμασίαν πόλιν, καὶ ἐστενοχώρουν.

Παρακαθημένων οὖν... κτλ.

Notons enfin qu'au fol. 71 v° (=*Hist. polit.*, p. 72, l. 9) après les mots ὑπῆρχον δὲ σεΐτιδες ἔχοντες καὶ χώρας ὅτι πλείστας καὶ λαὸν ἄπειρον, le manuscrit d'Oxford présente un développement relatif aux fils d'Ouzoun Hasan[3] : Ogourlou-Mehemet, etc., qui est étranger au texte de l'*Historia politica*.

En somme, les variantes que nous venons de relever nous portent à considérer le manuscrit de Lincoln College et l'*Historia politica* comme deux traditions indépendantes d'une même chronique disparue. Certes la valeur de ces traditions est très inégale. Le manuscrit de Lincoln College ne nous rend pas exactement l'aspect de la source commune ; il comporte quelques omissions sans doute occasionnelles et quelques altérations involontaires ; mais il n'a pas modifié la succession des faits et il n'a point abrégé ou déformé l'exposé. Au contraire, l'*Historia politica* constitue une tradition à la fois incomplète et systématiquement remaniée. Avant de subir l'épuration linguistique que lui a infligée Théodose Zygomalas, elle avait subi une refonte complète, qui avait appauvri et défiguré sa source. C'est là ce qui constitue l'infériorité évidente de l'*Historia politica*.

L'on peut même se demander si l'*Historia politica* ne nous a pas empêchés de reconnaître les limites primitives de l'ouvrage dont elle dérive. Il convient en effet de remarquer que, dans le texte de Zygomalas, le terme de 1578 n'est qu'apparent. A partir de l'avènement du patriarche Théolepte (1514?-1520)[4], nous n'y trouvons plus qu'une sèche énumération de sultans et de patriarches, en

---

1. Ducas, *éd. Bekker*, p. 263, l. 4, semble confirmer la leçon ξυλοπόρτας de l'*Hist. polit*.
2. *V. l. cod. Oxon.* : l. 2, ἐκωλλύοντο.
3. Cf. *Hist. polit.*, p. 26, 37, 72 ; Ducas, p. 339 ; Laon. Chalc., p. 490, 497.
4. *Hist. polit.*, p. 76, l. 22.

telle sorte que l'histoire de plus d'un demi-siècle y est narrée en moins de vingt lignes. Cette concision subite étonne d'autant plus que les évènements précédents sont racontés avec une réelle prolixité. Remarquons surtout que le récit précédent demeure inachevé. Le dernier fait que nous y trouvons relaté est l'histoire d'une pluie providentielle qui favorisa le siège de Mesiri, pendant la campagne de Sélim I en Égypte (1517). L'issue du siège, le retour de Sélim I à Constantinople, sa maladie, sa mort sont également passés sous silence, et l'énumération suivante commence, sans transition, à l'avènement de Théolepte. Il est donc de toute évidence que la source de l'Histoire politique s'interrompait brusquement au récit d'un épisode de l'expédition d'Égypte ; et c'est sans doute pour masquer cette lacune, plus encore que pour continuer l'histoire jusqu'à son époque, que Zygomalas voulut rappeler, dans une forme d'ailleurs insignifiante, les faits contemporains.

Mais, si l'*Historia politica* se terminait primitivement en 1517 (= *Hist. polit.*, p. 76, l. 22), il s'en faut de quatre mots seulement pour que la fin du ms. d'Oxford coïncide avec celle de l'Histoire politique. Or c'est là une présomption nouvelle en faveur des limites que nous avons assignées à la source commune des deux chroniques. Certes le témoignage du ms. de Lincoln College serait plus probant si nous y trouvions les quatre mots manquants, en telle sorte que nous puissions considérer le manuscrit comme étant intact. Mais l'étendue du texte dans le ms. d'Oxford coïncidant, à quelques syllabes près, avec celle que, pour des raisons critiques, nous avions attribuée à la source de l'Histoire politique, nous pouvons certes, sans une hardiesse excessive, reconnaître, dans cette coïncidence presque parfaite, une confirmation de notre hypothèse concernant le terme de l'ouvrage dont dérivent nos deux chroniques.

De cette constatation en découle nécessairement une autre : une chronique postérieure à l'année 1517 a été l'objet, au cours du xvi[e] siècle, de deux rédactions différentes. Ce fait est bien caractéristique de l'activité byzantine. En régime turc, les Grecs ont continué à s'amuser au jeu des paraphrases, et une chronique grecque vulgaire du xvi[e] siècle n'a point suscité d'autres travaux que la chronique de Constantin Manassès au xiii[e] siècle ou que l'*Epitome* au x[e].

D. Serruys.

Paris. Mai 1906.

FRANÇOIS VILLON ET JEAN DE MEUN

(Suite)

Une des plus remarquables ballades de Villon, — celle qu'il écrivit à la requête de sa mère pour prier Notre-Dame, et dans laquelle il fait parler avec tant d'onction, de candeur et d'âme « la povre femme », lui le débauché cynique — évoque, dans son ensemble, le souvenir d'un passage du *Trésor* de Jean de Meun.

Voici quelques traits de Villon et de Jean de Meun qu'on peut, semble-t-il, rapprocher :

Dame des cieulx regende terrienne,
Emperiere des infernaux paluz,
Recevez moy, vostre humble chrestienne,
Que comprinse soye entre vos esleuz,
Ce non obstant qu'oncques rien ne valuz...

A vostre Filz dictes que je suis sienne ;
De luy soyent mes pechiez absoluz...

Vous portastes, digne Vierge, princesse,
Iesus regnant, qui n'a ne fin ne cesse.
Le Tout-Puissant, prenant nostre faiblesse,
Laissa les cieulx et nous vint secourir,
Offrit à mort sa tres chiere jeunesse,
Nostre Seigneur tel est, tel le confesse,
En ceste foy je vueil vivre et mourir.

Jean de Meun s'adresse aussi à Notre-Dame, avec un sentiment de piété sincère, mais qui est gâté par l'afféterie et l'absence de simplicité, qu'on ne peut juger pleinement qu'en se reportant au texte original :

Dame du ciel, dame de terre,
Dame qui tout clost et enserre...
Tu euz Dieu en ton giron,
Tu as tout en possession.

Nulz sanz toi ne puet Dieu acquerre...
Dame, qui oncques ne sentis
Pechié, ne ne le consentis...
Sur trestoutes benoite fame
Tu es à droit nommée dame...
Et pour ce, dame debonnaire,
Que je me vueil cy du tout taire
De toy loer, et si ne puis
Toutes tes loenges retraire,
Te supply qu'il te vueille plaire
A prendre en gré ce que je puis...

Les derniers vers, qui suivent, sont alambiqués et détestables; ils jurent avec les strophes pleines de charme de Villon :

Car je croy vraiement que puis
Que mon cuer ne puet de ton puis
Sachier ce qu'il en vouldroit traire,
Que les coypiaulx et les chappuis
Prendras en gré que j'en chappuis.
Car ce te plaist qu'on en puet faire (T. 3, p. 393, v. 1584 et sqq.)

S'il y a eu réminiscence, chez Villon, on peut dire que du vil plomb il a su tirer l'or pur, et le diamant du caillou.

Au huitain LXXII du *Grand Testament*, on lit ce vers, qui est une pure cheville, telle qu'on en trouve quelquefois chez Villon, mais qui abondent dans le *Roman de la Rose*, et dont la Vierge et les saints et saintes du paradis font généralement les frais :

... par sainte Marie la belle ! (v. 932)

De même que Jean de Meun pour rimer à

bonne ame

écrit :

par nostre Dame ! (T. 2, p. 343, v. 12434.)

Toujours suivant les besoins de la rime,
si en *ains :*

Si m'aïst Diex et saint Germains ; (T. 3, p. 19, v. 14453)

si en *mi :*

Si m'aïst Diex et saint Remi ! (T. 3, p. 35, v. 14870). etc.

Il y a tout lieu de penser que l'exclamation de Villon, rappelée ci-dessus, était une expression proverbiale : autrement, elle serait à rapprocher du

Par saincte Marie la belle ! (fol. 63)

de Patelin, et apporterait un argument nouveau à l'hypothèse faite naguère par le regretté Marcel Schwob à propos du vers 1649 du huitain CXLIII du *Grand Testament* :

Les Mendians ont eu mon oye [1].

Schwob rapprochait ce vers des deux vers suivants de Patelin, et y voyait une allusion, Villon n'ayant jamais — et pour cause — laissé aucune oie aux Mendiants :

Et si mangerez de mon oye, (v. 300),

malgré son legs à ces derniers (P. T. huitain XXXII) :

Me fais tu manger de l'oë. (v. 1577).

G. Paris trouvait cette explication « solide et intéressante ». « Elle prouverait, ajoutait-il, que Villon avait lu ou vu jouer Patelin dès 1461 [2]. »

Villon, à l'exemple de Jean de Meun, a daubé sur les moines. Aussi écrit-il :

CVIII

Maistre Jehan de Mehun s'en moqua
De leur façon, si fist Mathieu.

Et il ajoute aussitôt :

Mais on doit honnorer ce qu'a
Honnoré l'eglise de Dieu.

D'ailleurs les traits isolés de Villon contre les moines, comme plus tard, ceux de Rabelais, ne sont pas bien méchants. Tout autre

1. Il en est de cette oie, comme de celle qu'il laissait « en pur don » à Jaquet Cardon son ami :

Et tous les jours une grosse oye (P. T. v. 125) ;

car il déclare, ailleurs, ne rien donner à ce dernier (G. T. v. 1776).

2. *Romania*, t. XXX (1901), p. 392.

est la satire cinglante de Jean de Meun qui, par la bouche de *Faux-Semblant*, dévoile l'hypocrisie et les autres vices des ordres religieux. Cette différence ressortira de la comparaison des passages empruntés à Villon et à Jean de Meun.

Villon dans la ballade « à s'amye » écrit ces vers :

Mieulx m'eust valu avoir esté sercher
Ailleurs secours, c'eust esté mon onneur.
Rien ne m'eust sceu hors de ce fait hasler ;
Trotter m'en fault en fuyte, à deshonneur.
Haro, haro le grant et le mineur !...

A l'aide, à l'aide, le grand et le petit ! Dans les différentes significations du mot « haro » qui sont relevées dans le *Glossaire* de Du Cange au mot Haro, Harou, on trouve des exemples de cette dernière acception. D'autre part, dans *Le Roman de la Rose*, le Jaloux reproche à sa femme sa conduite suspecte :

... Et quant vois à Romme ou en Frise
Porter notre marcheandise,
Vous devenez tantost si cointe,
Car ge sai bien qui m'en acointe,
Que par tout en va la parole ;
Et, quant aucuns vous en parole
Porquoy si cointe vous tenés
En tous les leus où vous venés,
Vous respondés : hari ! hari !
C'est por l'amor de mon mari.
(T. II, p. 200, v. 8907-8916.)

Hari, est une forme dialectale pour *haro*. Il signifie également ici, à l'aide ! au secours ! mais dans un sens ironique facile à saisir, et sur lequel ne se méprenait pas le malheureux époux de la dame. Le Duchat observe, dans son commentaire sur Rabelais, que le mot *hary !* était employé en Languedoc pour exciter les ânes à marcher[1]. Les deux derniers vers cités :

1. En commentant ce passage de *Gargantua* (I, 11) : « Ce petit paillard tousjours tastonnoit ses gouvernantes cen dessus dessous, cen davant darriere, harry bourriquet ! » *Œuvres de Rabelais* (Amsterdam, 1711, in-8), t. 1, p. 67 et n. 7. — Cingar, dans le poème de *Baldo*, après avoir entendu les doléances de Zambello dont la vache avait été emportée par les deux religieux, fait une sortie épique contre les moines :

« Horum fratorum cumulatio tanta flebit
Quod sine soldatis christianica terra manebit.

Vous respondés : hari ! hari !
C'est por l'amor de mon mari...

rappellent les suivants de Villon :

Il faut qu'ilz vivent, les beaulx peres,
Et mesmement ceulx de Paris.
S'ilz font plaisir à nos commeres,
Ilz ayment ainsi leurs maris.
(G. T. CVII.)

Dans son *Petit Testament*, Villon écrit au huitain

XXXII

Item, je laisse aux Mandians
Aux filles Dieu et aux Beguines,
Savoureux morceaulx et frians,
Flaons, chappons et grasses gelines,
Et puis prescher les Quinze Signes,
Et abattre pain à deux mains.
Carmes chevauchent nos voisines,
Mais cela ne m'est que du mains.

Amis, après avoir « recordé » à l'*Amant* que la vraie piété et l'honnête pauvreté sont modestes et se cachent, poursuit en ces termes :

Ce ne sont pas, bien le recors,
Li Mendians poissans de cors,
Qui se vont partout embatant,
Plus qu'il pueent chacun flatant,
Et le plus let dehors demonstrent
A trestous ceus qui les encontrent,
Et le plus bel dedens reponnent
Pour decevoir ceus qui lor donnent ;

Non erit aequoreis qui remum ducat in undis ;
Non qui martellet ferrum ; qui tecta covertet ;
Non qui per terras cridet, oh spazza caminum ;
Non qui scarparum tiret cum dente oramum ;
Non qui substigans asinum, pronuciet *Ari*... »

Il Baldo, liv. VIII. *Merlini Cocalïi* (sic) *poetae mantuani Macaronicorum poemata* (Venise, 1552, in-8), p. 66. — Ailleurs, Villon emploie le verbe *harier*, tourmenter :

Nous sommes mors, ame ne nous harie...
(L'*Epitaphe en forme de ballade*, v. 147).

Et vont disans que povres sont,
Et les grasses pitances ont,
Et les grans deniers en tresor.
Mès atant me tairai dès or,
Que j'en porroie bien tant dire,
Qu'il m'en iroit de mal en pire ;
Car tous jors heent ypocrite
Verité qui contre eus est dite...
(T. II, p. 184, v. 8136-8151.)

Dans son *Grand Testament*, Villon reprend à peu près le thème déjà traité par lui dans le trente-deuxième huitain du *Petit Testament* :

CVI

Item, aux Freres mendians,
Aux devotes et aux Beguines,
Tant de Paris que d'Orleans,
Tant Turlupins que Turlupines,
De grasses souppes jacoppines
Et flaons leurs fais oblacion ;
Et puis après, soubz les courtines
Parler de contemplacion.

CVII

Si ne suis je pas qui leur donne ;
Mais de tous enfants sont les meres,
Et Dieu, qui ainsi les guerdonne,
Pour qui seuffrent paines ameres.
Il faut qu'ils vivent, les beaulx peres,
Et mesmement ceulx de Paris.
S'ilz font plaisir à nos commeres,
Ilz ayment ainsi leurs maris [1].

De même, Jean de Meun nous représente *Astenance-Contrainte* qui

Vest une robe cameline
Et s'atorne comme beguine.
Et ot d'ung large cuevrechief,
Et d'ung blanc drap covert le chief;

1. Ce huitain est ici donné tel que l'a publié Gaston Paris dans la *Romania*, t. XXX (1901). p. 377.

Son psaltier mie n'oublia.
Unes patenostres i a
A ung blanc laz de fil penduës
Qui ne li furent pas venduës :
Données les li ot uns freres
Qu'ele disoit qu'il ert ses peres,
Et le visitoit moult sovent.
Plus que nul autre du covent;
Et il sovent la visitoit,
Maint biau sermon li recitoit.
Ja por Faus — Semblant ne lessast
Que sovent ne la confessast;
Et par si grant devocion
Faisoient lor confession,
Que deus testes avoit ensemble
En ung chaperon, ce me semble.
(T. 2, p. 383, v. 12248-12267.)

Ce dernier trait est aussi spirituel que bien observé[1]. Villon, après avoir parlé des

... povres filles end[r]ementes[2]
Qui se perdent aux Jacopins !
(G. T. CXXXVIII)

1. A rapprocher de ce tableau des « deux têtes en un bonnet » les vers du *Triomphe des Carmes* (XIVe s.) cités dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXVII (1877), p. 135.

2. C'est vraisemblablement, ainsi qu'on l'a dit (*Romania*, t. XXX — 1901 — p. 387), l'adverbe *endementres* (pendant ce temps-là) qui comptait de nombreuses variantes : *endrementiers*, *endementers*, *endemestiers*, etc. (GODEFROY, *Lexique*); ENDREMENTES, (FURETIÈRE, *Dict.*, La Haye, 1727, in-fol.), — Peut-être aussi pourrait-on voir dans la forme *endementes* du texte donné par M. Longnon, l'adjectif pluriel *dementes* avec le préfixe *en* (comme, par exemple, *enamé* pour *amé*, employé par Froissard, — dans Godefroy); « les povres filles endementes » rappelant l'hémistiche « povres vielles sotes » du *Grant Testament*, vers 526. — A rapprocher de ce mot *endementes* le vers 448 du XLVI huitain du *Grant Testament*, vers inintelligible dans tous les imprimés (sauf celui de Clément Marot) :

Aussi, ces povres famelettes
Qui vielles sont et n'ont de quoy,
Quant ilz voient ces pucellettes
Emprunter elles à requoy,
Ilz demandent à Dieu pourquoy
Si tost nasquirent, n'à quel droit ?...
(Longnon, p. 38).

Jannet, à propos de ce vers 448, a préféré la leçon « en admenez et en requoy (p. 38) qu'il déclare d'ailleurs ne pas comprendre (*Glossaire-index*, p. 229). C'est « endemenez »

poursuit par ce trait à l'endroit des Célestins et des Chartreux :

CXXXIX

Aux Celestins et aux Chartreux,
Quoy que vie mainent estroite,
Si ont ils largement entre eulx,
Dont povres filles ont souffrete...

On ne peut guère voir autre chose, dans ces différentes satires, que des idées similaires. Villon avait lu les traits mordants que Jean de Meun avait décochés contre « les beaulx peres » de l'ordre de saint François et de saint Dominique, et se les rappelait sans doute, en écrivant. Mais Villon n'avait raillé leurs défauts — surtout leurs défauts extérieurs — que comme matière à plaisanterie. Jean de Meun avait poussé plus avant la satire ; son indignation avait fait le vers, et il avait dévoilé avec une vigueur peu commune, et une véritable éloquence leur « façon » tortueuse et leurs ambitions politiques[1].

---

qu'il faut lire, ainsi que Sainte-Palaye le fait observer (après Marot) dans son *Dictionnaire de l'ancien français* : « endemené » ayant le sens de « qui se demène, qui s'agite », et « en requoy » celui de « en cachette », « à l'écart ». C'est « endemenez » qui devait être écrit dans le ms. original; et le mot, déjà archaïque au xv[e] siècle, n'aura pas été compris par le copiste qui lui a substitué « en admenez », ou la métathèse « en edmenez ».

Ce vers :

Endemenez et à requoy

est à rapprocher du vers 242 du *Grant Testament* (xxxi)

Vivans en paix et en requoy

où le mot « requoy » a le sens de « repos » (*requetum* pour *requietum*. — Quant au vers de Villon cité ci-dessus

Si tost nasquirent n'a quel droit...

il évoque celui de *La Vieille* du *Roman de la Rose* faisant entendre des doléances semblables :

Lasse ! porquoi si tost nasqui ?
(T. II, p. 420, v. 13078.)

De même, au souvenir des joies et des amours passées, elle déclare que

Miex me venist en une tor
Estre à tous jors emprisonnée
Que d'avoir esté si tost née.
(T. II, p. 419, v. 13071-13073.)

1. Cf. *Le Roman de la Rose*, t. I, p. 15 (*Préface*), et plus haut, p. 209.

Faulx-Semblant les dépeint en un vers de belle envergure :

Cil qui ont tout sans rien avoir.
(T. II, 364, v. 12881.)

Villon qui entendait le fait de « parler de contemplacion sous les courtines », dans le même sens voluptueux que « dame Sidoine » dans la *Ballade intitulée* : *Les Contreditz de Franc-Gontier*, se souvenait peut-être d'avoir rencontré chez Jean de Meun le mot de « contemplacion » qu'il a interprété à sa manière.

J. de Meun parle des religieux, à l'origine de l'institution monastique :

Lieus solitaires furent leur habitacion
Por entendre au secré de *contemplacion*.
(T. IV, p. 49, v. 964-965.)

D'ailleurs, Jean de Meun constate que *Chasteté*

... Moult a certes d'anemies
Par cloistres et par abbaies.
(T. II, p. 224, v .9056-9057.)

Villon considérant au charnier des Innocents les têtes entassées

Ensemble en ung tas pesle-mesle

écrit cette pensée :

CLI

Or sont ilz mors, Dieu ait leurs ames !
Quant est des corps, ilz sont pourris

qui rappelle ce vers du *Roman de la Rose* :

Mès chascuns d'eus gist mors porris.
(T. II, p. 302, v. 10560.)

Au troisième huitain de la *Ballade pour servir de conclusion*, Villon écrit ces vers :

Qui plus, en mourant, mallement
L'espoignoit d'Amours l'esguillon [1].

1. Bibl. nat., fr. 20041, fol. 151 v°. — Sur la lecture de cette strophe, cf. *Romania* t. XXX (1901), p. 381.

Guillaume de Lorris nous montre le Dieu d'Amour lancer une certaine flèche aux amants :

> Ele iert aguë por percier (T. I, p. 73, v. 1854).

La même idée exprimée par Villon se retrouve dans Renaut de Louhans parlant d'« Orpheus ».

> Car l'aguillon d'amours le point.
> (Fr. 578, fol. 41 *a*.)

A noter, en passant, dans la *Belle leçon de Villon aux enfans perduz,* un vers qu'on retrouve — par pure coïncidence — dans Jean de Meun.

> Dido la royne de Cartage

et dans le *Roman de la Rose* :

> Dido, roïne de Cartage [1].
> (T. II, p. 432, v. 13378.)

et, quelques vers plus haut :

> Comment la Royne de Cartage (t. II, p. 431).
> Dido. . . . .

Simple coïncidence également ce vers de la *Ballade contre les medisans de la France :*

> Rencontré soit de bestes feu gectans
> Que Jason vit, querant la toison d'or,

qui rappelle ce passage du *Roman de la Rose* :

> Jason qui premiers la passa (la mer)
> Pour la toison d'or aller querre.
> (T. II, p. 245, v. 9942-9943.)

Villon dans *L'Epitaphe en forme de ballade*, fait dans l'*Envoi* la prière suivante :

> Prince Jhesus, qui sur tous a maistrie,
> Garde qu'Enfer n'ait de nous seigneurie...

---

1. Dido, royne de Cartage

lit-on également dans *Le Champion des Dames* de Martin Le Franc (Bibl. nat., fr. 12,467, fol. 63 *d*). — « Noble Dido » (*Poésies attribuées à Villon*, p. 164, v. 71). « La noble royne Dido » *Boccace*, traduction de Laurent de Premierfait (Bibl. nat., fr. 127, fol. 103 *c*).

Jean de Meun fait une prière semblable dans son *Testament* :

Diex, si voir com tu es verité, vie et voie,
Deffent moy du deable qui forment me desvoie...
(T. IV, p. 111, v. 2080.)

Mais il n'y a là que des similitudes fortuites qu'explique la parité du sujet, et dont il est inutile de citer d'autres exemples.

Villon — dans la Ballade intitulée : *Les Contreditz de Franc-Gontier*, tout en ayant à cœur de réfuter la ballade idyllique de Philippe de Vitry, se rappelait vraisemblablement aussi le passage du *Roman de la Rose* où la vie de l'âge d'or est célébrée avec une ampleur et une abondance de détails qui ne sont pas sans charme et sans mérite, bien que tombant souvent dans la prolixité. Villon s'est contenté de prendre quelques traits à cette dissertation en forme, comme semble l'établir la comparaison des deux morceaux :

Sur mol duvet assis, ung gras chanoine,
Lez ung brasier, en chambre bien natée,
A son costé gisant dame Sidoine,
Blanche, tendre, polie et attintée :
Boire ypocras, à jour et à nuytée,
Rire, jouer, mignonner et baisier,
Et nu à nu, pour mieulx des corps s'aisier,
Les vy tous deux, par un trou de mortaise :
Lors je congneuz que, pour dueil appaisier,
Il n'est trésor que de vivre à son aise.

Se Franc-Gontier et sa compaigne Helaine
Eussent ceste doulce vie hantée,
D'ongnons, civoz, qui causent fort alaine,
N'acoutassent une bise tostée.
Tout leur mathon, ne toute leur potée,
Ne prise ung ail, je le dis sans noysier.
S'ilz se vantent coucher soulz le rosier,
Lequel vault mieulx : lict costoyé de chaise ?
Qu'en dictes vous ? Faut il à ce musier ?
Il n'est tresor que de vivre à son aise.

De gros pain bis vivent, d'orge, d'avoine,
Et boivent eau, tout au long de l'année.
Tous les oyseaulx d'ici en Babiloine,
A tel escot une seule journée,
Ne me tiendroient, non une matinée.

Or s'esbate, de par Dieu, Franc-Gontier,
Helaine o luy, soulz le bel esglantier;
Se bien leur est, n'ay cause qu'il me poise;
Mais, quoy que soit du laboureux mestier,
Il n'est tresor que de vivre à son aise.....

Voici le passage de Jean de Meun :

Jadis au tens des premiers peres
Et de nos premeraines meres,
Si cum la letre le tesmoigne,
Par qui nous savons la besoigne,
Furent amors loiaux et fines,
Sans convoitise et sans rapines;
Li siècles ert moult precieux,
N'estoit pas si délicieus
Ne de robes, ne de viandes;
Il coilloient ès bois les glandes
Por pain, por char et por poissons,
Et cherchoient par ces boissons,
Par vaus, par plains et par montaingnes,
Pommes, poires, noiz et chastaingnes,
Boutons et mores et pruneles,
Framboises, freses et ceneles,
Feves et poiz, et tex chosetes,
Cum fruis, racines et herbetes;
Et des espis des blés frotoient,
Et des roisins ès chans grapoient,
Sans metre en pressouer, n'en esnes.
Li miel decoroient des chesnes,
Dont habundamment se vivoient,
Et de l'iave simple bevoient,
Sans querre piment ne claré,
N'onques ne burent vin paré,
N'iert point la terre lors arée,
Mès si cum Diex l'avoit parée
Par soi meïsmes aportoit
Ce dont chascuns se confortoit.
Ne queroient saumons, ne luz,
Et vestoient les cuirs veluz,
Et faisoient robes de laines,
Sans teindre en herbes ne en graines,
Si cum el venoient des bestes.

Covertes ierent de genestes,
De foillies et de ramiaus
Lor bordetes et lor hamiaus,
Et fesoient en terre fosses,
Es roches et es tiges grosses
Des chesnes crués se rebotoient,
Quant les tempestes redotoient...
Et quant par nuit dormir voloient,
En leu de coites aportoient
En lor casiaus monceaus de gerbes,
De foilles, ou de mousse, ou d'erbes;
Et quant li airs iert apaisiés,
Et li tens cler et aesiés,
Et li vens mol et delitables,
Si cum en printens pardurables,
Et cil oisel chascun matin
S'estudient en lor latin
A l'aube du jor saluer
Qui tout leur fait les cuers muer:
Zephirus et Flora sa fame,
Qui des flors est deesse et dame,
Cil dui font les floretes nestre,
Flors ne congnoissent autre mestre:
Car par tout le monde ensement,
Les vont cil et cele sement,
Et les forment et les colorent
Des colors dont les flors honorent
Puceles et valez proisiés,
De biaus chapelez renvoisiés,
Por l'amor des fins amoreus;
Car moult ont en grant amor eus,
De floretes lor estendoient
Les coustepointes qui rendoient
Tel resplendor par ces herbaiges,
Par ces prés et par ces ramaiges,
Qu'il vous fust avis que la terre
Vosist emprendre estrif et guerre
Au ciel d'estre mielx estelée,
Tant iert par ses flors revelée.
Sor tex couches cum ge devise,
Sans rapine et sans convoitise,
S'entr'acoloient et baisoient
Cil cui ligeu d'Amors plaisoient;

Cil arbre vert par ces gaudines,
Lor paveillons et lor cortines,
De lor rains sor eus estendoient
Qui du soleil les deffendoient.
Là demenoient lor haroles,
Lor geus et lor oiseuses foles
Les simples gens asseürés,
De toutes cures escurées.
For de mener jolivetés
Par loiaus amiabletés.
N'encor n'avoit fet roi ne prince
Meffais qui l'autrui tolt et pince.
Trestuit pareil estre soloient,
Ne riens propre avoir ne voloient.
Bien savoient cele parole
Qui n'est mençongiere ne fole :
Qu'onques Amor et seignorie
Ne s'entreflrent compaignie,
Ne ne demorerent ensemble ;
Cil qui mestrie, les dessemble.
(T. II, p. 194, v. 8394-8441.)

Une idée similaire et dans l'expression et dans la coupe du vers est à signaler dans la *Belle Leçon de Villon aux enfans perdus*, et dans le portrait de l'*Amant ;* le poète débute par ces vers :

Beaulx enfans, vous perdez la plus
Belle rose de vo chappeau...

qui font songer aux suivants du *Roman de la Rose* :

Li ot s'amie fet chapel
De roses, qui moult li sist bel...
(T. 1, p. 35, v. 832-833.)

Ce chapeau était une guirlande ou couronne qu'on se mettait sur la tête, et particulièrement les voluptueux et les débauchés. Langlet Du Fresnoy cite ce passage du *Roman de Lancelot.* « Qu'il ne fut jour que Lancelot, ou hiver ou été, n'eût au matin un chapeau de fresches roses sur la tête, fors seulement au vendredi et aux vigilles des haultes fêtes, et tant que le kareme duroit. » Cf. sa note insérée, par l'éditeur du *Roman de la Rose*, t. II, p. 155, n. 1.

Phanie explique à son père Crésus le songe qu'il avait eu, et lui prédit qu'il sera pendu au gibet. Quelques vers rappellent, mais de

bien loin, l'admirable évocation que la même idée avait inspirée à Villon :

Freres humains qui après vous vivez...
Vous nous voyez cy attachés cinq, six
. . . .
La pluye nous a buez et lavez,
Et le soleil desechez et noircis
. . . .
Puis ça, puis là, comme le vent varie,
A son plaisir sans cesse nous charie...

Mais il faut relire la pièce pour en sentir toute la poésie. Rien de tel dans Jean de Meun :

Biau pere, dit la damoisele,
Ci a dolereuse novele :
Votre orgueil ne vaut une coque,
Sachiés que fortune se moque.
Par ce songe poés entendre
Qu'el vous vuet faire au gibet pendre ;
Et quant serés pendus au vent,
Sans couverture et sans auvent,
Sus vous plovra, biaus sires rois,
Et li biaus solaus de ses rais
Vous essuera cors et face...
Fortune au gibet vous atent,
Et quant au gibet vous tendra
La hart au col, el reprendra
La bele corone dorée
Dont vostre teste est coronée...

(T. 2, p. 113, v. 6540-6550 ; 6557-6561.)

Au premier huitain de *La Ballade de l'appel de Villon*, dernière pièce du *Codicille* (qui rappelle *Le Codicile de maistre Jehan de Meung*), et où se lisent ces vers :

Toute beste garde sa pel ;
Qui la contraint, efforce ou lie,
S'elle peult, elle se deslie...

On pourrait y voir une réminiscence du *Roman de la Rose*. *Amis* expose que

Qui de fame vuet avoir grace,
Mete la tous jors en espace,
Ja cum recluse ne le tiengne.

(T. 2, p. 254, v. 9748-9750.)

Autrement, il se méprend singulièrement :

C'est cil qui por aprivoisier,
Bat son chat et puis le rapele
Por le lier à sa cordele ;
Mès se le chat s'en puet saillir,
Bien puet cil au prendre faillir...
(T. 2, p. 254, v. 9769-9774.)

Un autre passage dont Villon pouvait s'être souvenu est celui où *La Vieille* montre l' « exemple du povoir nature ».

Li oisillons du vert boscage,
Quant il est pris et mis en cage,
Norris moult ententivement
Leans délicieusement,
Et chante, tant cum sera vis,
De cuer gai, ce vous est avis,
Si desire il les bois ramés
Qu'il a naturelment amés,
Et vodroit sor les arbres estre,
Ja si bien nel' saura l'en pestre :
Tous jors i pense, et s'estudie
A recouvrer sa franche vie,
Sa viande à ses piez demarche,
Por l'ardor qui ses cuers li charche,
Et vet par sa cage traçant,
A grant angoisse porchaçant
Comment fenestre ou partuis truisse,
Par quoi voler au bois s'en puisse...
(T. 3, p. 6, v. 14144-14161.)

Dans la *Ballade du concours de Blois* que Villon composa durant son séjour à la cour de Charles d'Orléans (1457), et où il sut, dans ce tour de force puéril — il s'agissait d'écrire dans le même vers une proposition contradictoire, — émettre des idées personnelles, et terminer par une requête qui ne fut d'ailleurs pas écoutée, il réussit à faire œuvre de poète[1]. Ce genre de poésie avait été fort goûté au douzième et au treizième siècle, et Jean de Meun en avait donné un exemple curieux dans son *Roman de la Rose*. Vil-

1. Cette ballade se trouve dans le manuscrit des poésies de Charles, duc d'Orléans, père de Louis XII, et d'autres poètes du temps. Bibl. nat., fr. 1104, fol. 30 *a*.

lon dut se le rappeler, lorsqu'il fut invité par le duc à faire une ballade conçue dans ce genre conventionnel. Il suffira de citer le premier dizain et de donner un échantillon de Jean de Meun.

Ballade du concours de Blois.

Je meurs de seuf au près de la fontaine,
Chault comme feu, et tremble dent a dent;
En mon païs suis en terre loingtaine;
Lez un brasier frissonne tout ardent;
Nu comme ung ver, vestu en president;
Je ris en pleurs, et attens sans espoir;
Confort reprens en triste desespoir;
Je m'esjouys et n'ay plaisir aucun;
Puissant je suis sans force et sans povoir;
Bien recueilly, debouté de chascun.....

Si ingrate que fût la besogne à laquelle il se voyait astreint, le poète s'y revèle encore puissant, et sait nous intéresser. Le passage suivant que Jean de Meun met dans la bouche de *Raison* tout hérissé de pointes et de jeux de mots ridicules, fait ressortir davantage la supériorité de Villon.

Amors ce est paix haïneuse,
Amors est haïne amoreuse;
C'est loiautés la desloiaus,
C'est la desloiauté loiaux;
C'est paor toute asseurée,
Esperance desesperée;
C'est raison toute forcenable,
C'est forcenerie resnable.....
C'est langor toute santeive,
C'est santé toute maladive;
C'est fain saoule en habondance,
C'est convoiteuse sofflsance;
C'est la soif qui tous jors est ivre,
Yvresce qui de soif s'enyvre.....
C'est ris plains de plors et de lermes.....
(T. 2, p. 13, v. 4306 et sqq.)

Ce dernier vers rappelle — de loin — celui de Villon

Je ris en pleurs [1]

qui exprime si excellemment le caractère de sa poésie.

1. Depuis Homère, cette pensée a souvent été exprimée dans les autres littératures suivant leur génie propre. Dans les derniers vers de son célèbre *sonnet* :

O voi che per la via d'Amor passate

(qui, à la vérité, est une ballade) Dante écrit :

Sicché, volendo far come coloro
Che per vergogna celan lor mancanza
Di fuor mostro allegranza,
E dentro dallo cor mi struggo e ploro.

La Vita nuova (Florence, 1857, in-8°, édition de Pietro Fratricelli) *Opere minori*, t. II, p. 63. (Quant aux quatre premiers vers de cette pièce, ils ne sont pas, comme serait tenté de le croire Leclerc (*Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 559), une réminiscence, soit de Rutebeuf, soit d'un des romans de Tristan, mais ils sont traduits directement — comme le dit Dante — du prophète Jérémie.) — Villon se rappelait peut-être ce vers d'Alain Chartier :

Plourer ens et rire dehors !

Le Débat du Reveille matin (*Œuvre* d'Alain Chartier, édition donnée par Du Chesne (Paris, 1617, in-4°), p. 498) ; qu'on retrouve sous la forme d'un véritable aphorisme dans Shakespeare :

And some that smile have in their hearts, I fear,
Millions of mischiefs. (*Julius Caesar*, Act. IV, Sc. I.)

Le vers de Villon a donné lieu à de méchantes imitations qu'on lit dans *Le Jardin de Plaisance* (Paris, Vérard, in-fol., fol., 5 d. — *circa* 1505) :

Ma bouche rit et ma pensée pleure,
Mon œil esjoye et mon cueur mauldit l'heure... (fol. 61 *a*).

Et, dans une autre ballade :

Je ris souvent en grant destresse,
Je faiz semblant d'estre joyeux ;
Je m'esbatz sans avoir liesse,
Je chante et mon cueur est piteux... (fol. 105 *c*).

Vers de mirliton. — On connaît enfin ce trait de Musset (qui semble quelquefois s'être rappelé Villon) :

C'est qu'on pleure en riant,

(*Namouna*, sixtain XVI) ; et ces deux alexandrins du *Fragment d'Octave* :

Ah ! s'il est vrai qu'un œil plein de joie et de flamme
Cache des pleurs amers et des nuits de sanglots...

(Al. de Musset, *Œuvres complètes*, Paris, Charpentier 1882, gr. in-8°, p. 39), etc. — On pourrait également signaler ce vers de Guillemette, dans *Patelin*

Par ceste ame je rie et pleure
Ensemble.

Mais il n'est pas établi que la farce de *Patelin* soit antérieure à la publication du *Grant Testament* de Villon (cf. ci-dessus p. 206, n. 2).

Dans *Le Dit de la naissance Marie d'Orléans* avec l'épigraphe de Virgile : *Jam nova progenies celo demittitur alto,* Villon a imité, on peut l'assurer presque avec certitude, un curieux passage du *Roman de la Rose*.

O louée Conception
Envoiée ça jus des cieulx... [1]

idée que Jean de Meun avait exprimée ainsi :

... Es bucoliques Virgile
Lisons ceste vois de Sebile,
Du saint Esperit enseignie
Ja nous ert novele lignie
Du haut ciel ça jus envoiée...
(T. 3, p. 221, v. 19368-19372.)

On sent que Villon, dans cette pièce plus que médiocre, est mal à l'aise, et qu'il se bat les flancs pour célébrer la naissance de la jeune princesse. Rien d'étonnant qu'il ait cherché ailleurs ce qu'il sentait lui manquer en lui.

---

1. Ce *dit*, de même que la *Double Ballade* sur le même sujet, figurent dans le manuscrit des poésies de Charles, duc d'Orléans, Bibl. nat., fr. 1104, fol. 28 *c* et sqq. — Il ne paraît guère douteux que Villon, lors de son pasage à Blois, ait eu communication du recueil où le duc Charles d'Orléans avait fait transcrire les compositions mises au concours parmi les poètes de son entourage (1456). Sans rien affirmer, toutefois, voici deux rapprochements entre le texte de Villon et le ms. fr. 1104. Dans la *Ballade que Villon feist a la requeste de sa mere pour prier Notre-Dame*, le premier vers débute ainsi :

Dame des cieulx, regente terrienne,
Emperiere des infernaux palus... (G. T. v. 873-874).

Dans le fr. 1104, [ballade 122], le premier vers est :

Royne des cieulx, et du monde maitresse... (Fol. 32 *b*.)

Dans la *Ballade des Seigneurs du temps jadis*, le vers

Le gracieux duc de Bourbon. (G. T. v. 361.)

rappelle celui de Charles d'Orléans :

Mon gracieux cousin, duc de Bourbon. (*Ballade 51*, fol. 34 *b*.)

— L'expression de Villon relevée ci-dessus, *infernaux palus*, se retrouve dans *le Roman de la Rose*

La palu d'enfer... (T. II, p. 317, v. 10873.)

et les deux mots *palus* et *Tantalus*, à la rime. (T. III, p. 225, v. 19480-1.)

Mais ce ne sont là que de simples coïncidences relevées à titre de curiosité.

Dans cette même pièce, Villon termine le huitième huitain par ces vers :

Ad ce propos ung dit ramaine :
De saige mere saige enfant,

qui rappelle ce proverbe du *Roman de la Rose :*

Tel la mere, tele la fille[1] (T. II, p. 238, v. 3375),

où l'on retrouve ce distique latin que relève en note Langlet du Fresnoy :

Vera quidem res est, patrem sequitur sua proles,
Et sequitur leviter filia matris iter. (*Ibid.* n. 1.)

Dans *Le Débat du Cuer et du Corps de Villon, en forme de Ballade*, on remarque, au début, une expression charmante de vérité et d'observation. « Le Cuer » s'adressant au « Corps » lui dit :

Force n'ay plus, substance ne liqueur,
Quand je te voy retraict ainsi seulet,
Comme povre chien tappy en reculet.

Guillaume de Lorris, voulant dépeindre *Povreté*. la représente qui

Cum chien honteus en ung coignet
Se cropoit et s'atapissoit.
(T. I, p. 20, v. 53-54.)

Le modèle était bon; l'imitation de Villon, semble-t-il, est meilleure encore. Villon, dans ce même *Débat*, — dans le quatrième dizain — expose ses idées sur la liberté humaine qui n'est pas contrariée par la prescience divine, cite sur cette même liberté une pensée qu'il attribue à Salomon, discute sur l'influence des planètes, et raisonne sur l'astrologie. Ce curieux passage est un souvenir de la confession de *Nature* dans le *Roman de la Rose*. Quelques rapprochements établiront le bien-fondé de cette appréciation.

---

1. Tele la mere fut, et teles
Les filles furent et seront...

écrit, dans son *Champion des Dames*, Martin Le Franc qui connaissait fort bien le *Roman de la Rose* (Bibl. nat., fr. 12,476, fol. 30 vo). On relève de nombreux proverbes dans ce dernier ouvrage (cf. t. I, *Table des matières*, p. 172); de même dans Villon, sans compter sa *Ballade des Proverbes*, dans laquelle, tout en sacrifiant au goût de son temps, il a su très heureusement condenser l'esprit populaire :

Il n'est bon bec que de Paris,

dit-il dans le refrain de la *Ballade des femmes de Paris* (G. T. v. 1522).

Voici d'abord le passage en question du dialogue du *Cuer* et du *Corps* de Villon :

— D'out vient ce mal
— Il vient de mon maleur.
Quant Saturne me feist mon farfadet,
Ces maulx y meist, je le croy.
— C'est foleur :
Son seigneur es, et tu tiens son varlet.
Voy que Salmon escript en son rolet :
« Homme sage, se dit-il, a puissance
Sur les planetes et sur leur influence [1]. »
— Je n'en croy rien ; tel qu'ilz m'ont fait seray.
— Que dis tu ?
— Dea.
— Certes, c'est ma creance.
Plus ne t'en dis.
— Et je m'en passerai [2].

---

1. La pensée prêtée ici à Salomon par Villon est de Ptolémée : « Vir bonus dominabitur astris. » Cf., à ce propos, une note de mon édition des *Epistole et orationes Gaguini* (t. II, p. 27, n. 12). — Villon met ce dicton dans la bouche de Salomon, non qu'il croie pour cela que Salomon en soit l'auteur, mais par opposition à Saturne cité dans le même dizain. En même temps, il semble oublier qu'il parle de Saturne, *planeta malivolus et infortunatus* au dire des astrologues (*Petri de* ALLIACO *Tractatus de legibus et sectis contra superstitiosos astronomos*, dans GERSON, *Opera*, Anvers, 1706, in-fol., t. 1, col. 781), pour ne se rappeler que Saturne, le parodiste, qui dans les dialogues avec Salomon, donne la réplique à ce dernier. On sait la très grande popularité qu'eurent en Europe, au moyen âge jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, les *Dialogues de Salomon et de Marcoul* (ce dernier s'identifie avec Saturne). Dans ces dialogues, aux sages paroles de Salomon, Marcoul répond soit par des truismes, soit par des plaisanteries, soit par des obscénités. Cf. l'ouvrage de John M. KEMBLE, *Anglo-saxon Dialogues of Salomon and Saturnus* (Londres, 1848, in-8°), XIV[e] volume de l'*Aelfric Society ;* pour la branche allemande, VOGT, *Die deustchen Dichtungen von Salomon und Markolf* (Halle, 1880), in-8° : Alessandro WESSELOFSKI, *Neue Beiträge zur Geschichte der Salomonsage* dans l'*Archiv für slavische Philologie*, VI, pp. 566 et sqq. — De même que Villon, Rabelais, en mettant dans la bouche de Spadassin cette phrase : « Qui ne s'aventure, n'a cheval, ni mule, ce dit Salomon », et cette répartie dans celle d'Echephron : « Qui trop s'aventure perd cheval et mule, respondit Malcon » (1, 33), ne prétend pas citer une parole de Salomon ; mais les dialogues de ce dernier avec Marcoul étant essentiellement populaires, il met — sûr d'être compris de son lecteur — les susdits proverbes sous le patronage « de ces deux types contradictoires de la sagesse des nations. » (G. PARIS, *La litt. fr. au moyen âge*, Paris, 1888, § 103 ; KEMBLE, *Anglo-saxon Dialogues of Salomon and Saturnus*, p. 81).

2. Sur la lecture de ce *Débat* , cf. *Romania*, t. XXX (1901), p. 382.

De l'immense exposition de *Nature* qui constitue une espèce d'encyclopédie[1], il suffira de citer ces extraits.

L'homme, dit *Nature*, jouit de son libre arbitre, et il est la propre cause de sa « mesaise » :

Il n'est hons, de ce ne dout mie,
S'il ne set par astronomie
Les estranges condicions,
Les diverses posicions
Des cors du ciel, et qu'il regart
Sor quel climat il ont regart,
Qui ce puisse devant savoir
Par science ne par avoir.
Et quant li cors a tel poissance
Qu'il fait des ciex la destrempance,
Et lor destorbe ainsinc lor euvre,
Quant encontre eus ainsinc se queuvre,
Et plus poissant, bien le recors,
Est force d'ame que de cors :
Car cele meut le cors et porte,
S'el ne fust, il fust chose morte.
Miex donc et plus legierement
Par us de bon entendement
Porroit eschiver Franc- Voloir,
Quanqu'ele puet faire doloir,
N'a garde que de riens se duelle,
Por quoi consentir ne s'i vuelle,
Et sache par cuer cette clause,
Qu'il est de sa mesaise cause.
Foraine tribulacion
N'en puet fors estre occasion ;
N'il n'a des destinées garde,
Se sa nativité regarde,
Et cognoist sa condicion,
Que vaut tel predicacion ?
Il est sor toutes destinées
Ja si ne seront destinées...

(T. 3, p. 164, v. 17904-17927.)

---

1. G. Paris, *La litt. fr. au moyen âge*, § 114.

. . . .
Mès les cometes plus n'aguetent,
Ne plus espessement ne gietent
Lor influances ne lor rois
Sor povres hommes que sor rois,
Ne sor rois que sor povres hommes :
Ainçois euvrent, certains en sommes,
Où monde sor les regions,
Selon les disposicions
Des climats, des hommes, des bestes
Qui sont as influances prestes
Des planetes et des estoiles,
Qui greignor pooir ont sor eles.
Si portent les senefiances
Des celestiaus influances
Et les complexions esmeuvent,
Si cum obeissans les treuvent[1]...
(T. III, p. 196, v. 18744-18759.)

. . . .
Ne li princes ne sunt pas dignes
Que li cors du ciel doingnent signes
De lor mort plus que d'ung autre homme ;
Car lor cors ne vault une pomme
Oultre le cors d'ung charruier,
Ou d'ung clerc, ou d'ung ecuier...
(T. III, p. 199, v. 18788-18793.)

Dans la *Ballade contre les mesdisans de la France*, le poète, souhaitant les plus affreux supplices à

Qui mal vouldroit au royaulme de France !

semble avoir eu comme une réminiscence d'un passage du *Roman de la Rose* où *Nature* énumère les châtiments réservés au pécheur à l'heure du Jugement dernier.

Il suffira de donner la première strophe de la ballade :

Rencontré soit de bestes feu gectans,
Que Jason vit, querant la toison d'or,

1. Ce passage évoque les vers charmants de La Fontaine sur l'amour de la retraite,

Quand pourront les neuf Sœurs, loin des cours et des villes...
(Fables, XI, 4.)

Ou transmué d'homme en beste, sept ans,
Ainsi que fut Nabugodonosor ;
Ou perte il ait et guerre aussi villaine
Que les Troyens pour la prinse d'Heleine ;
Ou avallé soit avec Tantalus
Et Proserpine aux infernaulx pallus,
Ou pis que Job en griesve souffrance,
Tenant prison en la tour Dedalus,
Qui mal vouldroit au royaulme de France !

Ces vers ne sont pas sans évoquer le souvenir de ceux de Jean de Meun :

Quel guerredon puet il atendre
Fors la hart à li mener pendre
Au delereus gibet d'enfer,
Où sera pris et mis en fer,
Rivés en aniaus pardurables,
Devant li prince des deables ?
Ou sera bouillis en chaudieres,
Ou rostis devant et derrieres,
Ou sus charbons ou sur greïlles,
Ou tornoiés à grans chevilles
Comme Yxion à trenchans roës
Que maufé tournent à leur poës ;
Ou morra de soif ès palus,
Et de fain avec Tentalus
Qui tous jors en l'iauë se baingne :
Mès combien que soif le destraingne,
Jà n'aprochera de sa bouche
L'iauë qui au menton li touche...
Ou rolera la mole à terre
De la roche, et puis l'ira querre,
Et de rechief la rolera,
Ne jamès jor ne cessera
Si cum tu fez, las Sisifus,
Qui pour ce faire mis i fus ;
Ou le tonnel sans fons ira
Emplir, ne jà ne l'emplira,
Si cum font les Belidiennes
Por lor folies anciennes.

(T. III, p. 225, v. 19467 et sqq.)

Ici se termine cette étude comparative de l'œuvre de Villon avec

le *Roman de la Rose*. L'influence de ce dernier ouvrage sur le poète parisien du xv[e] siècle est particulièrement appréciable, et plusieurs des rapprochements qui précèdent l'établissent, je crois, d'une façon certaine. Mais, comme on a pu le voir, la supériorité de Villon s'y affirme toujours sans conteste, aussi bien dans la pensée que dans l'expression. Non seulement il a su discerner avec art les matériaux que lui offrait à profusion le *Roman de la Rose*, mais il en a fait un choix discret, et a presque toujours évité les défauts dont ce dernier abonde, énumérations fastidieuses, chevilles irritantes, personnifications d'abstractions dissertant à perte de vue, etc.

Villon avait lu et relu le *Roman de la Rose*, et en savait par cœur des passages entiers : de là, les réminiscences qu'on relève dans ses vers, et aussi les confusions qu'il fait quelquefois, car il citait certainement de mémoire. Ces souvenirs se mêlaient, comme à son insu, à sa conception créatrice ; et peut-être eût-il été bien surpris si on lui avait montré tels de ses vers qui présentent avec Le *Roman de la Rose* d'étroites analogies. Villon ne composait pas, en effet, comme Rabelais, par exemple, qui relevait soigneusement dans ses lectures des passages, des images, des traits qui l'avaient frappé et qu'il insérait ensuite dans la rédaction de son ouvrage[1]. Le *Roman de la Rose* avait été pour Villon, alors qu'il était écolier, comme son livre de chevet. Indépendamment des rapprochements relevés ici, on remarquera l'influence du poème du xiii[e] siècle dans certaines tournures de phrases, dans la coupe de certains vers et dans l'emploi de certains mots[2] ; enfin, en lisant le célèbre roman,

---

1. Cf. mon volume, *Études sur Rabelais* (Paris, 1904, in-8°), pp. 388 et sqq.

2 Cf. ci-dessus, p. 217. — A signaler, par exemple, les terminaisons en *é*, pour *ai*, à la première personne du singulier du prétérit de l'indicatif, ainsi qu'on le voit dans le huitain cxxi du *Grant Testament* (v. 1306-1313).

> Item, et mes povres clergons,
> Auxquels mes tiltres *resigné*,
> Beaulx enfans et droiz comme jons
> Les voyant, m'en *desaisiné*,
> Cens recevoir leur *assigné*,
> Seur comme qui l'auroit en paume,
> A ung certain jour *consigné*,
> Sur l'ostel de Gueuldry Guillaume.

Jean de Meun avait fait de même :

> Dites que ge le vous *donné*
> Bien savés que tel renom é... (t. II, p. 414, v. 12927-12928).

> Més tant a que ge ne *finé*
> Que la science en la fin é... (t. II, p. 418, v. 13018-13019).

D'autres exemples se trouvent dans les œuvres de Villon (Longnon, p. xcvii, et note 1,

on verra que la plupart des personnages mythologiques et historiques qui s'y rencontrent se retrouvent également dans l'œuvre de Villon[1].

Aujourd'hui que Villon est redevenu, grâce aux études des Longnon[2], des Paris[3] et des Schwob[4], un poète d'actualité qui ne peut que grandir encore, et à bon droit ; car, ainsi que l'écrivait naguère un éminent érudit : « Villon est, à l'heure actuelle, un

---

et p. 218) ; néanmoins de nombreux éditeurs modernes, en dépit de Marot qui avait établi la bonne leçon, y ont à tort substitué la première personne du singulier du présent de l'indicatif.

1. Tels les noms propres : Abailart et Heloïs (tome II, page 213) ; Absalon (III, 2) ; Alcipiadès (II, 220) ; Alixandre (III, 207) ; Aristote (III, 101 ; 182) ; Artus de Bretagne (I, 48 ; II, 411), le roi de la Grande-Bretagne, si célèbre dans le roman de *Lancelot ;* « Artus, le duc de Bretaigne » de Villon (*G.T.* v. 362), est l'illustre connétable de Richmon ; Cerberus (III, 248 ; 269) ; Charlemagne (II, 173) ; David (IV, 92) ; Dedalus (II, 58) ; Didon (II, 432 ; dans Villon : Dido, Didon) ; Eolus (III, 175) ; Equo (I, 58) ; Helene (II, 435 ; III, 4) ; Jason (IV, 245 ; 435) ; Jhesu Christ (III, 113 ; 115 ; 384) ; Juno (III, 25) ; Lucrece (II, 208) ; Macrobes (I, 2) ; Narcisus (I, 58-61 ; 63) ; Orpheus (III, 241) ; Paris (II, 433) ; Phebus (II, 113) ; Roland (II, 173) ; Saturne (II, 72) ; Saturnus (II, 313 ; dans Villon : *Saturne*) ; Salomon (II, 187 ; 272) ; Tantalus (III, 211 ; 226 ; dans Villon : Tantalus ; *Tantalus* se retrouve encore dans Rabelais, III, *Prologue*) ; Valerius (II, 209 ; 241 ; dans Villon : *Valere*, de même dans la « translation de Valere le Grant » commencée par Simon de Hesdin et terminée par Nicolas de Gonnesse ; fr. 46, fol. 156 *d.* — Dans le cours de l'ouvrage, *Valerius ;* fr. 45 ; — à noter que le *Valerius* du *Roman de la Rose* n'est pas le même personnage que Valère Maxime, ainsi que l'a déjà remarqué M. Ernest Langlois (*Les origines et les sources du Roman de la Rose*), p. 140) ; Venus (II, 72 ; III, 109, 119 ; etc.) ; Virgile (II, 223 ; III, 109, 119, 303, etc.) ; Ycarus (II, 58) ; etc. ; comme noms de lieux : Constantinoble (III, 286), VILLON, *G.T.*, v. 393.

2. *Étude biographique sur François Villon d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales* (Paris, 1877, in-8°) ; *Œuvres complètes de François Villon* (Paris, 1892, in-8°) ; *Romania*, t. XXX (1901), p. 352, n. 1. (Diverses notes communiquées à Gaston Paris, dont celle relative à « Haremburgis ».)

3. *Romania*, t. XVI (1887) ; *Une question biographique sur Villon*, pp. 573-579 ; *François Villon* (Paris, 1901, in-12), de la Collection des Grands écrivains français, éditée par la maison Hachette ; *Romania*, t. XXX (1901), pp. 352-392 ; les deux dernières (390-392) relatives à une communication de Marcel Schwob.

4. *Le Jargon des Coquillards en 1455* dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. VII (1890-1891), pp. 168-183, 296-320 ; *François Villon* dans la *Revue des Deux Mondes* (15 juillet 1892) ; *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XVI (1898), pp. 721-722 ; t. XVII (1899), pp. 125-126 ; *Le Petit et le Grand Testament de François Villon*. Reproduction fac-simile du ms. de Stockholm, avec une introduction de Marcel Schwob (Paris, 1905, Honoré Champion).

poète d'avenir »[1], j'ai pensé qu'il y avait peut-être quelque intérêt à coordonner les notes qu'on vient de lire, et à les publier.

Louis THUASNE.

SUPPLÉMENT

I. LES SOURCES DU « DIOMEDÈS » DE VILLON.

Dans les huitains XVII-XX du *Grant Testament*, Villon raconte l'histoire d' « Alixandre » et du pirate « Diomedès »[2]. Feu Gaston Paris avait fait à ce sujet quelques recherches qu'il se proposait de publier, quand la mort l'a malheureusement empêché de donner suite à ce dessein[3]. Je me propose d'aborder ici, dans leur ordre chronologique, la série des textes où cette anecdote est rapportée, de les comparer entre eux, et d'en dégager la conclusion.

La première mention que l'on connaisse de ce récit se trouve dans un fragment de la *République* de Cicéron, fragment rapporté par Nonius[4].

Vient ensuite la relation de Cæcilius Balbus, rhéteur qui florissait à Rome au temps de Trajan. Dans cette rédaction, le nom du pirate « Dionides » y est donné pour la première fois[5].

Saint Augustin, dans sa *Cité de Dieu*, fait une rapide allusion au récit de Cæcilius Balbus, sans donner, toutefois, le nom du pirate[6].

Jean de Salisbury, qui suit, insérait dans son *Polycraticus*, le récit de Cæcilius Balbus, d'après un manuscrit aujourd'hui disparu[7].

---

1. *Journal des Débats* (samedi 23 septembre 1905), *Le Renouveau de François Villon*, article de M. Germain LEFÈVRE-PONTALIS.
2. Cf. ci-dessus, p. 12.
3. *Romania*, t. XXX (1901), p. 385.
4. Nonius, IV, 226; XIII, 6. Cf. *Ciceronis opera omnia* (Paris, 1831, in-8°), t. V, pars Iª, p. 303.
5. *Caecilii* BALBI *de nugis Philosophorum quae supersunt* (Bâle, 1855, in-4°, édition Edouard Woelfflin), p. 5.
6. *De Civitate Dei*, IV, 4. — Le texte en est donné plus loin,
7. Le seul manuscrit connu qui ait conservé le texte de Cæcilius Balbus est celui de Hambourg, publié par Woelfflin, et reproduit ci-après.

Au XIVe siècle, Jacques de Cessoles intercalait cette anecdote dans son *Liber Scachorum* qui fut traduit en français, à peu près à la même époque, par Jean de Vignay et par Jean Ferron. Bien que Jacques de Cessoles se soit contenté de démarquer le texte du *Polycraticus*, il n'en déclare pas moins tenir son récit de saint Augustin. Comme dans le *Polycraticus*, le nom du pirate est « Dyonides ».

La traduction de Jean Ferron donne toujours, comme l'original de Jacques de Cessoles « Dyonides » ; au contraire, Jean de Vignay l'appelle, comme plus tard Villon, « Diomedès ». Toutefois, dans le texte latin de Jacques de Cessoles, de même que dans les deux traductions françaises, les idées contenues dans le huitain XIX ne se trouvent pas rendues, alors qu'elles le sont dans le texte latin du *Polycraticus* et dans la traduction française de ce dernier ouvrage faite au quatorzième siècle par Denis Foullechat.

Il résulte de ces différentes remarques que Villon a suivi soit le texte latin, soit la traduction française du *Polycraticus*, de même qu'il a connu la traduction française du traité de Jacques de Cessoles faite par Jean de Vignay. Mais, si Jacques de Cessoles avait déclaré — à tort — tenir son récit de saint Augustin, Villon lui aussi, sans plus de raison, croyait devoir attribuer le sien à « Valère le Grant ». Cette dernière méprise peut sans doute s'expliquer ainsi. La plupart des exemples cités par Jacques de Cessoles dans son *Liber Scachorum* (ainsi que dans les traductions françaises) sont empruntés à Valère Maxime. Il est vraisemblable que Villon, qui écrivait de mémoire, aura par erreur attribué la paternité de ce récit à « Valere le Grant » parce que ce dernier nom, qui revient sans cesse sous la plume de Jacques de Cessoles, l'avait plus particulièrement frappé[1].

Pour l'intelligence des remarques qui précèdent, je donne successivement d'abord le texte de Villon, puis ceux de Cicéron, de saint Augustin, de Cæcilius Balbus, de Jean de Salisbury, la traduction française du *Polycraticus*, le texte latin de Jacques de Cessoles, et les deux traductions françaises de ce passage.

Il n'y aura plus ensuite qu'à tirer la conclusion qui se dégage de la comparaison de ces différents morceaux.

---

1. Bibl. nat., fr. 578, fol. 77*a* ; 77*d* ; 81*d* ; 82*a* ; « Valerien racompte » ; — fol. 89*a* ; 89*d* ; « Valerien le Grant », etc.

Texte de Villon.

G. T. XVII

Ou temps qu'Alixandre regna,
Ung homs, nommé Diomedès,
Devant lui on lui amena,
Engrillonné poulces et dès
Comme ung larron ; car il fut des
Escumeurs que voions courir.
Si fut mis — devant — ce cadès,
Pour estre iugé à mourir.

XVIII

L'empereur si l'araisonna :
« Pourquoi es tu larron de mer ? »
L'autre, responce luy donna :
« Pourquoi larron me faiz nommer ?
Pour ce qu'on me voit escumer
En une petiote fuste ?
Se comme toy me peusse armer,
Comme toy empereur je fusse.

XIX

« Mais que veux tu ! De ma fortune,
Contre qui ne puis bonnement,
Qui si faulcement me fortune,
Me vinet tout ce gouvernement.
Excuse moy aucunement,
Et saiche qu'en grant povreté
— Ce mot dit on communement —
Ne gist pas trop grant loyauté. »

XX

Quant l'empereur ot remiré
De Diomedès tout le dit :
« Ta fortune je te muray,
Mauvaise en bonne ! » si luy dit.
Ce fist il. Onc puis ne mesfit
A personne, mais fut vray homme ;
Valere, pour vray le nous dit,
Qui fut nommé le Grant, à Romme.

Texte de Cicéron. — « Nam quum quaereretur ex eo, quo sce-

lere impulsus mare haberet infestum uno myoparone : « Eodem, inquit, quo tu orbem terrae. » (Nonius IV, 226; XIII, 6). — Cicero *De Republica* lib. III[1].

Texte de saint Augustin. — « Eleganter enim et veraciter Alexandro illi magno quidam comprehensus pirata respondit. Nam cum idem rex hominem interrogasset, quid ei videretur, ut mare haberet infestum ; ille, libera contumacia « Quid tibi, inquit, ut orbem terrarum : sed quia id ego exiguo navigio facio, latro vocor, quia tu magna classe imperator. » *De Civitate Dei*, IV, 4 (Migne, *Patrologia latina*, *Sancti Augustini Opera*, t. VII, col. 115)[2].

Texte de Cæcilius Balbus. — (*Codex Hamburgensis.* — Latrocinium. Cæcilius Balbus I. 3, *De Nugis Philosophorum.* « Cum pirata deprehensus ad Alexandrum ductus ab ipso interrogaretur, propter quod mare haberet infestum, respondit libera contumacia,[3] propter quod tu orbem terrarum. Sed quia id uno facio navigio, latro vocor, tu quia facis magna classe, vocaris imperator. Si solus captus fuerit Alexander latro erit; si ad nutum Dionidis familiarentur populi, erit Dionides imperator. Vocabatur enim pirata Dionides. Nam quoniam ad causam non differunt nisi quia deterior est, qui rapit improbrius, qui justi-

Texte de Jean de Salisbury. — « Eidem [Alexandro] quoque eleganter et vere comprehensus pirata scribitur respondisse. Cum enim Alexander interrogaret, quid ei videretur quod mare haberet infestum, ille libera contumacia : « Quid tibi, inquit, ut tu orbem terrarum ? Sed quia id ego uno navigio facio, latro vocor ; quia tu magna classe, diceris imperator. Si solus, et captus sit Alexander, latro erit. Si ad nutum Dionidi populi famulentur, erit Dionides imperator. Nam quoad causam non differunt, nisi quia deterior est qui rapit improbrius, qui justiciam abjectius deserit, qui manifestius impugnat leges. Quas enim

1. Cf. ci-dessus, p. 230, n. 4 ; et Vincent de Vit, dans l'*Onomasticon* qui fait suite au *Lexicon totius latinitatis* de Forcellini (t. VIII, p. 628), au mot Dionides.

2. Le texte de saint Augustin est donné avant celui de Cæcilius Balbus pour permettre d'imprimer parallèlement le texte de ce dernier et celui de Jean de Salisbury.

3. « Continentia » dans le ms. de Hambourg reproduit par Woelfflin.

ciam abjecti[u]s deseruit[1], quam qui manifestius impugnat leges, quas ego fugio, tu persequeris, ego veneror, tu contempnis. Hoc mee fortunae iniquitas et familiaris rei angustia facit. Si fortuna mea succresceret, fierem fortasse melior; ac tu, quo fortunacior, nequior eris. Miratus Alexander constanciam hominis eum merito arguentis « Experiar, inquit, si futurus sis melior, fortunamque mutabo; non ei ammodo, quod delinquis, sed tuis moribus ascribetur; eumque fecit ascribi milicie, ut possit exin salvis legibus militare (*Caecilii Balbi de nugis Philosophorum quae supersunt* (Bâle, 1855, in-4°), pp. 5-6).

ego fugio, tu persequeris, ego utcunque veneror, tu contemnis. Me fortunae iniquitas, et rei familiaris angustia, te fastus intolerabilis et inexplebilis avaritia furem facit. Si fortuna mansuesceret, fierem forte melior. At tu, quo fortunatior, eo nequior eris. » Miratus Alexander constantiam hominis eum merito arguentis: « Experiar, inquit, an futurus sis melior, fortunamque mutabo, ut non ei a modo quod deliqueris, sed tuis moribus ascribatur. » Eum itaque jussit conscribi militiae, ut posset exinde salvis legibus militare. » (*Polycraticus*. Lib. III, cap. XIV, dans MIGNE, *Patrologia latina*, t. 199, col. 508)[1].

Traduction française de Denis Foullechat. — « Tres noblement aussi un pirate larron de mer li respondi quant il fu pris et amené devant li. Car Alixandre li demanda pour quoy il empeschoit le chemin de la mer en prenant et pillant les bons marchans de mer et troublant ainsi la mer. Et il, par constant hardiesce, respondi vivement: « Et pour quoy, dist il, troubles tu tout le monde? Pour ce que je prens et pille à une petite nasselle l'en m'appelle larron. Et pour ce que tu prens et pilles à grans batailles et à grant route de gens d'armes tu es appellé empereour. Se l'en prent Alixandre tout seul, il sera larron. Et se Dyonides a tel pour que tout le peuple li obeisse à son plaisir, Dyonides si sera empereour. Car il n'en y a difference en rien fors que tant que celui est pire qui plus faussement ravit et pille qui plus loing gette justice hors de soy, et qui plus clairement impugne et gerroie les lois. Certes tu persecutes et grieves les loys les quelles je sui et dobte. Et en aucune

1. « Abjectis decuit » dans Woelfflin, mauvaise lecture, pour « abjectius deseruit », du ms. suivi par Jean de Salisbury.

manière je les honneure et tu les despites. Fortune dure et fausse et povreté de biens temporelz m'a fait larron. Mais ourgueil importable et avarice qui onques ne te pot saouler t'a fait larron. Et se en aucune maniere larron fortune s'adoucissoit vers moy par aventure, je devendroie meilleur. Mais de tant comme fortune est meilleur vers toy, de tant es tu fait pire. » Quant Alixandre ot oy ses paroles, il se merveilla de la constance de tel homme qui ainsy par raison l'arguoit à bon droit. Il li respondi. « Je esprouverai, dist il, se tu en devendras meilleur. Car je remueray fortune a fin que de l'ore en avant se tu faus, il ne soit pas mis sus à fortune, mes à tes mauvaises meurs. » Et lors Alixandre le fist mettre ou nombre des chevaliers, à fin que il peust gouverner justement selon les loys. » Bibl. nat., fr. 24,287, fol. 95 *b*-95 *c* (ms. du XIVe s.).

Texte latin de Jacques de Cessoles[1]. — Et ideo refert Augustinus *de Civitate Dei* quod erat quidam Dyonides nomine qui cum una galea mare validissime infestabat, capiens homines et expoliens eos. Cumque multis temporibus sic transeuntibus fuisset infestus, regi Alexandro de ipso nunciatum est. Quodquidem Alexander intelligens, fecit parari diversas galeas ac Dyonidem insequi, captumque sibi presentari mandavit. Cumque sic factum fuisset, interrogavit Alexander Dyonidem dicens : « Quare te habet mare infestum? » Respondit Dyonides : « Propter et te orbis terrarum? Sed quia id facio uno solo navigio latro vocor. Quia tu vero hoc idem facis navium classe, diceris imperator. Sed si fortuna mansuesceret, fierem quoque melior ; ac contra quanto tu fortunatior tanto deterior es. » Alexander dixit : « Fortunam tibi mutabo, ut non asscribatur fortune malicia tua sed meritis. Et sic factum est ut qui prius erat pirata et latro maris, fieret princeps et justicie mirabilis amator. » (Bibli. nat., lat. 16,246, fol. 113*a*, revu sur le lat. 10,137 fol. 102*d*).

Traduction de Jean Ferron. — « Pour ce racompte saint Augustin en un livre qu'il fist qui est intitulé *de la cité de Dieu*, qu'il estoit ung larron de mer à cui l'on ne povoit durer qui avoit nom Dyonides, et tant faisoit de mal que les complaintes en vindrent

1. Sur ce dernier et ses deux traducteurs, Jean Ferron et Jean de Vignay, cf. l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXV, p. 9 et sqq.

à Alexandre : si le fist prendre et admener devant lui, et li demanda : « Pour quoy es tu si noiseux et cruel en mer? » Et il respondi : « Pour autant comme tu es au monde ; mais pour ce que le mal que je fais, je le fais en une galée ou en deux, pour ce m'appelle l'on larron ; mais pour ce que tu le fais à grans nefs et à grant povoir, pour ce t'appelle l'on empereur. Mais se fortune estoit pour moy, je devendroy preudomme et meilleur ; mais toy tant plus seras en bonne fortune, tant seras tu pire. » Alexandre lui dist : « Je te mueray ta fortune si que tu ne dies plus que ce que tu feras soit par pouvreté, mais par ta mauvaitié. » Et le fist riche homme, et ce fut celui qui puis fut bon prince et bon justicier[1]. » (*Le livre sur le jeu des Eschacs*. Bibl. nat., fr. 578, fol. 74*b*.)

Traduction de Jean de Vignay. — « Et de ce dit saint Augustin une autorité ou livre de la Cité de Dieu. Il estoit ung homme qui estoit nommé Dyomedès qui couroit par la mer en une gallée, et prenoit et desroboit les gens. Et quant il eut esté long temps robeur en mer et roboit les gens qui passoient, tant que ces choses furent dictes à Alixandre, et il fit apareiller pluseurs gallées et commanda que Dyomedès sist fust enfui et prins et amené à luy. Et quant ce fut faict, Alixandre luy demanda et dist : « Pour quoy tourmentes tu ainsi la mer et robbes les bonnes gens ? » Et Dyomedès luy respondit : « Pourquoy tourmentes tu toutes les terres du monde ; et pource que je desrobbe la mer à une gallée je suys appellé larron, mais toy qui faictz ainssi à tes grandes compaignies, tu es appellé empereur. Et si amendoys ta vie et ta maniere seroit faict meilleur, mais tu faiz au contraire. Car de tant que es plus en fortune ; de tant es tu pire. » Et Alixandre luy respondit : « Je muiray ta fortune si que tu ne apropriras pas ta malice à fortune mes à tes dessertes. » Et ainssi fut il faict que celuy qui premierement estoit robeur de mer fut faict prince et ayma merveilleusement droiture[2]. » (Bibl. nat., fr. 24,435, fol. 16 r° et v°.)

1. A la fin du ms. : « *Explicit* le livre des moralitez sur le jeu des eschacs translaté de latin en françois par frere Jehan Ferron de l'ordre des freres prescheurs de Paris », fol. 101*a*. — La traduction de Jean Ferron porte la date du 4 mai 1347, à la fin de la dédicace.

2. Jean de Vignay exécuta sa traduction entre 1318 et 1350. Paulin Paris accorderait la priorité à celui-ci sur Jean Ferron : « Les deux traducteurs, dit-il, ne se doivent rien l'un à l'autre ; leur travail diffère complètement. » *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, t. V, p. 17. — On vient de voir Jacques de Cessoles et ses deux

A l'examen de ces différents textes, on voit tout d'abord que le prototype utilisé ou reproduit par Cæcilius Balbus avait été connu de saint Augustin et de Cicéron. Le « mare haberet infestum » figure également dans le fragment de Cicéron, dans le passage de saint Augustin et dans le *Polycraticus*. De même le « quo tu orbem terrae » du texte de Cicéron se retrouve, et plus exactement encore, dans la réponse du pirate, telle que la donnent Cæcilius Balbus, saint Augustin et Jean de Salisbury. Villon a connu la traduction du *Livre des Échecs* faite par Jean de Vignay. Les formes « Dyomedès », « Alixandre », qu'il a reproduites telles quelles, ne laissent pas de doute à cet égard. Quant à la forme fautive de « Dyomedès » adoptée par Jean de Vignay, alors qu'il avait sous les yeux la leçon correcte « Dyonides » du texte latin de Jacques de Cessoles, elle doit être attribuée moins à un lapsus imputable à la négligence qu'à la pensée qu'il croyait ainsi corriger l'original[1]. En effet, le nom de « Dyonides » ne lui disait rien à l'esprit, tandis que celui de « Dyomedes[2] » qui avait été porté par nombre de personnages de la mythologie et de l'histoire et qui intervient fréquemment dans les fables d'Hyginus, si célèbres au moyen âge, lui aura paru le seul correct[3]. D'ailleurs le copiste du manuscrit

traducteurs attribuer à saint Augustin l'origine de leur récit qui, en réalité, est tiré du *Polycraticus* de Jean de Salisbury. Voici maintenant Raoul de Presles, dans sa traduction de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, qui allègue ce dernier et Jean de Salisbury, mais aussi Aulu-Gelle : « Et quant est de l'exemple du maistre des larrons qu'il dit (saint Augustin) que Alixandre fist prendre, Johannes Sableriensis en parle en son tiers livre ou .IIIIe. chappitre de *Policraticon*. Et ot nom Dyonides. Et racompte que apres ces parolles eues entre Alixandre et li, ce Dyonides sot dire à Alixandre que se il avoit chevance par laquelle il se peust vivre sans rober, il verroit bien comment il se mueroit. Auquel Alixandre respondi que il l'essaieroit, et verroit se il pourroit muer sa fortune en mieux, et le retinst devers luy, et li bailla estat ; lequel se porta si bien de puis, que il fu un des bons chevaliers que il eust. Et de ceste response parle plainnement Gellius en son livre *De noctibus Atticis*. » Bibl. nat., fr. 6271, fol. 37 c. — Aulu-Gelle ne dit pas un mot de cet épisode que Raoul de Presles lui attribuait vraisemblablement de mémoire : or l'on sait à combien d'erreurs ce mode de citations est sujet.

1. Même chose s'était produite au sujet d'« Alcipiadès ». Cf. ci-dessus, p. 21.

2. Cf. l'*Onomasticon* de Vincent de Vit à la suite du *Lexicon* de Forcellini, au mot Diomedes, t. VIII, p. 626. — Jean de Vignay, au début de sa traduction, parlant des inventeurs du jeu des eschecs, avait eu à citer « Dyomedès » : « ... Et pour certain il fu trouvé en Babilonne, et fu porté de Caldée en Grece si comme Dyomedès le raconte en ces diz anciens. » Fr. 24.435, fol. 8vo.

3. Hygini *Fabulae* (Leipzig, [1857], in-8°, éd. Bernard Bunte), à l'*Index*.

latin avait eu un semblable scrupule. Si l'on ouvre le ms. latin 10,137 de la Bibliothèque nationale, on voit qu'il avait d'abord écrit *Dyomedes;* il a ensuite barré l'*e* après l'*m*, et mis un point sur le troisième jambage de l'*m*, ce qui fait *Dyonides*. En manchette, il a écrit *De Dyonide*, et employé la même forme dans les trois autres endroits où le pirate est nommé par son nom[1].

D'autre part, les idées développées dans le XIX[e] huitain du *Grant Testament* de Villon n'ont pas leur analogue dans le texte de Jacques de Cessoles, mais existent suffisamment explicites dans le passage du *Polycraticus* : « Me fortunae iniquitas et rei familiaris angustia, te fastus intolerabilis et inexplebilis avaritia furem facit ». Il en résulte que Villon avait lu ce texte latin ou la traduction française dont on retrouve le souvenir dans ses vers.

On peut donc conclure que Villon a emprunté la matière de son récit à la traduction française de Jean de Vignay pour l'ensemble, et à Jean de Salisbury pour le huitain, auquel il vient d'être fait allusion. Mais de cette anecdote, qui était dans le domaine public, et qu'on retrouve dans des textes du temps[2], Villon s'est si bien assimilé les traits, et a su les exprimer d'une touche si personnelle et si vivante, qu'on oublie ses devanciers pour se rappeler seulement ses vers.

II. Notes sur la Ballade des Dames du temps jadis

On a vu précédemment[3] quelles figures de femmes Villon, dans ses souvenirs, avait empruntées au *Roman de la Rose* « Archipiada, Echo, Helloïs », et peut-être « la royne Blanche comme lis. » Je vais présenter ici quelques conjectures sur les autres « dames » de la célèbre ballade, en m'efforçant, autant que possible, de rester dans la pensée de Villon.

(1) Dictes moy où, n'en quel pays
Est Flora, la belle Rommaine..?
. . . .

1. Dans le lat. 10,137 allégué ci-dessus, le nom du pirate est toujours « Dyomedes ».

2. Outre Raoul de Presles, cité ci-dessus, on peut mentionner encore Gerson, dans sa *Proposicion faite au Louvre en la presence du roy Charles VI[e] et plusieurs autres seigneurs de son sang* (c'est le célèbre sermon *Vivat Rex!*). Bibl. nat., fr. 936, fol. 152[ro] et v[o]. Dans ce ms., le nom du pirate est *Dyomedes*.

3. Cf. ci-dessus p. 21.

(2) Semblablement où est la royne [1]
Qui commanda que Buridan
Fust gecté en ung sac en Saine ?...

. . . .

(3) Berte au grand pié, Bietris, Allis,
Haremburgis qui tint le Maine,
Et Jehanne la bonne Lorraine...

(1) *Flora la belle Rommaine.* — Il s'agit soit de la courtisane Flora, mentionnée par Juvénal (*Sat.*, 11,9), soit de l'autre courtisane Flora dont parle Lactance dans ses *Divinarum institutionum libri VII* (I, 20), et en l'honneur de laquelle furent institués à Rome les *Jeux floraux*. Au xv[e] siècle, ce nom de Flora était pris, semble-t-il, comme type de la courtisane. C'est ainsi que Gaguin, contemporain de Villon, dans une lettre à Ambroise de Cambrai, parle d'un importun « qui apud Floram et reliquas sue consuetudinis Veneres discubuit[2] ».

(2) Semblablement où est la royne
Qui commanda que Buridan
Fust gecté en ung sac en Saine ?

Villon se fait ici l'écho d'une tradition qui régnait de son temps dans le monde des étudiants et dans le populaire, comme nous l'apprend Jean le Munerat. Au quinzième siècle, les parisiens avaient l'habitude de se réunir le soir après souper pour boire « d'autant » et deviser ensemble[3]. Dans les réunions à la taverne, lorsque chacun avait rempli de vin son verre, c'était une coutume, dit-il, de porter la santé de la reine Blanche ou de la reine de Navarre : santé ironique, car on rappelait en même temps ses méfaits. Cette plaisanterie offensante pour la mémoire d'une reine qui avait fondé le collège de Navarre avait profondément blessé dans ses sentiments de reconnaissance Jean le Munerat qui avait été étudiant du dit

1. A rapprocher, pour le mouvement, ces vers de Martin Le Franc :

Mesmement où est la duchesse
Du sang de Portugal semée...
(fr. 12,476, fol. 150 *b*).

2. Gaguin, *Epistole et orationes* (Paris, 1904, in-8°), t. I, p. 230 et n. 2. — Sur Flora, cf. le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, t. II, pp. 1189-1190.

3. Rabelais, *Gargantua*, I, 22.

collège. Il avait composé, à cet effet, une réfutation qui parut à la fin du xv[e] siècle, à Paris, et dont la bibliothèque Mazarine possède aujourd'hui le seul exemplaire connu[1]. Dans cette défense, Jean le Munerat montre que la reine de Navarre, la fondatrice du collège du même nom, ne fut jamais appelée « Blanche » mais « Jeanne », qu'elle ne fut mariée qu'une fois, et qu'elle mourut avant son époux Philippe le Bel ; que par suite la qualification de « blanche » (veuve) ne pouvait lui convenir, et qu'enfin l'imputation faite à sa mémoire était aussi mensongère qu'outrageante, et ne résistait pas à l'examen des faits[2]. Robert Gaguin qui, avant lui, avait fait entendre la même protestation, explique dans son *Compendium* d'où pouvait vraisemblablement venir l'erreur[3]. Après avoir rapporté, d'après *Les Grandes Chroniques de France*, l'inconduite des femmes des fils de Philippe le Bel, il explique comment, selon lui, se forma la légende.

Voici d'abord le passage des *Grandes Chroniques*, et puis après le texte de Gaguin. « En cest an [1314], vers Pontoise, (au lieu que l'en dit Maubuisson abbaïe de femmes, nonnains de l'ordre de Cistiaux, le jour d'un mardi en la sepmaine de Pasques), Margue-

---

1. *Restitutio fame illustrissimi principis prestantissimeque domine, domine Johanne Francorum quondam Navarre regine, Philippi dicti Pulchri sponse inclite, regieque schole Francie vulgo Navarre Parisii fundatricis devotissime atque prudentissime.* Colophon : *Finis felix Parisii. xxiij aprilis. mil. CCCC. IIII[xx] XIX. post pascha.* Bibl. Mazarine, Incunable 687. Cette réfutation est adressée à Jean Simon, évêque de Paris (29 octobre 1492 — 23 décembre 1502). Après la lettre de dédicace au prélat, Le Munerat commence ainsi sa démonstration : « Ad evidenter ostendendum illustrissime principis prestantissimeque domine, domine Johanne, Francorum et Navarre regine, Philippi quarti dicti Pulchri sponse charissime atque castissime, castimoniam vitamque per omnia seu conversationem honestam atque laudabilem atque laudatam, preter hoc quod hec testantur vulgata cronica ; cum de ceteris que se improbe gesserunt errata non taceant ut patet per consequentia frusta ex diversis cronicis excepta, ne perpetuo cum vulgo fortasse inconsideratione vel negligentia visendi cronica, vel attendendi ad ea erret doctior clerus, pro dicto vulgo passim post sumptum merum acclamante : *Bibamus regine Blanche vel Navarre, que fecit talia et talia...* »

2. La reine Jeanne de Navarre « qui tint, dit Mézerai, tout le monde enchaîné par les yeux, par les oreilles, par le cœur, également belle, éloquente et généreuse ». *Hist. littéraire de la France*, t. XXIV, p. 154.

3. D'abord dans l'édition de ses *Epistole* (Bocard, 1498, in-4°) ; lettre à Pierre Deonville, n° 89, *Gaguini Epistole et Orationes* (Paris, 1904, in-8°), t. II, pp. 68 et suiv. ; puis dans la quatrième édition de son *Compendium super Francorum gestis* (Paris, 13 janvier 1501, in-fol.), fol. 70 v°.

rite royne de Navarre, fille du duc de Bourgoigne et femme de Loys roy de Navarre, fils Phelippe roy de France; et Jehanne fille le conte de Bourgoigne, femme Phelippe le conte de Poitiers, fils du roy de France, et Blanche la seconde fille du devant dit conte de Bourgoigne, femme Charles conte de la Marche fils au roy de France, pour fornicacion et avoutire sur eux mis, et meïsmement ès deux, c'est assavoir: Marguerite royne de Navarre et Blanche femme Charles devant dit; vraiement approuvées furent prises, et du commandement du roy qui lors estoit à Maubuisson, en diverses prisons mises les deux (c'est assavoir: Marguerite et Blanche du tout en tout par essil et en chartres perpetuels mises et encloses, au chastel de Gaillart en Normendie furent detenues et emprisonnées, et ilec à morir condampnées): et l'autre dame, la contesse de Poitiers, qui fu au chastel de Dourdan emprisonnée, examinacion d'elle faite et expurgement, du tout en tout fu aprouvé que en celuy forfait ne fu pas coupable. Après ce, de prison fu delivrée, et en la compagnie le conte de Poitiers son mari fu de rechief rassemblée: et adecertes pour voir, Phelippe d'Aunoy amy bienveillant de la dite royne, et Gaultier d'Aulnoy son frere, ami de la dite Blanche, chevaliers, le jour d'un vendredi, en icelle sepmaine meïsme de Pasques, à Pontoise, du commandement du roy, furent escorchiés, et les vits et genitoires coupés; et après ce incontinent, à un gibet de Pontoise pour eux nouvellement fait furent trainés, et en celuy gibet pendus et encroés: et pour certain, l'uissier de la dite royne, sachant et consentant de devant dit forfait, en ce jour à Pontoise au commun gibet des larrons fu pendu; lequel cas fortunable les barons et le roy de France et ensement ses fils courrouça moult et troubla[1]. »

Gaguin, qui a suivi de très près cette relation, poursuit en ces termes: « Ob hanc impudiciciam insignium mulierum natam fabulam reor, quae de Johanna Philippi Pulchri uxore a rerum imperitis memorari solet. Eam videlicet aliquot scholasticorum concubitu usam eosque, ne pateret scelus, protenus extinxisse et in Sequanam amnem de cubiculi sui fenestra abjecisse. Sed unum tantum Johannem Buridanum eo periculo forte liberatum; et propterea sophisma ab eo editum esse *Reginam interficere nolite timere bonum est*. Fuit siquidem Buridanus Johanna posterior. Quippe

1. *Les grandes Chroniques de France* (éd. P. Paris), t. V, p. 204.

qui Philippo Valesio regnum moderante cum liberalium artium nominatissimus professor esset, multa et in rationabili et morali philosophia scripsit, dum Parisinae ecclesiae Fulco praesidebat, anno christianae resurrectionis. M. CCCXLVIII. Nec commeruit praeclara mulier hujusmodi vicio taxari, cujus liberalitatis atque misericordiae in pauperes testimonium exhibet Navarrae apud Parisios Collegium, ubi scholasticos incolere perpetuo instituit, designatis triplici ordine praeceptoribus, qui grammaticam, dyalecticenque adolescentes docerent, qui item philosophiam interpretarentur. Addidit et theologos, qui omnes anniversariis proventibus praediti, litterarum studio se perpetuo accommodarent. Hisque commune sacellum extruxit, praepositis ad rem divinam sacerdotibus. Itaque in eo tam grandi tamque spacioso collegio, tam multi continenter scholastici diversantur, quot ad constituendam universalem scholam satis esse putari possit[1] ».

L'explication de Gaguin, encore que sa démonstration sur certains points prête à la critique[2], est certainement la bonne. L'inconduite des brus de Philippe le Bel avait été notoire, et l'on voit *Les Grandes Chroniques de France*, l'histoire officielle d'alors, ne pas faire difficulté de la relever. Nulle part le nom de Buridan ne figure dans ces chroniques, non plus que dans la célèbre compilation de Jean Mancel connue sous le nom de *La mer des Histoires*[3]. Avec le temps, les brus de Philippe le Bel, Marguerite, Jeanne et Blanche furent confondues dans la mémoire du peuple avec Jeanne, la femme du roi de France, et toutes furent englobées dans la même réprobation. Ce n'est qu'au quinzième siècle, semble-t-il, que se forma cette légende, à laquelle Villon fait allusion, mais en se gardant bien de désigner autrement que par « la reine » la prétendue héroïne de ce roman. Rien ne prouve d'ailleurs qu'il ait ajouté foi à cette tradition, alors même que le ton général de sa ballade laisserait supposer le contraire. Dans une relation composée à Leipzig en 1470 par un certain Jean Jencz qui avait séjourné à Paris, celui-ci raconte les amours de Buridan et de la reine de France dite de Navarre sans la nommer

1. *Compendium* (Paris, 1501, in-fol.), fol. 70 v°.

2. Cf. Bayle, *Dictionnaire historique et critique* (Rotterdam, 1697, in-fol.), t. I, p. 699, n. A.

3. Paris, 1488, in-fol. t. II, fol. 211 v°. — Cette rédaction suit de très près le texte des *Grandes Chroniques de France*.

par son nom[1]. La légende de Jeanne de Navarre et de Buridan ne supporte d'ailleurs pas l'examen. Celle-ci mourut en 1304 ; or Buridan, qui est déclaré sexagénaire en 1358[2], aurait eu six ans à la mort de cette princesse. En outre, ce n'est qu'en 1308 que Philippe le Bel se rendit acquéreur de l'hôtel de Nesle[3]. Quant à la fameuse tour où se seraient passées les orgies rapportées par les romanciers, elle est encore dénommée dans le terrier de Saint-Germain-des-Prés de l'an 1485, « Tour Pelipe Hamelin. » Seul l'hôtel auquel elle était attenante s'appelait, dès 1313, l'*Hôtel de Nesle*[4]. Enfin, il est établi que la femme de Philippe le Bel n'a jamais habité cette demeure, mais qu'elle faisait sa résidence habituelle dans son hôtel de la rue Saint-André-des-Arts, près la porte de Buci[5].

La réfutation de Gaguin et de Jean le Munerat fut entendue par le public lettré[6] ; mais, dans le peuple, la légende persista. C'est ainsi que Brantôme, après avoir fait allusion aux scandales de la Tour de Nesle, écrit : « Je ne peux dire que cela soit vray ; mais le vulgaire, au moins la pluspart de Paris, l'afferme ; et n'y a si commun, qu'en luy monstrant la tour seulement, et en l'interrogeant, que de luy-mesme ne le dye[7]. » Et de fait, on voit encore Jean Second, dans son *Itinerarium Gallicum* et dans son *Epigrammatum Liber*, rappeler en deux distiques imagés la légende qui lui avait été racontée.

---

1. *De Buridano et Noverra historia Johannis Jencz incipit feliciter 1470.* Cette relation a été publiée par Hermann Leyser dans le *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. II (1842), pp. 362-370.

2. Du Boulay déclare que Buridan vivait encore à Paris en 1358, *non minor quam sexagenarius* (*Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 997), ce qui reporte sa naissance à l'année 1298 ; qu'on la recule de quelques années, il aurait eu environ dix ans à la mort de Jeanne de Navarre.

3. Félibien, *Histoire de Paris* (1725, in-fol.), t. I, p. 522.

4. H. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*, (Paris, 1837, in-4), p. 458.

5. *Histoire générale de Paris. Topographie historique. Région occidentale de l'Université*, p. 42.

6. Robert Goulet, *Compendium recenter editum de multiplici Parisiensis Universitatis magnificentia, dignitate et excellentia, ejus fundatione, mirificaque suorum suppositorum ac officiariorum nomine...* (Paris, 1517, in-4), fol. 15 vo ; Ravisius Textor, *De memorabilibus mulieribus ...* (Paris, 1521, in-fol.), fol. 190 vo-191 vo. Dans l'éloge qu'il a écrit en l'honneur de la reine Jeanne, Textor de Ravisi ne fait pas la moindre allusion à l'histoire scandaleuse de la Tour de Nesle.

7. Brantôme (édition Ludovic Lalanne, Paris, 1876, in-8), t. IX, p. 243.

In arcem reginae Albae, Parisiis.

Cernite flaventeis ubi volvit Sequana lymphas,
Semirutam fertur quam coluisse prius
Effera funestae regina libidinis arcem ;
Nunc ultore mali tempore sola jacet [1].

Actuellement, nous n'avons que l'estampe bien connue de Callot qui vienne commenter ces vers [2]. De nos jours, deux dramaturges ont représenté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin les horrifiques histoires de la Tour de Nesle, dernier vestige d'une légende qui, attaquée peu après son début, a mis toutefois plus de trois cents ans à mourir [3].

(3) Berte au grant pié, Bietris, Allis,
Haremburgis qui tint le Maine,
Et Jehanne, la bonne Lorraine...

Villon, après avoir évoqué dans le premier huitain de sa célèbre ballade de gracieuses figures de femmes appartenant à la mythologie et à l'antiquité, fait passer devant nos yeux, dans les deux huitains suivants, d'autres figures féminines non moins charmantes qui tiennent, les unes à la tradition historique, les autres à la légende ainsi qu'elles apparaissent dans les chansons de geste où la

1. *Joannis* SECUNDI *Opera* (Leyde, 1619, in-8), p. 140. Dans son *Itinerarium Gallicum* (Leyde, 1618, in-8°), les deux distiques sont semblables, sauf le début du premier vers :

Vidimus et flavas ubi..... (p. 12).

2. Édouard MEAUME, *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot* (Paris, 1860, in-8), t. I, p. 339, n° 714.

3. *La Tour de Nesle drame en cinq actes et en neuf tableaux par* MM. GAILLARDET *et* *** (Alexandre Dumas, d'après Barbier), *représentée pour la première fois, à Paris, sur le Théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 29 mai 1832.* — Dans cette pièce célèbre, le pacifique Buridan est transformé en capitan. On connaît la phrase : Dix manans contre un gentilhomme, c'est cinq de trop ! (p. 5), et cette tirade qui transportait alors la salle : « J'ai fait vingt ans la guerre aux Italiens, les plus mauvais coquins que je connaisse ; j'ai fait vingt ans l'amour aux Italiennes, les plus rusées ribaudes que je sache..... et je n'ai jamais refusé ni combat, ni rendez-vous, pourvu que l'homme eût droit de porter des éperons et une chaîne d'or..... pourvu que la femme fût jeune et jolie. » (p. 9). — Il est difficile de pousser plus loin le travestissement. — Sur Buridan, cf. ma notice dans les *Roberti Gaguini epistole et orationes* (Paris, 1903, in-8°), t. II, p. 71, n. 2.

fantaisie est surtout dominante. Telle *Berte aux grands pieds*, la mère de Charlemagne,

Berte la blonde, l'eschevie[1] (v. 3470).

Villon, comme je chercherai à l'établir ailleurs, était familiarisé sinon avec les vieilles chansons de geste, du moins avec les traductions qui en avaient été faites en prose, au XIVe siècle, ou par la tradition orale. Ce serait même plutôt à cette dernière source qu'il avait puisé ses souvenirs, car, de son temps, les manuscrits étaient rares et chers et d'un accès difficile, et puis l'on sait, par l'aveu qu'il nous en a fait lui-même, qu'il n'était pas grand clerc, et que les livres ne l'avaient jamais attiré beaucoup :

Car de lire je suis fetart,

écrit-il dans son *Grant Testament*[2]. Mais il connaissait les légendes qui couraient sur Berte, et les contes qui circulaient à l'ombre de son nom : *Au temps que Berte filait*..., et qui, jusqu'au XVIIe siècle, en France, avaient fait la joie des petits enfants et bercé leur première jeunesse[3]. Villon ne connaissait peut-être pas le poème même d'Adenet le Roi, *Li Roumans de Berthe aux grans piés*[4] ; toutefois il savait qu'elle avait donné le jour au grand empereur, au « preux Charlemaigne », qu'elle était belle et bonne, et que sa vie avait été traversée par de douloureuses aventures. Peut-être se rappelait-il la réponse d'Engerrans de Monteler à Pépin consultant ses barons pour lui indiquer une femme digne de l'épouser :

Sire, je en sai une, par le cors saint Omer,
Fille au roy de Hongrie, moult l'ai oï loer :
Il n'a si bele feme deça ne delà mer ;
Berte la debonaire ainsi l'oï nommer.
(P. 4, v. 105-109).

1. Adenès LI ROIS, *Li Roumans de Berte aus grans piés*, édition d'Auguste Scheler (Bruxelles, 1874, in-8°), p. 127, v. 3470.

2. *Le Grant Testament*, vers 36.

3. De notre temps, « M. Simrock a choisi *Berte la Fileuse* pour le sujet d'un de ses contes où il a voulu populariser nos anciennes épopées (*Karolingisches Heldenbuch*, Francfort, 1855, in-8). » Léon GAUTIER, *Les épopées françaises* (Paris, 1867, in-8), t. II, p. 9, note.

4. Adenet le Roi est également l'auteur des *Enfances Ogier* où figure *Ogier le Danois* allégué par Villon dans son *Grant Testament* (v. 1803). Mais c'est plutôt dans la mise en prose de la suite de cette geste que Villon a dû prendre son personnage. —

Bietris, *Alis* appartiennent aussi aux chansons de geste, où leurs noms reviennent fréquemment. Par suite, il est impossible de dire quelles femmes le poète a eu en vue. Prompsault a donc commis une double erreur en voulant les identifier. Pourquoi, alors que tant de femmes, au moyen âge, répondent au nom de Biétris, Biétrix, Béatrice, veut-il que l'héroïne de Villon soit « Béatrix de Provence, mariée à Charles de France, fils de Louis VIII[1] »? Même critique à l'adresse d'Alis qu'il déclare, sans autre préambule, être « Alix de Champagne, mariée l'an 1160, à Louis le Jeune, roi de France, et morte en 1206[2]. » Qu'en sait-il ? A cette erreur de fait se joint une erreur bien plus grave d'appréciation, et qui ferait supposer qu'il n'a pas saisi le sens de ces évocations exquises qui passent devant nos yeux comme des ombres pleines de beauté, de grâce et de mystère. Aussi bien convient-il de s'abstenir de toute tentative d'identification. Je signalerai toutefois une chanson de geste du cycle lorrain, *Hervi de Metz*[3], qui offre cette curieuse particularité de contenir — tout au début — les trois évocations de Villon :

Berte au grant pié, Bietris, Allis.

Telle est, en deux mots, cette histoire : Pierre, duc de Lorraine avait une fille Aélis. Il consulte ses barons pour savoir à quel homme il devait la marier :

Sur Berte aux grands pieds, cf. G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne* (Paris, 1865, in-8°), pp. 223 et sqq.

1. *Œuvres de maistre François Villon* (Paris, 1832, in-8), p. 128, n. — Cette dernière (Aélis de Champagne) figure dans une chanson de Conon de Béthune. Cf. M. A. Wallenskold, *Chansons de Conon de Béthune, trouvère de la fin du* XIIe *siècle* ... (Helsingfors, 1891, in-8), p. 223. Elle est reproduite dans la *Chrestomathie du moyen âge* publiée par G. Paris et E. Langlois (Paris, 1897, in-16), p. 281. Une Aélis, la belle-fille de Blanchefleur, est citée dans *Aliscans*, chanson de geste (Paris, 1870, in-8) :

C'est Aelis, la preus et la sénée,
Une pucelle, plus est bele ke fée.
(P. 85, v. 2812-2813.)

(*Les anciens poètes de la France*, publiés sous la direction de Guessard). — Une autre Aélis, comtesse de Chartres, et fille de Louis VII et d'Aliénor, est nommée dans la *Rotrouenge de Richard Cœur de Lion* (K. Bartsch, *La langue et la littérature française depuis le* IXe *siècle jusqu'au* XIVe *siècle*, Paris, 1887, in-8), p. 311, etc., etc.

2. Prompsault, p. 128.

3. Bibl. nat., fr. 19,160. La bibliothèque de l'Arsenal possède également un ms. de ce roman, n° 181.

Consilliez moi por Deu de maiesté !
Vez ci ma fille qui tant a de biauté[1]...

Les barons engagent le duc à marier sa fille à son prévôt, homme très riche, qui paiera les dettes de son maître, devenu son beau-père :

La votre fille Aiélis à vis cler
A vos prevost la vos covient doner
Por la grant dete dont i estes endetté...[2]

Le mariage eut lieu ; et de cette union naquit un fils qui fut appelé Hervi. Celui-ci, à la suite des circonstances romanesques, épouse « la bele Biautrix », dont voici la généalogie :

La damoisele, seignor, que ie vos di,
Elle fu fille au riche roi de Tyr
Qui douts roiaumes avoit à maintenir,
Costantinoble cele mirable ci.
Ses frères fut Flores, li rois gentis,
Qui Honguerie avoit à maintenir ;
Icil fut pere Bertain o le cler vis[3],
Dont issit Karles li rois poesteïs...

« Biétris » était donc la tante de « Berte au grant pié », et, par une coïncidence assez singulière, le nom des trois « dames » de Villon se retrouve dans la geste d'Hervi de Metz. Je me garderai bien de conclure que c'est là que Villon est allé prendre ses héroïnes ; le fait méritait toutefois d'être signalé :

Haremburgis qui tint le Maine,
Et Jehanne, la bonne Lorraine...

---

1. Fr. 19,160, fol. 1 *c*.
2. Fr. 19,160, fol. 2 *a*.
3. *Ibid.*, fol. 6 *a b*. — *Bertain* est le cas régime de *Berte*, cas sujet. — Flores (Floires) fut le père de Berte, au beau visage, dont naquit Charles, le roi puissant. Dans la geste *Renaud de Montauban* (l'oncle d'Ogier le Danois), Charlemagne fait une déclaration analogue :

Jà fui fius Pepin, issi com vos savés,
Et Bertain la roine qui tant ot le vis cler.

(G. Paris, *Hist. poétique de Charlemagne*, Paris, 1865, in-8, p. 231). — Quant à Biautris, sa beauté était remarquable :

Dex que fut gente la bele à regarder
De cors, de membres, de vis et de biauté,
Sa per n'avoit en la crestienté.
(Fr. 19, 160, fol. 7 *b*.)

Ce n'est plus à des traditions orales que Villon a pris son « Haremburgis » mais au recueil des *Gesta pontificum Cenomannensium* qu'un hasard, sans doute, avait mis sous ses yeux. Le mérite de cette identification revient à M. Auguste Longnon qui, le premier, a produit le texte des *Gesta*[1]. « Cujus consecrationi interfuit comes Andegavi, scilicet Fulco Fulconis filius et venerabilis comitissa uxor ejus Aremburgis, filia comitis Heliae quam paterno jure comitatus Cenomanensis contingebat. » Joseph Grandet, dans son étude sur *Eremburge, comtesse d'Anjou*[2], qu'il avait écrite d'après différentes sources réunies dans le tome XII de dom Bouquet, mais plus spécialement sur les *Gesta* compris dans ce même volume, n'a pas eu l'idée de ce rapprochement. En outre, dans ce travail, l'auteur a le tort de n'appuyer d'aucune référence les faits qu'il allègue.

Il cite uniquement, pour la date de la mort d'Eremburges, le *Chronicon duplex monasterii Sancti Albini Andegavensis* publié par Labbe dans le tome premier de sa *Bibliotheca nova* (I,277), comme s'il voulait dérouter le lecteur et lui dérober l'origine des sources qu'il a consultées ; car ce *Chronicon* est également publié, et plus correctement, dans le tome XII des *Rerum Gallicarum et Francicarum Scriptores* de dom Bouquet[3]. Enfin Grandet, dans un détail que je n'ai rencontré nulle part, assure qu'Eremburges « avait de grandes qualités de corps et d'esprit[4] ». Or ces mérites, peut-être très réels, ne lui sont attribués dans aucune des chroniques angevines que l'auteur a consultées. Il ne faut donc prendre cette phrase que comme une amplification de rhétorique.

Villon termine son évocation par la grande et sublime figure de Jeanne[5],

Qu'Englois brulerent à Rouan !

Dans ce dernier trait où Villon atteste sa reconnaissance pour

1. *Romania*, t. XXX (1901), p. 352, n. 1.

2. *Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire* (Angers, 1855, IVe année), t. I, pp. 369-372.

3. *Recueil des historiens des Gaules et de la France* (Paris, 1685, in-fol.), t. XII, p. 480 c. — Le passage topique sur Eremburges est à la page 551. Cf. également l'*Index onomasticus*, p. 223 (Aremburgis, Eremburgis).

4. *Revue de l'Anjou*, t. I, p. 369.

5. Jeanne était « grande et moult belle ». Cf. Henri Wallon, *Jeanne d'Arc* (Paris 1876, in-8), pp. 32 et 522.

« la bonne Lorraine », en même temps qu'il affirme son patriotisme, on retrouve le poète qui, aux plus mauvaises heures de sa vie, avait toujours conservé un cœur bien français. C'est le même qu'on verra, devant les trahisons qui marquèrent les derniers temps du règne de Charles VII et les débuts de celui de Louis XI, vouer aux plus affreux supplices l'être dégradé

Qui mal vouldroit au royaulme de France !

Il termine enfin sa ballade par ce refrain, d'une si douce mélancolie :

Mais où sont les neiges d'antan ?

A tous ces titres, la *Ballade des dames du temps jadis* de Villon reste comme le joyau du poète. La forme en est à peu près parfaite[1], et justifie l'estime particulière dont elle jouira toujours auprès des gens de goût.

L. Thuasne

---

1. Les deux premiers vers de l'*Envoi* sont plutôt faibles :

Prince, n'enquerez de sepmaine
Où elles sont, ne de cest an...

Quant au vers 340 :

Pour son amour ot cest essoyne,

que Gaston Paris regardait comme un vers de remplissage (*François Villon* p. 108 et n. 1.), on a vu qu'il correspondait exactement à celui de Jean de Meun sur le même sujet :

Dont moult ot travail et ennuis.

(Cf. plus haut, p. 35).

BIBLIOGRAPHIE

Imperial Library. Catalogue, Part I (vol. I-II). — Calcutta, Office of the Superintendant, Government printing, India, 1904 ; 2 vol. gr. in-4°, 1643 pages.

L'« Imperial library » de Calcutta vient de publier son catalogue. Cet établissement, on le sait, est né de la fusion de plusieurs bibliothèques annexées aux divers services du Gouvernement de l'Inde, et au premier rang desquelles il faut mentionner celle du Home Department dont les livres venaient de l'East India College, Fort William, et de la bibliothèque de l'East Indian Board à Londres. Elle s'est même enrichie, en 1902, de la Bibliothèque publique de Calcutta, fondée en 1835, dans le but louable de mettre à la portée de tous une bibliothèque circulante de références.

Comme il fallait s'y attendre, cet amas considérable de documents est d'inégale valeur et présente un aspect quelque peu hétérogène, d'ailleurs compensé par sa richesse et sa variété. Outre ses livres relatifs à l'Inde, l'*Imperial Library* offre encore à ses lecteurs des ouvrages généraux sur l'histoire, l'administration, la géographie, et un petit nombre de traités techniques ou scientifiques.

Mais ce qui en constitue, à nos yeux, le principal intérêt, c'est la collection particulièrement étendue de livres ou brochures sur les sujets les plus divers, imprimés dans l'Inde, qui donne à son catalogue sa véritable portée bibliographique. Il tire encore une réelle utilité de ce fait qu'en tête des articles les noms propres indigènes, affectant d'ordinaire sous le déguisement anglais les formes les plus fantaisistes, y ont tous été orthographiés d'après le *Hunterian System*, c'est-à-dire d'après la transcription rationnelle admise par tous les Indianistes.

La première partie, que nous avons seule reçue, comprend le catalogue par noms d'auteurs des livres imprimés en langues européennes et un supplément renfermant une liste de périodiques. Tout porte à croire que la seconde partie consacrée aux ouvrages en langues orientales, rangés par noms d'auteurs, avec index des sujets, et au catalogue de « Books that are no books » augmentera encore l'intérêt de cette publication très importante pour la bibliographie de l'Inde.

Antoine CABATON.

Actes du Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux, tenu à Liège, les 21, 22 et 23 août 1905 (Bruxelles, Misch et Thron, éditeurs, 66-68, rue Royale, 1905, in-8°, xxviii-338 pages). — Prix : 10 fr.

Cet intéressant volume, qui forme la tête d'une nouvelle collection intitulée : *Publications de la Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, est déjà connu en partie de nos lecteurs, car nous avons donné en son temps la liste des rapports qui y sont insérés sous leur forme définitive et qui, par une précaution qui ne devrait jamais être omise en pareille occurrence, avaient été distribués aux adhérents avant l'ouverture du Congrès.

Après une introduction non signée, mais qui est sans doute l'œuvre de M. Louis Stainier, le distingué directeur de la *Revue des Bibliothèques et Archives*, secrétaire du Congrès, nous trouvons d'abord la liste alphabétique des membres, puis les Rapports présentés au Congrès, et enfin le Compte rendu des séances.

Les Rapports sont au nombre de seize, et nous croyons devoir en donner de nouveau les titres : 1. *La législation portugaise sur la reproduction des manuscrits*, par Xavier DA CUNHA. — 2. *Les procédés de reproduction des sceaux*, par A. GAILLARD. — 3. *Organisation d'un bureau international d'échange des reproductions*, par Charles SURY. — 4. *Études sur les différents papiers à employer comme supports des photocollographies, photogravures et phototypogravures*, par Maurice L'HOEST.—5. *Les tentatives antérieures d'entente internationale pour la reproduction des manuscrits*, par Paul BERGMANS.— 6. *L'état actuel des publications de fac-simile de chartes et autres documents d'archives*, par Maurice PROU. — 7. *Étude des procédés techniques les meilleurs et les plus économiques à recommander pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux*, par Louis STAINIER. — 8. *L'utilité des reproductions photographiques au point de vue des expéditions officielles de documents d'archives*, par D. VAN DE CASTEELE. — 9. *Les procédés de reproduction des médailles et des monnaies*, par Frédéric ALVIN. — *Les manuscrits des Bibliothèques de Belgique à reproduire*, par J. VAN DEN GHEYN. — 11. *Description d'une méthode photographique permettant de reproduire des manuscrits et autres documents dans le but d'obtenir des positifs pour projections lumineuses et des agrandissements destinés à l'enseignement*, par P. FRANCOTTE. — 12. *L'organisation de systèmes pratiques de reproduction des manuscrits dans les grandes bibliothèques publiques*, par Paul VAN DEN VAN.— 13. *L'état actuel des publications de fac-simile des manuscrits*, par Alphonse BAYOT. — 14. *La reconstitution photographique des documents mal conservés ou brûlés*, par le Dr R. H. REISS. — 15. *The reproduction of manuscripts from the American point of view*, by Charles MILLS GAYLEY. — 16. *Liste des recueils de fac-simile de chartes*, par René POUPARDIN et Maurice PROU.

Nous ne pouvons examiner ici tous ces rapports, dont les indications pratiques ont été fort bien résumées dans la *Liste générale et coordonnée des*

vœux du Congrès, reproduite ici même (tome XV, 1905, pp. 331-333). Mais nous engageons vivement tous ceux qui s'intéressent à ces questions et qui n'ont pu se rendre à Liège, à lire et, en plus d'un cas, à méditer ces mémoires très importants par eux-mêmes et par l'expérience de leurs auteurs. La reproduction photographique — il faut le dire très haut, bien que ce soit plus clair que le jour — est le seul et d'ailleurs excellent moyen pratique d'étudier à distance et surtout de comparer entre eux les manuscrits, les livres rares, les peintures, les gravures, les médailles et les sceaux. Souvenirs, notes, descriptions sont sujets à trop d'erreurs pour que l'on puisse s'y fier : la photographie, au contraire, permet au travailleur de contrôler ses notes et au lecteur de contrôler le travail qu'il lit ou consulte. D'autre part, la photographie, en multipliant les exemplaires, assure la conservation de monuments toujours exposés à une destruction lente ou soudaine. On doit féliciter le Congrès de Liège d'avoir mis en lumière, une bonne fois, ces vérités élémentaires, et l'on peut dire que, par son opportune intervention, il a donné à cette nouvelle et excellente industrie un développement qui sans doute ne fera plus maintenant que grandir de jour en jour : on en a dès aujourd'hui des signes certains. Léon Dorez.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHEQUES

ALLEMAGNE

Périodiques. — On remarque dans le *Zentralblatt für Bibliothekswesen* du Dr Paul Schwenke les articles suivants :

N° de mai 1906 : Emil Jacobs, *La collection de manuscrits de Joseph Görres* (très intéressante histoire de ces manuscrits, provenant presque tous du couvent de Himmerod dans l'Eifel ou de l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves ; plusieurs ont été acquis par la Bibliothèque nationale de Paris ; tableau des mss., de leurs provenances, des nos qu'ils portaient dans les deux catalogues existants, et des dépôts où sont actuellement conservés la plupart d'entre eux) ; — M. Hippe, *Hermann Margraf* (article nécrologique sur l'ancien directeur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Breslau, décédé le 12 janvier dernier) ; — Hans Paalzow, *L'Institut international de Bibliographie sociale* (rectification, et réponse de M. Hans P.). — Compte rendu de l'ouvrage suivant : Dr Gottfried Zedler, *Das Mainzer Catholicon* (Mainz, Gutenberg-Gesellschaft, 1905, in-4°) [Paul Schwenke]. — Note sur de récentes publications de bibliographie historique (nouv. éd. du manuel Dahlmann-Waitz, etc.) [M. Perlbach]. — Compte rendu de l'ouvrage suivant : Georg Maas, *Jurisprudentia Germaniæ* 1905 (Berlin, W. Moeser, 1906, in-8°) [Wolfstieg]. — Note sur le testament d'Eduard Boehmer qui a légué, à la Bibliothèque de l'Université de Strasbourg ses livres théologiques, ceux de provençal moderne, sa collection sur Dante, sur les Universités, sur les duels, la chronologie et le calendrier ; à la Bibliothèque de l'Université de Heidelberg sa collection sur Pindare et sur le mouvement évangélique en Espagne et en Italie ; à la Bibliothèque royale de Berlin, qui avait acquis en 1885 la collection rhéto-romane de Bœhmer, tous les imprimés et mss. rhéto-romans recueillis par lui depuis cette époque et que cette Bibliothèque se trouve ne pas posséder encore. — Nouvelle liste d'éditeurs (dont trois de Paris) qui ont usé de libéralité pour la constitution de la « Deutsche Musiksammlung » [Wilh. Altmann] ; etc.

— M. Erich Petzet, de Munich, a publié, dans le n° de mai 1906 des

Süddeutsche Monatshefte (p. 525-545), un article intitulé : *Les projets de centralisation des bibliothèques allemandes et les bibliothèques bavaroises*, où il proteste avec une grande modération et, semble-t-il, beaucoup de justesse, contre les exagérations des projets discutés au cours de ces derniers mois.

FRANCE

Périodiques. — On remarque dans le *Bulletin du Bibliophile* les articles suivants :

N° du 15 avril : Le prince d'Essling, *Un bois vénitien inédit du* xv° *siècle* (bois représentant saint Sébastien, gravé, selon le savant bibliographe, à Venise et vers 1490 ; probablement une de ces images de piété imprimées sur feuilles volantes pour être distribuées aux fidèles à l'offertoire de certaines messes, ou encore pour les membres de quelque confrérie ; le bois est encore en très bon état ; facsimilé in-fol.) ; — Ernest Jovy, *Quelques lettres inédites de la marquise du Châtelet et de la duchesse de Choiseul*, 1745-1775 : lettres au P. Jacquier, tirées de la correspondance de ce religieux conservée à la Bibliothèque municipale de Vitry-le-François) ; — Jean Bonnerot, *Médaillons de reliure* (sonnets). — Note sur la *Table des Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* de 1857 à 1900, dressée par M. G. Ledos (Paris, Picard, 1906, in-8°) ; etc.

N° du 15 mai : Lucien Pinvert, *Sur Mérimée. A propos d'ouvrages récents* ; — Henri Clouzot, *Antoine Jacquard et les graveurs poitevins au* xvii° *siècle* ; — L.-G. Pélissier, *Lettres de divers écrivains français* (suite : lettres de Voltaire au libraire Crammer, de Genève, s. d., à un correspondant anonyme, s. d., à l'abbé Audra, 30 août 1769 ; lettre de Buffon à Madame Allut, 1778 ; lettre de Condorcet au comte de Viri, s. d. ; lettre de Morellet au comte d'Albaret, s. d. ; lettres du marquis de Mirabeau, « l'ami des hommes », à Du Chesne, 1776-1777 ; lettres de Mirabeau au baron de Maltzem, à Dumolard, à Michaux, à Boucher, au libraire de La Garde (1770-1786). — Note nécrologique sur Louis-Gustave Vapereau, auteur du *Dictionnaire universel des contemporains* et beau-père de M. Maurice Tourneux, décédé à Paris le 17 avril dernier. — Note sur l'*Inventaire* des papiers manuscrits du cabinet de Robert de Cotte, premier architecte du roi (1656-1735), et de Jules-Robert de Cotte (1683-1767), conservés à la Bibliothèque nationale, par Pierre Marcel ; etc.

— Le *Bibliographe moderne* de M. Henri Stein contient les études et notes suivantes :

N° de janvier-avril 1906 : Ch. Mortet, *La première édition de Virgile imprimée à Paris*, 1470-1472, avec trois facsim. hors texte (édition imprimée avec les « caractères de la Sorbonne ») ; — Maurice Lecomte, *Pierre-Camille*

Le Moine et son fils, archivistes au XVIII[e] *siècle* (nombreuses et excellentes indications bibliographiques) ; — Henri DE CURZON, *Bibliographie Mozartine ;* revue critique des ouvrages relatifs à Mozart et à ses œuvres (453 n[os]). — Association amicale professionnelle des Archivistes français. Troisième assemblée générale (21 avril 1906), compte rendu ; — communications : Émile DUVERNOY, *Le recrutement des archivistes départementaux ;* — J.-A. BRUTAILS, *Traitement des fonds d'archives par le sulfure de carbone.* — Association des Bibliothécaires français. Assemblée générale du 22 avril 1906 ; etc.

— On remarque, dans le *Bulletin de la Société historique du VI[e] arrondissement de Paris* (n° de juillet-décembre 1905), une étude de M. Numa RAFLIN intitulée : *Publicistes et publications périodiques dans le VI[e] arrondissement en 1848.*

— A signaler, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (33[e] année, 1906, 1[re] livraison), une note de M. Albert BABEAU qui a pour titre : *Addition à la notice sur les dessins de Jacques Cellier.*

— Nous recevons le n° 14 de la *Bibliothèque-Revue, service d'offres, demandes et échanges d'occasions* (Langres, 1906 ; adresser les offres, les demandes et les abonnements au directeur M. l'abbé Édouard Vincent, curé de Prangey, par Villegusien, Haute-Marne).

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL. — Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. Henry MARTIN a été récemment nommé administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal. C'est là un très heureux choix et qui sera universellement approuvé. L'abondant *Catalogue des manuscrits* et la belle *Histoire* de ce dépôt dus à ce savant si consciencieux et si sûr le désignaient d'une manière toute particulière aux fonctions qui viennent de lui être confiées et où il pourra rendre au magnifique établissement de la rue de Sully les plus signalés services. Il faut espérer que le Ministère de l'instruction publique profitera de cette occasion unique pour entreprendre la publication du catalogue des précieux imprimés conservés à l'Arsenal et qui, faute d'inventaire imprimé, ne sont encore que très imparfaitement connus et utilisés.

REPRODUCTIONS DE MANUSCRITS. — A la liste des manuscrits de la Bibliothèque nationale déjà reproduits en format réduit par MM. BERTHAUD frères nous avons le plaisir d'ajouter les suivants :

Miracles de Notre Dame. Tome I. Reproduction des 59 miniatures du manuscrit français 9198 de la Bibliothèque nationale (Paris, imprimerie Berthaud frères, 31, rue de Bellefond, s. d.). Dans une brève introduction, M. H. OMONT retrace l'histoire de ce célèbre ms., qui contient la traduction française en prose, faite par Jean Miélot, chanoine de Saint-Pierre de Lille, d'un recueil de *Miracles de Notre-Dame.* Terminé à La Haye le 10 avril 1456, ce ms., qui provient de la « librairie » du duc Philippe le Bon à Bruges, renferme 59 miniatures en grisaille ou en camaïeu. Celle du fol. 19 représente Jean Miélot travaillant au milieu de ses livres, ou peut-être Méliton.

A la suite de l'introduction sont imprimées les rubriques de la table de ce premier volume, qui peuvent servir de notices, parfois un peu trop succinctes, pour les planches de la reproduction.

Miracles de Notre-Dame. Tome II. Reproduction des 73 miniatures du manuscrit français 9199 de la Bibliothèque nationale. C'est une suite donnée à l'ouvrage précédent et dont deux exemplaires existent : l'un est le ms. Douce 374 de la Bodléienne d'Oxford et l'autre est le ms. de la Bibliothèque nationale dont MM. Berthaud frères nous offrent aujourd'hui la reproduction. Tous deux ont fait partie de la bibliothèque des ducs de Bourgogne ; mais, comme l'a démontré M. Léopold Delisle en 1885, le ms. de Paris est une copie, presque page pour page, du ms. d'Oxford. Le ms. d'Oxford a été publié en phototypie, avec une excellente introduction de M. Warner, dès 1885, et il semblerait que cette publication eût dû rendre inutile la reproduction du ms. de Paris. Il n'en est rien ; car, de l'avis des connaisseurs, les grisailles de ce dernier sont d'un art très supérieur à celles du ms. conservé en Angleterre. Autre renseignement curieux : en tête de notre ms. figure une note qui semble prouver qu'il a servi de modèle à Jean Breughel, au XVIIIe siècle, pour l'exécution d'une suite de tableaux.

Antiquités et Guerre des Juifs de Josèphe. Reproduction des 25 miniatures des manuscrits français 247 et nouv. acq. 21.013 de la Bibliothèque nationale. Douze peintures du premier et du plus célèbre de ces manuscrits, commencé pour le duc de Berry et resté inachevé, sont l'œuvre incontestable de Jean Foucquet; elles n'avaient jamais été reproduites dans leur ensemble. Le second volume, récemment offert à la Bibliothèque nationale par S. M. le roi d'Angleterre, était resté tout à fait inconnu jusqu'à ces dernières années. La première peinture, bien que légèrement endommagée, est tout à fait digne des dix que contient le ms. 247; parmi les autres, plusieurs sont d'un moindre mérite artistique.

Psautier illustré (XIIIe siècle). Reproduction des 107 miniatures du manuscrit latin 8846 de la Bibliothèque nationale. Les miniatures de ce merveilleux volume, d'une admirable conservation, constituent deux séries. La première est due à un peintre anglais du milieu ou de la fin du XIIIe siècle. La seconde (fol. 72 v°, 73 v°, 80 v°, 81 v°, 86 v°, 93 v°, 96 v°, 98 v°, 100, 101 v°, etc., jusqu'au fol. 156 v°) est l'œuvre d'un peintre anglais du milieu du XIVe siècle, qui avait étudié en Italie ou qui avait sous les yeux un modèle italien, peut-être bolonais ; en tous cas, ces peintures n'ont pu être exécutées qu'après l'apparition des ouvrages de Giotto, de Taddeo Gaddi, de Niccolò da Bologna, dont elles offrent des réminiscences et même des imitations remarquables ; les belles initiales (personnages à mi-corps) dérivent directement de l'art bolonais, mais ici très fortement influencé par l'art toscan. A signaler, au fol. 117, registre inférieur, troisième scène, une intéressante déposition de Croix, sujet assez rarement figuré au moyen âge, même en Italie. A partir du fol. 161, les peintures sont également

sorties du pinceau d'un peintre anglais italianisant, mais elles sont inférieures à celles qui les précèdent.

Toutes ces publications sont accompagnées de notices de M. Henri OMONT, notices auxquelles nous avons emprunté la plupart de nos renseignements.

ITALIE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans la *Rivista delle Biblioteche e degli Archivi* du Dr Guido Biagi, les articles suivants :

Vol. XVII. nos 2-4 (février-avril 1906) : Alfredo MUNICCHI, *Una breve biografia inedita di Cosimo III de' Medici* (tirée des *Miscellanea Medicea* de l'Archivio di Stato de Florence) ; — Umberto DALLARI, *Marchi d'antiche razze di cavalli* (notice sommaire d'un ms. conservé à l'Archivio di Stato de Reggio d'Émilie) ; — Cesare LEVI, *Saggio di bibliografia degli Studi critici su Carlo Gozzi nel centenario della morte* ; — Curzio MAZZI, *Del modo di comporre l'azzurro oltremarino ; trattarello di frate Domenico Baffo* (d'après le ms. 1246 de la Riccardiana de Florence) ; — Giorgio ROSSI, *Appunti sulla composizione e pubblicazione del « Cicerone », da lettere inedite di G. C. Passeroni ;* etc.

— A signaler, dans la *Bibliofilia* de M. Leo S. Olschki, les articles suivants :

No de février-mars 1906 (anno VII, dispensa 11-12) : C. LOZZI, *Le feste dei Comuni italiani e in ispecie del Santo patrono di Ascoli e del tremuòto,* avec 8 facsim., dont l'un est la reproduction d'une page de l'édition gothique des *Statuti della città di Ascoli,* 1496, d'après l'exemplaire de M. J. Rosenthal, de Munich ; — E. VAJNA DE PAVA, *Di un codice della collezione del comm. Leo S. Olschki contenente la* Sfera *del Dati e altre opere italiane dei secoli XIV e XV e di un codice Laurenziano contenente la* Sfera *di Andalò di Negro,* avec un facsim. et deux planches hors texte ; — G. BOFFITO, *Saggio di bibliografia aeronautica italiana. Cenni storici e ristampa d'un rarissimo trattatello d'aeronautica antica,* avec une planche hors texte ; — Enrico CELANI, *Dediche, postille, dichiarazioni di proprietà ecc. nei libri a stampa della R. Biblioteca Angelica di Roma* (suite), avec deux facsim., dont l'un est une épigramme latine de la main de Fulvio Orsini ; — Note sur un acte autographe de Pinturicchio trouvé à Rome, daté du 13 mai 1510 et relatif à l'échafaudage construit pour l'exécution des fresques de S. Maria del Popolo ; — Lettre de M. Cesare DE LOLLIS sur les menaces de fermeture de la Colombine de Séville ; — Découverte d'une mention relative à Shakespeare dans les comptes de Francis, sixième comte de Rutland (31 mars 1613) ; etc.

No d'avril 1906 : G. LESCA, *Postille foscoliane inedite a Cino da Pistoia,* con tre facsimili di scrittura foscoliana (suite dans le no de mai-juin avec un facsim.) ; — E. VAJNA DE PAVA, *Di un codice della collezione del comm. Leo S. Olschki contenente la* Sfera *del Dati e altre opere italiane dei secoli XIV e XV e*

di un codice Laurenziano contenente la Sfera *di Andalò di Negro* (suite dans le nº de mai-juin, avec un Appendice : *Il trattato della Sfera di Andalò di Negro* edito di sul cod. Laurenziano Pl. 29, n. 8 da G. BOFFITO) ; — G. BOFFITO, *Saggio di bibliografia aeronautica italiana. Cenni storici e ristampa d'un rarissimo trattatello d'aeronautica antica* (suite dans le nº de mai-juin, avec un Appendice : *Del volo degli uomini conosciuto dagli antichi*, dissertazione del Padre D. Angelo Maria Cortenovis Barnabita ristampata con note critiche a cura di Eugenio VAJNA DE PAVA). — Notes sur des livres provenant de la bibliothèque de Marie Stuart ; — sur la bibliothèque du Musée Britannique et ses catalogues. — *Cataloghi notevoli* (avec 10 facsim.). — Notes nécrologiques sur Anatole CLAUDIN, Richard GARNETT (mort le 13 avril), Eduard GRISEBACH, Giuseppe MAZZATINTI : etc.

Nº de mai-juin 1906 : Leonardo Olschki, *Lorenzo Da Ponte libraio e bibliofilo* (poète impérial, impresario à Vienne et à Londres, librettiste de Mozart, etc.) ; — E. CELANI, *Dediche, postille, dichiarazioni di proprietà ecc. nei libri a stampa della R. Biblioteca Angelica di Roma* (suite, avec un facsim. de l'ex-libris ms. de frà Paolo Sarpi). — Circulaire relative à la VIIe Réunion générale de la *Società Bibliografica italiana* à Milan. — Note sur le second volume des *Antiquités des Juifs* de Josèphe, avec miniatures de Jean Foucquet, offert à la Bibliothèque nationale de Paris par le roi d'Angleterre. — Don à la Bibliothèque nationale de Florence de l'exemplaire de la *Vita e Poesie di Messer Cino da Pistoia* de S. Ciampi (Pise, 1813) annoté par Ugo Foscolo et décrit dans les précédents nºs de la *Bibliofilia ;* etc.

PAYS-BAS

PÉRIODIQUES. — On trouvera dans la *Tijdschrift voor Boek- et Bibliotheekwezen* d'Anvers-La Haye les articles suivants :

Nº de mars-avril : Prosper VERHEYDEN, *Volumes avec reliures estampées conservés au Musée Plantin-Moretus* (suite ; avec 4 facsim.) ; — T. J. DE BOER, *Reproductions de manuscrits* (avec le facsim., en blanc sur fond noir, d'une page d'un ms. néerlandais conservé à la Bibliothèque royale de La Haye) ; — R. VAN MARLE, *Représentation des douze mois datant du* XVe *siècle* (tirée des « Eygenschappen der dingen » de Barthélemi Glanville, Harlem, Jacob Bellaert, 1485 ; facsim.) ; — G. CAULLET, *Relieurs et libraires de Malines* (d'après le travail de M. Prosper VERHEYDEN, *Boekbanden mit blinddruk. Mechelsche boekbinders. Boekhandelaars te Mechelen in de 16e eenw*, Malines, 1905, in-8º, paru d'abord dans le *Bulletin du Cercle archéologique..... de Malines*, XV, 1905) ; — MM. KLEERKOOPER, *Le « Speculum exemplorum » au Musée Britannique, à Dublin et à Oxford* ; — Pr. VERHEYDEN, *Documents concernant des imprimeurs anversois* (tirés des comptes de la ville d'Anvers,

1558-1581); — P. DE SADELEER, *Une Prognostication française d'Adriaan van Vossenholen* (*Predictio Astrologica de lan nostre Seigneur* M.CCCC *et* LXIII, *calculee sur le Meridian de la Fameuse et Ville marchande de Anvers...*, datée du 8 juin 1462); etc.

CATALOGUES. — Nous recevons de la librairie Martinus NIJHOFF, à La Haye (Nobelstrat, 18) un très intéressant catalogue, à prix marqués, de *Livres rares et curieux*. Parmi les 888 ouvrages qui y sont décrits, il convient de signaler les suivants : les *Mirabilia Romae* de Francesco Albertini (Bâle, Thomas Wolff, 1519, in-4°); — le *De fuga Balbi* de Fausto Andrelini (Paris, R. Gourmont, [1508], in-4°); — le *De captivitate Ludovici Sphorcie* du même (Paris, R. Gourmont, vers 1510, 10 ff. in-4°); — une traduction espagnole du *Confessionale* de saint Antonin (Séville, J. Cromberger, 1537, in-4°); — une relation allemande du sac de Rome de 1527 (n° 81); — la traduction de la Bible en romanche de la Basse-Engadine (Scuol, J. Dorta a Vulpera, 1679, in-fol.); — la première édition de la traduction rhéto-romane des Psaumes (Bâle, J. Kündig, 1562, petit in-8°); — la lettre du roi Manoel de Portugal à Léon X (Rome, J. Mazochi, 1513, in-4°); — les *Epitaphes* du maréchal de Floranges (Paris, J. André et G. Corrozet, 8 janv. 1536 [1537], 4 ff. in-8, goth.); — l'*Eutrope* de Gilles de Gourmont (Paris, 1512, petit in-fol.); — le *Hecatodistichon* de F. Andrelini (Deventer, Th. de Borne, 1519, in-4°); — le Journal autographe du voyage de Jacques L'Hermite autour du monde, 1623-1624, écrit par un de ses officiers; — la relation du siège de Rhodes par Jacques de Bourbon (exemplaire de Rasse des Neux); — le recueil, presque introuvable, de fables et énigmes hébraïques imprimé à Venise en 1550, avec gravures sur bois (*Maschal Hakadmani Isak Ibn Sahula*); et de nombreux livres relatifs à l'histoire du Japon.

Le Gérant : Honoré CHAMPION.

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

Tome IV. — **Le frère de Pétrarque**, par Henry COCHIN........... 6 fr.

L'étude particulière de la vie de Gherardo, frère de Pétrarque, jette une lumière très vive, non seulement sur sa conversion, sur la grande crise morale de sa vie, mais sur son existence tout entière. La conversion et l'entière religion d'un frère unique et très aimé avaient touché son âme d'une façon profonde et définitive. Les relations avec ce frère, les visites qu'il lui fit à la Chartreuse de Montrieux, le spectacle et l'exemple de ses vertus ont exercé sur le développement de sa pensée et de sa vie une très grande action et l'ont porté plus que toute chose à l'amour exclusif de la solitude et de la contemplation. C'est l'histoire de ce frère du poète que nous raconte M. Cochin de façon toute neuve, documentée et agréable. Grâce à lui, une figure se dresse devant nos yeux, un peu pâle et effacée, mais vivante pourtant, celle d'un pénitent et d'un religieux du XIVe siècle. On pénètre dans un couvent du moyen âge, un de ceux où la vertu monastique s'était conservée parfaite. On y vit parmi des moines joyeux, constants et immaculés, tels que ceux dont l'Angelico nous a laissé la radieuse peinture. On discerne les conditions et les difficultés de leur vie temporelle, les alternatives de ferveur et d'hostilité qu'une religion monacale rencontrait auprès des puissants de ce monde, leurs luttes avec les seigneurs voisins, leurs préoccupations, leurs misères, les contre-coups qu'ils pouvaient ressentir des événements contemporains, guerres ou épidémies. On voit comment il les servit, comment il leur resta fidèle jusqu'au bout et comment, après sa mort même, ils profitent de ses libéralités, et c'est une occasion de lire avec M. Cochin, qui le commente si bien, ce livre du « Repos des Religieux », un des plus beaux sans doute que le moyen âge ait laissé à la louange de la vie monastique.

Tome V. — **Études sur Rabelais** (Sources monastiques du roman de Rabelais. — Rabelais et Erasme. — Rabelais et Folengo. — Rabelais et Colonna. — Note sur la rupture de Voulté avec Rabelais. — Note sur le chapitre VI du livre II et sur « l'Epistre du Limosin de Pantagruel, grand excoriateur de la lingue latiale ». — Notes sur un passage du chapitre XLVIII du livre IV de Pantagruel, Calvin et Rabelais, etc. — Mélanges) par Louis THUASNE.................................. 10 fr.

Tome VI. — PÉTRARQUE. **Le traité de sui ipsius et multorum ignorantia**, publié avec introduction, notes et commentaires, par L. M. CAPELLI.. 6 fr.

Précieuse édition du manuscrit *Vaticanus 3359* (M. L. 145), qui fit partie des collections Fulvio Orsini. Cette œuvre de polémique où Pétrarque se livre à de grandes attaques contre l'averroïsme eut, suivant l'opinion aujourd'hui admise, beaucoup d'influence sur son temps. A Aristote et aux Aristotéliciens il opposa, en une belle forme de pensées et de style, Platon et les Platoniciens, reprenant ainsi la tradition de ses auteurs préférés. Pétrarque est chrétien dans son culte pour Platon, chrétien dans son mépris pour Aristote, mais cependant, plus d'une fois, ses aspirations humoristiques et sa conscience chrétienne se fondent dans une admirable harmonie, en font un précurseur de l'Académie platonicienne de Florence, qui, opposant une nouvelle autorité à l'ancienne et indiscutée autorité d'Aristote, devait préparer le triomphe de la libre recherche et de la pensée libre. Dans cet opuscule de polémique, mieux qu'en d'autres écrits bien plus volumineux, brille d'une vive lumière la pensée de Pétrarque et c'est une bonne œuvre que de donner un texte sûr comme celui de M. Capelli.

Tome VII. — **Montaigne, Amyot et Saliat. Étude sur les sources des essais de Montaigne**, par Joseph de ZANGRONIZ................ 6 fr.

Jusqu'ici on s'était beaucoup occupé des emprunts faits à Montaigne ; l'idée n'était pas venue de se demander si Montaigne n'était pas, dans une certaine mesure, la copie d'un autre original, et s'il n'avait pas, tout le premier, donné l'exemple du « pillage », pour employer un des termes qui lui sont le plus chers : on crie d'abord à l'indignation, mais si l'on veut bien lire M. Zangroniz, qui a puisé dans l'enseignement des meilleurs maîtres, et en particulier à l'Ecole des Chartes, une méthode très sûre et de rares qualités critiques, on est obligé d'en croire les preuves et les textes qu'il nous apporte côte à côte. L'histoire littéraire ne peut que gagner à ces découvertes et, si un grand homme est légèrement abaissé, c'est pour rehausser en la personne d'Amyot un penseur émérite, vraiment trop oublié.

BIBLIOGRAPHIE DES BÉNÉDICTINS

DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE

PAR DES PÈRES DE LA MÊME CONGRÉGATION

1906

Fort volume in-8 sur 2 colonnes et accompagné d'héliogravures.
Tiré à 385 exemplaires numérotés. — Prix : 12 fr.

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

PUBLICATION MENSUELLE

16e Année. Nos 7-8. Juillet-Aout 1906.

REVUE
DES
BIBLIOTHÈQUES

Directeurs : ÉMILE CHATELAIN et LÉON DOREZ

SOMMAIRE

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1906

CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris : 15 fr. — Départements et Union postale : 17 fr.
☞ *Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en un* **mandat-poste** *ou* **chèque** *au nom de M. HONORÉ CHAMPION.*

LES SECRETS DES VIEILLES RELIURES[1]

De même que les copistes du moyen âge, en grattant de vieux textes qu'ils jugeaient inutiles, pour y superposer les auteurs en vogue, nous ont conservé, sous forme de palimpsestes, des ouvrages qu'on ne connaîtrait pas autrement, ainsi les relieurs de la Renaissance, ne trouvant plus assez d'ais de bois et n'ayant pas de carton à leur disposition, nous ont sauvé, sans le vouloir, des plaquettes de rebut, des restes d'ouvrages délaissés par le public, des déchets d'imprimerie enfin qui sont quelquefois très intéressants pour nous, surtout quand ils fournissent les éléments du seul exemplaire connu. On sait quels profits a su tirer M. Léopold Delisle de l'examen des vieilles reliures; qu'il me suffise de rappeler la découverte d'un atelier d'imprimerie à Angoulême[2] et les curieux fragments extraits de la reliure d'un manuscrit de Berne[3].

En revisant le Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de l'Université de Paris et celui des livres du commencement du XVIe siècle, j'ai eu l'occasion d'examiner les reliures, et de faire réparer les ravages causés par le temps, l'usure et les déménagements. Philippe Le Bas, qui doit être considéré comme l'organisateur de notre bibliothèque, avait déjà exploré quelques reliures, et c'est faute de crédits qu'il avait laissé beaucoup de livres précieux complètement à nu, enveloppés dans du papier gris retenu par une ficelle[4]; peu à peu, sous l'administration de Léon Renier ou de Jules de Chantepie, nos raretés bibliographiques ont fini par être habillées, et elles peuvent être communiquées aujourd'hui,

1. Résumé de communications faites à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans les séances des 19 août 1904, 18 et 25 mai 1906.

2. *Mélanges de paléographie et de bibliographie* (1880), p. 305-351.

3. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris...*, XXIII (1896), p. 266 et s.

4. Une demande de 8000 francs pour relier les incunables et les manuscrits avait paru, de ce temps, exorbitante.

sans que l'on ait à craindre la perte d'un feuillet ou d'un cahier. Le nombre des reliures dont les plats étaient formés par la superposition de feuillets imprimés n'est pas considérable; cependant elles nous ont procuré une moisson assez intéressante[1].

I. — Textes Français.

1. *Pronostication de J. Laet pour l'an 1516.*

Jaspard Laet, de Borgloon ou Looz, a publié, au moins depuis 1488 jusque vers 1551, des pronostications annuelles en langue française, latine ou flamande. Les exemplaires de ces plaquettes éphémères ont presque tous été détruits. Le catalogue du British Museum n'en annonce aucun. M. Vander Haeghen, le savant auteur de la *Bibliotheca Belgica*, qui recherche avec tant de zèle les moindres impressions dues aux presses belges, n'a encore pu décrire que cinq plaquettes (1492, 1503, 1508, 1524, 1526), plus une de 1559 due au fils de notre auteur, Gaspard Laet le jeune[2].

Une nouvelle plaquette, mutilée comme la plupart de celles qui nous sont parvenues[3], a été trouvée dans une reliure, à la Bibliothèque de l'Université. En voici la description :

La grant et vraye preno || stication nouuelle de louuain || Pour lan de grace. Mil. cinq cens et XVI Faict || par moy. Jaspard laet medecin et astrolo || gue de la puyschante uniuersite de. Louuain.

In-4°, 4 ff., sans chiffres ni signatures. Car. goth.

Au dessous du titre, portrait du soleil.

Au verso du premier feuillet, gravure (mesurant 88 sur 88 mm.) : un astronome assis devant un pupitre, la main gauche appuyée sur le pied d'une sphère.

Comprend : 1° (fol. 2) quelques lignes d'introduction, sans en-tête :

---

1. Je ne reviendrai pas sur les fragments déjà signalés dans le *Catalogue des incunables de la Bibl. de l'Université* [Rev. des Bibliothèques, 1902 et 1905], aux mots Alanus, Alexander de Villa Dei, Breviarium Parisiense (décrit maintenant dans le Catalogue Pellechet n° 2905), Crescencies, Milet, Voragine, et, dans le Supplément, Heures (fragments du livre des).

2. 2e série, livraison 146-147, 150, 153-154.

3. Cf. Campbell, *Annales de la typogr. néerlandaise au XVe siècle*, p. 303-304 et Vander Haeghen, *op. c.*

Comme ainsi soit que dancienneté est de consti[tuer] || faire et calculer une revolution en ensuyuant [les] || enciens maistres en astronomye a astrologi[er] || combien pour ceste presente annee qu'il semble [ ] || aulcunement estre dificille pour aucune con[tro] || uersie de deux eclipses de lune.....

2° Du seigneur de lan.

3° De la disposition de lannée || en ses premières qualités.

4° (fol. 2 v°). La disposition de liuer || en ses premières qualités.

5° De la disposition du printemps en ses qualités.

6° La disposition de lesté.

[Lacune de 2 ff. au moins, où il était question de l'automne et d'autres choses].

1° (fol. 3) De paix et de guerre.

2° De la dispositition (*sic*) daulcuns pays villes et cités. || Et premierement du tres fertille royaulme de france.

3° (fol. 3 v°) Du royaulme dangleterre.

4° Du royaulme descosse.

5° De la duché de brebant.

6° De la conté de flandres.

7° De la conté de holande.

8° (fol. 4) De la duché de gueldre.

9° Du pays de liège. || Le pays de lyege sera en grant paix et auront prouffit en leu[rs] || marchandises et seront aymez, et penseront a fornication[1], d[es] || places pour la deffention du pays. Ilz pourroient auoir qu[el] || que controuersie de maladie au printemps et lesté comme fieb || ures pestillencielles et apostumes de forte curaison.

¶ Cy finissent les inclinations des astrologiens de L[an] || Mil cinq cens et XVI. Imprimé à Anvers en la rue d[e la] || Kalendre.

16° (fol. 4 v°) en plus gros caractères :

[Al]manach pour ceste presente || [an]nee. Mil cinq cens et XVI.

. . . .

Éclipse de lune le .XIX. jour de Janvier a || IIII heures et une minute.

Item de rechef encore eclipse de lune le XIII || [jo]ur de. Juillet a .XI. heures apres midy || [et] III minutes.

D'après l'auteur, les saisons de l'année 1516 commencent le 12 décembre 1515 et les 11 mars, 11 juin 1516, etc.

1. Il faut probablement corriger « fortification ».

2. *Rondeaux sur la mort de la reine Claude*, *1524*.

Anatole de Montaiglon[1] a jadis montré que les épitaphes composées pour la mort d'Anne de Bretagne, par André de la Vigne, en 1514, ont été réimprimées dix ans plus tard en l'honneur de la reine Claude de France, première femme de François Ier, morte à Blois, le 20 juillet 1524, avec quelques additions. Il a fait connaître deux éditions différentes, publiées sous la forme d'un livret populaire, au moment même où la cérémonie s'accomplissait.

Une troisième édition nous est révélée par des feuillets enfouis dans la reliure de deux volumes différents, sortis des presses lyonnaises[2]. Il y a donc quelque probabilité, pour que cette petite plaquette de 4 feuillets en caractères gothiques (genre bâtard), de 20 ou 22 lignes à la page, ait été imprimée à Lyon.

Le texte, sans doute composé à la hâte, paraît assez négligé; outre les omissions voulues pour réduire le contenu à 6 petites pages d'impression, le titre et le colophon occupant chacun la page, il est souvent moins bon que celui des éditions connues de Montaiglon.

Titre : Les regrets Lamentations | et epitaphe De la feue | Royne et duchesse de bretaigne.

(*Grand écusson avec trois fleurs de lis*).

Fol. 1 v° : ¶ Rondeau et epitaphe de la Royne | de France que dieu absoulle.

En ce monde dix milions de plaintes
De pleurs, de criz, de soupirs et complaintes...

RONDEAU CONTRE LA MORT SUR LE TRESPAS.

¶ Cruelle mort despiteuse et aduerse
Destre aux humains si tresdure et peruerse
Enuers Jhesus fais protestation
Que sans peche par detestation
Fol. 2 : Blasmer te puis et mauldire sans cesse...
Et prinse, helas en la fleur de ieunesse

---

1. *Recueil de poésies françoises des* XVe *et* XVIe *siècles*. T. XII, p. 107.

2. L'un de ces volumes, imprimé à Lyon en 1520, a sans doute été relié quelques années plus tard. Cet exemple doit nous rendre prudents quand nous assignons des dates aux imprimés d'après les reliures qui les contenaient.

CRUELLE MORT.

¶ Au hault climat du royaulme supresme
Deuant le Roy de tous aultres le proesme...
Ne pour effortz que facent corps ne ame
Fol. 2 v° : Jamais naurons si vertueuse dame.

AULTRE RONDEAU

¶ Cite de Bloys, deplore le trespas
Le dur deces, et le mortel repas
De lexcellente et vertueuse Royne
Qui par biensfaitz au hault paradis resgne...
Par bien regir son peuple par compas
¶ Nobles bretons vous ny faillerez pas
Venez mener vostre deul pas a pas
Gectes larmes en regrettant la royne
¶ Du poure peuple elle estoit le soulas[1]
De tout son cueur aymoit dieu et leglise
En quel habit, en quel estat et guise
Feras tu plains sur ceste noble dame
Tu priras dieu quil en recoyue lame
Et quen sa court dignement elle soit mise[2]
A seruir dieu du tout estoit soubmise
En delaissant sa royalle entremise
Ainsi que fleur de toute noble femme
Dont son hault bruit, bon regnon, loz et fame
Sa vertu vive a iamais preconise.
Fol. 3 : ¶ O royne Claude en hault regne regne[3]
Par bien regner tu as regne eternel
Ou regneras soubz le roy supernel
En riche lieu par grace preuenante[4].

DEPLORATION SUR LE TRESPAS

¶ Salmandre plore ta doulce hermine
Ta chaste espouse et ta noble compaigne
Cestoit celle qui noblesse enlumine.
Cestoit lapuy du pays de bretaigne

1. Ici sont omis quatre vers publiés par Montaiglon, *l. c.*, p. 121.
2. Ici sont omis quatre vers (Montaiglon, p. 122).
3. Corriger *regnante* avec les autres éditions.
4. Il y a deux quatrains de plus dans Montaiglon, *l. c.*, p. 122-123.

Cerche par tout oultre vaux et montaignes
Jamais pour vray nen trououeras de telle
Fust elle descosse ou de la mer despaigne
Car elle estoit de tout bien la tutelle.

LAMENTATION

¶ O humble hester lamente·ta prudence
Voy ton maintien et grace en decadence
Par le fier daid de son mortel passaige
Comme toi fut, en faitz et ditz tressaige.
¶ Doulce michol qui appaisas Dauid
Regrette aussi delle la temperance.
Car iamais royne au royaulme on ne vit
Qui eust plus doulce et honneste semblance[1].
Fol. 3 v° : ¶ Noble dame les larmes et les pleurs
Les grans souspirs les peines et douleurs
Et le grunt (*sic*) deuil que chascun de toy maine
Les habitz noirs quon porte nous ramaine
Et nous monstrent la frequente tristesse.
Le grant ennuy et la griesue destresse.
Que de ta mort sa et la chascun porte
Sans que nully de plorer se deporte.
¶ Paix demandoit la royne pacificque.
Aussi paix a au royaulme relique
Ou iamais royne es sainctz cieulx ne sera
Delle on doit dire iamais telle ne sera[2]

¶ La deploration du chasteau de Bloys des lieux ou plus frequentoit la royne
Et premierement a la chambre

¶ Droict en iuillet affin quon se remembre[3].
Dire tu peulx qui bien y pensera
La plus piteuse et desolee chambre
Qui fut iamais ne qui iamais sera[4]

---

1. Ici un quatrain de plus dans Montaiglon, p. 123.
2. Ici un quatrain de plus dans Montaiglon, p 124.
3. On a ainsi transformé le vers écrit pour Anne de Bretagne : « Neuf jours après le froit moys de decembre ».
4. Ici trois quatrains de plus, avec titres, dans Montaiglon, p. 125.

Fol. 4 : A SAINCT CALAYS

O saint calays pleure hardiment ton deul
Car la royne qui tousiours te prisa
Dhomme viuant iamais ne verras deuil
Puisque la mort sa personne prins a

AULTRE RONDEAU

¶ Au departir de ce lieu honnorable
Noblesse, eglise et peuple venerable
Venez plorer vostre royne et princesse
Fleur et vertuz qui oncques ne print cesse
De vous traicter en amour charitable
¶ Pleurez bretons la perte irreuocable
De vostre dame et duchesse notable
Oui son cueur noble antierement laisse
Au departir
O roy francoys damour iuste et affable
Venez en prendre vng conge lamentable
Et amenez la fleur de gentillesse
Le dauphin noble, affin quen toute humblesse
Dient adieu a ce corps pitoyable
Au departir
Fini

Fol. 4 v°. Gravure grossièrement exécutée, représentant une croix avec l'inscription IN HOC SIGNO VINCES.

3. *Le Débat des deux sœurs disputant d'amours.*

Anatole de Montaiglon[1] a publié ce Débat en 1865, d'après une édition gothique de 20 feuillets, et avec le secours du ms. français 7640, de la Bibliothèque Nationale. L'exemplaire de Montaiglon est peut-être le même que l'on conserve aujourd'hui au château de Chantilly[2].

Le petit cahier de 8 feuillets[3], retrouvé dans une reliure de la

1. *Recueil de poésies françoises des* XV*e et* XVI*e siècles*, t. IX, p. 92-147.
2. *Le Cabinet des livres* [par L. DELISLE], n° 606.
3. Dont 4 mutilés par le bas ont perdu 4 ou 5 lignes, et un rogné à la marge extérieure.

Bibliothèque de l'Université ressemble, au premier abord, à celui que Montaiglon a décrit; il comprend 26 lignes à la page en caractères gothiques (genre bâtard) et la première page outre le titre : *Le debat des | deux seurs di | sputant damours*, ornée d'un bois représentant deux hommes, têtes nues, avec des lances, agenouillés devant une femme. Le 2e feuillet est signé Aii (la signature est rognée aux suivants). Mais le texte ne concorde pas toujours.

Voici quelques-unes des leçons fournies par nos fragments :

P. 95, l. 1 (Montaiglon) :	S'il est d'amours *pour* vous ravis,
	Sans en estre point *douloureuse*.
« l. 10.	Veu qu'il est franc en mes destrains.
P. 96, l. 12.	Qui font les bons desacenner.
« l. 18.	Car en luy na ne fons ne riue
	Ne ne trouue on en ayme ritiue
	Fors que de paour tousiours sy
	Cil qui vient vers vous a mercy,
P. 99, l. 9.	Et le congnoissez hault et bas.
P. 101, l. 7.	Helas ma seur est ce raison.
« l. 9.	Tant quilz perdent temps et saison.
« l. 12.	Tant quilz perdent nulle couleur.
P. 109, l. 15.	En vous voyant tous les matins
P. 111, l. 18.	Jusques a tant que soyez morte.

Le dernier vers du cahier (fol. 8 v°) :

Lung veult eschez et lautre lit.

M. Émile Picot reconnaît dans ces fragments l'édition publiée à Paris, par Alain Lotrian, dont il existe un exemplaire à la Bibliothèque Nationale.

4. *Gringore, Menus propos, 1522.*

Quarante-quatre feuillets (au complet les cahiers h, i, l, m, o, r, ce dernier n'ayant de 4 ff.) d'une édition in-8, en gothique bâtarde, à 26 lignes par page, dont voici la fin du fol. r 3 v° :

¶ Cy finissent les menus propos composez
par Pierre Gringore herault darmes de

> tresillustre, treshault, trespuissant prince Anthoine par la grace de dieu duc de Calabre, Lorraine et Bar, marchis marquis du Pont, conte de Provence *et* de Vaudemont *etc.* Nouuellement Imprime a Paris par Phelippe le Noir libraire et relieur iure en luniuersite de Paris Demourant a Paris en la grant rue sainct Jacques a lenseigne de la Roze blanche couronnee. Lan mil cinq centz vingt et deux. Le. XII. iour de Decembre.

Ces fragments renferment onze grandes gravures mesurant environ 900 sur 800mm.

5. *Gringore, Le blazon des hérétiques, 1524.*

Fragments constituant les restes de quatre feuillets. On a, du moins, le commencement et la fin de l'opuscule, imprimé en caractères gothiques (genre bâtard).

Au premier feuillet, vignette allégorique (un homme portant une pelle sur l'épaule gauche et un carnier plein de rats); au dessous :

> [Lettre ?] adressante a tresillustre treshault [et tres re]doubte Prince Anthoine duc de [Calab]re, Lorraine, *et* Bar Marchis, [marqu]is du pont, Conte de Prouence [et de Vaudem]ont *pre*sentee au dict Prince [par Pierre Grin]goire dict Vaudemont, [auth]eur dicelle

Au verso du dernier feuillet, signé Diiii, un grand bois reproduit la marque de l'imprimeur Jherosme Jacobi, avec les mots « Fides ficit » à côté d'une croix, et au dessous :

> Imprimé à Sainct [Nicolas par]
> Jherosme Jacob[i le . . .]
> iour Doctob[re]
> 1524

Brunet parle d'une édition, semblable à celle-ci, imprimée en 1524 par Philippe Le Noir. Celle qui est sortie des presses du suc-

cesseur de Pierre Jacobi à Saint-Nicolas-du-Port, le berceau de l'imprimerie en Lorraine, semble bien inconnue.

6. *Raoul Le Fèvre. Recueil des histoires de Troyes.*

Deux feuillets, incomplets d'une ligne par le haut, imprimés en caractères gothiques (genre bâtard), avec de grandes lettrines de la hauteur de six lignes au commencement des chapitres.

Cette édition, comprenant 39 lignes à la page, est ornée de gravures.

Premier feuillet : E... | traictie *et* demonstre les deux constructions de la cite de troye... | occasions *et* causes.

A la ligne 16, titre en plus gros caractères, formant 4 lignes :

Comment le roy Priant filz du roy Laomedon repara | la cite de troye. De son mariage a la royne Hecuba ; *et* des filz quil eut delle. Et comment il assembla son conseil | pour enuoyer en grece pour rauoir Exionne sa seur.

Au-dessous, une grande gravure (mes. 137 sur 93 m/m.) divisée en deux parties ; à gauche, six personnages avec leurs noms : priant, deyphebus, paris, hector, helenus, troylus ; à droite, deux vaisseaux avec leurs voiles, surmontés du nom Anthenor.

Au verso : P... | liure comment en la prinse de troyes et occision du roy | Laomedon son filz Priant.

Second feuillet, l. 12 : Quant Paris sceut celle feste il print les mieulx vestus *et* les | plus parans de ses gens.

Au v°, l. 5 : Quant Paris sceut que la royne Helayne qui estoit femme | du roy.

Ibid. l. 32 : Quant Paris fut venu en sa nef il appella tous les plus grans | de sa compaignie.

7. *La Mélusine de Jean d'Arras.*

Un fragment mutilé de Mélusine se trouvait collé par dessus les feuillets du Bréviaire de Rodez (voir plus loin, n° 26). C'est le reste d'un cahier in-4° rogné par le bas de 6 à 8 lignes ; les deux derniers ff. n'ont en outre que la moitié de la largeur.

C'était une édition, en caractères gothiques, imprimée à longues lignes (40 ou 41 à la page), sans pagination, avec des lettrines or-

nées au commencement des chapitres. Il y a même des titres de chapitres qui ne figurent pas dans l'édition de 1478, reproduite par Ch. Brunet (Paris, Jannet, 1854). Voici le contenu de nos débris comparés avec l'édition Brunet :

1er feuillet : conuoya melusine la comtesse et sa fille iusques oultre la villette de colombiers : | et au departir donna melusine... [p. 67, l. 4 du bas].

Une grande L ornée de fleurs, de la hauteur de 6 lignes, est employée pour l'alinéa : « L'hystoire nous dit que [p. 68, l. 5 du bas].

Le v° de ce f. commence : ma cousine vostre femme : nous deuons de nous mesmes conceuoir quelle est | de noble extraction [p. 69, l. 7 du bas].

Après les mots : « la despartie de la feste », le titre suivant :

¶ Comment melusine racompta a raymondin toutes les parolles | que le conte de poictiers et le conte de forestz auoient dictes.

L'hystoire nous racompte [p. 70, l. 11 du bas]. — La lettre L est ornée et de la hauteur de 3 lignes.

Notre 2e feuillet commence par un titre :

¶ Comment melusine fist faire lusignen dont elle portoit le nom. En ceste partie nous dit lhystoire [p. 71, milieu]. La lettre E, de forme arrondie, est ornée, de la hauteur de 6 lignes.

Le verso commence : « ra : car il ny a pas en tous nous assemblez autant de saigesse que vous en auez tant | fait [p. 73, l. 6].

Après le mot « honnorablement » [p. 74, milieu], un titre :

¶ Cy commence la lignee de melusine et de raymondin | laquelle eust huit enfans lung apres lautre.

Le premier eut non vriaz qui fut roy de cypre. Le second fut nomme | Guyon et fut roy darmenie. Le troisiesme nomme regnault et fut | le roy de behaigne. Le quatriesme fut appelle anthoine...

(Ce chapitre est une interpolation faite à l'édition princeps).

Il y a ensuite une lacune assez considérable, ce qui semble prouver qu'il manque 4 feuillets et que l'édition était in-8°.

Le 3e feuillet commence aux mots : « vous vous en pourrez bien venger » [p. 87, dern. l.].

L'alinéa suivant : « Sire roy mon pere auoit » est orné d'une grande S., de la hauteur de 6 lignes.

De même l'alinéa : « Et adonc quant mon pere le vist » [p. 89, 11] est orné d'un E rond initial, de la hauteur de 6 lignes.

Au v°, après les mots : « parler du faict de trahyson », un titre est ajouté, mais la page étant mutilée, on ne voit plus que « fils de iosselin bailla son gaige contre ».

Le 4e feuillet commence par « semblant que vostre pere ait bonne querelle » [p. 91, 19].

Après les mots « en son sainct paradis », un alinéa, précédé d'une ligne blanche, et un grand C, de la hauteur de 6 lignes, au commencement du paragraphe : Cependant (le texte de Brunet porte : Endementiers) que le murmure [p. 92, 8].

Les derniers mots du 4e feuillet, incomplet, sont : « vistement : et » [p. 94, 7 du bas].

En résumé, nous avons là probablement le 5e cahier d'une édition qui pourrait être sortie des ateliers d'Arnoullet, à Lyon.

8. *Le Jouvencel de Jean de Bueil.*

Fragment de 8 pages (le cahier N ou les feuillets XLVI, XLVII, XLVIII, XLIX) du *Jouvencel*, imprimé en caractères gothiques, avec 34 lignes à la page.

Le f. XLVI commence par les mots : « roqueton et a toute la compaignie », le f. XLIX v° se termine par « autre chose exploi », ce qui correspond au texte publié pour la Société de l'histoire de France, par M. Lecestre (t. I, p. 181, 15 jusqu'à p. 192, 21). Le texte de notre édition est très différent et bien inférieur à celui qu'a établi M. Lecestre d'après les manuscrits. C'est justement à cet endroit que l'éditeur a fait la remarque suivante : « Pendant les sept ou huit pages qui vont suivre, les éditions donnent un texte très défectueux dans lequel les passages sont intervertis, de telle manière que le récit est absolument incompréhensible ».

Ces fragments ont 34 lignes à la page, comme l'édition publiée par Antoine Vérard en 1493, mais la grande lettre ornée (E) du fol. 48 v°, nous empêche de penser à l'édition princeps, qui, suivant Van Praet[1], a des lettres minuscules en place d'initiales. De plus, les caractères sont identiques à ceux que Philippe Le Noir employait vers 1520, soit pour le texte de Lancelot du Lac, soit pour les Menus propos de Gringore. C'est donc le reste d'un exem-

1. *Catal. des livres impr. sur velin*, B. L. II, 203.

plaire sorti des presses de Philippe Le Noir[1] en 1520 ou 1523, ces deux éditions, comme celle de 1529, conservée à Chantilly[2], n'étant peut-être que des tirages successifs d'une même composition.

9. *Florimont, 1528.*

Quatre fragments, dont aucun n'égale une page, du Roman de Florimont, imprimé par Jehan Longis à Paris en 1528.

10. *Le Passe temps ou le Songe du triste.*

Quatre fragments fournissant des parties de 12 feuillets (dont le f. signé Aii, orné d'une vignette mutilée). Les titres courants sont d'un côté : ¶ *Le Passetemps*, de l'autre : *et le songe du triste.* On sait que ce poème a été publié également par Jehan Longis en 1530.

11. *J. Goevrot, Summaire de médecine.*

Six feuillets, dont deux mutilés, restes du cahier 1 d'une petite édition, in-8 (22 lignes à la page) du « Summaire très singulier de toute medecine et cirurgie speciallement contre toutes maladies sourvenantes quotidiennement au corps humain, composé et approuvé par maistre Jehan Goeurot, docteur en medecine et medecin du tres crestien roy de France Francoys premier de ce nom. Item ung regime singulier contre la peste ».

Outre la signature I 1, le feuil. LXV porte au bas, du côté gauche de la page, l'indication « Su*m* », ce qui donne à penser que nos fragments sont de l'édition dont le titre vient d'être cité, tandis que d'autres éditions lyonnaises sont intitulées : « L'entretenement de vie summairement composé par maistre Jehan Goeurot[3] »

---

1. Cf. *Jouvenel*, éd. Lecestre et Favre, I, p. cccxxxj.
2. *Le Cabinet des livres*, n° 344.
3. Cf. Baudrier, *Bibliographie Lyonnaise*, IV, p. 212, et le Catal. du Musée britannique, au mot Goevrot.

Suivant M. Leclerc[1], notre texte serait imprimé à Paris vers 1540. Le fait que nos fragments se trouvaient dans la reliure d'un livre de 1530 pourrait faire croire qu'ils sont un peu plus anciens.

Le f. LXV, ayant pour titre courant : Chapitre IX commence ainsi : tez en pouldre et donnez vne drag. tous les | matins.

Le f. LXXI v°, ayant pour titre courant : Contre perturbation desperit, commence : et fait mon mal deuant vostre souueraine | mageste. — Aux l. 16 et s. ¶ AMEN. | ¶ Regime et traicte singulier contre la pe | ste faict et compose par maistre Ni- | colas de Houssemaine docteur | regent en luniuersité Dan- | giers.

12. [*Voragine.*] *Vie de saint Georges.*

Plaquette de quatre feuillets.

Titre : La vie et legende de Monsieur | saint George avec lantienne et | loroyson.

(gravure représentant Saint Georges à cheval, perçant de sa lance un dragon).

Au verso : L'interpretation du nom | saint greorge (*sic*) | George est dit de geos qui vault autant a dire | comme terre : et orge qui vault autant a dire com | me cultiueur... | il dit que ce fut soubz dacien preuost, et que dyoclecien et maxi- | mien estoient empereurs | Legende dudict sainct george.

Fol. 2 : Saint george fut du lignage des capadociens : et vint une | foys en la cite de silene en libye, et aupres de celle cite | estoit vng estang auquel estang y auoit vng dragon | qui se tapissoit la ...

Fol. 2 v° : disse ainsi. Et lors elle se mist aux piedz de son pere et requist sa bene | diction.

Fin : Je suis (dist george) de

Fol. 3 : [cappadoce] et suis de grant lignage, et men suis venu par la voulente.

Fol. 3 v° : Et lors dacien par ceste promesse...

Fin : ce quil fut traine par toute la cite : et puis eut le chief couppe. Et adonc.

Fol 4 [2 mots arrachés] seigneur que qui requerroit son aide, sa requeste lui fust | accordee.

Ligne 18, apres lui seurement : et quilz prendroyent la cite : et adonc senhardi- | rent ; et prindrent la cite ; et conquirent les sarrazins.

1. Catalogue de la vente... des 29-30 mai 1906, n° 158.

Ligne 20 : Antienne | Hic est vere martir... manuum tuarum Oremus.

Ligne 25 : Deus qui nos beati Georgii martiris... | stum dominum nostrum Amen.

Fol. 4 v° : *blanc.*

Car. gothiques (genre batard), 36 lignes par pages (28 seulement p. 4). Justification de l'imprimé 147 mill. de haut, 94 de large.

La traduction française de la Légende dorée de Voragine a été imprimée dès la fin du xve siècle et, en 1526, chez Bernard Aubri. Sauf les prières de la fin, cette plaquette, destinée au colportage, est un extrait de la Légende dorée. Elle semble imprimée à Paris entre 1500 et 1526.

13. *Raoul de Montfiquet, du sacrement de mariage.*

Dans la reliure d'une édition de Lucain, imprimée à Lyon, en 1519, par Jean Marion, se trouvaient 8 feuillets ou plutôt des épreuves, imprimées d'un seul côté, en quatre placards, de l'ouvrage suivant, dont voici le commencement :

¶ Traicte du sainct sacrement, estat et fruict de mariage. | Et de la grande excellence : perfection : dignite : vertu et louenge | diceluy. Induysant par auctoritez, raisons et exemples a y auoir | nourrir et entretenir union, amour, loyaulte, paix et honnestete | Et a fuyr les faultes et corruptions contraires. Et de la grant | grauue et terribles pugnicions du peche de adultere. Compile par | maistre Raoul de Montfiquet.

La huitième page ne contient qu'une gravure destinée à orner la fin de l'ouvrage. Les signatures f. III, et h. IIII, placées peut-être provisoirement au bas de deux pages, semblent prouver que l'édition était in-8°, malgré son format grand pour l'époque (justification 158 sur 103 m/m.) ; les pages ont 35 lignes.

Brunet décrit une édition in-4° gothique de 38 feuillets, imprimée par Philippe le Noir, pour Durand Gerlier, libraire, à Paris, sans date, le dernier feuillet ne contient que 8 vers sur le recto. Le rédacteur de l'article consacré à Raoul de Montfiquet dans la Biographie Didot en a conclu que le traité était tout entier en rimes.

Le titre complet de l'édition de Philippe le Noir porte : « Le

Guidon et Gouvernement des gens mariez. Traitie singulier du Saint Sacrement, estat, et fruit de mariage, etc. ».

On lit encore dans Graesse[1] : « Cet ouvrage rimé a été reproduit à Lyon, s. d., in-8° ».

L'édition faite pour Gerlier pourrait remonter à l'an 1495, suivant le catalogue du Musée britannique ; Proctor l'a admise parmi les incunables. On la place ordinairement vers 1520 ; il est possible d'ailleurs que ce traité ait été imprimé plusieurs fois pour le même libraire.

Quoiqu'il en soit, l'édition lyonnaise est fort rare.

M. Émile Picot en a vu un exemplaire à la bibliothèque de Wolfenbüttel (142, 3. Quodlib.); le titre complet porte : « Le guidon et gouuer- | nement des gens ma | riez. | Traictie singulier du Saint-Sacrement | estat, et fruict de | mariage...

On les vend a Lyon pres nostre dame de | confort cheulx Oliuier Arnoullet. »

Le volume complet, de 38 feuillets, semble imprimé vers 1526.

Raoul de Montfiquet a publié d'autres ouvrages de théologie. C'était un ancien boursier du collège fondé à Paris par maistre Gervais Chrétien, médecin de Charles V, et la bibliothèque de l'Université de Paris conserve de lui, sous le n° 181, un manuscrit inédit ayant pour titre : « Liber de explicatione articulorum fidei in cymbolo apostolorum comprehensorum, totam fidem catholicam et scientiam theologicam implicite continentium, qui potest stella fidei nominari ». Au fol. 394 de ce manuscrit, une annotation marginale rappelle la publication faite par Raoul ; à propos du sacrement de mariage, on lit : « Multa alia de predicto sacramento et pertinentibus ad ipsum in tractatu speciali super hoc facto diximus, que ibi videri poterunt[2] ».

Une note manuscrite, très fragmentaire, trouvée dans la même reliure, doit se rapporter à une commande de librairie ou de reliure ; et si elle était plus complète, elle nous renseignerait sur l'atelier qui confectionnait ses cartons avec des fragments du Jouvencel et de Montfiquet. On y lit :

---

1. *Trésor des livres rares et précieux*, t. III, p. 591.

2. De même au bas du fol. 352, à propos du Sacrement de l'autel, une note rappelle la publication du traité publié en latin chez Marnef (1481) et qui fut imprimé plus tard en Français par Antoine Vérard.

12 fantaisies mère sotte[1],
12 Platine[2] le cuisines en [,....].
12 Milles et Amis[3],
12 Hurial et Lucresse[4],
12 Jason et Medée[5],
6 sommaiste istorial[6],
24 le guidon des gens [mariés][7]

[.....] Bocasse des cent nouvelles [.....].

II. — Textes Latins

14. *Alexandre de Villedieu, avec la glose de Foucaud Monier.*

D'une édition in-8 très mutilée, restent les fragments suivants :

Cahier D.

Feuillets 2-7 : In dabit [ed. Reichling, vs. 576-725].

Cahier E.

Feuillet 1 : Si queo sumque... [vs. 756-775].
F. 4-5 : Nullum cido gerit [vs. 823-870].
F. 8 : Ut venio sic dant [vs. 924-943].

Cahier F.

F. 2 : Conquexi parco predictis [vs. 973-990].
F. 7 : Terne persone [vs. 1088-1117].

Cahier I.

F. 1-5 : Dum teneant iotam [vs. 1599-1699].
F. 6-8 : Ec brevis secus est [vs. 1770-1870].

1. Les Fantaisies de mère Sote, par Pierre Gringore, souvent imprimées s. l. n. d. depuis 1516.

2. Traduction du traité de Platina, de obsoniis, publiée à Lyon en 1505 et à Paris, par Michel Lenoir en 1509.

3. Milles et Amys, roman imprimé par A. Vérard, vers 1503.

4. L'ystoire de Eurialus et Lucresse, selon pape Pie.

5. Le Roman de Jason et Medée, attribué à Raoul Lefèvre.

6. C'est le sommaire historial de France... selon les volumes de Rob. Gaguin et aultres fideles cronicqueurs. Paris, Phil. Lenoir, 1523.

7. L'ouvrage de Raoul de Montfiquet, dont on a parlé ci-dessus.

Cahier K.

F. 1 : His tisana iungis [vs. 1872-1907].
F. 3-6 : Ante c longa fit u [vs. 1941-2036].
F. 8 : Et sic ex censu [vs. 2118-2152].

La fin, c'est-à-dire les vers 2153-2645 (soit 493 vers, plus le commentaire), devait occuper environ deux cahiers signés L et M.

Car. gothiques de deux grandeurs, titres courants en car. fins, justification de 136 sur 87 millim. (sans tenir compte des manchettes); lettrines de 14 sur 14 mm. au commencement des chapitres.

15. *Alexandre de Villedieu, avec la glose notabilis.*

Huit feuillets, mutilés soit par le haut ou le bas, soit par la marge, restes d'une édition, sans pagination ni titres courants, avec signatures Miii, [M 4], Oi. Oii, Oiii [O. 4 à 6]. Justification : 148 mm. de haut et 90 mm. de large. Caractères gothiques de deux grandeurs. Les cahiers sont de 6 feuillets.

Les ff. MIII (et M 4) contiennent les vers 2122 à 2209.

Le cahier O contient les vers 2418 à 2538 (le bas du dernier fol. est rogné).

16. *Alexandre de Villedieu*, *avec le commentaire de Badius.*

Dix feuillets (20 pages) du *Doctrinal* avec le commentaire de J. Badius Ascensius, savoir :

Les feuillets numérotés LXVII (signé k. iij), LXVIII (signé k. iiij) avec les correspondants LXIX et LXX, contenant : « Omnegenus... hoc vas », vers 568-616 de l'édition Reichling.

Le feuillet IIII (signé a a. iiij) et son correspondant V, coté par erreur Fo. VIII. Ils se rapportent aux vers 1568-1597 : « Productam brevibus... habetur ».

Les feuillets LXI (signé ii. j.), LXII (signé ii. ij) et leurs correspondants LXVII, LXVIII. Ils contiennent les vers 2361-2379 : « Pluribus est membris... laborem » et, après une lacune, les vers 2452-2496 : « Presumit... plebs negat illud ».

La double pagination montre que nous avons les restes des tomes I et III d'une édition du *Doctrinal* en trois parties, analogue à celles qui étaient mises en vente (en 1506-1507) chez les libraires parisiens Marnef, J. Gaultier et J. Badius Ascensius.

Le tome III, grâce à la publication de M. Reichling, est le mieux connu. L'édition du *Doctrinal* n° 204, conservée à Wurzbourg, nous montre que le tome I a été publié aux ides d'août 1506 et le tome III aux nones d'avril 1507. Ce tome III se compose de 76 feuillets chiffrés et signés, suivis de 4 feuillets non chiffrés. Les éditions n°s 216 et 217, conservées à Paris, la première à Sainte-Geneviève, la seconde à la Mazarine, me paraissent former le tome III de la même édition, sauf le nom d'un libraire différent placé sur le titre.

Quant aux feuillets relatifs au tome I, chiffrés LXVII et LXVIII, ils soulèvent une question difficile, puisque l'édition conservée à Würzbourg (n° 204) n'aurait que LXIIII feuillets. On ne peut, d'autre part, y reconnaître l'édition d'Ascensius de l'an 1510 (n° **223***), dont un exemplaire se trouve à l'Université d'Aberdeen, puisque, si la description de M. Reichling est exacte, le t. I est bien composé de 84 feuillets, mais ces feuillets ne seraient pas chiffrés.

17. *Alexandre de Villedieu, avec le commentaire de Lud. de Guaschis.*

Quatre feuillets, mutilés par le bas et la marge extérieure, formant un cahier. Caractères gothiques de deux grandeurs. Titre courant « De primis syllabis ».

Premier feuillet : 10 lignes du commentaire : Quasi dicat q*uod* in mediis syllabis.....

Le premier vers d'Alexandre : Ante b fit breuis a sicut scabo siue scabella [vers 1703].

Le dernier vers du quatrième feuillet au v° : [ ] corripis i. ¶ vult frigo fligoq*ue* demi [vs. 1847].

Semble un fragment de l'édition publiée à Paris par Michel le Noir en 1492 [Reichling, n° 99].

18. *Alexandre de Villedieu, avec commentaire.*

Un seul feuillet (signé C ii) contenant les vers 289-303 avec commentaire. Titre courant : De tertia declinatione; au v° : Tractatus primus. Caractères gothiques de deux grandeurs, manchettes; justification : 152 sur 93 mm.

Première ligne du commentaire : est exceptio a regula Simplicium norma cum caput capitum faciat non | capitium.

19. *Catholicon abbreviatum.*

Fragment de 4 pages qui semblent faire partie du *Catholicon abbreviatum* de Jean de Gênes. C'est un vocabulaire latin-français très sommaire, où l'on trouve le latin mediéval traduit à côté du latin classique. Les 4 pages sont de la lettre P.

1re page : qui fait plaies comme cirurgien. m[asculin].
Plagiator toris. idem. m[asculin].
Plagiosus sa sum vel plagosus sa sum | plein de plaies.
Ibid., col. 2 : de peuple.
Plebs bis. peuple.
2e page : [ ]es sont repuz. n[eutrum].
. . . .
Podio as. apuier. a[ctivum].
Podium. dii. baston a apuier. n[eutrum].
. . . .
Poio is. faindre ou faire poete.
. . . .
Polia lie. tropeau de bestes. f[emininum].
3e page. Pontificatus tus tui. office d'evesque.
Pontificico cas. faire pont. n[eutrum].
Pontificor aris, soy avoir en maniere | d'evesque ou gouverner eveschié. de[ponent].
Poncius cii. propre nom d'homme. m[asculin].
Ponto tas. faire ou appareiller pont. n[eutrum].
. . . .
Popa pe. gresse. f[emininum].
Ibid., col. 2 : Precipitium tii. trabuchement.

4e page : Precisio onis precision, f[emininum].

. . . .

Pronomen inis, surnom qui est mis pour | cause de difference ou d'amistié n[eutrum].

. . . .

Premium mii guerdon, louyer, n[eutrum].

. . . .

Prepucium cii, anterior pars pellis | priapi, c'est ce que anciennement on cou | poit en la circuncision, n[eutrum].

. . . .

Presens tis. present ou deuant estant | et dicitur de presum es.

Imprimé en caractères gothiques, sur 2 colonnes de 45 lignes au moins (il semble manquer 3 ou 4 lignes rognées au bas de chaque page). Les ff. ne sont pas chiffrés, mais on ne peut savoir s'il y avait des signatures.

Ces fragments sont peut-être un reste de l'édition donnée à Paris en 1506 par Jean Lambert ou du *Catholicum parvum* paru à Lyon en 1499, mais, comme l'a constaté M. Auguste Scheler dans son édition du « Catholicon de Lille, glossaire latin-français » (Bruxelles, 1885, p. 7), ces éditions sont presque introuvables. Quelques traductions, par exemple celles de *Polia* et de *Ponto* sont citées par Ducange d'après un glossaire latin-français conservé de son temps à Saint-Germain-des-Prés.

20. *Caton, Disticha Moralia.*

Quatre fragments dont la réunion forme à peu près deux feuillets d'une édition in-4 de 28 lignes, en caractères gothiques (genre bâtard). Le texte de Caton est sans aucun commentaire.

Premier feuillet, signé Aij : Telluris si forte velis cognoscere cultus... natura negauit.

Au v° : Quem scieris non esse parem tibi tempore sede... Indulget fortuna malis ut ledere p[ossit].

Second feuillet : Pro[spice qui ven]iunt hos casus esse ferendos... Simplicitas veri fama est fraus ficta loquendi.

Au v° : Segniciem fugito que... Nam miranda canunt sed non credenda poete.

Il manque, au commencement, 80 vers de Caton, sans compter

la préface. La signature A ij est donc placée au bas du 3e feuillet, les ff. 1-6 et 2-5 tirés sur une seule feuille de papier n'avaient en tout qu'une signature. Ce système est celui que M. Léopold Delisle[1] a reconnu dans les premières impressions d'Angoulême et que j'ai constaté dans une impression de Rouen[2]. De plus on voit, puisque le texte des deux feuillets se suit bien, que les cahiers de l'édition de Caton (ou des Auctores octo, dont elle aurait fait partie) étaient de 6 feuillets.

21. *Peraldus* (*Guillelmus*), *Summa de virtutibus.*

Une reliure lyonnaise de 1525 a fourni 32 pages, plus ou moins mutilées d'une édition in-8° de Guillaume Pérault, évêque de Lyon, Summa de virtutibus, imprimée en caractères gothiques, sur 2 colonnes de 50 (quelquefois 48 ou 49) lignes. Ce sont les restes des cahiers l et m ; les seules signatures conservées sont l 4 et m ij. Il y a des titres courants : *De prudentia. V, De temperatia. VI*, même avec une erreur (fol. m 1 verso et m ij recto) : De charitate iiij, au-dessus du texte relatif à la Prudence. Au commencement des chapitres, une minuscule occupe le milieu d'un grand espace, de la hauteur de 3 lignes, réservé pour l'initiale ornée.

Premier feuillet (l 1) : inuentiuam : vel inuestigatiuam ; indicati- | uam [p. 194, col. a de l'édition publiée en 1648 par Rob. Clutius].

9e feuillet (m 1) : *per* pectus et cliuies[3] (*sic*) circu*m*ferens erudita*m* ma | nu*m* [p. 213, col. a].

10e feuillet (m. ij). Au bas de la seconde colonne: Explicit tractatus de prudentia deo gra | tias qui incepit et compleuit amen. | ¶ Incipit tractatus de temperantia.

22. *Processus Sathane contra genus humanum.*

Huit feuillets, mutilés par le bas. formant le dernier cahier d'un opuscule attribué au jurisconsulte Bartolus de Saxo Ferrato,

---

1. *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, p. 311.

2 *Catal. des incunables de la Bibl. de l'Université de Paris*, p. 8.

3. C'est une citation de Sénèque, *Epist.* 47,6. Les mots « et clunes » ont été retranchés dans l'édition de Clutius.

jadis imprimé avec divers traités de Lotharius (plus tard Innocent III)[1].

Le 8e f. est blanc ; les lignes 3 et 4 du feuillet 7 v° donnent le titre : Scelestissimi sathane litigationis | contra genus humanum liber feliciter explicit.

Le titre courant porte : « Processus sathane » sur les verso, et « contra genus humanum » sur les rectos.

Car. gothiques, sans pagination, plus de 32 lignes à la page. Longueur des lignes : 58 m/m.

Premier feuillet : Iterato dixit demon. pater qui es vbique summa iu | sticia ego me.

Cinquième feuillet : ter dico meum esse quod vestrum est, postulo vos igitur vt | ois cesset discordia.

23. *Pseudo-Bérose*, 1509.

Dans la reliure d'une édition d'Eutrope, publiée chez Gourmont en 1512, se trouvaient 5 feuillets de l'opuscule suivant :

Titre : Berosus babillonicus | de antiquitatibus Seu defloratio berosi. | Caldaica Cum figuris et ipsius eleganti | vita Libris Geneseos perutilis. — Puis la grande marque de Jehan Gourmont (Silvestre, *Marques typographiques*, n° 427).

Au verso 3 distiques :

Alectorem (*sic*) sacris dicatum.

Ecce babillonicus tibi prostat in ere, berosus

. . . .

Explicat : haud tantum desere lector opus

Vale, lector studiose et huius opusculi | perpende fecunditatem.

Fol. 2, signé Aij : Berosi vita : (en titre) | b E rosus fuit patria babillonicus | et dignitate caldeus.

Au verso du fol. 3, signé Aiij : Berosi babillonici hystorici de antiqui |

1. Plusieurs incunables donnent ce traité à la fin du : Liber miseriae conditionis humanae a Lothario diacono cardinali sanctorum Sergi et Bachi qui postea Innocencius papa appellatus est.

tatibus Liber Primus : | aNteaquarum cladem fa- | mosam qua vniuersus periit | orbis.

Au fol. 5 signé Bı, l. 7 : ¶ Berosi babillonici historici De anti | quitatibus Liber secundus. | nEcesse est igitur.

Au verso, l. 11 : Genealogiarum Figure.

In-4°, caract. romains, ff. non chiffrés, 18 lignes à la page.

Comme le texte n'est qu'une falsification de Giov. Nanni (en latin Annius) de Viterbe, on recherche peu les diverses impressions qui ont été publiées en assez grand nombre au xvᵉ et au commencement du xviᵉ siècle. Néanmoins il est toujours intéressant de retrouver les traces de l'activité d'un atelier parisien aussi important que celui de J. Gourmont.

Suivant une obligeante communication de M. Émile Picot, l'opuscule, publié en 1509, comprend 32 feuillets. Voy. *Bibliotheca Sunderlandiana*, 1881, n° 1255.

24. *Térence.*

D'une reliure lyonnaise proviennent 8 pages d'une édition in-8° de Térence, texte latin sans commentaires. En caractères gothiques, sans pagination, on aperçoit seulement la signature l 2 prouvant que nous avons les feuillets 1, 2, 7, 8 du onzième cahier. Il y a des titres courants : *heauton*, au v° *Comedia V*, puis *Adelphorum*. Des lettrines ornées, de la hauteur de 4 lignes, ont été placées au commencement de chaque scène. Les vers sont imprimés comme de la prose, il n'y a aucun alinéa.

Premier feuillet : Quid sit viuere. Ubi scies : si displicebit vita tum istoc vti | tor [*Heaut.* V, 2, 18].

Deuxième feuillet : tere tuum non esse. Sost. Ah obsecro te : istuc nostris inimi- | cis siet [*ib.*, V, 3, 13].

Troisième feuillet : posterius : nolo in illum grauius dicere. Mi. Nec nihil nec | omnia [*Adelph.* I, 2, 60].

Quatrième feuillet : Cupio modo equi aliquid. Eschin. Vah leno iniqua me | non vult loqui [*Ib.*, II, 1, 33].

25. *Virgile.*

Fragment de seize feuillets (cahiers m et q) d'une édition de poche, comptant 27 lignes à la page, en car. gothiques, avec titres courants, sans pagination, avec signatures m.j. jusqu'à m.iiij. et q.j. jusqu'à q.iiij. Justification en hauteur : 70 mm.

Premier feuillet (m.j) : Eneidos | Arma virumque cano : troie qui primus ab oris.

Dernière ligne de m 8 v° : Educunt fetus : aut cum liguentia mella.

Feuillet q. 1 : Eneidos | Uellitur hinc antro linquuntur sanguine gutte.

Dernière ligne de q 8 v° : Et quo quemque modo fugiasque ferasque laborem.

III. — Textes Liturgiques

26. *Bréviaire du diocèse de Rodez.*

La bibliographie des bréviaires publiés dans le premier siècle de l'imprimerie est loin d'être connue. Beaucoup d'éditions des xv° et xvi° siècles ne nous sont attestées que par un exemplaire unique, souvent à l'état fragmentaire. Ainsi, c'est au moyen de quelques feuillets, trouvés dans des reliures, que M. Léopold Delisle a révélé l'existence de bréviaires à l'usage d'Avranches, de Bayeux, de Coutances ou de Lisieux[1].

Le vieux bréviaire du diocèse de Rodez est connu par des manuscrits, dont quatre sont conservés à la Bibliothèque nationale[2] (fonds latin 1260, 1262, 1306, 13236). Un manuscrit du xv° siècle, appartenant à M. le baron de Prinsac, a figuré à l'Exposition rétrospective du château de Pau en 1891 et M. l'abbé

1. *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du* xvi° *siècle*, t. I, n° 68-77.

2. Cf. *Catal. cod. hagiographicorum latinorum... in bibl. nat. Paris.*, ed. hagiographi Bollandiani, t. III, p. 591.

Dubarat l'a décrit dans une communication au Comité des travaux historiques[1], en 1896. On en connaît encore quelques autres[2].

Mais les premières éditions du bréviaire de Rodez sont inconnues. Le Musée britannique, comme notre Bibliothèque nationale, n'en possède aucun spécimen. A Rodez même, la Bibliothèque municipale peut être fière d'un bréviaire in-fol. imprimé en 1482, on ne sait dans quel pays ni dans quel atelier, mais c'est un bréviaire romain; il forme le nº 2927 du Catalogue général des incunables des bibliothèques publiques de France publié par Marie Pellechet. Dans son « Mémoire sur les livres liturgiques des diocèses de Rodez et de Vabres[3] », M. l'abbé Vialettes a montré comment, par des corrections manuscrites faites dans le Calendrier, on avait adapté cet exemplaire aux usages du diocèse de Rodez; de plus, on y a inséré la copie d'une ordonnance de Bertrand de Chalendon, évêque de Rodez, datée de 1472, promulguant les rubriques du bréviaire et du missel, ainsi qu'un Ordo pour régler le rite des fêtes, etc., afin de ramener les églises du diocèse à l'unité du culte.

Le plus vieil imprimé connu jusqu'à ce jour est l'exemplaire possédé par le comte de Villafranca, décrit par M. Alès[4]. Publié à Lyon en 1543, ce bréviaire de format in-8º se compose de 16 + 544 feuillets et a pour titre : « Breviarium ad usum cathedralis ecclesie et aliarum diocesis Ruthenensis ecclesiarum. »

On pouvait donc croire qu'on n'avait point imprimé de bréviaire de Rodez avant 1543. Les fragments dont je vais dire un mot proviennent d'un exemplaire plus ancien; ils ont été trouvés dans la reliure d'un livre imprimé à Avignon, chez Jean de Channey, en 1525, l'*Isagoge ad linguam Graecam* de Sanctes Pagninus.

Les 58 feuillets retrouvés ne sont qu'une faible partie du volume qui en avait plus de 528; néanmoins ils peuvent en donner une

---

1. *Notice sur le plus ancien bréviaire manuscrit du diocèse de Rodez* (xvᵉ s.). [Bulletin historique et philologique, 1896, p. 582-585].

2. Signalés dans le mémoire de M. l'abbé Vialettes, cité ci-dessous.

3. *Congrès provincial de la Société bibliographique et des publications populaires*. Session tenue à Montpellier les 11, 12 et 13 février 1895. Montpellier, 1895-96, p. 470.

4. *Description des livres de liturgie imprimés aux* xvᵉ *et* xviᵉ *siècles* faisant partie de la bibliothèque de S. A. R. Mgr Charles-Louis de Bourbon (comte de Villafranca). Paris, Hennuyer, 1878, p. 245 et s.

idée. Imprimé en caractères gothiques noirs et rouges sur 2 colonnes de 35 lignes, en format in-8°, avec une justification de 115 sur 74 millimètres, sans compter les manchettes, il a des titres courants, des folios numérotés en chiffres romains et des cahiers signés de a à z, de A à Z, puis de aa à tt et probablement quelques lettres doubles en plus.

Avant le folio I se trouvait un calendrier dont les pages n'étaient pas chiffrées. Il ne nous en reste qu'un feuillet et demi. C'était certes, une des parties les plus intéressantes du volume. Après la mention de la saint Silvestre (31 décembre), on lit en caractères rouges :

Inhibendo omnibus : ne alia festa quam in dicto kalendario inserta assumere presumant prout hactenus pro vitando officium feriale, et abbreviatione sui officii : a nonnullis abutendo assumpta fuere : cum ex contentis in prefato kalendario sufficienter nedum eis sed cuilibet satisfactum existat. hortando et monendo singulos, quatinus summa cum diligentia conformitati studere intendant : pro qua servanda : in die octave conceptionis beate marie, ad pugillarem sive calamum recurrant scribendo, vel memorie retinendo.

Par un heureux hasard, le folio 1 a été conservé, et sous la rubrique : « Dominica prima aduentus », il nous fournit le titre du volume.

Fol. 1, col. 1 (en rouge) : In christi nomine. Amen. | Incipit breviarium | secundum usum diocesis Ruthenensis. | In primis notandum est | quod adventus domini inci | pit quando festum beati an- | dree occurrit secunda, tertia | aut quarta feriis : in dominica | precedenti.

A la ligne 23 (en noir) : Fratres | Scientes | quia ho- | ra est iam | nos de sum | no surge | re : nunc autem propior est nostra | salus : quam cum credidimus. [La lettre initiale F. est une lettrine contenant un personnage qui tient une épée dressée dans la main droite].

Fol. CCXCIII : Regule generales festorum.

Sequuntur regule festorum. Et ad illas aggrediendo : ut denominatio certorum festorum solemnium in kalendario romano existens non contemnatur sed in aliquibus assumatur. Cum festa que sic in eodem designantur solemnia : sint consueta celebrari in predicta diocesi Ruthenensi ad modum festi duplicis. Ordinatur quod a modo in antea festa majora totius anni denominabuntur festa duplicia majora solemnia prout in kalendario et locis suis inseruntur. Reliqua vero festa illis inferiora : que erant duplicia majora aut minora in kalendario et regulis Ruthenensibus antiquis :

remanebunt in sua denominatione. Et ut rationi congruit, et ex regulis ecclesie Romane colligitur : de omnibus principalioribus festis ecclesiarum ipsius diocesis Ruthenensis memoria precipua habeatur...

(*Ibid.* v°). Sequuntur regule festorum semiduplicium. De festis semiduplicibus que nunc et a modo in antea sic assumuntur et denominantur. Quamvis secundum regulas Romanas in ipsis dicantur suffragia et preces, miscendo officium beate Marie quemadmodum in festis simplicibus novem lectionum. Tamen pro majori conformitate ad ecclesias in quibus principaliora festa existunt : et pro impendendo eis majorem honorem et reverentiam : de ipsis fiet sine suffragiis et precibus parvis. Et in primis vesperis a capitulo in antea : et in secundis fiet totaliter de eisdem festis semiduplicibus : cum commune festi [fol. CCXCIIII] simplicis, vel ferie : si fiat de eis in crastinum...

Dedicationes ecclesie cathedralis et aliarum totius diocesis : pro uniformitate observanda : uno die scilicet dedicationis apostolorum Petri et Pauli amodo in antea fient : que cadit [fol. 294, v°] decima octava novembris. Prohibendo omnibus : ne alio die quam predicto officium ejusdem dedicationis habeant celebrare. Precipiendo quatinus hoc non obstante : in pulsatione campanarum : missis solemnibus : processionibus et aliis solemnitatibus : in singulis ecclesiis predicte diocesis diebus quibus solitum erat dictas dedicatio[nes] celebrari : teneantur parrochianis devotissime et prout soliti erant facere...

Ordinando et precipiendo : quatinus omnia festa perficiantur : non in festo beate Lucie : sed ante festivitatem penthecostes : et quod non transferantur de anno in annum...

(fol. CCCXXIX). Incipit officium immaculate conceptionis beate virginis Marie. Editum per reverendum patrem dominum Leonardum Nogarolum[1] prothonotarium apostolicum : artium et sacre theologie doctorem famosissimum. In primis vesperis...

Les instructions formelles ci-dessus rapportées ne peuvent être attribuées qu'à l'autorité épiscopale. L'auteur en est-il Bertrand de Chalendon, évêque de Rodez de 1457 à 1494, Bertrand de Polignac (1499-1501) ou François d'Estaing, qui occupa le siège de 1501 à 1529 ? Suivant M. l'abbé Vialettes[2], ce dernier fit une réforme complète du bréviaire, mais ses rectifications ne furent approuvées

1. Léonard de Nogarolis a publié à Vicence un « liber de mundi eternitate » en 1486; un « liber de beatitudine » en 1485; un « liber de objecto intellectus » en 1497. Son office de l'Immaculée Conception n'est pas mentionné dans Hurter, *Nomenclator literarius recentioris theologiae catholicae*, t. IV (Oeniponte, 1899), p. 838, quoiqu'il figure dans un bon nombre de bréviaires.

2 *Loc. cit.*, p. 471.

par Clément VII qu'en 1526. Notre exemplaire paraissant imprimé avant 1526, il est plus probable qu'il reproduit les instructions de Bertrand de Chalendon.

L'année de l'impression du volume dont la Bibliothèque de l'Université de Paris possède désormais 58 feuillets est donc incertaine, comme le nom de l'imprimeur et la ville d'où il est sorti. Si ce n'est à Avignon, c'est peut-être à Lyon que le bréviaire de Rodez a été imprimé la première fois, et l'édition de 1543, connue par un seul exemplaire, n'est peut-être que la reproduction du nôtre avec les modifications introduites par François d'Estaing. On trouverait sans doute la solution de ces questions, si l'on découvrait dans la reliure des autres exemplaires conservés de Paguinus des feuillets qui nous manquent, surtout ceux de la fin, indiquant, peut-être, l'imprimerie qui les a produits.

27. *Psautier*.

Quinze feuillets d'un petit in-8°, oblong, imprimé en caractères gothiques, avec des initiales rouges, comptant 35 lignes à la page, sans pagination, avec signatures. Justification : 105 sur 40 mm.

La moitié du cahier B, tout le cahier C, les ff. 1. 4. 5 du cahier I sont conservés.

Premier feuillet signé Biii : magna : vota mea redda*m* in *con*spe- | ctu [Psalm. 21]

Dernière ligne du 6e feuillet de B : dne dixi deus meus es tu : in mani

Feuillet C : stodit dns omnia ossa eoru*m* : unu*m* | ex his non conteretur [Ps. 33].

Fin du cahier C : eam ineternu*m*. Suscepimus deus [Ps. 47].

Fol. I : tes i*n* sepulchris quoru*m* no*n* es menor | ampliu*s* [Ps. 87].

Fol. I iiii : sipie*n*s no*n* cognoscet : et stultus no*n* in | telliget hec [Ps. 91].

Dernière ligne du 5e f. de I : pter iudicia tua dne. Qm tu dns

28. *Psautier*.

Douze feuillets d'un exemplaire presque semblable (B iii, B iiii [B 5 et B 6] et cahier C tout entier) : On remarque cependant

quelques légères différences, par ex. à la dernière ligne du cahier C, le mot de*us* est exprimé par deux lettres suivies de l'abréviation ordinaire de *us*, au lieu d'être imprimé en toutes lettres. De plus, le chiffre romain des psaumes est rouge ou noir dans des passages où l'autre exemplaire est noir ou rouge. On a ainsi deux états ou deux tirages d'une même édition du commencement du XVI[e] siècle.

29. *Officium B. M. Virginis.*

Huit feuillets, dont quatre mutilés, d'un petit volume oblong, analogue aux Psautiers ci-dessus mentionnés.

Caract. gothiques, 42 lignes à la page, sans pagination, avec signatures ; initiales tirées en rouge. Justification : 106 sur 42 mm.

Premier feuillet (signé biij) : sunt. Statuit ea ineternu*m* *et* in secu | lum seculi.

2[e] feuillet : gendos pedes nostros in via*m* pacis. | Gloria patri. — Au bas de la page, après : « in pace Amen » se lit en rouge : Romanu*m* usu*m* tenentes in fine matu | tiuaru*m* diue vir*gi*nis sequentem sole*n*t or*ationem* | dic*er*e *que* reuera deuota et artificiosa est.

Au v° : Aue stella matutina. Mu*n*di prin | ceps *et* regina. — Au chapitre « ad primam », devant Deus, un bois (mes. 30 sur 23 mm.) représente la nativité : la Vierge et S. Joseph, le bœuf et l'âne.

5[e] feuillet : tem odoris. Deo gra*ti*as. Post partu*m* | virgo. — Au bas, au chapitre « ad vesperas » un bois (de la dimension indiquée) représente la fuite en Égypte.

30. *Livre d'heures.*

Huit feuillets du dernier cahier (signé f) d'un petit livre d'heures imprimé à Paris par Denis Rose.

Car. gothiques, rouges et noirs, sans pagination, 14 lignes à la page. Justification : 68 sur 45 mm.

Premier feuillet (signé f) : A iudeis traditus vendi | tus *et* afflctus (*sic*)

2[e] feuillet : Oro. Dne. ad tarciam (*sic*) | Crucifige clami- | ta*n*t hora terciaru*m* | Illusus induitur veste | purpurar*um*.

3e feuillet : De cruce de ponit*ur* | hora vesp*er*tina. — Au v° dernières lignes : Iucipit officium sancti | spus. Ad matutinas.

4e feuillet. Bois grossier (mes. 18 sur 15 mm.) représentant N.-S. devant les mots : Domine | labia me | a aperies

5e feuillet : De virgine maria | christus fuit nat*us* | Crucifixus mort*us* atq*ue* | tumulat*us*

6e feuillet : Donu*m* dei caritas fons | vivificatus Spiritalis | untio

7e feuillet : Nostre pere qui es | est cieux. Scifie | soit to*n* no*m*. To*n* reaulme | no*us* aduigne. — Au v° : Je te salue marie | plaine de grace | nostre seigneur est auec | toy. Tu es benoiste sur | toutes fe*mm*es et benoist | est le fruit de ton ventre | ihesus. — Au bas : sensuit le credo en | francois selon les douze apostres *sainct pierrr*[1] | Ie croy en die*u* le pere tout puissant

8e feuillet : createur du ciel et de la | terre. *s. andre*. Et en iesucrist so*n* filz vng seul | nre seign. *s. Jacqs le grant* | Qui fut conseu du sainct | esperit ne de la virge marie | *s. iehan*. soufri de soubz | ponce pylate fut crucifie | mort et enceueli. *s. thomas* | Descendit es enfers : Le | tiers iour rtsusita de | mort. *s. iaqes le mineur* | Monta es cieux se siet | a la destre de dieu le pe-

Au v° : re tout puissant. *s. philippe* | En apres viendra iuger | les vifz et les mors *s bar* | *thelemi* Ie croi au sainct | esperit. *s. mathieu*. La | saincte eglise catholicque. *s.* | *simon*. La communion des | sains La remision des pe | chez. *s: Jude* La resure | ction de la cher. *s. mathi* | *as*. La vie eternelle. | Imprime a paris pour | denis rose demourant en | la rue sainct iacques.

Les nombreuses fautes typographiques de ces pages, retrouvées en plusieurs exemplaires dans la même reliure, semblent prouver que ce sont des épreuves de la librairie Rose.

Émile CHATELAIN.

---

1. *Sic*. J'indique ici en italiques les mots imprimés en rouge.

BIBLIOGRAPHIE

Alphonse BAYOT. *Gormond et Isembart. Reproduction photocollographique du manuscrit unique*, II. 181, *de la Bibliothèque royale de Belgique*, avec une traduction littérale. — Bruxelles, Misch et Tron, 1906, gr. in-4°. (Publications de la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, n° 2.)

La *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, qui a été la principale promotrice du récent Congrès de Liège, tient à honneur de rester dans la voie qu'elle a si bien tracée et, comme on dit, de prêcher d'exemple. Elle publie un excellent facsimilé du petit poème de *Gormond et Isembart*, dont une courte et précise notice de M. Alphonse Bayot, attaché à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale, expose tout l'intérêt : c'est le seul débris connu d'une épopée française dont on retrouve d'assez nombreuses traces dans la littérature du moyen âge et qui était probablement intitulée *Le roi Louis*. Les quatre feuillets de ce fragment remontent au XIII° siècle; ils proviennent de la succession de Mgr de Ram et ont été publiés dès 1875, avec plusieurs inexactitudes, par un excellent romaniste, Auguste Scheler (*Bibliophile Belge*, t. X, p. 149 et suiv., avec un médiocre facsimilé).

Nous espérons que cette première publication sera suivie, à brève échéance, d'un bon nombre d'autres du même genre. L. D.

Bibliografia generale di Roma, a cura di Emilio CALVI. Volume I. — *Bibliografia di Roma nel medio evo* (476-1499) *con indici per soggetti et per autori*. — Roma, Ermanno Loescher & Co., 1906, in-8°, XXIII-175 pages.

Le nom de M. Emilio Calvi, qui a déjà rendu tant de services à la bibliographie italienne, nous est, à lui seul, un sûr garant de la valeur du grand ouvrage dont il vient de publier la première partie. Et, de fait, ce volume paraît avoir été établi avec un soin, une méthode, une netteté tout à fait remarquables. Il échappe, comme toutes les publications de ce genre, à une analyse instantanée, et l'on ne pourrait se rendre compte de son degré de perfection qu'en soumettant un certain nombre de chapitres à un examen minutieux. Cependant on peut, croyons-nous, affirmer dès aujourd'hui qu'il subira sans grand risque cette épreuve concluante. A première vue, c'est l'histoire littéraire de Rome au XV° siècle qui nous paraît le plus sacrifiée : je ne relève dans l'Index ni le nom d'Ange Politien, ni celui de Pic de La

Mirandole. Quelques tirages à part sont indiqués purement et simplement, sans renvoi au périodique d'où ils ont été extraits (par ex. le n° 196). Mais nous sommes obligés de nous borner ici à indiquer les titres des différentes sections du tableau de la classification adoptée : *Première partie.* Sources bibliographiques. — *Seconde partie.* Bibliographie générale de Rome à toute époque. — *Troisième partie.* Bibliographie générale de Rome au moyen âge (476-1499). — *Quatrième partie* (1). Bibliographie générale de Rome pendant le haut moyen âge (476-999). — *Quatrième partie* (2). Bibliographie particulière de Rome pendant le haut moyen âge (476-999) disposée suivant l'ordre chronologique. — *Cinquième partie* (1). Bibliographie générale de Rome pendant le bas moyen âge (1000-1499). — *Cinquième partie* (2). Bibliographie particulière de Rome pendant le bas moyen âge (1000-1499). — *Sixième partie* (1). Le quinzième siècle (1400-1499) en général. — *Sixième partie* (2). Le quinzième siècle dans le détail (événements disposés suivant l'ordre chronologique). — *Supplément.* L. D.

Manuel de bibliographie biographique et d'iconographie des femmes célèbres..., par UN VIEUX BIBLIOPHILE. — Second et dernier supplément. — Rome-Turin, Paris, Leipzig, London, 1905, in-8°, XIII-758 pages.

M. A. Ungherini poursuit, dans ce volume, l'œuvre qu'il a commencée, il y a de longues années, avec une bonne volonté au-dessus de tout éloge, un désintéressement parfait et une intrépide candeur qui désarment la critique. Le « vieux bibliophile » se croit sceptique ; il ne faut certes pas être sceptique pour amasser un tel nombre de fiches et pour les publier ainsi, un peu au petit bonheur, si je puis dire. Il n'y a pas trace de science bibliographique chez notre excellent auteur, et peut-être s'en fait-il gloire. Mais il est certain que son œuvre, si considérable et si mêlée, mérite la sincère reconnaissance des historiens et peut-être même, jusqu'à un certain point, leur admiration. D'ailleurs, ce second supplément, tel qu'il est conçu et rédigé, aidera grandement les travailleurs à se retrouver dans ce labyrinthe où Ariane elle-même, bien que femme, se serait peut-être égarée plus d'une fois. L. D.

Eugène SOL, diplomé des Archives Vaticanes. — *Les rapports de la France avec l'Italie du* XIIe *siècle à la fin du* Ier *Empire d'après la série K. des Archives nationales.* — Paris, H. Champion, 1905, in-8°, 165 pages.

Le titre de cet inventaire, souvent mais non toujours analytique, pourrait induire en erreur les savants qui s'occupent du moyen âge. En réalité, il

y a là très peu de documents antérieurs au XVIIe siècle, et l'ouvrage de M. Sol ne sera vraiment utile qu'aux historiens du « grand siècle » et des deux siècles suivants, jusqu'en 1813. Il convient de signaler, entre autres pièces curieuses, un acte relatif à la compagnie des notaires de Bologne et l'église Santa Croce de cette ville, qui paraît remonter au XIVe s. (n° 95); un recueil relatif aux droits du duc d'Orléans sur la seigneurie d'Asti, composé au XVe s. par Jean Sicard (n° 535); la commission, avec miniatures, de Benedetto Venier, procurateur de Saint-Marc, pour les sestieri San Marco et Castello, Venise, 1319 (527); un plan colorié de la maison de l'ambassadeur de France à Venise, sans date (125), et quelques plaquettes imprimées assez peu communes. L. D.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

ALLEMAGNE

PÉRIODIQUES — On remarque, dans le *Zentralblatt für Bibliothekswesen* du D[r] Paul Schwenke, les articles suivants :

N° de juin : W. L. SCHREIBER, *Recherche des gravures sur bois et des incunables* (l'auteur demande qu'il soit réservé, dans le Catalogue général des bibliothèques prussiennes, plus de place qu'on ne l'a d'abord projeté pour les gravures sur bois renfermées dans les incunables); — O. CLEMEN, *Bibliographica pour l'histoire de la Réforme :* V. Un placard d'Adam Petri, de Bâle : *Verbum bonum getiitst* (sic) *Durch Sebastianum Brant* (Bibl. de Saint-Gall, avec une gravure sur bois; VI. Une publication de Christoph Hegendorfer intéressante au point de vue typographique : *Fratris Baptiste Mantuani carmen de Carnisprivii mala consuetudine*, Lipsiae, ex aedibus Wolffg. Monacensis, 1519, 4 ff. in-4°; — E. WIEDEMANN, *Sur la photographie des mss. et des imprimés;* note additionnelle, avec une gravure; — *les modifications dans le Catalogue annuel des écrits universitaires;* — A. B. M., *Le trésor des livres de Dresde* (les livres possédés par les 78 dépôts de Dresde montent au total de 1 495 795); — Rudolf HELSSIG, *Oskar von Gebhardt*; note nécrologique sur le regretté directeur de la Bibliothèque de l'Université de Leipzig, décédé le 9 mai dernier; la *Revue des Bibliothèques* s'associe cordialement à la douleur causée en Allemagne par la mort de ce savant et charmant homme. — Compte rendu de l'ouvrage suivant : Jan CZUBEK, *Catalogue des mss. de l'Académie des Sciences de Cracovie* (1906, t. III, en polonais) [M. PERLBACH].

— Ernst VOULLIÈME, *Récents ouvrages sur les incunables*; — Compte rendu : Victor CHAUVIN, *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes* (t. IX, Liège-Leipzig, 1905) [K. VOLLERS]; etc.

N° de juillet-août ; *Septième réunion des bibliothécaires allemands*, tenue à Berlin les 7 et 8 juin 1906 : H. SCHNORR VON CAROLSFELD, *Les cours professionnels de la Bibliothèque royale et municipale de Munich*; — C. MAAS et A. WOLFSTIEG, *Sur les imprimés officiels*; — Dr NAETEBUS, *Sur les bibliothèques des établissements universitaires prussiens*; — Dr BOYSEN, *Les résultats poursuivis par le Catalogue général des Bibliothèques prussiennes.* — Annonce de la nomination définitive de M. Adolf HARNACK comme « directeur général » de la Bibliothèque royale de Berlin, et de la nomination de M. Paul SCHWENKE comme « premier directeur »; etc.

FRANCE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans le *Bulletin du Bibliophile*, les articles suivants :

N° des 15 juin et 15 juillet : Lucien PINVERT, *Sur Mérimée. A propos d'ouvrages récents* (fin); — Henri CLOUZOT, *Antoine Jacquard et les graveurs poitevins au* XVII*e siècle* (fin, avec une planche hors texte); — L.-G. PÉLISSIER, *Lettres de divers écrivains français* (lettre de Beaumarchais au comte de Vergennes, 8 mai 1777; lettre de Madame Du Boccage au comte Algarotti, 1750; lettres de Marmontel à l'abbé Maury, 1783; de Bernardin de Saint-Pierre à Dingé, an III; de Ducis à Mury, an VIII); — Henri CORDIER, *Le Dr Richard Garnett*, note nécrologique; — L. MAETERLINCK, *L'art et les rhétoriciens flamands.*

— A signaler, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, les études suivantes : livraisons de janvier-avril 1906 : Élie BERGER, *Les lettres closes de Saint-Omer*, avec un facsim. hors texte; — Georges DAUMET, *Les testaments d'Alphonse X le Savant, roi de Castille.* — Note sur le second volume des *Antiquités et Guerre des Juifs* de Josèphe offert à la Bibliothèque nationale par le roi d'Angleterre [H. OMONT]; etc.

Livraisons de mai-août : A. BOINET, *Un bibliophile du* XV*e siècle : le grand bâtard* [*Antoine*] *de Bourgogne* (liste de mss. ou fragments de mss. provenant de sa collection), avec 3 facsim. hors texte; etc..

— On trouvera, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (33e année, 2e livraison, 1906), un très curieux *Inventaire alphabétique des documents relatifs aux artistes parisiens conservés aux Archives de la Seine*, par M. Lucien LAZARD.

REPRODUCTIONS DE MANUSCRITS. — MM. BERTHAUD frères ont ajouté un nouveau volume à la série de leurs facsimilés phototypiques des manuscrits de la Bibliothèque nationale : *Grandes Chroniques de France enluminées*

par Jean Foucquet. Reproduction des 51 miniatures du manuscrit français 6465 de la Bibliothèque (Paris, imprimerie Berthaud frères, 31, rue de Bellefond). Ce ms. célèbre, dont plusieurs peintures étaient déjà connues, mérite pleinement l'honneur qui vient de lui être fait. — Il serait intéressant de faire le départ, pour celles qui contiennent des représentations de villes, de ce qui est réellement emprunté à la réalité et de ce qui est dû à l'imagination du peintre. On sait qu'au moyen âge les peintres n'« inventaient » pas leurs paysages, qui sont pour la plupart des peintures très fidèles dont on a pu, de nos jours, retrouver plus ou moins facilement les originaux. Au xve siècle, les artistes sont déjà très indépendants et Foucquet n'est point parmi ceux qui prennent le moins de libertés; aussi serait-il curieux de savoir, dans la mesure du possible, ce qu'il y a de réel dans les représentations de Paris (pl. 2, 26, 40 et 48), dans celle d'Orléans (pl. 3), dans celles de l'église de Clichy (pl. 5), de Saint-Pierre de Rome (pl. 19), de Tours (pl. 20 et 25), du Château de Montpensier (pl. 28), de Cambrai (pl. 43), etc. Il faut mettre à part la peinture de Paris vu de Saint-Denis, qui ne soulève aucune difficulté, mais que la phototypie (pl. 4) et la simili-gravure (*Hist. de la litt. franç.* de M. Émile Faguet, t. I, p. 85), ne parviennent pas à saisir dans toute sa netteté et tout son charme; — et celle de Saint-Pierre de Rome (pl. 8), identifiée par M. Durrieu (*Mél. De Rossi*). Pour des raisons contraires, il faudrait probablement excepter de ces recherches la vue de Constantinople (pl. 23), qui est de pure invention, et, malgré son apparence « orientaliste », celle de Tunis (pl. 29). — Une autre remarque à faire sur cette suite de peintures, c'est l'idée, assez malheureuse, qui est venue au peintre de grouper souvent, sans toujours les séparer bien clairement, deux scènes très distinctes dans le même tableau (pl. 6, 14, 17, etc.); l'effet produit est, en général, assez médiocre. — Les batailles et les cérémonies où figurent les souverains, si communes dans les mss. de la fin du xve siècle, sont déjà en bon nombre dans ce volume; les plus curieuses sont ici : le supplice des partisans d'Amaury de Chartres, brûlés devant Paris, en présence de Philippe Auguste (pl. 26); l'inhumation, à Saint-Denis, de Philippe le Bel, dont le cadavre fait peine à voir (pl. 33); la belle entrée à Paris de Charles V, précédé du connétable Robert de Fiennes (pl. 40); l'arrivée de l'empereur Charles IV à Saint-Denis, très curieuse pour l'histoire des premiers « carosses » ou litières avec chevaux (pl. 44); l'empereur Charles IV et le roi des Romains s'apprêtent à monter à cheval, à la Chapelle-Saint-Denis (pl. 46); Charles V et sa suite allant au devant de ces deux personnages (pl. 47); etc. Il y a là une suite de tableaux dont on ne saurait trop admirer l'habile composition, la vraisemblance et le noble réalisme. — Comme tous les autres recueils de cette série, celui-ci est précédé d'une brève introduction et de notices des planches par M. Henri OMONT.

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS. — La première réunion de l'*Association des bibliothécaires français* a eu lieu, le samedi 30 juin, au Musée social. La séance a été présidée par M. Deniker, assisté de MM. Michel et Martin, vice-présidents. En voici le bref compte rendu.

M. NICAUD, bibliothécaire de l'Université de Grenoble, dans une lettre adressée au Comité, insiste pour qu'on s'occupe activement de la question d'amélioration des traitements et dépose une motion tendant à ce que des démarches soient faites d'urgence, par le Comité, auprès du Ministre de l'Instruction publique. M. Deniker répond que des démarches officieuses sont seules possibles actuellement; ces démarches seront faites, elles sont même commencées, mais on ne peut, en séance publique, se tracer un programme. C'est également l'avis de M. Rébelliau.

M. Sustrac donne lecture d'une lettre et d'un rapport de M. BERTHET, bibliothécaire à la Bibliothèque municipale de Grenoble, sur les réformes des bibliothèques. M. Berthet trouve insuffisantes les réformes proposées par M. Langlois dans ses articles du *Temps*. L'État doit s'occuper et réglementer, dit-il, toutes les bibliothèques, petites et grandes. Il retrace le tableau bien connu de la situation des bibliothèques municipales, sans autorité, sans stabilité, et il conclut en demandant que l'État prenne la direction et la charge de ce service, comme il a pris la charge du service de l'enseignement.

Plusieurs points de ce rapport sont mis en discussion.

M. BONNEROT appelle l'attention sur la question du stage ; les stagiaires attendent leurs nominations pendant de longues années sans aucune rétribution.

M. Marais cite, à l'appui, l'exemple de quelques stagiaires de la Bibliothèque Mazarine, stagiaires depuis dix et douze ans. M. Martin en compte également plusieurs dans le même cas à la Bibliothèque de l'Arsenal, mais il croit que, dans le projet de réformes, cette institution est supprimée, le stage étant réduit à six mois et devant être établi dans l'intérêt du stagiaire et non pas dans celui de l'établissement.

La question des employés de bibliothèque, c'est-à-dire d'un personnel intermédiaire entre les bibliothécaires et les gardiens, est également discutée. La Bibliothèque nationale comptait autrefois un assez grand nombre de ces fonctionnaires sous le nom de commis. De la discussion, à laquelle prennent part MM. Godin, Martin, Gautier, Sepet et Sustrac, il résulte que cette catégorie intermédiaire de fonctionnaires est nécessaire ; il n'en est pas question dans le projet de loi, c'est une lacune ; il restera seulement à examiner si le même régime devra s'appliquer à toutes les bibliothèques.

M. LELONG estime que les deux catégories de fonctionnaires seules prévues par la loi — bibliothécaires et gardiens — seront peut-être suffisantes à Paris, mais que, dans la plupart des bibliothèques de province, des employés seront nécessaires. Dans les bibliothèques où il existe actuelle-

ment plusieurs emplois de bibliothécaires et de sous-bibliothécaires, il est à craindre que les municipalités, trouvant le tarif officiel prévu dans la nouvelle réglementation trop élevé, suppriment simplement les emplois de sous-bibliothécaire et ne conservent à la Bibliothèque qu'un emploi, celui de bibliothécaire, tous les autres étant tenus par des gardiens. M. Lelong insiste, en outre, sur le mode de recrutement prévu dans le projet. Il est unique : tout candidat aux fonctions de bibliothécaire devra, pour être admis à subir l'examen de bibliothécaire, justifier 1° d'un stage ; 2° d'un titre scientifique. M. Lelong demande que ce recrutement soit double ; il insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que tout fonctionnaire qui pourrait justifier d'un service prolongé dans les bibliothèques (dix ans par exemple) puisse être dispensé de la production d'un titre scientifique pour être admis à subir l'examen de bibliothécaire.

M. Michel expose la question des retraites, question du plus haut intérêt pour les bibliothécaires municipaux. M. Gautier pense qu'il serait possible de trouver, comme le projet l'a fait pour les archivistes, un moyen d'intéresser l'État dans les versements effectués par les bibliothécaires. M. Lelong ne croit pas que le moyen appliqué aux archivistes puisse être étendu aux bibliothécaires, car le budget départemental est, dans certaines limites, un budget relevant de l'État ; il n'en est pas de même des budgets municipaux.

La date de la prochaine réunion a été fixée au samedi 10 novembre.

Dans les séances qu'il a tenues en juillet, le Comité a étudié les points essentiels sur lesquels il convient d'appeler l'attention des pouvoirs publics. Le memorandum suivant a été rédigé et remis, à cet effet, à M. le Ministre de l'Instruction publique :

« L'Association des bibliothécaires français a l'honneur de présenter à M. le Ministre de l'Instruction publique les vœux suivants :

1° *Accès à la carrière de bibliothécaire.* Nul ne pourra entrer dans la carrière s'il ne réunit les deux conditions suivantes : 1° être pourvu d'un diplôme d'enseignement supérieur ; 2° avoir subi avec succès un examen professionnel.

Par exception, les fonctionnaires (employés et agents) qui compteront plus de dix ans de services rétribués dans une bibliothèque appartenant à l'État ou à un établissement public ou dans une bibliothèque municipale classée pourront être dispensés de la première de ces deux conditions.

Les fonctions d'administrateurs et de conservateurs devront être réservées aux bibliothécaires.

2° *Traitements et avancement.* Les bibliothèques appartenant à l'État ou à un établissement public seront réparties en classes d'après leur importance.

Le personnel de ces bibliothèque sera également réparti en classes (classes personnelles) pour les bibliothécaires de 3000 à 6000 francs et, pour les

conservateurs et administrateurs à partir de 7000 francs. L'avancement aura lieu moitié au choix, moitié à l'ancienneté, et pour la bonne marche du service, de préférence sur place. Dans l'avancement à l'ancienneté, les bibliothécaires ne pourront rester plus de quatre ans dans la même classe (avancement automatique, analogue à celui prévu au budget de 1907, page 144) pour les secrétaires d'Académie et d'inspection académique).

Les conservateurs et bibliothécaires de bibliothèques municipales classées devront être répartis en classes ; il sera fixé un maximum et un minimum de traitement avec avancement régulier.

3° *Personnel intermédiaire entre les bibliothécaires et les gardiens.* Il convient d'établir entre les bibliothécaires et les gardiens une catégorie intermédiaire d'employés d'une instruction suffisante vérifiée par un examen. Il y a en effet dans toute bibliothèque de nombreux travaux (copies, classements) dont on ne peut charger les gardiens. En fait, cette catégorie d'employés existe déjà dans de nombreuses bibliothèques sous les noms les plus divers (employés, surveillants, commis).

4° *Comité consultatif des bibliothèques.* Il serait nécessaire d'instituer, au Ministère de l'Instruction publique, un comité consultatif des bibliothèques dans lequel les bibliothécaires seraient représentés par un certain nombre de délégués élus. »

ITALIE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans la *Rivista delle Biblioteche e degli Archivi* du Dr G. Biagi, les articles suivants :

Vol. XVII, num. 5-7 (mai-juillet 1906) : Angelo SOLERTI, *Un altro manoscritto della « Gerusalemme » ritrovato* (acquis par M. Giuseppe Cavalieri, de Ferrare, à la Libreria Dante d'Oreste Gozzini, de Florence) ; — Guido BIAGI, *Per la cronica di Firenze nei secolo XVI* (d'après un ms. de la Marucelliana) ; — Cesare LEVI, *Saggio bibliografico su Pietro Cossa, venticinque anni dopo la sua morte* ; — Eugenio CASANOVA, *Gli Archivi di Stato in Italia* (à propos du livre de M. E. SEBASTIANI, *Genesi, concetto e natura giuridica degli Archivi di Stato in Italia*, Torino, 1904) ; — Giorgio ROSSI, *Appunti sulla composizione e pubblicazione del « Cicerone » da lettere inedite di G. C. Passeroni* (suite). — Note nécrologique sur Giuseppe MAZZATINTI, l'actif bibliographe, bibliothécaire de la ville de Forlì, mort prématurément le 17 avril dernier ; etc.

— A signaler, dans la *Bibliofilia* de M. Leo S. Olschki, les articles suivants :

N° de juillet-août 1906 (anno VIII, dispensa 4-5) : Prince D'ESSLING, *Les premiers ornements xylographiques dans les livres de Venise*, avec un facsim. en couleurs de la première page d'un exemplaire de l'*Hist. nat.* de Pline, Venise, Nic. Jenson, 1472 ; — Leo S. OLSCHKI, *Relazione al Congresso Bibliografico di Milano sulle fiscalità della Dogana d'Italia nella esportazione ed importazione di libri antichi* ; — Edgardo LUSENA, *Le fiscalità della Dogana d'Italia*

sulla esportasione dei libri antichi in rapporto alle vigenti leggi. Relazione al Congresso bibliografico di Milano (giugno 1906); — G. Lesca, *Postille Foscoliane inedite a Cino da Pistoia;* — E. Celani, *Dediche, postille, dichiarazioni di proprietà ecc. nei libri a stampa della R. Biblioteca Angelica di Roma* (fin), avec 6 facsim., dont trois contenant des corrections autographes de Sixte-Quint à la Bible de 1590 et aux épreuves de la Bible dite Sixtine; trois autres renfermant des corrections autographes de Torquato Tasso à une édition de ses *Rime et Prose* et à une édition de la *Divina Commedia;* — E. Vajna de Pava, *Di un codice della collezione del comm. Leo S. Olschki contenente la Sfera di Andalò di Negro* (fin); — G. Boffito, *Saggio di bibliografia aeronautica italiane. Cenni storici e ristampa d'un rarissimo trattatello d'areo nautica antica* (fin); — A. Anselmi, *La pianta panoramica di Roccacontrada, oggi Arcevia, disegnata da Ercole Ramazzani nel 1594.* Studi e ricerche bibliografiche, avec un facsim.; etc.

OCÉANIE

Le grand établissement destine à l'instruction du public dans l'État de Victoria a choisi un intéressant historien en M. Edmund La Touche Armstrong, bibliothécaire en chef : *The Book of the Public Library, Museums, and National Gallery of Victoria.* 1856-1906 (Melbourne, 1906, in-8°, 135 pages, vues et portraits). On y trouvera les annales de cette maison, qui, jusque dans l'apparence extérieure de son édifice actuel, semble avoir été délibérément établie à l'imitation du Musée britannique. Renseignements précis sur les modestes origines et les ressources croissantes de cette institution, sur ses principales acquisitions, notices sur son personnel et les services de chacun de ses fonctionnaires, rien n'est oublié dans ce petit volume. L'ancien monde y apprendra même que l'Amérique n'est pas seule à craindre pour l'achat et le lointain exil de nos œuvres d'art et de nos livres les plus précieux.

Le Gérant : Honoré Champion.

Imprimerie polyglotte Fr. Simon, Rennes.

Tome IV. — Le frère de Pétrarque, par Henry COCHIN........... 6 fr.

L'étude particulière de la vie de Gherardo, frère de Pétrarque, jette une lumière très vive, non seulement sur sa conversion, sur la grande crise morale de sa vie, mais sur son existence tout entière. La conversion et l'entière religion d'un frère unique et très aimé avaient touché son âme d'une façon profonde et définitive. Les relations avec ce frère, les visites qu'il lui fit à la Chartreuse de Montrieux, le spectacle et l'exemple de ses vertus ont exercé sur le développement de sa pensée et de sa vie une très grande action et l'ont porté plus que toute chose à l'amour exclusif de la solitude et de la contemplation. C'est l'histoire de ce frère du poète que nous raconte M. Cochin de façon toute neuve, documentée et agréable. Grâce à lui, une figure se dresse devant nos yeux, un peu pâle et effacée, mais vivante pourtant, celle d'un pénitent et d'un religieux du XIVe siècle. On pénètre dans un couvent du moyen âge, un de ceux où la vertu monastique s'était conservée parfaite. On y vit parmi des moines joyeux, constants et immaculés, tels que ceux dont l'Angelico nous a laissé la radieuse peinture. On discerne les conditions et les difficultés de leur vie temporelle, les alternatives de ferveur et d'hostilité qu'une religion monacale rencontrait auprès des puissants de ce monde, leurs luttes avec les seigneurs voisins, leurs préoccupations, leurs misères, les contre-coups qu'ils pouvaient ressentir des événements contemporains, guerres ou épidémies. On voi comment il les servit, comment il leur resta fidèle jusqu'au bout et comment, après sa mort même, ils profitent de ses libéralités, et c'est une occasion de lire avec M. Cochin, qui le commente si bien, ce livre du « Repos des Religieux », un des plus beaux sans doute que le moyen âge ait laissé à la louange de la vie monastique.

Tome V. — **Études sur Rabelais** (Sources monastiques du roman de Rabelais. — Rabelais et Erasme. — Rabelais et Folengo. — Rabelais et Colonna. — Note sur la rupture de Voulté avec Rabelais. — Note sur le chapitre VI du livre II et sur « l'Epistre du Limosin de Pantagruel, grand excoriateur de la lingue latiale ». — Notes sur un passage du chapitre XLVIII du livre IV de Pantagruel, Calvin et Rabelais, etc. — Mélanges) par Louis THUASNE.............................. 10 fr.

Tome VI. — PÉTRARQUE. **Le traité de sui ipsius et multorum ignorantia**, publié avec introduction, notes et commentaires, par L. M. CAPELLI.. 6 fr.

Précieuse édition du manuscrit *Vaticanus 3359* (M. L. 145), qui fit partie des collections Fulvio Orsini. Cette œuvre de polémique où Pétrarque se livre à de grandes attaques contre l'averroïsme eut, suivant l'opinion aujourd'hui admise, beaucoup d'influence sur son temps. A Aristote et aux Aristotéliciens il opposa, en une belle forme de pensées et de style, Platon et les Platoniciens, reprenant ainsi la tradition de ses auteurs préférés. Pétrarque est chrétien dans son culte pour Platon, chrétien dans son mépris pour Aristote, mais cependant, plus d'une fois, ses aspirations humanistiques et sa conscience chrétienne se fondent dans une admirable harmonie, en font un précurseur de l'Académie platonicienne de Florence, qui, opposant une nouvelle autorité à l'ancienne et indiscutée autorité d'Aristote, devait préparer le triomphe de la libre recherche et de la pensée libre. Dans cet opuscule de polémique, mieux qu'en d'autres écrits bien plus volumineux, brille d'une vive lumière la pensée de Pétrarque et c'est une bonne œuvre que de donner un texte sûr comme celui de M. Capelli.

Tome VII. — **Montaigne, Amyot et Saliat. Étude sur les sources des essais de Montaigne**, par Joseph de ZANGRONIZ................ 6 fr.

Jusqu'ici on s'était beaucoup occupé des emprunts faits à Montaigne; l'idée n'était pas venue de se demander si Montaigne n'était pas, dans une certaine mesure, la copie d'un autre original, et s'il n'avait pas, tout le premier, donné l'exemple du « pillage », pour employer un des termes qui lui sont le plus chers : on crie d'abord à l'indignation, mais si l'on veut bien lire M. Zangroniz, qui a puisé dans l'enseignement des meilleurs maîtres, et en particulier à l'Ecole des Chartes, une méthode très sûre et de rares qualités critiques, on est obligé d'en croire les preuves et les textes qu'il nous apporte côte à côte. L'histoire littéraire ne peut que gagner à ces découvertes et, si un grand homme est légèrement abaissé, c'est pour rehausser en la personne d'Amyot un penseur émérite, vraiment trop oublié.

BIBLIOGRAPHIE DES BÉNÉDICTINS

DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE

PAR DES PÈRES DE LA MÊME CONGRÉGATION

1906

Fort volume in-8 sur 2 colonnes et accompagné d'héliogravures.
Tiré à 385 exemplaires numérotés. — Prix : 12 fr.

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

PUBLICATION MENSUELLE

16e Année. Nos 9-12. Septembre-Décembre 1906.

REVUE
DES
BIBLIOTHÈQUES

Directeurs : ÉMILE CHATELAIN et LÉON DOREZ

SOMMAIRE

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1906

DEI MAESTRI CANONISTI ATTRIBUITI AL PETRARCA

Il Petrarca, così diligente e accurato nel tramandarci il ricordo dei suoi amici e conoscenti, talvolta addirittura oscuri e ignoti, fu molto parco nel darci notizie dei suoi maestri, di cui giunse a tacere financo i nomi. Può dirsi infatti che ci abbia fatto conoscere quello del solo Barlaam, con cui « militare coeperat magna cum spe »[1], nello studio del greco; poichè, anche parlandone[2], si astenne dall' *individuare* il maestro di grammatica, Convenevole da Prato, provvidamente poi menzionato da Filippo Villani[3], serbò il più assoluto silenzio sui maestri avuti a Montpellier e a Bologna in quell' « integrum septennium », non *speso, ma al tutto sciupato*[4], dal 1318 al 1325[5], nello studio del diritto. Dobbiamo però riconoscere che, se nulla egli disse rispetto a quest'ultimi, per uno spiegabile sentimento di avversione, non mancò di assicurarci più volte, specie nelle lettere a Marco Genovese[6] e a Luca della Penna[7], nell' opera : *Rerum memorandarum*[8] e nell' *Epistola ad posteros*[9], che durante quel fastidioso periodo egli si applicò esclusivamente

1. *Epist. fam.* XVIII, 2. — V. il nostro studio : *Petrarca e Barlaam*, Reggio Calabria, Morello, 1905.

2. *Epist. sen.* XVI, 1.

3. *De vita et moribus Francisci Petrarchae,* in Solerti, *Le Vite di Dante, Petrarca e Boccaccio*, Milano, Vallardi, 1904, p. 278.

4. *Epist. fam.* XX, 4.

5. Per la determinazione storica di questa data, veggasi il nostro recente lavoro : *Errori e inesattezze nella biografia del P.*, in *Giornale storico d. lett. it.*, XLVIII (1906), pp. 36-69.

6. *Epist. fam.* XX, 4 : « Septennium in eo [studio *iuris civilis*] integrum adsumpsi ».

7. *Epist. sen.* XVI, « ... donec victrix industriae cupiditas *iuris civilis* ad studium me detrusit, ut, si diis placet, addiscerem quid iuris de *commodato* et *mutuo*, de *testamentis* et *codicillis*, de *praediis rusticis* et *urbanis* ».

8. *Opera omnia*, Basileae, 1554, l. III, p. 515 : « Parentes mei egerant, ut... *ius civile* perdiscerem, in quo, viventibus iis, aliquantulum processi ».

9. *Epist. ad. post.* «... inde Bononiam, et ibi triennium expendi, et totum *iuris civilis* corpus audivi ».

allo studio del *jus civile*. Questa esplicita dichiarazione, come non avrebbe neppur dovuto far sorgere il dubbio ch'egli si fosse dedicato menomamente al *jus canonicum*, così avrebbe dovuto limitare le ricerche sui maestri di lui tra' soli della ragion civile; ma non valse nè all'una nè all'altra cosa. Infatti fin dal secolo XIV Domenico Bandini, contro l'affermazione dei biografi, quasi suoi contemporanei, il Boccaccio, P. Pietro da Castelletto, il Villani, il Peruzzi, il Bruni, il Vergerio[1], affermò che il P. « jus Canonicum aliquantisper audivit »[2]; e, nei secoli XV e XVI, mentre alcuni, come Fausto da Longiano[3] e il Daniello[4], lo ritennero senz'ambagi uno studente *in utroque*, altri, quali lo Squarciafico[5], il Beccadelli[6], il Tomasini[7], si mostrarono implicitamente del medesimo avviso, assegnandogli dei maestri canonisti. E così la leggenda, sempre più ravvalorata dal consenso dei biografi, prese forma concreta sino ad essere accolta dal De Sade[8] e dallo stesso Fracassetti[9], pur dopo le notevoli osservazioni del Tiraboschi[10], il solo che su questo argomento abbia detto una parola giusta e assennata.

Tacendo sulle considerazioni accessorie, noi crediamo che la causa principale dell' inveterata leggenda debba ricercarsi nella scelta dello stato ecclesiastico da parte del poeta e nella sacra tonsura da lui presa al ritorno da Bologna; ciò infatti ci sembra indicato chiaramente dal trecentista Bandinj là dove, subito dopo l'accenno allo studio del *jus canonicum*, aggiunge ch'egli, « factus clericus, coepit obire Romanam Curiam »[11]. Ora, se per poco si pensi ai molteplici canonicati assegnatigli a Lombez, Carpentras, Modena, Padova, Parma, all' arcidiaconato conferitogli in quest' ultima

---

1. V. rispettivamente in *Le Vite* del *Solerti* a pp. 254, 266, 277, 282, 289, 295.
2. D. Bandini in *op. c.* del Solerti, p. 286.
3. Solerti, *op. c.*, p. 381.
4. Id. *ib.* p. 443.
5. Id. *ib.* p. 349.
6. Id. *ib.* p. 465.
7. Id. *ib.* p. 576-77.
8. *Mémoires pour la Vie de François Pétrarque*, Amsterdam, 1764, vol. I, pp. 37, 41.
9. *Lettere delle cose familiari di F. P.*, Firenze, Le Monnier, 1892, vol. I, pp. 223-24.
10. *Storia della lett. ital.*, Napoli, 1777, vol. V., p. 410.
11. Bandini, in *op. c.* del Solerti, p. 286.

città, all' offerta della carica episcopale, su cui principalmente si fondò poi la credenza del suo stato sacerdotale[1], alle ambascerie affidategli, alle difese giuridiche sostenute presso la Curia pontificia, come quella per Azzo da Correggio; se, ripetiamo, si tengono presenti tutti questi fatti, non sorprenderà che il P. sia stato ritenuto un vero e proprio conoscitore del diritto canonico dai biografi or ricordati, che fecero man bassa dell' *Epistolae familiares*, per imbastire, senz'alcun accorgimento, le farraginose *Vite* di lui. Così pure si spiega come, volendo trovargli dei maestri in questa disciplina, abbiano pensato a sceglierli tra quei canonisti ch'ebbero attinenze con lui o soltanto una buona rinomanza ai suoi tempi, e li abbiano menati in tregenda — passi la frase — da Montpellier a Bologna e viceversa, aggruppandoli ora in questa ora in quella città, scartandoli e dividendoli con straordinaria disinvoltura.

La palma per aver scoperti i primi nomi dei maestri di diritto del P., come per tutte le altre notizie biografiche più recondite e peregrine, spetta al ferace ingegno dello Squarciafico, che ne rivelò ben quattro: Cino da Pistoia, Giovanni d'Andrea, Giovanni Calderini e Bartolomeo d'Ossa. Essendo stato poi aggiunto a questi il nome di Oldrado da Ponte, il P. potè avere quattro maestri per una disciplina giammai studiata, e uno solo per il diritto civile, Messer Cino da Pistoia, che neppur lui gl' insegnò mai il Codice e le Pandette. Dovendo occuparci di quest' ultimo in apposito lavoro[2], qui ci tratteniamo solamente intorno ai canonisti, per ricercare rispetto ad essi la verità storica, adombrata o svisata dalla leggenda, vogliam dire le loro vere attinenze col Petrarca.

***

E cominciamo con Bartolomeo d'Osa, nei documenti contemporanei d'Ossa, che i biografi ricordano come maestro del P. in Montpellier, tranne il Tomasini, che lo fa insegnare a Bologna[3].

---

1. Körting, *Petrarkas Leben und Werke*, Leipzig, 1878, p. 75; Cozza-Luzi, *Il breviario di F. P. custodito nella Bibl. Vaticana*, in *Arcadia* IX, 1892, n. 3 e nel lavoro: *Sul cod. del breviario*, Roma, 1893.

2. Lo studio sarà intitolato: *La leggenda dell' insegnamento e dell' amicizia del Petrarca con Cino da Pistoia.*

3. V. in *Le Vite* del Solerti, p. 576-77.

Ben poco sappiamo di quest' insigne canonista bergamasco, erroneamente creduto parente di Giovanni XXII di Cahors, per l'analogia intraveduta tra il suo nome e quello del detto pontefice, appartenente alla famiglia d'Euse[1]. Può dirsi che le poche notizie attendibili che abbiamo intorno a lui sian quelle ricavate da un codice dell' Archivio Capitolare di Bergamo dall' Ab. Serassi per la sua *Vita* del P., poi meglio determinate e precisate da due eruditi, il Lupi e il Rota, per incarico del Tiraboschi[2]. Orbene dalle carte e strumenti contenuti in detto codice, rogati tutti dal d'Ossa tra il 1304 e il 1325, si desume ch' egli fu per molti anni al servizio del cardinale Guglielmo Longo da Bergamo, col quale stette a Perugia il 6 aprile 1304, e in Avignone l' 8 giugno del 1309 e in data incerta del 1310. Ritornato questo stesso anno in Bergamo, plausibilmente vi si fermò sino all' agosto del 1317, in cui se ne allontanó, restandone assente fino al settembre del 1319, nel quale anno avvenne la morte del cardinale Longo, in Avignone. Egli si trovava tuttora in Bergamo il 9 marzo del 1321, ma dopo ne figura altra volta lontano fino al 13 settembre del 1325, in cui rogò l'ultimo strumento contenuto nel codice.

Dati questi fatti, il Tiraboschi osservò giustamente che il d'Ossa potè insegnare in Montpellier o dall' agosto del 1317 al settembre del 1319, o dal marzo del 1321 al settembre del 1325; ma, per la carica da lui sostenuta presso il detto cardinale e presso la Chiesa di Bergamo dal 1304 al 1325, ritenne poco probabile che durante questo periodo potesse dedicarsi all' insegnamento in quella lontana città[3]. Pur escludendo *a priori* che il canonista, per le su esposte ragioni, potesse essere maestro del P., se giungessimo ad accertare con dati storici la presenza di lui nello studio di Montpellier, durante l'anno 1318-19 — il solo che capiterebbe durante il quadriennio 1318-22 trascorsovi dal P[4]. — otterremmo un notevole risultato. Infatti, tenendo conto della sua origine italiana, e sapendo che non era un arido decretalista, intento solo alla lettura dei canoni, ma ben anche filosofo e storico eloquente e colto, quale si mostrò in una *Storia generale* in sedici volumi miseramente

1. TIRABOSCHI, *op. c.*, vol. V, p. 310.
2. *Op. c.*, vol. V, p. 310.
3. TIRABOSCHI, *op. c.*, vol. V, p. 311.
4. V. per questa data il nostro studio : *Errori e inesattezze*, *l. c.*, p. 57.

perduta [1]; come potremmo supporre che il giovane studente potesse essere attirato a conoscere un tale professore, così potremmo dare una plausibile spiegazione al presunto insegnamento. Ma l'asserzione dei biografi si mostra priva di qualsiasi fondamento storico, del più lieve accenno a quest' uomo da parte del poeta, che pur avrebbe potuto farne menzione, quando rievocò con Neri Morando tanti ricordi della città di Bergamo, in proposito della visita fattavi a quel suo straordinario ammiratore, l'orafo Enrico Capra [2]. Perciò crediamo possa giustamente ritenersi che il P. mai vide e conobbe Bartolomeo d'Ossa, e che, se il nome di questo è entrato nella biografia di lui, si deve soltanto alla fantasia dello Squarciafico e al bisogno di dare comunque un maestro allo studente di Montpellier. Il più acconcio a tal uopo parve il canonista bergamasco, che la tradizione ricordava quale professore in quest' Università.

* * *

Ma non può dirsi lo stesso di Oldrado da Ponte lodigiano, che, se non fu maestro del P. e non figura come suo corrispondente, certo fu da lui apprezzato e stimato.

Non sappiamo molto di questo giurista, che, secondo la testimonianza di Baldo, ricordata dal Panciroli [3], fu discepolo di Dino, e insegnò prima a Bologna in un periodo, che non può determinarsi tra il 1302 e il 1310 [4], e poi a Padova, dov'era certo questo stesso anno, come afferma il Facciolati [5]. E quivi, non probabilmente come dice il Tiraboschi [6], ma certamente, verso il 1315, ebbe come discepolo Guglielmo da Pastrengo [7], il diletto amico e corrispondente del P., a cui non ha guari il Sabbadini, con le sue preziose

---

1. Calvi, *Scena letteraria di Scritt. bergam.*, p. 64; Tritemio, *De Script. eccles.*, C. 590; Tiraboschi, *op. c.*, vol. V, p. 319.

2. *Epist. fam.*, XXI, 11.

3. *De claris legum interpr.*, c. LII.

4. Oldrado era certo in Bologna negli anni 1302-1303, prima quale assessore del Capitano del popolo Arnolfo Fissiraga da Brescia, e poi come consigliere in certi pubblici provvedimenti (Tiraboschi, *op. c.*, vol. V, p. 228; S. Mazzetti. *Repertorio di tutti i professori di Bologna*, p. 251).

5. *Fasti Gymnasii Patavini*, p. 33.

6. *Op. c.*, vol. V., p. 227.

7. Guglielmo ci dà sicura notizia di quest'insegnamento nell'opera : *De Originibus* f. 44 *v.* : « Audivi Oldradum de Laude praeceptorem meum dicentem ».

ricerche[1], ha assegnato un posto veramente cospicuo fra gli scopritori di codici del secolo xiv, come con giusto e illuminato giudizio si è recentemente espresso un valente recensionista[2]. Se dobbiamo credere ad una notizia del Tomasini[3], Oldrado insegnava ancora a Padova verso il 1320; ma non dovè restarvi molto tempo dopo, poichè egli è ricordato come avvocato concistoriale della Curia in Avignone, per quasi tutto il pontificato di Giovanni XXII, eletto papa fin dal 1316. Essendo manifesto l'abbaglio del Panciroli, che lo fa dimorare in Roma, presso la *Curia romana*, quando questa ne era lontana dal 1305[4], dobbiamo ritenere ch'egli si recasse in Avignone tra il 1322 e il 1323, chiamato all'ufficio suddetto, che disimpegnò con zelo e onore[5] sino alla morte, avvenuta nel 1335[6].

Come e quando il Petrarca conobbe il da Ponte? Nulla egli ci dice a tal riguardo l'unica volta in cui lo ricorda nella *Fam.* IV, 16: quivi infatti, nel rispondere al giurista vanesio e incolto, che gli rimproverava di aver lasciato qual disertore Bologna e gli studi di giurisprudenza, egli dice soltanto d'aver già espoti i motivi dell' abbandono a molti e specialmente a Oldrado da Lodi, chiarissimo giurispirito dei suoi tempi: « cum Oldrado Laudensi iurisconsulto nostra aetate clarissimo ». Ma, se il poeta ha taciuto, noi possiamo ben rintracciare le origini dell' amicizia, se per poco

---

1. R. Sabbadini, *Le scoperte dei codici latini e greci nei secoli XIV e XV*. Firenze, Sansoni, 1905, pp. 4-22.

2. G. Zippel, *Recensione* dell' *op. c.* in *Giornale storico d. lett. it.*, *XLVIII* (1906), p. 205.

3. *Biblioth. Patav. ms.* 4, dall' *op. c.* del Sabbadini, p. 5.

4. Il Tiraboschi (*op. c.* vol. V. p. 228) notò giustamente che il Panciroli fu tratto in errore dal titolo dei *Consigli* di Oldrado: « Consilia et quaestiones celeberrimi utriusque iuris Monarchae domini Oldradi de Ponte, qui suo tempore fuit Advocatus Concistorialis in *Romania Curia* peritissimus ». Egli non avvertì che la Curia pontificia conservò l'appellativo di *romana* anche durante il soggiorno d'Avignone.

5. È priva di ogni fondamento l'accusa di Paolo da Castro, del secolo XV, raccolta dal Panciroli, contro l'onestà di Oldrado, che talvolta si sarebbe fatto corrompere, a danno dei suoi clienti. All' uopo basta appena riflettere alle vere mansioni dell' avvocato concistoriale, per rigettare subito l'assurda calunnia.

6. Non ripetiamo quanto fu già notato dal Tiraboschi (*op. c.* vol. V, p. 228) sulla confusione e le contradizioni del Panciroli (*Op. c.*, *l. c.*) rispetto alla data della morte di Oldrado, ora assegnata al 1320, ora al 1335; solo diciamo che, sull'autorità dell'iscrizione sepolcrale di Avignone, tutti concordemente la riportano a quest'ultimo anno. V. Tiraboschi, *op. c.* vol. V, p. 228; Fracassetti, *op. c.* vol. I, p. 570; Sabbadini, *op. c.*, p. 4, etc.

ricordiamo, come abbiamo dimostrato altrove[1], che il P. fin dal 1325 cominciò a frequentare la casa dei Colonna in Avignone, in grazia dell' amicizia contratta con Giacomo, il condiscepolo di Bologna, subito dopo il ritorno da questa città. Ora, se da una parte consideriamo che le domande e le discussioni intorno all'abbandono degli studi giuridici non dovettero avvenire molto tempo dopo l'abbandono stesso; e dall' altra riflettiamo che Oldrado, per la sua carica di avvocato concistoriale, dovè avvicinare molto spesso i Colonna, specialmente dopo che Giovanni fu nominato cardinale nel concistoro del 18 dicembre 1327[2]; non possiamo non credere naturale e plausibile che presso la potente famiglia, tra il 1325 e il 1327, il P. conoscesse il giureconsulto lodigiano. Nulla sappiamo delle attinenze ch'egli ebbe con quest'ultimo; ma dallo speciale e lusinghiero ricordo, che ne fece parecchi anni dopo la morte[3], si può giustamente argomentare che gli fosse legato da schietti sentimenti di cordialità e di stima[4].

E di ciò, se non andiamo errati, ci è parso di scorgere un'altra bella prova nell' amicizia del P. con Guglielmo da Pastrengo, nata molto probabilmente sotto gli auspicii di Oldrado da Ponte. All'uopo è necessario ricordare la missione di Guglielmo ad Avignone nel 1335, insieme con Azzo da Correggio e Guglielmo Raimondi, per ottenere dal papa Benedetto XII la conferma e l'investitura del dominio di Parma in favore di Mastino della Scala, che l'aveva occupata il 21 giugno 1335, costringendo Orlando de' Rossi, il fiero competitore dei congiunti da Correggio, ad abbandonarla definitivamente[5].

---

1. *Il Petrarca e la famiglia dopo il suo primo ritorno in Avignone*, in *Rassegna critica d. lett. it.*, XI (1906), p. 13.

2. Fracassetti, *op. c.*, vol. I, p. 280.

3. Come proveremo pienamente in un lavoro d'imminente pubblicazione, dal titolo : *Un presunto e un vero ignorato maestro di diritto di F. P.*, le *Fam.* IV, 15, 16 debbono riportarsi al 1349 (17 e 31 agosto), in cui il P. si trovò in Padova insieme col giurista redarguito, da noi *identificato* in Ranieri degli Arsendi da Forlì.

4. Non sarà fuor di luogo osservare che Oldrado, come risulta dal titolo dei *Consilia* di sopra riportato, era *utriusque iuris Monarcha*, cioè *clarissimus*, come dice il poeta, non solo nel diritto *canonico*, ma anche nel diritto *civile*. Ora questo fatto ci spiega nel tempo stesso la *speciale importanza* accordatagli dal P. nella discussione giovanile e nel ricordo posteriore di lui, come ad un personaggio altamente autorevole.

5. Non crediamo inutile ricordare che Mastino della Scala, per parte della madre, era nipote di Azzo e di Guido da Correggio, al quale ultimo affidò il governo di Parma, subito dopo il possesso. — V. Fracassetti, *op. c.*, vol. I, pp. 525-26 e vol. II, p. 437.

È noto che in quell' occasione il P. conobbe Azzo, e che, per viva simpatia verso di lui, accettò l'incarico di perorare la causa degli ambasciatori dinanzi al pontefice e al suo concistoro; è noto altresì ch'egli allora diede prova di dottrina e di acume dialettico e che contribuì moltissimo a far ottenere allo Scaligero il desiderato riconoscimento della supremazia di Parma. Ma, come a noi sembra, nel racconto di quest'impresa vi è certo una lacuna rispetto alla parte avuta da Guglielmo da Pastrengo nel buon esito di essa. E certo deve ritenersi che fosse ben grande, spiegatasi nel campo diplomatico, piuttosto che nel campo oratorio, quando si riflette che in Avignone egli potè trar vantaggio dal consiglio e dall' aiuto dell' antico maestro di Padova, Oldrado da Ponte, che nel 1335 conservava tuttora la carica di avvocato concistoriale, confermatagli da Benedetto XII, come risulta dal *Consulto* 266, degli ultimi giorni del 1334, concernente la revoca fatta dal nuovo pontefice di tutti i privilegi concessi dal suo predecessore. Ora, se non sembra strano e inverosimile che il Pastrengo ricorresse al da Ponte per essere sorretto nella difficile missione, o se almeno non si vuole negare che lo vedesse e salutasse per sentimento di cortesia e di gratitudine; troviamo ben logico e plausibile che il vecchio giurista, in una qualsiasi occasione, foss'anche nelle anticamere della Curia frequentate per il medesimo scopo, presentasse il giovane poeta, *disertore* degli studi giuridici, all'alunno padovano che nel « De originibus rerum » stava raccogliendo tanti tesori dell' antichità classica[1]. Così, se non sembra del tutto infondata la nostra congettura, mentre abbiamo sciolto il dubbio del Fracassetti, che lamenta la mancanza di documenti per asserire che nel 1335 il P. conobbe il Pastrengo[2], abbiamo forse determinato un notevole atto di Oldrado da Ponte, nella cordiale amicizia stretta in grazia sua fra questi due ferventi promotori dell' umanesimo.

* * *

Ma, se il fugace ed unico ricordo del P. valse, più che non le alte cariche e i saggi *Consulti*, a tramandarci con bella fama il nome del giurista di Lodi, per uno strano abbaglio nocquero alla rino-

1. Sabbadini, *op. c.*, p. 5 sgg.
2. Fracassetti, *op. c.*, vol. II, p. 438.

manza e al merito di Giovanni d'Andrea non solo la condizione determinata di corrispondente del poeta, ma anche i suoi stessi titoli di *famosissimus doctor*[1] e di *tuba et pater iuris canonici*[2], con cui unanimemente fu celebrato dai suoi contemporanei. Infatti si è ritenuto che, oltre le *Fam.* V, 7, 8, 9, gli fossero state indirizzate le *Fam.* IV, 15, 16, e si è creduto d'*identificare* in lui il giurista dalla crassa ignoranza letteraria e dalla burbanzosa vanità in esse acerbamente redarguito, solo perchè quest' ultimo, per semplice ironia, è chiamato « clarissimus, imo solus sine exemplo nostri temporis[3] », e più oltre *splendore* degli studi giuridici e della città di Bologna.

Essendoci occupati nel lavoro già ricordato[4] di questa importante questione, non avvertita finora dai petrarcologi, così seducente e feconda di nuovi e imprevisti risultati, noi qui ci limitiamo soltanto a ricordare che le due lettere, prima indirizzate erroneamente al buon Tommaso da Messina in alcune edizioni delle *Epistolae*[5], si ritennero rivolte a Giovanni d'Andrea dal giorno in cui il De Sade affermò d'aver letto il preciso indirizzo : « Professori Bononiensi[6] », in un codice francese, che crediamo sia quello prezioso « Colbertini nomine notus in Bibliotheca Imperiali Parisiensi », ora *Paris.* 8568, studiato e raffrontato col testo dell' *Epistolae* nell' edizione del Fracassetti da uno dei più illustri e benemeriti petrarcologi moderni[7].

1. M. Griffoni, *Memoriale Historicum*, in Nuova edizione di Muratori, *R. I. S.*, t. XVIII, P. II, p. 40 (a cura di L. Frati e A. Sorbelli), Città di Castello, Lapi, 1902.

2. Baldo, Consil. 226, in Tiraboschi, *op. c.*, vol. V, p. 287.

3. *Epist. fam.* IV, 16.

4. *Un presunto e un vero ignoto maestro di diritto di F. P.*

5. Le *Fam.* IV, 15, 16 apparvero la prima volta indirizzate a Tommaso da Messina, in *Opera omnia*, Basileae, 1554, per Henricum Petri, a causa della falsa interpretazione delle iniziali T. M., in cui si volle leggere : « Thomae Messanensi », invece delle vecchie formole : « titulo mancas, titulo minutas », giusta l'intenzione di Sebastiano Manili, che nell' *Epistolae familiares libri VIII*, Venetiis, 1492, le aveva apposte a tutte le lettere prive d'indirizzo.

6. Dobbiamo ritenere che il De Sade (*op. c.*, vol. I, p. 162), alterandone grandemente il significato, abbia *riconciato* questo indirizzo su quelli del *Paris.* 8568, che suonano ben altrimenti, come apprendiamo dal Segrè (*La patria poetica di F. P., in Nuova Ant.* del 16 luglio 1904, p. 184) : « IV, 15 — Contra ostendators sciencie non sue ac flosculorum discerptores concertacio cum famoso quodam viro ; IV, 16 — Cum eodem e iusdem concertationis reliquie et de studio bononiensi ».

7. Henry Cochin, *Le texte des « Epistolæ de Rebus familiaribus » de F. Pétrarque*, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris, nel volume : *F. Petrarca e la Lombardia*, Milano, Cogliati, 1904.

Noi qui non confuteremo gradatamente, come abbiamo fatto altrove, la congettura del De Sade, che, pur dopo qualche assennata osservazione del Tiraboschi[1], fu ed è tuttora accolta con unanime favore dai critici[2]; solo diciamo, sintetizzando, che le *Fam.* IV, 15, 16 non possono ritenersi indirizzate al d'Andrea per i seguenti motivi ricavati dall' esame delle stesse: perchè egli non fu maestro del P., a causa della disciplina insegnata e più ancora per la sua assenza da Bologna durante il triennio 1322-25, come proveremo or ora; perchè al tempo della polemica il giurista redarguito non si trovava a Bologna, ma in altra città, con studio fiorente, insieme col poeta; perchè i difetti attribuiti al giurista non possono in alcun modo attribuirsi al d'Andrea; perchè l'indole, le circostanze, i fatti d'ogni genere ci fanno sicuramente ravvisare in quello Ranieri degli Arsendi da Forlì, professore di diritto civile a Bologna negli anni 1324-25[3], e poi a Padova nel 1344[4], dove nel 1349, mentre vi si trovava il P.[5], accadde la vivace *concertacio*. Eliminato questo errore pregiudiziale, cerchiamo, sugli scarsi dati che ci rimangono, di ricostruire la verità storica intorno ad una delle più notevoli amicizie contratte dal Petrarca.

Tutti, partendo dal concetto che questi fosse stato discepolo del d'Andrea, ritennero ch' egli l'avesse conosciuto a Bologna nel triennio del suo studentato; e tale fu anche l'opinione del Segrè, che, pur ritenendo non ne avesse seguito i corsi, sostenne ne frequentasse la casa, e per giunta vi conoscesse e apprezzasse Cino

1. *Op. c.*, vol. V, p. 284.

2. Fracassetti, *op. c.*, vol. I, p. 570; Voigt, *Il risorgimento dell' antichità classica*, Firenze, Sansoni, 1888, vol. I, p. 80; Chiappelli, *La polemica contro i legisti dei sec. XIV, XV, XVI*, in *Archivio Giuridico*, Pisa, 1881, XXVI, p. 301; Sabbadini, *Il primo nucleo della biblioteca del P.*, Estr. dai *Rendiconti del R. Ist. lomb. di sc. e lett.* Serie II, XXXIX, 1906, p. 382. Solo il Segrè, dopo essersi uniformato alla comune credenza nell' articolo: *L'importanza civile e patriottica del centenario petrarchesco* (*Nuova Antologia*, 1 aprile 1904, p. 464), si mostrò di contrario avviso nel citato lavoro: *La patria poetica, l. c.*, p. 134.

3. Si rileva dal Catalogo delle pubbliche Riformagioni edito dal Ghirardacci, *Historia di Bologna*, v. I, p. 56.— V. pure G. Viviani Marchesi *Vitae virorum illustrium Foroliviensium*, Forolivii, 1726, p. 168; Mazzuchelli, *Scrittori d'Italia*, vol. I, p. 1139; Tiraboschi, *op. c.*, vol. V, p. 244.

4. Marchesi, *op. c.*, p. 169; Mazzuchelli, *op. c.*, p. 1139; Tiraboschi, *op. c.*, vol. V, p. 245.

5. *Epist. fam.* IV, 9; VII, 15, 17. — V. le note del Fracassetti a queste lettere in *op. c.*, vol. I, p. 525 sgg., e vol. II, p. 238 sgg., p. 256 sgg.

da Pistoia, amico del canonista[1]. Come appar manifesto, quanti hanno fatta una simile asserzione non hanno certo tenuto conto delle vicende dello Studio bolognese nel periodo che si riferisce al nostro assunto, specialmente dell' esodo dei dottori e degli scolari a Siena nel 1321, in segno di protesta contro l'esecuzione capitale subìta da uno studente di Valenza, per aver tentato di rapire una fanciulla di nome Costanza, figliuola « Chilini de Zagnonibus de Argele, *neptem domini Johannis Andreae doctoris*[2] ». È ovvio osservare che quest' ultimo, già professore nello studio dal 1307[3], per questa fatale circostanza si trovò in ben trista e difficile posizione di fronte alla scolaresca indignata, che aveva chiesta e ottenuta piena soddisfazione contro il potestà e gli altri autori della crudele condanna, prima di ritornare a Bologna nel 1322, in cui furono ripristinati i corsi[4]. Perciò, riconnettendo questo fatto con l'assenza del canonista dai cataloghi delle pubbliche Riformagioni sino al 1326[5], e con la nomina del successore nell' insegnamento dei canoni, nello stesso anno 1322, in persona del famoso Frate Uberto da Cesena[6]; dobbiamo ritenere che il d'Andrea, per ragioni di prudenza e di opportunità, si allontanò da Bologna subito dopo il luttuoso avvenimento, e ne restò lontano per circa quattro anni, passati in buona parte, come sembra, allo studio di Padova[7].

Dati questi risultamenti, tutto induce a credere che il P. si sia incontrato la prima volta col d'Andrea in Avignone, nel 1328,

---

1. SEGRÈ, *La patria poetica*, l. c., p. 193.

2. GRIFFONI, *op. c.*, in Nuov. ed. del MURAT., *R. I. S.*, t. XVIII, pp. 35-36; GHIRARDACCI, *op. cit.*, vol. II, p. 10; TIRABOSCHI, *op. c.*, vol. V, pp. 231-32.

3. L'ALIDOSI (*Dottori bolognesi di legge*, p. 97) dice che il d'Andrea cominciò ad insegnare nello Studio nel 1301; ma sembra più attendibile l'affermazione del GHIRARDACCI (*op. c.*, vol. II, p. 501), che riporta la nomina al 1307, giusta le notizie fornite dal libro delle pubbliche Riformagioni.

4. GHIRARDACCI, *op. c.*, vol. I, p. 6-11.

5. ID., *ib.*, vol. II, p. 74.

6. ID., *ib.*, vol. II, pp. 48 e 56; TIRABOSCHI, *op. c.*, vol. V, p. 300.

7. Tenendo conto delle cause che indussero il d'Andrea a lasciare Bologna e a chiedere un' altra condotta in uno Studio fiorente degno di lui, possiamo correggere tanto il FACCIOLATI (*op. c.*, p. 35), che, in termini molto vaghi, riporta l'insegnamento di lui in Padova al principio del sec. XIV, quanto il PAPADOPOLI (*Historia Gymn. Patavini*, vol. I, p. 198) che ve lo fa professare nel 1330. Possiamo anche sostenere, contro l'ipotesi del TIRABOSCHI (*op. c.*, vol. V, p. 282), che il d'Andrea non v'insegnò solo per qualche anno.

allorchè questi vi si recò quale ambasciatore del cardinal legato Bertrando del Poggetto al pontefice Giovanni XXII[1]. E l'occasione dell' incontro non apparrà punto difficile, appena si ricordi la data, già menzionata di sopra (1325), dell' amicizia del P. con Giacomo Colonna, il quale, a sua volta, come si rileva dalla Fam. V, 7, prima del 1321 era stato alunno beneamato di Giovanni d'Andrea in Bologna e poi amico affezionato e devoto[2]. Se non vogliamo credere, come pur sembra molto verosimile, che il canonista fosse ospite di lui durante la sua dimora in Avignone, dobbiamo per lo meno ammettere che visitasse l'antico discepolo, e potesse quindi conoscere presso di lui il giovane poeta.

Non sappiamo come si sia svolta quest' amicizia, poichè il primo documento autentico ad essa relativo, la *Fam.* V, 7, deve riferirsi al 27 dicembre 1344[3]. Tenendo conto di questa lettera, in cui il P. col massimo rispetto e ossequio, senz' ombra di familiarità e domestichezza, risponde al d'Andrea circa la poca fede da attribuirsi ai sogni, si può argomentare che i rapporti scambievoli sino a questa data non siano divenuti molto intimi; ma, con ben fondata ragione, incliniamo a credere che l'amicizia divenisse più cordiale un anno dopo, nel 1345, quando il P., fuggito da Parma, dopo molti pericoli corsi giunse in Bologna pesto e malconcio, col

1. Ghirardacci, *op. c.* vol. II, p. 85; Tiraboschi, *op. c.* vol. V, p. 282.

2. Avendo dimostrato che il d'Andrea fu lontano da Bologna nel triennio 1322-25, logicamente dobbiamo ritenere che Giacomo Colonna ne seguì i corsi prima del luttuoso avvenimento del 1321. Dobbiamo però subito aggiungere che questi frequentò lo Studio anche dopo il 1322, e che allora vi notò il P, « *suo* delectatus aspectu, ignarus adhuc quis aut unde esset » (*Sen.* XVI, 1). Il Colonna lasciò Bologna nel 1325, per le stesse ragioni che indussero alla partenza Francesco e Gherardo. — V. i nostri studi: *Il Petrarca e la famiglia, l. c.* p. 13-15; *Errori e inesattezze nella biogr. del P., l. c.*, pp. 48-50 e p. 60-61.

3. Il Fracassetti (*op. c.* v. II, p. 40) assegnò la *Fam.* V, 7 al 1343 (27 dicembre), credendo che fosse la *prima* scritta dal P. da Parma, dopo il ritorno dalla legazione di Napoli, di dove il 1 dicembre di detto anno scriveva al cardinale Colonna che ne sarebbe partito « fra tre giorni » (*Fam.* V, 6). Ora, considerando da una parte che la partenza da Napoli, per ragioni impreviste, non potè essere così immediata, e riflettendo dall' altra che occorse un certo periodo di tempo per il viaggio del poeta sino a Parma, per la diffusione della notizia del suo arrivo sino al d'Andrea in Bologna e per la sistemazione nella nuova residenza, come appar evidente dal contesto della lettera; tenuto conto di tutti questi dati, crediamo che quest'ultima, senza dubbio di sorta, debba assegnarsi al 1344, come fugacemente sospettò lo stesso Fracassetti, ricordando che il P. si trattenne a Parma sino al febbraio del 1345.

braccio destro offeso e gonfio per grave caduta[1]. Allora ci sembra molto plausibile ch' egli vedesse il vecchio amico, che si trovava certamente in Bologna, come si rileva dalla sua partecipazione al Consiglio Generale della città fin dal 1340[2]; anzi non riteniamo punto inverosimile che, visitandolo, fosse da lui accolto come ospite, in una circostanza così trista e difficile. E all' uopo non manca qualche solida prova in sostegno della nostra tesi, come quella che si desume dalle *Fam.* V, 8, 9, dirette al d'Andrea, in cui il poeta mostra di aver conosciuto presso di lui il giovanotto innamorato, un nipote dello stesso, come diremo fra breve, e il vecchio libertino, sui quali era stato richiesto del suo avviso. Nè ci si dirà che le due lettere, non avendo elementi atti a determinare la data, possono riferirsi ad un periodo anteriore alla venuta del poeta in Bologna; poichè dai notevoli brani dell' *Asinaria* di Plauto in esse contenuti si può ben dedurre che siano del 1348, dell'anno stesso in cui morì il d'Andrea[3]. E ciò diciamo perchè, non potendo essere per tal motivo di data posteriore, si trovano in piena armonia con la *Fam.* V, 14, in cui, com' è stato ben osservato[4], si parla delle commedie plautine come recentemente scoperte. Ora, poichè questa epistola fu scritta « ad fontem Sorgiae », cioè prima del 20 novembre 1347, in cui il P. lasciò Avignone[5], noi troviamo pienamente giustificata la nostra ipotesi, con la conoscenza dell' *Asinaria* da lui mostrata circa un anno più tardi, nelle *Fam.* V, 8, 9.

Così, sfatata la leggenda, l'amicizia di Giovanni d'Andrea col P. appare in tutta la sua verità storica, bella e serena, giammai adombrata da boriose polemiche e da stravaganti pretese, come finora si è creduto per falsa conoscenza di fatti, per erronea interpretazione di documenti.

---

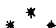
1. Le tristi vicende della fuga da Parma, con grande efficacia di colorito e di stile, sono narrate dal P. all'amico Barbato nella *Fam.* V, 10, scritta da Bologna il 25 febbraio 1345.

2. GHIRARDACCI, *op. c.*, vol. II, p. 154.

3. GRIFFONI, *op. c.*, in MURATORI, *R. I. S.*, Nuova ed., p. 56.

4. SABBADINI, *Il primo nucleo della biblioteca del P.*, *l. c.*, p. 382.

5. In grazia di questo riscontro, che si sembra degno di speciale considerazione, cadrebbe il dubbio presentatosi al SABBADINI (op. c. p. 382) che la *Fam.* V, 14 potesse anche appartenere al periodo 1351-52, durante il quale il P. soggiornò di nuovo in Valchiusa, partendone il 16 novembre del 1352; e similmente sarebbe assegnata al 1347 la scoperta delle *Commedie* di Plauto, senza fondarsi esclusivamente sulle infide *Familiares*.



E in ultimo occupiamoci di Giovanni Calderini.

Come giustamente sostenne il Tiraboschi [1], dovendo attribuirsi alla cattiva traduzione italiana della *Vita* del d'Andrea, scritta da Filippo Villani [2], la paradossale notizia che vorrebbe far passare il Calderini per *adottante* del famoso canonista; noi, sull'autorevole testimonianza di Giasone del Maino e dell'abate Palermitano [3], e più ancora per la logica e storica coincidenza dei fatti, che andremo esaminando, riteniamo ch'egli fu invece *adottato* ed istruito amorosamente dall'altro nella dottrina dei canoni. Dobbiamo però subito osservare che caddero in grave errore quelli che ritennero il Calderini genero del d'Andrea, per averne sposata la figlia Novella, maritata invece, appena quattordicenne, con Filippo Formaglini [4]; così pure non possiamo tacere che errò più gravemente il Fracassetti [5], quando credette che ne sposasse l'altra figlia Bettina, maritata a Giovanni da S. Giorgio, anche lui canonista. Come pare, il benemerito petrarcologo volle prestare troppa fede al Facciolati [6], che già il Tiraboschi [7] aveva criticato per l'erronea notizia attinta da tal Giulio Cesare Croce, ignoto poeta del secolo XVI, il quale aveva attribuito a Bettina la graziosa leggenda riferita a Novella, e aveva affermato che la stessa « era pur del sangue Calderino ». Solo queste affermazioni possono spiegare l'abbaglio del Fracassetti.

Il figlio di adozione corrispose pienamente alle speranze e all'affetto del d'Andrea, poichè, come seppe acquistarsi grande rinomanza come canonista, sino a meritare il titolo di *Doctor*

---

1. *Op. c.*, vol. V, p. 281.
2. In Mehus, *Vita Ambros. Camaldul.*, p. 184.
3. Tiraboschi, *op. c.*, vol. V, p. 287.
4. Il Segrè (*La patria poetica, l. c.*, p. 185) osserva giustamente che questa notizia, desunta dal contratto di nozze pubblicato dall' Orioli, sfronda la poetica corona che circondava Novella, la quale, giusta il racconto di Christine de Pisan, vissuta nello stesso secolo XIV, avrebbe sostituito il padre nell' insegnamento, nei giorni in cui era infermo, leggendo però ben coperta dal velo, affinchè gli scolari non fossero turbati dalla sua affascinante bellezza.
5. *Op. c.*, vol. II, p. 44
6. *Op. c.*, p. 350.
7. *Op. c.*, vol. V, p. 286.

decretorum famosissimus[1], così si mostrò sempre grato e riconoscente verso il generoso padre e maestro. Perciò dev' essere recisamente scartata la supposizione del Fracassetti[2], il quale non escluse che il giovanotto innamorato della *Fam.* V, 8, la cui condotta affliggeva tanto il d'Andrea potesse essere il « professore bolognese Giovanni Calderini ». A tal uopo osserviamo ch' egli volle fermarsi soltanto al possessivo : « tuus » — rivolto al d'Andrea — e non anche alla parola : « adolescens » a cui è unito; poichè, se avesse fatto ciò, non solo avrebbe escluso che il Calderini, già fin dal 1340 ascritto nel Consiglio Generale di Bologna[3], potesse essere *adolescente* nel 1348, in cui, come abbiamo detto, fu scritta la lettera; ma anche avrebbe ritenuto che tale non poteva essere neppure il figlio legittimo del d'Andrea, Buonincontro o Buoninconzio, già fin dal 1338 cospiratore contro Taddeo Pepoli[4]. Inoltre, se il Fracassetti da una parte avesse tenuto conto che nessun giudizio sfavorevole grava sull' altro figlio dello canonista, Gerolamo, « Archidiacono ch'era Napolitano »[5], inviato nel 1376 quale ambasciatore a Gregorio XI in Avignone[6]; e dall' altra avesse conosciuta l'esistenza di un altro Gerolamo, « nepos olim domini Johannis Andree »[7], decapitato in Bologna nell' anno 1376 come reo di congiura contro la patria[8]; certo avrebbe identificato in quest'ultimo l'*adolescens tuus* dell' epistola suddetta. Questo Gerolamo, da non confondersi con l'omonimo arcidiacono, a noi pare che fosse figlio di Buonincontro, e, che data la vita scapestrata del padre — decapitato anche lui nel 1350, per aver congiurato una seconda volta contro i Pepoli[9] — convivesse con l'avo, mostrando fin dai teneri anni quei disordinati e turpi affetti, da cui il P., che già aveva dovuto conoscerlo di persona a Bologna nel 1345, trasse così tristi auspici per l'avvenire di lui.

---

1. Così, a prescindere dagli altri documenti del tempo, è chiamato nel *Memor. Histor.* in MURATORI, *R. I. S.*, ed. c., t. XVIII, p. 67.
2. *Op. c.*, vol. II, p. 44.
3. GHIRARDACCI, *op. c.*, vol. II, p. 154; TIRABOSCHI, *op. c.*, vol. V, p. 287-88.
4. GRIFFONI, *op. c.*, in MURATORI, *R. I. S.*, ed. c., t. XVIII, p. 53.
5. TIRABOSCHI. *op. c.*, vol. V, p. 285.
6. GHIRARDACCI, *op. c.*, vol. II, p. 349.
7. GRIFFONI, *op. c.*, t. XVIII, p. 113; TIRABOSCHI, *op. c.*, vol. V, p. 285.
8. ID., *ib.*, in *op. c.* del MURATORI, t. XVIII, pp. 73, 113.
9. TIRABOSCHI, *op. c.*, vol. V, p. 285.

* * *

Per i menzionati rapporti col d'Andrea, il Calderini dovè certo seguirne le fortunose vicende e dividere con lui le gioie ed i dolori, specialmente nei giovani anni. Perciò chi appena ricordi i luttuosi avvenimenti del 1321, relativi allo Studio bolognese, non può non ritenere come assurda la gratuita asserzione dell' Alidosi [1], che nel 1322, proprio all' apertura di esso, vi fa insegnare il Calderini, non avvertendo punto che sulla cattedra di canoni, in tale anno, come abbiamo visto, affidata a Frate Uberto da Cesena con lauto stipendio, non poteva esser chiamato il figlio adottivo del d'Andrea, per giunta allora giovanissimo [2].

Ben poco sappiamo della vita di questo, e nulla addirittura della sua prima gioventù; ma quando notiamo che nel 1340, come abbiamo detto, fece parte del Consiglio Generale di Bologna, e nel 1347 fu nominato tra' Sapienti per Porta S. Procolo [3], ci sentiamo indotti a ritenere che la sua carriera pubblica e dottorale sia cominciata sotto il dominio di Taddeo Pepoli, che conquistò nel 1337 la signoria di Bologna [4]. Allora certamente il Calderini parteggiò per il nuovo signore, dietro l'esempio del d'Andrea, che fu uno degli ambasciatori prescelti a comunicare l'avvenimento a Venezia e a Padova [5]; così si spiega com' egli figuri nel 1340 insieme con quest' ultimo nel Consiglio Generale, e abbia poi ottenuta la cattedra di canoni nello Studio — forse fin dal 1348, subito dopo la morte del d'Andrea — conservandola ancora nel 1357 [6], cioè sette anni dopo l'esecuzione capitale di Buonincontro, che si era mostrato di sentimenti politici recisamente opposti a quelli della sua famiglia.

Acquistata fama e autorità grande, il Calderini fu incaricato d'importanti missioni, come quella del 1360 al papa Innocenzo VI in Avignone, dal quale ottenne il privilegio dello Studio teologico

1. *Op. c.*, p. 101.
2. Se riflettiamo che il Calderini, morto nel 1365, soltanto nel 1340 è ricordato la prima volta nella vita pubblica, dobbiamo dedurre che nel 1322 fosse poco più che ventenne.
3. Ghirardacci. *op, c.*, vol. II, p. 154.
4. Griffoni, *op. c.*, in Muratori, *R. I. S.*, t. XVIII, ed. c. pp. 51-52.
5. Griffoni, *op. c.*, in Muratori, *R. I. S.*, t. XVIII, ed. c., p. 52.
6. Ghirardacci, *op. c.*, vol. II, p. 235; Tiraboschi, *op. c.*, vol. V, p. 288.

nell' Università di Bologna[1], e l'altra del 1362 al papa Urbano V[2]. Morì in Bologna nell' agosto del 1365[3].

Ora, alla stregua delle notizie qui raccolte, potremo noi giustificare e spiegare la tradizione dell' insegnamento del Calderini, più insistente che non per tutti gli altri maestri canonisti, con l'amicizia avuta col P., come abbiamo detto per Oldrado da Ponte e per Giovanni d'Andrea? Mancando nelle opere del poeta il più lieve accenno a lui, dobbiamo escludere che i biografi abbiano tratto argomento da un qualche ricordo, per trasformarlo da amico in maestro; perciò, non trovando altra spiegazione più plausibile, siamo d'avviso che l'origine della leggenda debba ricercarsi nelle attinenze dello stesso col d'Andrea, col quale fu perfino confuso e addirittura *unificato*. Infatti, se lo Squarciafico[4] e il Tomasini[5] lo distinguono dal padre adottivo, pur facendolo insegnare ora a Montpellier, ora a Bologna, Fausto da Longiano[6] e il Beccadelli[7] ne fanno una persona sola, sotto l'unica e ibrida denominazione di « M. Giovanni Andrea Calderino ».

Ma, nonostante questi risultamenti del tutto negativi, noi non possiamo, nè dobbiamo dire per Giovanni Calderini ciò che abbiamo detto per Bartolomeo d'Ossa; poichè quella causa stessa che ci ha spiegata la denominazione avuta di maestro del P. ci autorizza a credere ch'egli ne fosse, se non amico, almeno conoscente. Infatti, pur sapendo ch'egli ebbe una famiglia propria, come si rileva dal ricordo che troviamo di tre suoi figli: Jacopo, Gaspare e Federigo[8], dobbiamo ammettere che, dopo esserne uscito, non abbandonasse la casa del padre adottivo, e che perciò potesse conoscervi il P., quando questi, come abbiamo sostenuto, vi capitò nel 1345. Comunque, pur volendo escludere questa circostanza e ogni altra

1. Griffoni, *op. c.*, in Murat., *R. I. S.*, t. XVIII, p. 62-63; Tiraboschi, *op. c.*, vol. V, p. 288.

2. Tiraboschi, *op. c.*, vol. V, p. 288.

3. Griffoni, *op. c.*, in Murat., *R. I. S.*, t. XVIII, ed. c., p. 67.

4. V. in *Le Vite* del Solerti, p. 349.

5. Id., *ib.*, p. 576.

6. Id., *ib.*, p. 381.

7. Il Beccadelli due volte (*op. c.*, pp. 450 e 465) dà ai canonisti un' unica denominazione, e una terza (*op. c.*, p. 451) dice solo « M.(esser) Gio. Andrea », mostrando chiaramente che per lui questi due nomi appartenevano allo stesso cognome « Calderino ». Certo contribuì alla strana confusione l'*omonimia* dei due personaggi.

8. Ghirardacci, *op. c.*, vol. II, p. 350; Tiraboschi, *op. c.*, vol. V, p. 288.

occasione di conoscenza diretta, compresa la visita fatta dal poeta in Bologna nel 1364 al cardinale legato Androino de la Roche; non crediamo possa negarsi che il Calderini abbia appreso a conoscere e ad ammirare il nome del P. per le lodi e per l'ossequio di Giovanni d'Andrea.

Così, studiando e spiegando la tradizione coi lumi dell'indagine critica, siamo venuti a precisare storicamente le vere attinenze del P. con i quattro canonisti. Non valutiamo certo noi l'importanza di questo nuovo contributo biografico; solo diciamo, per l'esperienza fatta in questo e in altri lavori dati alla luce in quest'ultimo biennio, che le leggende su' molteplici fatti della vita del poeta potrebbero essere feconde di nuovi e imprevisti risultati, se, invece di essere condannate con giudizio sommario, fossero esaminate e discusse con metodo severamente scientifico. La tradizione può amplificare, travisare, invertire il fatto storico, ma non inventarlo e plasmarlo *ex nihilo*, dandogli parvenza reale e concreta; sicchè può ritenersi ch'essa non neghi mai la rivelazione del fatto vero a chi sappia bene interrogarla e interpretarla. Ciò valga a indurre i petrarcologi ad uno studio più lungo e accurato delle biografie del P., specialmente di quelle scritte nei secoli XIV, XV e XVI[1]; poichè in queste, secondo il nostro avviso, può essere raccolta tuttora larga messe di fatti e di notizie per quell' esatta e completa biografia del poeta, che non è stata, nè sappiamo quando finalmente potrà essere scritta.

FRANCESCO LO PARCO.

---

1. Gli studiosi debbono essere vivamente grati all' egregio e infaticabile prof. Solerti, per l'opera meritoria d'aver riunito in un corpo le *Vite* del P., insieme con quelle di Dante e del Boccaccio.

LES MANUSCRITS

DE

L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE DE L'ABBAYE DE BONPORT

Au territoire de Maresdans, sur le bord d'un bras de la Seine isolé du cours principal par une longue île qui porte le nom de Bonport, fut fondée, par Richard Cœur-de-Lion, à la fin du XIIe siècle (vers 1189 ou 1190), l'abbaye de Bonport sous le vocable de Notre-Dame.

Les circonstances de cette fondation sont tellement connues et les historiens de Bonport[1] les ont racontées avec assez de détails pour qu'il nous soit inutile de les rapporter ici.

Ce fut surtout sous les règnes de Philippe-Auguste et de saint Louis que l'abbaye jeta son plus vif éclat. La ferveur qui animait les religieux de cette maison dans le cours du XIIIe siècle est attestée par un petit poème que Geoffroy du Jardin, moine de Bonport, adressa à un certain Guérin, probablement moine de l'abbaye de Vaucelles; le texte de ce morceau a été publié par M. L. Delisle[2] d'après un ancien manuscrit de l'abbaye. Ce morceau et les autres poésies de Geoffroy du Jardin[3] montrent que les lettres étaient cultivées dans l'abbaye de Bonport.

Une bibliothèque importante s'y était constituée, formée de livres patiemment écrits, gracieusement enluminés par les antiques *scriptores*. M. L. Delisle[4] a réuni les éléments épars et malheureusement trop succincts de l'histoire de cette bibliothèque qui montre combien les livres étaient peu étrangers aux fils de saint Bernard. On sait que les religieux Cisterciens, en dehors de l' « opus Dei »,

---

1. J. Andrieux, *Cartulaire de l'abbaye royale de N.-D. de Bonport*. Évreux, 1862, in-4. — E. Chevallier, *Notre-Dame de Bonport. Étude archéologique sur une abbaye normande de l'ordre de Citeaux*, 1904, in-4.

2. *Le Cabinet des manuscrits*, I, 534-536.

3. Elles sont copiées sur le dernier feuillet du ms. lat. 1864. Voy. infra.

4. *Loc. cit.*, I, 534-543.

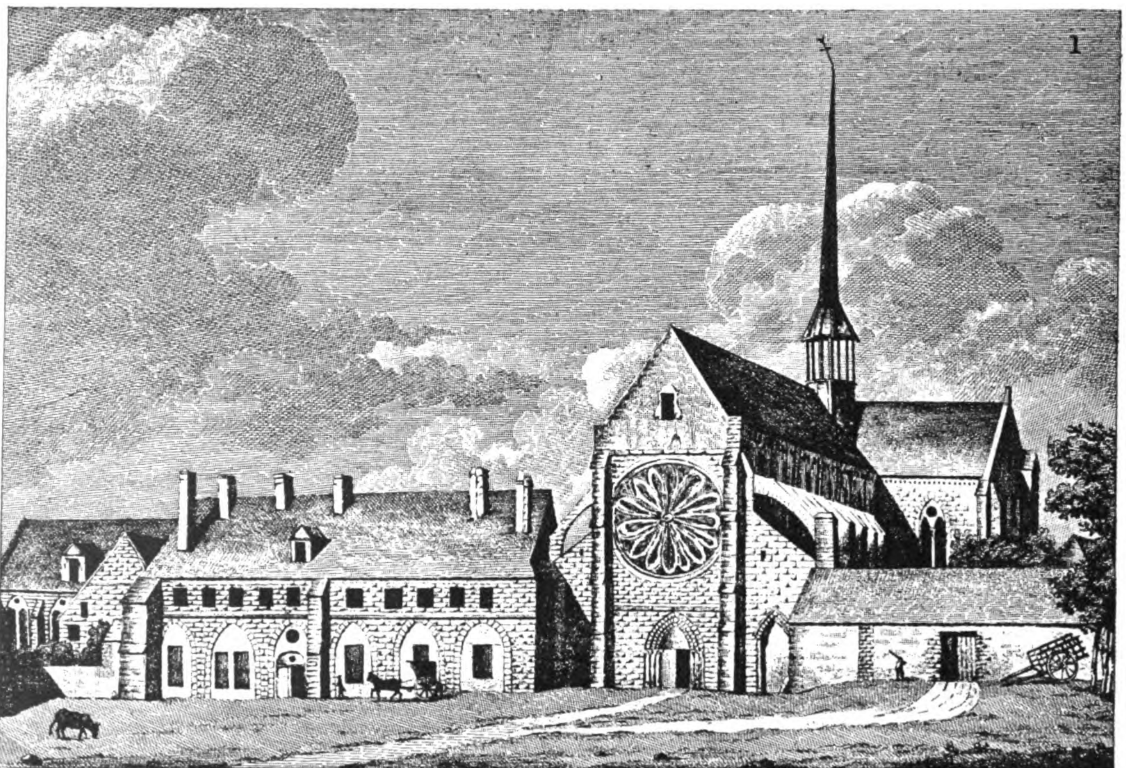
devaient chaque jour consacrer à la lecture d'assez longs intervalles; mais ce que l'on sait moins, c'est le soin jaloux que les moines mettaient à acquérir et conserver leurs livres. Il faut remonter au XIII[e] siècle pour voir les manuscrits traités dans les bibliothèques monastiques avec l'honneur qu'ils méritent. On sait alors ce qu'ils ont coûté de travail et de talent; on les conserve précieusement; on ne les prête qu'à bon escient. A cette époque, ne maudissait-on pas les voleurs de livres? Plusieurs manuscrits de Bonport ont conservé les formules d'excommunication qu'on avait écrites au XIII[e] siècle pour effrayer les voleurs : « Liber Sancte Marie de Bono Portu, quem si quis abstulerit vel furatus fuerit vel inique celaverit, anathema sit ab abbate et omnibus monachis ibidem Deo servientibus. Fiat, fiat. Amen[1]. »

L'histoire de la bibliothèque de Bonport est là, dans ces brèves mentions inscrites dans les manuscrits qui la composaient. Bien peu de noms de donateurs ont été conservés; on peut seulement citer : Luc, évêque d'Évreux, Commentaire de Pierre Lombard sur les Psaumes (ms. lat. 420); — maître Robert d'Aviron, doyen d'Évreux, Évangiles de s. Jean et de s. Marc (ms. lat. 301); — frère Firmin, moine de Bonport, jadis doyen d'Évreux, Recueil de moralités sur le Psautier (ms. lat. 447); — Jean de Carville, archidiacre d'Évreux, plusieurs livres de l'Écriture sainte (ms. lat. 120); — Guillaume de Pont de l'Arche, évêque de Lisieux, Pentateuque glosé (ms. lat. 363); — Commentaire de Hugues de Saint-Victor sur l'Évangile de s. Luc (ms. lat. 2529); — le chantre de Gaillon, Évangiles de s. Jean et de s. Luc (ms. lat. 302); — sire Richard, clerc de Harcourt, Épîtres de S. Paul (ms. lat. 668); — maître Eudes, Évangiles de S. Luc et de S. Jean (ms. lat. 295); — maître Hilaire, une Bible (ms. latin 21); — Raoul, Histoire scolastique (ms. lat. 5097).

Pendant le cours du XIV[e] siècle, on ne connaît que le prêt d'un recueil de Vies de saints qui fut fait, en 1393, au prieur de la Chartreuse de Gaillon[2].

Pour le XV[e] siècle, nous avons les travaux du prieur Pierre Faucon, dont nous parlerons plus loin, et le don d'un ouvrage de saint Augustin fait à l'abbaye par Guillaume Euvrie et Robert Le Canu (ms. lat. 2052).

1. Bibl. nat., ms. lat. 74, fol. 93.
2. Note écrite au commencement du ms. lat. 1864.



L'ABBAYE DE BONPORT, d'après un dessin de Garneray.



L'ABBAYE DE BONPORT, d'après un dessin d'Hyacinthe Langlois.

Ce ne fut qu'à la fin du XVII[e] siècle que l'abbaye de Bonport fut dépouillée de la plupart de ses manuscrits qui enrichirent la bibliothèque du ministre Colbert. Profitant de ce que la commende de l'abbaye était alors entre les mains d'un de ses fils, Louis, le puissant ministre se fit céder, par les religieux, leurs manuscrits[1] en échange d'une quarantaine de volumes imprimés[2].

Tous les manuscrits de l'abbaye, provenant de Colbert, sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque Nationale, fonds latin et français[3]. La bibliothèque de Louviers a recueilli un petit nombre des manuscrits de l'abbaye qui n'avaient pas été compris dans l'acquisition de Colbert[4].

Ce sont ces manuscrits que nous allons successivement étudier en suivant un ordre bibliographique que nous avons ainsi arrêté : I. Bibles complètes (3 mss.) ; II. Parties de Bibles (5 mss.) ; III. Bibles. Livres séparés. Anc. Test. (3 mss.) ; IV. Nouv. Test. (1 ms.) ; V. Interprètes de l'Ecriture. Anc. Test. (13 mss.) ; VI. Nouv. Test. (7 mss.) ; VII. Saints-Pères (19 mss.) ; VIII. Théologie dogmatique (2 mss.) ; IX. Théologie morale (4 mss.) ; X. Sermons (3 mss.) ; XI. Recueils (12 mss.) ; XII. Histoire (3 mss.) ; XIII Divers (8 mss.).

Les manuscrits de Bonport se reconnaissent par les notes de Pierre Faucon[5], par les formules d'excommunication écrites au XIII[e] siècle[6] et par leur reliure primitive : de solides ais de bois recouverts de peau blanche.

---

1. Baluze a dressé un état des volumes mss. qui furent transportés de Bonport dans la biblioth. du ministre au mois de mai 1683 (ms. lat. 9364, fol. 89). Une autre liste assez incorrecte a été publiée d'après un ms. de Bonport par Bréauté, *Catalogue de la Biblioth. de Louviers*, p. 364.

2. Voy. la liste des ouvrages imprimés que reçut l'abbaye, dans Bréauté, *loc. cit.*, p. 367.

3. L. Delisle, *loc. cit.* I, p. 542.

4. L'abbaye n'en possédait plus que 16 au commencement de la Révolution ; on peut croire qu'ils furent tous recueillis à Louviers. La biblioth. de cette ville n'en conserve aujourd'hui que 8 figurant dans le catalogue sous les numéros, 2, 4, 6, 23, 24, 28, 34, 36. Bréauté, *loc. cit.*, p. 364 ; H. Omont, *Catalogue des mss. de la biblioth. de Louviers*, dans *le Catalogue général des mss. des biblioth. publiques de France. Départements*, t. II, p. 156.

5. Ces notes consistent d'ordinaire en petites pièces de vers sur des sujets religieux ou moraux, en tables de matières et en observations de comput.

6. Voy. supra, p. 320.

A. — Mss. de Bonport conservés à la Bibliothèque Nationale.

§ I. — Bibles complètes.

I. — *Bible latine* avec les prologues et arguments de saint Jérôme et autres. L'ordre des livres est le suivant :

Fol. 1. — *Incipit epistola sancti Hieronimi presbyteri ad Paulinum de omnibus historiis bibliothece.*

Fol. 4°. — *Incipit epistola sancti Hieronimi presbyteri in Pentateuco.*

Fol. 5 v°, Genèse ; — fol. 24 v°, Exode ; — fol. 40, Lévitique ; — fol. 66, Deutéronome ; — fol. 80, Josué ; — fol. 89 v°, Juges ; — fol. 99, Ruth ; — fol. 100 v°, Rois, I ; — fol. 114 v°, Rois, II ; — fol. 124 v°, Rois, III ; — fol. 139, Rois IV ; — fol. 149, Paralipomènes, I ; — fol. 159 v°, Paralipom., II ; — fol. 173, Esdras, I ; — fol. 176 v°, Néhémie ; — fol. 181, Esdras, II ; — fol. 187, Tobie ; — fol. 190, Judith ; — fol. 195 v°, Esther ; — fol. 200, Job ; — fol. 210, Les Psaumes ; — fol. 233 v°, Les Proverbes de Salomon ; — fol. 242, Ecclésiaste ; — fol. 244, Cantique des Cantiques ; — fol. 246, La Sagesse ; — fol. 252, Ecclésiastique de Jésus, fils de Sirach ; — fol. 268, Isaïe ; — fol. 286 v°, Jérémie ; — fol. 307, Les Lamentations ; — fol. 309, Baruch ; — fol. 312, Ézéchiel ; — fol. 331, Daniel ; — fol. 339, Osée ; — fol. 341 v°, Joel ; — fol. 343, Amos ; — fol. 345, Abdias ; — fol. 345 v°, Jonas ; — fol. 346 v°, Michée ; — fol. 348, Nahum ; — fol. 349 v°, Habacuc ; — fol. 350, Sophonias ; — fol. 351, Aggée ; — fol. 352, Zacharie ; — fol. 356, Les Macchabées, I ; — fol. 367 v°, Les Macchabées, II ; — fol. 375 v°, Préfaces et arguments aux Évangiles ; — fol. 377, Saint Mathieu ; — fol. 388 v°, Saint Marc ; — fol. 396, Saint Luc ; — fol. 409, Saint Jean ; — fol. 418, Épître de Saint Paul aux Romains ; — fol. 422 v°, aux Corinthiens, I ; — fol. 427, aux Corinthiens, II ; — fol. 430, aux Galates ; — fol. 431 v°, aux Éphésiens ; — fol. 433, aux Philippiens ; — fol. 434, aux Colossiens ; — fol. 435, aux Thessaloniciens, I ; — fol. 436, aux Thessaloniciens, II ; — fol. 437 v°, à Timothée ; — fol. 438, à Tite ; — fol. 439, aux Hébreux ; — fol. 442 v°, Actes des Apôtres ; — fol. 454, Épître de Saint Jacques ; — fol. 455 v°, Epître de Saint Pierre, I ; — fol. 456 v°, Épître de Saint Pierre, II ; — fol. 457 v°,

Épître de Saint Jean, I, II, III; — fol. 459 v°, Apocalypse; — fol. 466, Interprétation des noms hébreux; la fin manque.

Parchemin. 506 feuillets, 285 sur 210 mill. — XIIIe siècle. — Texte à deux col. de 42 lignes. Les titres des livres se lisent sur le haut des feuillets, de l'un en l'autre, en lettres rouges et bleues alternées. Les *incipit* et les *explicit* des livres sont en rouge. Lettrines de couleur, rouges avec des filigranes bleus, et *vice versa*. Entre chaque col., ornement en bleu et rouge. Rarement les ornements des lettres capitales débordent sur les marges. Le nombre de lettres ornées correspond en général au nombre des livres de la Bible. Quelques notes marginales : fol. 221 v°, 222, 227, 229, 233, 278 v°, 332 v°, 352 v°, 382 v°, 388 v°, 415, 435.

Quelques feuillets sont déchirés, sans altérer le texte, fol. : 1, 8, 225, 230, 241, 253, 258, 266, 271, 276, 424.

Quelques feuillets sont tachés, fol. 460 v°, 461, 462.

Le feuillet 465 v° est en blanc.

Une note, écrite au fol. 1, nous apprend que cette bible appartenait à un certain maître Hilaire qui la donna à Nicolas, son neveu, moine à Bonport, avec la permission de l'abbé :

« Ista Biblia fuit magistri Hylarii quam dedit Nicholao nepoti suo monacho Boni Portus, de licencia et voluntate proprii abbatis[1]. »

Rel. mar. rouge aux armes royales. Dos à petits fers, fleurs de lys et fleurons avec des L enlacés et couronnés; titre au dos : « Bibliasacra ». Anc. Colbert 2856; *Regius* 3934, 5. N° 21 du fonds latin de la Bibliothèque Nationale.

II. — *Bible latine* avec les prologues et arguments de Saint Jérôme. L'ordre des livres est le suivant : fol. 2 v°, Genèse; — fol. 14, Exode; — fol. 23, Lévitique; — fol. 29, Nombres; — fol. 38, Deutéronome; — fol. 48 v°, Josué; — fol. 52, Juges; — fol. 58, Ruth; — fol. 59, Rois; — fol. 90, Paralipomènes; — fol. 101, Esdras; — fol. 103, Néhémias; — fol. 110, Tobie; — fol. 112, Judith; — fol. 114, Esther; — fol. 117 v°, Job; — fol. 123, Psaumes; — fol. 137 v°, Proverbes; — fol. 143, Ecclésiaste; — fol. 145, Cantique des Cantiques; — fol. 145 v°, Sagesse; — fol. 149 v°, Ecclésiastique; — fol. 159 v°, Isaïe; — fol. 171 v°, Jérémie; — fol. 185, Lamenta-

---

1. Le donateur de cette bible était probablement un curé de Léry, près Bonport. On trouve, en effet, un « Hylarius, rector ecclesie de Lereio » qui fit son testament, au mois d'avril 1250, en faveur de l'abbaye de Bonport. *Cartul. de Bonport*, p. 182; DELISLE. *Le Cabinet des manuscrits*, I, 537.

tions; — fol. 186, Baruch; — fol. 188, Ézéchiel; — fol. 200 v°, Daniel; — fol. 205 v°, Osée; — fol. 207, Joël; — fol. 207 v°, Amos; — fol. 209 v°, Abdias; — fol. 210, Michée; — fol. 211, Nahum; — fol. 211 v°, Habacuc; — fol. 212 v°, Sophonias; — fol. 213 v°, Aggée; — fol. 214, Zacharie; — fol. 216, Malachie; — fol. 216 v°, Les Macchabées, I et II; — fol. 229, S. Mathieu; — fol. 237, S. Marc; — fol. 242, S. Luc; — fol. 250, S. Jean; — fol. 256, Épître de S. Paul aux Romains; — fol. 259, aux Corinthiens, I et II; — fol. 264, aux Galates; — fol. 265, aux Éphésiens; — fol. 266, aux Philippiens; — fol. 266 v°, aux Colossiens; — fol. 267 v°, aux Thessaloniciens, I et II; — fol. 268 v°, à Timothée, I et II; — fol. 269 v°, à Tite; — fol. 270, aux Hébreux; — fol. 272 v°, Actes des Apôtres; — fol. 280, Épître de S. Jacques; — fol. 281, de S. Pierre, I et II; — fol. 282, de S. Jean, I, II, III; — fol. 283, de S. Jude; — fol. 283 v°, Apocalypse.

Parchemin, 287 feuillets, 370 sur 240 mill. — XIII[e] siècle. — Texte à deux col. d'une écriture très fine mais pourtant très lisible. Les titres des livres se lisent sur le haut des feuillets, de l'un en l'autre, en lettres rouges et bleues alternées. Les *incipit* et les *explicit* des livres sont en rouge. Les capitales de chaque chapitre sont tantôt en rouge ou en bleu, et les lettres ornées, où le bleu et le rouge dominent, sont d'une exécution parfaite. Les marges inférieures de ce mss. ont 125 mill. — Lettres ornées aux fol. 1, 2 v°, 14, 23, 29, 38, 52, 58, 58 v°, 59, 67, 87, 87 v°, 93 v°, 101, 110, 114 v°, 123, 138 v°, 159 v°, 171 v°, 185, 200, 208, 210, 213 v°, 215 v°, 216 v°, 224, 229 v°, 237, 250, 256, 267 v°, 268 v°, 269, 272 v°, 280, 283 v°.

Notes marginales : fol. 14, 23 v°, 24, 25, 47 v°, 49, 80, 92 v°, 103 v°, 116 v°, 124, 125 à 137, 139 v°, 143, 147 v°, 150, 160, 164, 166, 171, 173 v°, 180, 192, 213 v°, 219 v°, 221 v°, 223 v°, 241, 243 v°, 244 v°, 246, 253 v°, 254 v°, 258 v°, 261. Quelque feuillets sont déchirés : 53, 55, 60, 131, 135, 173, 174, 212, 213, 287, sans altérer le texte; la marge inférieure est en partie coupée fol. 140, 165, 287.

Quelques feuillets sont tachés : 33 v°, 124, 203, 207 v°, 208, 224 v°. Sur les marges inférieures de ce m., on remarque quelques dessins à la plume, en général simplement ébauchés, ce sont : fol. 60[vo], une figure de moine — 197, une fleur de lys — 198, un croquis de fleur de lys, plus grande que la précédente — 201, un paraphe, avec le début du nom de Jean — 202, la moitié d'une fleur de lys — 203, deux figures, à peine ébauchées — 276, une étoile.

Le texte s'arrête à la huitième ligne de la seconde colonne du fol. 287 dont le verso est en blanc, sauf cette simple mention :

Explicit liber Beate Marie de Bono Portu.

Il y a cependant 59 lignes par page. La reliure primitive de la Bibliothèque royale a été en partie remplacée, au début du XIX[e] siécle, par des plats en veau

fauve; le dos de la reliure primitive subsiste seul; il est semé de fleurs de lys d'or et de L enlacés et couronnés. Anc. Colbert 2804; *Regius* 3702, 1. N° 29 du fonds latin de la Bibliothèque Nationale.

§ II. — Parties de Bibles.

III. — Partie d'une Bible latine, contenant les livres suivants : fol. 7 v°, Genèse; — fol. 38, Exode; — fol. 65, Lévitique; — fol. 83, Nombres; — fol. 109 v°, Deutéronome; — fol. 133 v°, Josué; — fol. 149 v°, Juges; — fol. 165, Ruth. — Ces livres sont précédés de : *Epistola sancti Hieronymi ad Paulinum de omnibus divinae historiae libris*[1], et *Theodulphi, Aurelianensis episcopi, versus elegiaci de eodem argumento*[2].

Parchemin, 168 feuillets, 530 sur 350 mill. — XII° siècle. — Texte à 2 col. de 37 à 38 lignes en moyenne. Lettrines en couleur et filigranées, le bleu : le rouge, le vert et l'orange y dominent. Les titres de chaque livre sont écrits, alternativement, en rouge et noir. en haut de chaque feuillet; dans le texte, chaque livre est précédé de la table des chapitres, d'une écriture plus fine et remplie de lettres de couleur. Il y a dans ce ms. quelques peintures, malheureusement un peu dégradées, que nous allons décrire successivement : fol. 7 v°, peinture historiée occupant le milieu des deux col. du texte et débordant sur les marges, représentant le Père éternel tenant le globe du monde, la création de l'homme, la création de la femme pendant le sommeil de l'homme; Dieu recommandant à Adam de ne point toucher à l'arbre de la science du bien et du mal; la tentation de la femme; Adam et Ève chassés du paradis terrestre après leur désobéissance. (Génèse I, 27-II, 21, 17-III, 1 et suiv., 23, 24); Noé dans l'arche avec sa famille; l'Église et la Synagogue. Quelques regrettables mutilations dans la partie inférieure de cette curieuse peinture. Les premiers mots du texte de la Genèse : « In principio creavit Deus cœlum et terram », tracés en lettres d'or, sont en partie enlevés. Ce texte se détachait sur fond gris avec ornements blancs. Les sujets de cette peinture sont compris dans sept médaillons que relient des entrelacs et des figures monstrueuses. La hauteur de cette peinture est de 51 cent. Sa largeur moyenne de 4, 12 à la base et 15 dans sa partie supérieure. — Fol. 65, au début du Lévitique, grande initiale historiée de deux personnages représentant Dieu donnant à Moïse l'ordre et le rite des sacrifices. L'inscription qui se lisait sur le phylactère, que tient en main un des personnages portant le nimbe crucifère, est en partie effacée et devait se lire ainsi : [*Loquere filiis Israel*] *et dices aa*

1. *Patrol. lat.* XXII. Col. 540 et suiv.
2. *Patrol. lat.* CV. Col. 299.

eos » (Lévitique I, 2). L'un des personnages, Jéhovah, est vêtu d'une robe rouge drapée d'un manteau bleu, et l'autre, Moïse, porte une robe verte drapée d'un manteau rouge ; ils ont tous deux les pieds nus. — Fol. 133 v°. La mort de Moïse et Jéhovah donnant à Josué l'ordre de franchir le Jourdain. Moïse est représenté nu, couché sur un lit très bas recouvert d'une simple draperie de couleur brune ne laissant à découvert que le haut du buste. Plusieurs personnages sont debout près de la couche funèbre. Josué se tient au pied du lit, debout, la tête ceinte du nimbe ; il est vêtu d'une robe verte drapée d'un manteau rouge. Il reçoit des mains de Dieu un phylactère sur lequel on lit : *Moyses servus meus mortuus est : surge et transi Jordanem istum* » (Josué I, 2). La scène se détache sur un fond bleu rehaussé de filigranes et de pointillés blancs. La peinture est entourée de vert autrefois quadrillé de blanc et pointé de rouge. — Fol. 149 v°. Grande peinture historiée de deux personnages dont l'un tient un phylactère ne portant aucune inscription. Peut-être faudrait-il y lire : « Judas ascendet : ecce tradidi terram... » (Juges I, 2). La capitale est formée de méandres et de filigranes que termine une figure grimaçante. Le bleu et l'orange y dominent. On trouve d'autres lettres capitales ornées aux fol. 2, fleurs et entrelacs occupant toute la marge et toute la hauteur du texte. — Fol. 7, capitale ornée de bleu, de vert et d'orange avec filigranes blancs. — Fol. 38 v°, entrelacs et feuilles. — Fol. 83 v°, grande lettre bleue et rouge avec filigranes. — Fol. 109 v°. grande capitale, mutilée, formée d'entrelacs et de méandres, terminée par une figurine à chevelure jaune.

Quelques déchirures : fol. 1, 2, 47, 63, 124, 167, 168.

Sur les marges inférieures de ce manuscrit, on remarque quelques dessins à la plume, en général simplement ébauchés ; ce sont : fol. 66, un personnage (une femme) qu'il est impossible d'identifier, tellement le dessin est fruste. — 67, deux figures de religieuses. — 70 v°, une arbalète. — 73 v°, un navire avec voiles et rames, occupant toute la marge. — Fol. 74, une figure grimaçante qui se retrouve dans le filigrane d'une lettrine au bas de ce feuillet. — 74 v°, un prêtre ou pontife, vu de dos, portant une chasuble ; se détachant sur une croix. — 77, un animal fantastique. — 80, grande capitale, très fruste. — 81, un animal fantastique au corps de paon, à figure humaine, portant un casque avec un bec d'oiseau. — 87, un dragon ailé de la gueule duquel sort un oiseau. — 90, un monstre ailé, à queue de serpent et à figure humaine. — 100, le monogramme du Christ.

En tête du fol. 167 v°, on lit : *Bonport*. A la fin du livre de Ruth, se trouve une curieuse rose des vents dessinée à la plume et rehaussée de carmin, largeur et hauteur 130 mill. Le fol. 168 est mutilé, on y lit : *Liber sancte Marie de Bono Portu. Prima pars Bibliae, Liber Genesis, Exodi, etc...* Les marges de ce ms. sont en général jaunies et tachées, surtout les premiers feuillets. Le verso du fol. 1 est occupé par le catalogue, à deux col., des reliques de l'église de Bonport en 1423 : « In nomine Patris et Filii et

bans? et aduersus fi
tue ponebas scanpa
asti et tacui. Existima
b ero tui similis, arguā
m illa contra faciem
nim audiemus ul legen
est nos laborando suda
contrahendo laborare? Do
q̄d calumpniandi eis
xpianos a nobis sit
asio et ecclē homines
immo lacerare. unde
torqueantur? Quod si
intum interpretatio
et m̄ non displicet. et
ra recipiendum putant
sub asteriscis et obelis
sunt ul amputata. le
egligunt? Quare danie
theodotionis translatio
susceperunt? Cur origenē
et eusebium pamphili
iciones similiter disseru
que sunt stulticia post
a dixerint. proferre que
Unde autē in nouo te
pbari potuerint assump
inta que in libris ueteri
habentur. hec dicimus.

post iunnio repetere. presertim
cū et admirabilis scōs uir pam
machius hoc idem litteris flagi
tet. et nos ad patriam festinantes
mortiferos sirenarum cantus sur
da debeamus aure transire. Ex
plicit plogus. Incipit argumentum
Iesus filius naue in typum dn̄i
non solum in gestis. uerum et in
nomine. transiordanen hosti
um regna subuertit. Diuidit ter
ram uictori populo. et per singu
las urbes. uiculos. montes. flumi
na. torrentes atque confinia. ecclīe
celestisque iherlm spiritalia regna
describit. Explicit argumentum
Incipit liber iosue quem hebrei bou
nun appellant.



Partie d'une Bible latine ; Ms. lat. 53, fol. 133 v°.



Partie d'une Bible latine ; Ms. lat. 53, fol. 149 v°.

Spiritus Sancti, amen. Iste reliquie sunt in ecclesia Beate Marie de Bono Portu : De Golgotana terra cum sanguine Christi mixta — plures particule de ligno sancte crucis — de natiuitate Domini — de sepulcro Domini — de petra ubi Dominus oravit et guttas sanguinis emisit — de portis aureis — de cunabulo Domini — de Golgotha ubi crux fixa fuit — Spina una de corona Domini — de balneatorio Domini ; — de petra ubi Dominus stetit quando quadragesimam jejunavit — de Gessemani — de panno illo quem habuit Symeon in manus suas quando suscepit Jesum Christum in templo — de sandaliis Domini — de cingulo Domini — de vestimentis Domini — de tabula cene — de pane quem benedixit in cena — de sylice sub qua locutus est Dominus Abrahe — de ligno Moysi — de lapide montis Thabor — de presepio ubi jacuit Dominus — de monte Sinai ubi Dominus legem dedit — de petra annunciationis sancte Marie — de sepulchro Sancte Mariae — de vestimento ejusdem — de capillis ejusdem virginis — de interula ejusdem sancte Marie virg. — digitus S. Joannis Baptiste. — Dens ejusdem. — de ossibus concrematis ejusdem — de sanguine apostoli Petri et Pauli — de capillis et barba beati Petri apostoli — De ossibus S. Andree apostoli — de S. Thadeo apostolo — de S. Barnaba apostolo — de infula S. Joannis Evvangeliste — de infula S. Laurentii et os unum — de S. Stephano prothomartire oss. et de sanguine ipsius — de S. Vincentio os unum — de S. Blasio ossa plurima — de Innocentibus dentes quatuor — de S. Benedicto — de S. Leodegario — digitis S. Nicholay et de pulvere corporis ejus et minutis ossibus — Ossa plurima de S. Martino — de digito S. Anthonii — Costa S. Taurini — costa S. Leufredi — de corpore S. Pancracii — de S. Symphoriano — de capillis S. Quintini et de ossibus ejusdem — de S. Firmino — de S. Claro — de S. Eustachio — de S. Arcemio — de SS. Dyonisio, Rustico, Eleuterio — de S. Aniano — de S. Bricio — dens S. Machuti — duo digiti de S. Leonardo et dens ejusdem — de interula S. Edmundi regis et martiris sanguine ejus intincta — digitus S. Marie Magdalene — de capillis et de sudario ejusdem — de SS. Fabiano et Sebastiano — de scapula S. Georgii — de S. Remigio — de digitis S. Marguarete et aliis ossibus ejus — de cingulo ejusdem — de S^a Agatha et de velo ejus — Brachium S. Oswaldi regis et martyris cum tota manu — Brachium S. N. virginis — de S. Clerio — de S. Vigore — de S. Lamberto — de S. Sansone — de S. Luciano, màrtyre — de S. Canotho abbate — de costa S. Persii — de S. Sulpicio — de S^e Gueretrude — de S. Bonito — de S. Johanne Crisostomo — de S. Leobyno — de S. Patricio — de S. Brigida — de S. Vulganio — pars pectoris S. Cuberti — pars pectoris Ste Eldride virginis — de pedis S. Gomeboldi — digitus S. Fulgini heremite - ossa duo de spina S. Egidii — de pulvere undecim milium virginum — de vestimentis S. Edmondi archepiscopi et confessoris, et de pluribus aliis quorum nomina non continentur in presenti pagina. — Isti et omnes sancti intercedant pro nobis ut mereamur adjuvari et salvari ab eo qui vivit et regnat Deus in secula secu-

lorum. Amen. Amen. Scriptus fuit hic rotulus in abbacia Boni portus anno Domini M°. CCCC°. XXIII, duodecimo kl. Maii (20 Avril 1423) a quodam fratre religioso predicti loci. Ille qui scripsit cum Christo vivere possit. Amen[1].

Rel. maroquin rouge aux armes royales; titre au dos : *Vetus Testament.* Ancien Colbert 93 ; *Regius* 3571, 16. N° 53 latin de la Bibliothèque Nationale.

IV. — *Partie de Bible latine*, avec les prologues et arguments de S. Jérôme et autres. L'ordre des livres est le suivant : fol. 1, Genèse, incomplète du commencement. — fol. 19, Exode. — fol. 35, Lévitique. — fol. 45, Nombres. — fol. 61, Deutéronome. — fol. 75, Josué. — fol. 84 v°, Juges. — fol. 94, Ruth. — fol. 96 v°, Rois, I. — fol. 109 v°, Rois, II. — fol. 120, Rois, III. — fol. 133, Rois, IV.

Parchemin, 144 feuillets, 430 sur 300 mill. — XI° siècle. — Texte à 2 col. de 41 lignes. Le titre de chaque livre est écrit en haut des feuillets, mais pas d'une manière continue. Les *incipit* et les *explicit* de chaque chapitre sont en rouge. Simples lettres de couleur, en tête de chaque chapître, sans aucun ornement. Il y a pourtant dans ce ms. quelques lettres ornées ; fol. 20. Capitale destinée à être peinte, formée d'entrelacs et de fleurons ; le corps de la lettre est formé d'un animal fantastique aux ailes repliées. — fol. 35, grande capitale bleue, légèrement rehaussée de rouge. — fol. 45, grande initiale en rouge. — fol. 61, grande initiale destinée à être peinte et formée d'entrelacs et de feuillages.— fol. 75, grande initiale verte — fol. 84 v° et 94, grandes initiales rouges avec ornements évidés.— fol. 96 v°, grande initiale verte. — fol. 109 v° et 120, initiales bleues.— fol. 133, grande initiale verte.

Quelques notes marginales, fol. 16, 21, 33 v°, 36, 44 v°, 49 v°, 59, 102. Les feuillets 1 à 10 sont très mutilés ; d'autres sont déchirés : 11 à 19, 21, 86, 101. Jusqu'au fol. 28, les marges ont été coupées en divers endroits, et à partir du fol. 118, la partie supérieure est endommagée. Une partie du fol. 144 a été coupée au-dessous de l'*explicit* du IV° Livre des Rois ; le verso de ce feuillet est en blanc, sauf la salutation angélique qui s'y lit, ainsi que deux autres invocations. — Ancien Colbert n° 97 ; *Regius* 56(?). Rel. mar. rouge xua armes royales. ¶¶ Titre au dos : « Pars veteris Testam. » N° 56 du fonds latin de la Bibl. Nat.

V. — *Partie de Bible latine*, avec commentaire tiré de divers

---

1. Ce catalogue est l'œuvre d'un prieur de Bonport, Pierre Faucon, qui vivait au XV° siècle et sur lequel nous reviendrons plus loin.

auteurs; l'ordre des livres est le suivant : fol. 1, Proverbes. — fol. 42, Ecclésiaste. — fol. 72 v° Sagesse. — fol. 93 v° Ecclésiastique.

Parchemin, 146 feuillets, 365 sur 240 mill. — XIIIe siècle. — Le texte de ce ms. est encadré par le commentaire, et vice versa; le nombre de lignes à la page est d'environ 25; la hauteur des marges inférieures, 120 mill. Le titre de chaque livre se lit, en haut des feuillets, de l'un en l'autre, en capitales rouges et bleues alternées. Lettres ornées, fol. 1, deux grandes initiales, l'une formée d'un animal fantastique; l'autre historiée de deux personnages sur fond d'or, représentant un maître et son élève, tous deux vêtus de bleu : le maître seul porte un manteau rose et tient à la main un faisceau de verges. — fol. 42, une lettrine historiée, sur fond d'or, de trois personnages, que nous ne saurions identifier. L'un est assis sur un trône, la tête ceinte d'un nimbe et d'une couronne royale; le second se tient debout devant lui, ayant en main une fleur de lys. Le troisième est couché à terre et semble dormir. Ils portent tous les trois d'amples manteaux bleus. — fol. 55 v°, la Vierge assise, tenant l'enfant Jésus dans ses bras. — fol. 72 v°, lettrine historiée formée d'un animal fantastique, encadrant deux personnages, l'un assis sur un trône, la tête ceinte de la couronne royale et tenant dans sa main droite une épée nue, la pointe en haut. L'autre personnage, à l'air vénérable, se tient debout. Peut-être faut-il y voir Salomon et le Grand-Prêtre. — fol. 93v°, Salomon, assis sur son trône, la tête ceinte de la couronne royale, et un autre personnage devant lui; ils semblent écouter la voix de Dieu dont la face, entourée du nimbe crucifère, apparaît dans les nuages.

Notes marginales, fol. 48 v°, 49-54, 73, 86, 94 v°, 97, 100 v°, 102 v°, 105, jusqu'à la fin du volume.

L'ornementation de ce manuscrit est plus riche que celle des précédents; le texte est rehaussé d'ornements rouges et bleus et les marges inférieures de tout le volume sont ornées de filigranes des mêmes couleurs. Les notes marginales et même interlinéaires sont d'une écriture très fine et remplie d'abréviations. Une partie de la marge inférieure de tous les feuillets de ce manuscrit a été rongée.

Au fol. 146 v°, on lit la note suivante, qui nous apprend que ce manuscrit avait été donné à l'abbaye par Jean de Carville[1], archidiacre d'Evreux :

« Liber sancte Marie de Bono Portu de dono Johannis de Carvill. quondam Ebroicensis archidiaconi. Quem si quis abstulerit vel inique celaverit, anathema sit. Amen. »

---

1. Jean de Carville, archidiacre d'Evreux, vivait en novembre 1242 (Delisle, Cart. norm., p. 130). Jean de Carville n'a que le titre de clerc dans une charte de juillet 1236. (Andrieux, *Cart. de Bonport*, p. 114).

Rel. mar. rouge aux armes royales. Titre au dos : « Salomon. Proverb. » — Ancien Colbert 2970; Regius 3710, 8; n° 120 du fonds latin de la Bibl. Nat.

VI. — *Partie de Bible latine*, avec commentaire tiré de divers auteurs; l'ordre des livres est le suivant : fol. 1, Proverbes; — fol. 73 v°, Ecclésiaste ;— fol. 99 v°, Cantique des Cantiques ;— fol. 134. Sagesse.

Parchemin, 178 feuillets, 230 sur 152 mill.— XIII[e] siècle.— Environ 20 lignes à la page, de longueur inégale, par suite de la disposition du texte et du commentaire. Quelques initiales ornées : fol. 1, bleue, avec fleurons et entourée d'or. — Fol. 69, 73, 74 simple capitale en bleu et rouge avec filigranes. — Fol. 99, 134, simple capitale en vert et en rouge, avec filigranes.

Notes marginales, fol. 31 v°, 40, 73, 78, 122v°, 144.

Quelques dessins à la plume, sommairement exécutés sur quelques-unes des marges inférieures : fol. 8, une figure grimaçante; — fol. 9, 20, 132, 140, un fleuron ; — fol. 147, un petit chien.

Les feuillets 158 v° et 159 sont tachés; le fol. 98 est à moitié coupé. Simples lettrines de couleur, très sobres d'ornements.

Sur le fol. 1, la formule d'excommunication est trois fois répétée. Au fol. 178 v°, on lit :« Liber beate Marie de Bono Portu in Normannia. »

Les feuillets de garde de ce manuscrit sont formés de deux anciens fragments dont l'écriture a tous les caractères du X[e]-XI[e] siècle.

Ancien Colbert 5209; *Regius* 3946, 5-3. Rel. en peau sur ais de bois avec traces de fermoirs. N° 126 du fonds latin de la Bibl. Nat.

VII. — *Partie de Bible latine*, avec commentaire tiré de divers auteurs; l'ordre des livres est le suivant :

Fol. 3. Proverbes;— fol. 73 v°, Ecclésiaste; — fol. 96, Cantique des Cantiques; — fol. 123°, Actes des Apôtres.

Parchemin, 217 feuillets, 310 sur 210 mill.— XIII[e] siècle.— Le texte est encadré par les gloses. Quelques-unes sont interlinéaires. La longueur moyenne des lignes, 15 à la page, est de 140 mill. Quelques lettres ornées : fol. 3, bleue, sur fond d'or avec fleurons et animaux fantastiques ;— 74 v°, d'or, sur fond gris avec fleurons; — 96, rose, rehaussée de blanc, sur fond bleu, avec bordure d'or; – 123 v°, grande initiale bleue, rehaussée de blanc, sur fond d'or, ornée de fleurons et de figures d'animaux, très bien conservée. Haut. 210 mill. Lettres de couleur, dans le texte, bleues ou rouges, quelques-unes avec filigranes. Hauteur des marges inférieures 98 mill. La formule d'ex-

communication se lit au fol. 1 v° et 2 v°. La fin du recto et le verso du fol. 122 sont en blanc. Rel. mar. rouge aux armes royales : titre au dos : « Proverbia, Ecclesiast. Canticum. » Ancien Colbert 2928; *Regius* 3714, 6. N° 129 du fonds lat. de la Bibl. Nat.

§. III. — Bibles. Livres séparés. Ancien Testament.

VIII. — *Le Livre des Nombres*, avec gloses extraites de divers auteurs : S. Jérôme, S. Augustin, Origène, Raban Maur et d'autres.

Parchemin, 193 feuillets, 295 sur 200 mill. — XIIIe siècle. — Le commentaire encadre ordinairement le texte qui se trouve être écrit sur des lignes d'inégales longueurs. Ainsi, au fol. 3, elles ont 30 mill. — au fol. 12, 55 — au fol. 25, 90 — au fol. 83, 10 — au fol. 89, 95 et au fol. 92, 65. Les feuillets 19 v°, 20 et 69 sont sans commentaire; le texte est à 2 col. et chaque ligne mesure 65 mill. — Au fol. 2 v°, se voit une peinture représentant Moïse recevant les tables de la loi. Il est représenté debout dans une attitude qui traduit la surprise, l'étonnement. Il tient dans sa main droite les tables de la loi. Il porte le nimbe d'or, est vêtu d'une robe blanche rehaussée de jaune et drapée d'un manteau violet semé de pois rouges. La main de Jéhovah sort d'un nuage, tenant une longue banderolle sur laquelle on lit en lettres bleues et rouges alternées : *Tolle summann universe congregationis filiorum Israël* (Num. I. 2). L'initiale est tracée en or avec entrelacs de couleur blanche sur fond rouge et gris alternés, le tout se détachant sur fond de sinople. Lettres de couleur dans le texte, sans aucun ornement, le rouge et le bleu sont seuls employés. On lit sur ce manuscrit, fol. 193, une formule d'excommunication qu'on avait écrite au XIIIe siècle pour effrayer les voleurs : « Liber sancte Marie de Bono Portu, quem si quis abstulerit vel furatus fuerit vel inique celaverit, anathema sit ab abbate et omnibus monachis ibidem Deo servientibus. Fiat. Fiat. Amen ». Nous retrouverons cette formule, avec quelques légères variantes, dans d'autres manuscrits. Ce volume a conservé sa curieuse reliure primitive en veau gaufré, de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle, sur laquelle on voit représentés David jouant de la harpe, S. Pierre, des cavaliers, des griffons, des palmettes, des entrelacs et des bâtons brisés ; traces de fermoirs. Ancien Colbert 2956; *Regius* 3714, 8. N° 74 du fonds latin de la Bibl. Nat.

IX. — *Les Livres des Rois*, avec commentaire tiré de divers auteurs ; l'ordre est le suivant :

fol. 1, Sommaire des chapitres des quatre livres des Rois.

fol. 4, Prologue de Saint Jérôme.

fol. 7, Texte des quatre livres, avec commentaire.

Parchemin, 227 feuillets, 360 sur 260 mill. — XIIe-XIIIe siècle. — La disposition du texte est la même que dans le ms. précédent : en général le texte est encadré par le commentaire, d'où il s'ensuit une grande inégalité dans la longueur des lignes. Elles ont par exemple : fol. 7, 25 mill.; fol. 10, 54; fol. 17, 125; fol. 39, 65; fol. 121, 60; fol. 200, 70 mill. Quelquefois le texte est à 2 col., sans commentaire, fol. 49 v°, 50, 84, 85, 98, 99, 144 v°, 145, 146, 159 v°, 160-162, 167 v°, 184, 187, 190-192.

Grandes initiales, fol. 4, sur fond bleu, formée d'entrelacs, de fleurons et de feuillages, dans un parfait état de conservation. — fol. 7, sur fond bleu, formée de rinceaux et de fleurons ; elle occupe presque toute la hauteur du texte de la page, 190 mill. — fol. 63 v°, sur fond bleu, rehaussée d'or, et se répandant sur la marge inférieure — fol. 111, sur fond rouge, avec fleurons et feuillages — fol. 178 v°, sur fond bleu, rehaussée d'or et formée d'entrelacs et de fleurons. Quelques lettres ornées et filigranées. — Notes marginales, fol. 142-144, 150, 156 v°. — Une partie du fol. 227 est coupée; la seconde col. du fol. 3 v° est en blanc.

Sur une bande de parchemin, collée au fol. 1, se lit la formule d'excommunication ainsi rédigée :

> « Liber Sancte Marie de Bono Portu, quem si quis furatus fuerit vel rapuerit vel inique celaverit vel has litteras deleverit, anathema sit, fiat, fiat, fiat, amen. »

Rel. veau fauve, dos maroquin avec chiffres couronnés et fleurs de lys. Ancien Colbert 2969 ; *Regius* 3710, 9. N° 84 du fonds latin de la Bibl. Nat.

X. — *Isaïe*, avec commentaire ordinaire, fol. 1, Table alphabétique des matières avec indication des chapitres. Cette table se retrouve identiquement reproduite au fol. 3, fol. 6. Isaie, avec commentaire ordinaire, la fin manque.

Parchemin, 78 feuillets, 342 sur 230 mill. — XIIIe siècle. — Texte émaillé de lettres de couleur, rouges et bleues, quelquefois ornées de filigranes ; lignes de longueurs inégales, en moyenne 25 à 27 par page.

Grandes initiales de couleurs, fol. 5, 6, 12 v°, 15, 16 v°, 19 v°, 30 v°, 36 v°, 41, 43, 44.

Notes marginales, fol. 31, 36, 39 v°, 57, 69.

La fin du fol. 1 recto et le verso et le fol. 4 v°, sont en blanc.

La formule d'excommunication se lit au fol. 79.

Ancien Colbert 2929 ; *Regius* 3714, 7. Rel. mar. rouge aux armes royales. N° 144 du fonds latin de la Bibl. Nat.

§ IV. — Nouveau Testament.

XI. — *Évangile selon S. Mathieu*, avec commentaire ordinaire; la fin manque ; le texte s'arrête au premier mot du verset 16 du chapitre XXVIII.

Parchemin, 113 feuillets, 320 sur 202 mill. — XIIIe siècle. — Le commentaire encadre le texte, parfois même il est interlinéaire ; il y a environ 18 lignes à la page, mais de longueur inégale. Hauteur des marges inférieures, 87 mill.

A partir du fol. 97, le manuscrit est d'une main différente. Le texte est émaillé de lettres et d'ornements bleus ou rouges; les chapitres sont simplement indiqués en marge par des chiffres romains.

Notes marginales, fol. 52, 65, 68.

Déchirures, sans altération du texte, fol. 13, 35, 44, 78, 83, 91, 93, 95, 103, 106.

La formule d'excommunication se lit sur le plat intérieur de la reliure.

Rel. en peau sur ais de bois, avec traces de fermoirs. Ancien Colbert 2931 ; Regius 3950, 3. N° 288 latin de la Bibl. Nat.

§ V. — Interprètes de l'Écriture. Ancien Testament.

XII. — *Recueil*, contenant :

Fol. 1. — Glose anonyme sur les livres de l'ancien et du nouveau Testament.

Fol. 34 v°.— Liber Sancti Hieronymi, Hebraicarum questionum in Genesim, avec le prologue.

(Patr. lat. XXIII. col. 935-1010).

Fol. 59 v°.— Incipit de decem temptationibus.

(Patr. lat. XXIII. col. 1319).

Fol. 61. — Quaest. in librum Regum I.

(Patr. lat. XXIII. col. 1330-1346).

Fol. 69. — Quaest. in librum Regum II.

(Patr. lat. XXIII. col. 1346-1364).

Fol. 77 v°. — Quaest. in lib. Paralipomenon.

(Patr. lat. XXIII. col. 1365-1388).

Fol. 88. — Quaest. in lib. II. Paralip.

(Patr. lat. XXIII. col. 1387-1402).

Fol. 93 v°.— Commentarius in canticum Debboræ.

(Patr. lat. XXIII. col. 1321-1328).

Fol. 96 v°. — Lamentationes Jeremiæ.

Fol. 100. — Incipit epistola S. Hieronymi ad Dardanum : de diversis generibus musicorum.

(Patr. lat. XXX. col. 213).

Fol. 122. — Fragments d'un bref commentaire sur les Psaumes.

(Patr. lat. XXVI. col. 823).

Fol. 130 v°. — Prefatio S. Hieronymi in Pentateuchum.

(Patr. lat. XXVIII. col. 147).

Fol. 168. — Liber de nominibus hebraicis.

(Patr. lat. XXIII. col. 771-858).

Fol. 194 v°. — Liber de viris illustribus.

(Patr. lat. XXIII. col. 601-720).

Fol. 212 v°. — Epistola de duodecim doctoribus ecclesiæ.

(Patr. lat. XXIII. col. 723-726).

Fol. 213 v°.— Un traité anonyme intitulé : « Tractatus de sybilla ejusque prophetiis », dont la plus grande partie manque. Il ne subsiste dans notre ms. que le prologue, le livre premier et une partie du livre second.

Parchemin, 215 feuillets, 282 sur 210 mill. — XIIIe siècle. — Texte à 2 col. de 27 à 32 lignes. Lettrines de couleur avec filigranes ; le bleu et le rouge y sont seuls employés. Quelques lettres ornées et filigranées aux fol. 1, 23 v°, 29 v°, 32, 34 v°, 59 v°, 61, 88, 93 v°, 94 v°, 96 v°, 130 v°, 168, 194 v°, 196.

Notes marginales, 10, 69, 70 v°, 80 v°, 119, 128.

Fleurons dessinés à la plume, fol. 38 v°, 46, 49 v°, 50, 51.

Déchirures, fol. 15, 17, 20, 25, 40, 61, 64, 70, 72, 78, 85, 86, 88, 109-111, 120, 124, 154, 167, 178, 183, 204.

Les feuillets de la fin ont été mutilés, au moins trois, dont il subsiste des fragments.

Rel. veau marbré, au chiffre de Charles X ; titre au dos : « Glossæ in vet. et nov. Test. S. Hieronymi, Libri III de Sybilla ». Anc. Colbert 2852; *Regius* 3994, 5, 5. N° 345 du fonds latin de la Bibl. lat.

XIII. — Recueil contenant des gloses anonymes sur quelques livres de l'ancien testament :

Fol. 1. Genèse.— fol. 78, Exode. — fol. 86, Lévitique.— fol. 113 v°, Les Nombres. — fol. 128 v°, Deutéronome.— fol. 153 v°, Josué. — fol. 168, Les Juges. — fol. 185, Ruth. — fol. 188, Les Rois.

Ce sont là quelques-unes de ces gloses que se sont longtemps disputées les Prêcheurs et les Minimes. Ceux-ci les disaient de Alexandre de Halès, ceux-là les revendiquaient pour Hugues de Saint-Cher. Les Prêcheurs ont gagné leur procès. Le docte Échard a péremptoirement justifié les nombreux éditeurs qui, dès l'invention de l'imprimerie, ont remis Hugues de Saint-Cher en possession de toutes les gloses attribuées par les Franciscains au premier maître de leur école [1].

Parchemin, 258 feuillets, 340 sur 220 millim.— XIII[e] siècle.— Texte à 2 col. de 60 lignes. Le titre de chaque livre se lit en haut de chaque feuillet, de l'un en l'autre, en capitales rouges et bleues alternées. Petites lettres ornées en tête de chaque chapitre. Quelques initiales peintes et filigranées, aux fol. 1, 3 v°, 11, 78, 96, 113 v°, 128 v°, 153 v°, 168, 185, 188, 209 v°, 241.

Notes marginales, fol. 3 v°, 11, 12, 13 v°, 17, 37, 60 v°, 81, 85, 87 v°, 89 v°, 90 v°, 94 v°, 96-99, 104, 110, 116, 121, 125, 127, 128, 132, 143 v°, 149-153, 155, 159, 173, 176, 201.

Déchirures, 20, 31, 51, 53, 59, 60, 62, 65, 73, 75, 79, 91, 99, 109, 118, 121, 124, 125, 128, 130, 133, 136, 137, 140, 142, 147, 152, 156, 158, 161, 166, 168, 169, 177, 182, 183, 191, 202, 208, 210, 214, 215, 235, 237.

Deux notes écrites sur le second feuillet de garde (la première est biffée) nous apprennent que ce volume avait été donné à l'abbaye par Guillaume de Pont-de-l'Arche, évêque de Lisieux [2] :

> « Iste liber episcopi Luxoviensis (*sic*).
>
> « Liber sancte Marie de Bono Portu de dono domini G [uillelmi] de Ponte Arche, quondam Lexoviensis episcopi »,

et la formule d'excommunication que nous avons déjà rencontrée.

Sur le second feuillet de garde, à la fin du volume, on trouve inscrit l'obit d'un religieux de Bonport :

> « Anno Domini M°. CCC°. IX°. obiit nonnus Radulphus de Morans monachus Boni Portus. »

---

1. Quétif et Échard, *Script. ord. Praed.* I.198 et suiv.

2. A la générosité de ce prélat étaient dus un Pentateuque glosé et un Commentaire de Hugues de Saint-Victor sur l'Évangile de saint Luc. Guillaume de Pont-de-l'Arche avait sans doute légué sa bibliothèque à l'abbaye de Bonport dans laquelle il mourut au mois d'août 1250. Delisle, *loc. cit.*, I. 537; *Gall. Christ.* XI, 782.

Rel. mar. rouge aux armes royales. Titre au dos : « Glossæ in Pentateuc. » Ancien Colbert 3009; *Regius* 3710, 7. N° 363 du fonds latin de la Bibl. Nat.

XIV. — *Commentaire,* de Raoul de Flaix[1], sur le Lévitique. Ce Commentaire est, parmi ses nombreux écrits, un de ceux que ses contemporains ont le plus goûtés. Il a été publié pour la première fois par Euchaire Cervicone (Cologne 1536, in-fol.) et ensuite par les éditeurs de la Biblioth. des Pères (t. X édit. de Cologne, et t. XVII, édit. de Lyon.

Dans notre manuscrit, il est divisé en deux tomes et en vingt livres. Le livre I (fol. 4) comprend 10 chapitres; — le livre II (fol. 20), 5 chapitres ; — le livre III (fol. 34 v°), 10 chap. ; — le livre IV (fol. 49), 5 chap. ; — le livre V (fol. 68), 4 chap. ; — le livre VI (fol. 79 v°), 5 chap. ; — le livre VII, (fol. 95 v°), 6 chap. ; — le livre VIII (fol. 116 v°, 6 chap. ; — le livre IX (fol. 134), 9 chap. ; — le livre X (fol. 151), 3 chap. ; — fol. 167 : « explicit liber decimus primum volumen super leviticum » ; le livre XI (fol. 168 v°), 3 chap. ; — le livre XII (fol. 175 v°), 2 chap. ; — le livre XIII (fol. 193 v°), 5 chap. ; — le livre XIV (fol. 213), 6 chap. ; — le livre XV (fol. 225 v°), 5 chap. ; — le livre XVI (fol. 242), 4 chap. ; — le livre XVII (fol. 256), 5 chap. ; — le livre XVIII (fol. 272), 5 chap. ; — le livre XIX (fol. 284 v°), 8 chap. ; — le livre XX (fol. 298 v°), 8 chap.

Parchemin, 313 feuillets, 302 sur 230 mill. — XIII[e] siècle. — Texte à 2 col. de 38 lignes environ. Les *explicit* et les sommaires des chapitres sont en rouge. Lettres de couleur avec filigrane au commencement de chaque chapitre et lettres de couleur dans le texte. Jusqu'au fol. 24 v°, l'indication des livres se lit en rouge, sur le haut des feuillets, de l'un en l'autre. Notes marginales, fol. 43, 92, 118 v°, 258 v°. Déchirures, fol. 5, 10, 13, 16, 31, 39, 41, 55, 76, 88, 177, 182, 190, 260, 276. La fin de la seconde col., fol. 71 v°, 167, 313 sont en blanc. A partir du fol. 95 v°, les sommaires des chapitres se lisent en tête de chaque livre. A la fin de la première col. du fol. 313, se trouve ainsi indiqué le nom de l'auteur de l'ouvrage contenu dans ce ms :

« Nomine Radulfus presens liber est vocitatus ».

et plus bas, en écriture rouge, plus fine :

---

1. Raoul, moine de Flaix, diocèse de Beauvais, vivait, suivant Aubri de Trois Fontaines, en 1157. L'énumération de ses écrits authentiques n'est pas facile. Voy. *Hist. litt. de la France*, t. XII, p. 480.

« Liber sancte Marie de Bono Portu. Qui eum furatus vel celaverit anathema sit ».

Rel. en peau sur ais de bois avec traces de fermoirs. Anc. Colbert 2842; *Regius* 2842. N° 382 du fonds latin de la Bibl. Nat.

XV. — Recueil de gloses sur l'ancien et le nouveau testament; l'ordre des livres est le suivant:

Fol. 1. — Interpretatio vocum Hebraicarum et veteris et novi testamenti, index. Fol. 32, Josué — fol. 38, les Juges — fol. 44 v°, Ruth — fol. 45 v°, Esther — fol. 48 v°, Esdras — fol. 52 Nehemias — fol. 55 v°, les Macchabées — fol. 68, les Rois — fol. 106, Paralipomènes — fol. 117, Tobie — fol. 120 v°, Judith — fol. 126, Isaïe — fol. 155, Ezéchiel — fol. 168, Jérémie — fol. 177, Lamentations — fol. 186, Baruch à la fin duquel on lit: « Explicit Baruch secundum decanum Salisberiensem ». — Fol. 189, Ecclésiastique — fol. 201 v°, Proverbes — fol. 208, Sagesse — fol. 220, Cantique des Cantiques — fol. 225, Petits prophètes — fol. 256, Apocalypse — fol. 266, Actes des Apôtres.

Parchemin, 270 feuillets, 380 sur 240 mill. XIII[e] siècle. Texte à deux col., d'une écriture très fine et pleine d'abréviations; environ 81 lignes à la page. Dans le texte, beaucoup de mots soulignés en rouge. Les titres des livres sont irrégulièrement indiqués, quelquefois en rouge. Les 22 premiers feuillets sont écrits sur quatre colonnes. Beaucoup de capitales destinées à être peintes n'ont jamais été exécutées. Notes marginales et concordances à presque tous les feuillets. Déchirures, fol. 16, 39, 40, 61, 65, 73, 76, 83, 102, 105, 115, 122, 123, 138, 143, 152, 155, 157, 182, 187, 197, 201, 206, 228, 231, 237, 240, 242, 246, 247, 251, 254, 264, 265.

Blancs aux fol. 7 v°, 31, 67, 105 v°, 125 v°, 185 v°, 188 v°, 224 v°, 255, 255 v°, 265, 265 v°.

Une partie du fol. 167, 224, la marge inférieure des fol. 215 et 218; le fol. 270, dans toute sa hauteur, ont été coupés.

A partir du fol. 126, l'écriture est d'une autre main.

Au fol. 270, formule d'excommunication, où le nom de l'abbaye a été gratté.

Rel. dos veau fauve, au chiffre de Charles X, plats en carton recouverts de papier. Anc. Colbert 3011; *Regius* 3714, 4. N° 393 du fonds latin de la Bibl. Nat.

XVI. — *Commentaire* anonyme sur les Psaumes. Le Commentaire que contient ce volume est de Pierre Lombard. Les exem-

plaires en sont très nombreux, mais pour la plupart anonymes. Les copistes n'avaient pas besoin d'indiquer l'auteur de ce livre classique. Tous les clercs le connaissaient, c'était le théologien par excellence. Ce commentaire est quelquefois appelé *Catena*, *Magna glossa*, c'est en effet une interprétation fort étendue. La glose classique des psaumes était alors celle d'Anselme de Laon; Pierre Lombard l'a prise pour modèle et l'a considérablement augmentée. Ce commentaire est publié dans les Patr. lat. CXCI. col. 55-1296.

Parchemin, 175 feuillets, 320 sur 230 mill. XIII[e] siècle. Texte à deux col. d'une écriture très fine et remplie d'abréviations. Chaque verset des Psaumes est écrit en caractères plus gros que le commentaire; quelquefois il est rehaussé d'ornements bleus, surtout dans la première partie du manuscrit; lettres en couleur avec filigranes; beaucoup de notes marginales et de concordances. Le début du Psaume I est en capitales rouges et bleues alternées. Déchirures, fol. 10, 13, 18, 24, 31, 34, 37, 39, 42, 44, 46, 59, 66, 67, 75, 82, 83, 85, 86, 87, 106, 111, 113, 116, 118, 121, 124, 126, 130, 132, 133, 136, 143, 146, 150, 155, 157, 159, 160, 163, 165. La fin de la seconde col. fol. 109 v° et une partie du fol. 126 v° sont en blanc. Le fol. 170 est en partie déchiré. Au fol. 175, recto, se lisent la formule d'excommunication et une invocation à la Vierge, en vers datés de 1445, qui commence ainsi :

O Maria sole splendidior.

Rel. dos veau fauve, au chiffre de Charles X, plats en carton recouverts de papier. Titre au dos : « Petrus Lombardus in Psalmos ». Ancien Colbert 2850; *Regius* 3826. c. N° 416 du fonds latin de la Bibl. Nat.

XVII. — Commentaire de Pierre Lombard sur les Psaumes. (Patr. lat. CXCI col. 55.)

Parchemin, 310 feuillets, 370 sur 270 mill.— XII[e] siècle.— Texte à 2 col. Lettrines de couleur; beaucoup de passages soulignés en rouge. Les versets des Psaumes sont écrits en caractères beaucoup plus gros que le texte du commentaire. Lignes rouges dans les marges avec références et concordances. Ce beau manuscrit, d'une conservation et d'une fraîcheur presque parfaites, est illustré de nombreuses initiales et capitales richement décorées, savoir : fol. 2, grande initiale sur fond d'or encadrée de bleu, lozangé de blanc et formée d'entrelacs et d'animaux posés dans des attitudes tout à fait curieuses. Haut. 85 mill. Les premiers mots du Psaume I sont écrits en lettres d'or sur des bandes de pourpre et d'azur.

Fol. 60, initiale sur fond d'or, dans un encadrement bleu, formée d'entrelacs et d'animaux fantastiques.



Commentaire sur les Psaumes ; Ms. lat. 120, fol. 238 v°.

Fol. 60 v°, grande initiale dans le même goût que la précédente, plus richement ornée et terminée par une figurine coiffée d'un toquet rouge.

Fol. 93 v°, initiale sur fond d'or avec entrelacs.

Fol. 93 v°, autre, plus grande, sur fond d'or, entrelacs et fleurons, dans un encadrement bleu.

Fol. 120, grande capitale formée d'oiseaux, d'animaux et de fleurons, sur fond d'or, se répandant sur la marge inférieure; haut : 160 mill.

Fol. 120 v°, autre grande capitale sur fond d'or, entourée de bleu, formée d'entrelacs, de tierce-feuilles et d'animaux, haut : 195 mill.

Fol. 121 v°, initiale, sur fond d'or, entrelacs et fleurons.

Fol. 122, grande initiale, sur fond d'or, entourée d'une bordure orange, formée d'entrelacs, de fleurons et de petits animaux affrontés et courants, et de grands oiseaux à figure humaine.

Fol. 150 v°, une grande capitale sur fond d'or, encadrée de bleu, formée d'entrelacs, de fleurons et d'oiseaux fantastiques.

Fol. 150 v°, une petite initiale d'or sur fond bleu.

Fol. 183 v°, une capitale sur fond d'or encadrée de rouge, formée de rinceaux, de fleurons et de petits animaux. — Fol. 183 v°, une petite initiale bleue, fleuronnée, sur fond d'or. — Fol. 211 v°, grande capitale sur fond d'or, formée de rinceaux, de personnages nus et de petits animaux; bordure bleue. — Fol. 211 v°, petite initiale bleue fleuronnée, sur fond d'or. — Fol. 215, id. — Fol. 215 v°, grande initiale, sur fond d'or, avec fleurons et animaux. — Fol. 238, petite initiale bleue sur fond d'or. — Fol. 238 v°, grande initiale bleue sur fond d'or, avec encadrement rouge, représentant les trois personnes divines sous la figure humaine. Les trois personnages sont assis et tiennent chacun un livre de la main gauche. L'initiale du commencement de chaque psaume, est en général plus ornée que celles qui se rencontrent dans le texte.

Au dessus des chiffres romains placés à la fin de chaque cahier, on remarque, dessinés à la plume, des fleurons, fol. 8 v°, 17 v°, 24 v°, 32 v°, 42 v°, 82, 90, 106, 114, 130, 188, 194, 246, 255, 262, 270, 294, 302; fol. 58, une figurine; 66, une croix fleuronnée; 74, un cercle au milieu d'un losange avec quatre fleurons; 98, un lion; 122, une croix ornée; 138, une croix ornée d'entrelacs; 146, une rosace; 162, entrelacs et fleurons avec un animal fantastique et une figurine; 170, un fleuron et un léopard; 178, une palmette; 202, une rosace; 210, un léopard; 226, une croix de Saint-André, avec rosace, fleurons et figurines; 278, une palmette; 288, une fleur de lys ornée.

Notes marginales, fol. 19 v°, 34, 43, 45, 51 v°, 53 v°, 62, 72, 88 v°, 90 v°, 91, 95, 99, 101 v°, 104, 112, 123, 124, 126, 136, 137, 142, 148, 152 v°, 155, 169 v°, 177, 181, 185 v°, 192, 201, 215, 223, 239, 252, 258, 260, 262, 264 v°, 266-275, 285, 288, 292, 295-299, 305.

Déchirures, fol. 6, 9, 10-12, 110, 162, 172, 189, 211, 212, 214, 219, 243, 256, 257, 306.

Au fol. 310 v°, col. 2, une note du XVe-XVIe s., qui commence ainsi :

« Jenet Bouvié et Rolyer de Sent Bertien à Sent Omer en Flandre au près de Terevane en Pica[r]die. Priés Dieux por Jenet Bouvié et Rolier... »

Une note, placée au verso du second feuillet de garde, nous apprend que ce beau volume avait été donné à l'abbaye par Luc, évêque d'Évreux :

> Istud volumen dedit nobis Lucas Ebroicensis episcopus. Anima ejus requiescat in pace. Amen.

On sait que ce prélat mourut le 30 janvier 1220 (n. s.). — Rel. parchemin sur ais de bois avec traces de fermoirs. Anc. Colbert, 229 ; *Regius* 3826, 3, 3. A. N° 420 du fonds latin de la Bibliothèque Nationale.

(*A suivre.*) Étienne DEVILLE.

LE CATALOGUE

DE LA

PREMIÈRE BIBLIOTHÈQUE DE PÉTRARQUE

A VAUCLUSE

Le titre donné à cette courte étude n'est point injustifié. Nous possédons depuis peu de temps, écrit de la main du « père de l'Humanisme », un état, dressé par lui-même, de sa collection de livres à une date qui ne peut être postérieure à son voyage en Italie dans l'hiver de 1337. Cet état, qui a été publié en facsimilé et déchiffré par M. Léopold Delisle, figure sur la dernière page du *Par. lat.* 2201, manuscrit de la bibliothèque de Pétrarque ajouté par l'illustre savant à la collection constituée et décrite dans la première édition de *Pétrarque et l'Humanisme*[1].

Ce petit catalogue forme, à vrai dire, trois listes distinctes et qui ne semblent pas avoir été écrites en même temps, bien que l'écriture les montre clairement de la même époque. Voici le déchiffrement du texte, imprimé autant que possible selon la disposition de l'original. Ce texte est chargé d'abréviations et assez effacé par endroits; il n'est pas surprenant que la première lecture, quelque attentive qu'elle ait été, ne se trouve pas aussi complète que celle que je propose ici :

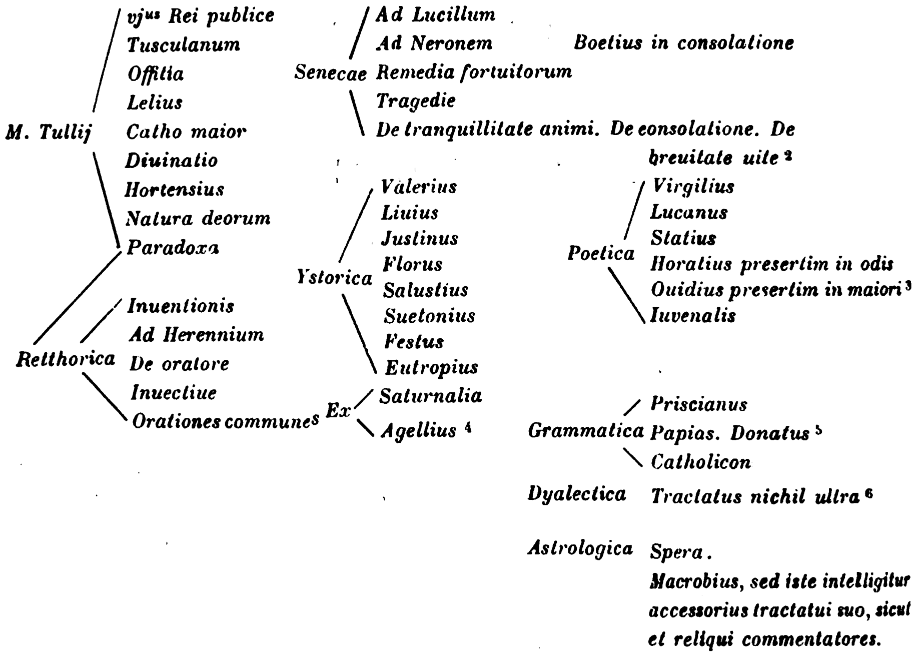
---

1. Delisle, *Notice sur un livre annoté par Pétrarque* (*Mss. lat. 2201 de la Bibl. Nat.*). Paris, 1896; tiré des *Notices et extraits des mss.*, t. XXXV, 2e partie. Rem. Sabbadini a étudié à un point de vue différent *Il primo nucleo della biblioteca del Petrarca*, dans les *Rendiconti del R. Istituto Lombardo*, vol. XXXIX (1906).

Libri mei.

Peculiares ad religionem non transfuga, sed explorator, transire soleo [1].

Moralia
Ethica
Aristotelis



Iste [7]	*Boetius de consolatione.*
Tusculanum	*Ad Lucillum. Et cetera preter tragedias.*
vj Rei publice	*Valerius. Iustinus. Florus. Salustius.*
Lelius	*Priscianus. De poetis dico ut supra.*
Offitiorum	
Catho maior	
Paradoxa	

De ciuitate Dei \
Confessionum /
De orando Deo \
Soliloquiorum /

xviij februarii *xij maii*

---

1. Novati rapproche ces deux lignes du passage connu de Sénèque, Ad Lucil. II, 4 : *Soleo enim et in aliena castra transire, non tamquam transfuga, sed tamquam explorator* (*Giorn. stor. della letterat. ital.*, t. XXIX, p. 525).
2. Ces trois articles paraissent avoir été ajoutés après coup.
3. Cette lecture reste douteuse.
4. La rubrique sous laquelle se trouvent classés ces deux auteurs, Macrobe et Aulu-Gelle, est lue *Excerpta* par Delisle.
5. Le mot *Donatus* a été ajouté après coup.
6. La lecture *nichil ultra* reste douteuse.
7. Ce mot désigne le volume à la fin duquel est écrit le catalogue. Il semble que cette seconde liste se réfère à une série d'acquisitions nouvelles.

Cet inventaire confirme ce qu'on avait déjà pu établir sur la composition de la collection de Pétrarque pendant la première période de ses études. Il y ajoute, avec plusieurs indications nouvelles, une précision qui n'est pas sans intérêt. L'*Éthique* d'Aristote ouvre la série des philosophes où figurent Cicéron, Sénèque et Boèce. La rhétorique est représentée par trois traités de Cicéron et deux collections de ses discours; l'histoire, par Valère-Maxime, Tite-Live, Justin, Florus, Salluste, Suétone, l'abrégé de Festus et Eutrope; Macrobe et Aulu-Gelle s'y trouvent joints. Les poètes sont Virgile, Lucain, Stace, Horace, Ovide et Juvénal. Quelques traités de grammaire et des ouvrages religieux, qui sont tous de saint Augustin, complètent ce fonds choisi, déjà bien suffisant pour donner à son possesseur une large connaissance de l'antiquité romaine [1]. Quelques articles de la liste écrite par Pétrarque appellent des observations. Parmi les œuvres de Cicéron, celui qui est désigné sous le titre d'*Hortensius* n'est autre que l'ouvrage en deux livres des *Academica priora* [2]. Le *Festus*, rangé parmi les livres historiques, est évidemment l'abrégé de Paul Diacre. Parmi les ouvrages grammaticaux, il faut noter le *Catholicon* de Jean de Gênes, en écartant l'hypothèse qu'il puisse être question des *Catholica* de Probus. Il pourrait se faire que la désignation *Horatius presertim in odis* se référât simplement aux quatre odes contenues dans le Virgile de l'Ambrosienne; d'autres œuvres d'Horace figuraient cependant dans cette première bibliothèque, et Pétrarque lisait au moins les *Épitres* dès son adolescence. Quelle que soit l'interprétation donnée aux mots qui suivent le nom *Ouidius*, et qui semblent désigner les *Métamorphoses*, on voit que Pétrarque ne possédait pas alors chez lui Ovide complet.

On remarque l'absence des deux volumes achetés à Rome en 1337, contenant, l'un la Vie de S. Clément, le *Dialogus* de S. Grégoire, etc.; l'autre le Commentaire de S. Augustin sur les derniers Psaumes; cette observation peut servir à dater approximativement le catalogue. Il n'y a, en effet, aucune élimination systématique des ouvrages ecclésiastiques, puisque saint Augustin y figure déjà, notamment pour le manuscrit de la *Cité de Dieu*, acheté à Avignon

1. Voir, sur ces ouvrages et l'usage qu'en a fait Pétrarque, la nouvelle édition de *Pétrarque et l'Humanisme*, Paris, 1907, passim.

2. *Pétrarque et l'Humanisme*, nouv. éd., t. I, p. 245.

en 1325[1], et celui des *Confessions*, don ancien fait au poète par Dionigi da Borgo San Sepolcro, comme un remède aux passions de sa jeunesse[2]. Mais Pétrarque a lui-même marqué, en tête de la page, en une phrase curieuse inspirée de Sénèque, la raison pour laquelle, sans se refuser à consulter les auteurs religieux, il ne leur donnait qu'un accès restreint dans sa bibliothèque. On sait qu'il fit autrement plus tard. Cette exclusion donne, d'ailleurs, à ce petit inventaire une signification plus précise, et achève d'en faire un document tout à fait précieux pour la biographie intellectuelle de Pétrarque et l'histoire même de l'Humanisme.

Pierre DE NOLHAC.

---

1. *Pétrarque et l'Humanisme*, tome II, ch. IX.
2. *Ibid.*, tome I, p. 39. La tradition, dont je signale l'incertitude d'après Denifle, ferait remettre ce volume à Pétrarque pendant son séjour à Paris, en 1333.

DE LA SITUATION DES *AMANUENSES*

DANS LES BIBLIOTHÈQUES SUÉDOISES

Le personnel des Bibliothèques Suédoises, comme celui des Bibliothèques de France et de l'étranger, se compose de bibliothécaires et de sous-bibliothécaires, auxquels viennent se joindre des auxiliaires appelés *amanuenses*[1]. Collaborateurs bénévoles, ils aident à la confection du catalogue et au classement des livres; ils s'instruisent dans la bibliographie et apprennent pratiquement le métier de bibliothécaire, avec l'espoir de faire valoir leurs titres et leurs droits à une place, le jour où il y en aura une vacante. Leur situation, longtemps obscure et pénible, mérite d'être exposée; et quoiqu'il y ait encore beaucoup d'améliorations à souhaiter, il semble que l'administration universitaire s'occupe plus activement qu'ailleurs des ces apprentis bibliothécaires.

COMMENT DEVIENT-ON *AMANUENS?* Pour devenir *amanuens*, il faut être « filosophie kandidat » c'est-à-dire candidat à la licence en philosophie; ce qui correspond à peu près à notre licence ès lettres ou ès sciences. A Upsala, depuis quelque temps seulement, on exige le diplôme de licencié; mais il fut un temps à Stockholm où il suffisait d'un simple examen de droit. Ces exigences se font de moins en moins sérieuses. A l'origine, dans l'espoir de recruter un personnel érudit, on ne recevait que des licenciés; mais depuis très longtemps aucun licencié ne s'est présenté. Le traitement si minime qu'on leur accorde et le hasard de l'avancement ne sont point faits pour les encourager; et l'on se contente désormais de candidats à la licence.

---

1. Les sous-bibliothécaires s'appellent plus exactement *vice-bibliothécaires*. Bibliothécaires et sous-bibliothécaires composent le personnel ordinaire, les *amanuenses* forment le personnel extraordinaire; et dans les annuaires ils sont qualifiés « e. o. amanuenses ».

Le futur *amanuens* est tenu de faire un stage préparatoire, où il apprend le fonctionnement de la bibliothèque; on se rend compte de ses connaissances littéraires et scientifiques et de ses aptitudes; ce stage, qui ne dure que 15 jours à Lund, comporte à Stockholm et à Upsala un mois ou deux d'assiduité. Puis le bibliothécaire propose le futur *amanuens* au « Petit consistoire académique » qui fait à son tour la proposition régulière; et enfin seulement le chancelier fait la nomination. Il n'y a donc aucune épreuve spéciale, orale ou écrite, qui permette au bibliothécaire de se renseigner exactement sur les aptitudes professionnelles du candidat. A Lund toutefois, on subit devant le vice-bibliothécaire un petit examen pratique (recherches sur les rayons d'un certain nombre de volumes) avant d'être nommé *amanuens* extraordinaire. Ce stage n'est jamais rétribué.

Service. Ce sont les *amanuenses* qui dans la salle de lecture reçoivent les demandes de livres, qui dans les magasins font parvenir aux lecteurs les livres demandés, remettent en ordre les collections et replacent les volumes rendus après chaque séance de lecture. Certains s'occupent spécialement des journaux, revues et périodiques de toutes sortes. Ce sont eux enfin qui sont chargés en grande partie de la confection des cartes et de la mise en ordre du catalogue. Les heures de service varient; si l'on n'exige que deux heures de présence à Lund, les *amanuenses* d'Upsala sont astreints à quatre heures par jour.

Appointements. On a jugé impossible d'exiger des *amanuenses* un travail assidu sans les rétribuer. D'ailleurs, en principe, dans les Bibliothèques Suédoises, il n'y a point d'*amanuens* qui ne soit indemnisé. A cet effet, l'État a accordé aux trois grandes Bibliothèques des subventions servant à payer les employés surnuméraires, qui, selon l'avis du bibliothécaire, l'ont mérité. — A Upsala, il y a une somme de 3500 kr. (4900 frs[1]) à partager entre les cinq *amanuenses* qui y ont droit d'après leur ancienneté et leurs mérites particuliers. Le plus ancien reçoit 1000 kr. (1400 frs) par an et le dernier des cinq à peu près 500 kr. (700 frs). Le budget ne prévoit que cinq *amanuenses*, et, s'il y en a d'autres, quels que soient leurs titres et leur nombre d'années de service, ils n'ont droit à aucune indemnité. On les oublie jusqu'au jour incertain où une

1. Ces calculs ont été faits en prenant la couronne au taux de 1. 40.

vacance se produit. — A Lund, la situation est bien meilleure. La Bibliothèque appartient à l'Université et en dépend entièrement. La somme de 2 500 kr. (3 450 frs) qui lui est attribuée est à partager entre trois *amanuenses* et une dame qui, pour recopier les cartes, reçoit 300 kr. (420 frs). Les *amanuenses* en congé ne reçoivent rien. La somme totale est partagée entre les trois *amanuenses* d'après leurs heures de service pendant l'année et leur ancienneté. Le plus ancien reçoit 700 kr. (980 frs). Ainsi M. le licencié Brodén a touché en 1904 pour dix mois de service 400 kr. (560 frs) et en 1905 pour six mois de service 325 kr. (455 frs). Et M. Brodén ajoute cette note à ses renseignements : « Il n'existe point à la Bibliothèque de Lund de fonctionnaire non payé. »

AVANCEMENT. Le hasard des mises à la retraite ou des morts décide seul de l'avancement. A Upsala, où il y a sept emplois ordinaires avec un traitement de début de 2 500 kr. (3 450 frs), un *amanuens* peut attendre des années avant de parvenir à ce premier grade. On tient compte à la fois des services rendus et de l'ancienneté, et aussi des titres scientifiques et littéraires que l'on peut faire valoir. La plupart des *amanuenses* sont candidats à la licence en philosophie. Les quatre heures de service qui leur sont imposées à Upsala ne leur permettent pas toujours de se préparer avec des chances de succès. Et le temps qu'ils perdent ainsi est mal compensé par l'indemnité, s'ils en ont une. On ne nomme aux emplois ordinaires que des licenciés.

D'ailleurs les *amanuenses* réclament contre cette situation. Candidats à la licence en philosophie, ils préparent mal leur examen et ne peuvent consacrer toute leur activité à la Bibliothèque. Ils demandent, 1) ou que l'on réduise les heures de service, ce qui permettrait une préparation plus sérieuse et plus utile, 2) ou que l'on ne prenne que des licenciés, qui, avec une indemnité convenable, se dévoueraient davantage à leur Bibliothèque. Mais les licenciés ne se décideront que le jour où un traitement suffisant leur sera assuré et que l'avancement ne sera plus aussi incertain.

Si précaire que soit encore la situation des *amanuenses* dans les Bibliothèques Suédoises, elle n'est pas entièrement laissée à l'abandon. Un crédit spécial est ouvert pour eux chaque année au budget de l'État. Leurs heures de service et leur ancienneté sont autant de titres à faire valoir pour une nomination à un emploi ordinaire. Mais on exige des *amanuenses* trop d'heures de service en leur

accordant une indemnité trop minime, pour que, considérant peu à peu leur emploi comme accessoire, ils ne cherchent pas à côté une situation plus sérieuse[1].

Jean BONNEROT,
Attaché à la Bibliothèque de la Sorbonne.

1. Cet exposé a été fait sur des renseignements recueillis par M. Camille Polack, lecteur à l'Université de Lund, auprès de M. Gustaf Adde e. o. amanuens à la Bibl. Univ. d'Upsala, et de M. le licencié Brodén e. o. amanuens à la Bibl. Univ. de Lund. Qu'il me soit permis ici de les remercier.

UN LESSICO TIRONIANO DI SAINT-AMAND

Dalla *Introduction à la lecture des notes tironiennes* del ch. E. Chatelain (Paris, 1900), p. 138-9, raccolgo che dell' arte tachigrafica praticata all' abbadia di Sait-Amand (Belgio) si conosce soltanto un curioso *specimen* nel manoscritto 521 (475) di Valenciennes.

Fortunatamente si conserva ancora un lessico intero scritto ed usato a S. Amando, ed è quello contenuto nel Cod. Vat. lat. 3799. Lessico e codice sono noti, e G. W. Schmitz li ha descritti e se n' è servito alla meglio[1] ne' suoi *Commentarii notarum tironianarum* (1893), p. 8, senza accorgersi — a quanto pare — della provenienza.

Questa c' è rivelata dall' appendice contenuta a f. 102ᵛ-105ʳ e riprodotta dallo Schmitz tabb. 124-128. Le note dell' appendice si riferiscono per la massima parte a nomi biblici e cristiani I nomi cristiani non biblici cominciano con quelli del canone della messa: *Leni* (sic), *Cleti*, *Clementis*, *Sixti*, *Corneli*, *Cipriani*, *Laurenti*, *Crisogoni* (*Joannis et Pauli* mancano), *Cosme*, *Damiani*, e seguitano con altri nomi un po' confusi di martiri e confessori: *Mauricius*, *Hilari*, *Martini*, *Agustini*[2], *Gregori*, *Hieronimi*, *Benedicti*, *Medardi*, *Germani*, *Gervasi*, *Protasi*, *Victori*, terminando con *Uedasti*, AMANDI, *Bauoni*.

E' da notare che Amandi, e solo esso, è in lettere capitali (cfr Schmitz in nota a tab. 128, 36), appunto come solevasi ne' calendari, ne' dittici della messa e nelle litanie distinguere il santo

1. Dico alla meglio, perchè mi sorprendono gli spropositi *sumi* per *sūmi*, *ut olia* per *uel alia* ricorrenti nell' iscrizione a principio (p. 12), per non dire che tacesi essere *cum*, avanti a *velocitate*, e nella sottoscrizione le parole affatto estranee *sicut mater consolatur filios* (p. 8) d'altra mano e d'altro inchiostro. E' giusto però notare, che il cod. non fu collazionato dallo stesso Schmitz.

2. S. *Agustine*, così eziandio nelle litanie del sacramentario di S. Amando, dove pure si succedono S. Vedaste, S. Amande, e dove compaiono in altro ordine tutti i nomi nostri, meno *Victori*, che Schmitz sospettava essere *Victorini* (?).

principale del luogo[1], e come precisamente è distinto S. Amando nella litania del Sacramentario di S. Amando, ora conservato a Stockholm : v. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, 110, 363. Attesa la consuetudine ed il riscontro, si può dunque essere abbastanza sicuri che il libro fu scritto a S. Amando[2].

Ora pigliando in mano l' *annotatio librorum bibliothecae sancti Amandi* del sec. XII, pubblicata dal Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, II, 449, al n. 7 si trovano registrati *Libelli quinque veteres qui ipsas notas indicant*. Secondo Chatelain l. c. i *libelli quinque* sarebbero *cinq exemplaires du Lexique tironien*. Non sarebberro essi piuttosto semplicemente i **cinque libri** o *commentarii* antichi di note contenuti nel nostro unico manoscritto e segnalati accuratamente nelle iscrizioni riprodotte dallo Schmitz : *Explicit commentarius primus, incipit commentarius secundus ecc.* ?

Finalmente è da notare alla fine del lessico il nome di *Bernarius*, semplice donatore (*optulit*) e non già (secondo Schmitz, p. 8) scrittore del volume, come dimostra la diversità di carattere dei due distici dal resto. Sarebbe egli mai l' abbate Bernero, che prese parte alla consecrazione del nuovo abbate Leudrico (an. 952) *ad restaurandam ipsam abbatiam* di S. Amando? Cfr *Annales Elnonenses minores* in *Mon. Germ.*, *Scriptores*, V, 19, 32.

Ora chi può, confronti il lessico con il celebre foglio in note conservato a Valenciennes e vegga se le note siano identiche.

G. Mercati.

---

1. Nè si opponga che *colaphis* a f. 106 è in lettere capitali. La parola è la fine dell' appendice primitiva, e perciò fu scritta in capitali come se fosse un *explicit*.

2. Il foglio 106, di guardia al codice, contiene dei *capitula* monastici.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

MANUSCRITS COPTES

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Le catalogue des manuscrits coptes de la Bibliothèque Nationale n'a pas encore été publié, bien que ce fonds autrefois relativement considérable se soit encore enrichi en ces dernières années de documents précieux. Les Orientalistes ont cependant à leur disposition, dans la salle de travail, un catalogue manuscrit. Mon ami M. Hyvernat, m'ayant demandé de lui procurer la copie des quelques pages de l'ancien catalogue de la Bibliothèque Royale contenant la désignation des manuscrits coptes, j'ai pensé que ces notices pourraient encore être de quelque utilité à d'autres personnes, et qu'il serait opportun de les réimprimer en les complétant par l'indication des manuscrits qui n'y sont pas énumérés.

La première partie de la présente liste, comprenant les nos 1 à 51 B, reproduit textuellement les notices publiées en 1739 dans le *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecæ regiæ* (tom. I, p. 70-75 ; 450). Ces notices ont été rédigées par Étienne Fourmont. On y a seulement ajouté ici quelques mots placés entre parenthèse, le nombre des feuillets et l'indication du format de chaque volume.

Pour la seconde partie, qui comprend les nos 52 et suivants, on s'est borné, le plus souvent, à mettre en latin les indications contenues dans l'inventaire manuscrit des petits fonds orientaux, qui est également déposé dans la salle de travail de la Bibliothèque. On a pareillement ajouté l'indication du format et du nombre des feuillets.

Cette notice sommaire n'a donc aucune prétention à l'originalité ou à l'érudition. En rappelant l'importance du fonds copte de la

Bibliothèque Nationale, elle ne pourra manquer d'exciter chez les Orientalistes le désir de voir paraître bientôt un catalogue vraiment scientifique de ces manuscrits.

J.-B. CHABOT.

1. — Codex bombycinus inter præcipua Bibliothecæ regiæ, si characterum elegantiam spectes, ornamenta numerandus. Ibi continetur *Pentateuchus*, e græca lingua in copticam conversus, una cum interpretatione arabica, quae copticae praesertim respondet. Accedunt notulæ quædam ad marginem conjectæ. Is codex, manu Michaëlis, monachi, filii Abrahami, anno Martyrum 1076, Christi 1360, exaratus dicitur. — (307 ff.; 40 × 28 centim.)

2. — Codex bombycinus, elegantissime scriptus idque sæculo xvii°. Ibi continentur duodecim *Prophetae minores*, et e majoribus *Daniel*, e graeca lingua in copticam conversi; adjuncta interpretatione arabica. — (Scriptus anno 1659; 106 ff.; 32 × 24.)

2 A. — Codex bombycinus, olim Benedicti de Maillet. Ibi continetur *Ezechiel*, cui e regione adjuncta est arabica interpretatio. Is codex ad usum domus patriarchalis, anno Christi 1355, exaratus dicitur. — (187 ff.; 32 × 24.)

3. — Codex bombycinus sæculo xvii° scriptus; ubi continentur *Psalmi Davidis* et Veteris Testamenti *Cantica*, e græca lingua in copticam conversa, adjuncta interpretatione arabica. — (A. D. 1569; 140 ff.; 30 × 20.)

4. — Codex membranaceus, Nicosia (Nikiou) in Bibliothecam regiam Vanslebii opera illatus, elegantissime scriptus. Ibi continentur *Psalmi Davidis*. Is autem codex videtur inter antiquiores numerandus. — (Sæc. xii° (?); 207 ff.; 28 × 31.)

5. — Codex bombycinus, quo continentur *Psalmi Davidis*. Is codex inter antiquiores numerandus. — (Sæc. xii° (?); 150 ff.; 24 × 16.)

6. — Codex bombycinus, olim Nicolaii Peirescii, postea Philiberti de la Mare, dein regius. Ibi continentur (liber *Katameros* dictus seu) *Lectiones* e Psalmis et Evangeliis, ut et *Antiphonæ* in ecclesiis Copticis a prima dominica Septembris ad ultimam usque Februarii recitari solitæ. — (Sæc. xvii°; 185 ff.; 28 × 19.)

7. — Codex bombycinus, ubi continentur *Lectiones* e Psalmis et Evangeliis, Actis Apostolorum et Epistolis, quæ præcipuis anni

festis (a Palmis ad Pascham) in ecclesiis Copticis recitari solent. — (A. D. 1354; 289 ff.; 34 × 23.)

8. — Codex chartaceus Cairo in Bibliothecam regiam Vanslebii opera illatus, ubi continentur *Psalmi et Cantica* in ecclesiis Copticis, habita festorum et temporum ratione, recitari solita. — (Sæc. xvi° (?); 298 ff.; 20 × 14.)

9. — Codex bombycinus, ubi continentur *Lectiones* e Psalmis, Evangeliis et Epistolis, ad usum ecclesiæ Copticæ, adjuncta interpretatione arabica. — (Sæc. xvi° (?); 155 ff.; 20 × 14.)

10. — Codex bombycinus, Nicosia in Bibliothecam regiam Vanslebii opera anno 1671 illatus, ubi continentur *Lectiones* e Psalmis, Evangeliis, Actis Apostolorum et Epistolis, ad usum ecclesiæ Copticæ (pro quibusdam anni dominicis). — (Sæc. xvii° (?); 209 ff.; 20 × 13.)

11. — Codex bombycinus, ubi continentur *Psalmi*, *Cantica*, *Hymni* et *Orationes* festis beatæ Virginis et Sanctorum, ecclesiis Copticis, recitari solita, coptice et arabice. — (A. D. 1518; 204 ff.; 20 × 14.)

12. — Codex bombycinus olim Nic. Peirescii, postea Philiberti de la Mare, ubi continentur *Psalmi Davidis* (in quibusdam officiis recitandi), e græca lingua in copticam conversi : initio ut et sub finem, nonnulla desiderantur. Is codex inter antiquos numerandus videtur. — (Sæc. xv° (?); 194 ff.; 12 × 9.)

13. — Codex membranaceus, elegantissime scriptus, variisque picturis ornatus, ubi continentur *Evangelia quatuor*, e græca lingua in copticam conversa. Is codex manu Michaelis, episc. Damiatæ, anno Christi 1173, exaratus dicitur. — (286 ff.; 38 × 26.)

14. — Codex bombycinus elegantissime scriptus, ubi continentur *Evangelia quatuor*, e græca lingua in copticam conversa, adjuncta e regione interpretatione arabica. Is codex ad sæculum xiii^um referendus videtur. — (331 ff.; 40 × 27.)

14 A. — Codex bombycinus, olim Benedicti de Maillet. Ibi continentur *Evangelia quatuor*, e græca lingua in copticam conversa divisaque in lectiones. Adjuncta est e regione arabica interpretatio. — (Sæc. xv° (?); 406 ff.; 31 × 21.)

15. — Codex bombycinus, olim Colbertinus, ubi continentur *Evangelia quatuor*, in lectiones divisa, ad usum ecclesiæ Copticæ. Is codex quem in antiquorum numero non immerito reponas, manu Victoris cujusdam sacerdotis exaratus dicitur. — (Sæc. xiii°; 291 ff.; 30 × 22.)

16. — Codex bombycinus, olim Philiberti de la Mare, XIII° sæculo scriptus, illudque elegantissime. Ibi continentur *Evangelia* quatuor coptice conversa, una cum arabica illorum interpretatione. — (372 ff.; 28×20.)

17. — Codex bombycinus, antiquus et elegantissime scriptus, ubi continentur *Pauli Epistolæ*, coptice et arabice. — (271 ff.; 32 × 25.)

18. — Codex bombycinus, elegantissime scriptus, ubi continentur (*Katameros* per tempus quadragesimale, ut in cod. seq.; minus recta igitur hæc notitia Catalogi :) 1° *Psalmi Davidis*, ut et *Cantica* quæ in libris sacris occurrunt; 2° *Hymni et Orationes*, quarum autores feruntur Athanasius et Severus Alexandrini patriarchæ. Is codex ad sæculum XIII^um^ referendus videtur. — (378 ff.; 27 × 17.)

19. — Codex bombycinus, ubi continentur (*Katameros* seu officum) *Lectiones ex Evangeliis et Epistolis*, quæ tempore quadragesimali in ecclesiis Copticis recitari solent, coptice et arabice. — (281 ff.; 26 × 14.)

20. — Codex bombycinus ubi continentur *Lectiones ex Evangeliis et Epistolis*, ut et *Orationes* nonnullæ quæ in ecclesiis Copticis, (diebus dominicis per quatuor a Paschate menses, non autem ut dicitur in Catalogo,) tempore quadragesimali recitari solent. — (A. D. 1352; 294 ff.; 26 × 16.)

21. — Codex bombycinus, ubi continentur (*Epistolæ S. Pauli, Epistolæ catholicæ* et *Apocalypsis*, non vero) *Lectiones* ex Evangeliis Actis Apostolorum et Epistolis, quæ quatuor a Paschate mensibus in ecclesiis Copticis recitari solent (quæ sunt in cod. 20). — (A. D. 1339; 347 ff.; 33 × 23.)

22. — Codex bombycinus, Nicosia in Bibliothecam regiam Vanslebii opera illatus, ubi continentur *Theotokia*, sive hymni in laudem beatæ Virginis, juxta ritum ecclesiæ Copticæ Alexandrinæ, cani soliti. Ibi quoque alios quosdam hymnos reperias, coptice et arabice. — (Sæc. XV° (?); 242 ff.; 23 × 16.)

23. — Codex bombycinus, ubi continentur *Interpretatio Theotokiorum*, sive paraphrasis coptica in hymnos ad Virginem. Hujusce auctor fertur Joannes Alexandrinus patriarcha. — (A. D. 1648; 66 ff.; 25 × 17.)

24. — Codex bombycinus inter antiquos numerandus, Nicosia Vanslebii opera in Bibliothecam Colbertinam illatus. Ibi continen-

tur *Liturgiæ* sancti Basilii et aliorum, sed mutilæ, coptice et arabice. — (Sæc. XIVº (?); 161 ff.; 26 × 12.)

25. — Codex bombycinus, antiquus, ut videtur, Cairo in Bibliothecam regiam illatus, ubi continetur *Liturgia S. Basilii*, e græca lingua in copticam conversa, una cum interpretatione arabica. — (Sæc. XIVº (?); 89 ff.; 17 × 12.)

26. — Codex bombycinus, olim Colbertinus, anno Christi 1400 scriptus (?). Ibi continentur : 1º) *Liturgia S. Basilii*, e græca lingua in copticam conversa, una cum interpretatione arabica. 2º) *Liturgia S. Gregorii Nazianzeni*, item cum interpretatione arabica. 3º) *Liturgia S. Cyrilli Alexandrini*, cum eadem interpretatione. 4º) *Ordo Missæ*, cum rubricis arabice tantum scriptis. — (234 ff.; 21 × 13.)

27. — Codex chartaceus, olim Colbertinus, anno 1633 exaratus, ubi continetur *Liturgia S. Basilii*, e lingua græca in copticam conversa una cum arabica interpretatione. Is codex, ut initio annotatum reperias, ex exemplari carie pene absumto descriptus est et collatus cum alio quod est penes D. Dauvergnes. — (75 ff.; 16 × 10.)

28. — Codex bombycinus, in bibliothecam regiam, anno 1671, Vanslebii opera illatus, ubi continetur : 1º) *Liturgia S. Basilii*, una cum illius interpretatione arabica; 2º) *Liturgia S. Gregorii Nazianzeni*, cum eadem interpretatione; 3º) *Liturgia* (*S. Cyrilli*, non autem ut dicitur in Catalogo) sancti *Marci*, itidem cum arabica interpretatione. Tres illæ liturgiæ e lingua græca in copticam conversæ sunt. — (Sæc. XVIº; 260 ff.; 16 × 13.)

29. — Codex bombycinus, ubi continentur : 1º) *Liturgia S. Basilii*, e græca lingua in copticam conversa, una cum arabica interpretatione; 2º) *S. Gregorii Nazianzeni liturgia*, e græca lingua in copticam conversa, una cum arabica interpretatione. — (Sæc. XVIIº; 165 ff.; 25 × 15.)

30. — Codex bombycinus, Cairo in Bibliothecam regiam Vanslebii opera illatus, elegantissime scriptus ubi continentur : 1º) *Liturgia S. Basilii*, e græca lingua in copticam conversa, una cum arabica interpretatione et rubricis accuratissimis; 2º) Anonymi *Tractatus de ratione celebrandæ liturgiæ* juxta ritum ecclesiæ Jacobiticæ Alexandrinæ. — (A. D. 1642; 153 ff.; 21 × 14.)

31. — Codex bombycinus, Nicosia in Bibliothecam regiam Vanslebii opera illatus, ubi continentur : 1º) *Liturgia S. Basilii*, in epitomen contracta; 2º) *Liturgia S. Gregorii Nazianzeni*; 3º) *Litur-*

gia S. Cyrilli; desiderantur nonnulla. Tres illæ liturgiæ e græca lingua in copticam conversæ sunt. Rubricæ vero arabicæ. — (Sæc. xvi°; 217 ff.; 16 × 12.)

32. — Codex bombycinus quo continentur *Orationes variæ* in copticis ecclesiis recitari solitæ, coptice et arabice. — (Sæc. xvi°; 217 ff.; 22 × 15.)

33. — Codex bombycinus, Nicosia in Bibliothecam regiam Vanslebii opera, anno 1671, illatus. Ibi continentur *Hymni* festis Sanctorum in ecclesiis Copticis cani soliti. — (A. D. 1591; 114 ff.; 16 × 10.)

34. — Codex bombycinus olim Philiberti de la Mare, ubi contitur: 1°) *Orationes et Hymni* in ecclesiis copticis recitari soliti diebus beatæ Virgini, Michaëli, Gabrieli, Raphaëli et sanctis Martyribus sacris; 2°) *Officium* quadragesimale hebdomados sanctæ et dominicæ resurrectionis; 3°) *Orationes* ante benedictionem nuptialem, et in ipsa benedictione nuptiali, et illa peracta recitandæ; 4°) *Apocalypsis*, e græca lingua in copticam conversa. Is codex partim coptice, partim arabice exaratus est. — (Sæc. xvii°; 402 ff.; 20 × 14.)

35. — Codex chartaceus, Cairo in Bibliothecam regiam Vanslebii opera illatus, ubi continentur *Psalmi* quidam, *Theotokia*, *Hymni* in laudem Sanctorum, omnia ad usum ecclesiæ Jacobitarum Alexandrinorum, coptice et arabice. — (Sæc. xvi°; 334 ff.; 21 × 14.)

36. — Codex bombycinus, ubi continentur: 1°) *Officium* quod *hebdomadis sanctæ* decursu in ecclesiis Coptitarum recitari solet, coptice; 2°) Anonymi *Tractatus de sacerdotii dignitate*, e græco fortasse ejusdem tituli sancti Chrysostomi opere conversus, arabice. — (Sæc. xvii°; 177 ff.; 15 × 13.)

37. — Codex bombycinus, quo continetur *Index Orationum* quæ singulis diebus festivis in ecclesiis Copticis recitari solent. — (20 ff.; 22 × 15.)

38. — Codex bombycinus, Nicosia in Bibliothecam regiam Vanslebii opera illatus, quo continentur: 1°) *Officium* quod in efferendis singulorum ordinum mortuis, in ecclesiis Copticis recitari solet; 2°) *Orationes* nonnullæ, arabice scriptæ. — (Sæc. xiv°; 147 ff.; 22 × 15.)

39. — Codex bombycinus, antiquus et elegantissime scriptus quo continentur: 1°) *Liturgia S. Basilii*, e græca lingua in copticam conversa, una cum interpretatione arabica; 2°) *Liturgia sancti*

Gregorii Nazianzeni, e græca lingua in copticam conversa, una cum arabica interpretatione. — (Sæc. XIV°; 181 ff.; 10 × 9.)

40. — Codex bombycinus, ubi continetur *Liturgia S. Gregorio Nazianzeno* tributa, e græca lingua in copticam conversa, adjuncta arabica interpretatione. — (Sæc. XVI°; 103 ff.; 9 × 5.)

41. — Codex bombycinus antiquus, ut videtur, quo continetur *Liturgia s. Cyrilli Alexandrini*, e græca lingua in copticam conversa. Dimidiam paginæ partem occupat arabica interpretatio. — (Sæc. XV°; 122 ff.; 9 × 5.)

42. — Codex bombycinus, Nicosia in Bibliothecam regiam Vanslebii opera, anno 1671, illatus; ubi continentur : 1°) *Variæ preces et cantica*, quorum pars coptica lingua, pars arabica scripta sunt; 2°) *Apocalypsis*, arabice; — (A. D. 1517-1519; 284 ff.; 11 × 8.)

42 A. — Codex bombycinus, olim Benedicti de Maillet. Ibi continentur : 1°) *Hymni varii* diebus festis in ecclesia Coptica recitari soliti; 2°) *Hymni* arabice scripti ad usum ecclesiæ Copticæ; 3°) *Quæsita et responsa* de rebus ad theologiam pertinentibus. Illorum auctores feruntur SS. Basilius et Gregorius Nazianzenus. Is codex sæculo XIV° exaratus videtur. — (92 ff.; 14 × 11.)

43. — Codex bombycinus quo continentur : 1°) *Grammatica coptica*, ut et nomenclator, tam secundum rerum, quam secundum litterarum copticarum ordinem. Ibi præterea explicantur voces dialectis Sahiticæ et Maritimæ peculiares; 2°) Ebn Assali *Scala* linguæ græcæ et copticæ, sive glossarium, quo voces Novi Testamenti difficiliores, servato librorum ordine, arabice exponuntur; 3°) Anonymi *Grammatica coptica*, cujus auctor fortasse Petrus episcopus Echminensis; 4°) *Grammatica alia coptica.* — In eo codice, qui videtur antiquus, nonnulla desiderantur. — (Sæc. XIV°; 252 ff.; 26 × 18.)

44. — Codex bombycinus, antiquus, ut videtur, ubi continentur: 1°) *Scala* sive *Glossarium Majus* linguæ copticæ, illius præsertim quæ apud Sahitas Thebaïdos superioris incolas recepta est. Ibi vero arabice exponuntur Novi Testamenti voces selectæ, illudque servato librorum ordine; 2°) *Explicatio* præcipuarum conjunctionum, particularum et variorum nominum, quæ in sacris libris occurrunt; 3°) *Grammatica* linguæ copticæ, auctore, ut videtur, Ebn Assalo; 4°) *Grammatica* cujus auctor fertur Athanasius episcopus Kous, in Thebaïde; 5°) Alia *Grammaticæ* linguæ copticæ *præcepta*, juxta varias dialectos, Sahiticam nempe, Bechi-

riticam sive Maritimam, et Behamuriticam complectens, adjuncto glossario. — (Sæc. xiv°; 190 ff.; 28 ×19.)

45. — Codex bombycinus, antiquus, ut videtur, et elegantissime scriptus, ubi continentur; 1°) Anonymi *Grammatica coptico-arabica*; 2°) Anonymi *Lexicon coptico-arabicum*, ubi voces dialecto sahiticæ peculiares exponuntur; 3°) *Lexicon* aliud *coptico-ararabicum*, ubi de vocibus Novi Testamenti difficilioribus. — (Sæc. xiv°; 232 ff.; 18 × 13.)

46. — Codex bombycinus, antiquus, ut videtur, et elegantissime scriptus, quo continentur; 1°) *Grammatica coptico-arabica*. Auctoris nomen ignoratur; 2°) Anonymi *Glossarium*, ubi voces Novi Testamenti obscuriores arabice exponuntur; 3°) Anonymi *Scala sive Lexicon coptico-arabicum*. Auctor fortasse Ebn Assali. — (Partim A. D. 1263; partim sæc. xv°; 250 ff.; 17 × 12.)

47. — Codex bombycinus, Cairo in Bibliothecam regiam Vanslebii opera illatus, quo continentur; 1°) Anonymi *Grammatica coptica*; 2°) Anonymi *Lexicon copticum*, ubi voces obscuriores quæ in Novo Testamento occurrunt, arabice exponuntur. — (Sæc. xvi°; 135 ff.; 17 × 12.)

48. — Codex bombycinus quo continentur: 1°) *Grammatica coptica*. Auctoris nomen amissum; 2°) Anonymi *Glossarium*, ubi voces copticæ arabice exponuntur. Auctore fortasse Ebn Assalo. — (Sæc. xvi°; 149 ff.; 15 × 10.)

49. — Codex bombycinus Cairo in Bibliothecam regiam Vanslebii opera illatus, quo continentur : 1° Anonymi *Grammatica coptico-arabica*; 2°) *Lexicon coptico-arabicum*. — (Sæc. xxi°; 173 ff.; 18 × 13.)

50. — Codex bombycinus, quo continentur : 1°) Anonymi *Grammatica coptico-arabica*. 2°) *Lexicon coptico-arabicum*, auctore Semnudeo. — (A. D. 1636; 193 ff.; 22 × 15.)

51. — Codex bombycinus Cairo in Bibliothecam regiam Vanslebii opera illatus, ubi continetur anonymi *Lexicon* coptico-arabicum. — (A. D. 1620; 162 ff.; 20 × 14.)

51 A. — Codex bombycinus, olim Benedicti de Maillet. Ibi continetur anonymi *Lexicon coptico-arabicum*, quo voces Novi Testamenti difficiliores explicantur. Is codex sæculo xiv° exaratus videtur. — (94 ff.; 18 × 12.)

51 B. — Codex bombycinus, olim Benedicti de Maillet. Ibi continetur anonymi *Lexicon coptico-arabicum*, quo explicantur

voces minus obviæ libri cujusdam qui « aurum purum » inscribitur (intellige Librorum N. T., et liturgicorum quorumdam). Is codex sæculo xv° exaratus videtur. — 147 ff.; 16 × 13.)

52. — Codex bombycinus, initio et fine mutilus, quo continentur : 1°) *Grammatica linguæ copticæ*, arabice scripta; 2°) *Lexicon coptico-arabicum*. — (Sæc. xvii°; 165 ff.; 16 × 12.)

53. — Codex bombycinus, qui fuit olim cl. v. Asselin. Eo continentur : 1°) *Grammatica* linguæ copticæ; 2°) *Lexicon coptico-arabicum*, auctore Semnudeo, ut videtur, idem quod edidit Ath. Kircher; duplex est : vocabulis nempe secundum rerum et dein secundum litterarum alphabeti ordinem dispositis. — (A. D. 1807; 179 ff.; 32 × 22.)

54. — Codex bombycinus quo continentur *Grammatica* et *Lexicon coptico-arabicum*. Initio sex folia desiderantur. — (A. D. 1318; 223 ff.; 19 × 13.)

55 — Codex bombycinus, initio et fine mutilus, quo continentur *Lexicon coptico-arabicum*, partim secundum rerum ordinem, partim secundum ordinem alphabeticum. — (Sæc. xvi°; 125 ff.; 17 × 12.)

56. — Codex bombycinus quo continetur *Pentateuchus*. — (A. D. 1760; 166 ff.; 30 × 20.)

57. — Codex bombycinus, qui fuit olim cl. v. Asselin. Eo continentur *Genesis* et *Exodus*, coptice et arabice. Scriptus est anno 1392 Martyrum, 1086 Arabum, seu Christi 1676. — (304 ff.; 28 × 20.)

58. — Codex bombycinus quo continentur *Daniel* et duodecim *Prophetæ minores*, coptice et arabice. — (A. D. 1660; 90 ff.; 30 × 21.)

59. — Codex bombycinus quo continentur quatuor *Evangelia*. Initium Evangelii S. Johannis (i-x, 25) et nonnulla alia desiderantur. — (Sæc. xiii° (?); 260 ff.; 32 × 23.)

60. — Codex bombycinus quo continentur quatuor *Evangelia*. — (Sæc. xvii°; 212 ff.; 30 × 22.)

61 — Codex bombycinus quo continetur *Evangelium secundum S. Johannem*. — (Sæc. xvii°; 143 ff.; 22 × 14.)

62. — Codex bombycinus quo continetur *Evangelium secundum S. Johannem*. — (Sæc. xvii°; 66 ff.; 27 × 19.)

63. — Codex bombycinus quo continentur *Epistolæ S. Pauli*. — (A. D. 1660; 145 ff.; 30 × 20.)

64. — Codex bombycinus, qui fuit olim Claudii Salmasii. Eo continentur *Epistolæ S. Pauli*, coptice et arabice. — (Sæc. xvii°; 207 ff.; 43 × 29.)

65. — Codex bombycinus quo continentur *Apocalypsis*, septem *Epistolæ catholicæ* et *Actus Apostolorum*. — (A. D. 1660; 102 ff.; 30 × 21.)

66. — Codex bombycinus quo continentur *Epistolæ catholicæ* et *Actus Apostolorum*. — (Sæc. xvii°; 166 ff.; 27 × 21.)

67. — Codex bombycinus qui fuit olim cl. v. Asselin; eo continentur Lectiones e veteri et novo Testamento desumptæ quæ in officio dominicali recitari solent. — (*Deficit.*)

68. — Codex bombycinus quo continetur *Officium* in festo deserti abbatis Sinuthii, feria iiª secundæ hebdomadæ quadragesimæ peragendum; constat psalmis, lectionibus e Novo Testamento desumptis, homilia Sinuthii. Scriptus est codex lingua sahidica; excerptus est e codice arabico 160 Bibliothecæ nationalis (anc. fonds 65). — (Sæc. xv°; 77 ff.; 25 × 17.)

69. — Codex bombycinus quo continentur *Psalmi* varii, *Cantica* et *Hymni*, quæ decursu anni cani solent, necnon *Theotokia*, seu hymni in honorem B. V. Mariæ; omnia coptice et arabice. — (Sæc. xv°; 347 ff.; 25 × 17.)

70. — Codex bombycinus quo continetur *Officium hebdomadæ sanctæ*, coptice et arabice. — (A. D. 1390; 335 ff.; 36 × 25.)

71. — Codex bombycinus quo continetur *Pontificale*, preces nempe in receptione monachorum et monacharum, et in consecratione abbatum et abbatissarum, episcoporum et metropolitarum recitandæ; coptice et arabice. — (Sæc. xvi°; 144 ff.; 28 × 17.)

72. — Codex bombycinus quo continetur *Rituale*, preces nempe recitandæ et ritus servandi in baptismo, in benedictione mulieris post partum, in matrimonio celebrando; coptice et arabice. Nonnulla desiderantur. — (Sæc. xvii°; 118 ff.; 20 × 15.)

73. — Codex bombycinus quo continentur; *Liturgiæ S. Basilii*, et *S. Gregorii Nazianzeni*; coptice et arabice. — (A. D. 1528; 164 ff.; 21 × 14.)

74. — Codex bombycinus quo continentur *Hymni* qui in festis quorumdam Sanctorum cani solent. — (Sæc. xvi°; 89 ff.; 16 × 11.)

75. — Codex bombycinus quo continentur *Psalmi varii*, *Cantica*, *Hymni* et *Theotokia*; coptice et arabice. — (Sæc. xvi°; 285 ff.; 12 × 8.)

76. — Codex bombycinus quo continentur *Psalmi varii, Cantica, Hymni* et *Theotokia*, coptice et arabice. — (A. D. 1565; 333 ff.; 17 × 22.)

77. — Codex bombycinus, recentiori manu exaratus, qui fuit olim Claudii Salmasii; eo continetur *Vocabularium*, aut potius delectus vocum græcarum, copticarum et arabicarum. — (Sæc. XVII°; 208 ff.; 26 × 18.)

78. — Fragmenta codicum copticorum, sahidica præsertim dialecto scripta, cum notulis cl. v. Amedæi Peyron. — (50 fragmenta: 47 membranacea, et 3 bombycina.)

79. — Codex bombycinus quo continetur *Martyrium S. Georgii*, qui, ut fertur, Melitine oriundus, passus est sub Diocletiano. Est autem apographon e codice Oxoniensi Bodleiano Marsch 13, manu Edw. Dulaurier anno 1838 exaratum, omissa tamen versione arabica. — (47 ff.; 20 × 15.)

80. — Codex bombycinus quo continetur *Lexicon ægyptiaco-latinum ex veteribus illius linguæ monumentis summo studio collectum et elaboratum*, auctore Mathurin Weyssière de la Croze, et ejus manu exaratum. Opus editum fuit Berolini, anno 1721; et, paucis mutatis, iterum Oxonii, anno 1775. — (257 ff.; 34 × 20.)

81. — Codex bombycinus quo continentur Cantica, Hymni et Theotokia, coptice et arabice. — (Sæc. XVIII°; 264 ff.; 16 × 10.)

82. — Codex bombycinus satis detritus et humore corruptus, qui fuit olim Peirescii et Salmasii; eo continentur *Liturgiae* SS. Basilii, Gregorii Nazianzeni et Cyrilli Alexandrini, coptice et arabice. — (Sæc. XIV°; 120 ff.; 18 × 10.)

83. — Codex bombycinus quo continentur *Liturgiæ* SS. Basilii, Gregorii et Cyrilli; coptice et arabice. — (Sæc. XVIII°; 195 ff.; 21 × 14.)

84. — Codex bombycinus quo continentur *Liturgiæ* SS. Basilii, Gregorii et Cyrilli; coptice et arabice. — (Sæc. XV°; 219 ff.; 21 × 14.)

85. — Codex bombycinus quo continetur *Officium dominicale* per sex priores menses anni coptici. — (Sæc. XV°; pp. 345; 20 × 14.)

86. — Codex bombycinus, Eus. Renaudotii manu exaratus; eo continentur: 1°) *Liturgia S. Gregorii*, græce et arabice; 2°) Variæ *preces*, græce et arabice; 3°) *Ritus* servandi et preces recitandæ in institutione patriarchæ Alexandrini, coptice et arabice. — (58 ff.; 27 × 19.)

87. — Codex bombycinus, quo continentur fragmenta Hymnorum, Theotokiorum et variarum precum. — (35 ff.; 11 × 11.)

88. — Codex bombycinus quo continentur fragmenta *liturgica*. — (20 ff.; 18 × 12.)

89. — Codex bombycinus, qui fuit olim L. Picques; eo continentur *Hymni* in quibusdam festis canendi. — (A. D. 1587; 100 ff.; 21 × 15.)

90. — *Lexicon coptico-arabicum*. Disposita sunt vocabula in schedis multis capsa quadam inclusis, perturbato tamen ordine.

91. — Codex bombycinus quo continetur *Apocalypsis*, coptice et arabice. — (Sæc. xvii°; 131 ff.; 20 × 15.)

92. — Codex bombycinus quo continetur liber *Job*, coptice et arabice. — (Sæc. xix°; 260 ff.; 25 × 18.)

93. — Papyri coptici. Sex fragmenta minuta.

94. — Codex bombycinus, quo continetur opus gnosticum cui titulus *Pistis Sophia*, exaratus est Londini, anno 1840, manu Edw. Dulaurier, ad fidem codicis Musæi Britannici add. 5114. — (181 ff.; 24 × 18.)

95. — Codex bombycinus, manu Edw. Dulaurier Oxonii exaratus anno 1838, ad fidem codicis Bibliothecæ Bodleianæ Hunt. 393; eo continetur tractatus inscriptus : *Mysteria litterarum græcarum*. — (31 ff.; 25 × 15.)

96. — Codex bombycinus quo continentur duodecim *Prophetæ minores* et *Daniel*, coptice et arabice. — (A. D. 1788; 174 ff.; 39 × 27.)

97. — Codex bombycinus quo continentur *Jeremias* et *Baruch* prophetæ, coptice et arabice. — (Sæc. xv°; 219 ff.; 33 × 26.)

98. — Codex bombycinus quo continetur liber *Ritualis* ad usum sacerdotum, coptice et arabice. — (A. D. 1778; 121 ff.; 25 × 20.)

99. — Codex bombycinus quo continentur liber orandi vulgo dictus *Kalameros*, seu officium sabbatis et dominicis peragendum per sex priores menses anni coptici. — (A. D. 1304; 296 ff.; 27 × 20.)

100.— Codex bombycinus quo continetur *Pentateuchus*, coptice et arabice. — (A. D. 1835; 302 ff.; 28 × 21.)

101. — Codex bombycinus quo continetur *Spicilegium copticum* ab Edwardo Dulaurier collectum. Vocabulis addita est interpretatio modo arabica, modo græca, modo latina. — (43 ff; 48 × 32.)

102 — *Fragmenta* codicum, pleraque membranacea, dialecto

sahidica scripta, fortasse sæculo XI°; nempe : 1°) Ex Evangelio S. Johannis, XVII, 17-26 ; 2°) E quadam homilia; 3°) E martyrologio; 4°) Ex historia S. Pacomii ; 5°) Ex Apocalypsi, I, 13-II, 10 ; 6°) Ex homilia de morte justorum ; 7°) Ex alia homilia ; 8°) E libro Genesis, XXI, 54-XXII, 11 ; 9°) Ex Actis apostolorum, VII, 51-VIII, 3 ; 10°) Ex Evangelio S. Lucæ, III, 11-IV, 9. — (26 ff.; 39×27.)

103. — Codex bombycinus quo continentur *Grammatica coptico-arabica* et *Lexicon coptico-arabicum*, auctore Semnudeo. — (Sæc. XVIII°; 178 ff.; 31×20.)

104. — Codex bombycinus quo continetur *Officium quadragesimale*; nonnulla desiderantur. — (Sæc. XIV°; 179 ff.; 32×25.)

105. — Codex bombycinus quo continetur fragmentum ex *Evangelio S Johannis*, IX, 1-15; coptice et arabice. — (Sæc. XVIII°; 3 ff.; 32×22.)

106. — Codex bombycinus quo continetur *Officium* in festo S. Trinitatis persolvendum; coptice et arabice. — (Sæc. XVIII°; 4 ff.; 31 × 22.)

107. — Codex bombycinus quo continetur *Ritus sacramenti Baptismi* ministrandi. — (Sæc. XVIII°; 3 ff.; 31 × 22.)

108. — Codex bombycinus quo continetur *Liturgia S. Cyrilli* Alexandrini; coptice et arabice; multa desiderantur. — (Sæc. XVII°; 17 ff.; 15 × 12.)

109. — Codex bombycinus quo continetur *Liturgia S. Cyrilli*, coptice et arabice; imperfecta tamen : multa enim desiderantur. — (Sæc. XVII°; 19 ff.; 16 × 12.)

110. — Codex bombycinus quo continentur *Grammaticæ* (Semnudei, Ibn al-Assal, Ibn ed-Dahîr) et *Lexicon coptico-arabicum*. — (Sæc. XVIII°; 127 ff.; 30 × 21.)

111. — Codex bombycinus quo continetur liber *Katameros* dictus, seu officium quibusdam festis persolvendum. — (Sæc. XVIII°; 299 ff.; 19 × 14.)

112. — Codex bombycinus quo continetur *Officium* tempore quadragesimali peragendum. Initium et finis desiderantur. — (Sæc. XVII°; 227 ff.; 33 × 26.)

113. — Codex bombycinus quo continetur *Officium* diebus dominicis persolvendum, imperfectum tamen. — (Sæc. XIX°; 88 ff.; 33 × 25.)

114. — Codex bombycinus quo continentur *Officium* tempore quadragesimali diebus dominicis recitandum. — (A. D. 1556; 127 ff.; 30 × 20.)

115. — Codex bombycinus. *Officium* in quibusdam festis celebrandum; multa desiderantur — (Sæc. xvii°; ff. 76; 30 × 21.)

116. — Codex bombycinus, initio et fine mutilus. Officium quibusdam festis peragendum. — (Sæc. xvii°; ff. 108; 32 × 21.)

117. — Codex bombycinus. *Officium* persolvendum diebus dominicis mensis Thoth. — (Sæc. xvii°; ff. 32; 27 × 19.)

118. — Codex bombycinus. *Officium* peragendum singulis diebus mensis Bauah. — (Sæc. xviii°; ff. 132; 28 × 17.)

119. — Codex bombycinus. *Officium* diebus dominicis mensis Hathar peragendum. — (Sæc. xvii° (?): 43 ff.; 27 × 19.)

120. — Codex bombycinus ab initio et fine mutilus. *Officium* peragendum quibusdam diebus festivis per annum. — (Sæc. xvii°; 164 ff.; 30 × 20.)

121. — Codex bombycinus, satis detritus, in quo continentur *Officia* in festis sanctorum anni decursu peragenda. — (Sæc. xvii°; 175 ff.; 31 × 20.)

122. — Codex bombycinus quo continetur liber quem *Abṣâliât* vocant, seu *Hymnorum collectio* in honorem Sanctorum. — (A. D. 1886; ff. 90; 42 × 32.)

123. — Codex bombycinus quo continetur *Officium in festis Sanctorum* decursu sex priorum anni mensium, persolvendum. — (Sæc. xix°; 300 ff.; 22 × 17.)

124. — Codex bombycinus quo continetur *Officium per hebdomadam Paschatis* persolvendum. — (Sæc. xviii°; 165 ff.; 30 × 21.)

125. — Codex bombycinus quo continentur officia diebus dominicis, mensibus sex prioribus anni, persolvenda; multa initio desiderantur. — (Sæc. xvii°; 123 ff.; 28 × 19.)

126. — Codex bombycinus quo continentur varii *Hymni, Lectiones*, aliaque liturgica. — (Sæc. xix°; 27 ff.; 25 × 18.)

127. — Codex bombycinus quo continetur officium seu liber *Kalameros* dictus pro quibusdam festis sanctorum. — (A. D. 1860; 95 ff.; 22 × 17.)

128. — Codex bombycinus quo continentur *Hymni* in honorem sanctorum, *Cantica*, *Theotokia*, *Doxologiæ*. — (Sæc. xviii°; 208 ff.: 21 × 14.)

129-133. — Codices membranacei, numero quadraginta et unus, quibus continentur partes majores minoresve, multaque folia lacerata antiquorum codicum. Hæc documenta, sub finem sæculi proxime elapsi ex Ægypto in Bibliothecam nationalem illata,

summa cura magnisque expensis colligata et compaginata sunt, non tamen semper congruo ordine; inter pretiosiores et antiquiores copticos codices adnumeranda sunt. Eorum argumenta varii sunt generis; scilicet :

129[1]. — Veteris Testamenti *Libri historici* (ff. 159).

129[2]. — V. T. *Libri sapientiales* et *prophetici;* pars I (ff. 112).

129[3]. — V. T. *Libri sapientiales* et *prophetici;* pars II (ff. 113-224).

129[4]. — Evangelium secundum *Matthæum ;* pars I (ff. 80).

129[5]. — Evangelium secundum *Matthæum;* pars II (ff. 81-166).

129[6]. — Evangelium secundum *Marcum* (ff. 43).

129[7]. — Evangelium secundum *Lucam*; pars I (ff. 85).

129[8]. — Evangelium secundum *Lucam*; pars II (ff. 86-162).

129[9]. — Evangelium secundum *Lucam* et Evang. secundum *Johannem ;* pars prior (ff. 102).

129[10]. — Evangelium secundum *Lucam* et Evang. secundum *Johannem*; pars posterior (ff. 103-209).

129[11]. — *Actus Apostolorum*, *Epistolæ*, *Apocalypsis* (ff. 156).

129[12]. – *Vitæ monachorum*, pars prior (ff. 97).

129[13]. — *Vitæ monachorum*, pars posterior (ff. 98).

129[14]. — *Concilia. Historia ecclesiastica* (ff. 144).

129[15]. — *Acta martyrum*, pars prior (ff. 127).

129[16]. — *Acta martyrum*, pars posterior (ff. 105).

129[17]. — Libri sacri *apocryphi*, pars prior (ff. 87).

129[18]. — Libri sacri *apocryphi*, pars posterior (ff. 88-174).

129[19]. — *Katameros*, pars I (ff. 112).

129[20]. — *Katameros*, pars II (ff. 113-225).

129[21]. — *Katameros magnus* (ff. 13).

130[1]. — *Sinuthii* abbatis opera. Tomus I (ff. 142).

130[2]. — *Sinuthii* opera. Tomus II (ff. 132).

130[3]. — *Sinuthii* opera. Tomus III ; pars prior (ff. 83).

130[4]. — *Sinuthii* opera. Tomus III; pars posterior (ff. 84-130).

130[5]. — *Sinuthii* opera. Tomus IV (ff. 139).

131[1]. — *Homiliæ*. Tomus I ; pars prior (ff. 86.)

131[2]. — *Homiliæ*. Tomus I ; pars posterior (ff. 87-165).

131[3]. — *Homiliæ*. Tomus II ; pars prior (ff. 85).

131[4]. — *Homiliæ*. Tomus II; pars prior (ff. 86-166).

131[5]. — *Homiliæ*. Tomus III (ff. 151).

131 [6]. — *Homiliæ.* Tomus IV (ff. 131).
131 [7]. — *Homiliæ.* Tomus V ; pars prior (ff. 77).
131 [8]. — *Homiliæ.* Tomus V ; pars posterior (ff. 78-154).

132 [1]. — Fragmenta varii argumenti (ff. 88).
132 [2]. — Fragmenta varii argumenti (ff. 139).
132 [3]. — Fragmenta varii argumenti (ff. 140-281).
132 [4]. — Fragmenta varii argumenti (ff. 282-371).
132 [5]. — Fragmenta varii argumenti : Historia fabulosa Alexandri, Medicina, Astronomia, etc. (ff. 9).

133 [1]. — Fragmenta minutissima.
133 [2]. — Fragmenta minutissima.

134. — Codex chartaceus quo continetur *Officium* hebdomadæ sanctæ. — (A. D. 1886 ; 150 ff. ; 58 × 40.)

135. — Papyri græco-coptici. — (35 folia et aliquot fragmenta.)

136. — Codex chartaceus quo continetur officium seu liber *Katameros* dictus, pro diebus festivis. — (Sæc. XIX° ; 249 ff. ; 36 × 25.)

137. — Codex bombycinus quo continetur libri *Katameros* dicti pars quæ complectitur officium diebus dominicis, per sex priores anni coptici menses, peragendum. — (Sæc. XIX° ; 129 ff. ; 36 × 25.)

138. — Codex bombycinus quo continetur libri *Katameros* dicti pars quæ complectitur officium diebus dominicis per sex priores anni peragendum coptici menses. — (Sæc. XIX° ; 102 ff. ; 34 × 25.)

139. — Codex bombycinus quo continetur libri *Katameros* dicti pars quæ complectitur officium diebus dominicis per sex posteriores anni menses persolvendum. — (Sæc. XIX° ; 101 ff. ; 37 × 26.)

140. — Codex bombycinus quo continetur libri *Katameros* dicti pars quæ complectitur officium diebus dominicis per sex posteriores anni menses persolvendum. — (Sæc. XVII°, XIX° ; 92 ff. ; 32 × 25.)

141. — Codex bombycinus quo continetur libri *Katameros* dicti pars quæ complectitur officium tempore quadragesimali persolvendum. — (Sæc. XIX° ; 161 ff. ; 23 × 16.)

142. — Codex bombycinus quo continetur libri *Katameros* dicti pars quæ complectitur officium diebus dominicis a Paschate ad Pentecosten persolvendum. — (Sæc. XVII° ; 76 ff. ; 33 × 23.)

143. — Codex bombycinus quo continetur libri *Katameros* dicti

pars quæ complectitur officium a Paschate ad Pentecosten persolvendum. — (Sæc. xix°; 247 ff.; 22 × 15.)

144. — Fragmenta chartacea septem varii argumenti.

145. — Papyrus mutilus (Evang. secundum Matthæum, vii, 2-27.)

146. — Codex bombycinus quo continentur *Hymni* varii, quibusdam diebus dominicis et festis Sanctorum canendi. — (Sæc. xix°; ff. 166; 30 × 23.)

147. — Fragmenta minora coptico-arabica, pleraque liturgica. — (ff. 102.)

148. — Codex bombycinus quo continetur *Spicilegii coptici* auctore P. Ægidio Lochiensi[1], pars I, varia coptica continens. — (ff. 186; 30 × 20.)

149. — Codex bombycinus quo continetur ejusdem *Spicilegii* pars II, seu *Lexicon* coptico-latinum. — (ff. 58.)

150. — Codex bombycinus, quo continetur ejusdem *Spicilegii* pars III, diversi argumenti. (62 ff.). *Varia* (ff. 15).

151. — Fragmentum ex Actis S. Macrobii (fol. unum membran.). Tractatus de Canone Librorum sacrorum et de libris apocryphis (folia 4 membranacea; 35 × 29)

152. — Codex bombycinus quo continentur varia coptica, nempe : 1° Hymnus in laudem Christi (8 fol.); 2° *Theotokia*, coptice et arabice (2 fol.); 3° Hymni in honorem Sanctorum, coptice et arabice (20 fol.); 4° Hymnus alius (6 fol.); 5° Hymni varii in honorem Sanctorum, coptice et arabice (22 fol.); 6° Hymni varii (30 fol.). — (90 ff.; 16 × 11.)

153. — Codex bombycinus, quo Tractatus theologicus continetur. — (Sæc. xv°; 276 ff.; 14 × 10.)

---

1. Le P. Gilles de Loches, correspondant de Peiresc.

BIBLIOGRAPHIE

Georges DOUTREPONT. *Inventaire de la « Librairie » de Philippe le Bon, 1420.* Bruxelles, 1906, in-8, XLVIII-191 pages (publication de la Commission royale d'Histoire).

Cet excellent petit volume se compose de deux parties.

La première est une introduction où sont traitées d'une manière presque définitive les questions relatives aux inventaires déjà publiés de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, à l'inventaire jusqu'ici inédit de 1420, à la comparaison de ces divers inventaires entre eux, et à l'histoire des manuscrits compris dans l'inventaire de 1420. Dans le § 1, on trouvera de sévères et intéressantes observations sur les mutilations et les déformations que Barrois a fait subir, dans sa *Bibliothèque protypographique*, aux mentions des catalogues reproduits par lui ; il semble résulter de là qu'une nouvelle édition de ces documents ne serait nullement superflue.

La seconde partie du travail de M. Doutrepont contient le texte de l'inventaire inédit de 1420, d'après le ms. 127 du fonds des Cinq-Cents de Colbert, à la Bibliothèque nationale, qui avait été signalé par M. Léopold Delisle, dès 1880, comme « le document le plus précieux à consulter pour les origines de la librairie des ducs de Bourgogne ». Il est ici publié très soigneusement, avec des notes historiques et bibliographiques qui en rendent l'usage très utile et très facile. Léon DOREZ.

La Biblioteca Marciana nella sua nuova sede. — XXVII aprile MDCCCCV. [Venezia, 1906.] In-fol., 116 pp., gravures et planches hors texte.

Par la publication de ce beau volume, la ville de Venise et la Marcienne ont voulu célébrer d'une manière durable le transfert de leurs riches collections dans la nouvelle demeure où elles ont été installées sous la direction de M. S. Morpurgo.

Le recueil contient :

1° Le discours inaugural prononcé devant S. A. R. le duc de Gênes par le comte Filippo Grimani, maire de Venise ;

2° Celui du professeur Luigi Rossi, sous-secrétaire d'État pour l'instruction publique;

3° Celui de M. Salomone Morpurgo, bibliothécaire de la Marcienne ;

4° Une étude de M. Giulio Coggiola, sous-bibliothécaire de la Marcienne : *Dalla Libreria del Sansovino al Palazzo Ducale ; un episodio della vita della Marciana*, 1797-1812 ; cette étude, qui avait déjà paru dans la *Rivista delle Biblioteche* de Florence, est réimprimée ici avec quelques modifications et corrections ;

5° Une étude de M. Salomone Morpurgo qui fait suite à la précédente : *Dal Palazzo Ducale alla Zecca*, MD CCCXII-MCMIV ; *cenni sulla storia topografica della Marciana nel Palazzo Ducale e sul trasferimento del 1904* ;

6° *Bibliografia Marciana*, par M. Gino Levi, sous-bibliothécaire à la Marcienne (248 articles) ; ce nombre pourra être assez facilement augmenté, mais le travail de M. Gino Levi restera la base solide de toute publication ultérieure.

Les illustrations ont été choisies avec soin et forment un précieux ensemble de documents. Les planches hors texte reproduisent : le buste de Pétrarque dans la nouvelle *Sala Petrarca* de la Marcienne ; le facsimilé de la lettre de Pétrarque à Benintendi sur l'institution d'une bibliothèque publique à Venise (d'après le Marc. lat. XIII, 70) ; le facsimilé de la délibération du Sénat vénitien sur l'offre de ses livres faite par Pétrarque à la République, 4 septembre 1362 (d'après le registre original des *Senatus Secreta* conservé à l'Archivio di Stato de Venise) ; le portrait du cardinal Bessarion, d'après le tableau de Cordegliaghi conservé à la Marcienne ; les facsimilés d'un ex-libris autographe de Bessarion et de la première page de l'acte de donation de ses manuscrits fait par lui à la République ; la représentation consacrée au mois d'avril dans le Bréviaire Grimani (en couleurs) ; la *Sala Petrarca*, salle publique de lecture de la nouvelle bibliothèque.

Nous ne pouvons donner ici l'indication de toutes les gravures qui ornent le texte. Nous citerons cependant l'initiale C de la page 7, qui contient un des plus remarquables portraits de Pétrarque déjà vieilli d'après le Marc. lat. VI, 86 ; de nombreux plans et vues des différents locaux occupés par la bibliothèque ; le coffret contenant l'acte de donation de Bessarion ; trois ex-libris de la bibliothèque (ceux de 1722, de 1736 et de 1900) ; les ex-libris de Jacopo Contarini, de G. B. Recanati, de T. G. Farsetti, de B. Nani ; les portraits de Jacopo Morelli et d'Apostolo Zeno ; le plat antérieur de la reliure en argent doré du Bréviaire Grimani, attribuée à Vittoria.

Ce beau volume fait honneur à la Marcienne et à son personnel. Il clôt dignement l'administration de M. Morpurgo et ouvre sous d'heureux auspices celle de M. Carlo Frati. Léon DOREZ.

Docteur Victor LEBLOND. *Inventaire sommaire de la collection Bucquet-aux-Cousteaux, comprenant 95 volumes de documents*

manuscrits et imprimés rassemblés au XVIII[e] siècle sur Beauvais et le Beauvaisis. Paris et Beauvais [1906], in-8° (publications de la Société académique de l'Oise.)

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, trois érudits de Beauvais conçurent le projet d'écrire une histoire de leur pays. Ils s'appelaient Gabriel Danse, Eustache-Louis Borel et Jean-Baptiste Bucquet. Le premier fut chanoine de la cathédrale, le second lieutenant général au bailliage et siége présidial de Beauvais, le troisième procureur du roi au même bailliage. Ces chercheurs infatigables fouillèrent les archives publiques et privées, civiles et religieuses, et parvinrent ainsi à amasser, chacun de leur côté, une énorme quantité de documents. Ils ne purent cependant rédiger leur histoire que jusqu'au XI[e] siècle.

Les matériaux qu'ils avaient réunis eurent un sort variable. Aujourd'hui les notes et copies de Borel sont en la possession de M. Antoine Borel, baron de Bretizel, au château de Vieux-Rouen; celles de Danse appartiennent à M. le comte de Troussures, au château de Troussures, près Auneuil (Oise). Enfin, la collection Bucquet, après avoir passé dans la famille aux Cousteaux, a été léguée par Charles aux Cousteaux (mort en 1890) à la Bibliothèque municipale de Beauvais où elle vient de parvenir.

Dans les 95 volumes rassemblés par Bucquet, les documents (originaux ou copies d'originaux disparus) qui semblent les plus importants sont les suivants : Extraits de l'ancien cartulaire de la commune de Beauvais appelé *Livre velu*; copies des *Registres des délibérations municipales du XV[e] siècle*; extraits des anciens *Registres des plaids* portés devant les magistrats municipaux aujourd'hui disparus et qui avaient été tenus de 1411 à 1769; documents originaux provenant des archives communales (comptes de 1380 à 1393, etc...); inventaire des archives de l'Hôtel de Ville, dressé de 1738 à 1742 par C.-Joseph le Mareschal, de Malinguehen, procureur syndic, et Tiersonnier, ancien maire; copies des anciennes *Archives de l'évêché*; extraits des *Registres capitulaires* qui n'existent plus; obituaires d'églises et d'abbayes locales; lettres autographes de Bossuet, qui était abbé de Saint-Lucien de Beauvais. Il faut signaler aussi de nombreuses pièces relatives à l'histoire économique et sociale du Beauvaisis (organisations ouvrières, industrie, etc.).

Ce rapide aperçu pourra sans doute faire comprendre tout l'intérêt que présente la collection Bucquet. L'inventaire que nous en donne M. le D[r] Leblond et qui est accompagné d'une table très détaillée, est appelé à rendre des services à tous ceux qui s'occupent de l'histoire du Beauvaisis.

A. Boinet.

Louis de La Trémoille, *Prigent de Coëtivy, amiral et bibliophile.* Paris, Honoré Champion, 1906, in-4°, 86 p., 1 pl.

On sait le rôle important qu'a joué Prigent de Coëtivy au XV[e] siècle. Ser-

viteur fidèle de Charles VII, amiral en 1439, il se distingua pendant les guerres anglaises en Normandie et surtout à la bataille de Formigny. Un boulet le tua en 1450 sous les murs de Cherbourg. Il avait épousé Marie de Rays, fille du fameux Gilles de Rays-Montmorency (dit Barbe bleue) dont la succession très obérée lui causa beaucoup de procès.

La publication de M. Louis de La Trémoïlle est un recueil de textes, épaves du chartrier de Taillebourg, dont plusieurs sont connus. On y trouve des documents très importants au point de vue militaire, par exemple : l' « Inventaire de l'artillerie et autres choses trouvées à Paris et ailleurs... »; « l'ordre de l'assault qui se donna le mardi XIXe septembre » 1441 contre la ville de Pontoise; deux mémoires, l'un sur l' « artillerye et appointement à faire de nouvel », l'autre « pour remonstrer au Roy.,. les reparacions necessaires à faire en la ville de Grantville », enfin une « declaracion des vivres et artillerie ordonnez estre menez en la place de Grantville... »

On doit surtout signaler ici des inventaires d'orfèvrerie et une liste de manuscrits, parmi lesquels, comme M. de La Trémoïlle aurait pu l'indiquer, plusieurs se retrouvent à la Bibliothèque Nationale et à la Bibliothèque de l'Arsenal.

A. BOINET,

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

ALLEMAGNE

Périodiques. — On remarque, dans le *Zentralblatt für Bibliothekswesen* du Dr Paul Schwenke, les articles suivants :

N° de septembre : Heinrich Simon, *La bibliothèque de l'École technique supérieure de Danzig* ; — Paul Trommsdorff, *Ernst Moritz Arndt dans les bibliothèques allemandes* (suite). — Comptes rendus des ouvrages suivants : *Verzeichnis der Handschriften - Sammlung des Hospitals zu Cues bei Berncastel a. Mosel,* von Dr. J. Marx (Cues, 1906) [Émil Jacobs] ; etc.

N° d'octobre : A. Hortzschansky, *Les bibliothèques de Berlin en 1906* ; — P. Schwenke, *Nouvelles études sur les Donats* (1. Les fragments berlinois d'un Donat de 27 lignes des caractères du calendrier ; (2. Un nouveau fragment de Donat du même type à Munich ; (3. Un Donat manuscrit de 1433 environ) ; — Kl. Löffler, *Deux publications inconnues d'humanistes westphaliens* (1. Commentaire sur l'hymne *Salve festa dies* de Hermannus Buschius, s. l. n. d., sans doute imprimé à Cologne, vers 1510, par Johannes Gymnicus auquel est dédié l'ouvrage ; 2. *Compendium artis dialectice* de Tilman Kemner, éditions de Cologne, 1513 et 1520).— Acquisitions de papyrus gréco-égyptiens par le Musée de Berlin [O. R.].

N° de novembre : H. Schnorr von Carolsfeld, *Sur le service intérieur des bibliothèques* ; — C. Van de Vorst, *Catalogue des manuscrits grecs de la Bibliotheca Rossiana*, au collège des Jésuites de Vienne, Lainzerstrasse, n° 136 (fin dans le n° de décembre). — Notes sur diverses publications relatives à des collections de livres imprimés au xvie siècle [Johannes Luther] ; etc.

N° de décembre : P. Schwenke, *Le nouveau bâtiment de la Bibliothèque de l'Université à Münster* ; — P. Trommsdorff, *Pour la Bibliographie d'Ernst Moritz Arndt* (appendice) ; — Hans Paalzow, *Ernst Förstemann* (nécrologie) ; etc.

FRANCE

Périodiques. — On remarque dans le *Bulletin du Bibliophile* les articles suivants :

N° des 15 août et 15 septembre : Vte Savigny de Moncorps, *Petits métiers et cris de Paris* (supplément) ; — Abbé Eugène Griselle, *Le R. P. Henri*

Chérot, de la Compagnie de Jésus (1856-1906); essai bibliographique; — A. LEFRANC, *Défense de Pascal. Pascal est-il un faussaire?* — Abbé A. TOUGARD, *L'Almanach de Milan;* — L.-G. PÉLISSIER, *Lettres de divers écrivains français* (lettres de Benjamin Constant aux citoyens Fontanes, à Madame de Stael, à l'imprimeur Laguionie; — Billets de Madame de Stael à M. d'Angennes, à Sismondi, à la comtesse du Perron, à Mrs. W. Spencer; — lettres de Carrion-Nisas à Talma et à Mme Talma; — billets de Mme de Genlis; du philosophe Saint-Simon au comte de Rœdern; de Chateaubriand, dont une au baron Decazes; d'Honoré de Balzac). — Annonce de la nomination de M. Paul CHEVREUX comme inspecteur général des bibliothèques et des archives et de celle de M. Charles KOHLER comme administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève; observations sur la nomination de M. G. de Porto-Riche comme administrateur de la Bibliothèque Mazarine; — Note sur les *Additions et rectifications à la bibliographie de quelques écrivains agenais* (*Florimond de Raymond, Blaise de Montluc, Antoine de La Pujade et Cortete de Prades*), par Ernest LABADIE (extr. de la *Revue de l'Agenais*); etc.

N° du 15 octobre : A. LEFRANC, *Pascal et Dalibray*; — Baron Jérome PICHON, *Bibliophiles et relieurs* (notes, dont quelques-unes sont très curieuses); — L.-G. PÉLISSIER, *Lettres de divers écrivains français* (lettres d'Émile Deschamps, de Mme A. Tastu, de Sainte-Beuve, de Victor Cousin, de Duvergier de Hauranne). — Note sur la mort subite et prématurée de M. Henri BOUCHOT, conservateur du département des estampes à la Bibliothèque nationale (10 octobre 1906); etc.

N° du 15 novembre : Baron Jérôme PICHON, *Bibliophiles et relieurs* (fin); à signaler les notes sur Antoine Bauzonnet, Boyet, Jean Cusson, Nicolas Ève, Claude de Picques; — Eugène GRISELLE, *Le R. P. Henri Chérot, de la Compagnie de Jésus* (1856-1906); *essai bibliographique* (fin dans le n° de décembre); etc.

N° du 15 décembre : Ernest COURBET, *Les derniers éditeurs de Montaigne*; — Vte SPOELBERCH DE LOVENJOUL, *A propos de lettres de H. de Balzac.* — Annonce des nominations suivantes : M. François Courboin, conservateur-adjoint au département des estampes de la Bibliothèque nationale; M. Georges Lamouroux, conservateur-adjoint à la Bibliothèque Sainte-Geneviève; M. Paul Cottin, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, etc.

— A signaler, dans le *Bibliographe moderne* (nos de mai-août 1906), les études suivantes : Joseph BERTHELÉ, *Un prétendu moulin à papier sur l'Hérault en 1189*; — E. BLOCHET, *Les manuscrits arabes de la collection Decourdemanche à la Bibliothèque nationale;* — Emile DUVERNOY et Henry JADART, *Pierre-Camille Le Moine et son fils, archivistes au XVIIIe siècle; notes complémentaires.* — Notes nécrologiques sur Anatole Claudin et Giuseppe Mazzatinti (H. S.); etc.

— Le savant auteur de la *Bibliographie Rabelaisienne*, M. Pierre-Paul PLAN, a récemment eu la joie de trouver et d'acquérir chez un libraire de Rome un volume provenant de la petite bibliothèque de Rabelais. C'est un bel

exemplaire des Œuvres morales de Plutarque publiées chez Alde Manuce en 1509 ; il porte au bas de la page de titre, au-dessous de l'ancre aldine, la signature *Francisci Rabelæsi Chinonensis*, et, en haut de la même page, une autre signature, *Rasarius*, qui doit être celle de Giambattista Rasario, le célèbre médecin et humaniste. On y voit, en outre, dans les marges, un certain nombre de notes dont les unes paraissent presque indubitablement de la main de Rabelais et dont les autres pourraient difficilement lui être attribuées. D'ailleurs M. Plan, avec un scrupule digne de tous les éloges, a tenu à donner le facsimilé de ces notes, qui sont ainsi soumises au jugement de tous les rabelaisants. Dans la seconde partie de son travail, il a relevé les « passages où Rabelais nomme Plutarque ». Ce relevé, fait avec le plus grand soin, est d'une réelle importance ; car, avant la découverte de M. Plan, on connaissait déjà, comme ayant appartenu à Rabelais, un exemplaire des mêmes *Moralia*, de l'édition de Bâle de 1542, et deux opuscules du même auteur, imprimés à Paris, en 1509 et 1512, chez Gilles de Gourmont. D'autre part, la liste dressée par M. Plan paraît, en plus d'un de ses articles, apporter un singulier appui à ses hypothèses d'autographie, au moins pour un certain nombre des notes inscrites aux marges de l'exemplaire aldin. Le travail du savant bibliographe est intitulé : *Rabelais et les « Moraulx de Plutarche »* (Rome, 1906, in-8, 59 pages ; extr. des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, t. XXVI, pages 195-249) ; il est orné d'une belle planche (la page de titre) et de nombreux facsimilés dans le texte.

Reproductions de manuscrits. — Dans le format de l'original, MM. Berthaud frères viennent de publier l'*Album de Villard de Honnecourt, architecte du XIII*e *siècle ;* reproduction des 66 pages et dessins du manuscrit français 19 093 de la Bibliothèque nationale (Paris, s. d., imprimerie Berthaud frères, 31, rue de Bellefond, gr. in-8 allongé). Dans la notice due à M. Henri Omont et qui précède les planches, l'histoire de ce petit volume est résumée d'une façon claire et précise. Signalé en 1849 par Jules Quicherat, reproduit en lithographie en 1858 par J.-B. Lassus et Alfred Darcel, étudié par Ernest Renan en 1862, l'album de Villard de Honnecourt est un des manuscrits les plus célèbres de la Bibliothèque de la rue de Richelieu. Mais ce qu'il y a de curieux, c'est que l'on ne sait rien de son sort avant son entrée à Saint-Germain-des-Prés, si ce n'est qu'en 1420 il était entre les mains d'un membre de la famille Félibien des Avaux, qui y a inscrit cette note : « En cest livre poés vos trover des engiens de li bons damoisel Alessis Fellibiens, mon aiel ». Une autre note du XVe siècle, signée « J. Mancel », constate que le volume avait à ce moment 41 feuillets. Aujourd'hui, il n'en a plus que 33. Reste dès lors à savoir si les huit feuillets disparus (anciennement cotés I-V, V, X et XI) contenaient les « engiens du bon damoisel Alessis Fellibiens », ou bien des dessins de Villard de Honnecourt. Il semble qu'il faille opter pour la première hypothèse.

Sur Villard de Honnecourt lui-même, on ne sait que peu de chose : probablement né vers 1200 en Picardie, à Honnecourt, près de Cambrai, il semble avoir beaucoup voyagé, même hors de France ; car une des notes qui accompagnent ses curieux dessins prouve qu'il avait séjourné en Hongrie, où il avait été en effet appelé vers le milieu du XIIIe siècle : « J'estoie une fois en Hongrie, la u je més maint jor... ».

Il est inutile de signaler longuement l'intérêt que présentent les architectures, les décorations sculpturales, les « engins » de métier représentés dans le recueil sur lequel ces dessins ont attiré l'attention depuis une soixantaine d'années. Mais il est peut-être bon de rappeler deux petits groupes fort intéressants : 1° celui des monuments plus ou moins anciens qui ont piqué la curiosité de l'architecte : monument gallo-romain (pl. XI) ; Crucifixion avec inscriptions grecques (pl. XV) ; figures et draperies d'après l'antique (pl. XXII) ; études d'homme nu (pl. XLIII et LVIII) ; etc. — 2° celui des animaux dessinés d'après nature, comme l'auteur l'a expressément fait observer pour deux des figures de lion : hibou et pie (pl. I) ; escargot (pl. III) ; ours et cygne (pl. VII) ; tourterelle, chat, mouche, libellule, écrevisse (pl. XIV) ; sanglier et lièvre (pl. XVII) ; lions, porc-épic (pl. XLVIII, LII, LIII, XLVIII) ; perroquets et chiens (pl. LI) ; etc. Les dessins de figures antiques montrent, une fois de plus, l'incapacité presque absolue des artistes du XIIIe siècle, comme ceux du siècle suivant, de reproduire exactement des modèles longtemps oubliés ; dès qu'ils s'y attaquent, ils perdent leurs plus sûres qualités, ils s'égarent dans ce monde inconnu. Quant aux animaux, ils se « stylisent », pour parler le jargon moderne, sous la plume, le crayon ou le ciseau, et si Villard de Honnecourt ne nous avertissait pas expressément que ses lions des planches XLVII et XLVIII ont été « contrefais al vif », la pensée ne nous en viendrait guère.

Ces quelques observations suffiront sans doute à rappeler l'attention sur ce recueil qui a conservé sa reliure originale, reproduite avec soin, en deux planches séparées, dans la belle publication de MM. Berthaud. — L. D.

— M. Léon DOREZ a fait exécuter chez MM. Berthaud frères une reproduction complète du manuscrit latin 5784 de la Bibliothèque nationale, contenant la mise au net autographe de la *Vita Cesaris* de Pétrarque. Les 97 planches grand in-quarto sont précédées d'une introduction où l'on a établi que ce ms. est le volume même auquel Pétrarque travaillait dans la soirée du 18 juillet 1374, au moment où il fut pris d'une dernière attaque d'épilepsie sénile, à laquelle il succomba dans la nuit. — On est prié d'adresser les souscriptions (50 francs l'exemplaire) à M. Dorez, 10, rue Littré, Paris, 6e arr.

— La librairie Ernest Leroux mettra en vente, vers le mois de mai, un choix de facsimilés de reliures et de miniatures, du XIe à la fin du XVe siècle, empruntées aux manuscrits de la riche bibliothèque de Lord Leicester, à Holkham Hall (Norfolk, Angleterre). Ce recueil, publié par M. Léon DOREZ sous

les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de la Société des Bibliophiles français, comprendra 60 planches in-folio contenant 80 reproductions environ (18 héliogravures, 42 phototypies et un texte descriptif).

ITALIE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans la *Bibliofilia* de M. Leo S. Olschki, les articles suivants :

N° de septembre : D. CIAMPOLI, *Gli Statuti di Galeotto d'Oria per Castel Genovese ne' frammenti di un codice sardo del secolo XIV*, avec huit facsim. hors texte (suite et fin dans les n°s d'octobre-novembre et de décembre). — Note sur les imprimeurs et libraires juifs dans le royaume de Naples vers la fin du XVe siècle. — Note sur la vente, à Vienne, de la bibliothèque Gustav R. vom Emich, où il y avait quelques bons livres : un ms. du *De rectoribus christianis* de Sedulius Scottus, des XI-XIIe s. ; un ms. du Roman de la Rose, du XIVe siècle, avec peintures ; un psautier du XVe siècle, avec décoration de l'école bohémienne ; deux fragments du Donat de Gutenberg ; etc. (15 facsimilés) ; etc.

N° d'octobre-novembre : Leo S. OLSCHKI, *Contribution à la bibliographie de la musique vocale italienne du genre profane des XVIe et XVIIe siècles* (avec 5 facsim.) ; — G. CASTELLANI, *Jacopo del Cassero e il codice dantesco della Biblioteca di Rimini* (avec 5 facsim.) ; A. ANSELMI, *La pianta panoramica di Roccacontrada, oggi Arcevia, disegnata da Ercole Ramazzani nel 1594 ; studi e ricerche bibliografiche*, avec un fascim. (suite). — Annonce de la publication de la reproduction du « manuscrit des petites prières » de Renée de France, conservé à l'Estense de Modène (avec 3 facsim.) ; etc.

N° de décembre : Arnaldo BONAVENTURA, *Di un codice musicale del secolo* XVII (avec 8 facsim. ; un certain nombre de compositions inédites, dont quelques-unes d'Alessandro Scarlatti) ; — Enrico FILIPPINI, *Le edizioni del « Quadriregio »* ; — F. TOCCO, *Un nuovo autografo di Giordano Bruno* (avec 3 facsim.). — Note nécrologique sur l'abbé Niccolò Anziani, ancien directeur de la Bibliothèque Laurentienne de Florence, décédé le 13 novembre 1906.

— A signaler, dans la *Rivista delle Biblioteche e degli Archivi* du Dr Guido Biagi, les articles suivants :

Vol. XVII, num. 8-10 (août-octobre 1906) : Francesco Paolo LUISO, *Frammento delle chiose di Dante in un codice Parigino* (Arsenal 8530) ; — Guido BIAGI, *Per la cronaca di Firenze nel secolo XVI* (suite) ; — Emilio CALVI, *Biblioteca di Bibliografia storica italiana ; I Supplemento : 1903-1906* ; — Enrico FILIPPINI, *Alcuni frammenti inediti di lettere del Muratori e di Apostolo Zeno* ; — *Relazione a S. E. il Ministro della P. I. sul resultato della prova finale nel concorso per l'edificio della Biblioteca nazionale centrale di Firenze* (avec deux facsim.) ; — Cesare LEVI, *Saggio sulla bibliografia italiana di Molière* ; — Giorgio

Rossi, *Appunti sulla composizione e pubblicazione del « Cicerone », da lettere inedite di G. C. Passeroni* (suite); etc.

Vol. XVII, num. 11-12 (novembre-décembre) : *VII. Riunione della Società Bibliografica italiana,* Milano, 31 maggio-3 giugno 1906; verbali delle sedute pubbliche.

Publications diverses. — M. Georges Bourgin vient de publier une intéressante étude sur un fonds peu connu des Archives nationales : *Fonti per la storia dei Dipartimenti Romani negli Archivi nazionali di Parigi* (Roma, 1906, in-8°, 52 p.; extr. de l'*Archivio della R. Società Romana di storia patria*, vol. XXIX).

— Le second volume de la *Biblioteca Storica del Rinascimento*, dirigée par M. F. P. Luiso, est aussi important pour l'histoire des bibliothèques que pour celle de la philologie. Dû à M. Remigio Sabbadini, qui y a condensé avec talent ses patientes recherches et ses nombreuses découvertes, il tient plus que les promesses du titre : *Le scoperte dei codici latini e greci ne' secoli XIV e XV* (in Firenze, G. G. Sansoni, 1905, in-8°). C'est un des livres les plus nourris et les plus précis qui aient paru depuis longtemps sur les origines et les progrès de l'humanisme.

Catalogues. — La librairie ancienne T. de Marinis et C., de Florence, publie son quatrième catalogue de *Livres rares, autographes et manuscrits*, qui ne le cède en rien à ses aînés. Il est précédé d'un essai sur *Les débuts de l'imprimerie arménienne à Venise*, donnant la description de cinq ouvrages en caractères arméniens publiés à Venise en 1512 et 1513 (3 facsimilés). — Parmi les mss. et autographes (13 n^os^), il convient de signaler deux feuillets d'un ms. de la *Divina Commedia* remontant au xive siècle; une « Vita di Virbio detto altrimente Hippolito figlio di Theseo », avec 16 dessins de Pirro Ligorio destinés à une tapisserie du cardinal d'Este l'ancien (1569); 96 lettres autographes de l'impératrice Marie-Louise à son oncle Ferdinand d'Autriche, grand-duc de Toscane, avec un facsimilé (1810-1824); une lettre autographe du Tasse à Curzio Arditi, avec un sonnet, « di Sant'Anna di Ferrara, il 19 di giugno del 1582 »; etc. — Les livres anciens, très soigneusement décrits, sont au nombre de 424 (90 facsimilés, dont 3 hors texte), et comprennent de nombreux livres à figures, surtout vénitiens et parisiens, du xvie siècle. On peut citer, entre autres : la *Confessio generalis* d'Escobar, Paris, E. Jehannot, vers 1495 (n° 37); l'Apollonius de Rhodes de la maison aldine, vers 1521 (n° 42); deux éditions vénitiennes de l'Appien de Pier Candido Decembrio, 1477 et 1500 (n°s 43, 44 et 45); l'Apulée de Vicence, 1488, avec des notes marginales que M. de Marinis croit dues à Gioviano Pontano (n° 46); l'Artémidore aldin, 1518 (n° 51); le *De civitate Dei* de S. Augustin, Rome, 1468 (n° 52); les *Opuscula* de Filippo de' Barbieri, Rome, 1481 (n° 59); la Grammaire grecque d'Urbano Bolzani, Alde, 1497 (n° 64); le Boccace aldin, 1522 (n° 80); le *Breviary of health*, d'Andrew Bord, Londres, 1587 (n° 87); le Sermon sur la Passion, de Matteo Bossi, première impres-

sion de Caligula de' Bazalieri, Bologne, 1495 (n° 89) ; l'arbre généalogique de la famille Calergi, placard probablement imprimé à Venise vers 1488 (n° 116 ; le Lexique de Jean Craston, éd. de Vicence, 1483, et éd. de Modène, 1499 (129 et 130) ; les Lettres de S. Cyprien de Vindelin de Spire, 1471 (n° 131) ; le Commentaire sur Dante de Cristoforo Landino, Venise, 1484, avec décoration française (n° 133) ; le Dante aldin de 1502 (n° 136) ; le Dante de Marcolini, commentaire de Vellutello, Venise, 1544, avec les corrections manuscrites du Saint-Office (n° 146) ; la première édition du Convivio de Dante, Florence, 1490 (n° 159) ; les *Synonyma* de Stefano Fieschi de Soncino (*Fliscus*), Vicence, vers 1475 (n° 196) ; la première édition du *Liber conformitatum* de saint François d'Assise, Milan, 1510 (199) ; la *Cerva bianca* d'Antonio Phileremo Fregoso, Tusculanum, 1516 (201) ; le *De harmonia musicorum instrumentorum*, de Franchino Gaffuri, Milan, 1518 (n° 205) ; la première édition du Dictionnaire de Guarino Favorino, Rome, 1523 (n° 222) ; l'Hérodote de Valla, Venise, 1494 (n° 226) ; l'Homère de Valla, Brescia, 1497 (n° 234) ; l'Horace de Cristoforo Landini, Florence, 1482 (n° 239) ; la bulle *Consueverunt* d'Innocent VIII, 13 kal. mai. 1492, Rome, même année (n° 245) ; un petit Confessional de Paris, Guyot Marchand, vers 1494, édition différente, selon M. de Marinis, de celle qui a été décrite par M[lle] Pellechet sous le n° 708 (n° 246) ; le *Formulario di lettere vulgare* de Landino, Florence, 1516 (n° 256) ; l'*Officium B. M. V.* de Thielman Kerver, Paris, 1511 (n° 291) ; celui de Marcolini, Venise, 1545 (n° 292) ; l'*Ortulus rosarum de valle lacrymarum*, Paris, E. Jehannot, vers 1497, différent, paraît-il, de l'édition décrite par Copinger sous le n° 3176 (n° 295) ; les *Rudimenta grammatices* de Niccolò Perotti, Vicence, 1486 (n° 307) ; le Commentaire de Bernardo Illicino sur les Triomphes de Pétrarque, Venise, 1488, éd. princeps (n° 310) ; le Pindare de Calergi, Rome, 1515 (n° 320) ; le livre de Leonardo Porzio, Rome, 1524, rendu si célèbre par la controverse de l'auteur avec G. Budé (n° 330) ; le *Processo di frà Hieronymo Savonarola*, Rome, 1499 (n° 333) ; les Scholies sur Sophocle, édition donnée à Rome par J. Lascaris, 1518 (n° 374) ; éditions romaines de plusieurs opuscules grammaticaux de Sulpizio de Veroli (n°s 385-387) ; les Sonnets et chansons d'Antonio Tebaldeo, Modène, 1498 (n° 391) ; les *Meditationes* du cardinal Torquemada, Rome, 1484 (n° 406) ; la *Corona delle nobili et virtuose donne* de Cesare Vecellio, Venise, 1595 (n° 413) ; la traduction italienne de Vitruve, Côme, 1521 (n° 423) ; etc.

TABLE DES MATIÈRES

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

PÉRIODIQUES

NOUVELLES

PRINCIPAUX LIVRES ANNONCÉS

FACSIMILÉS

Le Gérant : Honoré Champion.

RENNES

IMPRIMERIE POLYGLOTTE FRANCIS SIMON

COLLECTION complète **1.000 fr net.** 1906 y compris.

ROMANIA

Tome XXXVI

Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, fondé en 1872, par MM. P. Meyer et G. Paris, publié par P. Meyer et A. Thomas, membres de l'Institut. — Paris, **20** fr. — Départements et Union postale, **22** fr.

COLLECTION complète **300 fr.**

Revue de philologie française et de littérature.

Tome XI

Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et patois de la France, publié par L. Clédat, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon.

Paris, **15** fr. — Départements et Union postale, **16** fr.

COLLECTION complète **400 fr.**

Mémoires de la Société de Linguistique de Paris.

Tome XIV en cours. — **6** fr. le fascicule.

COLLECTION complète **250 fr.**

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

17e année. — Recueil mensuel dirigé par MM. Chatelain, membre de l'Institut, bibliothécaire en chef de l'Université de Paris, et L. Dorez, de la Bibliothèque Nationale. — Paris, **15** fr. — Départements et Union postale, **17** fr.

COLLECTION complète **1.200 fr.**

Recueil de travaux relatifs à la Philologie et à l'Archéologie égyptiennes et assyriennes.

Sous la direction de G. Maspero, membre de l'Institut. Abonnement au volume complet. — Tome XXIX. Paris, **30** fr. — Départements et Etranger, **32** fr.

COLLECTION complète **250 fr.**

LE MOYEN AGE

Recueil paraissant tous les deux mois, dirigé par MM. A. Marignan, M. Prou et M. Wilmotte. — 2e série, tome XI (tome XX de la collection).

Abonnement annuel : Paris, **15** fr. — Départements et Union postale, **17** fr.

COLLECTION complète **60 fr.**

REVUE DES ÉTUDES RABELAISIENNES

Publication trimestrielle, dirigée par Abel Lefranc, professeur au Collège de France, consacrée à Rabelais et à l'histoire de son temps.

Tome V. — Abonnement annuel : **10** fr.

COLLECTION complète **560 fr.**

REVUE CELTIQUE

Fondée par H. Gaidoz, publiée sous la direction de M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut, avec le concours de MM. J. Loth, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes ; E. Ernault, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, et G. Dottin, professeur à l'Université de Rennes. Paraît tous les trois mois.

Tome XXVIII, Paris, **20** fr. — Départements et Union postale, **22** fr.

COLLECTION complète (d'occasion) **350 fr.**

Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

Bulletin. Mémoires. Documents. Fondée en 1874.

Cotisation annuelle, **15** fr. **10**.

COLLECTION complète **150 fr.**

REVUE BÉNÉDICTINE

Travaux d'érudition et d'histoire religieuse du moyen âge. — Tome XXIV.

Abonnement annuel, **12** fr. **50**.

COLLECTION complète **270 fr.**

BULLETIN MENSUEL

Des récentes publications françaises (Bibliothèque Nationale). — Tome XXVII.

Prix : Paris, **10** fr. — Départements et Union postale, **12** fr.

COLLECTION complète **32 fr. 50.**

L'AUSTRASIE

Revue du pays messin et de Lorraine, historique, littéraire, artistique et illustrée, paraissant tous les trois mois. — 2e année. — Abonnement annuel, **12** fr. **50**.

☞ Les années écoulées des périodiques sont majorées.

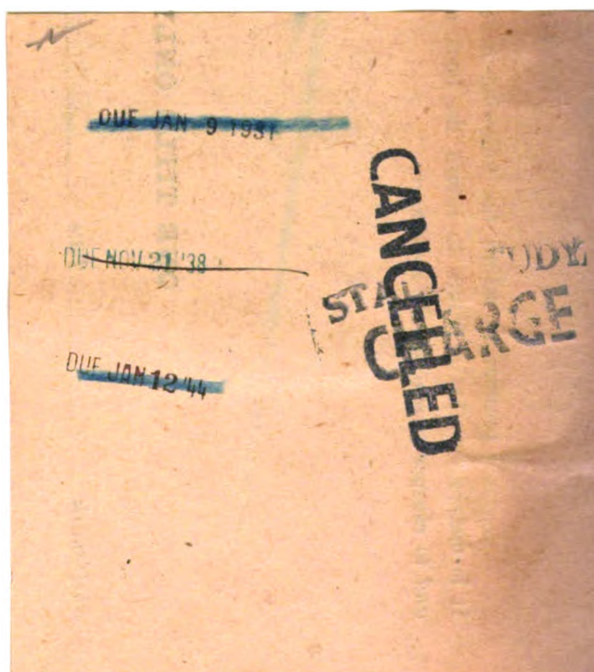
Les tomaisons *indiquées sont celles de* 1907.

En Distribution :

I° Catalogue des occasions. XXIIIe année. Nouvelle série.

II° Catalogue des publications et des livres des fonds Vieweg-Bouillon et Champion réunis (1839-1906). In-8 de 140 pages à 2 colonnes.

Imprimerie polyglotte Fr. Simon, Rennes.


DUE JAN 9 1931
DUE NOV 21 '38
DUE JAN 12 '44
CANCELLED
CHARGE


Widener Library
3 2044 094 396 272